

# RAPPORT FINAL



## AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET REDUCTION DE LA GRANDE PAUVRETE ET DE LA VULNERABILITE DANS LES QUARTIERS PRECAIRES OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) ET NIAMEY (NIGER)

**CATHERINE BARON**, Professeure des Universités, LEREPS,  
Université Toulouse Capitole, Responsable du projet

**ALAIN BONNASSIEUX**, Chercheur, Dynamiques Rurales, Université  
Toulouse le Mirail

**ABDOU BONTIANTI**, Chercheur, IRSH, Université Abdou  
Moumouni, Niamey

**AMANDINE LARE**, Doctorante, CARE, Université de Rouen



**Novembre 2013**

Nous tenons à remercier la Division Eau et Assainissement de l'AFD, et notamment J. Etienne qui a participé à la formulation de ce projet et l'a soutenu. Nos remerciements aussi à la Division Recherche de l'AFD pour son appui.

Des remerciements particuliers à C. Frenoux, A. Tsitsikalis et F. Naulet du GRET qui ont accompagné cette étude tout au long de son déroulement, ainsi qu'à Sophie Charpentier et Béatrice Turlonnias du Ps-Eau.

Les partenaires locaux ont fourni de nombreux documents et informations indispensables à l'étude, notamment l'ONEA (Y.H. Ouibiga, DG, et M. Sawadogo, DEX), S. Traoré (WSP, Burkina Faso), B. Sanou (GIZ), le bureau d'études Hydroconseil, ainsi que les Agences de l'AFD à Ouagadougou et à Niamey.

L'ISSP (Ouagadougou) a été un partenaire tout au long de cette étude, et les enquêtes ont été possibles grâce à l'efficacité de M. Ouédraogo, enquêteur de l'ISSP.

Enfin, des remerciements à S. Cancel, ingénieure d'études (Lereps), qui a participé à cette étude du début jusqu'à sa toute fin, ainsi qu'à A.M. Beyssen (Lereps) qui a assuré la comptabilité du projet.

Photos de couverture :        Jean Marie Huriot  
   Catherine Baron

# Sommaire

Sommaire .....	3
Résumé de l'étude .....	5
Introduction générale.....	15
Chapitre 1 : Revue de la littérature.....	21
1. Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.....	22
2. Des politiques publiques (urbain, services de base) ciblées sur la précarité : des outils de mesure incomplets .....	35
3. Accès aux services essentiels (eau et assainissement) et lutte contre la pauvreté dans des contextes urbains d'habitat précaire : Une revue de la littérature .....	49
Chapitre 2 : Questions de recherche, Postulat et Hypothèses, Méthodologie .....	65
1. Questions de recherche, Postulat et Hypothèses.....	65
2. Une nécessaire clarification des concepts utilisés dans le projet .....	67
3. Méthodologie .....	68
Chapitre 3 : Etude de cas Ouagadougou .....	99
1. Contexte et Présentation des 6 quartiers de l'enquête.....	99
2. Dimension micro à l'échelle des quartiers : résultats des enquêtes ménages quantitatives .....	104
3 : Dimension micro à l'échelle des quartiers : Analyse des résultats des enquêtes ménages qualitatives dans les 6 quartiers de l'étude.....	161
Chapitre 4 : Etude de cas Niamey.....	191
1 Contexte et Présentation des 5 zones enquêtées .....	191
2. Dimension micro à l'échelle des quartiers : les résultats des enquêtes ménages quantitatives .....	196
Chapitre 5 : Comparaisons Ouagadougou-Niamey .....	259
1. Le Burkina Faso et le Niger : des contextes comparables.....	259
2. Des schémas institutionnels et des choix d'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement différents.....	260
3. Des politiques pro-poor re comparables .....	262
4. Analyse comparative des enquêtes à l'échelle du quartier .....	264
Chapitre 6 : Chapitre opérationnel : Des Propositions pour l'action.....	279
1. Conclusions issues du projet .....	279
2. Des propositions pour l'action .....	282
Bibliographie thématique.....	287
Sigles et abréviations .....	309
Liste des tableaux .....	311
Liste des figures .....	315
Liste des cartes .....	317
Table des matières.....	319



# Résumé de l'étude

## 1. Objectif de l'étude

L'étude vise une meilleure compréhension des enjeux concernant l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement, et la réduction de la pauvreté dans les quartiers précaires de Ouagadougou (Burkina Faso) et de Niamey (Niger).

Cet objectif global a été décliné en deux questions spécifiques :

### Une question de recherche

Jusqu'à quel point une stratégie nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, accompagnée par des bailleurs et une pluralité d'acteurs, peut-elle effectivement prendre en compte la complexité des situations dans les quartiers précaires ?

### Une question opérationnelle

Les politiques nationales pro-poor, accompagnées par les bailleurs au cours de ces dernières années, ont-elles permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations pauvres dans les quartiers précaires ?

Si ce n'est pas le cas, comment ajuster ces politiques pro-poor afin d'assurer l'accès aux services de base aux plus vulnérables ?

## 2. Formulation du Postulat et des Hypothèses

Pour aborder cette problématique, **un postulat et 4 hypothèses ont été formulées.**

**Postulat :** La modalité d'accès à l'eau (puits, forages, réseaux) est le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier par rapport aux autres quartiers.

Il est apparu complexe et réducteur de discriminer les quartiers en fonction du critère de pauvreté. Nous postulons donc que c'est la modalité d'accès à l'eau (types d'infrastructures, modes de gouvernance, etc.) qui sera le facteur discriminant dans le cadre de cette étude.

Les 4 hypothèses retenues sont les suivantes :

- ▷ **Hypothèse n°1 :** La diversité des situations de pauvreté des ménages et de précarité des quartiers rend compte de la pluralité des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- ▷ **Hypothèse n°2 :** Il existe des interactions fortes entre trajectoires urbaines des ménages, enjeux fonciers, types d'habitat et accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- ▷ **Hypothèse n°3 :** L'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations.
- ▷ **Hypothèse n°4 :** Les réseaux de solidarité, au sein des quartiers précaires, permettent aux plus pauvres l'accès à l'eau.

Ces hypothèses visaient à montrer :

- ▷ le faible recoupement entre les espaces dits « précaires » et la (les) réalité(s) de la « pauvreté » des ménages, et leur diversité ;
- ▷ la profonde hétérogénéité des pratiques d’approvisionnement en eau des ménages en fonction des quartiers et de leur appartenance à une « classe » de pauvreté, en termes d’accessibilité (distance/choix), de qualité (eau) , d’usages et de disponibilité ;
- ▷ l’importance de l’influence des politiques urbaines et des dynamiques foncières sur le choix de vie des ménages et sur leurs modalités d’approvisionnement en eau et sur l’assainissement ;
- ▷ le lien entre l’accès à l’eau potable et à l’assainissement et l’amélioration des conditions de vie des ménages ;
- ▷ enfin, le rôle possible des solidarités dans les logiques d’approvisionnement en eau des ménages.

### **3. Méthodologie de l’étude**

#### **3.1 Revue de la littérature**

Nous avons procédé à **un état des lieux de la littérature** tant du point de vue théorique qu’au niveau de travaux plus appliqués, portant sur trois questions transversales :

- Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.
- Politiques pro-poor ou comment cibler les populations précaires ? Rendre compte de la pluralité des définitions de la précarité.
- Accès à l’eau et à l’assainissement : enjeu des politiques publiques pour réduire la précarité dans les grandes villes du Sud. Quelles modes de gouvernance et innovations aux échelles locales ?

Cette revue de la littérature a guidé la formulation des questions de recherche, du postulat et des hypothèses. Elle a aussi permis d’enrichir le questionnaire et l’interprétation des données recueillies en mettant en perspective nos résultats à ceux de travaux portant sur d’autres contextes.

Cette revue de la littérature a été complétée par une analyse de la littérature grise (rapports d’experts, de bailleurs, d’opérateurs) et une revue de presse ciblée sur l’eau et l’assainissement à Niamey et à Ouagadougou. La collecte des textes réglementaires et juridiques a constitué une importante source d’informations pour l’analyse institutionnelle.

Enfin, les travaux approfondis de l’ISSP sur des quartiers de Ouagadougou nous ont été d’une grande utilité pour avoir des données et informations précises sur certains quartiers de l’étude (Kilwin et Polesgo).

Les mémoires d’étudiants à Ouagadougou et Niamey ont permis de collecter des informations significatives.

#### **3.2 Elaboration d’une typologie de quartiers précaires**

Nous avons élaboré une typologie avec des **idéaux-types de quartiers précaires** afin de retenir des quartiers « représentatifs » de la complexité des interactions entre pauvreté des ménages, quartiers précaires et accès aux services de base (eau et assainissement) dans les villes africaines.

Pour ce faire, nous avons identifié des critères que nous avons hiérarchisés en fonction de notre problématique :

- Critères de premier rang : les modes d'accès à l'eau, le niveau de pauvreté du quartier et son statut foncier ;
- Critères de deuxième rang : la localisation géographique du quartier et la présence de projets ;
- Critères de troisième rang : des critères complémentaires liés à l'étalement de la ville, l'organisation interne du quartier, la densité du quartier.

Cinq idéaux-types de quartiers ont alors été retenus.

Nous avons effectué **des visites de terrain** et conduit **des entretiens semi-directifs** auprès de divers acteurs (institutionnels, ménages, bailleurs), au cours d'une phase exploratoire à Ouagadougou et à Niamey, afin de retenir des quartiers qui correspondent à cette typologie.

A Ouagadougou, 6 quartiers ont été retenus : Bissighin, Zongo, Polesgo, Lalnoa Yiri, Noinssin et Kilwin

A Niamey, 5 quartiers ont été retenus : Pays Bas, Gandatché, Zarmagandey, Koira Tegui et les semis d'habitat

### **3.2 Deux enquêtes de terrain pour la collecte de données quantitatives et qualitatives**

Afin de collecter les données, un **questionnaire** (243 questions) a été élaboré et administré à des ménages (750 dans les 6 quartiers de Ouagadougou, 480 dans les 5 quartiers de Niamey).

Le dépouillement de l'enquête a donné lieu à une première analyse descriptive des données recueillies par A. Bontianti et A. Laré. Une analyse approfondie des données quantitatives a été faite par C. Baron et A. Bonnassieux, avec l'aide d'H. Valette.

Des entretiens semi-directifs auprès de ménages, de gestionnaires de points d'eau et de revendeurs d'eau informels, mais aussi d'acteurs institutionnels et d'opérateurs, de bailleurs et d'ONG conduits par C. Baron et A. Bonnassieux ont permis d'enrichir considérablement l'étude et l'interprétation des données.

### **3.4: Zoning et géolocalisation dans le cas de Niamey**

L'équipe du Niger a procédé à un zoning des quartiers de Zarmagandey, Pays Bas et Gandatché, et à un inventaire systématique et au géoréférencement des points d'eau. Il s'agissait de représenter les points d'accès à l'eau sur les cartes des quartiers pour rendre compte de leur distribution et mettre en évidence les difficultés d'accès rencontrées par les ménages.

### **3.5 Construction d'un indice de richesse**

Un indice composite de richesse a été construit à partir des caractéristiques de l'habitat et des équipements du ménage (Filmer et Pritchett, 2001), du niveau d'éducation, du réseau social du ménage, des niveaux de revenus et de la perception de la pauvreté du ménage.

Il a permis de caractériser **4 classes de ménages**, présentes dans chacun des quartiers, et de rendre compte de la situation de chaque quartier en lien avec la problématique de l'étude. Il s'agissait de mettre en évidence la pluralité des situations des ménages, dans les quartiers dits « précaires » et discuter l'ambiguïté du terme de précarité.

Les classes de ménages retenues sont les suivantes :

- IR1 renvoie à la catégorie de « l'extrême pauvreté », à la misère (*first poverty line*, avec un « pouvoir d'achat » en PPA inférieur à 1.25\$ par jour).
- IR2 correspond à la catégorie des « vulnérables » (*second poverty line*, avec un « pouvoir d'achat PPA » compris entre 1.25\$ et 2\$ par jour).

IR1 et IR2 correspondent à la précarité.

- IR3 est la catégorie des « floating class ». Les études (AfDB, 2011 ; Darbon, 2011 et Jacquemot, 2012) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour. Rappelons que, dans de nombreuses études, la limite des 2\$ correspond à la ligne de pauvreté, l'extrême pauvreté étant située à 1\$ par jour. Ces ménages de la floating class se situent à la limite de la pauvreté, et se caractérisent par un certain degré de vulnérabilité dans le sens où ils peuvent rebasculer dans la classe des précaires suite à un choc. La floating class constitue une part de plus en plus importante dans les sociétés africaines, notamment celles ayant connu ces dernières années des taux de croissance du PIB importants, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains.

- IR4 est constituée par ce que l'on qualifie de « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour.

IR3 et IR4 correspondraient à la « petite prospérité ».

#### 4. Résultats

Cette étude confirme certains résultats d'études conduites dans les villes en développement et montre avec finesse que :

▷ les logiques d'approvisionnement en eau des ménages sont liées à **une profonde hétérogénéité des populations vivant dans des quartiers dits « précaires »**. D'après les résultats de l'analyse statistique, en se référant à l'indice de richesse, on observe la présence de deux classes de population aux logiques contradictoires : une population pauvre (IR1 et IR2) et une petite prospérité (IR3 et IR4). Cette dichotomie est plus ou moins marquée en fonction du type de quartier.

Les analyses montrent que la catégorie de la petite prospérité est majoritairement bénéficiaire des politiques de raccordement au réseau, alors que les catégories les plus précaires (IR1 et IR2) en sont généralement exclues.

▷ **Les choix d'approvisionnement en eau sont particulièrement hétérogènes** dans les quartiers précaires. Les choix des ménages s'effectuent en fonction d'un éventail de modalités d'approvisionnement en eau, plus ou moins variées selon le type de quartier et leurs « capacités ». Ces choix s'opèrent en fonction : (i) des usages (boisson, cuisine, lessive, lavage corporel) ; (ii) du prix (source gratuite, source payante avec ou non des arrangements locaux) ; (iii) de l'accessibilité (distance ou prix de raccordement) ; (iv) de la qualité de l'eau (potable, non-potable) ; (v) de la disponibilité (quantité) ; (vi) de la saison (sèche ou humide).

L'analyse montre que le principal facteur qui détermine le choix entre des modalités d'approvisionnement en eau reste le prix de l'eau (et non la qualité), les ménages les plus précaires se tournant vers des solutions d'approvisionnement gratuit quand ils le peuvent (puits, fleuve dans le cas de Niamey) ou vers les modalités les moins chères (forages avec PMH à Ouagadougou). Les risques en termes de santé sont plus grands pour ces populations qui ne consomment pas une eau saine, en quantité suffisante, ou qui la conservent dans de mauvaises conditions. L'accessibilité (en distance, en temps passé à la

corvée d'eau, ou au niveau des prix) à un point d'eau de qualité n'est pas assurée pour une grande partie des ménages précaires, les privant d'un droit.

▷ **Les logiques foncières ont une incidence sur les modalités d'approvisionnement en eau.** Cela se manifeste à plusieurs niveaux, notamment dans les quartiers non lotis.

Si l'on se place du point de vue de l'opérateur d'eau, l'absence de planification urbaine dans un quartier, le risque de déguerpissement, couplé à un statut d'illégalité ou d'informalité de territoires « précaires », concourent à restreindre des initiatives visant à implanter un réseau conventionnel dans les zones qui ne sont pas approvisionnées. L'expérience (projet POP) portée par l'ONEA et les bailleurs conduit à moduler ce constat.

Du point de vue des ménages, la spéculation foncière, l'absence de titre foncier, ainsi que le statut de locataires contribuent à l'exclusion de certains ménages de l'obtention d'un raccordement au service d'eau potable, en particulier à Ouagadougou, ce critère de titre foncier n'étant pas retenu à Niamey. Néanmoins, nous avons repéré des situations « paradoxales » dans certains quartiers non lotis à Ouagadougou. En effet, certains ménages investissent dans un branchement privé (projet POP) pensant qu'il s'agit d'une première étape vers la sécurisation foncière.

▷ **Les politiques d'assainissement restent, aujourd'hui encore, les parents pauvres** des politiques de lutte contre la pauvreté, notamment dans les quartiers précaires, et de façon encore plus manifeste dans les quartiers non lotis/irréguliers. L'insuffisance de latrines, le manque de structures publiques et le nombre réduit de petits opérateurs privés et de structures associatives pour la collecte et la gestion des déchets, l'installation de populations à proximité des décharges ou sur des sites exposés à divers types de risques accroissent la vulnérabilité des ménages des quartiers précaires.

▷ **Des mesures ont été prises, dans les deux villes, pour développer l'accès à l'eau aux populations pauvres** dans le cadre de politiques pro-poor.

A Niamey, une stratégie de politique de branchements sociaux d'envergure, avec réduction des coûts d'entrée (abaissement du coût du raccordement, en relation avec un objectif de diminution du nombre de bornes fontaines) a été entreprise. Elle ne cible pas des quartiers en particulier, mais concerne à la fois les quartiers réguliers et irréguliers, et tient aussi compte des ménages locataires. Or, il semble que les résultats ne sont guère à la hauteur des attentes. De nombreux ménages, même précaires, sont contraints de s'approvisionner auprès de revendeurs privés dont la qualité de l'eau n'est en aucun cas garantie et dont le prix de vente est élevé relativement aux autres modalités. Les stratégies alternatives au réseau (telles que l'achat d'eau aux revendeurs) seraient encore plus développées en cas d'interdiction des bornes fontaines. Les bornes fontaines sont issues d'une histoire longue de l'accès à l'eau dans les villes en développement et une transformation radicale de ces modes d'approvisionnement nécessiterait une approche très incitative envers les ménages pauvres.

Dans le cas de Ouagadougou, l'approche diversifiée couplant à la fois bornes fontaines et développement des branchements individuels (avec branchements sociaux subventionnés comme au Niger, même si le coût est plus élevé) est au cœur de la politique pro-poor. Jusqu'à récemment, seuls les quartiers lotis étaient concernés. Mais des projets, financés par les bailleurs (AFD, Banque Mondiale), en partenariat avec l'ONEA et les mairies depuis 2009, ont permis que dans certains quartiers non lotis soit mis en place ce même couplage entre bornes fontaines et développement de réseaux secondaires gérés par le secteur privé (POP). Cette innovation semble prometteuse, même si pour le moment, elle reste de portée

limitée pour permettre l'accès à l'eau via les branchements individuels aux plus précaires. Ce sont les ménages appartenant à la classe définie comme « petite prospérité » qui peuvent y accéder dans les faits. Notons que dans les quartiers précaires, les ménages ont là aussi recours aux revendeurs d'eau, notamment en période de coupure et en saison sèche. Mais, à Ouagadougou, cela concerne surtout les ménages appartenant à la petite prospérité. Ainsi, force est de constater la portée encore limitée de ces politiques, notamment si l'on considère les populations les plus démunies (IR1 et IR2). Même si un manque de recul ne permet pas encore d'évaluer l'impact de ces politiques récentes<sup>1</sup>, les conclusions de l'étude conduisent à s'interroger sur l'universalité et la pertinence du modèle du réseau dans certains contextes.

▷ **des défauts de coordination entre une pluralité d'acteurs** peuvent être observés. Les entretiens qualitatifs auprès d'acteurs institutionnels ont fait apparaître des défauts de coordination à plusieurs niveaux : tout d'abord entre les ministères (ceux en charge de la politique de l'eau et ceux qui traitent du développement urbain, notamment du foncier) ; par ailleurs, entre les bailleurs et les décideurs à l'échelle nationale ; et enfin entre les maires et les projets (portés par des ONG le plus souvent).

## 5. Propositions pour l'action

Ces résultats nous amènent à proposer les recommandations suivantes qui se situent à différentes échelles.

▷ **Elaborer un cadre de concertation** entre acteurs impliqués à la fois dans les enjeux d'eaux (eau ressource et service d'eau), mais aussi de développement urbain.

▷ **Etablir un diagnostic territorial précis du quartier** en amont de toute intervention dans le cadre d'un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement, afin d'éviter toute assimilation hâtive et erronée entre quartier précaire et pauvreté des ménages.

▷ **Promouvoir et prendre en compte l'effet de redistribution des catégories IR3 et IR4 vers les IR1 et IR2** : dans les quartiers comportant une forte mixité de population, l'installation du réseau conventionnel doit s'appuyer sur les catégories IR3 et IR4 qui sont les principaux primo-accédants à un raccordement au service d'eau potable. Des mesures d'accompagnement doivent être systématiquement mises en place pour les ménages vulnérables et les populations les plus pauvres qui ne peuvent accéder à ce service.

Ces politiques de raccordement doivent être couplées à un aménagement du quartier (notamment en termes d'assainissement, de voirie, etc.) sans attendre le lotissement.

▷ **Conserver la diversité des modes d'accès à l'eau dans un quartier ; maintenir les bornes fontaines et inciter à un raccordement** : les exemples de Niamey et de Ouagadougou nous montrent combien une approche diversifiée de l'approvisionnement en eau est essentielle. Ainsi, il convient à la fois de favoriser l'extension du branchement individuel, avec des conditions souples, tout en préservant des modalités spécifiques pour les précaires en s'attachant à la qualité du service et de l'eau.

---

<sup>1</sup> Au-delà du rapport du bureau d'études Hydroconseil qui a accompagné la mise en œuvre du projet POP et a fait récemment (2013) une première évaluation du projet. Hydroconseil (2013), « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés », Rapport Final (version draft 2), 31 janvier, 100 pages.

▷ **Transformer graduellement l'approvisionnement en eau dans les quartiers précaires** : comme nous l'avons vu, l'interdiction et la réduction des modalités d'accès à l'eau dans les quartiers précaires ont une incidence directe sur les catégories des ménages les plus défavorisés (IR1 et IR2).

▷ **Inventer une approche commerciale et de subvention diversifiée** : mettre en place des méthodes d'identification et de ciblage des ménages pauvres, couplées à une politique commerciale qui leur serait dédiée. Le ciblage communautaire est par exemple une méthode efficace pour identifier les populations les plus précaires.

Ainsi, les politiques dites de « branchement social » auraient véritablement une vocation sociale, à destination des plus précaires, et ne seraient pas destinées à tous. Le principe de péréquation (les plus riches payant pour les plus pauvres) permettrait de diminuer le coût pour les populations démunies, voire de leur octroyer le branchement gratuitement (sans frais de dossier, avances, etc.).

▷ **Développer des actions d'IEC** (Information, Education, Communication) **sur le plan de l'assainissement, mais aussi de l'eau** en s'appuyant sur des leaders d'opinion et des notables souvent autochtones.

Certains acteurs devraient être impliqués dans ces actions de sensibilisation à l'assainissement au sein des quartiers urbains précaires : EAA (ex Crepa), des ONG (tel que Plan Burkina) dans la mesure où ils ont acquis des compétences dans ce domaine.

▷ **Favoriser l'émergence de nouveaux métiers de l'eau et de l'assainissement aux échelles locales, notamment des petits opérateurs privés** (PME du secteur informel, structures associatives, GIE).

Soutenir les initiatives individuelles pour la collecte et le recyclage des déchets, mais aussi pour leur valorisation dans l'agriculture urbaine et périurbaine et la production artisanale.

Accompagner les initiatives prises par certains acteurs économiques pour concevoir des barrages garantissant la propreté de l'eau transportée jusqu'au domicile des ménages, ou encore pour traiter l'eau à domicile.

▷ **Réfléchir à des financements innovants** afin de favoriser l'accès au réseau pour les populations précaires en prenant en considération non seulement le paiement du branchement au réseau, mais aussi de la facture. Sur ce plan, des modalités de paiement plus flexibles (par exemple, un paiement échelonné) devraient être trouvées, en tenant compte des coûts de transaction que de tels aménagements peuvent occasionner.

Le microcrédit, peu développé dans ces quartiers, serait une piste de financement innovant à explorer.

▷ **Innover quant aux principes participatifs à la base des projets d'aménagement urbain.**

Des projets, fondés sur les principes participatifs, manquent parfois de temps pour réaliser un véritable diagnostic territorial permettant de repérer l'hétérogénéité des populations, mais aussi les rapports de pouvoir au sein du quartier.

▷ **Repenser les liens entre Recherche et Opérationnel.**

Réfléchir sur : (i) comment « traduire » des concepts et des résultats de la recherche académique pour leur appropriation par les opérationnels (bailleurs, ONG, etc.) ; (ii) comment formuler les problématiques de recherche à partir des questionnements des opérationnels ; et enfin (iii) comment concilier des pas de temps différents entre les chercheurs et les opérationnels ?



## Introduction Générale



**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX**



**Photos de JM Huriot**



## Introduction générale

Comme la plupart des prévisions le soulignent (ONU-Habitat<sup>2</sup>, 2010 ; CEPED<sup>3</sup>, 2010 ; World Bank<sup>4</sup>, 2009), la croissance urbaine s'opère désormais principalement dans les pays en développement ou les pays dits émergents. Selon le Rapport de référence de l'ONU-Habitat (2010), un peu plus de la moitié de la population mondiale, soit près de 3,5 milliards de personnes, vit en ville, et la population urbaine des pays en développement devrait plus que doubler d'ici 2050, passant de 2,5 à 5,3 milliards d'habitants. La majorité des mégapoles se trouvent au Sud engendrant des problèmes de gouvernance méconnus jusqu'ici. Certes, des situations contrastées existent entre les sociétés (d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine), voire au sein des pays, mais certaines tendances peuvent être identifiées : villes multimillionnaires, problèmes de gouvernance urbaine, enjeux de sécurisation foncière, exclusion croissante de franges de la population vis à vis du « droit à la ville ». La question de l'équité dans l'accès aux services urbains de base, notamment à l'eau et l'assainissement, est donc centrale. Elle se pose particulièrement dans les quartiers précaires irréguliers occupant une portion de l'espace urbain qui croît dans un contexte d'étalement urbain et évolue en fonction des politiques de lotissement.

Les habitants des quartiers précaires sont considérés, à première vue, comme les plus pauvres de la ville. Notons que la pauvreté ne se limite pas aux quartiers précaires, irréguliers, situés dans les périphéries urbaines. Les pauvres sont disséminés dans de nombreux quartiers. Dans les cours surdensifiées des centres-villes, ils représentent une fraction importante de la catégorie des « hébergés » : migrants arrivés récemment en ville, jeunes sans travail, aides familiaux contraints de vivre dans le domicile de leurs tuteurs. La faible capacité de mobilité, dans des espaces urbains qui ne cessent de s'étendre, est une des composantes de la pauvreté (Bertrand, 2011). Elle concerne notamment des locataires qui sont dans l'incapacité de louer un logement de meilleure qualité dans un autre quartier ou qui ne peuvent réunir les ressources pour acheter un terrain et construire une maison dans les nouvelles extensions de la ville. Les pauvres sont aussi les citoyens qui habitent à la périphérie et ne peuvent pas assumer le coût et le temps accrus qu'impliquent les déplacements quotidiens vers les zones d'activités situés dans les quartiers centraux.

Cette dissémination des pauvres dans l'espace urbain est liée à la dégradation des conditions de travail et d'emploi depuis les années 1980, dans le contexte des plans d'ajustement structurel. La crise du salariat dans le secteur moderne est allée de pair avec une augmentation des activités informelles faiblement rémunérées. Pour subsister, de nombreux citoyens ont été contraints de cumuler les revenus de plusieurs activités. Les femmes, actives dans le commerce et les services dans l'informel, assurent la subsistance des ménages. Le recours au travail des enfants et leur exploitation s'est accrue (Verlet, 2005). Ainsi, on constate une forte hétérogénéité des populations qualifiées de « pauvres » en milieu urbain.

L'absence ou l'insuffisance de services urbains de base (eau potable, assainissement, collecte des déchets, infrastructures de santé et d'éducation, transports) caractérise ces quartiers où les plus pauvres vivent et contribue à l'accroissement de la précarité.

---

<sup>2</sup> Iouri MOISSEEV (dir.), 2010, *State of the World's Cities Report 2010/11*, "Bridging the Urban Divide", UN-Habitat, April. UN-Habitat est le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le 5<sup>ème</sup> Forum Urbain Mondial qui s'est tenu à Rio en avril 2010 portait sur «Le droit à la ville, combler la fracture urbaine».

<sup>3</sup> Le Ceped précise qu'en matière de population urbaine, la référence quasi exclusive reprise par les chercheurs, les experts et les agences de développement est le *World Urbanization Prospects*, émanant de la Division Population des Nations unies. *La Chronique* du CEPED (Centre Population et Développement), mars 2009, n°57.

<sup>4</sup> World Bank, 2009, *World Development Report 2009* : "Reshaping Economic Geography", Washington, DC: The World Bank.

Cette problématique de l'accès aux services de base dans les quartiers précaires des villes en développement fait l'objet de nombreux débats et controverses, tant au sein des acteurs du développement (ONG, bailleurs, acteurs institutionnels, opérateurs privés) que de la communauté scientifique. Les travaux de recherche et études sur ce thème ont évolué en fonction d'enjeux urbains identifiés à l'échelle mondiale, notamment au cours de conférences internationales (ONU-Habitat). Les thématiques abordées portent de façon récurrente sur l'analyse des conditions de vie des populations dans les quartiers précaires, non lotis, bidonvilles, la terminologie variant en fonction des acteurs et des contextes, et soulevant des débats. Aux échelles locales, l'accès aux services essentiels (comme l'eau et l'assainissement) dans les quartiers précaires est donc une préoccupation majeure. Même si des tendances communes peuvent être repérées, des différences existent entre villes, entre quartiers et en leur sein, en fonction des contextes socio-économiques, culturels, et des politiques publiques mises en œuvre. L'analyse de politiques publiques, sectorialisées (eau et assainissement d'un côté, urbain et foncier de l'autre), dans des pays sous régime d'aide, est indispensable à la compréhension des choix opérés dans les deux pays étudiés dans cette étude, à savoir le Burkina Faso et le Niger.

Afin de documenter de manière approfondie ces enjeux, cette étude porte sur la problématique de l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les quartiers d'habitat précaire de deux capitales africaines (Ouagadougou, au Burkina Faso, et Niamey, au Niger). Plus précisément, elle vise à comprendre la complexité des interactions entre l'accès à l'eau potable/l'assainissement et la lutte contre la pauvreté dans des quartiers dits précaires au sein de grandes villes africaines. Il s'agit de fournir des éléments de compréhension de la complexité des réalités au sein de ces quartiers à destination des bailleurs et des acteurs des politiques publiques pour comprendre jusqu'à quel point les politiques «pro-poor», ciblées sur les populations précaires, atteignent leurs objectifs.

Compte tenu de la diversité des enjeux et des grilles d'analyse disponibles, nous avons constitué une équipe pluridisciplinaire pour aborder cette problématique, constituée d'économistes, de sociologues et de géographes-aménageurs.

Une revue de la littérature (**Chapitre 1**) permet de documenter de manière approfondie cette complexité des liens entre pauvreté et accès aux services de base dans des quartiers dits précaires des villes africaines.

Mais, au-delà, les enseignements tirés de cette revue de la littérature ont fait émerger une problématique originale, avec la formulation d'une question de recherche articulée à une question opérationnelle (**Chapitre 2**).

La question de recherche a été formulée comme suit : Jusqu'à quel point une stratégie nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, accompagnée par des bailleurs et une pluralité d'acteurs (dont les ONG), peut-elle effectivement prendre en compte la complexité des situations dans les quartiers d'habitat précaire ?

La question opérationnelle, co-construite avec l'AFD, est énoncée dans les termes suivants : Les politiques nationales pro-poor, accompagnées par les bailleurs au cours de ces dernières années, ont-elles permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations pauvres dans les quartiers précaires? Si ce n'est pas le cas, comment ajuster ces politiques pro-poor afin d'assurer l'accès aux services aux plus vulnérables?

Un postulat et quatre hypothèses ont alors été identifiés. Afin de valider ou non ces hypothèses, deux enquêtes de terrain ont été réalisées afin de collecter des données tant quantitatives que qualitatives à l'échelle de quartiers. Ces quartiers ont été sélectionnés en cohérence avec une typologie que nous avons élaborée et qui constitue un axe important de la méthodologie. Les questions de l'enquête ménage, conduite dans ces quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey (750 ménages enquêtés dans 6 quartiers de Ouagadougou ;

et 477 ménages dans 5 quartiers de Niamey), intègrent certains enseignements issus de la revue de la littérature, notamment quant à la manière d'appréhender la précarité des ménages, du quartier, de l'habitat, mais aussi les usages et enjeux autour de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le capital social des ménages et les questions foncières. Des entretiens semi-directifs auprès de ménages, de gestionnaires de points d'eau et de revendeurs d'eau informels, mais aussi d'acteurs institutionnels et d'opérateurs, de bailleurs et d'ONG ont enrichi les données quantitatives. Un travail de cartographie a permis de compléter les informations recueillies. L'ensemble de cette méthodologie est présentée dans le chapitre 2.

Les deux études de cas portent sur six quartiers précaires à Ouagadougou (**Chapitre 3**) et sur cinq à Niamey (**Chapitre 4**). La présentation des résultats des enquêtes suit la logique de l'énoncé du postulat et des hypothèses, et permet de les valider ou de les réfuter. Une synthèse de l'ensemble de ces résultats a été élaborée à partir d'une comparaison entre Ouagadougou et Niamey (**Chapitre 5**).

Des propositions pour l'action, issues des résultats de ces enquêtes, sont enfin présentées au titre de la conclusion (**Chapitre 6**).



## Chapitre 1 : Revue de la littérature



**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX**





# Chapitre 1 : Revue de la littérature

## Les trois entrées privilégiées dans la revue de la littérature

La revue de la littérature vise à préciser certaines entrées privilégiées dans la formulation de la problématique de l'étude. Cette dernière cherche à analyser jusqu'à quel point des *politiques nationales d'accès à l'eau et à l'assainissement*, soutenues par une pluralité d'acteurs (des bailleurs, mais aussi des ONG), peuvent prendre en compte la complexité des réalités propres aux *quartiers précaires des grandes villes*, et cibler de manière effective les *populations précaires*.

Ces questionnements ont été débattus, depuis de nombreuses années, au sein des communautés de chercheurs, sans que des passerelles ne soient toujours établies entre disciplines (économistes, sociologues, géographes). De même, ils sont récurrents lors des séminaires organisés par les divers acteurs du développement.

Nous proposons, dans ce chapitre 1, de faire état de ces débats à travers une revue de la littérature qui, au-delà des enjeux théoriques soulevés par des chercheurs, fait aussi la synthèse d'études appliquées.

**Trois entrées seront privilégiées** en relation avec la problématique définie. Si elles se recoupent, elles renvoient aussi à des analyses spécifiques.

La revue de la littérature permet, **dans un premier temps**, de qualifier les types de territoires retenus dans l'étude, à savoir les quartiers précaires, en établissant un lien avec les modes d'approvisionnement en eau et assainissement qui les caractérisent. Il importait avant tout de dépasser les fausses évidences (« les pauvres sont dans les quartiers irréguliers », etc.) et de rendre compte de la complexité du développement urbain en Afrique et de la structuration des villes.

Par ailleurs, les politiques pro-poor ciblées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement visent des populations « précaires » sans que ce terme ne soit toujours bien défini. Ceci rend complexe la construction d'indicateurs pour les appréhender, notamment dans les enquêtes, d'où l'intérêt d'une revue de la littérature sur la pluralité des définitions et perceptions de la précarité que nous traiterons **dans un deuxième temps**.

Enfin, notre postulat de départ met en avant les modalités d'accès à l'eau et à l'assainissement comme le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier. Pour cette raison, une analyse de la littérature portant non seulement sur les modalités techniques d'accès à l'eau et l'assainissement, mais aussi sur les modes de gouvernance locaux au sein des quartiers, les acteurs impliqués et l'impact des politiques pro-poor s'avérerait indispensable **dans un troisième temps**.

Les trois points suivants seront donc traités :

- Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.
- Les politiques pro-poor ou comment cibler les pauvres ? Rendre compte de la pluralité des définitions
- L'accès à l'eau et à l'assainissement : enjeux des politiques publiques pour réduire la précarité dans les grandes villes. Quels modes de gouvernance et de régulation privilégier ?

Les enseignements qui ressortent de cette revue de la littérature permettent d'affiner certaines questions dans le cadre des enquêtes ménages menées dans les quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey.

## **1. Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats**

Les analyses portant sur le développement urbain en Afrique se situent à différentes échelles, souvent en lien avec les entrées disciplinaires privilégiées.

A l'échelle macro, les débats portent sur les liens entre croissance économique et réduction des inégalités sociales et spatiales dans les agglomérations urbaines. Bon nombre de chercheurs en économie urbaine ou en géographie urbaine discutent ces interactions (1.1).

Cependant, des travaux appliqués de sociologues et de géographes illustrent, à travers la diversité de cas de villes africaines, les réalités aux échelles locales et la complexité de l'organisation interne des villes, à travers des études ciblées sur les quartiers qualifiés de précaires (1.2).

Enfin, les politiques urbaines et les modes de gouvernance locale influent sur la configuration de la ville, et donc sur la façon de traiter ces quartiers dits précaires (1.3). La place conférée aux maires a par exemple une incidence non négligeable sur la manière de traiter la question de l'accès aux services de base, mais aussi les enjeux fonciers au cœur de notre problématique.

### **1.1. Une vision macro : Impact de la croissance urbaine sur les inégalités spatiales**

#### 1.1.1 Liens entre croissance économique et inégalités spatiales : les enseignements de l'économie urbaine

Les recherches conduites en économie géographique (Krugman, 1998) ont reçu un considérable écho dans les années 1990 à la fois dans les sphères académiques et au sein des institutions internationales (Banque Mondiale notamment). De nombreux rapports ont retenu l'hypothèse selon laquelle la réduction des inégalités, notamment en milieu urbain, proviendrait d'une augmentation des richesses suite au cercle vertueux entre concentration métropolitaine, soutien aux territoires compétitifs et croissance économique. C'est le cas du rapport de la Banque Mondiale<sup>5</sup> de 2009 qui a reçu un large écho et a été largement débattu parmi les spécialistes du développement urbain, au Nord, mais aussi au Sud. Or, des auteurs de référence (Bourguignon, 2004) insistent sur la complexité des liens entre les concepts de pauvreté, d'inégalité et de croissance ce qui a fait l'objet de nombreux débats chez les économistes.

On peut confronter cette vision émanant du rapport de la Banque Mondiale de 2009 avec celui d'ONU-Habitat (2010) qui n'a pas retenu cette hypothèse. Ce rapport, qui a donné lieu lui aussi à de nombreux débats lors de sa publication, énonce de manière explicite que la seule croissance économique ne pourra réduire les inégalités. Les villes du Sud sont appréhendées à travers la problématique de la «fracture urbaine». Cette fracture, considérée en tant que concept, est déclinée sous une pluralité de dimensions, sociale, économique, politique et culturelle.

Ce sont donc deux conceptions des liens entre croissance urbaine et inégalités qui s'affrontent et qui ont une incidence sur la formulation des politiques publiques. Elles renvoient à des approches différentes, l'une qui s'inscrit dans le cadre de l'économie géographique, et l'autre qui renvoie à la géographie radicale.

Le rapport de la Banque Mondiale (2009), en cohérence avec les théories de l'économie urbaine qui prévalent depuis les années 1980 (Huriot, Bourdeau-Lepage, 2009), confirme la prégnance des approches économiques de la ville, avec la référence systématique à l'économie géographique (Krugman, 1998). On souligne une corrélation mécanique entre

---

<sup>5</sup> Voir la critique de Harvey D., 2009.

laissez faire, concentration spatiale et croissance économique (Moriconi Ebrard et alii, 2010). La ville est conçue comme moteur de la croissance économique, les politiques urbaines devant contribuer à l'attractivité des investissements privés internationaux afin de permettre des gains de croissance au niveau local. Selon le principe du « trickle down effect »<sup>6</sup>, les gains de croissance qui découlent du soutien apporté aux territoires compétitifs, et donc à la concentration métropolitaine, permettront la réduction des inégalités.

Cela se traduit par une compétition entre villes (ou entre certains « territoires » de la ville), notamment à travers les politiques d'attractivité des capitaux étrangers, et des politiques de sécurisation qui favorisent la pérennisation de ces investissements. A titre d'exemples, on peut citer la revitalisation des espaces urbains au centre, l'externalisation de services tels que la sécurité, la gestion des déchets ou de l'eau, la formalisation des activités informelles (Bénit-Gbaffou, Fabiyi, Peyroux, 2009).

Dans ces approches, la dimension politique est rarement analysée et les décideurs sont souvent exhortés à se comporter comme des « managers » (Moriconi et alii, 2010) ce que traduit le passage à une dimension « entrepreneuriale » des politiques urbaines (Harvey 1989). La ville devient un acteur qui compose avec les règles de la globalisation (Sassen, 1991). Certaines grandes capitales des pays en développement ou émergents s'inscrivent dans cette tendance, en proposant des modes de gouvernance innovants d'où l'importance de la dimension politique. Des chercheurs ont à cet égard formulé une hypothèse originale, en montrant que malgré l'absence d'un pouvoir politique ou économique, les grandes métropoles (comme Shanghai, le Cap, Mumbai, Santiago) sont gouvernées par l'intermédiaire d'accords construits pour assurer la bonne marche des réseaux, instruments indispensables pour assurer le développement économique (Lorrain, 2011 ; Verdeil, 2012).

Dans un tout autre registre, des travaux de chercheurs anglo-saxons, peu mobilisés dans les études urbaines en France, étudient l'impact des transformations du capitalisme sur les formes urbaines, et en particulier les modes de gouvernance urbaine et les nouveaux rapports de pouvoir qui en découlent. Ils s'inscrivent dans un courant proche de l'Ecole de la Régulation (Jessop, 2002) ou des *Urban Studies* (Harvey, 1989 ; Brenner, Theodore, 2002 ; Peck, Tickell, 2002 ; Swyngedouw, 2005).

Ces auteurs ont surtout étudié les villes nord-américaines, mais leurs travaux sont mobilisés par des chercheurs spécialistes des villes de pays émergents, notamment dans le monde anglophone (comme l'Afrique du Sud, voir Bénit-Gbaffou, Fabiyi, Peyroux, 2009). Ils soulignent l'importance de la contextualisation pour comprendre la diversité des modèles reflétant la pluralité des formes du capitalisme. Ils intègrent aussi la question du rôle de l'Etat dans l'orientation donnée aux politiques urbaines. Theodore, Brenner (2002), Peck, Tickell (2002) ainsi que Jessop (2002) soulignent que les processus de néo-libéralisation s'accompagnent de formes persistantes mais différentes d'interventions de l'Etat. Ils mettent en avant deux phases, particulièrement visibles dans les politiques urbaines. A une « première phase de « *roll-back* » (années 1980), au cours de laquelle l'Etat entreprend le démantèlement des institutions héritées du keynésianisme, succéderait une seconde phase de « *roll-out* » (années 1990) dans laquelle l'Etat, par de nouvelles politiques, de nouveaux instruments (Lascombes, Le Galès, 2004), s'attache à « réparer » les échecs de la phase précédente tout en institutionnalisant les grandes tendances apparues au cours de la première phase » (Béal, Rousseau, 2008) d'où la mise en place de mécanismes de régulation par l'Etat. Dans certains pays en développement, la première phase

---

<sup>6</sup> La thèse du *trickle down effect* a été notamment développée par Kuznets (1955) qui établissait un lien entre croissance économique et réduction des inégalités. Selon lui, l'accroissement des inégalités de revenus est temporaire dans le processus du développement ; les inégalités devraient décroître quand un certain niveau de développement est atteint. Cette thèse a été remise en cause par de nombreux auteurs (Dubois, 1997 ; DIAL).

correspondrait à la période des plans d'ajustement structurels, la seconde renvoyant aux principes de «bonne gouvernance» véhiculés par les institutions internationales (Baron, Peyroux, 2011).

Selon cette analyse, on assiste, dans les années 1980, à «un effritement des relations verticales au profit de relations horizontales, effritement qui se matérialisa notamment par une implication croissante des acteurs privés dans les politiques urbaines» (Mayer, 1994). La seconde phase, dès les années 1990, est définie comme suit : « au niveau national, on évoque l'idée d'un «*Schumpeterian Welfare State*» (Jessop, 1993), dont l'objectif n'est plus d'assurer la redistribution spatiale mais d'accroître la compétitivité des territoires ; et, au niveau local, la ville «entrepreneuriale», tournée vers l'attraction des ressources, des emplois et du capital, qui succède à la ville «managériale» de l'ère keynésiano-fordiste (Harvey, 1989 ; Hall, Hubbard, 1998). Ces changements dans les pratiques politiques doivent être plus généralement reliés à la montée en puissance, au sein de la sphère politique, des thèses économiques néo-classiques et des penseurs comme Milton Friedman<sup>7</sup> et Friedrich Hayek » (Béal, Rousseau, 2008).

Si ces travaux restent centrés sur les villes occidentales, les conclusions concernent aussi les villes du Sud dans la mesure où ce «modèle de ville entrepreneuriale» s'est diffusé au-delà du monde occidental, tout en se transformant (Darbon, 2009). Par exemple, de nouvelles modalités de gestion des services urbains ont été implantées dans les villes des Suds car en conformité avec ce nouveau référentiel. C'est le cas des Partenariats Publics Privés ou des outils de New Public Management<sup>8</sup> (Baron, Peyroux, 2011).

Certes, appliquer à des problématiques des villes du Sud des approches théoriques conçues pour traiter des dynamiques urbaines des sociétés occidentales peut poser problème. Par exemple, dans un ouvrage de référence (*Splintering Urbanism*, 2001), Graham et Marvin montrent comment la libéralisation des services en réseaux a conduit à la «dissolution du modèle universel de la modernité», avec la fin des grands réseaux intégrateurs, ce qui exacerbe la fragmentation urbaine et l'exclusion de certaines populations. Jaglin remet en cause cette thèse dans le cas des villes du Sud qui sont des «villes aux réseaux inachevés». Les évolutions de ces vingt dernières années susciteraient, selon elle, une «grande inventivité sociale» de la part d'opérateurs et d'usagers pour faire face à l'«incapacité des grands réseaux à répondre à toutes les demandes en service». Ceci permet l'accès des «pauvres» à des solutions «non conventionnelles».

Par ailleurs, il est souvent admis que les théories de l'urbanisation en termes de « villes globales » (Sassen, 1991) concerneraient principalement les villes du Nord ou celles des pays émergents, et que les mégalo-poles des Suds devraient être étudiées à partir de concepts qui leur seraient spécifiques. Ce concept de ville globale conduit en effet à établir un classement, une hiérarchisation des villes entre elles, en fonction de critères essentiellement économiques. Comme le souligne Gervais-Lambony<sup>9</sup>, les villes n'auraient alors «d'autre choix que de devenir plus compétitives, plus «mondiales», plus modernes à nouveau, plus développées». Or, les réalités des villes des pays en développement renvoient à d'autres logiques et problématiques.

---

<sup>7</sup> Friedman M., 1962, *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press.

Hayek F., 1967 (1944), *The Road to Serfdom*, Chicago, Phoenix Books.

<sup>8</sup> Dans un contexte de diffusion du référentiel néolibéral, des organisations publiques vont « légitimer leur existence en adoptant des structures formelles et instruments de gestion issus du monde de l'entreprise. Le NMP s'est traduit par la création de nouvelles fonctions dans l'organigramme et de nouveaux instruments de gestion venus du secteur privé en lien avec la performance : démarche qualité, engagement sur des objectifs et indicateurs de performance », Colon, Guérin-Schneider, 2013, p.3.

<sup>9</sup> Critique de Gervais-Lambony sur l'ouvrage de Robinson J., 2006, *Ordinary Cities: Between Modernity and Development*. London, UK, and New York, NY: Routledge. [http://www.jssj.org/archives/01/media/jssj\\_a\\_lu.pdf](http://www.jssj.org/archives/01/media/jssj_a_lu.pdf)

Pour autant, comme le soulignent certains auteurs (Robinson, 2005), il peut y avoir un risque à stigmatiser les recherches sur les villes du Sud en abordant les seules questions liées à la pauvreté et à la ségrégation spatiale. Mais il convient, dans le même temps, de ne pas transposer des modèles élaborés dans des contextes spécifiques. Robinson propose de « dépasser les catégorisations [...] et de considérer chaque ensemble urbain dans toute sa complexité interne et déceler à chaque fois leur caractère original et ensuite produire des politiques urbaines non pas calquées sur des modèles importés mais adaptées aux réalités locales » (Gervais-Lambony, 2006). C'est ce à quoi cette étude va s'attacher dans l'analyse des études de cas de Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger).

Intégrer la dimension politique pour rendre compte de la complexité des jeux d'acteurs qui façonnent ces villes semble nécessaire pour compléter les approches présentées dans cette partie.

### 1.1.2 La dimension politique oubliée : repenser le droit à la ville et la problématique de l'exclusion

Une approche par les droits permet de prendre en compte la dimension politique et la question du pouvoir aux échelles locales, tout en intégrant la problématique de la justice spatiale.

Cette dimension politique est évacuée du rapport de la Banque Mondiale de 2009, alors qu'elle est centrale dans les conclusions d'ONU-Habitat. La nécessité de reconnaître un «*droit à la ville*» qui prônerait un développement humain garant de l'intégration dans la ville de toutes les franges de la population est rappelée de manière récurrente dans le rapport. Reste à analyser la manière dont ce droit à la ville pourrait se décliner au sein des politiques urbaines, dans des contextes de décentralisation qui confèrent de nouveaux pouvoirs aux maires, mais aussi dans des situations de crise où ils ne disposent pas toujours des moyens (humains, financiers, compétences) pour les mettre en œuvre. De nombreux forums ont suscité des débats sur ces questions, souvent portées par des organisations non gouvernementales, des syndicats, des centres de recherche, notamment dans le cadre de projets de démocratisation de la gestion publique locale et de l'adoption de chartes locales de droit à la ville soutenues par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Habitat.

Mettre en avant la problématique du droit à la ville conduit à s'interroger sur la manière dont pourrait être pensée la *justice spatiale* dans des contextes de villes du Sud, où une large partie de la population est reléguée dans des espaces d'exclusion.

Une volonté de théorisation émane de géographes qui abordent ces questionnements sous cet angle de la justice spatiale<sup>10</sup> (Harvey, 1973,1992 ; Reynaud, 1981 ; Gervais-Lambony, 2009 ; Dufaux, Philifert, 2010). Un lien peut être établi avec les valeurs de solidarité et d'équité supposées fonder l'idée de l'accès de tous les citoyens aux services publics de base, sans discontinuité du service et sur l'ensemble du territoire. On pourrait supposer que le souci de l'intérêt général irait de pair avec l'insertion des catégories sociales les plus fragiles dans l'ensemble urbain, notamment à travers des services d'eau pour tous, afin de construire un territoire urbain solidaire. Cependant, la conception de l'intérêt général a évolué au cours du temps. En effet, «l'invocation de l'intérêt général par les services de l'État, les élus des différents échelons territoriaux, les habitants, les usagers et leurs représentants converge rarement sur un but commun identifiable qui transcenderait les volontés particulières. L'enjeu de l'action publique aujourd'hui est donc moins de traduire dans les décisions un intérêt général univoque et abstrait que d'établir des espaces de débat

---

<sup>10</sup> Voir le colloque organisé par l'Université Paris Ouest-Nanterre consacré au thème en mars 2008 : <http://www.justice-spatiale-2008.org/> ou la revue scientifique électronique publiée en français et en anglais, par l'Université Paris-Ouest Nanterre (France), créée en 2009: <http://jssj.org/>.

accessibles et transparents, à partir desquels négocier le meilleur compromis possible » (Querrien, Lassave, 2005, 4). Cette idée renvoie à l'idée de « justice procédurale », dans le sens de justice négociée entre parties prenantes et non imposée du haut (Gervais Lambony, Dufaux, 2009, 8). Là encore, l'expression concrète de ces formes de justice négociée, à travers des modalités de mise en œuvre originale, nécessite de confronter des études de cas issues de contextes différents.

Les questionnements théoriques ne peuvent donc être dissociés des réalités des villes du Sud. La prise en compte d'une dimension micro s'avère nécessaire pour rendre compte de la complexité des enjeux aux échelles locales. Des chercheurs, issus de disciplines diverses (sociologues, anthropologues, géographes-aménageurs, politologues et économistes), produisent des données qui illustrent cette complexité, tout en soulignant la difficulté à forger un cadre théorique général.

## **1.2. Une vision micro : diversité des situations et hétérogénéité des enjeux au sein des quartiers précaires**

Selon le rapport d'ONU-Habitat (2010), dans les sociétés africaines, de nombreuses villes ont connu une forte croissance au cours des dernières années. L'étalement périphérique est la norme, avec une expansion horizontale, même si on constate dans un nombre croissant de grandes agglomérations une multiplication des constructions en hauteur dans les centres villes ainsi que dans les quartiers périphériques (Piermay, Sarr, 2007). Cette extension s'opère par la formation de villes satellites mais aussi par l'intégration de villages localisés à proximité des villes. En Afrique, les villes sont donc fortement consommatrices d'espace ce qui influe sur la capacité à fournir des infrastructures et des services de base à tous les citoyens. Par exemple, le grand Abidjan fait plus de 5 millions d'habitants. L'agglomération s'étend sur un périmètre de 53km sur 40km, soit environ 2120 km<sup>2</sup> (Olahan, 2010). En 2005, la zone urbanisée de Kinshasa s'étendait plus de 500 km<sup>2</sup> soit une expansion de plus de 8km<sup>2</sup> par an résultant presque exclusivement d'une urbanisation informelle (ONU Habitat, 2010).

Si l'on considère les densités, elles sont nettement plus importantes dans les grandes agglomérations de la côte où l'urbanisation est plus ancienne que dans les principales villes des zones sahéliennes. A Pikine (Dakar), la densité est de 450 habitants/ha, soit 8 fois plus élevée qu'à Ouagadougou (Meunier-Nikiema, 2008). A Lagos, ville la plus peuplée d'Afrique de l'Ouest, la densité serait de 2 654 habitants par km<sup>2</sup>. Ces chiffres traduisent une densification du tissu urbain existant, notamment des vieux quartiers du centre-ville qui connaissent un processus de taudification du fait du surpeuplement et de la vétusté.

Mais les questions urbaines au Sud sont le plus souvent abordées à travers la problématique des espaces d'exclusion<sup>11</sup>, comme en attestent les travaux de recherche qui analysent les espaces urbains ségrégués (qu'il s'agisse des quartiers précaires, voire, à l'opposé, des « gated communities »). La revue de la littérature témoigne des débats récurrents, notamment parmi les sociologues et géographes spécialisés sur les villes du Sud (Deboulet, 2013 ; Durand Lasserre, 2003 ; Fall, 2007 ; Jaglin, 2005 ; Jacquet et alii, 2010 ; Navez Bouchanine, 2007 ; Ndione, 1994 ; Yapi Diahou, 2000).

La diversité des termes traduit l'ambiguïté et la grande hétérogénéité des situations. Utiliser le terme de « quartier d'habitat précaire » permet de se dégager de limites territoriales

---

<sup>11</sup> L'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre d'habitants de bidonvilles, puisque 199,5 millions (61,7 %) de sa population urbaine vit dans des bidonvilles. Elle est suivie par l'Asie du Sud avec 190,7 millions (35 %), l'Asie de l'Est avec 189,6 millions (28,2 %), l'Amérique latine et les Caraïbes avec 110,7 millions (23,5 %), l'Asie du Sud-Est avec 88,9 millions (31 %), l'Asie occidentale avec 35 millions (24,6 %), l'Afrique du Nord avec 11,8 millions (13,3 %) et l'Océanie avec 6 millions (24,1 %). UN-Habitat, 2010.

souvent difficiles à cerner (1.2.1). Néanmoins, il existe des spécificités propres aux quartiers irréguliers, où la précarité domine, notamment du point de vue foncier (1.2.2).

### 1.2.1 Les quartiers précaires au sein des villes africaines : ambiguïté des termes et questionnement sur la notion de « quartier d'habitat précaire »

Les quartiers dits spontanés ou irréguliers, associés à la précarité, représentent une part importante des villes africaines, puisqu'ils concerneraient de 20 à 80% de la population, et de 15 à 70% des citoyens dans les pays du Sud (Durand-Lasserve, 2003). Par exemple, à Yaoundé, l'espace spontané occuperait 72% de l'espace réservé au logement (Ngeundo-Yonsi, 2003). A Ouagadougou, près du tiers des habitants vivraient dans le non loti (Meunier Nikiema et al, 2008). La diversité des termes utilisés nécessite des précisions.

ONU-Habitat utilise le terme de bidonville très controversé et souvent critiqué par les habitants de ces quartiers au motif d'une stigmatisation. Selon ONU-Habitat, un ménage de bidonville est un groupe d'individus vivant sous un même toit, en milieu urbain, qui manque d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes : (1) un logement durable dans le sens d'une structure permanente offrant une protection contre les conditions climatiques extrêmes ; (2) un milieu de vie suffisant (pas plus de trois personnes partageant une pièce) ; (3) le droit à l'eau potable (une eau qui est suffisante, accessible, et qui peut être obtenue sans effort extrême) ; (4) l'accès aux facilités sanitaires améliorées (une toilette publique ou privée partagée avec un nombre raisonnable de personnes) ; et (5) une sécurité de la tenure, assurant une protection contre les déguerpissements forcés.

Ce type de définition amènerait à considérer les habitants des bidonvilles comme largement majoritaires dans la plupart des grandes villes africaines. Il isole par ailleurs le quartier dit précaire, en fait une entité à part supposée clairement délimitée, alors qu'il est un quartier urbain à part entière, intégré et emboîté dans la globalité de la ville. Ses habitants sont des citoyens, des citoyens, acteurs politiques de la cité. Circonscrire les limites de ces quartiers est souvent difficile car elles changent en fonction des interlocuteurs : l'aménageur, l'opérateur d'eau, le politique, le chef coutumier, mais aussi l'habitant. Par exemple, les limites administratives se superposent rarement aux limites coutumières. Travailler sur les différents noms attribués à un même quartier, en fonction de l'interlocuteur et de l'histoire du quartier, peut s'avérer pertinent pour interpréter conflits et manque de participation d'acteurs sollicités.

### La revue de la littérature nous conduit à privilégier les terminologies de « quartier précaire ».

Les types d'habitat diffèrent au sein des villes africaines. Dans une grande partie des quartiers non reconnus d'Abidjan, les habitations sont constituées de baraques en bois. Dans les villes sahéliennes, le banco prédomine. Au Niger, dans les quartiers irréguliers, deux types d'habitation peuvent être identifiés : les cases rondes en paille qui représentent la forme la plus précaire, et les maisons en banco qui renvoient à un niveau supérieur.

L'habitat dans les quartiers non reconnus est de type évolutif. Les nouveaux habitants installés dans les quartiers périphériques contribuent à la production de la ville en édifiant des logements dans le cadre d'un processus d'« auto-construction » qui peut s'étaler sur plusieurs années. Lorsqu'ils ont acquis un terrain, en général de manière informelle (négociation et achat auprès d'autorités coutumières), ils construisent d'abord une petite baraque avec du banco ou des panneaux en bois. Quand leur situation financière s'améliore et que leur famille s'agrandit, les matériaux solides (briques, parpaings) remplacent souvent les matériaux de l'habitat précaire. Cette évolution est favorisée par la perspective de lotissement des quartiers. La taille des maisons ainsi que le type de matériau utilisé constituent souvent des atouts pour bénéficier d'une parcelle lors des opérations de lotissement. Il s'agit donc de stratégies tout à fait rationnelles de la part de ces citoyens.

La morphologie des quartiers précaires, irréguliers, varie. Dans une grande partie d'entre eux, les maisons ne sont pas construites selon un cadastre préétabli ; les voies au sein du quartier sont étroites et épousent les sinuosités de l'habitat. Dans plusieurs quartiers non reconnus, la principale voie est constituée par une grande allée centrale, parfois bordée de commerces et des principales infrastructures collectives ; les ruelles sinueuses caractérisent ensuite l'intérieur du quartier.

La structuration de ces quartiers irréguliers varie en fonction de leur ancienneté et de leur localisation dans les agglomérations urbaines. Ainsi, à Yaoundé, N'Guendo Yonsi distingue quatre types de quartiers spontanés.

- Les quartiers spontanés centraux : ils ont des densités fortes (350 hab/km<sup>2</sup>), des maisons en semi dur très proches les unes des autres et exigües, et des équipements vétustes.
- Les quartiers spontanés péricentraux, dans la deuxième couronne de la ville. La densité est élevée mais diminue à la périphérie ; le niveau d'équipement est faible.
- Les quartiers « spontanés » du front urbain, situés dans des zones de transition entre le milieu rural et le milieu urbain. Les parcelles sont encore grandes, et elles sont entourées ou couvertes de champs de case. Ces quartiers ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement et d'accès à l'eau potable.
- Les quartiers en voie d'intégration avec un habitat de type semi-rural. Ce sont des villages suburbains en voie d'intégration dans la ville. Le nombre de cases traditionnelles (en poto-poto, toiture en raphia) est important, mais il diminue par rapport au nombre d'habitations modernes (en dur et semi-dur) qui progressent. Ce sont des quartiers en attente de lotissements et d'équipements.

Dans plusieurs grandes agglomérations (Dakar, Abidjan, Kinshasa), des vendeurs de terrain, mais aussi des géomètres qui connaissent les normes officielles se positionnent au sein de ces quartiers en attente d'une régularisation du quartier.

Cependant, l'habitat irrégulier ne se situe pas seulement dans les quartiers non reconnus, à la périphérie. Les constructions illégales peuvent occuper des portions plus ou moins importantes de quartiers reconnus (Durand Lasserre, Tribillon, 2000). Ce sont souvent des constructions ou des extensions non déclarées dans des espaces urbains interstitiels : cours, jardins, emprises de voies, talus, berges, etc. Il peut s'agir aussi d'îlots insalubres, de baraques à l'intérieur de trames parcellaires légales.

### 1.2.2 Le foncier : enjeu des politiques urbaines pour les quartiers irréguliers

Si la question foncière a été abondamment traitée dans le cas du rural en Afrique<sup>12</sup>, les travaux sur le foncier en milieu urbain en Afrique sont plus rares (Le Bris et alii, 1991 ; Ouattara, 1991 ; *Tiers Monde*, 2011). Pourtant, cette problématique est centrale, notamment lorsque l'on aborde les enjeux de la croissance urbaine et l'accès aux services de base, souvent conditionné par la reconnaissance de l'occupation du sol.

Les quartiers irréguliers sont ainsi qualifiés car ils n'ont pas de base foncière légale, même si l'occupation est souvent légitimée par les chefs de quartier ou autorités coutumières (considérés comme les « autochtones »). En Afrique, ces quartiers se constituent le plus souvent suite à une occupation progressive de terrains non lotis - c'est-à-dire non équipés,

---

<sup>12</sup> Pour une synthèse, voir le numéro de *Grain de Sel*, Revue de l'InterRéseaux n°57, « Le renouvellement des politiques foncières en Afrique », Janvier-Mars 2012.

non aménagés -, de sites non constructibles (en pente, inondables) ou par acquisition auprès de vendeurs qui n'ont pas officiellement le droit de vendre.

L'Etat, qui entend avoir le monopole du foncier et le contrôle de l'accès au sol en milieu urbain, est donc concurrencé par d'autres acteurs. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'il n'est pas en mesure de faire face à la demande de parcelles et de logements qui va croissante.

### Des espaces périphériques convoités dans des contextes de forte expansion urbaine

Les espaces à la périphérie des villes, où sont situés la majorité des quartiers précaires, sont convoités car l'accès au foncier y est plus facile et moins coûteux qu'au centre. L'objectif de nombreux travailleurs est d'échapper à la situation peu enviable de locataires dans les cours surpeuplées du centre-ville en acquérant une parcelle à la périphérie. Pour les citadins qui sont déjà propriétaires de leurs logements, l'achat de terrains dans les quartiers périphériques est un moyen de spéculation. Dans les métropoles africaines, l'absence de politiques de logement pour les classes moyennes contraint des cadres et employés à s'éloigner du centre-ville. Au Togo, ainsi que dans d'autres villes africaines, une étude sur l'expansion d'un quartier périphérique de Lomé (Laré, 2010) montre que l'acquisition d'une maison personnelle est considérée par beaucoup de citadins comme un signe de réussite sociale.

Les mobilités résidentielles et les changements socio-spatiaux qui interviennent à la périphérie des villes entraînent une disparition rapide de l'habitat traditionnel de type villageois (Nyassogbo, 2007). Les espaces occupés par l'habitat précaire sont de plus en plus convoités. La création de pôles de centralité urbaine secondaire (Biakouyé, 2007), à plusieurs kilomètres des centres villes, est rendue possible par l'amélioration des équipements et la diversification des activités économiques. Cette évolution accroît les enjeux autour de l'accès au foncier dans les périphéries urbaines.

### Diversification des acteurs et marchandisation du foncier dans les quartiers irréguliers

Du fait de l'étalement des villes et de l'accroissement des densités dans les périphéries urbaines, les conditions d'accès au foncier dans les quartiers précaires se sont profondément transformées au cours du temps. Ceci se traduit par la marchandisation croissante du foncier et par l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans les transactions foncières et l'attribution de terrains.

Dans les grandes agglomérations de la côte ouest-africaine, face à l'incapacité des pouvoirs publics de fournir des logements à une population croissante, les migrants ont occupé les espaces vides à la périphérie des villes. A Abidjan, les migrants qui venaient des régions septentrionales de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens ont investi les espaces laissés vacants au nord, avec l'aide des propriétaires Ebrié. Dans les années cinquante et soixante, dans un contexte de disponibilité des terrains, l'obtention d'un emplacement pour construire une baraque était rendue possible suite à un don symbolique. Au sud de la ville, les migrants se sont installés dans des zones vierges, situées dans des espaces marécageux et sur le littoral sablonneux, à proximité des espaces manufacturiers ou des entrepôts, sans en référer à aucune autorité (Alloko N'Guessan, N'Dahaoulé Yao, 2010). Les modes d'occupation du sol dans ces quartiers précaires se sont progressivement transformés suite à l'accroissement de la population et à la diminution des espaces disponibles. Les prestations symboliques se sont monétarisées. L'argent a graduellement supplanté la cola, la boisson ou les autres types de prestations symboliques dans les transactions avec les chefs de quartiers et les propriétaires coutumiers (Yapi Diahou, 2000). Le montant des sommes demandées par les propriétaires de terrains a beaucoup augmenté. Les

changements constatés à Abidjan ont été observés dans de nombreuses autres villes africaines, comme à Conakry.

Dans les quartiers périphériques de la capitale guinéenne, un très actif marché des terrains se développe sans que les modalités d'attribution des terrains ne soient reconnues par l'Etat. Ainsi, dans le quartier de Koloma, qui a connu une très forte expansion, la filière privée des terrains à bâtir s'est progressivement superposée à la filière coutumière qui exerçait un rôle prédominant dans l'attribution des terrains lors de la création du quartier. Le « cadeau » offert au début de la transaction n'a plus qu'une fonction symbolique. Le terrain qui fait l'objet d'une négociation entre le nouvel arrivant et le propriétaire a un prix qui varie en fonction de sa localisation, de son accessibilité, de sa dimension, du type de mise en valeur et de la proximité de certains équipements. Notons que cette transaction foncière marchande est en quelque sorte « dissimulée » sous un référent coutumier (Diallo, 2010).

L'accroissement de la valeur marchande du foncier est aussi lié à l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués. A Kinshasa, selon Pourtier (1999), quatre protagonistes s'affrontent : le chef coutumier et son groupe familial, le commissaire de zone et ses collaborateurs, les « aventuriers » et les acheteurs. Selon Yapi Diahou (2007), à Abidjan, les acteurs qui interviennent sur le marché foncier informel relèvent de toutes les sphères de la société, voire des institutions de la ville. Ce sont souvent les anciens - les premiers occupants du quartier - et les chefs de quartier qui sont les principaux pourvoyeurs de « places » pour édifier une baraque. Dans les quartiers constitués à partir de noyaux villageois, on constate une banalisation du rôle exercé par le premier occupant qui est le chef de terre.

Mais le nombre de ceux qui se disent premiers occupants et qui accordent donc des parcelles aux premiers arrivants s'est accru. A Abidjan, lorsque des opérations de restructuration ont été effectuées, des comités formés de propriétaires traditionnels ont joué un rôle actif dans les processus de lotissement (Blary et alii, 2000). Des emplacements ont été attribués aux jeunes lors de la réalisation de ces opérations car ils étaient lettrés et pouvaient échanger par écrit avec les autorités et les ONGs impliquées dans la mise en œuvre des projets. Enfin, apparaissent de nouveaux acteurs, des intermédiaires qui ne sont ni « propriétaires », ni acquéreurs de terrain, mais qui participent à la procédure de négociation foncière et reçoivent une compensation ayant pour conséquence l'augmentation des prix.

La marchandisation du foncier constitue, pour les citadins des quartiers précaires, une des manifestations de leur urbanité (Blary et al, 2000). L'attribution, dans des quartiers précaires, de lots sur le modèle de ceux qui existent dans les quartiers lotis en est une autre manifestation. A Douala et à Kinshasa, les chefs de terre font appel à des fonctionnaires qui appartiennent au service du cadastre pour diviser les terres dont ils ont la responsabilité selon les normes en vigueur (Pourtier, 1999). Ces pratiques, ainsi que celles qui visent l'amélioration progressive de la qualité des constructions, s'inscrivent dans des stratégies qui ont pour objectif à terme la reconnaissance des quartiers précaires.

Pour les populations des quartiers précaires confrontées au confort ostentatoire des zones plus aisées proches, l'accès à un équipement minimum caractéristique du milieu urbain est aussi un symbole de leur intégration à la ville. L'absence ou l'insuffisance des infrastructures d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité est une des « marques » de la ségrégation urbaine. N'ayant pas accès aux mêmes services que ceux fournis dans les quartiers lotis, compte tenu du statut irrégulier de leurs quartiers, ces populations s'organisent pour suppléer à ces carences avec ou sans l'aide de l'Etat, en recourant à l'aide de certains bailleurs internationaux ou d'ONG dans le cadre de projets. Selon Yapi Diahou (2000), l'exclusion des quartiers précaires des programmes d'équipement et de services urbains ne signifie nullement que les habitants se résignent à vivre dans le dénuement.

L'accès à ces services de base comme à d'autres types de services constitue pour les habitants des quartiers non lotis une des manifestations de l'urbanité qui caractérise malgré tout leur quartier (Blary et al, 2000).

Contrairement aux idées reçues, certains quartiers précaires se distinguent peu des quartiers reconnus si l'on considère la forme des lots, les équipements et la qualité d'une partie du bâti (Pérouse de Montclos, 2002). Les habitants y vivent parfois mieux que dans les quartiers anciens surpeuplés d'habitat populaire du centre-ville. Ils se différencient peu des nouveaux quartiers lotis à la périphérie compte tenu du caractère parfois sommaire des lotissements réalisés. En effet, comme le fait observer Chabi (2010), dans le cadre d'une étude sur le processus de périurbanisation à Cotonou, les parcelles « régulières » mises à disposition des populations ne sont pas toujours aménagées et viabilisées. La voirie, les équipements de proximité, les réseaux d'eau et d'assainissement font souvent défaut. Dans de nombreux cas, les opérations de lotissement sont réalisées des années après l'installation des habitants. Elles relèvent alors de processus de restructuration urbaine qui consistent à légitimer l'occupation du sol en construisant des voies dans les marges laissées vacantes entre les habitations et en installant des équipements de proximité.

### **1.3 La gouvernance urbaine : la coordination des acteurs au centre des politiques urbaines**

Dans de nombreux pays africains, une pluralité d'acteurs interviennent dans la construction de la « fabrique urbaine ». Ces interventions s'inscrivent dans plusieurs registres, ceux de la légalité ou/et de la légitimité comme nous venons de le voir avec le cas des propriétaires coutumiers. Les réformes institutionnelles liées au processus de décentralisation ont aussi eu un impact sur l'évolution des politiques urbaines et la prise en compte des quartiers précaires, de façon différenciée selon les maires. La référence au concept de gouvernance urbaine peut s'avérer utile pour rendre compte de ces évolutions. En atteste la vaste littérature (*Revue Internationale des Sciences Sociales*, 1998 ; Osmont, 1998 ; Meisel, Ould Aoudia, 2008) qui reflète les débats sur l'ambiguïté du concept de gouvernance, au-delà de visions normatives en termes de « bonne gouvernance » (Baron, 2003).

L'accent sera mis sur les nouvelles formes de gouvernance urbaine, en lien avec la transformation du rôle des propriétaires coutumiers, la place des habitants et de la société civile, mais surtout l'émergence des communes comme acteurs clés des politiques.

Nous avons montré, à travers la question foncière, l'évolution du rôle des propriétaires coutumiers qui deviennent parfois de véritables spéculateurs fonciers. Ce rôle des propriétaires coutumiers a complexifié, dans certains pays, les modes de gouvernance urbaine. A Yaoundé, les propriétaires coutumiers qui vivent dans les quartiers périphériques morcellent leurs terrains pour les louer, voire les vendre, aux migrants (N'Guendo Yonsi, 2008). Les modes de gestion de ces terrains à la périphérie des villes sont souvent peu transparents. La superposition de pratiques coutumières et de réglementations nationales pour l'attribution du foncier renvoie à plusieurs référentiels et à divers modes de régulation qui complexifient la gestion des villes. L'imprécision quant à la délimitation des terrains est aussi à l'origine de conflits. Des propriétaires ou des intermédiaires vendent parfois le même terrain à plusieurs acquéreurs (Pourtier, 1999).

La place des habitants dans la construction des politiques urbaines a donné lieu à une littérature abondante ces dernières années, notamment sur les démarches participatives (Bacqué et al., 2005 ; Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., et al., 2007 ; Mansion, Rachmuhl, 2012). Le programme ONU-Habitat, « Villes sans bidonvilles » (2004) a élaboré des « guides pratiques » pour les divers acteurs de la politique urbaine afin de les accompagner sur le volet « participation des habitants ». Celui à destination des autorités locales s'intitule : « Faire face aux défis urbains d'une manière participative et intégrée » (2010).

Des citoyens peuvent aussi s'organiser de façon plus autonome, dans des contextes où l'écart entre les faibles capacités des acteurs publics et les attentes des habitants justifie le recours aux organisations de la « société civile » pour bénéficier de services de base. Certes, ce terme de société civile est ambigu et certains soulignent son inadéquation pour qualifier des associations qui sont des regroupements fondés sur une base ethnique ou communautaire (Marie, 2003). Mais les associations qui interviennent dans ces quartiers sont très diversifiées. Certaines n'entretiennent pas de rapports avec les autorités communales et ne sont pas reconnues. D'autres interviennent au contraire au niveau de l'aménagement des quartiers à l'initiative des pouvoirs publics. Ces associations constituent des lieux privilégiés d'apprentissage, de revendications citoyennes et d'émancipation, et sont considérées par certains (Leimdorfer, Marie, 2003) comme l'expression d'une société civile en gestation. Par exemple, l'existence des Comités de Développement Local à Dakar (Sénégal) où se rencontrent des acteurs collectifs - associations socioculturelles, groupements de professionnels, groupements d'intérêt économique (GIE) - et des élus devenus responsables de la maîtrise d'ouvrage communale témoigne de ces dynamiques. Mais les associations sont aussi des espaces d'enjeu et de pouvoir, et il convient de ne pas surestimer leur contribution à la formation d'un espace démocratique à l'échelle communale et au niveau des quartiers. Ainsi, le rôle effectif joué par les Comités de Développement local reste limité car les leaders des organisations communautaires ne font pas suffisamment bénéficier leurs membres des acquis des formations qu'ils ont reçues et ont une gestion trop personnalisée des informations qu'ils obtiennent (Abdoul, Dahou, 2003).

Un autre exemple d'auto-organisation peut être cité à travers le cas de sociétés civiles paysannes qui se mobilisent au Sénégal. En effet, la demande foncière croissante dans les zones périurbaines suscite la concurrence entre communes rurales et urbaines. Le déséquilibre des forces entre communes entraîne un risque de phagocytage des communes rurales par les communes urbaines dans la mesure où les opérations de lotissement des espaces périurbains sont pour elles des sources importantes de profits. Ainsi, des associations paysannes sénégalaises se mobilisent pour que les lotissements à la périphérie des villes ne dépossèdent pas les collectivités rurales des terres leur appartenant. Dans certains cas (près de M'Bour, de Thiès), elles contraignent les mairies à limiter l'emprise des nouveaux lotissements sur les espaces ruraux et à négocier avec les autorités rurales (le conseil rural, les organisations paysannes). Ces dernières ont d'ailleurs pris conscience des avantages qu'elles pouvaient tirer de la valorisation du foncier suite à l'expansion urbaine (Gueye, Tall, 2003).

L'ensemble de ces évolutions s'opèrent dans un contexte récent où de nombreux investisseurs étrangers rachètent des terres dans les périphéries urbaines en Afrique, ce qui reste encore peu documenté dans la littérature.

Nous mettrons particulièrement l'accent dans cette partie sur le rôle des autorités locales, acteurs clés de la gouvernance urbaine, dans le contexte de décentralisations plus ou moins abouties en fonction des pays.

### 1.3.1 Décentralisation et rôle des maires : des acteurs clés aux pouvoirs parfois limités

Le processus de décentralisation, intervenu sous la pression des bailleurs de fonds dans les années 1990, a eu lieu dans une phase de fortes mutations des quartiers précaires. Ces transformations renvoient, comme nous l'avons développé précédemment, à la marchandisation accrue du foncier, à une différenciation croissante entre propriétaires et locataires, et à un effort d'équipement et de structuration de ces quartiers suite aux initiatives prises par les habitants et les institutions de coopération internationale. Pour certains auteurs (Le Bris, 2005), l'émergence des communes et les politiques de libéralisation ont contribué à l'accroissement de la compétition entre les acteurs impliqués dans l'aménagement urbain.

Ces acteurs se sont diversifiés au cours des dernières années comme en témoigne la nouvelle répartition des rôles entre l'Etat, les institutions internationales, les entreprises privées impliquées dans la gestion des services urbains, les communautés de base, les autorités coutumières, les mouvements religieux, voire les organisations criminelles et autres structures.

De nombreuses difficultés intervenues dans la gestion des villes s'expliquent par le fait que la décentralisation et l'émergence de communes sont intervenues sans que l'Etat n'ait eu le temps de se consolider. En effet, les réformes ont été mises en œuvre dans un contexte où le clientélisme socio-politique constituait l'un des fondements de l'action publique et contribuait au renforcement des affiliations communautaires (Marie, 2003). Par exemple, une enquête réalisée en 1987 montrait que le nombre d'infrastructures (notamment des bornes fontaines) était plus important dans le quartier irrégulier de Pikine (Dakar) que dans des quartiers délaissés (comme Guedawaye) car le Parti socialiste au pouvoir était mieux représenté au sein de la population de Pikine à travers des comités de base constitués d'une cinquantaine de militants (Salem, 1992). Le soutien que la population manifestait au parti au pouvoir lui permettait de bénéficier de plus d'équipements.

Dans ces contextes où le clientélisme joue un rôle crucial dans la production et la structuration de l'espace urbain, le nouveau rôle conféré aux instances communales est un véritable défi, notamment dans le domaine foncier où un important pouvoir leur a été transféré. A Mopti, au Mali, la pression qu'exercent les grandes familles de commerçants et d'artisans autochtones sur le conseil municipal, où elles ont des représentants, est très forte. Ces familles cherchent d'ailleurs à contrôler et étendre leur emprise sur le marché foncier (Bouju, 2000). A Abidjan, les élus et dirigeants politiques sont des intermédiaires fréquemment sollicités pour l'obtention d'un terrain dans les quartiers précaires (Yapi Diahou, 2000). Les faveurs qu'accordent les politiciens aux groupes qui les soutiennent provoquent des tensions. Ainsi, à Nairobi où, selon les estimations, 55 à 70% de la population vit dans des quartiers informels, une lutte permanente oppose les squatters, les locataires et autres habitants aux propriétaires fonciers liés à la classe politique. Ceux-ci tirent des bénéfices substantiels de la location de logements et de la spéculation sur le foncier (Rodriguez-Torres, 2004).

Lorsque les pouvoirs publics et les autorités municipales négligent les populations précaires, qui représentent la majeure partie des habitants des quartiers irréguliers, le rôle du secteur informel et des solidarités populaires est essentiel pour faire face aux déficits de l'habitat et de l'offre de services. Les exemples des grandes villes du Nigeria (Pérouse de Montclos, 2003), ou de Nairobi (Kenya) montrent que le rôle des organisations criminelles s'accroît et que les populations déshéritées sont contraintes de payer plus pour accéder à certains services. Dans les bidonvilles de Matharé et de Kibéra (Nairobi), des gangs politico-ethniques s'impliquent dans les activités lucratives du transport et du commerce de l'eau en rackettant les chauffeurs de minibus et les revendeurs d'eau, notamment ceux qui sont indépendants (Bousquet A, 2006).

Par ailleurs, dans le contexte actuel, les communes ne disposent ni des compétences, ni des ressources financières suffisantes pour assumer les charges qui leur ont été transférées. Ainsi, à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, en 1998, les recettes dont disposait la commune ne représentaient que 20% des besoins d'entretien et de renouvellement des équipements (Fauré et alii, 2002).

### 1.3.2 Des opérations de régularisation à l'impact mitigé pour l'intégration des citoyens pauvres

Les nouveaux pouvoirs conférés aux municipalités ont fait naître des espoirs dans les quartiers précaires où les populations vivent dans la hantise du déguerpissement. La captation des votes des habitants de ces quartiers est en enjeu important pour les candidats aux élections. Et les processus de régularisation représentent les principales attentes des populations en période électorale.

Cependant, les enquêtes de terrain montrent que les positions adoptées par les Maires ne sont pas homogènes en ce qui concerne l'intégration des quartiers précaires à la ville. L'exemple d'Abidjan témoigne de ces divergences de positions (Yapi Diahou, 2000). Pour certains maires, la régularisation de quartiers est la première étape à franchir, alors que pour d'autres, il faut commencer par l'implantation d'équipements collectifs, souvent perçue par les populations comme l'amorce d'un processus de régularisation. Les études faites sur les opérations de restructuration et de régularisation entreprises après la mise en place de communes montrent que la fragmentation s'est accrue dans les zones d'habitat précaire compte tenu de la logique sélective de certains quartiers qui a prévalu. A Bamako (Bertrand, 2011), les procédures de régularisation foncière ont été fondées sur une mise en concurrence des « irréguliers » avec des distinctions en fonction de critères de vagues d'installation. A Accra (Bertrand, 2011), l'opération pilote de réhabilitation de trois *deprived communities* a opposé des quartiers défavorisés en s'appuyant sur les catégories d'autochtones et d'étrangers pour sélectionner certains quartiers et en écarter d'autres. A Abidjan (Yapi Diahou, 2000), où le clivage entre Ivoiriens de souche et étrangers a été un facteur de tensions, les opérations de lotissement ont plus bénéficié aux propriétaires ivoiriens qu'étrangers alors que ces derniers étaient les plus nombreux dans beaucoup de quartiers précaires compte tenu de l'ancienneté de leur installation.

Lors des opérations de régularisation, les municipalités sont tiraillées entre les besoins exprimés par des populations nanties et des électeurs potentiels démunis. La perception des opérations de régularisation qu'ont les employés, les cadres communaux et les techniciens est souvent ambiguë. Selon Bertrand (2011), pour nombre d'entre eux, ces mesures doivent concerner les couches solvables et ne pas privilégier le misérabilisme en se focalisant sur les citoyens pauvres, souvent illettrés, qui n'ont pas véritablement de « droit à la ville ». Suivant cette logique, les propriétaires les plus démunis sur les plans matériel et relationnel ne bénéficient que rarement des programmes de lotissements. Mais les grands oubliés sont les « locataires » qui, comme le fait remarquer Yapi-Diahou (2000), sont souvent condamnés au silence et à la résignation.

L'ensemble de ces considérations traduit la complexité des réalités de terrain et la nécessité de la contextualisation. La revue de la littérature sur le développement urbain et les quartiers précaires permet par ailleurs de souligner l'ambiguïté de certains termes, tel celui de précaire accolé à la fois au quartier, au type d'habitat et aux populations. Nous consacrerons donc le point suivant à lever certaines de ces ambiguïtés.

## **2. Des politiques publiques (urbain, services de base) ciblées sur la précarité : des outils de mesure incomplets**

Les études portant sur le développement urbain en Afrique mettent l'accent sur la problématique spécifique des quartiers précaires. Ceux-ci se caractérisent par divers manques, notamment sur le plan des services de base. Or, les politiques pro-poor conduites tant au niveau des politiques urbaines qu'à celui des politiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour atteindre les populations les plus précaires se heurtent toutes au même problème : comment qualifier, puis mesurer la précarité ?

L'objectif de cette partie sera de discuter les modalités de qualification et les outils de mesure à notre disposition pour appréhender, dans nos enquêtes de terrain, la précarité à différentes échelles, celles du quartier, de l'habitat et du ménage.

La diversité des situations et des échelles nécessite de rendre compte, de manière synthétique, des réalités de terrain dans un premier temps (2.1). Il s'agira ensuite de discuter certaines analyses originales qui permettraient de compléter les outils quantitatifs habituellement utilisés dans les enquêtes sur la pauvreté (2.2).

### **2.1 Les précarités dans les villes africaines : quelles réalités ?**

De nombreuses études considèrent, à priori, que les habitants des quartiers précaires sont les plus pauvres de la ville. Mais la pauvreté ne se limite pas aux quartiers précaires. Les pauvres sont disséminés dans de nombreux quartiers à l'échelle de la ville. Ils représentent, par exemple, une fraction importante de la catégorie des «hébergés» dans les cours surdensifiées des anciens centres villes : migrants arrivés récemment en ville, jeunes sans travail, aides familiales contraintes de vivre dans le domicile de leurs tuteurs. La faible capacité de mobilité, dans des espaces urbains qui ne cessent de s'étendre, est une des composantes de la pauvreté (Bertrand, 2011). Elle concerne des locataires qui sont dans l'incapacité de louer un logement de meilleure qualité dans un autre quartier, ou qui ne peuvent réunir les ressources pour acheter un terrain et construire une maison dans les nouvelles extensions de la ville. Les pauvres sont aussi les citadins qui habitent à la périphérie et ne peuvent assumer le coût et le temps accrus qu'impliquent les déplacements quotidiens vers les zones d'activités situées dans les quartiers centraux.

Les figures de la pauvreté ont profondément évolué avec la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel. Les jeunes diplômés ont été les principales victimes des programmes d'austérité qui sont allés de pair avec la réduction des possibilités d'emploi dans la fonction publique et le secteur para-public. La dégradation des conditions de travail et d'emploi dans le secteur privé s'est aussi accrue depuis les années 1980. La crise du salariat dans le secteur moderne est allée de pair avec une augmentation des activités informelles faiblement rémunérées. Ainsi, à Abidjan et à Accra, de nombreux travailleurs immigrés ont perdu les emplois non qualifiés qu'ils occupaient dans différentes entreprises industrielles et de service (Bonnassieux, 1987 ; Verlet, 2005), et les tensions entre nationaux et étrangers se sont accrues sur le marché du travail. Il en a découlé une augmentation du travail indépendant sous-rémunéré. Pour subsister, de nombreux citadins ont été contraints de cumuler plusieurs activités. Les femmes, actives dans le commerce informel, assurent la subsistance des ménages. Le recours au travail des enfants et leur exploitation s'est accrue (Verlet, 2005).

Ainsi, la difficulté d'accès à un travail salarié et le confinement des citadins dans des activités précaires ont entravé leur mobilité sur le plan résidentiel et social (Antoine, Ouedraogo, Piché, 1998) ce qui engendre une spirale de la pauvreté.

## L'hétérogénéité des populations qualifiées de « pauvres »

D'importantes disparités existent au sein de cette population qualifiée de « pauvre ».

Ainsi, dans des quartiers précaires des grandes villes africaines, certains ménages installés depuis longtemps accèdent à un niveau de vie « acceptable ». Ils cumulent une activité agricole au village pendant la saison des pluies avec une activité informelle en ville. Certains peuvent avoir des champs à proximité de la ville. Les familles nombreuses bénéficient aussi des sources de revenus diversifiées lorsque plusieurs membres exercent une activité, voire lorsque certains migrent (les transferts de migrants ou remittances font l'objet d'études de plus en plus précises). A Abidjan, la pluriactivité, très répandue chez les chefs de ménage des quartiers précaires, contribue à la subsistance de nombreuses familles. Les enquêtes réalisées dans les quartiers précaires à Abidjan montrent que les chefs de ménage qui se trouvent dans la strate supérieure peuvent percevoir des revenus dix fois supérieur au salaire minimum (Yapi Diahou, 2000). Ils complètent leur salaire avec des revenus supplémentaires qui proviennent de loyers de logements mis en location, d'activités agricoles et/ou d'une activité commerciale (boutique, revente d'eau, etc.).

Les récents travaux conduits par AfDB (2011), Darbon (2011) et Jacquemot (2012) sur les classes moyennes permettent d'affiner les études portant sur la pauvreté dans les quartiers précaires, en mettant en évidence la pluralité des situations socio-économiques des ménages. Les termes de grande pauvreté, précarité, vulnérabilité seront ainsi définis selon des critères précis. Ces approches sont donc particulièrement pertinentes dans le cadre de notre étude où l'hypothèse d'hétérogénéité a été retenue, l'objectif étant de cerner les différentes catégories de populations effectivement ciblées et atteintes dans le cadre des politiques pro-poor. Nous proposons donc de privilégier dans notre étude la catégorisation suivante que nous avons élaborée dans le prolongement des travaux sur les classes moyennes.

- Une première catégorie de ménages renverrait à « l'extrême pauvreté », à la misère. Les rapports des institutions internationales (ONU, Banque Mondiale) évoquent l'idée d'une *first poverty line*, avec des ménages ayant un « pouvoir d'achat » en PPA inférieur à 1.25\$ par jour.

- Une deuxième catégorie correspondrait aux ménages dits « vulnérables » en référence au *second poverty line*, avec un « pouvoir d'achat PPA » compris entre 1.25\$ et 2\$ par jour. (inondations, maladies, instabilité politique, etc.).

Ces deux premières catégories correspondraient à la précarité.

- Une troisième catégorie serait celle des « floating class ». Les études (AfDB, 2011) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour. Rappelons que, dans de nombreuses études, la limite des 2\$ correspond à la ligne de pauvreté, l'extrême pauvreté étant située à 1\$ par jour. Ces ménages de la floating class se situent donc à la limite de la pauvreté, et se caractérisent par un certain degré de vulnérabilité dans le sens où ils peuvent rebasculer dans la classe des précaires (par exemple suite à un choc extérieur tels que des inondations, une instabilité politique, etc. Analyser leur degré de résilience face à ces aléas permettrait d'affiner cette catégorie. La « floating class » constitue une part de plus en plus importante au sein des sociétés d'Afrique sub-saharienne, notamment celles ayant connu ces dernières années des taux de croissance du PIB importants, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains.

- Enfin, une quatrième catégorie serait constituée des ménages « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour.

Ces catégories 3 et 4 correspondraient à la « petite prospérité ».

Ainsi, le terme de pauvreté ne suffit pas à rendre compte de la situation des ménages dans les villes africaines, certains pouvant être confrontés à une grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité s'accompagne aussi d'une réduction du capital social qu'il est plus difficile à évaluer, même si des méthodes existent telles que l'analyse des réseaux sociaux. Ceci entraîne des processus d'individualisation marqués par une diminution des solidarités familiales et communautaires, notamment dans les métropoles (Marie, 1997). Dans des milieux où l'étendue des liens sociaux - et donc des réseaux - est appréhendée comme un des moyens les plus certains de résoudre les problèmes provoqués par la faiblesse des revenus (N'Dione, 1994 ; Magassa, 2002), ceux qui peuvent recourir à l'aide d'amis ou d'employeurs au-delà de celle de leurs parents se prémunissent le mieux de la précarité (Yapi Diahou, 2000). Ainsi, les plus pauvres sont souvent les personnes les plus isolées socialement. A Dakar, les tentatives de classification des pauvres à partir des perceptions des populations montrent que les groupes considérés comme les plus pauvres sont ceux qui sont en rupture de lien social, connaissent une situation d'errance, souffrent de déficiences physiques et sont dépendants de l'aumône pour leur survie (Fall, 2007). Mais ces situations extrêmes ne concernent qu'une petite minorité au sein des quartiers précaires.

La vulnérabilité des ménages est aussi souvent liée à un basculement dans la grande précarité suite à un événement imprévu, soudain, comme par exemple lors d'inondations. La capacité de résilience des ménages dépend de divers facteurs, dont celui précédemment cité, à savoir la capacité à mobiliser les réseaux sociaux.

La dimension environnementale doit être prise en considération pour rendre compte des interactions entre pauvreté, vulnérabilité et environnement. En effet, dans les espaces urbains précaires, notamment en périurbain, le manque d'accès aux ressources a souvent pour conséquence une dégradation de l'environnement par les populations démunies (coupe de bois pour se chauffer et cuisiner, pollution des eaux, installations spontanées dans des zones vertes, etc.). Ceci a par exemple engendré la dégradation de la ceinture verte à Niamey.

Des enquêtes auprès des ménages tentent d'appréhender le « vécu de la pauvreté ». Pour la majorité des populations pauvres, ce vécu de la pauvreté se traduit par diverses manifestations (Fall, 2007 ; Diallo, 2003 ; Rodriguez-Torres, 1998). Tout d'abord, la difficulté à se nourrir est le problème majeur. Les pauvres ne prennent pas les repas de façon régulière et ont une alimentation de mauvaise qualité. Leurs enfants sont souvent malnutris ce qui entraîne de nombreuses maladies avec des difficultés à les soigner faute de pouvoir payer des médicaments. Ils dénoncent d'ailleurs un manque de considération de la part de personnels des centres de santé lié à leur manque d'argent, mais aussi à l'absence de relations. Par ailleurs, la difficile prise en charge des dépenses de scolarité des enfants accroît l'absentéisme à l'école. De plus, en milieu urbain, où l'apparence donnée par les vêtements est un marqueur social, le pauvre est celui qui a des habits usés ou rapiécés. Les enfants n'ont pas une bonne tenue vestimentaire pour aller à l'école.

Sur le plan de l'habitat, la médiocrité des conditions de logement et d'habitat constitue une manifestation importante de la pauvreté. Les pauvres sont confrontés à la promiscuité ce qui accroît les risques de contamination dans les périodes d'épidémie. Les ménages (hommes, femmes et enfants) occupent souvent une seule pièce, sans électricité et sans eau, et les enfants dorment à même le sol sur une natte. Ils habitent dans des baraques en bois, en carton ou des huttes en paille. Ils vivent dans des quartiers enclavés, difficiles d'accès. L'insécurité est une des caractéristiques des quartiers où la pauvreté est forte, et les vols et les agressions sont fréquents.

A l'échelle du quartier, l'absence ou l'insuffisance de services urbains de base (eau potable et assainissement, collecte des déchets, infrastructures de santé et d'éducation) est un trait marquant qui contribue à l'accroissement de la précarité. Les enquêtes réalisées à Abidjan montrent que les taux de morbidité et de maladies sont plus élevées dans les quartiers

précaires de forte densité, dépourvus d'équipements, où la population utilise l'eau de puits et où les risques de contamination de la nappe phréatique sont élevés (Antoine, Dubresson, Manou Savina, 1987). Lorsque ces quartiers sont dans des zones insalubres, exposées aux inondations, les risques auxquels ils sont confrontés sont plus importants.

D'autres facteurs sont à considérer comme l'absence de sécurité foncière qui constitue un facteur aggravant de la pauvreté qui a été précédemment développé. Enfin, le faible pouvoir dont dispose la majorité des habitants des quartiers irréguliers ne leur permet pas de négocier une amélioration de leurs conditions auprès des autorités urbaines.

L'ensemble de ces éléments, qui ressortent de la littérature, sont pris en compte dans les enquêtes ménages, à la fois quantitatives mais aussi qualitatives, qui seront réalisées dans les quartiers précaires de Ouagadougou et de Niamey. Néanmoins, comme le rappelle Sen, (2009), il existe des interactions fortes entre l'élaboration de théories économiques (et la dimension conceptuelle de la pauvreté) et les problèmes concrets (les politiques de lutte contre la pauvreté) qui se posent au sein d'une société.

## **2.2 Les conceptualisations plurielles de la pauvreté et leur incidence sur les outils de mesure**

### 2.2.1 Un consensus au niveau des définitions de la pauvreté portées par les institutions internationales ?

Les changements intervenus tant au niveau des discours que des mesures de lutte contre la pauvreté instaurées par les institutions internationales traduisent une évolution dans la façon d'appréhender et de mesurer la pauvreté. Désormais, peu d'études en restent à une définition de la pauvreté unidimensionnelle, en termes de revenu, la plupart intégrant les besoins essentiels et privilégiant une vision multidimensionnelle.

La rupture peut être associée à un changement de discours de la part des institutions internationales. Dans son premier rapport sur le développement humain, en 1990, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) élabore l'IDH (Indice de développement humain) avec pour objectif de proposer une évaluation du bien-être des individus, au-delà de la seule référence au revenu monétaire. En s'inspirant des travaux de Sen, on considère que le développement va de pair avec une extension des choix proposés aux individus, mais aussi qu'il leur permet d'exprimer leur liberté de choix. Cet indicateur sera enrichi au cours des années.

Face à l'échec, sur le plan social, des plans d'ajustement structurel à la fin des années 1990 et à la formulation d'un nouveau consensus de Washington<sup>13</sup>, la Banque Mondiale, puis le FMI, vont élaborer une nouvelle doctrine faisant de la lutte contre la pauvreté le principal objectif de l'aide au développement. La fin de la décennie 1990 se caractérise, du moins au niveau des discours, par la volonté d'intégrer un volet social pour promouvoir un "ajustement à visage humain" : c'est l'ère des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cette philosophie sera présentée dans divers documents, notamment le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2000-2001<sup>14</sup>, *"Attacking Poverty"* qui diffuse les principes et les moyens devant conduire à diminuer la pauvreté de moitié d'ici 2015, à savoir le respect des droits de l'homme, une « bonne » gouvernance et la démocratie. Le principe de l'empowerment et de la participation constitue la base des DSRP.

---

<sup>13</sup> Williamson et Kuczynski ont réuni un groupe d'économistes d'Amérique latine et des États-Unis pour faire un bilan de ce qui avait été fait au niveau de la politique monétaire, sociale et fiscale, mais aussi du rôle de l'État, du système financier, de l'éducation, de l'économie politique et des marchés du travail dans le cadre des plans d'ajustement structurel. Cette enquête a abouti à la publication d'un livre : Kuczynski P.P., Williamson J. (eds), 2003, *After the Washington Consensus : Restarting Growth and Reform in Latin America*, Washington, Institute for International Economics. ("Après le consensus de Washington: redémarrage de la croissance et réformes en Amérique latine").

<sup>14</sup> Voir DVD produit par la BM. Voir YUSUF Shahid, 2008.

Le rapport de la Banque Mondiale de 2006, « Équité et développement » s'inscrit dans cette lignée (Cling et alii, 2005), en introduisant le concept d'équité qui relève plus de la philosophie politique que de la seule analyse économique de la pauvreté. La rupture avec des approches uniquement monétaires est entérinée. On note alors une relative convergence avec la conception de l'ONU, exprimée à travers les *Objectifs du Millénaire pour le développement*<sup>15</sup> en 2000, auxquels s'est ralliée la majorité des institutions internationales. Les OMD sont parfois présentés comme une réponse aux échecs des modèles précédents qui proposaient des cadres normatifs. En rupture avec cette logique, les OMD apparaîtraient comme « une obligation de résultats en définissant de nouveaux objectifs stratégiques de développement » (De Miras, 2010 : 120).

Cependant, si les discours des institutions internationales semblent s'orienter vers un consensus, les débats sur les concepts, les mesures de la pauvreté et les politiques préconisées qui en découlent illustrent encore des divergences.

### 2.2.2 Des débats sur les concepts véhiculant une diversité d'approches et d'outils

Notre étude vise à comprendre la façon dont des ménages pauvres, vivant dans des quartiers précaires (réguliers ou irréguliers), s'organisent pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, considérés comme des biens essentiels. Or, définir les concepts de pauvreté et de précarité n'est pas chose aisée, même si cette question a été traitée dans la littérature depuis des siècles et si nous avons fourni des éléments de définition dans le point précédent (2.2.1).

Afin de ne pas figer les débats, nous ne partirons pas de définitions données a priori, mais nous introduirons progressivement, dans cette partie, les conceptions plurielles de ces notions. Dans un souci de simplification, nous retiendrons deux conceptions de la pauvreté qui prévalent dans la littérature, en reprenant la distinction opérée par Lachaud (2000) entre : « espace d'utilité » et « espace de capacités »<sup>16</sup>.

Dans le premier cas **(1)**, une conception utilitariste de la pauvreté renvoie à des approches économiques, en termes de pauvreté unidimensionnelle ou multidimensionnelle. Elles reposent sur l'hypothèse de rationalité des agents économiques dont l'objectif est la maximisation de l'utilité c'est-à-dire de leur bien-être, évalué en termes de satisfaction tirée de la consommation de biens et services (Wetta et al, 2007). Ces approches ont un souci de quantification et elles nous seront utiles pour tenter de cerner, dans les quartiers étudiés, les populations dites « pauvres », en précisant leur hétérogénéité selon les quatre catégories retenues dans la partie précédente (2.2.1).

Néanmoins, cette quantification, bien que nécessaire dans une première étape, s'avère incomplète. Les travaux qui s'inscrivent dans la lignée d'A. Sen, très peu mobilisés pour traiter de la problématique de l'accès à l'eau, nous ont semblé pertinents.

Ainsi, nous nous référons, dans un second temps **(2)**, à l'« espace des capacités », en référence aux travaux de Sen et à son concept de « capacités ». Ce choix se justifie par divers arguments. En effet, la question de savoir, au-delà de biens ou services mis à disposition des ménages, quelle est leur réelle liberté de choix, leur « capacité » de transformer un bien ou un droit en réalisations, nous est apparue fondamentale pour traiter de notre problématique, au-delà de la quantification. Un quartier ne serait-il pas d'autant plus précaire que les ménages auraient un éventail de choix possibles restreint ? Par ailleurs, la précarité

---

<sup>15</sup> Connus sous le nom de *Millennium Development Goals*, ce texte définit un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

<sup>16</sup> Nous utiliserons indifféremment les termes de « capacités » et de « capacités » en fonction de la terminologie retenue par les auteurs cités.

des ménages ne devrait-elle pas être évaluée à travers leur impossibilité à transformer un droit formel d'accès à l'eau en un droit réel ?

Au-delà de débats théoriques, ces deux conceptions renvoient à des instruments différents et à des approches spécifiques pour circonscrire les populations dites pauvres dans le cadre de politiques pro-poor.

### **1) L'approche utilitariste de la pauvreté : le souci de la quantification**

L'ensemble des outils quantitatifs présentés dans cette partie nous sont utiles pour qualifier les populations considérées comme précaires dans les quartiers étudiés, tout en affinant les différentes « classes » de précarité afin de questionner l'hétérogénéité des populations vivant dans des quartiers précaires.

#### Des évaluations monétaires privilégiées

La plupart des études sur la pauvreté utilisent le revenu et les dépenses de consommation pour évaluer le bien-être des individus<sup>17</sup> (Ravallion, 1992). La pauvreté est donc considérée comme un phénomène unidimensionnel. Est pauvre un individu qui vit avec un revenu inférieur à un certain seuil<sup>18</sup>. Par exemple, au Burkina Faso, en 2003, ce seuil était de 82 672 Fcfa par individu et par an, soit 230 Fcfa (moins d'un dollar) par jour et par individu (INSD, 2003).

Une distinction est cependant opérée entre pauvreté absolue et relative. La pauvreté absolue permet de calculer un seuil d'intervention des pouvoirs publics en fonction d'un minimum de subsistance absolu. Elle serait donc identique en tout lieu et en tout temps, contrairement à la pauvreté relative. L'approche en termes relatifs définit la pauvreté comme fonction d'un niveau relatif de revenu qui croît avec l'augmentation du revenu national. On suppose qu'il existe un consensus sur le minimum vital compte tenu non seulement de la satisfaction des besoins essentiels (nourriture, eau, logement, etc.), mais aussi des avantages considérés comme normaux dans la société considérée. Les pauvres sont caractérisés par des désavantages, des *manques* évalués au moyen d'indicateurs. Cela suppose qu'une norme ait été définie au regard de ces différents critères.

#### Des évaluations en termes de besoins essentiels

Sans remettre en cause l'approche utilitariste, la conception monétaire de la mesure de la pauvreté va être élargie en associant d'autres éléments afin de privilégier une vision multidimensionnelle.

Les approches en termes de besoins essentiels servent de fondement à la définition de la pauvreté multidimensionnelle. En référence à des travaux conduits par des économistes du développement (Sen), des indicateurs plus complexes vont être élaborés. Le plus connu, l'Indice de développement humain (IDH), conçu en 1990 par le Pnud, avait pour objectif de proposer une évaluation du bien être des individus, au-delà de la seule référence au revenu monétaire. Afin de quantifier la pauvreté multidimensionnelle, l'indice synthétique de l'IDH retenait trois facteurs : la santé, la connaissance et le revenu. Chacun est appréhendé par un indicateur élémentaire : l'espérance de vie à la naissance pour la santé, le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation (primaire, secondaire et supérieur) des adultes pour la connaissance, et le revenu par tête mesuré en parité de pouvoir d'achat pour

---

<sup>17</sup> Selon Lachaud (2000), le consommateur est supposé définir son bien être en choisissant la consommation d'un ensemble de biens et services. Comme l'utilité n'est pas observable directement, on considère que les dépenses constituent une bonne approximation du bien-être.

<sup>18</sup> Un consensus a été trouvé entre les institutions internationales pour fixer un seuil d'environ un 1 dollar par jour à l'échelle mondiale comme parité du pouvoir d'achat. Cette initiative est devenue l'axe central du premier programme intitulé "Objectifs du millénaire pour le développement" (OMD), qui préconise la réduction de moitié d'ici 2015 du taux de pauvreté de 1 dollar par jour en 1990 (Ravallion, 2008).

le niveau de vie. L'indice de pauvreté humaine (IPH)<sup>19</sup> va constituer une mesure des manques dans ces trois dimensions du développement humain dans une perspective de long terme.

D'une approche par les insuffisances (de revenu), on passe par une analyse en termes de manques (de capacités).

Cette approche du PNUD s'est progressivement complexifiée et, dans son dernier rapport de 2010, sont intégrées des variables liées aux manques, à la vulnérabilité et aux inégalités. Ces notions sont définies en lien avec la construction de nouveaux indicateurs. L'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) couvre les déficits de développement humain dus aux inégalités dans l'accès à la santé, à l'éducation et aux inégalités de revenu. L'indice d'inégalité de genre (IIG) révèle les disparités de genre affectant la santé de la reproduction, l'autonomisation et le taux d'activité. On peut aussi citer l'Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH), l'Indicateur Participatif des Femmes (IPF). L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) exprime les multiples manques (« déprivations ») tels que la santé, l'éducation et le niveau de vie, que subissent les ménages.

On pourrait synthétiser cette diversité d'indicateurs comme suit :

**Tableau 1 : Composantes du développement humain**

Composantes du développement humain					
Mesure empirique	Santé	Éducation	Biens matériels	Participation politique	Cohésion sociale
Niveau moyen	IDH			Indicateurs d'autonomisation	
Déprivation/manque		Indice de pauvreté multidimensionnelle			
Vulnérabilité	Indicateurs de soutenabilité environnementale, sécurité humaine, bien-être, travail décent				
Inégalité	IDH ajusté aux inégalités				
	Indice d'inégalité de genre				

Pour un nouveau tableau de bord du développement humain, voir PNUD, *Rapport sur le Développement Humain*, 2010, Ch. 5, p101 Fondé sur Pritchett, 2010

#### Une approche par les actifs

Dans l'approche par les actifs, la pauvreté est évaluée à travers les actifs que le ménage ou l'individu possède, estimés à travers le capital financier, physique, social ou humain (la connaissance, l'éducation). Par exemple, au Burkina Faso, les enquêtes qui découlent de cette approche distinguent trois types d'actifs (INSD, 2000) :

- les biens durables : commodités de la vie (cuisinière, fer à repasser électrique, ventilateur), moyens de réception de l'information (antenne parabolique, télévision, radio) et moyens de transport (voiture, moto, vélo) ;
- les services liés à l'aisance de la vie : qualité du logement, accès à l'eau, électricité, conditions sanitaires, type d'énergie utilisée ;
- les moyens de production : terres cultivables et charrue pour le cultivateur.

Les divers critères que nous venons de présenter et de discuter peuvent être synthétisés dans le tableau ci-dessous.

<sup>19</sup> «Tandis que l'IDH mesure les progrès généraux [...], l'indicateur de la pauvreté humaine reflète la répartition de ces progrès au sein de la population, ainsi que le chemin qui reste à parcourir [...]», PNUD (2001). Alors que l'IDH mesure les résultats moyens, l'IPH mesure les *défavorisations* dans les trois dimensions fondamentales du développement humain retenues dans l'IDH.

**Tableau 2 : Construction d'indicateurs**

OPTIQUE UTILITARISTE en termes d'insuffisance, « espace de l'utilité »		
Construction d'indicateurs... d'une vision unidimensionnelle... vers multidimensionnelle		
Dimension de nature économique		
Insuffisance		
Pauvreté monétaire (unidimensionnelle)	Pauvreté et conditions de vie (satisfaction des besoins essentiels)	Pauvreté de potentialités (insuffisance d'actifs)
Revenu	Alimentation	Capital physique
Dépenses de Consommation	Santé	Capital financier
Niveau de vie	Education	Capital humain
	Logement	Capital social
	Eau potable	
	Etc....	
Approche welfariste	Approche non welfariste	Approche non welfariste
Politiques de croissance économique		
IDH, Pauvreté humaine.... → une continuité ....		

revu par Baron, 2013, en référence à Dubois, 2001

Divers autres indicateurs découlent de cette conception utilitariste.

A la recherche d'un indicateur composite de pauvreté (Ouarmé et alii, 2009)

Le niveau de vie ou l'état de pauvreté d'un individu ou d'un ménage est appréhendé par la construction d'un indice de richesse qui est un *proxy* de niveau de vie de l'individu ou du ménage. Par exemple, Filmer et Pritchett (1998, 2001) proposent de construire l'indice de richesse à partir des caractéristiques de l'habitat et des équipements du ménage pour juger de son état de pauvreté et de richesse. Ces éléments sont supposés fiables par les auteurs pour rendre compte du niveau de vie car ils sont considérés comme peu manipulables par les individus. Ils s'inscrivent explicitement dans la vision utilitariste, en termes de pauvreté humaine. L'utilisation de ces indicateurs dans des études récentes<sup>20</sup> permet d'affiner la caractérisation de la pauvreté au sein de certaines sociétés. Cette méthode a été retenue pour construire l'indice de richesse dans les cas de Ouagadougou et de Niamey, même s'il ne s'agissait que d'une première étape.

Afin de compléter ces indicateurs, il nous a semblé nécessaire de nous référer à certains travaux qui se démarquent du cadre de l'utilitarisme, notamment ceux de Sen qui raisonne en termes de *capabilités* liées à l'environnement dans lequel l'individu évolue et à son accès aux ressources.

<sup>20</sup> « Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009 », *document de travail*, AFD, 2010.

## 2) Des approches en termes de capacités

La complexité des situations de précarité au sein des sociétés urbaines en Afrique fait ressortir les limites des seules approches quantitatives. Il s'agira donc ici de montrer dans quelle mesure le concept de capacité permet d'enrichir les travaux sur la précarité dans les villes africaines, même s'il ne débouche pas sur des indicateurs de mesure quantitatifs. Les apports de Sen ont été importants pour élaborer nos enquêtes qualitatives et interpréter les résultats de nos enquêtes quantitatives afin de rendre compte des inégalités dans l'accès aux services de base. L'approche par les capacités permet par ailleurs de souligner la difficile transformation de droits formels en droits réels, selon la terminologie de Sen. Le rôle des institutions dans ce processus est donc fondamental (Baron, Maillfert, 2011 ; Sindzingre, 2006), et l'analyse des règles mises en œuvre au niveau des politiques sectorielles permet de rendre compte des dispositifs élaborés pour favoriser l'accès des populations précaires aux services de base selon le principe de différence (Rawls).

Dans cette partie nous présenterons donc les approches qui s'inscrivent dans l'espace des « capacités » et qui reposent sur les principes de justice, d'équité et de «capacités», en référence aux travaux de Rawls et de Sen («Nobel» d'économie en 1998). Si ces principes apparaissent a priori difficilement quantifiables, ils permettent d'affiner la perception de la pauvreté et de la vulnérabilité, en intégrant les inégalités. Pour autant, une analyse en termes de capacités donne-t-elle juste une information supplémentaire lorsque l'on évalue la pauvreté monétaire ou s'inscrit-elle dans une approche radicalement différente ? Cette question est importante car il peut en découler des mesures de la pauvreté différentes. Cependant, les débats sur ce point ne sont pas tranchés.

### La conception de la justice et des inégalités chez Rawls : l'apport d'une analyse en termes de biens premiers

Rawls, dans sa *Théorie de la justice* (1971), cherche à élaborer une théorie alternative à l'utilitarisme. Deux principes de justice, bien connus, sont énoncés dans la théorie de Rawls : une égale liberté pour tous ; et une égalité des chances et un principe de différence.

L'égalité des chances signifie que les « résultats atteints par une personne au cours de sa vie, dans différentes dimensions (économiques, sociales et politiques), doivent être indépendants de son milieu d'origine (genre, race, lieu de naissance, origines familiales, groupe social) » (Cling et alii, 2005 : 3).

Le principe de différence est défini comme une légitimation possible des inégalités si elles ont pour effet d'améliorer la situation des personnes les plus désavantagées (Elbaum, 1995). Le marché concurrentiel reste efficace, mais la justice sociale exige une redistribution des revenus vers les individus les moins dotés. Formulé en d'autres termes, «en admettant comme justes certaines inégalités, le principe de différence cherche à concilier équité et efficience » (Arnsperger, Van Parijs, 2000). Contrairement au principe d'égalité, le principe d'équité est fondé sur une justice distributive reposant sur la discrimination positive.

Rawls élargit donc le concept de bien-être à « d'autres considérations que la simple satisfaction utilitariste, en introduisant une notion essentielle qui est celle des libertés que chacun d'entre nous possède et qu'il peut faire valoir à tout moment dans sa communauté pour atteindre la vie qu'il souhaite mener » (Bertin, 2004 : 2).

Ces considérations sont par exemple au centre du Rapport de la Banque Mondiale de 2006, intitulé « Equité et développement » (Cling et alii, 2005 : 3).

Selon Bertin (2004 : 2), « l'exigence de justice permet à Rawls de définir une liste de biens premiers, c'est-à-dire «des biens utiles quel que soit le projet de vie rationnel » (Rawls, 1971 : 93). Il distingue les biens premiers naturels (la santé, les talents) qui ne sont pas

soumis au contrôle des institutions et les biens premiers sociaux (les libertés et les droits fondamentaux, les positions sociales et le respect de soi), et enfin les avantages socio-économiques liés à ces positions qui aident les individus à poursuivre librement leurs objectifs. Une société juste est une société dont les institutions répartissent les biens premiers sociaux de manière équitable entre les membres, en tenant compte des différences dans la dotation en biens premiers naturels. Le bien-être, défini à partir de ces biens premiers, est évalué sur la base de la possession des biens premiers, avec une prévalence pour la liberté individuelle». La pauvreté est donc définie de manière universelle par le manque de biens premiers (Bisiaux, 2011).

L'ensemble de ces considérations nous permet donc de qualifier de manière plus précise l'accès à l'eau à la fois du point de vue du principe de liberté selon lequel chacun doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés, et du principe de différence. Le rôle conféré aux institutions nous a conduit à nous interroger sur le contexte institutionnel dans lequel les politiques sont élaborées. Ceci permet de rendre compte de la manière dont les institutions répartissent équitablement – ou non - les biens premiers, en tenant compte du principe de différence. Par exemple, dans le cas de l'offre de services essentiels (tels que l'eau), il peut être juste que des institutions mettent en place des prestations différenciées selon les individus, en tenant compte de leur situation de « pauvreté ». L'objectif visé n'est donc pas de réduire les inégalités, mais de limiter l'exclusion sociale. Des contextes institutionnels différents selon les pays conduisent à des règles d'accès aux services spécifiques et à une interprétation circonstanciée du principe de différence.

D'après Bertin, contrairement à Rawls, Sen ne vise pas à proposer un modèle alternatif à l'utilitarisme, mais à l'enrichir.

#### Sen : la pauvreté comme « espace de capacités »

De nombreuses études visant à mesurer la pauvreté se réfèrent à Sen essentiellement quant à son apport à la construction d'un indice multidimensionnel de la pauvreté. Or, de notre point de vue, les travaux de Sen se situent bien au-delà.

Dans le prolongement de Rawls, Sen définit une hiérarchisation des utilités retirées des biens premiers (Bertin, 2004). Par ailleurs, selon lui, mesurer la pauvreté à travers le seul indicateur de revenu ne permet pas de rendre compte de la complexité du raisonnement des individus. Ceux-ci peuvent avoir un comportement rationnel sans que cela ne signifie leur satisfaction personnelle, d'autres finalités pouvant être visées (par exemple, un engagement qui relèverait de l'altruisme). L'hypothèse d'une diversité des finalités au-delà de l'intérêt individuel a conduit à la formulation de certaines questions de nos « enquêtes ménages » (Burkina Faso, Niger) afin de documenter la dimension altruiste du comportement des ménages habitant des quartiers précaires, en matière d'accès à l'eau.

A partir des années 1980, Sen, à travers ses travaux sur les famines, introduit une dimension politique à sa réflexion et se démarque de la pensée de Rawls. Il élabore le concept de capacités qui sera au cœur de sa théorie en économie du développement.

On peut résumer ses principaux concepts comme suit. Selon Sen, «l'élaboration des institutions et des politiques sociales, ainsi que l'évaluation du bien-être, de l'inégalité, de la pauvreté et de la justice sociale, devraient se fonder sur l'étendue des «capacités» des personnes, c'est-à-dire l'étendue de leur liberté réelle d'accomplir certains «fonctionnements». Ces fonctionnements sont les choses qu'elles parviennent à réaliser, par exemple lire, écrire, avoir un travail, être politiquement actif, être respecté des autres, être en bonne santé physique et mentale, avoir reçu une bonne éducation et une bonne formation, être en sécurité, avoir un toit, faire partie d'une communauté, etc. Pour le dire autrement, une capacité est un fonctionnement potentiel ou réalisable, et l'ensemble des fonctionnements particuliers que quelqu'un a la possibilité réelle de réaliser représente son

«ensemble-capabilité», ou sa «capabilité» c'est-à-dire sa liberté réelle » (Farvaque, 2005 : 40-41). Il existe donc une distinction entre liberté formelle et liberté réelle.

Dans ce cadre théorique, « les ressources, biens et services, ou les droits formels accordés par les institutions sont à analyser au regard des réalisations que la personne peut accomplir grâce à eux. Les personnes n'ont pas toutes la même capacité de convertir un bien ou un droit formel (comme le droit à l'éducation supérieure) en réalisations (comme «être inséré professionnellement» ou «avoir une qualification reconnue»). C'est pour cette raison que Sen propose de quitter la base informationnelle des biens, des ressources et des droits formels pour passer à une base plus complexe mais plus riche, qui considère en premier lieu les opportunités réelles des individus. Ces opportunités diffèrent d'une personne à l'autre, quand bien même les ressources sont identiques, en raison de plusieurs types de facteurs de conversion : des facteurs personnels (le métabolisme, la condition physique, le sexe, l'aptitude intellectuelle, etc.), des facteurs sociaux (les politiques publiques, les normes sociales ou religieuses, les pratiques discriminatoires, l'existence de rôles sexués, les hiérarchies sociétales, les relations de pouvoir, etc.), et des facteurs environnementaux (l'influence du climat ou de la géographie). [...]. L'étendue des fonctionnements réalisables (la capabilité) ne se limite pas à l'activité de consommation de biens et services ; cet espace des possibles dépend bien sûr des ressources possédées, mais aussi et surtout des facteurs de conversion affectant la capacité réelle de faire des choix et de mener son cours de vie. [...]. On voit que le schéma de Sen ne se limite pas aux seules contraintes provenant du système de prix ou du budget. Il inclut dès le départ les structures de contraintes, les conventions en vigueur, les normes sociales, les idéologies dominantes, etc., pouvant toutes rétrécir l'espace des possibles des personnes, et généralement négligées par l'analyse économique.» (Farvaque, 2005 : 40-41). Nos enquêtes qualitatives auprès des ménages, mais aussi auprès d'institutions locales, ont cherché à appréhender ces divers éléments, au-delà d'une étude en termes de revenu qu'il était d'ailleurs difficile de conduire tant l'accès à ce type d'informations est complexe dans les quartiers précaires des villes africaines où la majorité de la population exerce des activités informelles.

L'approche de Sen dépasse l'approche welfariste valorisant uniquement la dimension économique (liberté de choix avec pour seules contraintes les prix et le revenu), mais aussi l'approche des inégalités de Rawls. Toutes deux considèrent l'inégalité en termes de dotations de ressources ou de biens premiers (Bertin, 2004). Or, Sen raisonne en termes d'inégalités de capacités, qui renvoient à la liberté de pouvoir convertir les dotations en accomplissements. Le fondement des inégalités réside dans les privations de liberté.

En résumé, selon Sen, la pauvreté revêt trois formes (Bertin, 2004) : (i) une composante essentielle, la pauvreté de ressources. En effet, les ressources (*endowments*) sont à la base des échanges et vont être transformées en fonctionnement. Sans ressource, l'individu ne peut prétendre à atteindre un quelconque fonctionnement ; (ii) une composante en termes de droits (*entitlements*) lorsque l'individu ne va pas pouvoir convertir ces dotations en fonctionnements, pour des raisons personnelles ou institutionnelles. Lachaud (2000) complète en soulignant que la pauvreté est une « privation des droits » (droits économiques, mais aussi sociaux, politiques, civils, culturels) ; (iii) enfin, une composante en termes de liberté de choisir certains fonctionnements, c'est-à-dire une pauvreté de capacités. La pauvreté est liée à une privation - ou à une exclusion - des capacités à exercer ses droits, c'est à dire des libertés substantielles qui permettent à un individu de vivre le genre de vie qu'il a raison de souhaiter (Sen, 2003 : 123).

### Nature des critiques adressées à l'approche de Sen

Nous avons souligné, tout au long de la présentation des approches en termes de « capacités », l'intérêt d'une telle conception de la pauvreté pour notre étude et les compléments qu'elle fournit aux approches plus conventionnelles en termes de revenu. Les critiques adressées aux analyses en termes de capacités, que nous ne développerons pas

ici car elles ne concernent pas directement notre étude, sont de deux types : des critiques de nature théorique et des critiques quant à l'opérationnalisation des concepts de Sen.

Sur le plan théorique, un débat a opposé Bénicourt (2004, 2007) et Farvaque (2005) quant à l'apport effectif des travaux de Sen dans la construction d'une pensée renouvelée de la pauvreté en économie du développement, Bénicourt relativisant cet apport théorique.

Les travaux de référence de Ballet, Dubois et Mahieu (2005) concluent, pour leur part, que Sen s'inscrit dans la même optique que l'utilitarisme, recherchant le bonheur des individus en les libérant des normes sociales. Selon eux, si « dans une optique d'analyse compréhensive et positive, cette approche apporte indéniablement un éclairage pertinent sur les situations de pauvreté et de développement, dès qu'elle prend une tournure normative, elle propose un saut méthodologique qui n'est pas sans conséquence » (Ballet, Mahieu, 2009 : 307). Par ailleurs, l'individu est « désincarné », sans « consistance » du fait de la non prise en compte du principe de responsabilité (Jonas<sup>21</sup>, Lévinas<sup>22</sup>).

Sur le plan de l'opérationnalisation, certains (Bénicourt, 2007) ont souligné le décalage entre la complexité de l'argumentaire théorique de Sen et les outils de mesure qui en ont découlé (tels que l'IDH ou l'indice de Gini qui permet de caractériser la distribution des revenus au sein d'une population). Par ailleurs, comment mesurer ces capacités, et en particulier la liberté de rechercher son bien-être, et sur quels critères juger si une liberté est respectée ou bafouée ?

Néanmoins, les travaux de Sen ont renouvelé la pensée en économie du développement en posant, de manière originale, les liens entre développement, inégalités et équité, et en introduisant une variable politique dans la mesure où son analyse, fondée sur les libertés, le conduit à prôner le « modèle démocratique comme terreau politique de développement » (Bertin, 2004). L'introduction de la dimension éthique enrichit aussi considérablement les analyses économiques du développement prévalant jusqu'alors. La richesse de son analyse nous a permis de dépasser une approche quantitative, pour intégrer des aspects qualitatifs dans nos enquêtes, en cohérence avec une approche en termes de capacités comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises.

### 2.2.3 Quels outils méthodologiques pour aborder les enquêtes de terrain sur la pauvreté, au-delà des analyses en termes de revenu ?

La diversité des conceptions de la pauvreté et des inégalités a une incidence sur la mesure de la pauvreté et sur les systèmes d'investigation (Dubois, 2001).

En amont des enquêtes de terrain, il convient de réfléchir, comme nous y invite Favarque (2005 : 46-47), au « statut de l'information utilisée dans les évaluations sociales : décrire les personnes en utilisant telle ou telle donnée, c'est faire des choix (Sen, 1989). Et tenir une base d'informations n'est donc pas neutre ». L'utilisation scientifique et politique des données nécessite donc une réflexion préalable.

Les enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette étude se sont aussi nourries d'autres travaux. Citons ceux, relativement classiques, réalisés sur la Polynésie française (AFD, 2010), l'enquête conduite par Bisiaux (2011) sur la pauvreté dans les bidonvilles de New Delhi (Inde), ou encore des travaux de Lachaud (2000) dans le cas du Burkina Faso.

Les approches proposées par DIAL (Développement, Institutions, Mondialisation), laboratoire de recherche de Paris Dauphine, reposent, quant à eux, sur des enquêtes biographiques que nous avons tenté de mettre en œuvre dans notre étude, pour rendre

---

<sup>21</sup> Jonas H., 1979, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, éd. du Cerf, trad. Fr. J. Greisch, réédition, 1990.

<sup>22</sup> Lévinas E., 1982, *Ethique et infini*, Paris, Fayard.

compte par exemple des trajectoires socio-spatiales des ménages installés dans les quartiers enquêtés. Elles préconisent une méthodologie particulière (Antoine et al., 2006) résumée comme suit :

«Par-delà les mobilités individuelles en termes d'emploi et de rémunération, les dynamiques de pauvreté des ménages sont étudiées, afin de caractériser l'influence des évolutions démographiques, des politiques d'emploi et de revenus, et des systèmes de transferts sociaux sur la distribution du risque de pauvreté. L'existence de trappes à pauvreté durables liées à l'insuffisance des revenus des ménages est particulièrement considérée à partir des enquêtes de panel qui fournissent la meilleure approche de la vulnérabilité économique des individus et des ménages. L'interaction entre les trajectoires démographiques et économiques individuelles est aussi étudiée. On distingue notamment les phénomènes conjoncturels (retard du mariage, cohabitation prolongée des enfants chez leur parents, report de fécondité, surmortalité des enfants, accès tardif au statut de chef de ménage, instabilité des unions, etc.) et les phénomènes plus structurels liés à la transition démographique et à la transition urbaine. On s'intéresse enfin aux facteurs de la mobilité intergénérationnelle sous ses différentes facettes (mobilité géographique, scolaire, professionnelle et économique), de façon complémentaire aux travaux sur les trappes à pauvreté (approche vulnérabilité) ou sur les dynamiques de pauvreté le long du cycle de vie (approche biographique).

Comprendre la vulnérabilité des ménages face à certains aléas qui peuvent expliquer leur situation à un moment donné s'avère difficile compte tenu des incomplétudes des méthodologies existantes. Partant de l'hypothèse que des processus sociaux s'inscrivent dans des dynamiques temporelles, les enquêtes biographiques permettent de mettre en perspective différents événements démographiques et sociaux concernant la vie d'un individu depuis sa naissance jusqu'au moment de l'enquête. Ces événements relèvent : de l'itinéraire résidentiel (mobilité, autonomie résidentielle), du parcours professionnel, de la scolarisation et la formation, de la vie matrimoniale et familiale. L'appartenance à des réseaux sociaux est aussi un élément important à considérer. Ces biographies sont recueillies pour différentes générations, ce qui permet de saisir les évolutions qui s'opèrent d'une génération à l'autre tant pour les hommes que pour les femmes. Pourtant, ces approches ont des difficultés à restituer l'évolution des conditions matérielles de subsistance car elles ne peuvent saisir rétrospectivement, sur l'ensemble de la vie, le niveau de « richesse » ou de pauvreté à travers les conditions d'habitat ou de revenus ».

Nous avons intégré, dans nos propres enquêtes, de nombreux éléments décrits dans cette méthodologie, tout en prenant les précautions d'usage (Olivier de Sardan, 2008). Nous avons cherché à repérer, au-delà de la mise en évidence des conditions de vie des ménages, les représentations que les individus se faisaient de la pauvreté et leurs perceptions, mais aussi leurs aspirations (souhaitent-ils rester dans leur quartier et pourquoi ?) ainsi que les contraintes avec lesquelles ils doivent composer (l'insertion au sein d'une communauté, en lien avec la vie dans un quartier). Par exemple, au Niger, comme dans de nombreux pays africains, les perceptions de la pauvreté varient en fonction des appartenances ethniques et communautaires. En milieu haoussa et djerma, la relation au pouvoir, le capital social, et plus généralement ce qui est considéré comme «la richesse en hommes», sont des indicateurs souvent utilisés pour évaluer la pauvreté des individus et des familles. On peut être pauvre si on se réfère aux critères des institutions de développement, et ne pas se sentir pauvre en fonction de la représentation du monde et des valeurs auxquelles on adhère (Sow, 1998). Par conséquent, les perceptions « endogènes » de la pauvreté sont souvent en décalage avec celles fondées sur les critères de mesure de la pauvreté qu'utilisent les agences internationales

De ce fait, une analyse en termes de réseaux sociaux serait, elle aussi, pertinente, mais elle suppose des investigations de longue durée. Des travaux (Requier-Desjardins, 2003 ; Ballet, Guillon, 2003) montrent l'importance de la prise en compte des réseaux sociaux et du capital social pour caractériser la pauvreté. La réduction du capital social est considérée comme un facteur contribuant à exacerber la pauvreté et la vulnérabilité des ménages en milieu urbain

comme le montrent des travaux (N'Dione, 1994 ; Marie, 1997 ; Yapi Diahou, 2000 ; Magassa, 2002 ; AS Fall, 2007). Cependant, appréhender, dans des enquêtes, le capital social dont disposent les ménages s'avère difficile et implique une connaissance approfondie du milieu (Magassa H, 2002).

Les méthodes visant à rendre compte des perceptions de la pauvreté par les individus eux-mêmes à travers, par exemple, les récits de vie semblent d'un apport tout à fait essentiel. Nos entretiens avec certains ménages dans les quartiers précaires de Ouagadougou ont permis d'aborder certains de ces aspects, mais des investigations complémentaires seraient nécessaires pour réaliser de véritables enquêtes biographiques.

Enfin, des recherches insistent sur la nécessaire prise en compte du rôle des institutions dans l'analyse du développement renouvelant, de ce point de vue, les travaux empiriques sur la pauvreté (Sindzingre, 2006). Dans notre étude, cette dimension a été privilégiée à travers des entretiens approfondis auprès des principaux bailleurs et des experts qui véhiculent des référentiels et des normes, mais aussi auprès des acteurs institutionnels locaux. L'étude des principaux documents de politique sectorielle a par ailleurs permis d'affiner l'analyse institutionnelle.

Ces travaux sur la pauvreté mériteraient d'être conduits sur la durée, avec des passages répétés dans les mêmes quartiers, auprès des mêmes ménages. Cette démarche a été retenue, à une petite échelle, lors des diverses missions effectuées par les responsables du projet au Burkina Faso et par les collègues nigériens à Niamey. La collaboration initiée avec l'observatoire de Population de Ouagadougou (OPO)<sup>23</sup>, au sein de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), fournit une base de travail pour privilégier cette vision dynamique et processuelle dans des travaux futurs, et analyser ainsi, sur le long terme, les dynamiques de pauvretés et d'inégalités, notamment en lien avec la problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

**En conclusion**, les conceptions «classiques» de la pauvreté qui sous-tendent bon nombre de travaux de terrain doivent être enrichies par des analyses récentes et originales à la fois d'un point de vue conceptuel et sur le plan empirique. On peut souligner les apports des travaux d'anthropologues ou des approches socio-politiques qui mettent l'accent sur les rapports de pouvoir aux échelles locales, le statut social, et les capacités de mobilisation des réseaux sociaux et le capital social. Enfin, la pauvreté – et sa perception – sont évolutives, en fonction de l'évolution et de la diversification des besoins dans des contextes urbains en mutation. La diffusion de l'électricité, l'accès à des infrastructures d'eau potable, la diffusion du téléphone portable et autres technologies contribuent à la création de nouveaux besoins plus ou moins prégnants selon les sociétés, les milieux et les générations.

La problématique du lien entre précarité et accès aux services de base (eau et assainissement) a fait l'objet de nombreuses études et a été au centre de controverses. La revue de la littérature sur les enjeux relatifs à l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays des Suds permet d'identifier certaines de ces controverses.

---

<sup>23</sup> <http://www.issp.bf/OPO/>. Depuis 2008, l'OPO collecte périodiquement des informations dans cinq quartiers de la périphérie nord de la capitale du Burkina Faso: trois quartiers non lotis (Nioko 2, Nonghin et Polesgo) totalisant 45 700 habitants en 2012, ainsi que deux quartiers lotis (Kilwin et Tanghin) abritant 40 700 habitants.

### **3. Accès aux services essentiels (eau et assainissement) et lutte contre la pauvreté dans des contextes urbains d'habitat précaire : Une revue de la littérature**

#### **3.1 Les quartiers précaires ont peu bénéficié ou ont été exclus des politiques d'accès à l'eau potable**

Les quartiers précaires ont, pendant longtemps, été délaissés en matière d'infrastructures, notamment en eau potable. Leur statut foncier, leur localisation et le caractère plus ou moins sommaire de l'habitat ont longtemps été évoqués pour expliquer cet état de fait. En effet, doter ces quartiers d'infrastructures conventionnelles serait leur conférer une première forme de reconnaissance légale.

Mais d'autres facteurs explicatifs peuvent aussi être identifiés.

Dans certaines villes africaines, jusqu'à la diffusion des plans d'ajustements structurels dans les années 1980-1990, des sociétés publiques géraient le service d'eau sans pouvoir néanmoins assurer la desserte via le réseau conventionnel à l'ensemble de la population urbaine (Baron, 2006). La plupart des citoyens qui avaient accès au réseau habitaient dans les quartiers résidentiels, les quartiers d'habitat économique et certains quartiers d'habitat populaire les moins excentrés. Au début des années 2000, le pourcentage de la population urbaine non desservie par le réseau public se situait entre 60 % et 80 % à Cotonou, Bamako ou Dar Es Salaam, et était proche de 20% à Dakar et Abidjan (Etienne, 2003). Dans les grandes métropoles, au sein de la population desservie par le réseau, d'importants écarts existaient entre la proportion des ménages qui recouraient à un branchement domiciliaire et celle qui allait s'approvisionner à la borne-fontaine, beaucoup plus nombreuse. Ainsi, dans certaines villes comme Ouagadougou, une majorité d'utilisateurs utilisait des bornes-fontaines. Au contraire, dans une capitale comme Abidjan ou Cotonou, une proportion très réduite de citoyens recourait à ce type d'infrastructure.

Suite aux difficultés financières et commerciales des sociétés publiques, le principe de gestion publique en milieu urbain a été remis en cause, justifiant le recours à des Partenariats Publics Privés (PPP), à travers un processus de contractualisation entre les Etats et de grands groupes privés multinationaux (Baron, 2006). Ces constats sont bien documentés dans la littérature depuis les années 1990 (Blanc, Botton, 2012). Afin de légitimer le recours à ces partenariats publics privés dans les années 1990, ont été évoqués le manque de capacités techniques, l'insuffisance de moyens financiers et les dysfonctionnements dans la gestion des opérateurs publics pour étendre les réseaux. Ces contraintes ont été évoquées pour expliquer leur échec à desservir la plus grande partie de la population. Mais, il faut aussi noter qu'à cette période, le taux de la croissance de la population urbaine était particulièrement élevé, de 5 à 10% dans les plus grandes agglomérations entre 1960-1980. Par ailleurs, le pouvoir d'achat de la majorité des nouveaux habitants des villes était réduit et leur solvabilité n'était pas garantie. Enfin, les superficies occupées par l'habitat progressaient à un rythme très rapide et les pouvoirs publics n'avaient pas suffisamment de moyens pour équiper des périphéries urbaines de plus en plus étendues. La construction d'infrastructures était certes planifiée, mais elle avait lieu de façon sommaire et disparate dans les nouveaux quartiers lotis. Elle n'était même pas envisagée, à cette époque, dans les quartiers non lotis où s'installait souvent la majorité des nouveaux citoyens. En effet, équiper ces quartiers en infrastructures de base (eau, électricité) aurait signifié, de la part des pouvoirs publics, une première forme de reconnaissance légale alors que, dans la plupart des pays, la politique suivie visait plutôt la destruction des quartiers spontanés que leur viabilisation. De plus, la localisation de ces quartiers spontanés sur des terrains en pente, marécageux ou dans des bas-fonds, et leur configuration anarchique, avec des ruelles épousant les sinuosités de l'habitat, rendaient difficile l'installation de réseaux d'eau. Il existe cependant des exceptions. A Dakar, dans les années 1980, le clientélisme politique et l'implication d'ONG (ENDA) ont permis aux zones irrégulières de Pikine d'être mieux équipées en bornes-fontaines que certains quartiers lotis (Salem, 1992).

Des études récentes ont montré les limites de ce modèle de gestion déléguée à travers les PPP (Marin, 2009). D'autres travaux soulignent plus particulièrement le fait que ces PPP n'ont pas permis d'assurer un accès à l'eau pour les plus pauvres (Bakker, 2007 ; Bayliss, Fine, 2007). En effet, les firmes multinationales, motivées par la recherche de bénéfices, se sont montrées réticentes à intervenir dans les périphéries urbaines des villes africaines où la solvabilité des habitants n'était pas garantie, notamment dans les quartiers irréguliers où la population était majoritairement pauvre.

### **Un coût de l'eau relativement plus élevé pour les populations précaires des quartiers irréguliers**

Au sein des périphéries urbaines délaissées par les pouvoirs publics et les opérateurs privés, mais aussi dans les quartiers populaires partiellement desservis par le réseau, les populations s'organisent localement pour assurer leur approvisionnement en eau.

Dans les zones non loties, en plus des puits privés qui existaient ou ont été construits, les habitants disposant de moyens financiers ont pu parfois illégalement se connecter aux réseaux approvisionnant les quartiers voisins (branchements illicites). Ils vont parfois alors exercer une activité de revente d'eau et cumuler plusieurs sources de revenus : location de logements, activité salariée, commerce (Yapi Diahou, 2000, Bousquet, 2006). Par ailleurs, dans ces mêmes quartiers, des initiatives ont été prises par des Ongs et des associations pour implanter des infrastructures d'accès à l'eau potable, notamment des forages. De nombreux habitants des quartiers précaires se sont alors improvisés vendeurs d'eau informels pour approvisionner la population et exercer une activité à but lucratif. Enfin, dans des villages intégrés à la ville suite à l'extension du tissu urbain, la population reste approvisionnée par des forages et des pompes manuelles qui avaient été implantés par les services de l'hydraulique intervenant en milieu rural. L'existence de ces infrastructures dans les quartiers non lotis, gérées le plus souvent sur un mode informel, et le développement du commerce de l'eau ont permis de répondre en partie aux besoins de la population des quartiers précaires.

Mais les habitants des quartiers sous-équipés, qui sont en majorité dans des situations de pauvreté, paient l'eau plus chère que ceux qui ont un branchement domiciliaire ou qui s'approvisionnent à la borne-fontaine à proximité de leur domicile. Le prix du bidon ou de la barrique, transportés par les revendeurs, est 10 fois le prix de l'eau de la première tranche sociale (Etienne, 2003), voire même entre 2 et 20 fois plus élevé que l'eau de la borne fontaine (Vincent, 2003 ; Etienne, 2003). Plus la distance à parcourir par le revendeur est longue, plus l'eau est chère. Lors des périodes de pénurie, notamment en période sèche ou lors des coupures, les prix augmentent aussi fortement. Recourir aux revendeurs permet néanmoins aux ménages qui en ont les moyens d'éviter aux femmes et enfants, principaux concernés par la corvée d'eau, de passer de longues heures d'attente devant la pompe, notamment en période de pénurie. Mais l'achat d'eau aux revendeurs ne garantit pas sa qualité. Celle-ci est souvent non potable car les barriques ou les bidons de transport sont mal nettoyés, les bassines ne sont pas couvertes lors du transport ou l'eau est conservée dans des futs ou des récipients insuffisamment protégés.

### **Une inflexion récente des politiques en faveur des pauvres et des quartiers précaires**

Depuis une vingtaine d'années, le regard porté sur l'approvisionnement en eau des quartiers précaires a évolué. Des solutions alternatives sont mises en œuvre en lien avec des politiques de développement axées sur la lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le fait de reconnaître l'eau potable comme droit humain (Assemblée générale des Nations Unies, Juillet 2010) a probablement eu aussi une incidence, même si les Etats qui l'on véritablement inscrit dans leur constitution sont rares (mis à part des pays comme l'Afrique du Sud en 1996, Aubriot, 2012).

Les politiques qualifiées de pro-poor car ciblées sur les populations et les quartiers précaires, privilégient plusieurs axes.

Tout d'abord, elles visent une amélioration de l'offre de service par l'extension ou la diversification des modalités d'accès à l'eau (branchements domiciliaires, bornes-fontaines, kiosques à eau, camions-citernes, forages, etc.).

Par ailleurs, elles mettent en place des outils favorisant la diminution du coût d'accès à l'eau et du prix de l'eau : réduction du prix des branchements domiciliaires avec subvention, tarifs différenciés en fonction des volumes consommés et des profils de la clientèle selon les principes de tarification sociale, mise en œuvre de systèmes de paiement adaptés aux capacités des populations pauvres (pré-paiement, paiements échelonnés). L'application de ces mesures est rendue possible par des systèmes de péréquation entre différentes catégories d'usagers, entre localités (excédentaires ou déficitaires en fonction des ventes d'eau), par ou des mécanismes de subvention. Les limites de ces mesures ont aussi été documentées (Etienne, 2003 ; Whittington et al., 1992), mais peu d'innovations ont eu lieu pour tenir compte de ces critiques.

Enfin, ces politiques prônent, dans certains contextes, la reconnaissance du rôle de petits opérateurs privés pour approvisionner en eau des populations dans les quartiers précaires, et la formalisation de ce secteur qui relevait en grande partie de l'informel.

### **Des innovations dans le cadre de partenariats pluri-acteurs et d'approches territorialisées**

Dans les pays en développement, des structures et acteurs hétérogènes, regroupés sous le terme de « petits opérateurs privés » (POP), fournissent de l'eau à 60% de la population locale (Tremolet et al, 2010). Ils renvoient à l'existence de formes alternatives au modèle conventionnel du réseau, parfois qualifiées de formes non conventionnelles (Jaglin, Zerah, 2010). De nombreuses études ont été menées sur ces acteurs au cours de ces dernières années (Kariuki, Schwartz, 2005 ; Kjellen, 2006 ; Blanc, Cavé et al, 2009 ; Botton, Blanc, 2010). Il est intéressant de constater que les interventions de ces petits opérateurs, jusqu'à présent contestées par les structures de la coopération internationale et les pouvoirs publics, ont été progressivement reconnues. Peu d'analyses théoriques existent à l'heure actuelle sur ce sujet, les études étant principalement monographiques (Baron, Frenoux, 2011). Selon Frenoux (Baron, Frenoux, 2011), ces opérateurs sont présents là où l'Etat s'est désengagé, ou ne s'est jamais engagé, dans les quartiers irréguliers des zones périurbaines de grandes métropoles, dans les petites villes et les bourgs ruraux. Ils développent, souvent dans l'informel et en l'absence de service, un segment particulier d'accès à l'eau selon des modalités différentes de l'offre classique, tout en apportant des réponses concrètes aux attentes de la population. Les études empiriques mettent en évidence leur forte capacité d'innovation et de gestion de systèmes complexes (financement, gestion et maintenance de systèmes en réseau, gestion commerciale par comptage) dans des environnements institutionnels peu structurés et très incertains, avec une certaine flexibilité. Ces « formes alternatives », endogènes, d'approvisionnement en eau suscitent depuis peu le débat et commencent à être considérées comme une solution pour assurer le développement des services d'eau potable des villes en développement. La multiplication récente des publications dans les revues des principaux bailleurs de fond en est l'expression la plus visible (Baron, Frenoux, 2011).

La diversification des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau engendre des modes de gouvernance originaux. Ils sont en lien avec de nouveaux partenariats construits entre municipalités, sociétés publiques, opérateurs privés, organisations de la société civile et associations, instances communautaires, ONG, bureaux d'études et agences de coopération afin d'étendre l'accès à l'eau potable. Dans certains cas, des services spécialisés ont été créés au sein des sociétés publiques ou privées pour s'occuper des quartiers précaires et des populations à faibles revenus. Ainsi, à Accra, au Ghana, des relations contractuelles ont été établies entre la Ghana Water Company et les transporteurs privés qui desservent près

d'un quart de la population soit directement, soit en passant par des revendeurs. Elles ont permis de structurer cette filière informelle de fourniture d'eau, d'améliorer l'accès à la ressource, la qualité de l'eau et du service, de réglementer les prix et de réduire le tarif de gros au niveau des stations-service (Kariuki 2000, in Jaglin, 2005). Dans d'autres cas, un découplage entre acteurs intervenant dans le secteur s'est opéré ; l'approvisionnement en eau a été assuré de façon autonome par des Ongs et des agences de coopération qui travaillaient avec des opérateurs informels ou des organisations communautaires. Ainsi, dans des quartiers périphériques de Dar Es Salam et de Lusaka, de mini-réseaux d'eau gérés par des comités de résidents sont alimentés par des forages indépendants, financés en partie par la coopération étrangère (Bousquet, 2006). Ce découplage s'est aussi produit dans les ghettos résidentiels de Nairobi. A Conakry, pour pallier les carences de la société nationale, l'approvisionnement d'une partie des citadins est assuré par des forages privés construits par des citadins fortunés.

Par conséquent, dans des villes fragmentées, caractérisées par de très fortes disparités sur le plan de l'habitat et au niveau social, les dispositifs ont évolué en fonction du profil des usagers, de leurs capacités financières, du statut foncier du quartier et de ses caractéristiques socio-économiques. La mise en œuvre de ces dispositifs aux échelles locales a été facilitée par les réformes de décentralisation qui ont conféré des pouvoirs importants aux municipalités dans le secteur. Beaucoup d'espoirs ont été placés par les promoteurs de la décentralisation dans l'avènement d'un pouvoir communal qui reposait sur une proximité accrue entre populations et élus. Désormais, les municipalités sont supposées jouer un rôle-clé dans le secteur de l'eau dans les villes africaines, même si les situations diffèrent en fonction des contextes. Pour des raisons en partie électorale, les besoins des populations des quartiers précaires sont mieux pris en compte. La réduction du rôle des structures centrales, l'émergence de pouvoirs locaux, la reconnaissance du rôle des opérateurs informels et des organisations communautaires ont contribué à une diversification des initiatives dans le secteur au profit des habitants des quartiers précaires. Mais la portée et la pérennité de ces actions suscitent des interrogations.

### **Impacts des politiques pro-poor en termes d'efficacité, d'équité sociale et spatiale**

Les politiques pro-poor dans le secteur de l'eau potable se sont traduites par des avancées non négligeables.

L'accès à l'eau potable s'améliore du fait d'une offre plus diversifiée et plus adaptée, et d'actions en faveur de la réduction du prix de l'eau et/ou des coûts de connexion au réseau. Mais il faut éviter de généraliser car ces politiques ont varié en fonction des contextes nationaux. Par exemple, seuls quelques pays ont connu une baisse significative des tarifs de connexion au réseau. Par ailleurs, d'importantes différences existent entre les Etats d'Afrique de l'Ouest concernant les prix de l'eau au m<sup>3</sup> payé par les consommateurs selon les différentes tranches, mesure connue sous le terme de tarification sociale (Dupont, 2010). Cependant, de nombreuses études (Whittington et al., 1992) ont montré que les citadins pauvres ne bénéficient pas systématiquement des mesures de tarification sociale. Ainsi, dans les cours collectives où plusieurs ménages à faible pouvoir d'achat s'approvisionnent à un seul robinet, le prix de l'eau payé par chaque famille est bien au-delà de la tranche sociale compte tenu du volume élevé des consommations et des problèmes liés au partage du paiement de la facture (Etienne, 2003). Enfin, les modes de gouvernance du secteur de l'eau ne sont pas les mêmes et les différences qui existent entre pays ont un impact sur l'efficacité des politiques.

Pour mesurer l'impact des politiques pro-poor, les statistiques qui permettent d'évaluer l'amélioration de l'accès à l'eau potable doivent être analysées avec précaution. En effet, certains critères de mesure des taux d'accès sont discutés, notamment car ils ne prennent pas assez en considération les aspects sur la qualité de l'eau (Dos Santos, 2012). Ainsi, la norme de 20 litres/jour et par personne n'est pas acceptée par tous les experts, certains soulignant qu'il faudrait 50 litres par jour et par personne pour que les besoins de

consommation et d'hygiène soient satisfaits, notamment en milieu urbain. De plus, la mise à disposition de points d'eau modernes ne garantit pas la potabilité de l'eau. Les risques de pollution de l'eau existent du fait d'une protection insuffisante des récipients lors de son transport et de son stockage (Dos Santos, 2012). Enfin, l'impact de l'installation de nouvelles infrastructures (PMH, BF) dans les quartiers précaires est souvent plus limité que prévu car leur nombre reste toujours insuffisant face à la croissance continue de la population dans ces quartiers. Ainsi, le temps d'attente est long, le service d'eau n'est pas continu et les quantités d'eau fournies restent insuffisantes.

Par conséquent, si l'on raisonne en termes d'équité spatiale et sociale, les résultats de ces politiques sont mitigés.

A l'échelle de la ville, l'équité spatiale est très partiellement atteinte car les mesures pro-poor ne bénéficient pas à tous les quartiers précaires, des inégalités importantes existant aussi au sein de ces quartiers. Seuls certains quartiers irréguliers font l'objet de programmes d'équipement. Les opérations de restructuration urbaine entraînent encore fréquemment la destruction de zones d'habitat irrégulier.

L'équité sociale est, elle aussi, difficilement atteinte car les populations des quartiers précaires sont hétérogènes. Des différences importantes existent entre une minorité dont la situation s'apparente à celle des « classes moyennes » (des écarts existant aussi entre floating class et classes moyennes inférieures) et une majorité de ménages dans des situations de grande précarité. Ces derniers ne constituent pas pour autant un groupe homogène en raison des différences entre niveaux de pauvreté. Se pose donc un problème de ciblage des différentes catégories de ménages, en fonction de dispositifs conçus pour assurer une certaine équité. Cette question est d'une grande complexité.

En effet, dans les quartiers précaires, le recours à des systèmes d'approvisionnement diversifiés peut aussi être un facteur d'aggravation des inégalités à la fois sociales et spatiales, comme le montre l'étude d'Anne Bousquet sur Kibera à Nairobi, l'un des plus importants quartiers précaires d'Afrique (Bousquet, 2005). Au sein de ce quartier qui regroupait environ 800 000 habitants au milieu des années 2000, la dépense en eau des ménages raccordés au réseau (6%) est deux fois inférieure à celles des ménages non raccordés. Le tarif payé au niveau des kiosques à eau est supérieur à celui payé par les abonnés disposant d'un branchement privatif.

Les ménages qui disposent d'un branchement privatif sont souvent ceux qui peuvent être considérés comme relativement aisés, notamment lorsqu'une partie des dépenses liées au raccordement est à leur charge. Ils sont propriétaires de leurs logements, possèdent des logements qu'ils mettent en location, et exercent des activités commerciales. Certains participent même au commerce de l'eau qui s'avère très rémunérateur. La situation est fort différente pour les familles les plus démunies qui ont régulièrement des difficultés pour acheter l'eau au niveau des bornes-fontaines et, dans une moindre mesure, aux pompes à motricité humaine. Bien que le principe du paiement pour l'eau soit progressivement accepté (« volonté à payer ») par les populations des villes africaines, la « capacité à payer » est loin d'être la norme. Au sein des ménages très pauvres, en situation de survie, l'achat de l'eau grève des budgets très restreints, essentiellement consacrés aux dépenses d'alimentation. Payer l'eau se fait au détriment d'autres postes de dépenses, notamment la scolarité des enfants. Ainsi, ces ménages sont contraints de recourir à des ressources en eau polluée pour couvrir leurs besoins quotidiens en eau. Mais le recours à des ressources d'eau alternatives gratuites n'est pas seulement le fait des très pauvres. Dans les quartiers précaires, de nombreux habitants récupèrent l'eau de pluie en saison des pluies pour une grande partie des usages afin de diminuer les dépenses consacrées à l'eau.

## Comment et à quels niveaux construire des régulations ?

L'intervention non coordonnée de multiples acteurs dotés de capacités inégales ainsi que la mise en place de systèmes spécifiques d'accès à l'eau potable en fonction des types de quartiers et des niveaux de pauvreté se traduit par une grande hétérogénéité, exacerbant la complexité à élaborer des politiques publiques adéquates. Ce manque de coordination peut avoir pour conséquence d'accroître une fragmentation territoriale déjà prononcée au sein des villes, notamment dans les grandes agglomérations (Baron, 2006).

A l'échelle locale, il est difficile, voire impossible, pour les autorités publiques locales d'assurer la prise en charge, dans leur totalité, du coût des infrastructures, de résoudre des problèmes de gestion de la ressource en eau et de construire des solidarités entre catégories hétérogènes d'usagers (Jaglin, 2005). Si le rapprochement entre élus et habitants des communes, au cœur du processus de décentralisation, permet une meilleure prise en compte des besoins, l'observation montre que de fortes disparités existent entre communes, au niveau de leurs capacités techniques et gestionnaires, mais aussi en termes de dynamisme, certains maires étant de véritables leaders. De plus, les communes les plus riches sont souvent les plus proches des instances décisionnelles et des réseaux de pouvoir qui sont en mesure de mobiliser les moyens les plus importants.

La mise en œuvre de solidarités à différents niveaux est nécessaire pour équiper les territoires les plus déshérités et les populations les plus pauvres. Dans de nombreux pays d'Afrique, l'instauration de systèmes de péréquation entre catégories d'usagers, à différentes échelles territoriales (entre quartiers, voire entre communes) ou même entre services (électricité, eau par exemple) permet de réduire les inégalités dans le secteur de l'eau potable. Ainsi, au Sénégal, les excédents dégagés par les opérateurs auprès des usagers qui consomment les plus grandes quantités et paient l'eau plus chère alimentent un système de subventions qui permet à une majorité de petits consommateurs d'avoir l'eau à un tarif relativement bas (Blanc, Ghesquières, 2006). Par ailleurs, les bénéfices réalisés dans quelques grandes agglomérations du pays où la gestion est excédentaire sont utilisés en partie pour compenser les déficits des villes moyennes qui sont plus nombreuses, ce qui permet d'assurer la continuité du service de l'eau dans cette catégorie de villes.

Cette mise en place d'un système de péréquation n'est possible que s'il existe des instances de régulation et de coordination qui disposent de suffisamment de pouvoir et de représentativité pour faire valoir l'intérêt commun. La mise en place d'instances de régulation a plusieurs objectifs : fixer et faire respecter le prix de l'eau, assurer sa qualité et favoriser la coordination des nombreux acteurs qui opèrent dans le secteur de l'eau (Trémolet, 2010).

En effet, les interventions des ONGs, des petits opérateurs privés, des instances communautaires dans les quartiers précaires sont souvent juxtaposées et fréquemment concurrentes. La question de la régulation et de la promotion de l'intérêt commun ne se pose donc pas seulement à l'échelle du territoire national ou de la ville, elle concerne aussi le quartier. Les études sur l'approvisionnement en eau dans les villes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe montrent que la construction d'un intérêt public local est difficile dans des quartiers au sein desquels cohabitent des populations hétérogènes et où l'approvisionnement en eau est assuré par des intervenants qui se font concurrence (Jaglin, 2005, Bousquet, 2006). Ainsi, à Kibera, du fait de l'absence de régulation par des autorités publiques, les kiosques gérés par des instances communautaires ne peuvent concurrencer les kiosques privés qui sont plus nombreux, et il n'est pas possible de faire baisser le prix de l'eau (Bousquet, 2005). Dans ce quartier, une forte concurrence pour le commerce de l'eau entre les cartels de revendeurs, les bandes de jeunes à la solde des partis politiques et les groupes communautaires appuyés par les ONGs donne lieu à des rapports de force alimentés par la violence. La gestion communautaire ne sert pas toujours l'intérêt public, comme en témoignent les dysfonctionnements des mini-réseaux d'eau de Lusaka, gérés de façon opaque par des comités de résidents qui font un mauvais usage des fonds collectés au niveau de la population (Dubresson, 2001). Enfin, les travaux de recherche conduits dans

des villes de taille moyenne comme Mopti (Mali) témoignent d'une gestion communale de l'eau marquée par le clientélisme (Bouju, 2000).

Les ONGs, bien qu'actives dans le secteur de l'eau, n'ont pas de légitimité pour exercer cette fonction de régulation. Néanmoins, diverses études de cas montrent qu'elles peuvent exercer un rôle important dans la construction de capacités locales et la consolidation de processus d'apprentissage. On peut citer par exemple le cas du GRET, ONG française, qui a eu un rôle clé de ce point de vue lorsque s'est négociée la gestion déléguée de mini-réseaux d'eau en Mauritanie (Carlié, 2001). L'appui que certaines ONGs (comme Eau Vive) apportent aux autorités communales de plusieurs villes moyennes du Burkina Faso leur permet de mieux négocier les termes des contrats de délégation de la gestion du service de l'eau à de petits opérateurs privés (Baron, Bonnassieux, 2012).

Enfin, les mobilisations collectives peuvent, dans certains contextes, exercer un rôle important pour faire prévaloir l'intérêt des populations défavorisées. Ainsi, à Soweto, en Afrique du Sud, les protestations contre le système de pré-paiement de l'eau ont permis aux usagers pauvres de bénéficier gratuitement de 6m<sup>3</sup> d'eau par mois (Aubriot, 2012 ; Blanc, Ghesquières, 2006). Mais le contexte de l'Afrique du Sud est particulier car il existe dans ce pays une tradition de militantisme, héritage des luttes contre l'apartheid. Dans les autres grandes villes d'Afrique, les coalitions portent plutôt sur la lutte contre la cherté de la vie. En effet, les principales doléances concernent les prix des produits alimentaires de base et du carburant. Cependant, de violentes manifestations peuvent éclater lorsque, du fait de la défaillance de l'opérateur en charge de la distribution d'eau, la population est privée d'eau, parfois pendant plusieurs jours, comme à Conakry en 2013. Ces revendications font donc pression sur les autorités locales, notamment en période électorale.

Ainsi, dans des territoires urbains où se superposent plusieurs instances de pouvoir - sociétés publiques ou privées en charge du secteur de l'eau, municipalités et services nationaux de l'hydraulique encore actifs dans certaines périphéries urbaines, sociétés civiles, se pose la question des formes de coordination à instaurer entre ces instances pour réguler leurs interventions. Faut-il créer une structure où les grands opérateurs du secteur, la municipalité et les services de l'Etat auraient le même pouvoir ou conférer à l'une de ces instances un rôle d'acteur clé, voire mettre en place une structure ad-hoc telle qu'une agence de régulation (comme cela était le cas au Niger jusqu'en 2012) ?

### **3.2 L'assainissement : un retard par rapport aux mesures concernant l'accès à l'eau potable**

L'analyse des politiques publiques en matière d'accès aux services de base en Afrique montre un important décalage entre les actions qui portent sur l'accès à l'eau potable et celles qui concernent l'assainissement. Dans les villes africaines, les politiques d'assainissement font figure de parents pauvres ; en attestent les faibles montants des financements octroyés et l'insuffisance des mesures prises (Matejka et al, 2004). Les programmes d'ajustement structurel (années 1980 et 1990) ont réduit le peu de moyens que les pouvoirs publics consacraient à ce secteur (Issaka, 2010). Le déficit de l'action publique au niveau des services étatiques et des municipalités a été néanmoins en partie compensé par les interventions de divers acteurs : ménages, opérateurs informels, associations, Ongs, un soutien émanant par ailleurs des structures de la coopération internationale. Depuis quelques années, les institutions internationales et les bailleurs ont mis la problématique de l'assainissement sur le devant de la scène et les projets sont de plus en plus nombreux à privilégier le volet assainissement, souvent en lien avec les programmes d'accès à l'eau potable.

#### **L'assainissement autonome : un axe privilégié**

Les mesures prises dans le domaine de l'assainissement portent principalement sur l'assainissement autonome. L'objectif est en effet de limiter les risques de maladies

provoquées par les contacts avec les excréta lorsque la population utilise des latrines traditionnelles constituées d'un simple trou surmonté d'une dalle de ciment à ciel ouvert ou qu'elle défèque dans des terrains vagues. La dissémination des microbes par les insectes qui rentrent en contact avec les déchets favorise la propagation de maladies diarrhéiques et parasitaires qui touchent particulièrement les enfants. Une faible part de la population urbaine bénéficie de latrines améliorées disposant d'un système d'évacuation avec une fosse étanchéifiée (Morella et al, 2008) ; ces chiffres sont particulièrement faibles dans des pays tels que le Mali et le Niger. Malgré des campagnes actives de construction de latrines améliorées dans de nombreuses villes, à l'initiative des pouvoirs publics et des Ongs, leur nombre progresse moins vite que celui des latrines traditionnelles. Pour beaucoup de ménages, c'est un luxe auquel ils ne peuvent prétendre compte tenu de leurs revenus limités (Morella et al, 2008). Seuls certains habitants des quartiers lotis, aux revenus relativement élevés, peuvent doter leurs logements de latrines améliorées. Au sein des quartiers populaires, où l'habitat de cour prédomine, beaucoup de citoyens partagent des latrines « traditionnelles » avec leurs voisins. Les latrines et les douches sont souvent installées dans le même lieu. Les problèmes posés par l'insuffisance de ces équipements et l'organisation de leur entretien causent des frictions entre les résidents des cours collectives.

Les actions entreprises au niveau de la construction d'infrastructures collectives pour l'évacuation des eaux usées sont plus limitées. Une minorité de quartiers sont équipés de dispositifs permettant l'évacuation des eaux usées. Très souvent, elles sont rejetées directement dans la rue par les riverains. Ce mode d'épandage, répandu, favorise la formation de flaques d'eau stagnantes qui attirent les moustiques, contribuant au développement du paludisme. Seule une minorité de citoyens est raccordée à l'égout et la proportion de ceux qui y ont accès varie fortement d'une ville à l'autre. Elle est plus élevée dans les grandes agglomérations comme Abidjan et Dakar, comparativement à Ouagadougou ou Cotonou (Pseau, 2004). Dans les vieux quartiers d'habitat populaire, les égouts sont souvent obsolètes du fait de leur ancienneté, d'un manque d'entretien et d'une surcharge liée aux fortes densités de population. D'importantes disparités existent entre quartiers pour ce qui concerne l'installation de caniveaux pour le drainage des eaux de pluie. Ces infrastructures sont concentrées dans les quartiers administratifs et commerciaux, les vieux quartiers populaires du centre-ville, les quartiers résidentiels et certains quartiers d'habitat économique, et dans une partie des zones industrielles. Par contre, les nouveaux quartiers lotis à la périphérie, qui sont équipés de façon sommaire et abritent une proportion croissante de la population, n'en bénéficient pas. A la saison des pluies, leurs habitants ont beaucoup de difficultés pour se déplacer car les rues sont inondées et parsemées de nids de poule. Les populations des quartiers centraux sont aussi concernées par les problèmes d'évacuation des eaux, les caniveaux étant souvent obstrués par les riverains qui y jettent leurs déchets. L'observation des pratiques des citoyens montre que l'implantation d'infrastructures par les autorités ne suffit pas à garantir une évacuation correcte des eaux et qu'il faut qu'elle soit accompagnée d'actions de sensibilisation pour en permettre un usage adéquat (Pseau, 2004).

### **Des systèmes de collecte des ordures déficients et inégalement répartis**

Alors que la production de déchets ne cesse d'augmenter du fait de la croissance de la population et de la diversification des activités économiques, la collecte et le traitement des déchets connaissent d'importantes carences. Des variations significatives existent entre villes concernant le niveau de collecte des déchets. Ainsi, à Dakar, le taux de collecte était estimé à 60% en 2004, alors qu'il n'était que de 10% à Dar Es Salam (Pseau, 2004). Ces écarts sont en partie dus à l'absence d'initiatives locales émanant de la population, des petits opérateurs privés ou d'associations pour compenser le manque de moyens de l'Etat et des communes. A Dar Es Salam, le bas niveau de collecte est dû en partie au fait que la population estime que les autorités doivent assurer ce service (Merino, 2005). Lorsque les acteurs publics s'associent à des privés et des associations pour co-produire le service, les niveaux de collecte sont plus élevés. Par exemple, à Dakar, le ramassage des déchets est

mieux organisé car une collaboration efficace existe entre les autorités municipales et les acteurs associatifs. Dans cette ville, 80 % des déchets sont mis en décharge par une dizaine de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Elles s'appuient sur un réseau de collecte organisé autour d'une centaine de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) qui font de la collecte de déchets au porte à porte. Les études réalisées dans d'autres villes montrent qu'une réelle collaboration entre ONGs et organisations communautaires de base contribue efficacement à la bonne conduite des opérations d'assainissement. A Accra, au Ghana, depuis les années 2000, environ 70% des déchets mis en décharge sont collectés gratuitement par le biais de conteneurs publics. Ceux-ci sont gérés, pour plus de 60% d'entre eux, par des PME, prestataires de services rémunérés par les autorités urbaines, intervenant dans des zones prédéfinies par contrats. Un relativement faible pourcentage est pris en charge directement par les services urbains municipaux. La collecte payante ne concerne que 5% de la population (Meunier-Nikiema, 2007).

Bien qu'elles n'aient pas la même ampleur que dans le domaine des eaux usées et pluviales, des disparités importantes existent entre quartiers en matière de collecte et d'évacuation des déchets. Ces différences sont en grande partie liées à la plus grande considération accordée par les autorités à certains quartiers et aux moyens que peuvent mobiliser les résidents en fonction de leurs capacités financières (Merino, 2005 ; Issaka, 2010 ; Meunier-Nikiema, 2007). Dans les quartiers « vitrines » des grandes agglomérations, des brigades de balayeurs, souvent composées de femmes âgées payées par les municipalités, nettoient les rues. A Nairobi, les résidents des quartiers aisés ont recours à des compagnies privées pour la collecte des ordures. Dans les quartiers de type intermédiaire, le ramassage des déchets est effectué par les services municipaux et des compagnies privées. Enfin, dans les quartiers pauvres, ce sont de petites entreprises informelles de collecte des déchets, souvent constituées d'une ou deux personnes, sans statut légal, qui opèrent (Merino, 2005).

Les carences dans le secteur ne sont pas seulement liées aux déficiences de l'action publique et à l'insuffisante participation des organisations de la société civile et du privé. Elles sont aussi dues aux pratiques des citoyens qui font un mauvais usage des infrastructures d'assainissement existantes et de l'espace public : ordures jetées à côté des bacs à ordures, dans les caniveaux ou sur les terrains non bâtis, voire directement dans les rues. Une première analyse laisserait à penser que l'omniprésence des sacs en plastique qui jonchent le sol témoigne d'un manque de considération de la part des citoyens pour la propreté. Dans certaines capitales comme Kigali au Rwanda, l'application des dispositions strictes, édictées par les autorités pour rendre la ville propre, est facilitée par l'autodiscipline de la population qui ne jette pas d'ordures par terre. Ces pratiques citoyennes sont encore peu répandues au sein d'une grande partie des populations urbaines qui ne considèrent pas l'espace public comme un bien commun dont il faudrait prendre soin.

Les représentations qu'ont les différentes catégories de citoyens du sale et du propre ont une forte incidence sur l'assainissement et le ramassage des ordures (Bouju, Ouattara, 2002 ; Blundo, Hahonou et al, 2002 ; Meunier-Nikiema, 2007). L'application des principes hygiénistes se heurte aux croyances locales, à la disparité des conditions de vie des habitants, et à la pauvreté (Traoré, 2009 ; 2011). Les relations entre saleté, manque d'hygiène et risque de propagation de maladies sont plus perçues au sein des élites que chez les populations pauvres où le sale est souvent associé à la notion de souillure, à connotation morale ou religieuse, et n'a que peu de rapports avec l'hygiène (Bouju, Ouattara, 2002). Nombreux sont les citoyens qui établissent une distinction entre d'un côté, l'espace socialisé intérieur qui est privé et qui correspond à la cour familiale et à sa devanture, faisant l'objet d'attention et d'entretien et, de l'autre côté, l'espace public perçu comme n'appartenant à personne, où il devient donc possible de jeter des ordures (Traoré, 2011). Cette dichotomie est visible par exemple dans les petits centres urbains au Niger : les concessions familiales sont balayées avec soin, et l'hygiène consiste à repousser ce qui est sale à l'extérieur, au-delà de l'espace domestique (Blundo, Hahonou et al, 2002). Ces usages différenciés de l'espace en milieu urbain sont liés aux modes de représentations de

l'espace en milieu rural et aux pratiques qui leur sont associées. Elles sont renforcées par l'impression, souvent justifiée, que les pouvoirs publics ne font rien pour aménager le quartier et ses rues.

### **Les populations défavorisées des quartiers précaires : principales victimes du manque d'assainissement**

Dans les quartiers précaires les plus pauvres, les populations subissent fortement les conséquences du manque d'assainissement. A Abidjan, au début des années 1990, la probabilité de mourir entre 1 et 5 ans était 15 fois plus élevée dans les quartiers précaires que dans l'habitat de standing (Gueu 1993, in Dongo et al, 2008). Les niveaux particulièrement élevés de mortalité et de morbidité sont dus au cumul de plusieurs facteurs : difficultés d'accès à l'eau potable, insalubrité de l'environnement, sous-alimentation, manque d'infrastructures socio-sanitaires, bas niveau d'instruction, incapacité de se soigner correctement. Parallèlement, les déficiences en matière d'assainissement exercent aussi un rôle important dans la propagation de certaines affections (paludisme, maladies diarrhéiques et parasitaires, typhoïde, hépatites, dermatoses, choléra, etc.).

Les carences dont sont victimes les populations sont liées au sous-équipement au sein du logement et du quartier, mais aussi à sa localisation. C'est dans ces quartiers les plus précaires, non lotis, que se trouve la plus forte proportion de logements dépourvus de latrines. La plupart de ceux qui en disposent sont équipés de latrines traditionnelles. Il n'existe pas de puits perdus pour l'évacuation des eaux usées qui sont le plus souvent rejetées dans la rue. Les ordures sont entreposées derrière les habitations, sur les espaces vides, dans les bas-fonds. Les carences en matière d'assainissement autonome, d'évacuation et de drainage des eaux et de rejet des déchets provoquent une pollution des nappes d'eau souterraine auxquelles les populations ont recours pour leur consommation, notamment lorsqu'elles s'approvisionnent aux puits privés. Dans les zones de forte densité, les difficultés auxquelles sont confrontées les populations sont plus aiguës compte tenu de la proximité entre les habitations et les décharges improvisées d'ordures et les nappes d'eau stagnante.

Les problèmes sanitaires provoqués par le sous-équipement sont aggravés par la configuration de l'habitat (Issaka, 2010). Les quartiers les plus précaires sont souvent situés sur des terrains en pente, dans des bas-fonds, sur des espaces considérés comme non constructibles. Du fait de leur sitologie, les risques auxquels ils sont confrontés sont particulièrement élevés lorsque se produisent des pluies violentes. Le ruissellement des eaux lors des inondations provoque la destruction de nombreuses habitations en banco et contribue à une dissémination des déchets qui favorise la propagation d'épidémies, comme celles de choléra qui touchent régulièrement ces quartiers.

### **Des avancées récentes qui n'impliquent pas suffisamment les acteurs informels et touchent peu les quartiers non lotis**

Ces dernières années, des financements plus importants ont été apportés par les structures de la coopération internationale et bilatérale, mais aussi par les Etats, pour diminuer l'écart entre les taux d'accès à l'assainissement et à l'eau potable. Il s'agit de réduire les conséquences néfastes de l'insalubrité sur les plans économiques et sanitaires, notamment pour les populations urbaines à faible revenu.

Les programmes de promotion de latrines améliorées sont basés sur l'octroi de subventions pour limiter les dépenses des citoyens. Ainsi, au Burkina Faso, les subventions couvrent 80% du coût total de la construction des latrines. Elles sont financées à 30% par les ressources propres de l'entreprise publique chargée d'assurer le service d'eau et d'assainissement (ONEA) et à 70% par les partenaires techniques et financiers (Pigaud, 2013). Des formations sont organisées pour les artisans impliqués dans l'installation de latrines améliorées. Des programmes portent sur la réhabilitation de latrines traditionnelles, moins coûteuses que les latrines améliorées.

Les financements des institutions de la coopération internationale dont bénéficient les principales ONGs qui interviennent dans le secteur de l'assainissement sont utilisés en partie pour la création de GIE et d'organisations de développement communautaires actives dans ce secteur. Lors d'une étude réalisée à Mopti (Mali), 22 GIE et 33 associations avaient été répertoriés dans le secteur de l'assainissement (Dorrier Apprill, Meynet, 2005). Cependant, le niveau de professionnalisation de ces organisations locales, souvent dirigées par des jeunes diplômés sans emploi, est très inégal.

Les activités de ces organisations locales sont plutôt ciblées sur la pré-collecte des ordures à l'échelle d'un quartier. Elles manquent de capacités financière et techniques pour être opérationnelles à l'échelle de plusieurs quartiers. La coopération avec les municipalités, devenues maîtres d'ouvrage, devrait s'accroître afin d'améliorer la performance du service. En effet, l'intervention des mairies et des services municipaux de la voirie serait nécessaire pour réguler l'action des organisations locales et aboutir à une meilleure organisation de l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des déchets. Le fait que certaines organisations locales, appuyées par des ONGs internationales, disposent de plus de moyens financiers que les Mairies peut provoquer des tensions (Dorrier Apprill, Meynet, 2005). Par conséquent, les autorités municipales préfèrent parfois assurer directement certaines prestations dans le domaine de l'assainissement pour gérer elles-mêmes les aides financières extérieures destinées à ce secteur.

Les organisations communautaires et les GIE soutenus par la coopération internationale sont aussi en concurrence avec les acteurs du secteur informel qui sont très dynamiques et exercent depuis longtemps un rôle crucial dans le ramassage et le traitement des ordures, voire même dans le recyclage. La récupération, l'achat, la revente, le recyclage, la transformation des déchets constituent des activités qui font vivre de nombreux habitants des villes africaines. A Nairobi, 10% de la population active travaillerait dans ce secteur (Merino, 2005). A Niamey, ce secteur occupe de nombreux migrants saisonniers et des citadins, notamment dans les quartiers populaires et au grand marché de Katako, l'un des plus importants de la ville (Bontianti, Sidikou, 2008). La structuration d'un véritable «marché des déchets», à travers des activités de recyclage et de transformation des déchets, est en grande partie corrélée au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Elle est aussi liée à des productions artisanales, notamment dans le secteur de la forge et de la petite métallurgie pour la fabrication d'outils, d'ustensiles de cuisine, de cantines, et autres produits. Or, la place qu'occupent ces filières informelles n'est pas suffisamment prise en compte par les autorités municipales. Les autorités centrales et locales, qui ont de la peine à assurer leurs missions par manque de moyens, négligent le potentiel d'économies que l'intervention des acteurs informels représente pour des services municipaux d'assainissement (Cissé, 2007). Ainsi, à Dakar, les économies réalisées dans le transport des déchets vers la décharge de M'Beubeuss, suite à l'action de plusieurs centaines d'acteurs du secteur informel, s'élèveraient chaque année à plusieurs dizaines de millions de Fcfa.

L'impact des récentes actions menées dans le secteur de l'assainissement est encore limité dans les quartiers non lotis. Du fait des carences considérables dans le secteur, les mesures prises concernent en priorité les quartiers populaires déjà lotis qui n'ont bénéficié jusque-là que de peu d'appui dans ce domaine. Au sein des zones non loties, ce sont les ménages qui sont les principaux acteurs de l'assainissement. La configuration d'une partie des quartiers irréguliers, leur topographie souvent accidentée, leur implantation dans des zones à risque, les sinuosités d'habitat et l'absence d'une voirie organisée ne facilitent pas l'installation de réseaux de drainage et d'assainissement.

On comprend donc que la gestion de la salubrité ne peut être dissociée des autres services qui portent sur l'aménagement urbain. Par ailleurs, la question de l'assainissement ne peut être dissociée de celle, plus globale, de la réduction de la pauvreté. Les travaux réalisés sur des quartiers précaires près de la décharge M'Beubeuss, à la périphérie de Dakar, montrent que les principales sources d'insatisfactions des ménages concernent l'insuffisance des

revenus, la difficulté à se nourrir, à se soigner et à scolariser les enfants, ce qui limite d'autant les dépenses qui peuvent être consacrées à l'assainissement. Pourtant, le manque d'infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, l'électrification et l'assainissement, est perçu par les ménages comme des éléments qui renforcent leur grande précarité au sein des quartiers où ils vivent (Cissé, 2012).

## **Conclusion**

Il ressort de la revue de la littérature que les conceptions classiques de la pauvreté qui sous-tendent bon nombre de travaux de terrain doivent être enrichies par des analyses récentes et originales à la fois d'un point de vue conceptuel et empirique. Pour appréhender les différentes composantes de la pauvreté des populations qui vivent dans les quartiers précaires et évaluer l'impact des actions menées dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, des outils innovants doivent donc être élaborés.

La prise en compte des diverses approches utilisées pour mesurer la pauvreté nous a amené à construire un indicateur composite de richesse dans les cas de Ouagadougou et Niamey.

Cependant, l'insuffisance des méthodes quantitatives pour cerner la complexité des situations de précarité au sein des sociétés urbaines nous a incités à nous référer à des approches conceptuelles sur la pauvreté et les inégalités innovantes (Rawls, Sen) pour enrichir nos enquêtes qualitatives. Les travaux sur la justice et les inégalités nous ont aidé à approfondir l'analyse du rôle des institutions dans l'offre des services d'eau, pour rendre compte des prestations différenciées qu'elles mettent en œuvre afin de tenir compte de la situation de pauvreté des individus. L'importance conférée par Sen au concept de « capacités » nous a amené à nous interroger sur les réelles opportunités offertes aux ménages pour transformer leurs droits formels (tel que le droit à l'eau) en droits réels (avoir un accès effectif à une eau potable).

Dans le cadre de nos entretiens qualitatifs, en nous référant à des études empiriques mentionnées dans la revue de la littérature, nous avons cherché à repérer, au-delà de la mise en évidence des conditions de vie des ménages, les représentations que les individus se faisaient de la pauvreté en fonction de leurs perceptions, de leur vécu et de leurs aspirations. Les enquêtes biographiques et les récits de vie nous sont apparus comme des méthodes indispensables pour rendre compte des trajectoires socio-spatiales des ménages et appréhender les différentes perceptions de la précarité par les individus.

La diversité de ces méthodes d'investigation pour rendre compte de la complexité de la pauvreté a été aussi retenue pour traiter de la problématique du lien entre pauvreté et accès aux services de base, relativement aux enseignements de la revue de la littérature.

Les travaux sur la pauvreté et la fracture urbaine en Afrique montrent que les populations pauvres dans les villes africaines sont hétérogènes et qu'elles sont disséminées dans des agglomérations de plus en plus vastes. Si une forte proportion des pauvres habite dans des quartiers irréguliers, nombreux vivent dans des quartiers périphériques équipés de façon sommaire, mais aussi dans des vieux quartiers d'habitat populaire très densément peuplés, aux infrastructures insuffisantes et obsolètes. Ces considérations nous ont amené à choisir le terme de « quartier précaire » (voir d'habitat précaire) pour désigner les différents types de quartier où vivent les populations pauvres.

Utiliser le terme de « quartier précaire » permet de se dégager de limites géographiques souvent difficiles à cerner des quartiers spontanés qualifiés de « bidonvilles » par ONU-Habitat. Cette appellation rend mieux compte de la situation de différents types de quartier où une grande partie de la population est confrontée à des déficits en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et à des conditions d'habitat précaires.

Les quartiers irréguliers qui regroupent une part plus ou moins importante de la population urbaine se distinguent peu de certains quartiers réguliers si l'on considère la forme des lots, les équipements (eau, mais aussi assainissement) et la qualité du bâti. C'est l'absence de sécurité foncière qui les différencie et constitue un facteur aggravant de la pauvreté. Ils regroupent des populations hétérogènes : des ménages considérés comme indigents du fait de leur dénuement, des familles vulnérables compte tenu de l'irrégularité de leurs ressources, des ménages qui disposent de moyens d'existence supérieurs mais peuvent rebasculer dans la catégorie des précaires suite à des aléas, et enfin une minorité de citoyens qui appartiennent aux classes moyennes inférieures. Au sein de ces quartiers, les plus pauvres sont souvent les personnes isolées socialement.

L'accès aux services d'eau et d'assainissement occupe une place cruciale dans la lutte contre la pauvreté dans l'habitat précaire. Les quartiers précaires irréguliers ont été pendant longtemps délaissés en matière de services urbains du fait de leur statut foncier et de leur localisation. Leurs habitants se sont organisés localement pour assurer leur approvisionnement, mais souvent en payant l'eau plus cher (notamment quand ils se fournissent auprès de revendeurs informels). Dans un contexte de mutation des politiques d'accès à l'eau et à l'assainissement, caractérisées par la mise en œuvre de collaborations entre les pouvoirs publics (les maires dans les contextes de décentralisation), les sociétés publiques, les opérateurs privés et des organisations de la société civile, on assiste à une extension et à une diversification des modes d'accès à l'eau au profit des populations pauvres vivant dans des quartiers précaires. Mais, l'impact de ces innovations dans le cadre de partenariats pluri-acteurs et d'approches territorialisées varie en fonction des contextes en termes d'efficacité économique, et d'équité sociale et spatiale. Le manque de coordination entre acteurs et structures dotés de capacités inégales peut avoir pour conséquence d'accroître la fragmentation territoriale dans les grandes agglomérations. La question des modes de régulation à mettre en place se pose donc avec acuité.

Les quartiers précaires souffrent de carences plus importantes en matière d'assainissement que dans le domaine de l'eau potable. Les problèmes proviennent en grande partie des déficiences de l'action publique. Ils sont aussi liés aux pratiques des citoyens qui font un mauvais usage des infrastructures qui existent dans certaines zones et se sentent peu responsables de la propreté des espaces publics. Les initiatives prises par les organisations de la société civile et des petits opérateurs privés pour évacuer les ordures sont de portée limitée et ne concernent souvent que les quartiers précaires lotis. Les ménages très pauvres et vulnérables sont les principales victimes du manque d'assainissement qui est à l'origine de taux de morbidité et de mortalité élevés chez les enfants. Les quartiers précaires situés dans des zones inconstructibles sont les plus exposés lors des fortes pluies aux risques provoqués par l'absence d'infrastructures d'évacuation des déchets et des eaux.

Pour savoir si les nouvelles politiques d'accès à l'eau et l'assainissement prenaient en compte la complexité des quartiers et touchaient de façon effective les populations précaires, en nous inspirant de recherches effectuées dans d'autres contextes, nous avons recueilli et croisé les points de vue de structures et d'acteurs opérant à des échelles différentes : bailleurs, ONG, sociétés publiques et privées, petits opérateurs privés, gestionnaires locaux d'infrastructures hydrauliques, revendeurs, catégories d'usagers et associations.

L'ensemble de ces enseignements issus de la revue de la littérature a contribué à la formulation de nos questions de recherche et de nos hypothèses, et nous a permis d'élaborer les questionnaires pour l'enquête quantitative et les grilles d'entretien pour les enquêtes qualitatives.





## **Chapitre 2 : Questions de recherche**

### **Postulat et Hypothèses**

### **Méthodologie**

**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX**  
**Abdou BONTIANTI, Amandine LARE**

**Avec les contributions de Virginie DIAZ (AFD)**  
**Alicia TSITSIKALIS (GRET)**





# Chapitre 2 : Questions de recherche, Postulat et Hypothèses, Méthodologie

## 1. Questions de recherche, Postulat et Hypothèses

Suite à deux comités de pilotage et à des échanges réguliers avec l'AFD, une formulation de deux questions de recherche, l'une académique et l'autre opérationnelle, a été proposée. Des hypothèses de travail ont été élaborées pour servir de trame à l'analyse des données recueillies au cours des enquêtes quantitatives et qualitatives. Cette grille a servi à l'analyse des deux études de cas (Ouagadougou et Niamey) afin de permettre une analyse comparative.

Le Postulat et les hypothèses découlent de la revue de la littérature.

La revue de la littérature nous a permis de légitimer notre postulat de départ, à savoir que ce sont les types de modalités d'accès à l'eau et leurs modes de gouvernance qui permettent de discriminer un quartier dit précaire par rapport aux autres quartiers **(P1)**.

Elle permet par ailleurs de rendre compte de la complexité du concept de pauvreté et d'analyser la façon dont il est appréhendé dans les travaux récents, notamment dans le cas des villes du Sud **(H1.1)**. La littérature établit un lien entre lutte contre la pauvreté et accès aux services de base ce qui nous a conduit à formuler une autre sous hypothèse **(H1.2)**. La littérature montre les interactions entre trajectoires urbaines, questions foncières et accès aux services de base, d'où la deuxième hypothèse **(H.2)**. La plupart des travaux questionnent par ailleurs le lien entre lutte contre la pauvreté et accès aux services de base. La discussion sur l'impact d'un accès à l'eau et à l'assainissement sur la santé, l'éducation, les activités économiques et l'amélioration des conditions de vie a été posée en troisième hypothèse **(H3)**. Enfin, les études urbaines s'intéressent à la place des réseaux de solidarité et du tissu associatif dans les quartiers précaires des villes en développement en lien avec des arrangements locaux permettant aux plus pauvres un accès aux services de base, ce qui a constitué une dernière hypothèse **(H4)**.

Les deux questions de recherche suivantes ont été formulées :

### **Question de recherche « académique »**

Jusqu'à quel point une stratégie nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, accompagnée par des bailleurs et une pluralité d'acteurs (dont les ONG), peut-elle effectivement prendre en compte la complexité des situations dans les quartiers précaires ?

### **Question « opérationnelle »**

Les politiques nationales pro-poor, accompagnées par les bailleurs au cours de ces dernières années, ont-elles permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations pauvres dans les quartiers précaires ?

Si ce n'est pas le cas, comment ajuster ces politiques pro-poor afin d'assurer l'accès aux services aux plus vulnérables ?

Pour aborder ces deux questions de recherche, **un postulat et 4 hypothèses ont été formulées comme suit.**

**Postulat** : La modalité d'accès à l'eau (puits, forages, réseaux) est le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier par rapport aux autres quartiers.

La revue de la littérature nous a montré la complexité à cerner la précarité (tant au niveau des ménages qu'à l'échelle du quartier). Il est donc apparu réducteur de discriminer les quartiers en fonction du critère de pauvreté. Nous postulons donc que c'est la modalité d'accès à l'eau (types d'infrastructures, modes de gouvernance, etc.) qui sera le facteur discriminant dans le cadre de cette étude.

Les **4 hypothèses** suivantes ont été retenues.

**L'hypothèse 1 (H1)** est déclinée en 2 sous-hypothèses afin de montrer l'hétérogénéité des situations de pauvreté des ménages et de précarité des quartiers en fonction des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cette hypothèse suppose deux étapes, tout d'abord de caractériser des catégories de ménages pauvres (H.1.1), et d'analyser leur comportements vis-à-vis de l'accès à l'eau et à l'assainissement (H.1.2).

**H1.1** Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres.

La construction d'un indice de richesse est conçue pour rendre compte de la complexité des situations au sein des quartiers dits précaires.

**H1.2** Dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau et de l'assainissement différentes des « plus pauvres ».

H1.2.a Dans un premier temps, nous traiterons cette hypothèse dans le cas de l'eau potable.

H1.2 b. Puis, dans un second temps, nous la discuterons dans le cas de l'assainissement : dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès à l'assainissement différentes des « plus pauvres »

Nous aborderons la question de l'assainissement sous deux angles :

- 1. La présence de latrines, douches en lien avec l'évacuation des eaux usées et les types de quartiers.
- 2. La gestion des déchets ménagers par les ménages et le recours à des infrastructures collectives dans les quartiers enquêtés.

**L'hypothèse 2 (H2)** renvoie aux liens entre trajectoires urbaines, enjeux fonciers et accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cette hypothèse découle des enquêtes qualitatives qui montrent qu'il n'est pas possible de dissocier la question du statut du quartier (loti/non loti) des stratégies des ménages en termes de propriété foncière (locataire/propriétaire). Elle se décline en deux sous-hypothèses.

**Hypothèse 2.1** : Les pauvres habitent les quartiers précaires non lotis, les moins équipés en matière d'eau et d'assainissement.

**Hypothèse 2.2 :** L'amélioration du niveau de vie des ménages et un accès à des services urbains (eau, assainissement) de qualité entraînent leur déplacement des quartiers non lotis non équipés vers les quartiers lotis dotés d'infrastructures « conventionnelles ».

**L'hypothèse 3 (H3)** suppose que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations, en termes de gain de temps, d'activités génératrices de revenu, de scolarisation et de santé.

**L'hypothèse 4 (H)** porte sur les réseaux de solidarité au sein des quartiers d'habitat précaire, en lien avec l'accès à l'eau.

L'hypothèse suppose qu'il existe, notamment dans les quartiers dits précaires – ou entre ménages précaires, au-delà des frontières des quartiers -, des réseaux de solidarité qui permettent aux ménages les plus pauvres de bénéficier d'un accès à l'eau soit gratuitement, soit selon des modalités liées aux logiques de don-contre don et de solidarité.

## 2. Une nécessaire clarification des concepts utilisés dans le projet

La revue de la littérature nous a montré la nécessité de prendre des précautions quant aux termes utilisés, qu'il s'agisse des concepts de pauvreté/précarité, mais aussi des notions de quartier « d'habitat précaire » auquel nous préférons le terme de « quartiers précaires » dans la mesure où l'habitat n'est qu'un aspect de la précarité.

Tout d'abord, comme il ressort de la revue de la littérature, le concept de précarité recouvre plusieurs dimensions : économiques (revenus des ménages), sociales (structuration sociale du quartier, densités démographiques, insertion dans des réseaux sociaux, etc.), spatiales (accessibilité aux infrastructures et distance aux infrastructures, représentations de l'urbanité, sitologie renvoyant à la fois au site et à la situation du quartier, etc.), environnementale (accès à l'assainissement, gestion des déchets, etc.) et foncière (insécurité foncière). D'autres critères, retenus notamment par l'ONU, affinent l'opérationnalisation de ce concept tels que : la difficulté d'accéder à l'eau potable, la défaillance ou l'absence du système d'assainissement, la nature du logement et la forte concentration de personnes dans un même logement.

De plus, la notion de quartier et la définition de ses limites peuvent prêter à confusion, notamment quand on considère la question de la distance aux points d'eau. Dans la démarche de géolocalisation des points d'eau que nous avons privilégiée, nous avons tenu compte du fait que les ménages peuvent s'approvisionner en dehors du quartier étudié : par exemple, les ménages de Lalnoa Yiri (Ouagadougou) vont aussi chercher l'eau dans le quartier loti de Ouaga 2000 situé de l'autre côté de la route. L'ONEA (l'entreprise publique de l'eau) a construit des bornes fontaines dans les quartiers lotis, parfois à la frontière du non loti pour permettre aux habitants de ces quartiers de s'approvisionner. Dans le cas de Niamey, les mêmes comportements existent mais ils caractérisent surtout les semis d'habitat situés dans les quartiers Niamey 2000, Saga Fandou et Bassora où des ménages achètent l'eau du robinet apportée du quartier Route Filingué par les *garoua* (les revendeurs d'eau).

Enfin, l'identification des acteurs clés au sein des quartiers peut s'avérer complexe. Par exemple, dans le cas de Ouagadougou, l'acteur compétent en matière de gestion des dispositifs d'accès à l'eau étant le maire d'arrondissement, il est parfois difficile d'identifier des projets portés par des ONG qui sont peu présentes. L'ONEA, en partenariat avec les maires, représente un acteur clé, surtout dans les quartiers lotis. Dans certains quartiers non lotis, de petits opérateurs privés acquièrent un rôle de plus en plus important dans la fourniture d'eau. La situation est différente à Niamey, la Mairie étant, jusqu'à récemment,

peu impliquée dans l'approvisionnement en eau. Certes, il y a plusieurs années, elle ciblait les quartiers prioritaires pour la localisation de bornes fontaines dont elle percevait les dividendes induits par la concession. Elle intervenait également au niveau de l'achat des pièces détachées destinées à la réparation des bornes fontaines et des châteaux d'eau. Mais aujourd'hui, ce sont surtout les gérants de bornes fontaines et des châteaux qui s'acquittent de cette tâche. Par ailleurs, à Koira Tegui, et Pays Bas, les associations religieuses ont joué une part active dans la construction de châteaux d'eau. Parmi les acteurs clés, on note une forte implication récente de gestionnaires privés, gérant des bornes fontaines et de châteaux d'eau.

### 3. Méthodologie

#### 3.1. Une méthodologie pluridisciplinaire

L'originalité de cette étude réside dans son caractère pluridisciplinaire.

Les disciplines représentées dans l'étude sont : la sociologie (A. Bonnassieux), l'économie institutionnaliste (C. Baron) et la géographie (A. Bontianti), avec le recours aux outils de l'économétrie lorsque cela s'est avéré utile (A. Laré).

L'équipe est donc composée de chercheurs issus de disciplines variées d'où une pluralité de méthodes, à bien des égards complémentaires. Au lancement du projet et au cours de la phase de terrain, de nombreuses réunions de travail ont permis de confronter les outils et de trouver un langage commun. L'un des enjeux était de retenir une même méthodologie pour Ouagadougou et Niamey afin de pouvoir comparer les deux cas (voir chapitre Comparaison). Cette contrainte a été respectée. A Niamey, les compétences d'A. Bontianti en cartographie et géolocalisation ont introduit une dimension spatiale supplémentaire. Le travail d'économétrie d'A. Laré a permis de traiter plus particulièrement certains aspects (notamment le consentement à payer des ménages) et ce, dans chacune des études de cas.

Ces différentes entrées disciplinaires ont permis de croiser les divers outils suivants.

**L'analyse institutionnelle** (C. Baron) permet l'analyse des politiques publiques et des règles qui en découlent à partir des textes réglementaires et de leur mise en œuvre. Des entretiens qualitatifs ont été conduits à cette fin auprès des Ministères et des Maires, mais aussi des acteurs de la Société civile (ONG, syndicats, associations de consommateurs). Le rôle des principaux bailleurs sur certaines orientations, notamment celles données aux politiques pro-poor, a été documenté à ce niveau, à partir de littérature grise compilée et d'entretiens semi-directifs.

**Deux enquêtes quantitatives** ont été conduites pendant un mois<sup>24</sup> à Ouagadougou et Niamey (A. Bontianti, A. Laré), à partir d'un questionnaire, pour recueillir des données qui ont fait l'objet d'une analyse statistique (descriptive, économétrique).

**Des enquêtes qualitatives** (C. Baron, A. Bonnassieux) ont permis de documenter plus précisément les pratiques et usages des ménages, mais aussi les stratégies des revendeurs d'eau, des petits opérateurs privés et des gestionnaires de points d'eau. Les entretiens auprès des opérateurs de l'eau dans chaque pays (ONEA au Burkina Faso, SEEN et SPEN au Niger) ont permis de documenter en détails les politiques pro-poor et de mettre en évidence les spécificités de chaque pays.

---

<sup>24</sup> L'enquête de terrain a duré 1 mois : du 22 juillet au 22 août 2011 pour Ouagadougou, et du 14 août au 14 septembre 2011 pour Niamey.

**Les techniques de cartographie et de géolocalisation** (A. Bontianti) ont été utilisées afin de caractériser plus précisément les quartiers précaires, en repérant les différents points d'eau dans les quartiers et l'aménagement des quartiers enquêtés, notamment au Niger.

### 3.2 Le déroulement de l'étude

Nous avons procédé à **un état des lieux de la littérature** tant du point de vue théorique qu'au niveau de travaux plus appliqués. Trois questions transversales ont été traitées :

- Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.
- Politiques pro-poor ou comment cibler les populations précaires ? Rendre compte de la pluralité des définitions de la précarité.
- Accès à l'eau et à l'assainissement : enjeu des politiques publiques pour réduire la précarité dans les grandes villes du Sud. Quelles modes de gouvernance et innovations aux échelles locales ?

Cette revue de la littérature a guidé la formulation des questions de recherche, du Postulat et des Hypothèses. Mais elle a aussi permis d'enrichir à la fois le questionnaire et l'interprétation des données recueillies, en confrontant nos propres résultats à ceux de la littérature. Elle a enfin conduit à souligner les nécessaires précautions à prendre lorsque l'on utilise des concepts ou notions ambigus tels ceux de pauvreté et de quartier.

Cette revue de la littérature a été complétée par une analyse de la littérature grise (rapports d'experts, de bailleurs, d'opérateurs) et par une revue de presse ciblée sur l'eau et l'assainissement à Niamey et à Ouagadougou. La collecte des textes réglementaires et juridiques a constitué une importante source d'informations.

Enfin, les travaux approfondis de l'ISSP sur des quartiers de Ouagadougou nous ont été d'une grande utilité pour avoir des informations précises sur certains quartiers de l'étude (notamment Kilwin et Polesgo).

Par ailleurs, nous avons mené une réflexion au sein de l'équipe de recherche, en partenariat avec l'AFD (J. Etienne), sur l'élaboration d'**une typologie de quartiers** qui nous permettrait, en croisant des critères liés aux concepts présentés dans la revue de la littérature, d'avoir un échantillon de quartiers « représentatifs » de la complexité des interactions entre pauvreté des ménages, quartiers précaires et accès aux services de base (eau et assainissement). Cette typologie n'avait pas vocation à définir des « modèles » de ville africaine, terminologie que les enseignements de la revue de la littérature nous conduisent à bannir. L'objectif n'était pas non plus d'avoir des quartiers représentatifs de l'intégralité des quartiers dits précaires dans les deux villes étudiées, voire au-delà. En effet, aucune étude exhaustive n'existe à ce jour pour identifier les quartiers précaires existant à l'échelle de la ville de Ouagadougou ou de Niamey. Par ailleurs, la notion de quartier restant floue dans le contexte des villes africaines (voir revue de la littérature et études de cas), les territoires étudiés ont des frontières fluctuantes, souvent en fonction de l'interlocuteur. Reconnaître la diversité est donc un des enseignements de l'étude. Néanmoins, certains points communs existent et ressortent dans le chapitre comparatif des deux études de cas.

Nous avons effectué **des visites de terrain**, au cours d'une phase exploratoire, à Ouagadougou et à Niamey, afin de retenir des quartiers qui correspondent à cette typologie. Le choix des quartiers a été fait après discussion auprès de personnes ressources. A Ouagadougou, l'ONEA a été un partenaire important de ce point de vue ainsi que l'ISSP et l'Agence de l'AFD à Ouagadougou. Au Niger, la fine connaissance qu'avait A. Bontianti de Niamey, de par ses travaux de recherche et ceux de ses étudiants, a facilité la phase d'identification des quartiers à enquêter en cohérence avec la typologie. A Ouagadougou, 6

quartiers ont été retenus, et 5 à Niamey. Ils sont précisément décrits dans chacune des études de cas.

**La phase d'enquête** a été supervisée à Niamey par A. Bontianti qui avait déjà participé à divers programmes de recherche et encadré des mémoires d'étudiants, en particulier sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans ces quartiers. Dans le cas de Ouagadougou, A. Laré rédige une thèse en économétrie sur le «consentement à payer des ménages» dans le domaine de l'eau et a collecté des données quantitatives pendant un séjour de 6 mois à Ouagadougou dans le cadre de ce projet qui s'inscrit au-delà de cette seule problématique. Des équipes d'enquêteurs (étudiants) ont été constituées dans chaque cas, avec une formation dispensée par A. Bontianti et A. Laré afin d'explicitier le questionnaire et la méthodologie de l'enquête. Ces équipes ont participé à toutes les étapes de la récolte des données (visites d'imprégnation, entretiens qualitatifs, géo-localisation des infrastructures socio-collectives des différents quartiers, et récoltes quantitatives des données).

Afin de collecter les données, un **questionnaire** a été élaboré. Il a nécessité de nombreuses interactions entre les membres de l'équipe, mais aussi avec l'AFD, afin de pouvoir documenter les différents aspects au centre de l'étude, et répondre à la problématique. Ce questionnaire (243 questions) a été administré à des ménages (**750 à Ouagadougou, 480 à Niamey**) selon une méthodologie précisée ci-après.

Enfin, le dépouillement de l'enquête a donné lieu à une première **présentation descriptive des données** recueillies par A. Bontianti et A. Laré. Une **analyse plus approfondie**, nécessitant des compléments d'enquête, notamment sur le plan qualitatif, a été faite par C. Baron et A. Bonnassieux, avec l'appui de H. Valette (recrutée à cette fin) et S. Cancel (Ingénieure d'Etudes au Lereps). Les deux chapitres renvoyant aux études de cas détaillent cette analyse approfondie des données issues du terrain.

D'autres sources ont été utilisées pour compléter les données, notamment des mémoires d'étudiants de Maîtrise de Géographie, sous la supervision d'A. Bontianti pour le cas de Niamey, ou la consultation de mémoires à l'Université de Ouagadougou.

Précisions que cette étude a donné lieu à la rédaction de mémoires universitaires (quatre mémoires de Maîtrise de Géographie et un rapport de Master 2 à Niamey), ainsi qu'à la publication d'articles ou à des communications à des colloques de la part des chercheurs de l'équipe.

### **3.3. La construction de la typologie**

#### **3.3.1. Identification des critères**

La revue de la littérature, ainsi que diverses séances de travail entre les chercheurs du projet, d'origines disciplinaires variées (géographie, sociologie, économie), ont conduit à retenir les critères suivants pour sélectionner les quartiers en fonction d'idéaux types que nous avons élaborés. La hiérarchisation des critères a été opérée en cohérence avec notre postulat et les hypothèses sélectionnés.

#### **Des critères de premier ordre**

Dans la mesure où les modalités d'accès à l'eau sont le facteur discriminant pour identifier des quartiers précaires (Postulat), il s'agit d'un critère prépondérant.

- Critères en fonction *des modes d'accès à l'eau et à l'assainissement* : une entrée par les types d'infrastructures (branchement privé, borne fontaine, forage, puits) a été privilégiée pour caractériser le quartier. Au-delà des dispositifs techniques, nous avons retenu le mode de gouvernance en identifiant, dans la mesure du possible, l'« acteur clé ».

Dans les cas de Ouagadougou et de Niamey, ces acteurs clés sont, entre autres : les Maires, l'Onea/SEEN-SPEN, les Petits Opérateurs Privés ou gestionnaires privés, des associations ou des Ong, des revendeurs d'eau informels.

Notre hypothèse 1 renvoyant à la précarité qui caractérise ces quartiers, le deuxième critère important porte donc sur cet aspect.

- *Qualification de la **pauvreté** au sein du quartier.*

Ce critère a été défini relativement aux enseignements tirés de la revue de la littérature. Dans la mesure où il était difficile, dans cette première étape, de retenir le critère de revenu et donc de se situer à l'échelle des ménages (documenté ensuite dans les enquêtes quantitative), il s'est agi de repérer, visuellement au sein du quartier, la forme prédominante de l'habitat (matériau de construction : banco, briques, etc.), la présence d'infrastructures collectives dans le quartier (école, établissement de santé, établissements religieux) ou d'activités économiques (marchés, buvettes, commerces ou autres activités le plus souvent de nature informelle.).

L'hypothèse 2 est liée à la question foncière en lien avec l'accès à l'eau, d'où le troisième critère relatif à cet enjeu.

- *Critères **fonciers** : loti/régulier, non loti/irrégulier, en voie de lotissement/régularisation (projet de lotissement en cours ou à venir).*

Dans la mesure où l'entrée privilégiée dans le projet porte sur la précarité des quartiers, il peut aussi bien s'agir de quartiers lotis/réguliers que non lotis/irréguliers. On considérera :

→ des quartiers lotis, pauvres : par exemple, au Burkina Faso, ces quartiers sont une zone d'intervention de l'ONEA (entreprise publique nationale de l'eau), et de la SEEN au Niger ;

→ des quartiers non lotis, ceux où l'opérateur n'intervient pas (pour des raisons contractuelles comme au Burkina Faso dans le cadre du contrat plan ONEA-Etat, ou pour des raisons techniques ou financières comme dans le cas de la SEEN), ou indirectement (comme dans le cas du Burkina Faso, par l'intermédiaire des Petits Opérateurs Privés, POP). Dans ces quartiers, les autorités coutumières jouent un rôle clé qu'il convient de documenter ;

→ des quartiers « en voie de lotissement » dans la mesure où cela permet d'identifier les stratégies des ménages dans des contextes de précarité, de vulnérabilité et d'incertitude face à l'insécurité foncière.

Les autres hypothèses (H3 et H4), transversales, ne peuvent être déclinées en critères.

### **Des critères de deuxième ordre**

Néanmoins, **d'autres critères**, significatifs pour élaborer notre typologie, nous ont semblé pertinents. Il s'agit de critères géographiques liés à la localisation du quartier dans la ville, et de critères traduisant la présence ou non d'un projet relatif à l'eau et à l'assainissement dans le quartier.

- *Critères **géographiques** : localisation des quartiers dans différentes zones de la ville de Ouagadougou et de Niamey, certaines zones étant situées en périphérie et d'autres au centre ; critères de sitologie (site et situation du quartier) : par exemple, une zone inondable, un terrain accidenté.*

Il s'est donc agi de repérer, sur les cartes de Ouagadougou<sup>25</sup> et de Niamey<sup>26</sup>, et en fonction des sorties sur le terrain, les quartiers précaires, en retenant à la fois des quartiers centraux et des quartiers périphériques.

- Critères liés à ***l'intervention de projets*** portés par des bailleurs ou par des ONG au sein du quartier.

### **Des critères de troisième ordre**

Des **éléments complémentaires** ont été pris en considération dans la mesure où ils permettaient de préciser certains critères proposés. Ils sont ressortis au cours des premières investigations faites dans les quartiers, lors des phases de repérage.

- **l'étalement urbain** : on constate dans les faits une extension des villes de Ouagadougou et de Niamey dans toutes les directions, indépendamment des schémas de planification de l'extension des villes. Cette situation peut poser des problèmes quant à l'acheminement de l'eau, comme c'est le cas de Ouagadougou, l'eau venant depuis le barrage de Ziga. A Niamey, l'étalement urbain explique que le rythme de développement du réseau ne puisse suivre celui de la croissance spatiale de la ville. Certains quartiers choisis sont donc localisés dans des périphéries qui correspondent à ces extensions.

- **l'organisation spatiale du quartier** : habitat dispersé ou non, voirie, etc. ;

- le **nombre d'habitants** dans le quartier et la densité de population.

L'ensemble de ces critères nous permet d'identifier des « **idéaux types** » qui s'incarnent dans des quartiers qui feront l'objet d'investigations plus fouillées, notamment au cours des enquêtes quantitatives et qualitatives.

#### 3.3.2. Présentation de la typologie

Nous proposons de retenir **5 idéaux types** de quartier qui sont détaillés dans cette partie, en précisant à chaque fois à quel quartier il fait référence dans les cas de Ouagadougou et de Niamey. Une description détaillée de chaque quartier est faite dans la présentation des études de cas.

#### **Type 1** → Loti, centre

Quartier loti : situé au centre, ancien, dense, présence du réseau

Pauvreté, précarité (peur de déguerpissement), infrastructures non fonctionnelles, insalubrité (ordures).

Hétérogénéité de l'habitat, zone inondable

Présence d'activités économiques (avec une spécialisation)

Présence de l'opérateur et facilité d'accès au réseau formel.

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou : **Noinssin** est un quartier ancien du centre où vivent de nombreux artisans du bronze. Il est menacé de déguerpissement car il s'agit d'une

---

<sup>25</sup> Voir par exemple l'ouvrage : Fournet Florence, Meunier-Nikiema Aude, Salem Gérard, 2008, *Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée*, Paris, Ed. IRD.

<sup>26</sup> Voir la carte de Niamey, élaborée par A. Bontianti.

zone inondable. Il existe des contestations de la part des habitants du quartier vis à vis de ce projet de déguerpissement.

→ Illustration dans le cas de Niamey : **Gandatche** s'inscrit dans ce cas de figure, à quelques nuances près. Situé au centre-ville à côté du « Grand Marché », le marché le plus important de la capitale et principale place de trafic de cola venant de Côte d'Ivoire et du Ghana, ce quartier est sous la menace de déguerpissement. Plusieurs facteurs le justifient: la pauvreté des ménages, le manque d'espaces constructibles pour les plus jeunes et surtout la convoitise des terrains manifestée par les riches commerçants. Il en découle une fragilisation du statut foncier du quartier, les propriétaires étant attirés par les montants très importants qui leur sont proposés par les acquéreurs potentiels. Cette situation risque de s'accroître si la rénovation du centre-ville (*Niamey Gnala*), annoncée par les autorités de la 7ème République, se concrétise. Ce projet pourrait reléguer les propriétaires terriens pauvres à la périphérie dans la mesure où ils ne seraient pas en mesure de respecter les standards de construction qu'exige une telle opération de restructuration urbaine.

### **Type 2 → Loti, périphérie**

Loti (périphérie), présence de l'opérateur (ONEA, SEEN)

Hétérogénéité de l'habitat

Présence d'activités économiques

Proximité avec le réseau formel : facilité d'accès au réseau, avec l'accès à des bornes fontaines

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou : **Kilwin** (données fournies par ISSP)

→ Illustration dans le cas de Niamey : **Foulan Koira Koira Tégui** (aussi nommé Koira Tégui dans l'étude) se caractérise par une forte implication d'associations religieuses dans la construction de bornes fontaines et dans des actions caritatives de toute nature (Quatar Charity par exemple).

### **Type 3 → Non loti, périphérie, présence d'un projet**

Périphérie, Non loti : dans la mesure où il n'existe pas de perspective de lotissement, les ménages font face à l'incertitude.

Homogénéité de l'habitat avec un matériau de construction dominant : le banco

Dynamique socio-économique avec la présence d'activités économiques (de nature informelle le plus souvent)

Types d'activités : commerce, et agriculture en déclin. Quartier en périphérie d'où une difficulté d'accès au marché du travail au centre (problèmes de transport, dépenses de transport élevées, etc.).

Présence d'infrastructures collectives (écoles, centres de santé, établissements religieux)

Présence d'un projet : par exemple, à Ouagadougou, il existe un projet appuyant de petits opérateurs privés (POP) gestionnaires d'un mini réseau. Ce projet associe l'AFD, l'ONEA, les maires et des POP afin de favoriser l'accès des ménages du quartier à la fois à des bornes fontaines et des branchements individuels via un mini réseau (voir Hydroconseil)

Proximité avec le mini réseau par l'intermédiaire des POP: vers une plus grande facilité d'accès (Onea /Pop)

Dans la mesure où il y a incertitude quant au lotissement, certains habitants du quartier vont réagir en se branchant (branchements individuels) au réseau mis en place dans le cadre du projet POP. D'autres vont au contraire refuser le branchement individuel, arguant qu'à long

terme, il y aura le réseau dans le cadre du lotissement. On constate que c'est plus le critère de stabilité de l'insertion dans le quartier qui fait que les gens vont investir dans un branchement individuel («on a nos coutumes ici » légitime le fait que les gens ne quitteront pas le quartier).

Stratégie des maires qui peuvent aussi avoir comme objectif implicite de maintenir la présence des autorités coutumières dans le quartier.

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou : **Bissighin**, avec projet POP qui associe l'AFD, les maires et l'ONEA, avec appui d'un bureau d'études (Hydroconseil).

→ Illustration dans le cas de Niamey : **Pays Bas** pourrait répondre à certains de ces critères, mis à part le fait que la SEEN n'est pas présente, même indirectement, dans le cadre d'un projet. On ne trouve pas de mini réseau d'adduction d'eau dans ce quartier non loti, et à Niamey, le modèle des POP n'est pas diffusé par les bailleurs. Par contre, on constate une forte présence de projets portés par des associations et des ONG religieuses (islamiques et chrétiennes) ce qui n'existe pas à Ouagadougou. Ce quartier irrégulier fait l'objet d'une menace permanente de déguerpissement.

#### **Type 4 → Non loti, périphérie, pas de projet, grande pauvreté, absence réseau dans quartier**

Périphérie, Non loti, présence des ONG/mairies

Pas de projet institutionnel, mais il existe des projets spécifiques, ciblés

Homogénéité de l'habitat avec un type de matériau dominant (banco)

Présence d'activités économiques

Proximité avec réseau formel : une grande facilité d'accès au réseau formel, mais en dehors du quartier avec un accès à des quartiers lotis (où des bornes fontaines sont présentes)

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou: **Lalnoa Yiri**

Il s'agit d'un quartier très pauvre, fortement touché par les inondations de 2009. Certains habitants ont été relogés dans autre quartier, très éloigné, dans une zone non viabilisée où les potentialités en matière d'activités économiques sont faibles. Pour ces raisons, certains ménages reviennent à Lalnoa Yiri. Il y a peu d'infrastructures permettant l'accès à l'eau (quelques forages), mais l'accès à des infrastructures peut se faire dans le quartier loti de Ouaga 2000 (en traversant la rue). On constate de nombreux problèmes de salubrité (peu de latrines, déchets). Ce quartier est peu organisé socialement, mais cela semble relever d'un problème conjoncturel (le chef de quartier est décédé et il existe un problème de succession entre deux frères).

→ Illustration dans le cas de Niamey : **Zarmagandey** semble illustrer cette catégorie. Implanté dans un des bras mort du fleuve, il est sévèrement exposé aux inondations, et on note une extrême pauvreté des ménages

#### **Type 4 Bis → Non loti, périphérie, pas de projet, difficile accessibilité à des infrastructures d'eau**

Périphérie, Non loti, présence des ONG/mairies

Quartier d'apparence structuré (voirie, disposition des maisons)

Pas de projet institutionnel, mais existence de projets spécifiques, ciblés

Homogénéité de l'habitat avec un type de matériau dominant (banco)

Présence d'activités économiques

Grande difficulté d'accès à un réseau d'eau

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou : **Polesgo** (données fournies par ISSP)

Ce qui différencie Polesgo et Lalnoa Yiri, ce sont la précarité, l'organisation de l'espace urbain et la difficulté d'accès à l'eau.

Dans le cas du quartier d'apparence le plus pauvre et le moins structuré (Lalnoa Yiri), il y a une proximité au réseau grâce à la facilité d'accès à un quartier loti (Ouaga 2000).

Au contraire, à Polesgo, le quartier est d'apparence mieux structuré, mais il est loin de tout quartier loti (le plus proche étant Tanguin) d'où une difficulté d'accès à l'eau. Les habitants doivent faire appel aux revendeurs informels qui facturent le service très cher. Il existe néanmoins de nombreux forages et des bornes fontaines sont en cours de construction (financement Banque Mondiale) mais n'étaient pas fonctionnelles au moment de l'étude.

→ Cet idéal type ne correspond à aucun quartier de Niamey

### **Type 5 : Périphérie, En voie de lotissement, présence d'un projet**

Périphérie. En voie de lotissement.

L'accès à l'eau se fait soit grâce à un projet, soit par l'intermédiaire des ONG/mairies ; mais dans ce cas, il aura le même statut que le type 4 (non loti) : accès à l'eau par bornes fontaines ou/et branchements individuels.

Homogénéité de l'habitat avec un type de matériau dominant (banco)

Type d'activités économiques : denses

Proximité avec réseau formel : une facilité d'accès

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou : **Zongo**

A Zongo, il existe, comme à Bissighin, un projet qui associe AFD, ONEA, maires et POP.

Ce quartier est en cours de lotissement, les attributions de parcelles ont commencé, mais dans la mesure où il s'agit d'un quartier très dense, une partie des ménages ne se verront pas attribuer de parcelle d'où une contestation dans le quartier. De nombreux ménages seront déguerpis. Les ménages ont donc des stratégies de raccordement au réseau ONEA et de construction de maisons pour ne pas être déguerpis et bénéficier du projet de lotissement. Notons que le lotissement a été récemment stoppé.

Le rôle des associations est important, mais le problème essentiel n'est pas l'accès à l'eau. Il s'agit plus du problème de lotissement et du manque d'activités génératrices de revenus.

Dans ce quartier, on constate de fréquentes coupures d'eau aux bornes fontaines d'où de longues files d'attente à certaines périodes. Dans ces périodes, les ménages payent l'eau cher car ils l'achètent aux revendeurs informels (or, le projet POP avait pour objectif de faire payer l'eau moins chère aux ménages de ces quartiers et de diminuer le nombre de revendeurs d'eau informels).

→ Dans le cas des quartiers retenus à Niamey, il n'y a pas de quartiers en voie de lotissement. Seuls les semis d'habitat se trouvent dans des zones en construction. Ainsi, nous proposons un type 5 bis pour en rendre compte.

### **Type 5 bis : Périphérie, zone lotie en construction**

Grande précarité foncière

Homogénéité de l'habitat avec des paillotes comme habitat dominant

Présence d'activités économiques

Diversité des couches sociales / Segmentation socio-spatiale

Présence du réseau à quelques endroits

Proche de zones loties dans l'avant dernière zone de la couronne périphérique

Majorité de forages et châteaux d'eau

Pas de projet

→ Illustration dans le cas de Ouagadougou : pas de cas identifiés

→ Illustration dans le cas de Niamey : **semi d'habitats**

### 3.3.3. Localisation des quartiers

#### **Cas de Ouagadougou (Burkina Faso)**

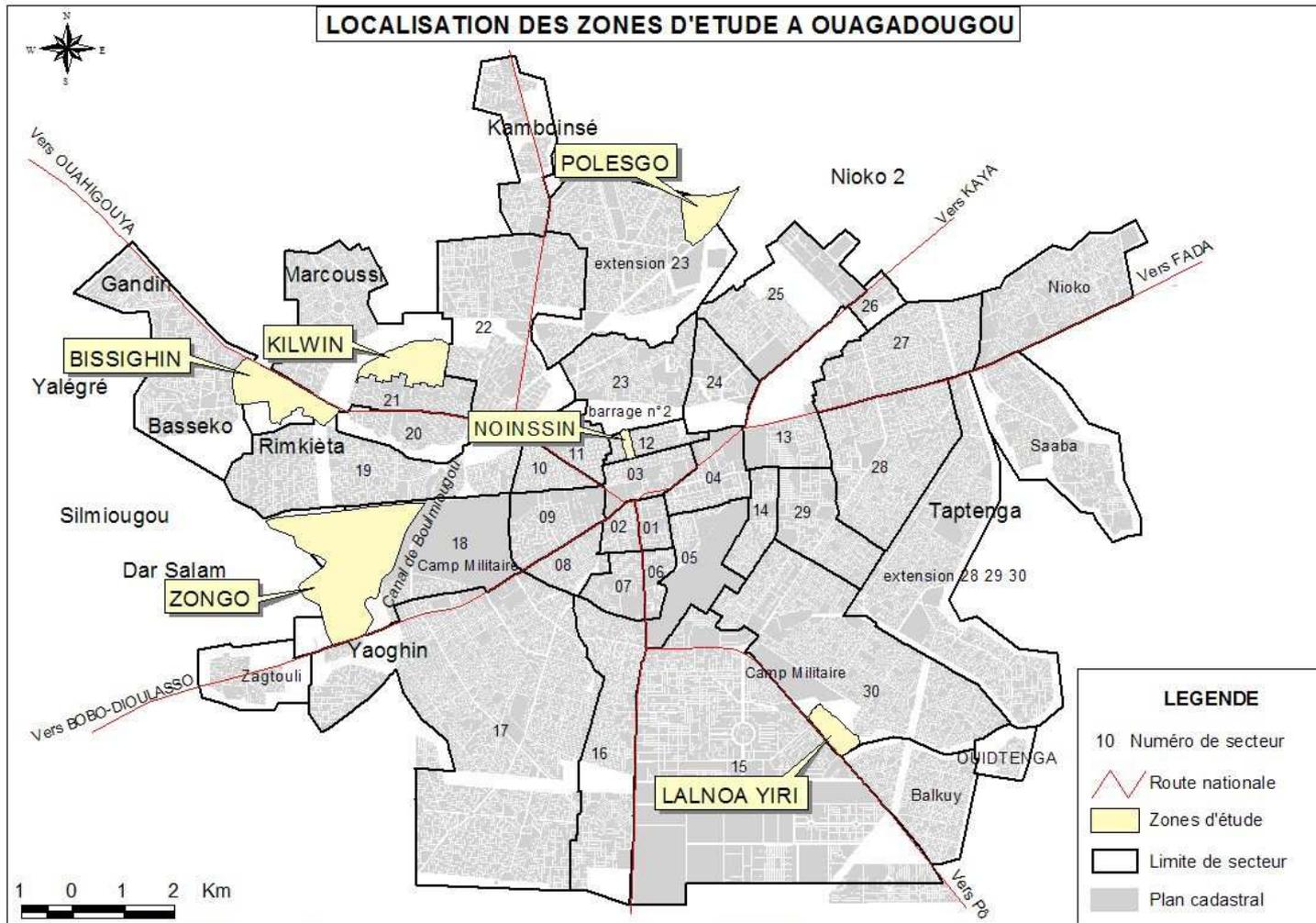
Le choix des zones à enquêter a été guidé, tout au long du processus de sélection, par le souci de privilégier la diversité en conformité avec la typologie élaborée.

Plusieurs étapes ont été suivies :

- 1<sup>ère</sup> étape : Entretiens avec les maires d'arrondissement qui ont indiqué, compte tenu de leur connaissance du territoire, les zones qu'ils considèrent comme pauvres et précaires au sein de leur arrondissement.
- 2<sup>ème</sup> étape : Sorties terrain et visite des zones identifiées par les mairies comme étant pauvres et précaires. Au total, 17 quartiers ont été visités, certains avec l'ONEA. Des entretiens ont été conduits avec certains ménages de ces quartiers et avec les chefs de quartiers.
- 3<sup>ème</sup> étape : Recherche documentaire (mémoires d'étudiants, études) pour avoir une description plus précise des quartiers visités. Revue de presse.
- 4<sup>ème</sup> étape : Entretiens avec des partenaires clés de l'étude (ONEA, ISSP) pour valider les zones identifiées comme pertinentes à l'issue des visites de terrain. Discussion au sein de l'équipe pour finaliser ces choix.

A l'issue de cette dernière étape, ont été retenues comme zones de l'étude pour Ouagadougou les 6 quartiers de : Bissighin, Zongo, Polesgo, Lalnoa Yiri, Noinssin et Kilwin.

Carte 1 : Localisation des 6 quartiers précaires retenus (Ouagadougou)



Source: ONEA / AFD-relevés de terrain

JUIN 2011

## Cas de Niamey (Niger)

Le choix des zones à enquêter a été guidé par le souci de privilégier la diversité en conformité avec la typologie élaborée. Le travail de terrain et de sélection des quartiers a été facilité par la grande connaissance de Niamey d'A. Bontianti, géographe, qui a réalisé de nombreux travaux de recherche préalables sur l'ensemble de la ville de Niamey.

Plusieurs étapes ont été suivies :

1<sup>ère</sup> étape : Entretiens avec les maires et les Directeurs techniques dans les mairies d'arrondissement de Niamey. Précisons qu'à Niamey, les Directeurs techniques des deuxième, troisième et quatrième arrondissements (où se situent les quartiers enquêtés en rive gauche) occupaient ces postes bien avant la décentralisation. Par conséquent, ils sont supposés maîtriser mieux les dynamiques (socio-économiques et spatiales) au sein de ces quartiers que les Administrateurs Délégués nommés pour la transition qui étaient présents lorsque nous avons conduit l'étude.

2<sup>ème</sup> étape : Entretiens avec les acteurs clés : administrations, maires, SEEN, SPEN, et ONEP. Entretiens auprès de l'Office Nigérien d'Édition et de Presse.

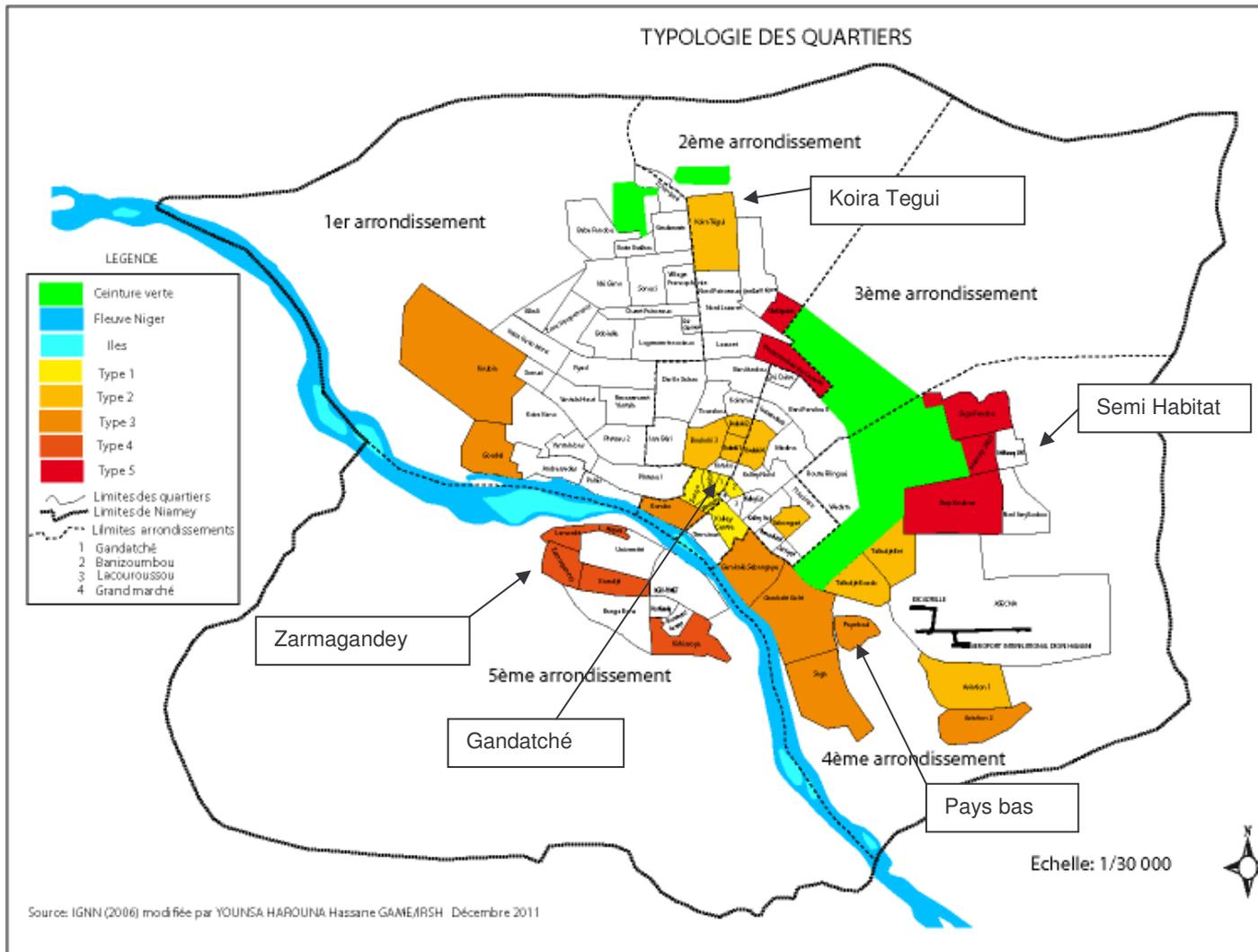
3<sup>ème</sup> étape : De nombreuses sorties sur le terrain ont permis d'avoir des entretiens avec les chefs des quartiers et avec les populations des quartiers et des semis d'habitats de Niamey.

4<sup>ème</sup> étape : Recherche documentaire auprès des bibliothèques universitaires (pour identifier des mémoires et thèses). Revue de presse.

5<sup>ème</sup> étape : Phase de sélection des quartiers, après discussion au sein de l'équipe.

A l'issue de cette dernière étape, ont été retenues comme zones de l'étude pour Niamey les quartiers de : **Pays Bas, Gandatché, Zarmagandey, Koira Tegui et les semis d'habitat** (voir la carte ci-après).

**Carte 2 : Localisation des 5 « quartiers » précaires retenus pour les études de cas de Niamey**



### 3.4. Méthodologie de l'enquête : entretiens qualitatifs

#### Les enquêtes par entretiens qualitatifs

Dans une **première phase**, pour décrire les zones d'étude à Ouagadougou et à Niamey, en plus de l'observation dans les quartiers, A. Bontianti et A. Laré ont réalisé des entretiens individuels et focus groupes, auprès des responsables de structures sanitaires (quand elles existaient), des autorités locales coutumières et autres leaders d'opinion. Ils par ailleurs interviewé des individus choisis aléatoirement dans la rue, dans les concessions, mariés, célibataires, d'origine ethnique divers mais majoritairement mossi (les plus nombreux), parmi une très large variété de corps de métiers. Les informations obtenues au cours de cette première étape ont permis de compléter la description des quartiers témoins retenus.

Dans certains quartiers, notamment à Niamey, des segments socio-spatiaux ont été identifiés (par exemple, Koira Tégui est divisé en 4 secteurs : handicapés moteurs, non-voyants, sourds, lépreux). L'assistance d'un guide désigné par le Chef du quartier de Koira Tégui a permis d'identifier ces segments socio-spatiaux.

Dans une **seconde phase**, C. Baron et A. Bonnassieux ont conduit des enquêtes qualitatives approfondies à Ouagadougou, auprès de ménages, pour permettre l'interprétation des données recueillies au cours de l'enquête quantitative.

A Ouagadougou, l'analyse des données quantitatives récoltées par A. Laré, doctorante, a nécessité des investigations complémentaires. Il s'agissait de mieux documenter, dans une perspective diachronique, les stratégies individuelles des différentes catégories de ménages dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de comprendre leurs trajectoires urbaines et leurs pratiques relationnelles. Des enquêtes qualitatives ont été conduites (Octobre 2012, Juin 2013) par C. Baron et A. Bonnassieux, auprès d'un échantillon de 27 ménages, et de 7 revendeurs d'eau, de gestionnaires de points d'eau (PMH et BF) et de petits opérateurs privés au sein des six quartiers d'habitat précaire retenus dans l'étude<sup>27</sup>. Les témoignages recueillis ont permis d'enrichir l'interprétation des résultats de l'enquête quantitative et de mieux cerner les profils et les pratiques des différents acteurs du service de l'eau.

A Niamey, l'enquête quantitative a été conduite par A. Bontianti, géographe, qui travaille sur la problématique de l'assainissement au sein de ces quartiers depuis de nombreuses années. Il a donc pu interpréter certains résultats de l'enquête à partir de son expérience passée et de ses connaissances du terrain sur le plan de l'assainissement. C. Baron et A. Bonnassieux, qui ont rédigé l'analyse de ces données, ont complété ces résultats par des éléments qualitatifs issus de travaux d'étudiants supervisés par A. Bontianti et de chercheurs nigériens spécialistes de la problématique des quartiers précaires de Niamey (voir bibliographie). Ainsi, il n'a pas été nécessaire de compléter les résultats par une enquête qualitative spécifique comme à Ouagadougou.

C. Baron et A. Bonnassieux ont conduit de nombreux entretiens qualitatifs, au cours de cette phase, auprès de nombreux acteurs dans les deux pays :

- Acteurs institutionnels : Ministères (Hydraulique, Habitat), Bailleurs (AFD, Banque Mondiale), Maires (à Niamey, les maires de Ouagadougou n'ayant pas pu nous rencontrer)

---

<sup>27</sup> Le nombre de ménages enquêtés, par quartier, en octobre 2012 et juin 2013 a été de 27 au total : 3 à Noïnssin, 3 à Kilwin, 3 à Lalnoa Yiri, 5 à Bissighin, 5 à Zongo (3 à gauche de la route goudronnée qui traverse le quartier et 2 à droite), et 8 à Polesgo. Parmi les ménages enquêtés, 12 sont dans une grande pauvreté, 8 peuvent être qualifiés de précaires et 7 font partie de la « petite prospérité » («floating class» et classe moyenne inférieure selon la catégorisation retenue dans l'étude).

- Opérateurs : ONEA (Ouagadougou), SEEN et SPEN (Niger), et Petits Opérateurs Privés (Ouagadougou)
- Agence de Régulation Multisectorielle (Niamey)
- ONG au Burkina Faso (WaterAid, Eau Vive)
- Dans les quartiers : conseillers municipaux, chefs de quartier, gestionnaires de points d'eau, associations

### **3.5. Méthodologie de l'enquête : enquête par questionnaire ; de la préparation à l'administration du questionnaire**

Différents outils de collecte ont été conçus spécifiquement dans le cadre de cette enquête : questionnaire ménage, manuel enquêteur

#### ***Outils de collecte de données : le questionnaire :***

Il se compose de 11 rubriques composé de 238 questions. Les rubriques sont construites comme suit :

1. **Présentation de l'enquête**
2. **Les généralités** permettent d'identifier les enquêteurs et de contrôler leur travail.
3. **L'identification du ménage** sert à retrouver facilement le ménage pour une éventuelle intervention du superviseur, pour vérifier certains renseignements portés sur le questionnaire.
4. **Les caractéristiques de la concession et possessions du ménage** (nombre de pièces, type de logement, matériau de construction dominant du logement, statut d'occupation du logement, ancienneté dans le logement, possessions du ménage..) servent à la construction de l'indice de richesse en vue d'une segmentation de la population.
5. **Les caractéristiques des modes d'accès à l'eau** (différents modes d'approvisionnement selon les usages, les contraintes liées aux sources d'approvisionnement, consommation, satisfaction, perceptions, opinions, priorités et consentement à payer des ménages pour un accès amélioré à l'eau) permettent d'analyser le comportement des ménages en matière d'eau ainsi que leurs demandes futures (type d'accès, volume et tarifs souhaités).
6. **Les caractéristiques des modes d'assainissement** (type de latrines, situation et entretien de la latrine, mode/périodicité et coût de la vidange, opinions, satisfaction, priorités et consentement à payer des ménages pour un accès amélioré à l'assainissement) permettent d'analyser le comportement des ménages en matière d'assainissement ainsi que leurs demandes futures (type d'accès, tarifs souhaités...).
7. **L'hygiène et la santé** (traitement des déchets et des eaux usées ; pratiques et connaissances hygiéniques concernant la prévalence des maladies hydriques ; pratiques hygiéniques et traitement de l'eau de boisson pendant le transport, le stockage ; fréquence et types de maladies): Ces informations permettent d'analyser

le lien entre l'accès à l'eau, l'accès à l'assainissement, les pratiques d'hygiène et les maladies.

8. **La perception de la pauvreté par les ménages** (localisation des pauvres dans le quartier, définition de la pauvreté, situation particulière du répondant par rapport à la pauvreté) permet de documenter les opinions des personnes.
9. **L'identification du répondant** (sexe, âge, niveau d'éducation, lien avec le chef de ménage...) mesure la crédibilité du répondant et valide le travail de l'enquêteur.
10. **L'identification du chef ménage et de son conjoint** (âge, statut matrimonial, niveau d'éducation, secteur d'activité, revenu...) dresse le profil socio-économique des ménages.
11. **Les dépenses mensuelles du ménage** pour contrôler le revenu et le budget familial.

### ***Le manuel de l'enquêteur***

Cet outil a été conçu pour les enquêteurs et superviseurs. Il définit la conduite de l'enquêteur sur le terrain, les concepts utilisés dans le questionnaire et précise la façon de remplir le questionnaire. Il s'agit d'un document essentiel pour l'ensemble du personnel d'enquête car il les oriente et les aide pendant toute l'opération de collecte de données.

En plus de la conception de ces outils, la phase préparatoire a été également l'occasion de définir la méthode d'échantillonnage, de concevoir le masque de saisie, de mobiliser l'équipe terrain et de définir les plannings d'intervention :

### ***Echantillonnage***

#### *Base de sondage*

L'échantillon a été construit sur la base des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006), des données de l'Institut Supérieur du Suivi de la Population (ISSP) et de la récolte de données sur le terrain (Ouaga). A Niamey, en dehors de Gandatché, Koira Tégui et Pays Bas dont les chiffres ont été fournis par le RGP/H, nous avons dû procéder à des recoupements de plusieurs sources pour estimer les effectifs des populations des deux autres zones. Ces quartiers n'ont pas été considérés comme tels par l'Institut National de la Statistique : ils ont été intégrés dans d'autres quartiers.

Les définitions suivantes ont été retenues :

Zone non lotie : Zone non aménagée où il n'y a pas encore eu d'intervention publique pour organiser le tissu existant (Ouedraogo, 2011).

Zone lotie : Par opposition à la zone non lotie, zone aménagée où l'intervention des autorités publiques pour organiser le tissu existant a été constatée (Ouedraogo, 2011).

Ménage : Groupe de personnes, ayant ou pas un lien de parenté, vivant dans le même logement, prenant les repas en commun et ayant le même budget familial, (INE, 2006). Dans certains cas, on peut trouver un groupe de personnes qui vivent dans une même maison sans pour autant partager le même budget. Dans ce cas, on considère chaque personne comme un ménage indépendant.

NB : Les centres de convivialité tels que les quartiers militaires, les résidences scolaires, les collèges, les hôpitaux ou les prisons sont considérés comme des ménages « collectifs », donc volontairement exclus de notre étude.

Le chef de ménage : Personne (de sexe masculin ou féminin) reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Cette personne assume la responsabilité de la famille. Chaque ménage dispose forcément d'un chef. Ce dernier peut être présent, ou non, au moment de l'enquête (INE, 2006).

Le membre du ménage : individu qui vit (mange et dort) au sein du ménage. Il peut être présent ou absent au moment de l'entretien.

NB : Sont inclus dans cette catégorie les personnes employées qui vivent (mangent et dorment) dans le ménage ; les visiteurs de longue durée se trouvant dans le ménage (INE, 2006).

### *Plan de sondage*

Compte tenu des objectifs spécifiques de cette étude, un échantillonnage aléatoire a semblé plus indiqué.

En pratique, l'enquête a été organisée sous la forme d'un sondage aléatoire à 2 degrés :

- ❖ 1<sup>er</sup> degré : A Ouagadougou, un premier tirage de 6 zones géographiques sur un ensemble de 17 zones dites « précaires » visitées. A Niamey, 5 zones ont été choisies en fonction des idéaux-types définis.
- ❖ 2<sup>ème</sup> degré : un second tirage, cette fois-ci, aléatoire, des ménages dans chacune des zones sélectionnées.

Concernant le choix des ménages : nous avons procédé à un choix systématique avec seulement le premier ménage choisi au hasard. Les ménages suivants sont choisis en comptant des « pas » (la valeur des « pas » diffère selon les quartiers puisque tous les quartiers n'ont pas la même taille d'échantillon) à partir du premier ménage sélectionné au hasard. Il s'agit en réalité des « pas » de concessions. Arrivé dans chacun des quartiers, chaque enquêteur part du centre, chacun prenant une direction différente (nord, sud, est et ouest) en respectant la fameuse valeur du « pas », ceci pour mieux disperser l'échantillon et pour respecter la sélection aléatoire des ménages. Nous avons interviewé un ménage par concession. Lorsqu'une concession est tirée et qu'elle est habitée par plusieurs ménages, le choix du ménage a été réalisé aléatoirement.

### **Taille de l'échantillon**

L'unité d'échantillonnage est le ménage. Plusieurs éléments ont été pris en compte dans la détermination de la taille de l'échantillon :

- ✓ Assurer l'efficacité statistique de l'échantillon pour pouvoir conduire des analyses statistiques et économétriques.
- ✓ Avoir un échantillon maniable pour assurer un bon système de contrôle de la qualité à toutes les étapes.

#### Calcul de la taille de l'échantillon :

Le calcul de la taille de l'échantillon a été réalisé en trois étapes :

#### 1 : Calcul de la taille de l'échantillon de base

Trois facteurs sont déterminants pour le calcul de la taille de l'échantillon dans cette étude :

- ✓ La prévalence estimative des variables étudiées (taux d'accès à l'eau ou à l'assainissement) Dans le cas présent, nous avons pris le taux d'accès à l'eau : p ;
- ✓ Le niveau de confiance visé T ;

✓ La marge d'erreur acceptable : m.

Dans le cas présent, le taux d'accès à l'eau potable est fixé à 72% (en milieu urbain au Burkina, ONEA, 2009) pour Ouagadougou et 88% pour Niamey (INS, 2011), ce qui nous donne les paramètres suivants :

P=72 % (Ouagadougou) et P=88% (Niamey) ; m=5% et T=1,96 (pour un niveau de confiance de 95%)

Le théorème de la limite centrale permet d'affirmer que, si un échantillon aléatoire de taille n ( $n > 30$ ) est prélevé dans une population dans laquelle la fréquence moyenne de la population est f, alors la distribution d'échantillonnage (ou loi de l'estimateur p de f) suit approximativement une loi normale N de moyenne p et d'écart type  $\sigma(f)$  avec :

$$\sigma(f) = \sqrt{p * \frac{1-p}{n}}$$

Avec comme hypothèse « échantillon avec remise », il faut alors choisir n tel que  $T * \sigma(p) \leq m$  avec T (variable aléatoire)=1,96

Ce qui donne

$$n = \frac{T^2 * p * (1-p)}{m^2}$$

Par conséquent, la taille minimale requise pour l'échantillon est de :

$$n = \frac{T^2 * p * (1-p)}{m^2}$$

Après calcul, la valeur de l'échantillon de base trouvée est de **309,8** ménages ou unités d'observations (pour Ouagadougou) et **162,3** ménages (pour Niamey)

## 2 : Correction des effets grappes dus au choix des unités de distribution

L'échantillon de Ouagadougou repose sur une sélection de 6 quartiers, et 5 quartiers pour Niamey. Pour corriger cet effet, on multiplie la taille de l'échantillon de base par cet effet souvent nommé effet grappe), (D).

Il est supposé, en général, que cet effet grappe est égal à 2 (D=2).

Avec la correction, n est égal à **619,6 ménages (309,8 \* 2) pour Ouagadougou et 324,6 ménages (162,3\*2) pour Niamey.**

## 3 : Impondérations :

Il faut ajouter à ce chiffre une marge de **10%** afin de tenir compte des non réponses ou des erreurs d'enregistrement.

Ceci ramène notre valeur à 681,6 ménages, un chiffre que nous arrondirons à **700 ménages** pour Ouagadougou et à 357 ménages que nous arrondirons à **400 ménages** pour Niamey.

### Distribution des ménages à enquêter par zone

Un échantillon de 700 ménages (d'après les calculs) a été jugé pertinent pour Ouaga. Il est réparti proportionnellement à la taille de chacune des 6 zones de l'étude, à savoir Bissighin, Zongo, Polesgo, Noinssin, Kilwin et Lalnoa Yiri.

**Tableau 3 : Taille de l'échantillon à Ouagadougou**

<b>Ménages</b>	<b>Nombre total (estimation 2010)</b>	<b>Ventilation de la population par zone</b>	<b>Taille de l'échantillon estimé</b>	<b>Taille de l'échantillon final</b>
<b>Zone</b>				
<b>Bissighin</b>	4 612	0,2324362	162,70537	<b>163</b>
<b>Zongo</b>	7 826	0,3944159	276,09112	<b>276</b>
<b>Noinssin</b>	593	0,0298861	20,92027	<b>21</b>
<b>Lalnoa Yiri</b>	587	0,0295837	20,708598	<b>21</b>
<b>Polesgo</b>	1 817	0,0915734	64,101401	<b>64</b>
<b>Kilwin</b>	4 407	0,2221046	155,47324	<b>155</b>
<b>Total</b>	19 842	1	700	<b>700</b>

NB : En réalité, le nombre de ménages à Lalnoa Yiri et à Noinssin devrait être respectivement de 2 113 et 7 620 (estimation 2010). Mais, suite aux inondations de septembre 2009, certains ménages ont quitté ces zones, ce qui explique pourquoi le nombre de ménages est de 587 pour Lalnoa Yiri et de 593 pour Noinssin aujourd'hui (énumération, juin et juillet 2011).

Faire de l'économétrie requiert un échantillon de taille minimale égale à 30, ce qui pose un problème dans un quartier comme Lalnoa Yiri et Noinssin. De ce fait, un dernier réajustement sur la taille de l'échantillon a été nécessaire pour pouvoir obtenir des résultats économétriques fiables. 50 ménages ont été alors rajoutés à la taille de l'échantillon. Ce chiffre a été réparti équitablement entre les deux quartiers les moins représentatifs au niveau de l'échantillon, à savoir Lalnoa Yiri et Noinssin.

Au final la taille de l'échantillon est de **750 ménages** répartis comme suit :

**Tableau 4 : Taille de l'échantillon final à Ouagadougou**

<b>Zone</b>	<b>Taille de l'échantillon final</b>
<b>Bissighin</b>	<b>163</b>
<b>Zongo</b>	<b>276</b>
<b>Noinssin</b>	<b>46</b>
<b>Lalnoa Yiri</b>	<b>46</b>
<b>Polesgo</b>	<b>64</b>
<b>Kilwin</b>	<b>155</b>
<b>Total</b>	<b>750</b>

Sur un total de 19 842 ménages vivant dans ces 6 zones, 750 ménages ont été enquêtés.

### **A Niamey**

Un échantillon de 400 ménages (d'après les calculs) a été jugé pertinent. Il a été réajusté à 477 pour les besoins de cette étude (pour pouvoir obtenir des résultats économétriques fiables). Il est réparti proportionnellement à la taille de chacune des 5 zones de l'étude, à savoir Zarmagandey, Semis d'habitat, Gandatché, Pays-bas et Koira Tégui de la façon suivante :

**Tableau 5 : Taille de l'échantillon final à Niamey**

<b>Ménages</b>	<b>Taille de l'échantillon final</b>
<b>Zone</b>	
<b>Zarmagandey</b>	<b>55</b>
<b>Semis d'habitat</b>	<b>85</b>
<b>Gandatché</b>	<b>86</b>
<b>Pays-bas</b>	<b>96</b>
<b>Koira Tégui</b>	<b>155</b>
<b>Total</b>	<b>477</b>

#### ***Recodification, saisie des réponses et apurement***

Pour la saisie des données ainsi que la conception du questionnaire, le logiciel SPHINX a été utilisé. Le programme de saisie et les tests de cohérence ont été réalisés lors de la phase de préparation des outils de l'enquête.

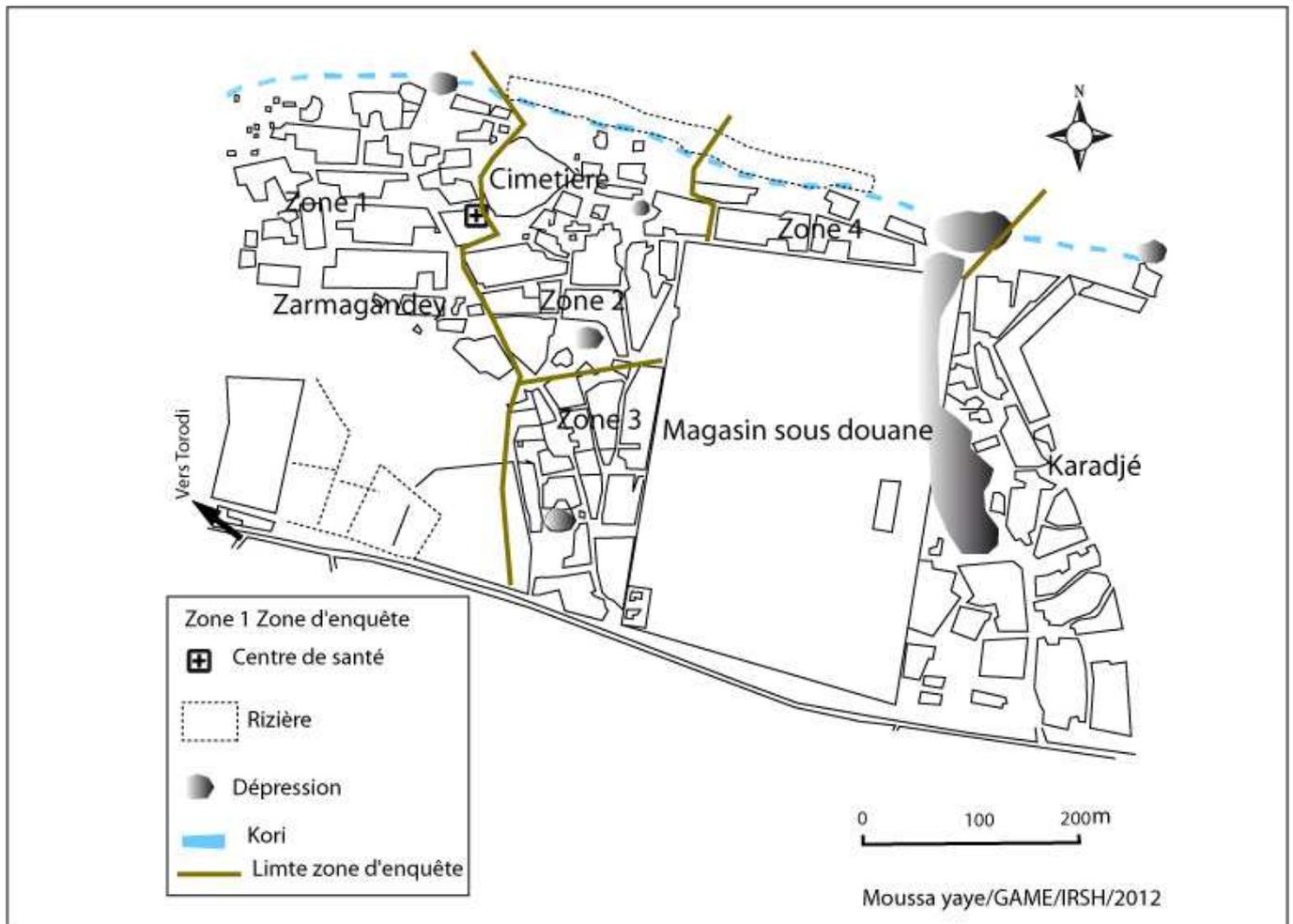
L'apurement a consisté au contrôle de la cohérence des modalités des variables avant la sortie des résultats.

A Niamey, les caractéristiques sociales et spatiales (segmentation sociale) ainsi que la cartographie des points d'eau ont permis de procéder à un zoning des quartiers et d'avoir des secteurs d'enquêtes assez représentatifs lors de l'administration des questionnaires. Cette méthodologie, complémentaire aux outils mentionnés ci-dessus, a été uniquement retenue à Niamey compte tenu des compétences dans le domaine d'A. Bontianti, chercheur en géographie.

### **3.6. Méthodologie de l'enquête : Zoning et géolocalisation dans le cas spécifique de Niamey**

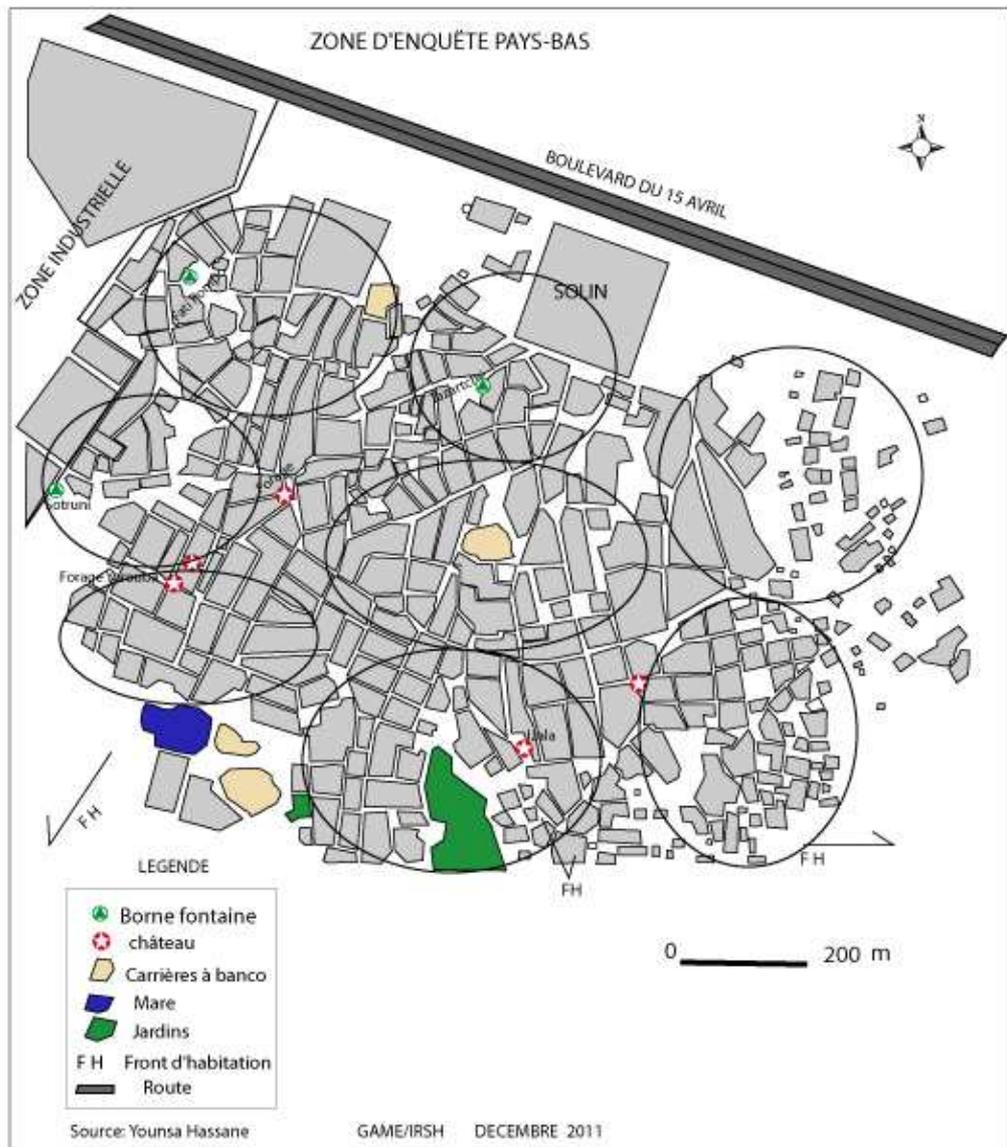
L'équipe du Niger a procédé à un zoning des quartiers de Zarmagandey, Pays Bas et Gandatché et à un inventaire systématique et au géoréférencement des points d'eau. Il s'agissait de représenter les différents points d'eau sur les cartes des quartiers pour rendre compte de leur distribution et mettre en évidence les difficultés d'accès rencontrées par les populations.

Carte 3 : Zoning du quartier de Zarmagandey<sup>28</sup>

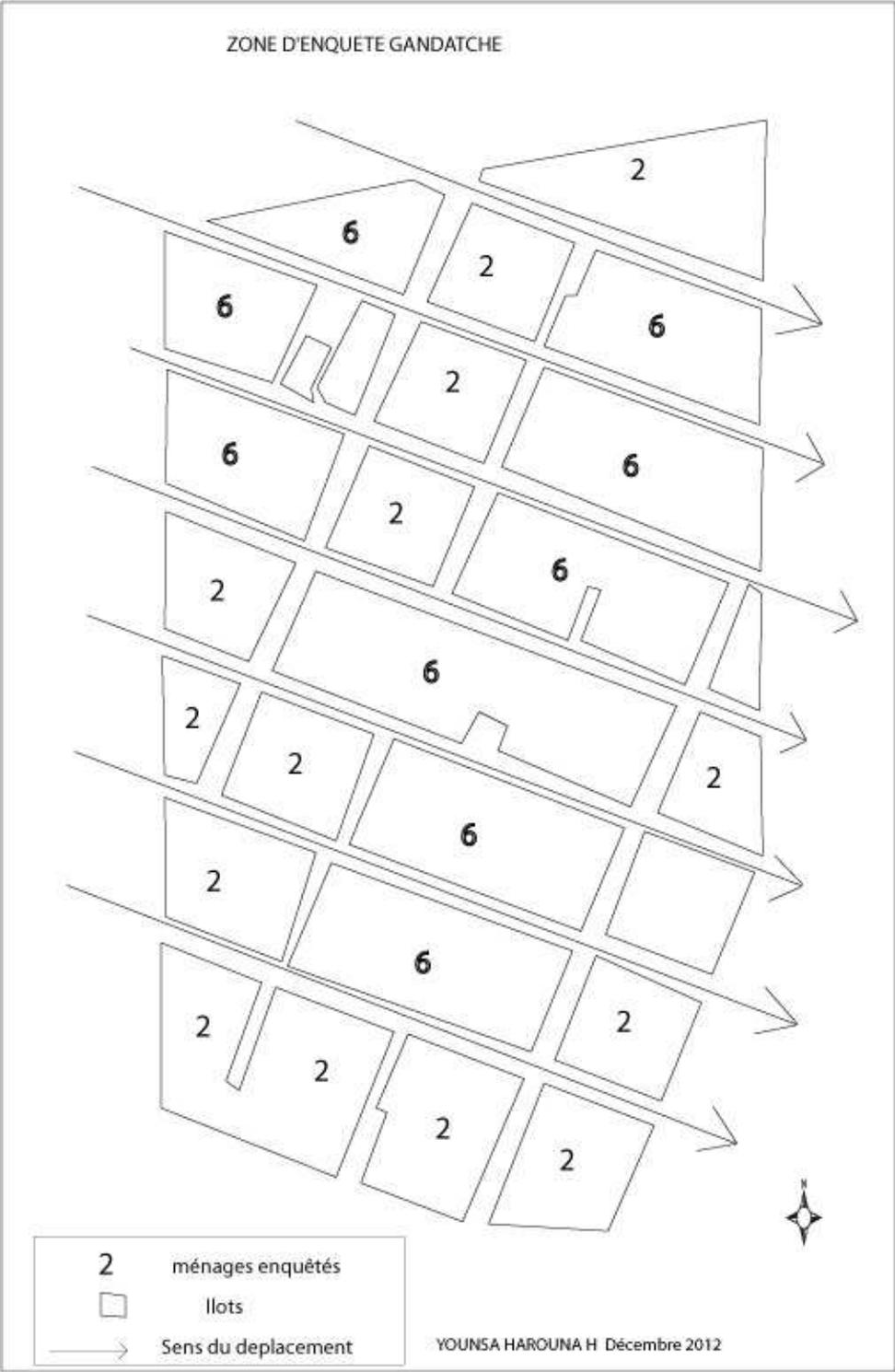


<sup>28</sup> Nous avons procédé de la même manière pour les autres quartiers.

Carte 4 : Zoning du quartier de Pays Bas



Carte 5 : Zoning du quartier de Gandatché



### 3.7. Construction d'un indice de richesse

Les notions de pauvreté et de précarité, au centre de cette étude, sont complexes. Elles peuvent difficilement être appréhendées uniquement à travers la construction d'indicateurs. A. Laré a néanmoins réalisé la construction d'un indice de richesse afin de proposer une catégorisation des ménages dans les quartiers de Ouagadougou et de Niamey. L'indice de richesse est utilisé comme *proxy* du niveau de vie des ménages dans l'analyse de la pauvreté proposée par A. Laré. Cet indice ne constitue qu'une première étape, partielle, de l'analyse qui sera ensuite complétée par des données qualitatives.

#### La méthode de construction de l'indice de richesse

Cet indice composite de richesse a été construit à partir des caractéristiques de l'habitat et des équipements du ménage (Filmer et Pritchett, 2001), le niveau d'éducation (du chef, épouse, niveau le plus élevé du ménage), le réseau social du ménage (appartenance ou non à une association, si le ménage est soutenu à l'extérieur...), les niveaux de revenus et la perception du ménage (avoir le sentiment d'être pauvre).

La construction de cet indice se fait en trois étapes :

##### 1 : Choix des variables

Il est important, dans cette phase, de sélectionner un grand nombre de variables afin d'augmenter la variation inter-individu et d'autoriser une distribution plus régulière des ménages selon les quartiles. Néanmoins, il faut éviter de prendre des variables corrélées entre elles.

##### 2 : Réaliser une analyse factorielle sur les variables choisies

Dans cette seconde étape, est effectuée une analyse factorielle des variables retenues pour le calcul de l'indice. A l'issue de cette analyse, un poids est octroyé à chaque type de bien : le poids correspond au score factoriel du bien sur le premier axe factoriel. Ce score est ensuite centré réduit par la formule suivante :

$$S_{ij} = [(valeur\ de\ j\ pour\ l'individu\ i - moyenne\ de\ j) / \text{écart type } j] * \text{score factoriel } j$$

$S_{ij}$  = score du ménage  $i$  pour le bien  $j$  ;

$V_{ij}$  est la valeur du bien  $j$  pour l'individu  $i$ . Elle est égale à 0 si l'individu ne possède pas le bien et 1 s'il possède le bien ;

La moyenne du bien  $j$  et son écart type sont calculés sur l'échantillon total.

##### 3 : Calcul de la note de chaque ménage et segmentation de la population

L'indice de richesse du ménage est la somme de tous les scores obtenus pour les différents biens. Ainsi, pour chaque ménage, est calculé le score total. Ensuite, l'échantillon est divisé en quatre groupes (quartiles) de ménages d'effectifs égaux. Enfin, les ménages ou individus sont classés selon leur score total (des plus pauvres aux plus riches).

#### L'application de la méthode à la base de données

- Choix des variables

Les variables prises en compte sont les caractéristiques de l'habitat du ménage (le matériau dominant du toit, du sol, du mur, le type d'habitat), les biens d'équipement du ménage, les combustibles utilisés pour la cuisine, les modes d'éclairage, le niveau d'éducation (du chef, épouse, niveau le plus élevé du ménage), réseau social du ménage (appartenance ou non à

une association, sur qui peut-on compter c'est-à-dire qui aide le ménage...), niveaux de revenus, la perception du ménage (avoir le sentiment d'être pauvre).

- Recodification des variables

Avant toute chose, toutes les variables ont été re-codifiées, c'est-à-dire transformées en des variables binaires de type "oui" ou "non" c'est-à-dire "1" si oui et "0" si non. Au départ, 73 variables ont été retenues (voir annexe 1).

- Test de corrélation entre les variables

Avant l'analyse factorielle, il a été fait un test de la corrélation entre les variables. Puis, celles qui étaient corrélées ont été éliminées (corrélation supérieure ou égale à 0,40). Nous avons retenu les variables les plus discriminantes sur la base du raisonnement suivant : si deux variables (biens) sont corrélées, on élimine la moins discriminante c'est-à-dire celle qui est possédée majoritairement par les ménages.

Comme déjà mentionné, nous avons 73 variables au départ. Après le test de corrélation entre ces variables, 42 variables ont été éliminées, ce qui ramène à 31 le nombre de variables significatives et non corrélées, comme résumé dans le tableau suivant :

**Tableau 6 : Variables retenues pour le calcul du score (indice de richesse)**

<b>Nom des variables finalement retenues</b>	<b>Variables recodifiées retenues</b>
1) Le ménage est locataire de son logement	Locataire_log
2) Le ménage est logé gratuitement	Logegratuit_log
3) Le mur est en ciment	Mur_ciment
4) Le mur est en semi-dur	Mur_semidur
5) Le toit est dalle	Toit_dalle
6) Le toit est tôle	Toit_tole
7) Le sol est en sable	Sol_sable
8) Lampe tempête comme mode d'éclairage	Eclairage_lampe
9) Torche et lampe tempête comme mode d'éclairage	Eclairage_torchelampe
10) Bois/gaz comme énergie pour la cuisine	Cuisine_boisgaz
11) Charbon/gaz comme énergie pour la cuisine	Cuisine_charbgaz
12) Bois/charbon/gaz comme énergie pour la cuisine	Cuisine_boischarbgaz
13) Ménage possédant un vélo	Men_velo
14) Ménage possédant un téléphone fixe	Men_fixe
15) Ménage possédant un téléphone portable	Men_portab
16) Ménage possédant une radio	Men_radio
17) Ménage possédant un âne	Men_ane
18) Ménage possédant un congélateur	Men_congel
19) Ménage possédant un groupe électrogène	Men_group
20) Ménage possédant un terrain d'exploitation	Men_terrain
21) Budget familial par jour et par personne (Rev_CM+ Total Part)	Budget_JourPers
22) Le nombre de personnes qui travaillent dans le ménage	NbrePers_Travail
23) L'aide totale reçue par jour et par personne dans le ménage	Aide_Jour_Pers
24) Le ménage faisait partie d'une association	Asso_eau_avant
25) Le ménage fait partie aujourd'hui d'une association	Asso_eau_auj
26) Le ménage se perçoit comme pauvre	Pauvre_subj
27) Le CM est analphabète	CM_Analpha
28) L'Épouse du CM est analphabète	EpouseCM_Analpha
29) Niveau d'instruction le plus élevé du ménage = secondaire	Men_Secondaire
30) Niveau d'instruction le plus élevé du ménage = universitaire	Men_Univ
31) Nombre de personnes scolarisées dans le ménage	Nbre_scolarisé

La somme des scores constitue une note qui, attribuée à chacun des ménages, correspond à son indice de richesse.

## Classification des ménages

Le calcul du score des ménages permet d'affecter à chaque ménage un indice de richesse permettant de le classer par ordre croissant. L'échantillon a ensuite été divisé en 4 groupes d'effectifs égaux (25 % de l'échantillon) et nommés comme suit par A. Laré :

- le quartile 1 (IR1) comprend les 25 % les plus pauvres ;
- le quartile 2 (IR2) est celui dit des « vulnérables » ;
- le quartile 3 (IR3) est le groupe dit des « aisés » ;
- le quartile 4 (IR4) inclut les 25 % les plus riches.

C. Baron a proposé de requalifier les 4 classes de ménages comme suit, en référence aux travaux de AfDB (2011), Darbon (2011) et Jacquemot (2012) sur les classes moyennes présentés dans la revue de la littérature. Il s'agit de bien mettre en évidence la pluralité des situations socio-économiques des ménages, particulièrement visibles dans leur complexité dans ces quartiers. L'objectif est donc de réfléchir sur les différentes catégories de populations effectivement ciblées dans le cadre des politiques pro poor, notamment du point de vue des dispositifs qui leur sont proposés. Ainsi, la nouvelle dénomination des quartiles est la suivante :

- IR1 renvoie à la catégorie de «l'extrême pauvreté», à la misère (*first poverty line*, avec un « pouvoir d'achat » en PPA inférieur à 1.25\$ par jour) ;
- IR2 correspond à la catégorie des « vulnérables » (*second poverty line*, avec un « pouvoir d'achat PPA » compris entre 1.25\$ et 2\$ par jour) ;

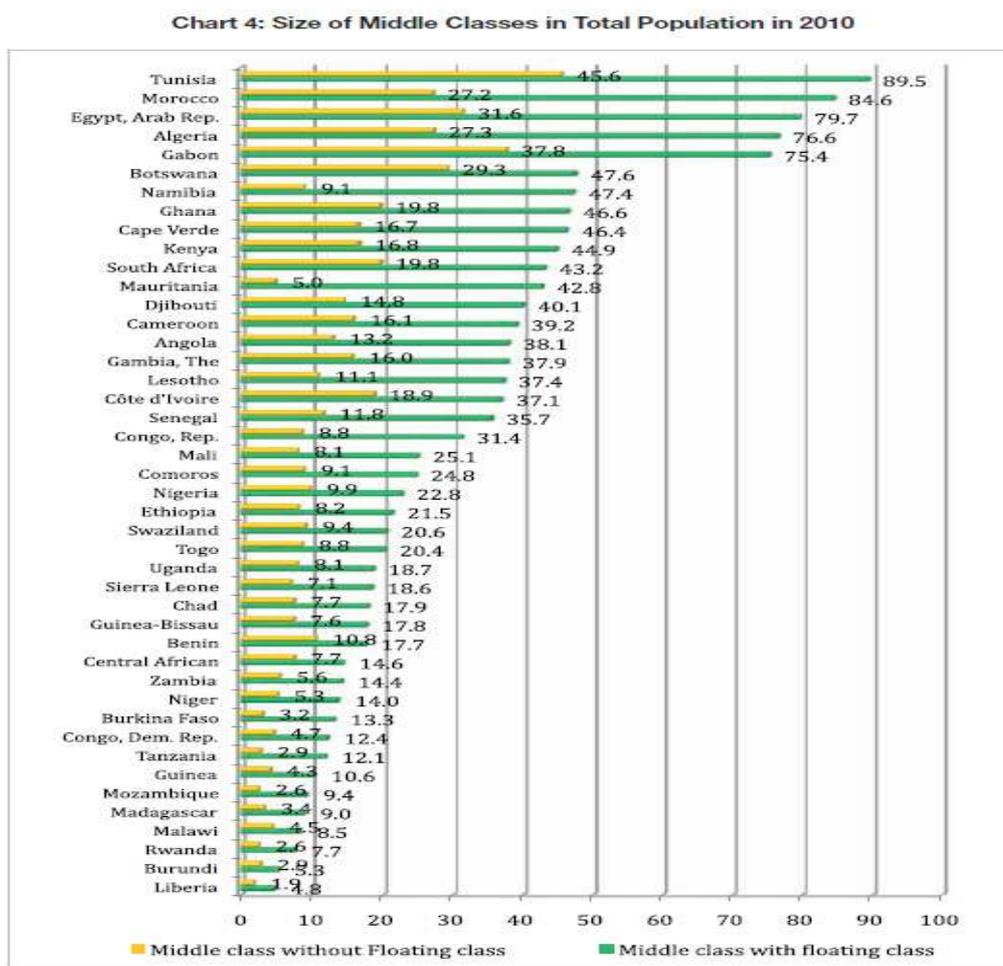
IR1 et IR2 correspondent à la précarité.

- IR3 est la catégorie des « floating class ». Les études (AfDB, 2011) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour. Rappelons que, dans de nombreuses études, la limite des 2\$ correspond à la ligne de pauvreté, l'extrême pauvreté étant située à 1\$ par jour. Ces ménages de la floating class se situent donc à la limite de la pauvreté, et se caractérisent par un certain degré de vulnérabilité dans le sens où ils peuvent rebasculer dans la classe des précaires suite à un choc. La « floating class » constitue une part de plus en plus importante au sein des sociétés d'Afrique sub-saharienne, notamment celles ayant connu ces dernières années des taux de croissance du PIB importants, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains (voir graphique ci-dessous).

- IR4 est constituée par ce que l'on qualifie de « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour.

IR3 et IR4 correspondraient à la « petite prospérité ».

Figure 1 : Part de la classe moyenne dans la population totale en 2010



AfDB, 2011, *The middle of the Pyramid : Dynamics of the Middle Class in Africa*, April 20, p.5

Cette catégorisation des ménages sera utilisée tout au long de l'étude, notamment dans l'interprétation et l'analyse des données.



## Chapitre 3 : Etude de cas Ouagadougou



Polesgo, Baron



Lalnoa Yiri, Huriot

**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX**  
**Enquête ménage : Amandine LARE**



Polesgo, Baron



# Chapitre 3 : Etude de cas Ouagadougou

## 1. Contexte et Présentation des 6 quartiers de l'enquête

### 1.1 Le Burkina Faso : Des enjeux en matière d'eau et d'assainissement en lien avec une croissance urbaine incontrôlée

Au Burkina Faso, la population, en croissance rapide, a été multipliée par 3 depuis 1960, et est estimée à près de 16 millions en 2010. L'accélération de la croissance démographique depuis 20 ans (taux de croissance moyenne de 3,1% entre 1996 et 2006) s'explique à la fois par un taux de croissance naturelle élevé et le retour des burkinabés de Côte d'Ivoire.

Malgré un taux de croissance économique de l'ordre de 5% par an depuis 2000, on note une persistance de la pauvreté et des inégalités.

Un rapport<sup>29</sup> stipule qu'au cours de la dernière décennie, l'Indice du Développement Humain (IDH de 0,331, PNUD, 2011) situe le Burkina Faso presque invariablement à la 176ème place sur les 177 pays classés (en 2011, 181<sup>ème</sup> sur 187 pays). Selon le PNUD (2011), 56,5 % de la population a un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 1,25 dollar en PPA par jour et 46,4% si on considère le seuil de pauvreté national (enquêtes INSD, 1994, 1998, 2000, 2003). La forte croissance démographique (3,42%) et l'importance du secteur primaire (30% du PIB, 85% des emplois) engendrent une forte dépendance de l'économie vis-à-vis de la disponibilité et de la qualité des ressources naturelles. Bien que la situation s'améliore dans le cadre des OMD, le Burkina Faso souffre d'importants manques dans l'accès aux services de base (eau, assainissement, collecte des déchets) et dépend du point de vue énergétique essentiellement du bois de feu et du charbon de bois.

Selon l'ONU (2011), la part de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle avec des carences en services environnementaux est importante : 43% pour l'eau salubre, et 69,6 % pour l'assainissement amélioré. De plus, les inégalités se sont accrues : le coefficient de Gini est de 0,48. La majorité des pauvres selon le critère de l'ONU sont dans les zones rurales. Mais dans les villes, les disparités se sont aussi renforcées : on constate un écart croissant entre les riches et les pauvres, notamment en termes d'accès aux services de base comme le montrent les indicateurs.

Par contre, le taux d'urbanisation au Burkina Faso reste en dessous de la moyenne régionale de l'Afrique de l'Ouest, mais il progresse rapidement (2,5% en 1960, 16% en 1996, 20% en 2006, et environ 25 % en 2010).

Ouagadougou absorbe une grande partie de la croissance urbaine. La part de la population de Ouagadougou dans la population urbaine du pays, estimée à 50%, a nettement progressé depuis les années 1970. Le taux de croissance de la capitale burkinabé est un des plus importants parmi les capitales africaines (ONU Habitat, 2010). Du fait de la migration (externe et interne) et de la croissance naturelle, la population progresse d'environ 100 000 habitants par an (Boyer, Delaunay, 2009). Entre 1960 et 2006, la population de Ouagadougou a été multipliée par 30 (Guengant, Kamara, 2010). Elle est passée de 60 000 habitants en 1960 à près de 2 millions en 2010. La progression s'accélère puisque entre les deux recensements de 1996 et de 2006, la population a augmenté de 709 000 habitants à 1,5 million. Selon les prévisions, elle devrait atteindre 3,3 millions en 2020, et entre 5 à 6 millions en 2030 (Guengant, Kamara, 2010).

---

<sup>29</sup> Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, «Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso. Analyse économique-environnementale au niveau national (phase1)», *Rapport final*, 29 août 2011.

Cet accroissement de la population s'est accompagné d'une extension considérable de l'agglomération dans l'espace. La superficie couverte par la capitale est passée de 1384 ha en 1960 à 30 000 ha en 2000 (Ouattara, 2005), et environ 52 000 ha en 2011. Elle couvrirait presque toute la province du Kadiogo.

La population de Ouagadougou est répartie en 4 types de quartiers :

- **Les quartiers centraux lotis** : en dehors du centre administratif et commercial, et des cités d'habitat économique, ce sont des quartiers de fortes densités à l'habitat hétérogène. C'est dans cette partie de la ville que le nombre de branchements dans les logements et les concessions est le plus élevé. Un service organisé de ramassage des déchets existe, mais sa fonctionnalité est inégale. Cependant, il existe aussi des poches de pauvreté et des quartiers précaires au centre.
- **Les quartiers périphériques anciennement lotis** sont issus des premières extensions de la ville.
- **Les quartiers périphériques récemment lotis** issus des dernières extensions de la ville et des opérations de restructuration ont entraîné une diminution de la population du centre-ville. L'habitat est hétérogène avec à la fois un habitat de standing, type Ouaga 2000, et un habitat populaire avec des maisons en dur, semi-dur et en banco. La couverture par le réseau y est partielle, et la majorité des ménages dans l'habitat populaire ont recours à des bornes-fontaines (BF) pour leur approvisionnement en eau potable. La plupart des rues sont non asphaltées, et le ramassage des ordures est mal organisé. La population dans l'habitat populaire se différencie peu de celle des quartiers non lotis et est composée en partie de travailleurs du secteur informel (petits commerçants, artisans, manœuvres, etc.).
- **Les quartiers périphériques non lotis** regroupent environ le tiers de la population de Ouagadougou. Les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone n'y existent pas (à l'exception des 5 quartiers qui ont bénéficié du programme financé par l'AFD en lien avec l'ONEA pour la fourniture d'eau par des petits opérateurs privés). Le droit coutumier prédomine en matière foncière. L'habitat a les caractéristiques du monde rural (un habitat parfois dispersé, en matériaux précaires, et la majorité des rues non tramées). La population, hétérogène, est composée d'une majorité de ménages pauvres, mais aussi d'une minorité de citoyens de classe moyenne ou aisée qui acquièrent des parcelles sur un mode informel dans la perspective d'un lotissement. La spéculation foncière est forte car très peu de parcelles sont disponibles à faible coût dans les quartiers lotis. La proportion de la population qui réside dans les quartiers non lotis a beaucoup régressé suite aux lotissements massifs qui ont eu lieu depuis la période révolutionnaire (1983 à 1987). Cependant, avec l'étalement urbain considérable de Ouagadougou, les quartiers non lotis se développent. On note une suspension provisoire des lotissements en 2011<sup>30</sup> pour enrayer la spéculation, mais aussi suite aux récentes tensions politiques et sociales.

Dans ce contexte, à Ouagadougou, les difficultés d'approvisionnement en eau sont récurrentes, même si une grande diversité de situations existe comme cette étude le montre. Ces difficultés proviennent de «deux facteurs contextuels aggravants qui sont la rareté naturelle de l'eau et la croissance urbaine induisant une pression de plus en plus grande sur la ressource disponible et sur les infrastructures existantes» (Dos Santos, 2006).

---

<sup>30</sup> Le processus semblait de nouveau enclenché lors de notre mission en Juin 2013.

## **1.2 Présentation des quartiers enquêtés**

Une carte des quartiers enquêtés est insérée dans la partie méthodologie.

### **Bissighin**

Bissighin est un quartier périphérique situé au Nord-Ouest de Ouagadougou ; il s'est étendu à partir d'un noyau villageois. Il est localisé en bordure de la route de Ouahigouya à près de 10 kms du centre-ville. Il comporte une partie non lotie dense et très étendue, qui est traversée par une grande voie latéritique bordée de commerces et d'ateliers. Cette zone a été retenue comme l'un des terrains de notre étude car elle constitue l'un des 5 quartiers où l'ONEA a, depuis 2009, délégué la gestion du service de l'eau à un opérateur privé. La population du secteur non loti, estimée à 7535 habitants par la mairie au début de l'étude (2011), est en augmentation constante. Elle est formée en grande majorité de l'ethnie mossi. Une proportion importante d'entre eux vient de la région de Ouahigouya. Dans le quartier, on trouve néanmoins des représentants de quasiment toutes les ethnies du Burkina. Les activités des habitants sont principalement le commerce et, dans une mesure plus limitée, l'agriculture et l'élevage. Beaucoup partent travailler dans les quartiers centraux de Ouagadougou. Les autorités coutumières mossi exercent un rôle-clé dans la gestion du foncier dans le secteur non loti. Le chef du village, assisté de plusieurs conseillers, est nommé par le Mogho Naaba. L'habitat est semi groupé au sein du non loti et comporte une majorité de constructions en banco séparées par des ruelles sinueuses. Le quartier dispose de plusieurs établissements scolaires et centres de santé, et de nombreuses mosquées. Les infrastructures pour l'accès à l'eau potable (branchements domiciliaires, bornes fontaines, forages) sont plus diversifiées que dans d'autres quartiers irréguliers. Mais l'insalubrité est forte du fait de manque de système organisé d'évacuation des déchets. Une partie du quartier est inondable ce qui aggrave les problèmes d'assainissement. Un récent projet soutenu par ONU-Habitat vise à améliorer la voirie et l'équipement dans le quartier, sans pour autant lotir.

### **Zongo**

Zongo s'étend de part et d'autre de la route qui mène à Bobo-Dioulasso, à près de 8 kms du centre-ville. C'est un ancien village rattaché à l'arrondissement de Boulmiougou et composé de 6 quartiers. Dans 3 d'entre eux, le service de l'eau a été délégué par l'ONEA à un opérateur privé. La population de Zongo, estimée à 7065 habitants en 2011 par la mairie, est en augmentation constante. Elle est composée en majorité de mossi et d'un nombre élevé de personnes originaires de l'ouest du Burkina. Les principales activités des habitants sont l'agriculture dans les zones avoisinantes, le commerce, et la transformation de produits alimentaires. Le quartier est très étendu. Une partie de Zongo borde les sites maraîchers implantés près du barrage de Boulmiougou. L'habitat dominant est le banco. En dehors des abords de la zone du marché, où l'activité est intense, l'habitat est très dispersé. Un programme de lotissement du quartier est annoncé depuis plusieurs années. Sa mise en œuvre, qui tarde à se concrétiser, soulève de nombreuses contestations. Zongo dispose d'infrastructures socio-éducatives diversifiées : de nombreuses écoles publiques et privées, et plusieurs centres de santé. L'accès à l'eau potable s'est amélioré du fait des équipements implantés d'abord par la Mairie, puis par l'ONEA avec délégalion de la gestion à un opérateur privé. Mais le quartier est confronté à de nombreux problèmes. La circulation est difficile et les quelques routes latéritiques sont en mauvais état. Les habitants se plaignent de l'insécurité. L'insalubrité est très forte du fait de l'absence de système d'évacuation des ordures, de l'insuffisance de latrines et de la présence de zones inondables.

## **Polesgo**

Polesgo est un village rattrapé par l'extension de Ouagadougou. Il est devenu, en quelques années, un important quartier non loti. Il est situé au nord de la ville dans l'arrondissement de Nongré Masson à environ 3kms de Tanghin, quartier implanté après l'un des barrages qui se trouve dans Ouagadougou et qui alimente une partie de la ville en eau potable. Sa population s'est beaucoup accrue depuis 2005 ; elle est passée 1817 habitants à 7168 habitants en 2012<sup>31</sup>. Cette augmentation est liée notamment à la venue de citadins d'autres quartiers de Ouagadougou, attirés par la disponibilité des terrains dans le quartier. La grande majorité des constructions à Polesgo sont en banco et l'habitat se densifie de façon continue. Quelques grandes familles autochtones exercent un rôle important dans l'attribution du foncier. Une grande partie des habitants sont mossi. Beaucoup d'habitants du quartier partent travailler à l'extérieur comme ouvriers dans la zone industrielle de Kossodo, ou comme manœuvres et petits commerçants dans les quartiers centraux. Le développement récent du quartier a contribué à la création de nombreuses boutiques, ateliers et petits commerces le long de la route principale, et les femmes y sont très actives. Polesgo dispose de plusieurs écoles et d'un centre de santé. Pendant longtemps, le principal problème auquel a été confrontée la population a été la difficulté d'accès à l'eau potable. Le château d'eau de l'ONEA le plus proche se trouve à environ 2kms. La banque mondiale vient de financer la construction de bornes fontaines dans le quartier qui seront bientôt fonctionnelles. Les forages, dont le nombre s'est beaucoup accru, constituent les principales infrastructures auxquelles s'approvisionne la population. Des acteurs diversifiés (églises, associations musulmanes, ong, école, centre de santé) se sont impliqués dans leur installation et participent à leur gestion. Il y a aussi deux mini-châteaux d'eau privés dont un créé par un notable autochtone. A Polesgo, bien qu'il n'y ait pas de système organisé de ramassage des ordures, l'insalubrité paraît plus faible que dans les autres quartiers non lotis retenus dans l'enquête.

## **Lalnoa Yiri**

Lalnoa Yiri est un quartier non loti situé dans le secteur 30 au sein de l'arrondissement de Bogodogo, à l'ouest de la route goudronnée qui mène à Pô vers la frontière du Ghana. Il se trouve à proximité de Ouaga 2000, le nouveau quartier résidentiel et administratif de la capitale, tout près de la trame d'accueil créée pour reloger les populations déguerpies lors des opérations de restructuration du centre-ville. Lalnoa Yiri, qui n'était à l'origine qu'un hameau de cultures à quelques kilomètres de Ouagadougou, s'est agrandi suite à l'extension de la capitale dans sa direction et aux opportunités d'emplois offertes à sa population par le développement de Ouaga 2000. Le quartier a été en grande partie détruit par les inondations du 1er septembre 2009. Seuls quelques pans du quartier subsistent, avec des constructions en banco en mauvais état. La zone a été déclarée inconstructible et la majorité des habitants ont été contraints de partir à Yagma, à plus de 20 kms de leur lieu d'activités, au nord de Ouagadougou. Nombreux sont ceux qui ont refusé de partir ou qui sont revenus. La population du quartier, estimée à 2113 habitants, est réduite et paraît en majorité très pauvre. Au sein de celle-ci, les Mossi sont les plus nombreux, suivis des Gourounsi, Peulhs, Bissa, etc. L'activité est concentrée aux abords du marché en bordure de la route goudronnée qui sépare le quartier des extensions de Ouaga 2000. Le quartier dispose d'un nombre limité d'infrastructures (une école publique, une maternité). La plupart des infrastructures d'accès à l'eau potable dans le quartier ne sont pas fonctionnelles. Une personne privée a installé un château d'eau et vend l'eau à un prix élevé. Pour s'approvisionner en eau potable, les populations ont recours aux BF implantées dans le quartier loti en face, mais la traversée de la voie est très dangereuse. L'insalubrité est forte à

---

<sup>31</sup> Sources OPO/ISSP, université de Ouagadougou, 2012

Lalnoa Yiri à cause de l'absence de systèmes de ramassage des déchets, du manque de latrines et de la stagnation des eaux dans les bas-fonds.

### **Noinssin**

Noinssin est un vieux quartier loti proche du centre-ville. Il est situé dans l'arrondissement de Baskuy et comporte une partie inondable du fait de la proximité d'un des barrages qui contribue à l'alimentation de la ville en eau potable. Le quartier est menacé à terme de destruction compte tenu des projets de modernisation des quartiers centraux et d'aménagement des barrages. La population, estimée à 7620 habitants, est composée en majorité de Mossi et de membres d'autres ethnies. Trois grandes familles exercent le pouvoir coutumier. La plus connue et la plus ancienne est une famille d'artisans du bronze, très réputée, les Dermé. L'habitat très dense est composé de maisons en dur, semi-dur et en banco amélioré. Les constructions sont de taille et de qualité inégales. A proximité de quelques villas de moyen standing, occupées par des familles de salariés qui vivent depuis longtemps dans le quartier, on trouve beaucoup de concessions vétustes abritant des familles élargies au sein de plusieurs logements. Il y a deux routes bitumées dont une qui traverse le quartier et une autre qui le délimite. Le quartier manque d'infrastructures socio-éducatives. Noinssin est raccordé au réseau ONEA, mais une partie seulement des ménages disposent d'un branchement individuel. Beaucoup s'approvisionnent aux bornes-fontaines et auprès des revendeurs d'eau. On trouve quelques puits privés du fait de la proximité des barrages. Des associations s'occupent du ramassage des ordures. Mais les rues ne sont pas propres ; elles sont jonchées de sacs en plastique, et les eaux usées des habitations rejetées au dehors stagnent.

### **Kilwin**

Kilwin est un quartier loti situé à la périphérie nord-ouest de Ouagadougou, à proximité de Bissighin. Il a connu un accroissement très rapide de sa population au cours des dernières années. Celle-ci serait passée de 4407 habitants à 21 412 habitants en 2012<sup>32</sup>. Le profil socio-économique des habitants est très diversifié. On trouve dans le quartier des cadres de l'administration, des salariés du secteur privé, des militaires, des artisans, des petits commerçants, mais aussi des ménages aux ressources très limitées dirigés par des femmes. L'habitat hétérogène est le reflet de cette diversité. Il comporte des maisons en dur de standing moyen et supérieur, des habitations en semi-dur et des constructions en banco. A la périphérie du quartier, on trouve une zone non lotie où le banco est le matériau le plus utilisé. De tous les quartiers retenus dans l'étude, Kilwin est le moins précaire. Il est assez représentatif des nouveaux quartiers lotis à la périphérie de Ouagadougou où les citadins qui ont des moyens, attirés par les prix plus bas du foncier, édifient des constructions de qualité. Parallèlement à l'accroissement de la population, les activités économiques se sont développées et le quartier dispose d'infrastructures sociales et éducatives diversifiées. Il est raccordé au réseau de l'ONEA et le nombre de branchements domiciliaires progresse. De nombreux habitants s'approvisionnent encore aux BF et les revendeurs d'eau sont très sollicités. A l'instar d'autres quartiers périphériques, Kilwin connaît d'importantes carences dans le secteur d'assainissement. La plupart des rues ne sont pas goudronnées. Il n'y a pas de caniveaux. Seulement une partie des habitants ont recours aux services des associations qui s'occupent du ramassage des ordures. Certaines voies sont obstruées par les détritiques et les flaques d'eau stagnantes, alimentées par les rejets des eaux usées, contribuent à la prolifération des moustiques.

---

<sup>32</sup> Source OPO/ISSP, Université de Ouagadougou

## 2. Dimension micro à l'échelle des quartiers : résultats des enquêtes ménages quantitatives

L'enquête dans les 6 quartiers de Ouagadougou a été réalisée sous la supervision d'A. Laré, doctorante au CREAM, Université de Rouen (France). Les données traitées par A. Laré ont été revues par H. Valette<sup>33</sup> et par Sophie Cancel, chargée d'études, Lereps. Elles ont été interprétées par C. Baron et A. Bonnassieux dans la partie qui suit, en cohérence avec la grille méthodologique proposée.

L'analyse des données quantitatives reprend le postulat de départ (P1) et les quatre hypothèses retenues dans le cadre du projet. Les données ont été mises en perspective avec le récent rapport d'Hydroconseil<sup>34</sup> (2013) qui porte sur cinq quartiers de Ouagadougou non lotis ayant bénéficié d'un projet de mini-réseau géré par de petits opérateurs privés (POP) contractualisant avec l'opérateur public, l'ONEA. En effet, l'ONEA n'intervient pas directement dans le non loti. Dans notre document, nous parlerons du «Projet POP». Les deux quartiers de Bissighin (non loti) et Zongo (en cours de lotissement) sont concernés par ce mini-réseau à la gestion déléguée aux POP. Signalons que l'enquête Hydroconseil est plus récente (Novembre-Décembre 2012) que l'enquête réalisée dans le cadre de ce projet (Septembre 2011) ce qui explique les différences entre certaines données.

Dans le cas de Ouagadougou, certains résultats de l'analyse quantitative ont été mis en perspective avec ceux d'une analyse qualitative réalisée par C. Baron et A. Bonnassieux, résultats qui sont présentés dans la Partie 3.

A Ouagadougou, l'analyse des données quantitatives récoltées par A. Laré, doctorante, a nécessité des investigations complémentaires. Il s'agissait de mieux documenter les stratégies individuelles des différentes catégories de ménages dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de comprendre leurs trajectoires urbaines. Des enquêtes qualitatives ont été conduites (Octobre 2012, Juin 2013) par C. Baron et A. Bonnassieux, auprès d'un échantillon de 27 ménages, et de 7 revendeurs d'eau et gestionnaires de points d'eau, au sein des six quartiers précaires retenus dans l'étude<sup>35</sup>. Les témoignages recueillis ont permis d'enrichir l'interprétation des résultats de l'enquête quantitative.

Pour discuter certains résultats des enquêtes, nous les avons mis en perspective avec les normes de l'OMS retenues dans le cadre de la définition des OMD et rappelées ci-dessous.

L'OMS et l'UNICEF assurent, pour le système des Nations Unies, le suivi des progrès réalisés concernant la cible 10 des OMD. Le Programme commun OMS/UNICEF définit l'eau de boisson salubre et l'assainissement de base comme suit :

*L'eau de boisson* désigne l'eau utilisée à des fins domestiques, la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle.

L'accès à l'eau de boisson signifie que la source est située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et qu'il est possible d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour.

<sup>33</sup> H. Valette a été recrutée comme vacataire pendant 2 mois au Lereps dans le cadre du projet afin de compléter l'analyse descriptive des données.

<sup>34</sup> Hydroconseil (2013), « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés », Rapport Final (version draft 2), 31 janvier, 100 pages.

<sup>35</sup> Le nombre de ménages enquêtés, par quartier, en octobre 2012 et juin 2013 a été de 27 au total : 3 à Noïnssin, 3 à Kilwin, 3 à Lalnoa Yiri, 5 à Bissighin, 5 à Zongo (3 à gauche de la route goudronnée qui traverse le quartier et 2 à droite), et 8 à Polesgo. Parmi les ménages enquêtés, 12 sont dans une grande pauvreté, 8 peuvent être qualifiés de précaires et 7 font partie de la « petite prospérité » («floating class» et classe moyenne inférieure selon la catégorisation retenue dans l'étude ; voir hypothèse 1).

L'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux directives de l'OMS ou aux normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson.

L'accès à l'eau potable est indiqué par la proportion de personnes qui utilisent des sources d'eau potable améliorées : raccordement à domicile ; bornes fontaines publiques ; trous de sondage ; puits protégés ; sources protégées ; eau de pluie.

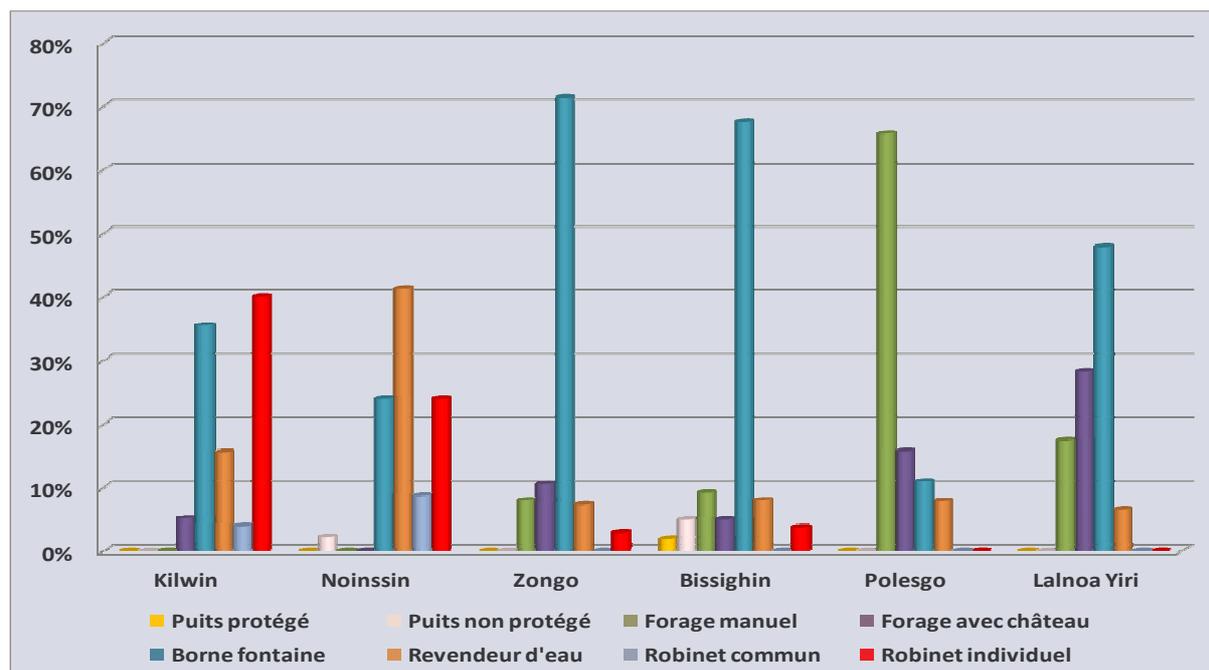
*L'assainissement de base* est la technologie la moins coûteuse qui assure l'évacuation hygiénique des excréments et des eaux ménagères ainsi qu'un milieu de vie propre et sain tant à domicile que dans le voisinage des utilisateurs. L'assainissement de base suppose une séparation des excréta de tout contact humain. L'accès aux services d'assainissement de base comprend la sécurité et l'intimité dans l'utilisation de ces services. La couverture indique la proportion de gens qui utilisent des services d'assainissement améliorés : connexion à un égout public ; connexion à une fosse septique ; latrine à chasse d'eau ; latrine à fosse simple ; latrine améliorée à fosse autoventilée.

## **2.1 Postulat : La modalité d'accès à l'eau est le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier**

Quel que soit le type de quartier, on constate une diversité des modes d'approvisionnement en eau. Les bornes fontaines, revendeurs d'eau, forages (avec ou sans château d'eau), et puits (protégés ou non) sont les modalités communes à l'ensemble des six quartiers enquêtés. La modalité « accès au réseau » (soit par robinet individuel, soit par robinet commun dans la cour) ne permet pas de faire une distinction tranchée entre quartiers non lotis/lotis puisque dans certains quartiers non lotis existent des projets de mini-réseaux gérés par de petits opérateurs privés (Bissighin, Zongo) dans le cadre du « projet POP ». Néanmoins, dans des quartiers sans aucune perspective de lotissement (Lalnoa Yiri, Polesgo), cette modalité n'est pas envisagée.

On peut rendre compte de la diversité des modes d'approvisionnement en eau dans le graphique suivant

**Figure 2 : Différents modes d’approvisionnement en eau par quartier**



Sur ce graphique, les quartiers de Zongo, Bissighin et Lalnoa Yiri montrent le même profil d'accès à l'eau avec une prédominance de l'accès par des bornes fontaines (celles-ci se trouvant à l'extérieur du quartier pour Lalnoa Yiri). Un deuxième profil (Kilwin, Noinssin) souligne un niveau de raccordement au réseau nettement plus fort (20 à 40%) avec, à Noinssin, une forte présence de revende d'eau. Ces deux quartiers, lotis, bénéficient du réseau et des bornes fontaines de l'ONEA. Le dernier profil renvoie au cas de Polesgo avec un important approvisionnement auprès de forages manuels.

Remarquons néanmoins que, même dans les quartiers lotis, une diversité de modalités d'accès à l'eau existe, au-delà du branchement à domicile. Cela s'explique par une volonté politique puisque la politique pro-poor au Burkina Faso est basée sur la construction de bornes fontaines dans des quartiers lotis et à la périphérie des quartiers non lotis. On constate aussi le maintien de pratiques telles que le recours à des revendeurs d'eau, voire dans des proportions moindres au forage (Kilwin) ou à la récupération d'eau de pluie (en saison pluvieuse) dans des contextes d'approvisionnement difficile à certaines périodes (saison sèche avec des coupures du réseau, revenus irréguliers des ménages).

#### Pertinence du critère nature du mode d'approvisionnement en eau ?

La différence entre quartiers réside donc plus dans la ventilation, au sein d'un quartier, entre les différents modes d'approvisionnement en eau, en fonction de la nature des points d'eau et du service rendu.

Le recours à l'eau des puits et des forages est marginal, voire inexistant, dans les quartiers lotis (2% au puits pour la boisson et 11% pour les autres usages à Noinssin, 5% au forage à Kilwin).

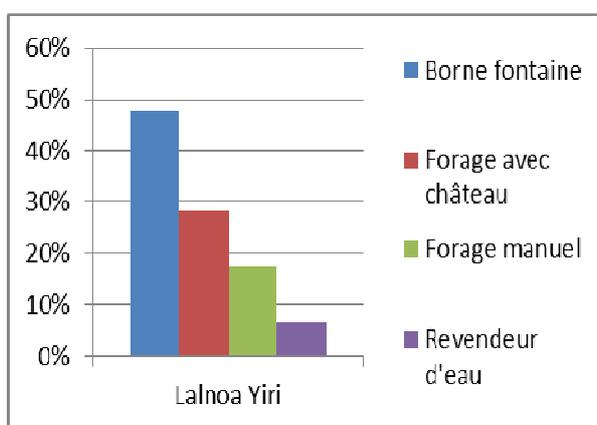
Dans les quartiers non lotis, même lorsque le mini-réseau existe (projet POP), le branchement individuel reste une modalité marginale (3% à Zongo et 4% à Bissighin, le rapport Hydroconseil de 2013 mentionnant un taux de 13% pour Bissighin<sup>36</sup>). Il convient de

<sup>36</sup> Rappelons que l'enquête réalisée par Hydroconseil (Nov.-Déc. 2012) est postérieure à celle conduite dans le cadre de ce projet de recherche (Sept. 2011), et que le nombre de branchements particuliers a augmenté sur la période (Hydroconseil, 2013).

noter qu'apparemment, peu de revente de voisinage a cours via le développement du mini-réseau. La principale modalité d'accès dans ces quartiers est la borne fontaine, soit celle construite par l'ONEA dans le contexte du mini-réseau (Bissighin, Zongo), soit celle située à la frontière du quartier (politique volontariste de l'ONEA de construire à la limite du quartier comme à Polesgo, ou proximité du loti comme à Lalnoa Yiri, quartier situé en face de Ouaga 2000). La pertinence du critère « frontière du quartier » pour traiter des liens entre l'accès à l'eau et la lutte contre la pauvreté est donc discutable.

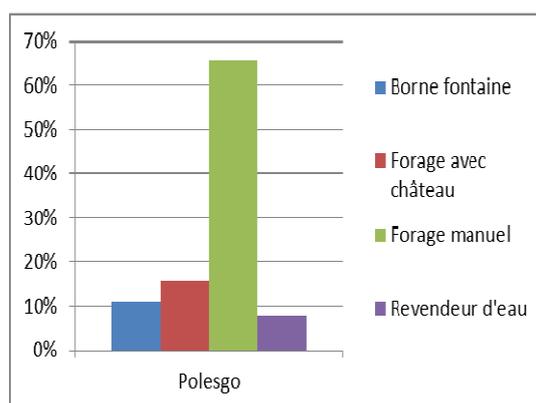
Le cas de Noinssin est intéressant du point de vue de la revente d'eau à partir du réseau de l'ONEA qui est importante. Dans ce quartier loti du centre-ville, l'achat d'eau à des revendeurs constituent donc une modalité d'approvisionnement non négligeable, notamment en période sèche, pour les ménages qui en ont les moyens. Cet aspect ressort de nos enquêtes qualitatives qui montrent par ailleurs que la revente de voisinage est rare.

**Figure 3 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Lalnoa Yiri**



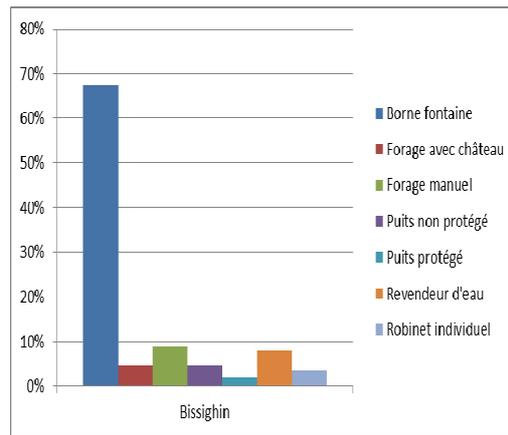
Pas ONEA, 1PMH, 1château privé, BF Ouaga2000

**Figure 4 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Polesgo**



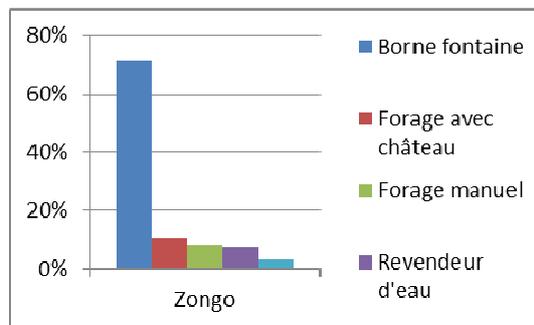
Pas ONEA, 2 forages privés avec château,  
BF (projet Banque Mondiale, et frontière non loti/loti), 10PMH

**Figure 5 : Modes d’approvisionnement en eau dans le quartier de Bissighin**



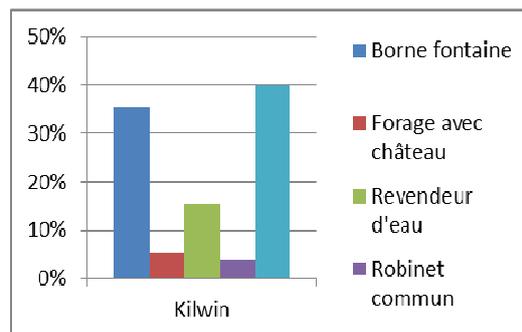
Projet POP, 8 forages, 14BF

**Figure 6 : Modes d’approvisionnement en eau dans le quartier de Zongo**



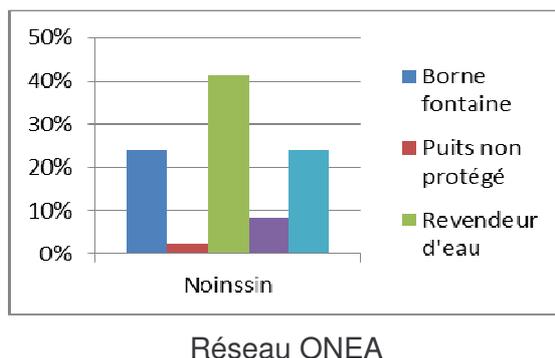
Projet POP

**Figure 7 : Modes d’approvisionnement en eau dans le quartier de Kilwin**



Réseau ONEA

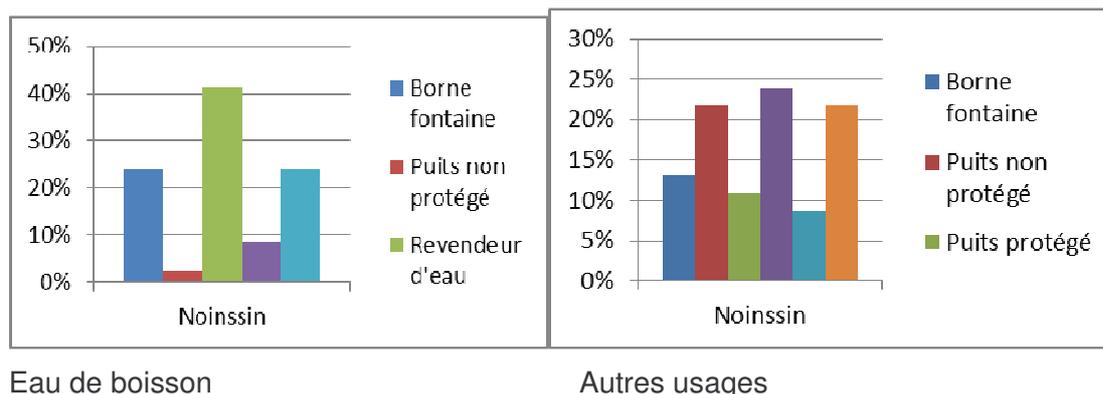
**Figure 8 : Modes d’approvisionnement en eau dans le quartier de Noinssin**



Pertinence du critère : nature des usages

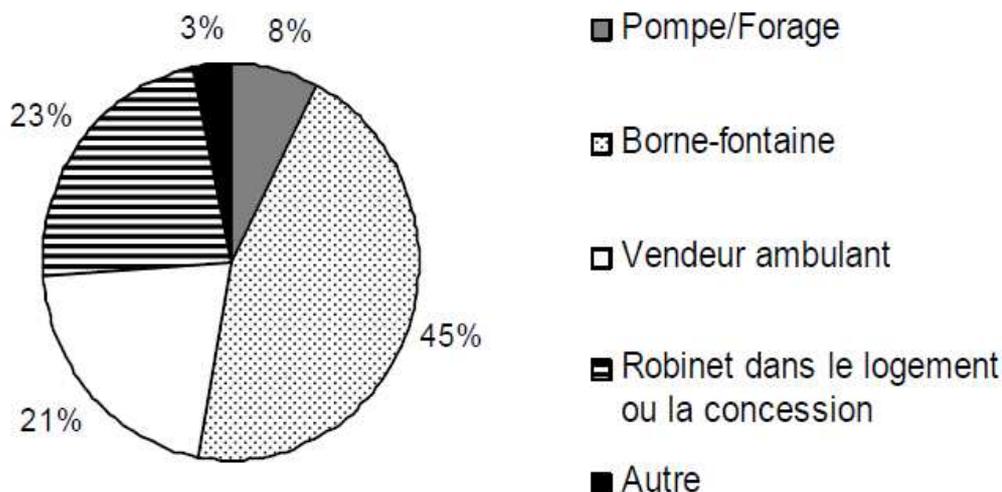
La distinction en fonction des usages (eau de boisson, autres usages : lessive, vaisselle) n'est pas pertinente dans le cas des quartiers retenus, mis à part dans le cas de Noinssin (quartier loti du centre-ville).

**Figure 9 : Modes d’approvisionnement en eau de boisson et usages à Noinssin**



Enfin, nous pourrions comparer les résultats de notre enquête avec d’autres études qui ne concernent pas les mêmes quartiers, mais la ville de Ouagadougou, notamment les travaux de S. Dos Santos (2006) qui ont porté sur deux quartiers étudiés par l’ISSP, l’un loti situé en centre-ville, et l’autre non loti en périphérie.

**Figure 10 : Répartition selon le type d'approvisionnement en eau**



Source : EMIUB 2000

Pertinence du critère : accès au branchement privé (BP) ou à la borne fontaine (BF)

Si l'on considère la répartition entre accès à un branchement individuel et accès à la borne fontaine, une première différenciation des quartiers peut être faite.

**Tableau 7 : Présentation des quartiers en fonction de la répartition branchement privé (BP)/borne fontaine (BF)**

	Quartiers	Taux d'accès BP	Taux d'accès BF
Loti/Périphérie	Kilwin	40%	35%
Loti/Centre-ville	Noinssin	24%	24% (boisson) 13% (autres)
En voie lotissement (POP)	Zongo	3%	71%
Non loti (POP)	Bissighin	4%	67%
Non loti	Polesgo	0%	11%
Non loti	Lalnoa Yiri	0%	48% (hors quartier)

Pertinence des critères : « accès à l'eau payant ou gratuit » et « mode de gouvernance » ?

Un autre critère de différenciation est significatif, à savoir l'accès à des modalités d'approvisionnement selon qu'elles sont payantes ou gratuites. Rares sont, en milieu urbain, à Ouagadougou, les sources d'eau totalement gratuites (puits, eau de pluie).

Cependant, il faudrait faire une distinction entre les différentes logiques économiques sous-jacentes à la fixation du prix (et donc associées au critère de « payant »). Dans certains cas

(réseau, bornes fontaines, revendeurs d'eau), il s'agit d'une activité économique où prime un objectif de rentabilité (que l'opérateur soit public ou privé même si l'utilisation du profit change selon la nature de l'opérateur, par exemple en termes d'investissement dans le réseau). Précisons que le cas des bornes fontaines est complexe car certaines sont incluses dans le périmètre public (ONEA) et sont donc supposées respecter la grille tarifaire de l'ONEA, mais d'autres ont des histoires spécifiques (construites par un projet et gérées par un privé, ce qui reste très peu fréquent à Ouagadougou, ou construites par un privé en contournant la règle dans le cas du projet POP). Dans d'autres cas (forages), le prix fixé vise à l'entretien et à la rémunération de la (du) gestionnaire. On pourrait d'ailleurs faire une distinction entre un service urbain payant (logique marchande) et un service hybride qui domine en milieu semi-urbain ou rural, mais se rencontre donc aussi dans ces espaces d'interface entre l'urbain et le rural (Baron, Bonnassieux, 2013).

On peut avoir des modes de gouvernance associant le public (ONEA) et le privé (POP, gestionnaires de BF) donc des formes de PPP local, ou des modes de gouvernance privés (BF ou forages gérés par des individus privés, revendeurs d'eau), voire des modes de gouvernance de type communautaire/collectif (forage géré par une association de femmes ou de parents d'élève, par un centre de santé ou une institution religieuse, ou encore un robinet collectif géré par des locataires). En conséquence, le prix de vente de l'eau au forage de la mosquée n'a pas le même sens que celui du forage géré par un privé ou encore de celui qui était, jusqu'à une certaine période, géré par une association de femmes et a été « repris » par un privé.

Au-delà de la diversité des modes de gouvernance, on constate donc une hétérogénéité dans la répartition des recettes entre les différents modes de gouvernance (public, privé, associatif).

Si l'on considère les modes de gouvernance en termes de « pouvoir de contrôle », on constate que celui-ci est plus ou moins diffus. En fonction du type d'infrastructures, on a parfois des difficultés à repérer l'acteur clé, qu'il s'agisse du gestionnaire effectif du point d'eau au sein du quartier, de la mairie (maire d'arrondissement) ou de l'opérateur (ONEA). Par exemple, ce flou existe au niveau de BF, certaines étant gérées par des privés, hors de contrôle de l'opérateur, et d'autres par les fontainiers contractuels dépendants de l'ONEA.

#### Pertinence du critère : « nature des arrangements locaux pour l'accès à l'eau des plus précaires » ?

Concernant l'accès à l'eau pour les populations les plus précaires, des arrangements locaux, souvent de nature informelle (dons d'eau, paiement différé, trocs), sont d'autant plus faciles à concevoir que le mode de gouvernance ne renvoie pas à la seule logique marchande, mais aussi que l'outil de mesure de l'eau vendue permet une certaine flexibilité. En effet, une mesure du volume d'eau vendu à partir d'un compteur (branchement individuel, borne fontaine) restreint la possibilité d'arrangements locaux. La vente d'eau à certains forages et PMH permet au contraire une plus grande flexibilité et donc des arrangements vis à vis des populations très précaires, même si cela reste de façon « informelle ».

Soulignons que l'accès à l'eau gratuitement (dons d'eau par exemple) va souvent de pair avec une redevabilité et des contraintes pour ceux qui en bénéficient, contraintes de nature sociale, selon les logiques de don-contre don analysées en anthropologie économique (dans la lignée des travaux de M. Mauss).

Néanmoins, un même type d'accès (robinet par exemple) pourrait donner lieu à différentes modalités de transaction. Par exemple, l'accès à l'eau via un robinet pourrait aller de pair avec des modalités de transaction plurielles, permettant de ne pas en rester à une logique de paiement mensuel et individuel.

Par ailleurs, la question centrale serait : faut-il formaliser ces pratiques et ces arrangements locaux, ou convient-il de maintenir une flexibilité du système, débat non tranché aujourd'hui ? Quelles modalités faudrait-il privilégier si le choix de la formalisation était retenu ? Rappelons que ces questionnements ont traversé les analyses sur le secteur informel depuis les années 1970.

Nous considérons ci-dessous seulement le gratuit dans le sens d'accès à une source d'eau non payante (puits, forages de l'église ou de la mosquée).

**Tableau 8 : Alternatives payant/gratuit, par quartier, à Ouagadougou**

	<b>Payant (rentabilité économique)</b>	<b>Payant (maintenance)</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Kilwin</b>	X	X	
<b>Noinssin</b>	X	X	
<b>Bissighin</b>	X	X	X
<b>Zongo</b>	X	X	X
<b>Polesgo</b>		X	X
<b>Lalnoa Yiri</b>		X	X

Ces remarques conduisent à s'interroger sur les populations ciblées dans le cadre de politiques « pro poor », en considérant la grande diversité des populations « précaires ».

En conclusion, pour aborder ce postulat de départ à notre étude, il convient de documenter systématiquement les quatre points suivants :

- Dans quelle mesure la notion de « quartier » est-elle l'échelle pertinente ? Ceci renvoie à la définition des frontières (administratives mais aussi celles vécues, perçues en fonction de l'histoire du quartier) ?
- Quelles sont, dans leur diversité, les modalités d'accès à l'eau considérées sous un angle technico-économique : robinet à domicile et accès au réseau conventionnel ou mini réseau, en lien avec la modalité de transaction (type de facturation par mois, échelonné ou non, etc.) ; BF publiques et privées, avec paiement au seau, à la bassine ou à la barrique, mais avec un compteur ; le forage (avec ou sans château d'eau, PMH), paiement au seau, bassine, barrique mais sans compteur, prix moins élevé qu'à la BF mais pénibilité et incertitudes sur la qualité ; puits et gratuité.
- Comment caractériser les modes de gestion : public, privé, associatif ou partenariat public-privé local ?
- Quelle sont les acteurs clés et la nature des rapports entre ces acteurs, notamment entre les représentants du quartier (chefs de quartier, responsables associatifs mais aussi conseillers municipaux), la mairie, l'opérateur et l'Etat ? Quelles sont les modalités de contrôle ? Quelles sont les écarts à la norme (par exemple à Ouagadougou, y a-t-il des

extensions « privées » illégales dans le cadre du mini-réseau) ? Cette dimension renvoie à des problématiques de gouvernance.

Ainsi, les quartiers « relativement moins précaires » seraient :

- Soit ceux dont un fort pourcentage de ménages ont un branchement privé (via réseau conventionnel) avec paiement régulier de la facture mensuelle (et donc le moins de « débranchés ») ;
- Soit ceux qui présentent une diversité de modalités d'accès à l'eau pour les habitants critère de liberté de choix dans le sens où les ménages seraient moins « captifs » d'une modalité spécifique. On pourrait citer le cas de Bissighin avec des branchements privés grâce au Mini-réseau, 14 BF, 8 Forages fonctionnels, des puits.
- 

Un résultat peut être souligné. Le quartier est d'autant plus précaire que les ménages ont un éventail de choix possibles restreint (voir la partie revue de la littérature sur les « capacités » et les travaux de Sen), sachant qu'il convient de hiérarchiser les modalités (payant avec compteur/payant avec arrangements possibles/gratuits). Ainsi, dans les quartiers, la situation des ménages extrêmement pauvres et vulnérables est plus ou moins précaire en fonction de l'éventail des choix possibles qu'ils ont concernant les modes d'accès à l'eau. S'ils ne peuvent faire que des choix entre des modalités limitées d'accès à l'eau, par exemple entre les modalités « payant avec et sans compteur », leurs difficultés pour accéder à l'eau potable seront plus importantes. Leur « degré de captivité » vis-à-vis d'un type d'infrastructure est donc un élément important à considérer.

## **2.2 Hypothèse 1 : Ambiguïté des situations de pauvreté des ménages et précarité des quartiers pour rendre compte des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

- H1.1. Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres
- H1.2. Dans les quartiers précaires, les moins pauvres ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau et de l'assainissement différentes des plus pauvres

### **H1.1 Un indice de richesse pour rendre compte de la complexité des situations au sein des quartiers précaires ?**

Le rapport du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2011)<sup>37</sup> stipule qu'au cours de la dernière décennie, l'Indice du Développement Humain (IDH) situe le Burkina Faso presque invariablement à la 176<sup>ème</sup> place sur les 177 pays classés (en 2011, 181<sup>ème</sup> sur 187 pays). Selon le PNUD (2011), 56,5 % de la population a un revenu inférieur au seuil d'extrême pauvreté fixé à 1,25 dollar en PPA par jour et 46,4% si on considère le seuil de pauvreté national (INSD).

Malgré des taux de croissance relativement élevés (5% en moyenne ces 5 dernières années), les inégalités restent importantes (coefficient de Gini: 0,48<sup>38</sup>). Dans les villes, les inégalités s'accroissent (+7.8 pour le coefficient de Gini), témoignant de l'écart croissant en milieu urbain entre les « riches » et les « pauvres », même si ces catégories restent floues. En effet, l'émergence d'une classe moyenne au Burkina Faso est significative ; elle correspondrait à 13,3% de la population soit environ 2 millions de personnes (AfDB, 2011), le terme de « classe moyenne » étant ambigu comme nous allons le montrer.

Pour caractériser l'hétérogénéité des ménages au sein des quartiers précaires étudiés, il a été décidé par A. Laré d'élaborer un « indice de richesse » qui, s'il reste partiel pour appréhender la complexité des situations, a constitué une première étape dans le traitement de la première hypothèse. La méthodologie de construction de cet indice se trouve dans la partie 3 (Méthodologie). La démarche consistait à intégrer des variables dépassant les seuls critères de dépenses/revenu (budget familial par jour et par personne, et aides reçues), en considérant les caractéristiques de l'habitat, le statut (propriétaire, locataire, hébergé gratuit), les biens d'équipement, les combustibles utilisés pour la cuisine, les modes d'éclairage, le niveau d'éducation, le réseau social, et la perception des ménages quant à la pauvreté.

Dans une deuxième étape, des entretiens qualitatifs ont été conduits, auprès de 27 ménages dans les six quartiers (Baron, Bonnassieux), afin de documenter et de donner réellement corps aux variables prises en considération dans l'indice, en fonction des catégories de ménages.

---

<sup>37</sup> Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso. Analyse économique-environnementale au niveau national (phase1) », *Rapport final*, 29 août 2011.

<sup>38</sup> Source: UN-HABITAT, Global Urban Observatory, 2009. Data from UN-ECLAC, UN-ESCAP, UNU and other sources (see Statistical Annex). Moisseev I. (dir.), 2010, *State of the World's Cities Report 2010/11*, "Bridging the Urban Divide", UN-Habitat, April.

Le calcul du score des ménages a permis d'affecter à chaque ménage un « indice de richesse » permettant de le classer par ordre croissant. L'échantillon a ensuite été divisé en 4 groupes d'effectifs égaux (25 % de l'échantillon) par A. Laré :

- le quartile 1 (IR1) comprend les 25 % les plus pauvres ;
- le quartile 2 (IR2) est celui dit des « vulnérables » ;
- le quartile 3 (IR3) est le groupe dit des « aisés » ;
- le quartile 4 (IR4) inclut les 25 % les plus riches.

Nous proposons de renommer ces quartiles en reprenant les travaux de AfDB (2011), Darbon (2011) et Jacquemot (2012) sur les classes moyennes<sup>39</sup> présentés dans la revue de la littérature. Il ne s'agit pas seulement d'un problème sémantique, mais de bien mettre en évidence la pluralité des situations socio-économiques des ménages, particulièrement visibles dans leur complexité dans ces quartiers. L'objectif est donc de réfléchir sur les différentes catégories de populations effectivement ciblées dans le cadre des politiques pro-poor, notamment du point de vue des dispositifs qui leur sont proposés. Ainsi, la nouvelle dénomination des quartiles est la suivante :

- IR1 renvoie à la catégorie de «l'extrême pauvreté», à la misère (*first poverty line*, avec un « pouvoir d'achat » en PPA inférieur à 1.25\$ par jour) ;
- IR2 correspond à la catégorie des « vulnérables » (*second poverty line*, avec un « pouvoir d'achat PPA » compris entre 1.25\$ et 2\$ par jour) ;

IR1 et IR2 correspondent à la précarité.

- IR3 est la catégorie des « floating class ». Les études (AfDB, 2011) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour. Rappelons que, dans de nombreuses études, la limite des 2\$ correspond à la ligne de pauvreté, l'extrême pauvreté étant située à 1\$ par jour. Ces ménages de la floating class se situent donc à la limite de la pauvreté, et se caractérisent par un certain degré de vulnérabilité dans le sens où ils peuvent rebasculer dans la classe des précaires suite à un choc. La « floating class » constitue une part de plus en plus importante au sein des sociétés d'Afrique sub-saharienne, notamment celles ayant connu ces dernières années des taux de croissance du PIB importants, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains. Au Burkina Faso, elle concernerait 10,2% de la population, soit 1,6 millions de personnes (AfDB, 2011).

- IR4 est constituée par ce que l'on qualifie de « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour. Au Burkina Faso, cela représente 2,3% de la population, soit environ 0,3 millions de personnes (AfDB, 2011).

IR3 et IR4 correspondraient à la « petite prospérité ».

Il s'agit donc de tester l'hypothèse suivante : « Tous les ménages de quartiers précaires ne sont pas pauvres ».

---

<sup>39</sup> Jacquemot P. (coord.), 2012, « Les classes moyennes en Afrique », *Afrique Contemporaine*, De Boeck, n°244.

**Tableau 9 : Taille de l'échantillon par quartier**

Zone	Taille de l'échantillon
Bissighin	163
Zongo	276
Noinssin	46
Lalnoa Yiri	46
Polesgo	64
Kilwin	155
Total	750

De plus, la taille du ménage est un élément important à prendre en considération lorsque l'on aborde la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement. En moyenne, un ménage à Ouagadougou est composé de 5 personnes.

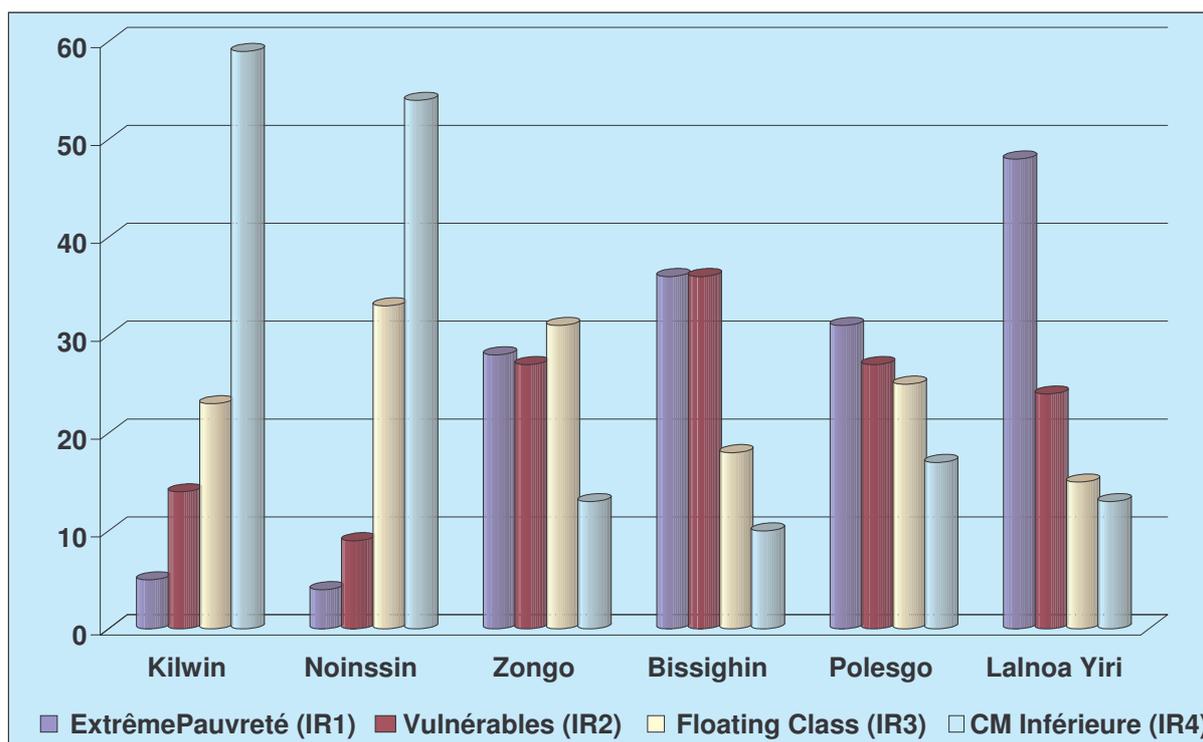
**Tableau 10 : Composition et taille des ménages**

Nom de la variable	Nombre d'observations	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
Nombre de ménages dans la concession	749	1,32	0,98	1	10
Nombre de personnes dans le ménage	749	5,36	3,1	1	24
Nombre de pièces du logement	747	2,33	1,38	1	12

A Ouagadougou, comme dans beaucoup d'autres capitales ouest-africaines, plusieurs ménages partagent une même concession. Même si on peut avoir jusqu'à 10 ménages dans une même concession, la moyenne est de 1,3 ménage.

Rapporté au cas des six quartiers de Ouagadougou retenus dans l'enquête, l'indice par quartier montre la répartition suivante.

**Figure 11 : Diversité des situations de pauvreté par quartier**

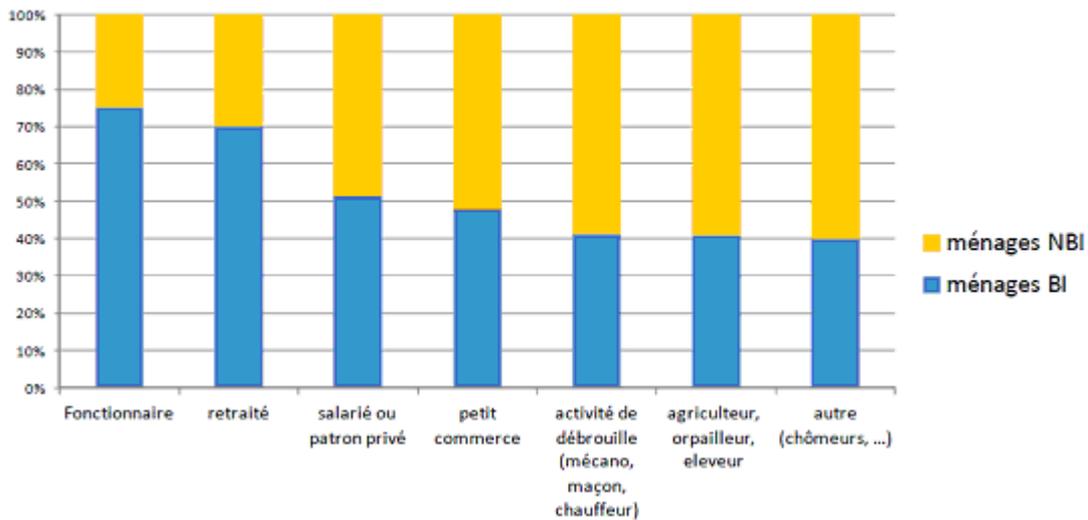


L'analyse de ce graphique montre tout d'abord une assez grande diversité des situations entre les quartiers dits « précaires ». La « petite prospérité » (IR3 et IR4) se retrouve particulièrement présente dans les quartiers lotis de Kilwin et Noinssin qui sembleraient être les moins précaires si l'on considère l'indice de richesse. La « floating class » (IR3), en émergence, est aussi présente dans les quartiers non lotis de Zongo (en voie de lotissement) et Polesgo, presque dans les mêmes proportions que dans les deux quartiers lotis, et dans une moindre mesure à Bissighin. Lalnoa Yiri se distingue, avec le plus fort pourcentage (48%) de ménages en situation d'extrême pauvreté.

On constate par ailleurs des situations très hétérogènes à l'intérieur même des quartiers. Les écarts entre ménages précaires et petite prospérité sont plus marqués au sein des deux quartiers lotis, avec prédominance de la petite prospérité, et moins importants à Zongo et Polesgo si l'on exclut la catégorie « classe moyenne inférieure » (IR4). A Bissighin, les écarts sont plus marqués avec la prégnance des précaires. La situation au sein de Lalnoa Yiri est caractérisée par la forte présence de ménages précaires, ce quartier étant très peu attractif pour les classes moyennes (voir la description des quartiers). Ce quartier n'attire pas les classes moyennes inférieures (IR4), mais les ménages présents souhaitent s'y maintenir car il existe une dynamique économique et des facilités d'accès à certains services urbains du fait de la proximité de Ouaga 2000.

Si l'on considère les cinq quartiers non lotis de Ouagadougou concernés par le mini réseau géré par de petits opérateurs privés (dont Bissighin et Zongo font partie), Hydroconseil précise, dans son rapport (2013, p24), les secteurs d'activité des ménages.

**Figure 12 : Secteur d'activité du chef de ménage**



Par conséquent, l'ensemble de ces données valide l'hypothèse selon laquelle tous les habitants de quartiers considérés comme précaires ne sont pas pauvres, mais qu'il convient d'affiner, comme nous l'avons proposé, la catégorie « pauvres ». Par ailleurs, les données reflètent bien la forte hétérogénéité qui prévaut entre les quartiers et au sein des quartiers ce qui rend complexe la définition de politiques adaptées et donc plurielles.

### **Enseignements (H1)**

Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres, mais il faut spécifier la catégorie « pauvres » ce qui conduit à raisonner en termes de forte hétérogénéité des ménages précaires (IR1 à 4). Il convient aussi de dépasser l'assimilation entre pauvreté et quartiers périphériques, puisque les deux quartiers où résident des ménages relevant majoritairement de la petite prospérité se trouvent aussi bien au centre (Noïnssin) qu'à la périphérie (Kilwin). La distinction entre quartiers lotis/non lotis apparaît plus pertinente si l'on considère la précarité des ménages

### **H1.2 Dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau et de l'assainissement différentes des « plus pauvres »**

Pour traiter cette hypothèse, il faut corréliser les indices de richesse avec plusieurs variables afin de spécifier le comportement des ménages dans les différentes catégories (IR1 à IR4) en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

#### **H1.2.a Dans un premier temps, nous traiterons cette hypothèse dans le cas de l'eau potable**

1. Peut-on distinguer les ménages en fonction du type de modalités d'accès auxquelles ils ont recours ?

Les plus riches vont-ils utiliser la modalité la plus performante – en termes de qualité, de temps, de volume - sans chercher à diversifier, et les plus pauvres vont-ils au contraire s'approvisionner à la modalité la moins chère, en diversifiant leurs stratégies en fonction du prix ?

Il est intéressant dans un premier temps de classer les modalités d'accès à l'eau en fonction des quartiles de population identifiés et ce, quel que soit le quartier précaire concerné.

**Tableau 11 : Modes d'approvisionnement en eau par niveau de richesse (%)**

	Borne fontaine	Forage avec château d'eau	Forage manuel	Puits non protégé	Puits protégé	Charretier	Robi-net com	Robi-net indiv.
Extrême pauvreté	65	8	18	2	1	4	0	2
Vulnérables	58	11	17	2	1	9	0	3
Floating class	60	10	10	0	0	11	1	8
CM Inférieure	30	8	2	1	0	20	4	34
Ensemble de la zone	54	9	12	1	0	11	1	12

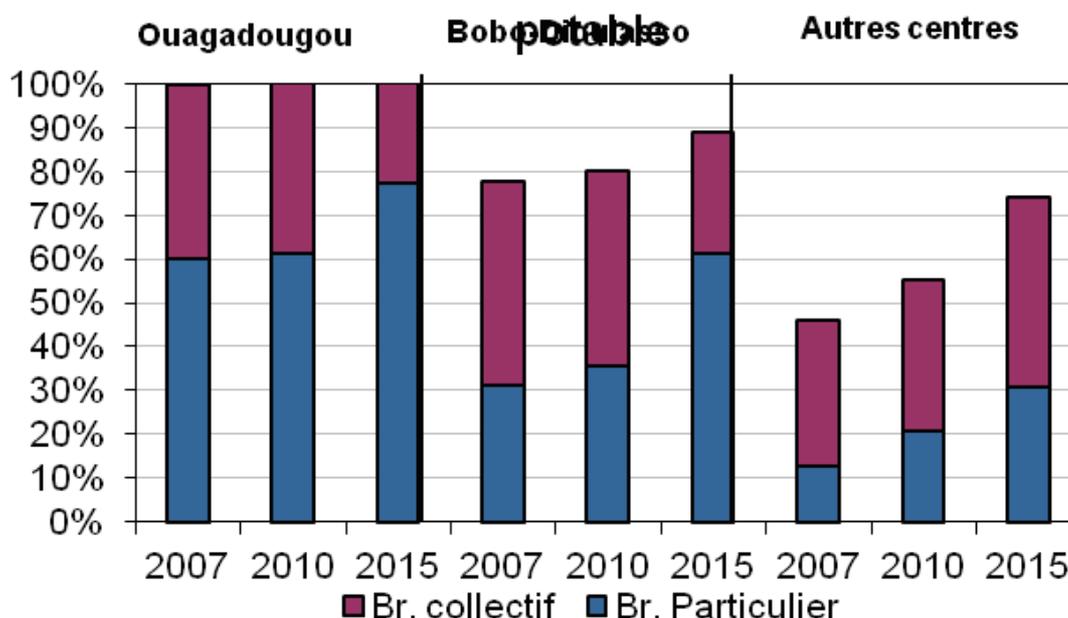
Globalement, c'est la borne fontaine qui est la principale modalité d'accès à l'eau (54% pour l'ensemble des quartiers), puis le forage (21%), le robinet (13%) et enfin le revendeur d'eau (11%) dans des quartiers qualifiés de précaires, avec toutes les précautions mentionnées dans le point précédent.

Si l'on considère les différentes catégories de ménage, mis à part pour la «classe moyenne inférieure», la modalité d'accès la plus prisée pour les autres catégories de ménages reste la borne fontaine : 65% des ménages en extrême pauvreté y ont recours, notamment s'il n'y a pas de forage dans le quartier, 58% des ménages précaires, et 60% des ménages appartenant à la « floating class ». Le robinet individuel ou collectif concerne prioritairement les « classes moyennes inférieures » (38%), voire dans une proportion plus faible la « floating class » (9%).

On constate par ailleurs que c'est surtout la catégorie « classe moyenne » (11% pour la floating class, 20% pour la classe moyenne inférieure) qui a recours au service des revendeurs d'eau, et non pas les ménages les plus précaires (13%, avec seulement 4% pour ceux qui sont « extrêmement » pauvres).

On peut mettre ces résultats en parallèle avec les données de l'ONEA et les prévisions à long terme pour la répartition entre branchement particulier et branchement collectif (type bornes fontaines) à l'échelle de la ville de Ouagadougou.

Figure 13 : Evolution des taux d'accès à l'eau



Source, ONEA, 2011 (bilan modèle financier)

Compte tenu de la politique de l'ONEA, ces données concernent probablement essentiellement les quartiers lotis. Par ailleurs, on peut supposer que ces prévisions pour 2015 sont fondées sur une politique de branchements sociaux efficace, et donc un taux de raccordement au réseau (via des branchements particuliers, subventionnés) qui est élevé dans les quartiers ciblés par l'ONEA.

En effet, des campagnes sont faites par l'ONEA pour développer les branchements individuels. Selon les ménages enquêtés, pour avoir un raccordement au réseau, il faut en faire la demande auprès de l'ONEA qui réalise une étude technique. S'il n'y a pas de contrainte technique, l'ONEA réalise un devis et établit le prix du raccordement qui comprend le coût du raccordement et une caution. Une fois le devis accepté et le prix payé par le ménage, l'ONEA effectue le raccordement. La moitié des ménages déclarent avoir eu le raccordement dès qu'ils en ont fait la demande, l'autre moitié évoquant des délais plus longs. De nombreuses campagnes de branchements sociaux ont eu lieu au Burkina Faso, les branchements étant, dans ce cas, subventionnés. Actuellement (2013), le coût du branchement est de 30 500 Fcfa. Les canaux de diffusion de l'information sur la promotion des branchements individuels sont divers. La majorité des abonnés ayant bénéficié de cette promotion déclare avoir eu l'information par la radio, ou via leur entourage. Ainsi, le qualificatif de « social » peut surprendre puisque ces branchements subventionnés concernent toutes les strates de la population.

Il convient de mentionner la répartition de la population des 6 quartiers selon que les ménages sont ou non branchés au réseau.

**Tableau 12 : Répartition des ménages branchés/non branchés par quartier**

Quartier	Non branché	Branché
Kilwin	56%	44%
Noinssin	67%	33%
Zongo	97%	3%
Bissighin	96%	4%
Polesgo	100%	0%
Lalnoa Yiri	100%	0%
Ensemble Zone	87%	13%

Afin d'interpréter ces données, deux distinctions doivent être opérées.

Dans les deux quartiers lotis (Kilwin, Noinssin), le réseau de l'ONEA permet à la fois le branchement domiciliaire et le recours à la borne fontaine (politique pro poor du Burkina Faso). Ce réseau existe depuis fort longtemps à Noinssin, vieux quartier du centre-ville en cours de taudification. Ainsi, on peut noter un relativement faible taux de connexion (33%), compte tenu de l'ancienneté du réseau et du fait que le quartier abrite un nombre important de ménages appartenant à la classe moyenne inférieure (IR4 : environ 60%). Dans ce quartier, les enquêtes qualitatives montrent que les ménages moins précaires ont recours aux revendeurs d'eau.

Kilwin est un quartier plus récent, loti en 1986, situé à la périphérie. Le quartier a un taux de connexion plus élevé (44%) et ce taux augmentera probablement dans les prochaines années.

Deux quartiers non lotis (une partie de Zongo et Bissighin) ont bénéficié, depuis 2009, d'un projet financé en partie par l'AFD qui permet aux ménages d'avoir accès à des branchements particuliers via un mini-réseau. Il s'agit d'un projet de délégation de la gestion de ce réseau à des petits opérateurs privés qui contractualisent avec l'ONEA pour assurer la fourniture du service (projet POP). Ce projet est original puisque jusque-là, les quartiers non lotis ne pouvaient prétendre au réseau, et donc à des branchements domiciliaires. Cependant, on constate, au bout de 3 ans, que le taux de connexion reste relativement faible. Les données récoltées à travers notre enquête diffèrent de celles du rapport Hydroconseil (2013) qui montre des taux plus élevés (13%) que ceux de nos enquêtes.

## 2. La question du coût de l'eau est un élément important.

**2.1** On peut se demander, dans un premier temps, quelle est la part consacrée à l'eau dans les dépenses totales des ménages, en fonction de la catégorisation des ménages retenue et des quartiers étudiés.

**Tableau 13 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages (en %) en fonction des quartiers**

	Ensemble	Noinssin	Kilwin	Zongo	Bissighin	Polesgo	Lalnoa Yiri
IR1 extrême pauvreté	4,93	7,58	5,03	5,17	3,89	4,10	7,12
IR2 vulnérables	5,54	8,27	6,34	5,01	5,78	4,74	6,49
IR3 floating class	5,14	5,19	4,59	5,06	6,10	4,19	3,73
IR4 CM inférieure	4,72	6,43	3,88	4,41	3,34	15,18	7,55
Moyenne	5,08	6,75	4,20	5,03	5,15	5,01	6,61

En moyenne, les ménages, toute catégorie confondue, consacrent 5% de leur budget aux dépenses en eau ce qui est conforme aux normes internationales (OMS) selon lesquelles cette part devrait être comprise entre 3 à 5%. Cependant, des différences importantes existent entre quartiers et catégories de ménages.

A Polesgo, les classes moyennes inférieures consacraient plus de 15% de leur budget à l'eau, ce qui peut être expliqué par le recours aux revendeurs dans un quartier non loti. Rappelons que Polesgo a un « profil » de ménages assez proche de ceux de Bissighin et Zongo ; or, dans ces deux quartiers, les classes moyennes inférieures (IR4) consacraient moins de 5% de leur budget à l'eau. La différence étant la présence du projet POP à Bissighin et Zongo, on pourrait en déduire que l'accès à des BP et à des BF permet aux ménages (IR4) d'avoir une part de leur budget consacré à l'eau (4% environ) en dessous des normes. La présence des POP aurait donc une influence sur le budget « eau potable » de certains ménages. Pour leur part, les plus pauvres consacrent environ 5% de leur budget à l'eau compte tenu de la présence de nombreux forages où l'eau est peu chère.

A Noinssin, quartier loti du centre, les précaires (IR1 + IR2) dépensent aux alentours de 8%. Ceux qui ont le branchement peuvent avoir des factures qui dépassent la tranche sociale dans la mesure où les familles qui vivent dans les cours comprennent de nombreuses personnes.

Quel que soit le quartier concerné, la floating class (IR3) a des taux aux alentours de 5%, donc dans les normes.

Lorsqu'on analyse les différents postes de dépenses, les plus importants sont, par ordre décroissant : l'alimentation, le loyer si le ménage est locataire, les dépenses énergétiques, les transports et la téléphonie mobile. La part de l'électricité dans le budget des ménages (dans les quartiers lotis qui y ont accès) est plus importante que celle de l'eau, tout comme celle de la téléphonie mobile.

2.2 Si l'on considère maintenant la différence entre le prix payé par les ménages raccordés et ceux qui ne le sont pas, on a la ventilation suivante.

**Tableau 14: Coût de revient du mètre cube en FCFA**

	Raccordés	Non raccordés	Variation
<b>Extrêmement pauvres</b>	368	577	X 2
<b>Vulnérables</b>	384	620	X 1,5
<b>Floating class</b>	419	613	X 1,5
<b>Classe moyenne inférieure</b>	466	839	X 2
<b>Ensemble de la zone</b>	450	645	

Le coût moyen de revient du mètre cube est de 645 Fcfa pour les non raccordés, tandis qu'il est de 450 Fcfa pour les raccordés ce qui reste élevé. Rappelons que le tarif dans la tranche sociale de l'ONEA est de 188Fcfa le m3 (entre 0 et 8 m3 consommés), et le tarif est de 430 Fcfa pour une tranche de 9 à 15 m3. En milieu rural, le prix de l'eau au m3 dans de nombreux villages du Sud-Ouest pour l'accès aux adductions d'eau potable simplifiée (AEPS) converge vers les 500Fcfa le m3. Les plus riches et les extrêmement pauvres non raccordés payent deux fois plus cher leur eau que ceux qui sont raccordés alors que le coefficient est de 1,5 pour les autres. Pour les premiers, on peut supposer qu'ils ont recours aux revendeurs d'eau. Pour les très précaires, ceux, très minoritaires, qui ont accès au réseau, sont en dessous de la moyenne.

Certaines données dans le cadre de l'enquête ménage nous permettent d'évaluer le coût de revient du m3 en fonction des quartiers, des catégories de population et du fait que le ménage est branché ou non au réseau.

**Tableau 15 : Coût de revient du mètre cube en Fcfa**

	Total		Noinssin		Kilwin		Zongo		Bissighin		Polesgo	Lalnoa Yiri
	B	NB	B	NB	B	NB	B	NB	B	NB	NB	NB
IR1	436	578		1024	393	650	,	583	479	492	510	744
IR2	407	642	,	1310	379	529	417	565	405	572	712	895
IR3	364	641	,	496	360	577	392	654	338	657	513	879
IR4	467	764	405	1194	486	671	431	585	400	514	1282	868
Total	450	645	405	1143	467	641	416	604	418	568	622	827

Le prix de l'eau est bien entendu différent selon les différentes modes d'approvisionnement. Pour les raccordés, il varie selon la tranche de consommation (il existe 4 tranches pour les ménages au Burkina Faso). Nous n'avons pas identifié de comportements spécifiques visant à diversifier les usages afin de se maintenir dans la tranche sociale pour ceux qui bénéficient du branchement privé.

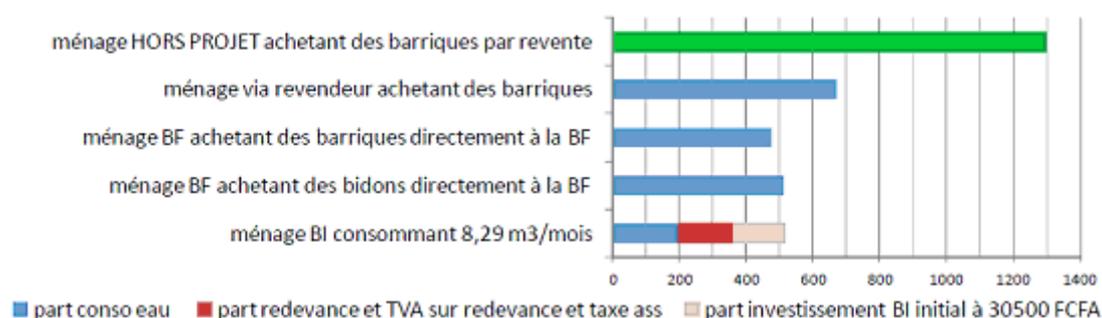
Pour ce qui concerne les non raccordés, indépendamment des sources gratuites (les puits sont en nombre très limité dans les quartiers enquêtés), la modalité la moins chère reste le forage avec PMH (pompe à motricité humaine), le forage avec château étant, dans le tableau ci-dessous, plus cher que la borne fontaine. Ceci peut s'expliquer lorsqu'il s'agit d'un forage géré par un privé qui cherche à faire du profit. Le tarif à la borne fontaine est celui de la tranche sociale, et les fontainiers (ceux sous contrat avec l'ONEA) sont supposés appliquer ce tarif. Cependant, comme on le voit ci-dessous, le tarif en moyenne à la borne

fontaine est plus élevé (541 Fcfa le M3). Les revendeurs d'eau font payer très cher leur service (1267 Fcfa le mètre cube) pour plusieurs raisons. Certains sont locataires de leur charrette et doivent eux-mêmes payer pour la location ; ils assurent, sur une période de leur vie relativement courte (voir entretiens qualitatifs), une activité économique pénible (poids, distance, routes sinueuses et difficiles d'accès, etc.), source de profit. Notons que le coût de l'eau dépend de la distance, mais aussi de la disponibilité en ressources ; il est donc fonction des saisons et du temps d'attente aux points d'eau.

L'étude Hydroconseil (2013, p26) donne quelques informations sur le prix de l'eau en fonction du mode d'approvisionnement, notamment le prix à la borne fontaine ou au revendeur. Les ménages hors projet sont ceux situés hors des zones déléguées aux POP

**Figure 14 : Prix du m3 d'eau en 2012 en fonction du mode d'alimentation**

(pour les BI, prise en compte de l'investissement initial amorti sur 24 mois, TVA et redevance)



Une affirmation est récurrente dans la littérature, à savoir que « les pauvres » payent l'eau plus chère que les riches car ils sont captifs des revendeurs d'eau informels, notamment à certaines périodes de l'année. Or, on constate ici que les « précaires » (IR1 et 2) dans les quartiers étudiés achètent rarement l'eau aux revendeurs ; ce sont les ménages « classes moyennes » (floating class IR3 et classe moyenne inférieure IR4) qui y ont recours. Ce sont d'ailleurs ces mêmes ménages qui sont susceptibles de demander un branchement individuel et qui, en cas de coupure, vont se reporter sur les revendeurs d'eau.

**2.3** L'analyse globale des factures en eau des ménages raccordés renseigne sur les spécificités des quartiers.

**Tableau 16 : Consommation et montant des factures d'eau pour les ménages raccordés**

Quartier	Montant de la facture mensuelle (en FCFA)	Consommation mensuelle du ménage (en litres)
Kilwin	5482	12291
Noinssin	5600	13750
Zongo	2912	7125
Bissighin	2484	6250
Ensemble raccordés	5098	11696

En moyenne, les factures d'eau et les quantités consommées mensuellement par les ménages sont beaucoup moins élevées dans les quartiers qui ont récemment bénéficié du mini-réseau géré par les petits opérateurs privés, à savoir une partie de Zongo et Bissighin,

relativement aux quartiers lotis (Kilwin, Noinssin). Les ménages de ces quartiers ont maintenu des comportements économes en eau et diversifient aussi en fonction des saisons, des coupures d'eau ou des aléas de leur activité économique.

A nouveau, on pourrait mettre en lien avec le rapport Hydroconseil (2013, p26) pour les 5 quartiers concernés par le projet POP.

Il ressort de nos enquêtes que les pratiques de revente d'eau au voisinage ne sont pas courantes à Ouagadougou. La facture d'eau concerne donc la consommation d'un ménage qui peut comprendre plusieurs personnes (5 en moyenne, mais des différences existent selon les quartiers). Cependant, dans le rapport Hydroconseil, la revente d'eau est évoquée par des ménages ayant accédé à un branchement : pour 1,4% d'entre eux à Zongo et 0,6% à Bissighin (Hydroconseil, 2013, p17). De même, dans certains quartiers (Kilwin), lorsque plusieurs ménages locataires vivent dans la même concession, ils se partagent le montant de la facture.

### 3. Volume d'eau consommée

Comme l'ont précisé divers interlocuteurs institutionnels, il existe à Ouagadougou une forte pression sur la ressource, notamment du fait de la croissance urbaine. Ainsi, malgré la construction du barrage de Ziga qui fournit principalement l'eau à la ville, la production d'eau reste limitée ce qui pourrait poser des problèmes pour alimenter tous les quartiers, notamment ceux non lotis. Un financement vient d'être acquis pour étendre la capacité d'eau fournie par Ziga dans les prochaines années. Pour l'instant, comme en témoignent les données ci-dessous, les besoins de base tels que définis par l'OMS (20 litres d'eau par personne et par jour, WHO/UNICEF, 2000<sup>40</sup>) semblent être relativement satisfaits dans les six quartiers, quel que soit le type de ménage concerné, qu'il soit branché ou non au réseau.

**Tableau 17 : Volumes d'eau consommée en litre et par jour, par quartier et catégorie de ménages**

	Ensemble		Noinssin		Kilwin		Zongo		Bissighin		Polesgo	Lalnoa Yiri
	B	NB	B	NB	B	NB	B	NB	B	NB	NB	NB
IR1	68	26		35	114	22		29	23	25	25	21
IR2	69	27		33	56	31	98	27	31	26	27	22
IR3	44	29		32	37	33	77	29	33	28	26	19
IR4	72	30	81	38	73	28	33	28	33	26	52	21
Total	68	28	81	36	69	28	68	28	29	26	27	21

Si l'on considère l'ensemble de la zone, les volumes consommés par les ménages non branchés au réseau (28l/j) sont nettement inférieurs (plus de deux fois moins) à ceux qui disposent d'un robinet à domicile (68l/j). Selon le rapport Hydroconseil (2013, p20), les ménages des quartiers non lotis consommaient en moyenne 4,5 m<sup>3</sup>/mois/ménage (soit 28 litres/jour/hab) et consacraient 2.285 FCFA/mois à l'achat d'eau (soit en moyenne 500 FCFA/m<sup>3</sup>) avant le projet POP.

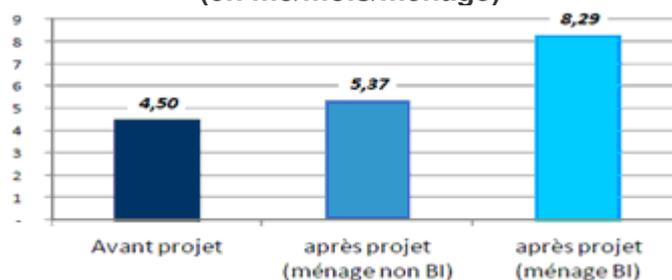
Le fait d'avoir un robinet à domicile engendre souvent une augmentation de la consommation. Ainsi, le type d'accès semble a priori influencer sur le niveau de consommation des ménages.

<sup>40</sup> OMS, 2000, « Pour un système de santé plus performant », *Rapport sur la santé dans le monde*.

On peut souligner ici un paradoxe : des discours prônant une utilisation rationnelle et un moindre gaspillage de l'eau dans des contextes de pénurie sont diffusés, mais le modèle du branchement individuel au réseau ne peut être soutenable économiquement que si les volumes consommés (et donc les factures) augmentent.

Dans le cadre du projet POP (pour les 5 quartiers de Ouagadougou dont Bissighin et Zongo font partie), cette augmentation de la consommation est constatée à la fois pour les ménages n'ayant pas le branchement individuel (BI) suite à un accès simplifié aux bornes fontaines, et dans une proportion plus importante pour les ménages ayant acquis un branchement.

**Figure 15 : Impact du projet (POP) sur la consommation des ménages**  
(en m<sup>3</sup>/mois/ménage)

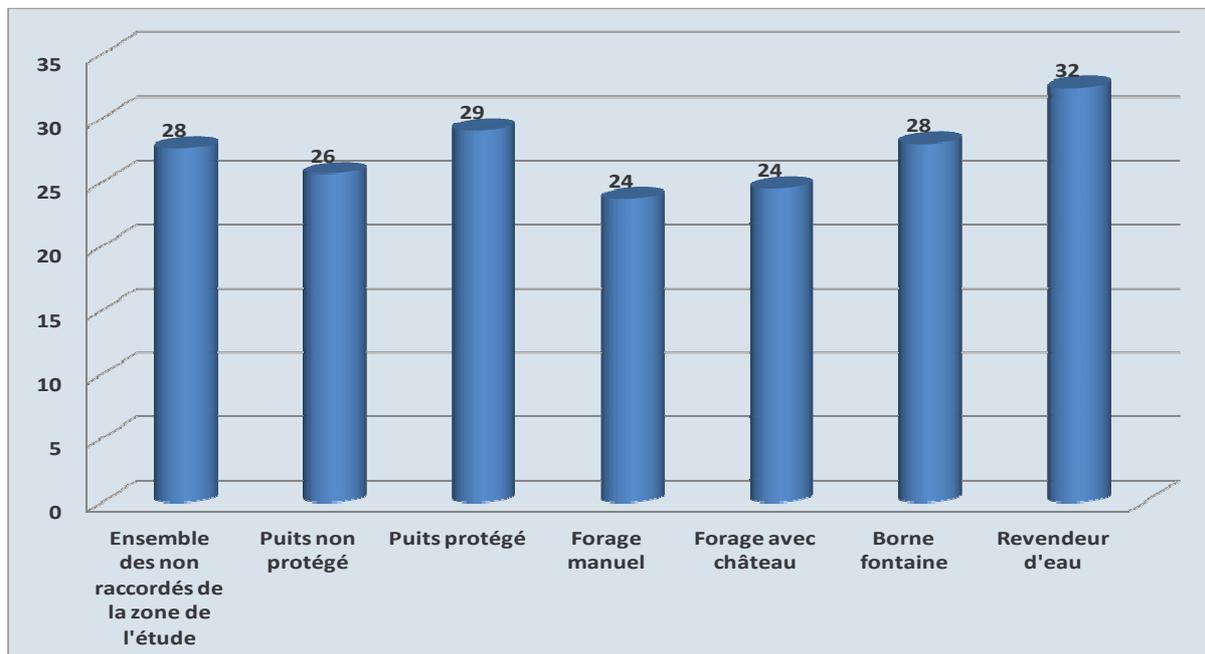


Hydroconseil, 2013, p25.

Pour ce qui concerne les ménages branchés au réseau, des différences existent entre les quartiers lotis où le réseau conventionnel est présent de longue date (81 l/j pour Noinssin) ou plus récent (Kilwin, 69 l/j), les volumes consommés étant sensiblement les mêmes pour Zongo (mini réseau avec 68 l/j) mais très inférieurs pour Bissighin (29l/j). Pourrait-on en déduire que les ménages de Bissighin diversifient plus leur usage, ce qui pourrait s'expliquer par la grande diversité de modalités d'approvisionnement dans le quartier, notamment de forages. Le volume consommé des ménages extrêmement pauvres branchés de Bissighin (114l/j) semble difficilement concevable et peut s'expliquer par une faible représentativité statistique (très peu de ménages extrêmement pauvres ont un branchement).

Pour les ménages non raccordés, le graphique suivant montre – ce qui peut surprendre – que les consommations journalières en volume ne diffèrent pas dans des proportions très importantes selon la modalité d'accès (entre 24 et 32, ce chiffre étant celui concernant les revendeurs d'eau).

**Figure 16 : Consommation unitaire par jour, selon les modes d’approvisionnement des ménages non raccordés**  
(en litres par jour et par personne)



Quelle que soit la tranche de population, à Noinssin, les ménages non branchés consomment autour de 36l/j, alors qu'à Kilwin, la moyenne est de 28 l/j sans que l'on ne constate d'écart remarquable entre les catégories de ménages dans ces quartiers lotis. Ce sont sensiblement les mêmes types de comportements à Bissighin et Zongo, même si les très précaires de Bissighin sont ceux qui ont le plus faible volume consommé (22 l/j) ce qui correspond aussi aux ménages de Lalnoa Yiri quelle que soit la catégorie de ménage (21l/j en moyenne). Ainsi, globalement, les non branchés des quartiers non lotis sans projet consomment des volumes d'eau qui restent faibles, tout comme ceux de Bissighin, voire de Zongo et Kilwin.

## Conclusion et enseignements

Pourrait-on identifier des stratégies des ménages par rapport au coût de l'eau ? Les données nous montrent que les ménages les plus aisés, lorsqu'ils ont accès au réseau, consomment plus et voient donc leurs dépenses en eau augmenter. Néanmoins s'ils consomment plus, le coût de l'eau est moins élevé que dans les quartiers sans réseau.

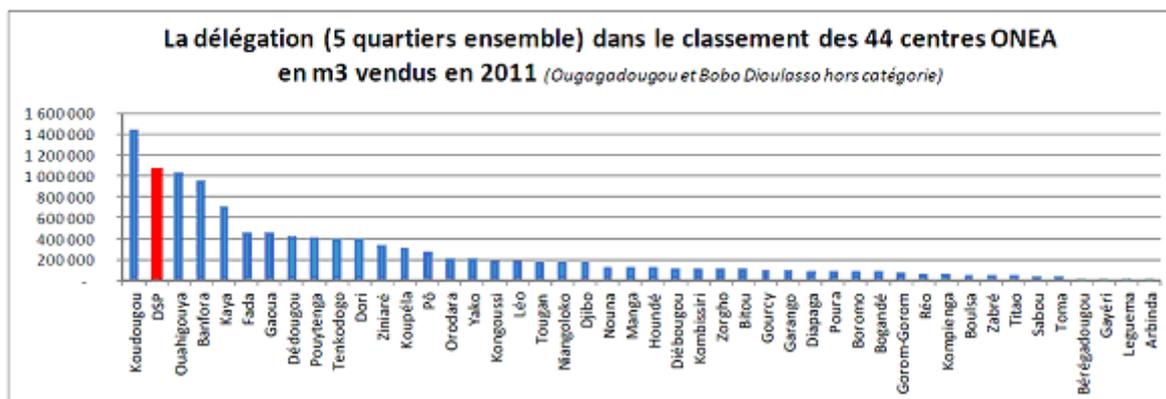
Le rapport d'hydroconseil conclut, pour sa part, que les ménages ont donc les moyens d'assumer cette augmentation de leurs dépenses. Néanmoins, cette part plus grande du revenu consacré à l'eau peut aussi les conduire à réduire d'autres dépenses (alimentaires, éducation, etc.).

Par ailleurs, peu d'éléments dans l'enquête quantitative nous permettent de répondre à la question concernant les stratégies des ménages avec branchement pour rester ou non dans la tranche sociale.

Dans son rapport, Hydroconseil conclut que, lorsqu'ils ont un branchement, les ménages ne diversifient plus leurs sources d'approvisionnement (en fonction des saisons et des coupures, voire en fonction des usages). Or, comme nous le soulignerons dans la partie « Analyse des entretiens qualitatifs », ce résultat prête à débat car dans cette première phase du projet POP, les ménages ont continué à diversifier leurs sources.

**Figure 17 : Centres délégués aux POP et volumes d'eau vendus**

Parmi les 46 centres ONEA, les 5 zones déléguées se classent au 4<sup>e</sup> rang national (après Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Koudougou) en termes de volumes vendus en 2011.



Source : Rapport d'activité ONEA, 2011

4. Dans la mesure où un accès satisfaisant à l'eau est lié à la distance à la source d'eau et au temps consacré à la « corvée » de l'eau, nous aborderons ces deux aspects dans cette partie, tout en précisant qu'ils sont liés à l'amélioration des conditions de vie des ménages (hypothèse 3).

La distance entre le point d'eau et la concession est un critère important pour mesurer la qualité du service. Rappelons, comme le souligne Dos Santos<sup>41</sup> (2006, p279), que la distance au point d'eau est une donnée de premier ordre puisqu'elle détermine en partie les quantités disponibles aux usages domestiques et aux usages hygiéniques. L'accès à l'eau est considéré comme relativement bon (en référence à la typologie de Howard et Bartram (2003), cité par Dos Santos) si le point d'eau potable est situé à 100 mètres ou moins de l'habitation. Une étude au Bangladesh a montré qu'au-delà d'une distance de 200 mètres entre l'habitation et le point d'eau, l'impact sanitaire de l'adduction d'eau cesse d'être sensible (Prost, 1996) ».

Par ailleurs, d'après Dos Santos (2006, p277-278), « une relation inverse existe entre la distance au point d'eau et les quantités collectées. Cette relation n'est cependant pas linéaire, voire est contre-intuitive. Lorsque le temps nécessaire à la collecte de l'eau dépasse quelques minutes (environ cinq minutes ou à une distance de 100 mètres de la résidence), les quantités d'eau collectées diminuent de manière significative d'environ 70 %. Ensuite, il y a peu de différence dans les quantités collectées à l'intérieur d'une distance comprise entre 100 et 1000 mètres, soit de 5 à 30 minutes. Après ce seuil d'un kilomètre ou de 30 minutes de temps de collecte, les quantités diminuent progressivement jusqu'au minimum vital (Cairncross, 1987) ».

Si l'on considère les différentes modalités d'approvisionnement, en fonction des quartiers (lotis, non lotis, avec la présence d'un mini-réseau et donc de branchements particuliers ou non) et de la « richesse » des ménages, on a obtenu les données suivantes concernant la distance et le temps passé à la corvée d'eau.

Dans les quartiers de Ouagadougou que nous avons retenus, en saison sèche comme en saison des pluies, les ménages qui n'ont pas un branchement à domicile parcourent en moyenne 438 mètres pour s'approvisionner aux points d'eau collectifs. Ce chiffre masque des disparités en fonction du quartier.

Ainsi, dans le quartier loti du centre de la ville (Noïnssin) ou de la périphérie (Kilwin), les ménages doivent parcourir une distance moyenne respectivement de 277 m et 265 m, avec une relative différence selon qu'ils appartiennent à la catégorie des précaires (respectivement 375 et 453m), ou des plus prospères (respectivement 238 et 203m). Le maintien des bornes fontaines ONEA dans le cadre de la politique pro poor du Burkina Faso explique probablement ces distances qui, si elles restent significatives, sont moindres que celles des quartiers non lotis de la périphérie tels que Lalnoa Yiri (607 m en moyenne, avec 789 m pour les plus précaires). L'autre quartier non loti, Polesgo, est quant à lui relativement bien pourvu en infrastructures collectives (nombreux forages, bornes fontaines aux limites du quartier) ce qui explique une distance moyenne de 444 m. Les deux quartiers ayant bénéficié des bornes fontaines ONEA du projet POP montrent une différence : 307m en moyenne pour Bissighin (donc proche des moyennes du loti), mais 558 m pour Zongo qui est moins bien pourvu en infrastructures, notamment en forages (hors projet POP).

Si l'on compare avec les données d'Hydroconseil (2013, p26-27), des écarts significatifs existent même si l'étude porte sur les 5 quartiers du projet POP. En moyenne pour les 5 quartiers (dont Bissighin et Zongo font partie), la distance moyenne à la borne fontaine est de 200 m, le temps d'attente étant divisé par 4 suite à l'implantation de nouvelles bornes

---

<sup>41</sup> Dos Santos S., 2006, « Accès à l'eau et enjeux socio-sanitaires à Ouagadougou – Burkina Faso », *Espace populations sociétés* [En ligne], n°2-3.

fontaines ONEA dans le cadre du projet POP. Les ménages qui vont eux-mêmes à la borne fontaine estiment leur gain de temps quotidien d'une heure par jour.

Ainsi, l'augmentation du nombre de bornes fontaines, ou plus globalement de points d'accès à l'eau dans un quartier, diminue bien évidemment la distance à parcourir ainsi que le temps d'attente. Mais des conséquences négatives peuvent aussi en découler sur le plan de la viabilité économique des bornes fontaines. En effet, plus des bornes fontaines sont présentes dans un quartier, plus le nombre de personnes s'y approvisionnant et donc leur rentabilité risquent de diminuer, d'où leur fermeture possible.

En moyenne, le temps consacré à la corvée d'eau est de 39 minutes, ce qui correspond au temps de marche pour accéder au point d'eau et en revenir, et au temps d'attente. C'est à Polesgo que le temps de collecte est le plus long (53 minutes) bien que la distance à parcourir soit dans la moyenne (444 m). Ceci peut s'expliquer par le grand nombre de forages où le puisage de l'eau (PMH ou puisette) prend plus de temps. Dans les quartiers lotis, le temps d'attente est moindre, aux alentours de 24 minutes. Les différences entre les populations précaires et les autres ne sont pas véritablement significatives.

**Tableau 18 : Distance parcourue et temps de collecte par quartier**

Distance à la source d'eau (en mètres)					
Quartier	IR1	IR2	IR3	IR4	Total
Kilwin (loti)	453	356	241	203	265
Noinssin (loti)	375	253	304	238	277
Zongo (POP)	512	593	526	662	558
Bissighin (POP)	294	330	297	290	307
Polesgo (Non loti)	408	223	650	553	444
Lalnoa Yiri (Non loti)	789	285	313	933	607
Ensemble zone	460	425	433	429	438
Temps de collecte de l'eau (en minutes par jour)					
Quartier	IR1	IR2	IR3	IR4	Total
Kilwin	25	31	28	18	25
Noinssin	10	32	34	13	23
Zongo	40	46	36	48	42
Bissighin	36	38	43	22	37
Polesgo	49	58	48	57	53
Lalnoa Yiri	39	43	73	52	46
Ensemble zone	39	43	39	33	39

Afin d'affiner ces résultats et interprétations, notamment ceux relatifs au temps d'attente selon les saisons, nous avons complété les données quantitatives par des entretiens qualitatifs. Il apparaît que, pendant la saison des pluies, le temps d'attente est moindre puisque l'eau aux points collectifs est disponible la plupart du temps. De plus, certains ménages collectent l'eau de pluie pour des usages autres que la boisson et vont donc moins

souvent au point d'eau. En saison sèche (de mars à mai, mais la période tend à s'étendre du fait de la variabilité climatique), l'eau vient à manquer (faible débit, nombreuses coupures, et pénuries aux forages) et les temps d'attente sont parfois très longs (certaines personnes disent passer la nuit devant la borne fontaine pour être les premières servies à l'ouverture). Ainsi, 83% des ménages non connectés enquêtés ont dit consacrer plus de temps à la collecte d'eau en saison sèche. Ces situations de pénurie sont souvent sources de conflits au point d'eau. Parfois, des modalités existent pour que la concurrence entre les ménages et les plus gros consommateurs (les personnes exerçant une activité économique de restauration ou les dolotières<sup>42</sup>, les revendeurs d'eau) soit atténuée. Par exemple, des tuyaux différents à la borne fontaine permettent de servir chaque catégorie de consommateurs. Par conséquent, des arrangements locaux, non institutionnalisés, existent afin de réguler la distribution de l'eau dans des périodes de tension sur la ressource.

Les coupures d'eau ont aussi un impact sur le temps consacré à la corvée d'eau. 78% des ménages connectés ont dit n'avoir pas connu d'interruption de service, avec seulement 53% à Noinssin ce qui est le plus fort taux. Dans les quartiers où le mini-réseau existe, les ménages ont répondu n'avoir jamais connu d'interruption du service, ce qui est surprenant et peut être lié au moment où notre enquête a été réalisée (en début du projet POP). Dans l'enquête Hydroconseil (2013, p23), les ménages ont évoqué 1 à 3 coupures de plusieurs heures par semaines, du fait de coupures générales de l'ONEA.

Ce phénomène est exacerbé en saison sèche, ce qui explique que le nombre de ménages s'approvisionnant aux points d'eau collectifs est plus important, et donc que le temps de collecte s'accroît.

Par contre, 44% de l'ensemble des ménages non connectés ont répondu connaître des interruptions. Deux quartiers se distinguent, Polesgo et Lalnoa Yiri, les deux quartiers non lotis, où respectivement 86% et 80% des ménages ont répondu connaître des interruptions d'eau. Dans les autres quartiers, environ la moitié des ménages ont souligné ce phénomène. Ces manques d'eau à certaines périodes engendrent des goulots d'étranglement qui rendent l'accès difficile et les temps d'attente longs, et qui exacerbent les conflits.

**Enseignement :** Ainsi, en période sèche et en cas de coupures d'eau, les ménages ayant un branchement vont diversifier leurs sources d'approvisionnement, soit auprès des revendeurs lorsqu'ils en ont les moyens, soit en allant grossir les files d'attente aux points d'eau collectifs. Ainsi, la modalité «points d'eau collectif» ne disparaît pas avec l'introduction des branchements privés, et constitue même une alternative dans un contexte de pénurie d'eau à certaines périodes, comme c'est le cas à Ouagadougou. Il convient cependant de distinguer les bornes fontaines (privilegiées par les ménages ayant un branchement privé en période de pénurie) des autres points d'eau (forages) en termes de temps d'attente, la collecte d'eau étant plus rapide et moins pénible au robinet de la borne fontaine relativement au forage.

Dans ces quartiers enquêtés, peu de réservoirs d'eau au niveau des habitations existent pour pallier les manques d'eau en période de pénurie. Or, ces adaptations technologiques des ménages pour faire face à la pénurie existent dans d'autres quartiers, voire dans les quartiers précaires d'autres villes du Sud.

---

<sup>42</sup> Femmes préparant le dolo qui est la bière de mil, très prisée au Burkina Faso.

## H1.2 b. Dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès à l'assainissement différentes des « plus pauvres »

La problématique de l'assainissement a été intégrée dans le questionnaire et l'analyse qui suit repose sur les données collectées dans le cadre de l'enquête quantitative. Précisons que, dans le cas de Ouagadougou, les entretiens qualitatifs auprès de 27 ménages, analysés dans la partie suivante, permettent de compléter certaines interprétations des données quantitatives sur ce thème.

Nous aborderons la question de l'assainissement sous deux angles :

- 1. La présence de latrines, douches en lien avec l'évacuation des eaux usées et les types de quartiers.
- 2. La gestion des déchets ménagers par les ménages et le recours à des infrastructures collectives dans les quartiers enquêtés.

Précisons que cette question est sensible dans la mesure où, à l'échelle de la ville de Ouagadougou (et au Burkina Faso), les taux d'assainissement restent très faibles (voir partie contexte), même si des financements croissants sont consacrés à cet enjeu. Ainsi, de ce point de vue spécifique, les distinctions entre quartiers lotis et non lotis sont peu visibles lorsque l'on fait une première reconnaissance des quartiers.

Les sommes affectées à l'assainissement en milieu urbain restent moindres que celles du secteur de l'eau. La récente création d'un Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (2013) affiche néanmoins une volonté politique nationale de prendre en charge ce problème.

**Tableau 19 : Budget du PN-AEPA 2007-2015, en milliards de Fcfa**

1.1 Infrastructures Eau potable en milieu Rural	308,4
1.2 Infrastructures Assainissement Rural	70,8
2.1 Eau Urbain	86,9
2.2 Assainissement Urbain	50,9
3 Cadre Unifié des Interventions	26,8
<b>TOTAL</b>	<b>543,8</b>

Précisons enfin quelques définitions que nous mobiliserons dans cette analyse.

Les ouvrages dits améliorés au sens des OMD sont constitués par :

Les toilettes à chasse d'eau classique ou à chasse manuelle vers un réseau d'égout classique ou de faible diamètre ; une fosse septique ; une fosse couverte.

Les latrines améliorées à fosse ventilée.

Les latrines recouvertes de dalle.

Les toilettes à compost (ECOSAN par exemple).

### Ne sont pas considérés comme systèmes améliorés :

Les latrines publiques, même améliorées.

Les technologies qui ne permettent pas de briser d'une manière efficace le contact de l'utilisateur avec les excréments : la défécation à même le sol, les latrines à fosse non couverte, les tinettes (bucket latrines), les latrines perchées (excréments rejetés directement au sol ou sur un courant d'eau (zone lacustre en particulier).

Les options technologiques suivantes favorisent donc l'accès à des systèmes améliorés, mais à condition que les usagers respectent scrupuleusement les règles d'hygiène :

Les latrines simples aux fosses bien stabilisées, avec des dalles résistantes (type sanplat) et aux trous de défécation couverts si non utilisés.

Les latrines SanPlat améliorées (avec fermeture du trou de défécation et équipement d'un conduit de ventilation)

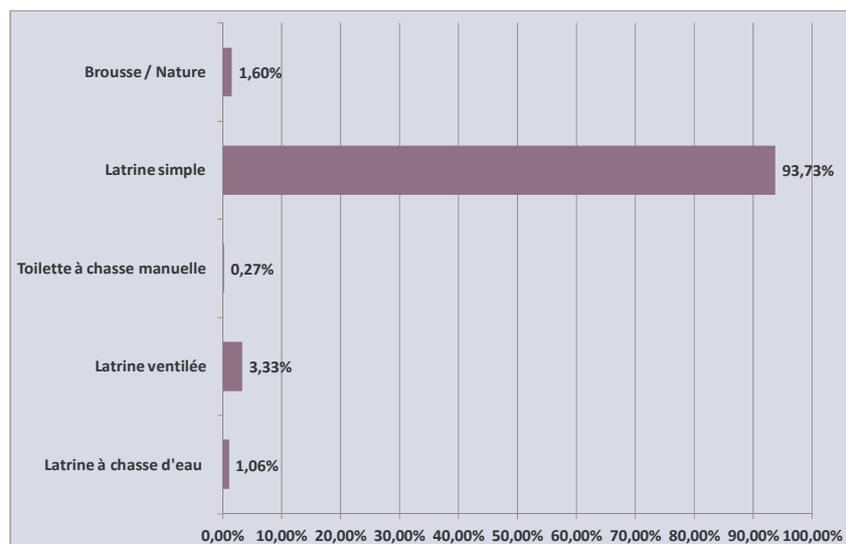
Les latrines VIP, les latrines ECOSAN, les latrines à chasse manuelle, la fosse étanche, la fosse septique.

### **1. Latrines, douches et évacuation des eaux usées**

Si l'on considère la définition d'une latrine améliorée au sens des OMD, sur l'ensemble de la zone enquêtée, moins de 5% des ménages utilisent une latrine améliorée. Mais si l'on se réfère à l'OMS, les latrines simples sont aussi un dispositif amélioré, et environ 94% des ménages enquêtés disposent de ce type d'assainissement. Néanmoins, de nombreuses conditions ne sont pas remplies, comme la présence de fosses stabilisées et les trous de défécation couverts.

La quasi-totalité des ménages (94%) disposant de latrines simples, moins de 2% va dans la nature. Il s'agit d'une nette différence avec Niamey où 30% des enquêtés disent aller dans la nature pour déféquer (voir chapitre suivant). On peut évoquer les campagnes de sensibilisation qui auraient mieux atteint leurs objectifs au Burkina Faso par rapport au Niger, mais aussi une promiscuité plus forte dans certains quartiers précaires de Ouagadougou. Il convient cependant de confronter les résultats de l'enquête quantitative avec les réalités de terrain et avec les entretiens qualitatifs réalisés auprès de certains ménages (voir chapitre 4, partie 3).

**Figure 18 : Différents types de latrines**



Quel que soit le quartier et le niveau de richesse, les latrines simples restent l'ouvrage d'assainissement le plus répandu.

**Tableau 20 : Types de latrine par quartier loti/non loti**

	Lotis	En cours lotissement	Non lotis	Total
<b>Latrine chasse d'eau individuelle</b>	3	0	0	1
<b>Latrine chasse d'eau commune</b>	0	0	0	0
<b>Latrine simple</b>	84	99	96	94
<b>Latrine ventilée (VIP)</b>	11	0	0	3
<b>Toilette à chasse manuelle</b>	1	0	0	0
<b>Brousse / Nature</b>	0	1	4	2
<b>Total</b>	100	100	100	100

Les rares ouvrages améliorés (avec chasse d'eau<sup>43</sup> ou ventilés) qui existent dans les quartiers enquêtés sont situés dans les quartiers lotis (Kilwin, Noinssin) ; leur nombre est très peu significatif (2). Ce type d'ouvrages étant consommateur d'eau, il est logique de les trouver dans les quartiers lotis, voire dans les quartiers non lotis raccordés au réseau (projet POP à Zongo et Bissighin).

Les deux latrines à chasse d'eau manuelle sont détenues par les ménages des classes moyennes inférieures de Noinssin. Les latrines simples sont les plus nombreuses car plus à la portée des ménages, étant moins coûteuses et non consommatrices d'eau.

<sup>43</sup> Précisons qu'il existe deux types de chasse d'eau manuelle, dont les toilettes « à la turc » avec une baignoire d'eau. L'élément déterminant à ce niveau est la présence d'un bouchon d'eau dans le siphon qui bloque la remontée des odeurs et les miasmes.

Enfin, la défécation en pleine nature, même si elle est peu fréquente, est surtout pratiquée par les ménages précaires (IR1 et IR2) mais aussi, de façon occasionnelle, par certains ménages appartenant aux classes dites de « petite prospérité » (IR3 et UR4). Ces pratiques concernent essentiellement les quartiers non lotis, en majorité des ménages de Lalnoa Yiri.

**Tableau 21 : Différents types de latrines selon les niveaux de richesse et les quartiers**

Type de latrine	IR1	IR2	IR3	IR4
Latrine à chasse d'eau, individuelle	0	0	0	100%
Latrine à chasse d'eau, commune	100%	0	0	0
Latrine ventilée	8%	4%	28%	60%
Toilette à chasse manuelle	0	0	0	100%
Latrine simple	25,6%	25,89%	25,46%	23,04%
Brousse / Nature	33,33%	41,67%	8,33%	16,67%

Quartier	Latrine à chasse d'eau, individuelle	Latrine à chasse d'eau, commune	Latrine ventilée	Toilette à chasse manuelle	Latrine simple	Brousse / Nature
Kilwin	3,87	0	14,19	0	81,94	0
Noinssin	2,17	0	2,17	4,35	91,3	0
Zongo	0	0	0,36	0	98,91	0,72
Bissighin	0	0	0	0	96,32	3,68
Polesgo	0	0	0	0	98,44	1,56
Lalnoa Yiri	0	2,17	2,17	0	89,13	6,52

Type de latrine	Kilwin	Noinssin	Zongo	Bissighin	Polesgo	Lalnoa Yiri
Latrine à chasse d'eau, individuelle	85,71	14,29	0	0	0	0
Latrine à chasse d'eau, commune	0	0	0	0	0	100
Latrine ventilée	88	4	4	0	0	4
Toilette à chasse manuelle	0	100	0	0	0	0
Latrine simple	18,07	5,97	38,83	22,33	8,96	5,83
Brousse / Nature	0	0	16,67	50	8,33	25

### Localisation des latrines et des douches

La grande majorité des ménages utilisent des latrines se trouvant dans la concession (82%). Lorsqu'ils n'en disposent pas, ils utilisent celles des voisins (12%). Cela est relativement fréquent dans les deux quartiers non lotis n'ayant pas bénéficié du projet POP, à savoir Polesgo (23,4%) et Lalnoa Yiri (21,7%). Le projet POP ayant intégré un volet assainissement, cela a probablement permis aux ménages d'installer des latrines chez eux et de moins utiliser celles des voisins comme en témoignent les chiffres suivants : 14% des ménages utilisent les latrines des voisins à Zongo, et 17% à Bissighin. Cette pratique est peu courante dans les quartiers lotis de Kilwin (0%) et de Noinssin (2%).

Peu de ménages ont des latrines à l'intérieur de leur habitation (1,2%). Il s'agit des ménages appartenant à la classe moyenne inférieure utilisant des latrines modernes à chasse d'eau et

vivant dans les quartiers lotis. Dans leur très grande majorité (82%), les latrines sont localisées à l'intérieur de la concession, alors que seulement 5% des ménages les ont installées hors de la concession. La proximité entre les latrines et les espaces dédiés à la cuisine dans la cour de la concession peut avoir des effets négatifs sur la santé.

**Tableau 22 : Localisation des latrines**

Emplacement latrines	Dans bâtiment habitation	Dans concession	En dehors concession	Chez voisin
<b>Quartier</b>				
<b>Kilwin</b>	4,50%	95,50%	0,00%	0,00%
<b>Noinssin</b>	4,30%	93,50%	0,00%	2,20%
<b>Zongo</b>	0,00%	82,60%	3,60%	13,80%
<b>Bissighin</b>	0,00%	74,20%	8,60%	17,20%
<b>Polesgo</b>	0,00%	73,40%	3,10%	23,40%
<b>Lalnoa Yiri</b>	0,00%	65,20%	13,00%	21,70%
<b>Ensemble de la zone</b>	1,20%	82,30%	4,30%	12,30%

Dans une proportion plus importante que dans le cas des latrines, les douches sont localisées dans la concession (90%), le pourcentage étant plus faible pour Lalnoa Yiri (77,8%) où plus de ménages utilisent la douche des voisins (13,3%) relativement aux autres quartiers. Les douches hors de la concession concernent peu de ménages (1,90%), le cas de Lalnoa Yiri étant à nouveau atypique (8,9%). Les douches sont au sein de la maison uniquement chez les ménages des classes moyennes inférieures vivant dans les deux quartiers lotis, même si cela reste peu fréquent : 7,1% pour Kilwin et 6,5% pour Noinssin.

Mentionnons que dans de nombreux cas, comme cela ressort des enquêtes qualitatives, les douches et les latrines sont « combinées » et situent au même emplacement.

**Tableau 23 : Localisation des douches**

Localisation douche	Dans bâtiment d'habitation	Dans concession	En dehors concession	Chez le voisin
<b>Quartier</b>				
<b>Kilwin</b>	7,10%	92,90%	0,00%	0,00%
<b>Noinssin</b>	6,50%	93,50%	0,00%	0,00%
<b>Zongo</b>	0,40%	91,70%	1,80%	6,20%
<b>Bissighin</b>	0,00%	88,30%	1,90%	9,90%
<b>Polesgo</b>	0,00%	87,50%	3,10%	9,40%
<b>Lalnoa Yiri</b>	0,00%	77,80%	8,90%	13,30%
<b>Ensemble de la zone</b>	2,00%	90,10%	1,90%	6,00%

En conclusion, du point de vue de l'assainissement, Lalnoa Yiri, quartier non loti très précaire, se distingue par le manque d'équipements et le caractère à risques (sanitaires) des pratiques des ménages. Seuls quelques ménages parmi les plus aisés, dans les quartiers lotis, privilégient des modes d'assainissement dits « modernes », latrines avec chasse d'eau et douches séparées, installées au sein de l'habitation. Mais la grande majorité des ménages utilisent des latrines simples et des douches qui sont situées dans la cour de la concession. Les entretiens qualitatifs montrent que, le plus souvent, la latrine et la douche sont combinées, avec tous les risques sanitaires qui peuvent en découler.

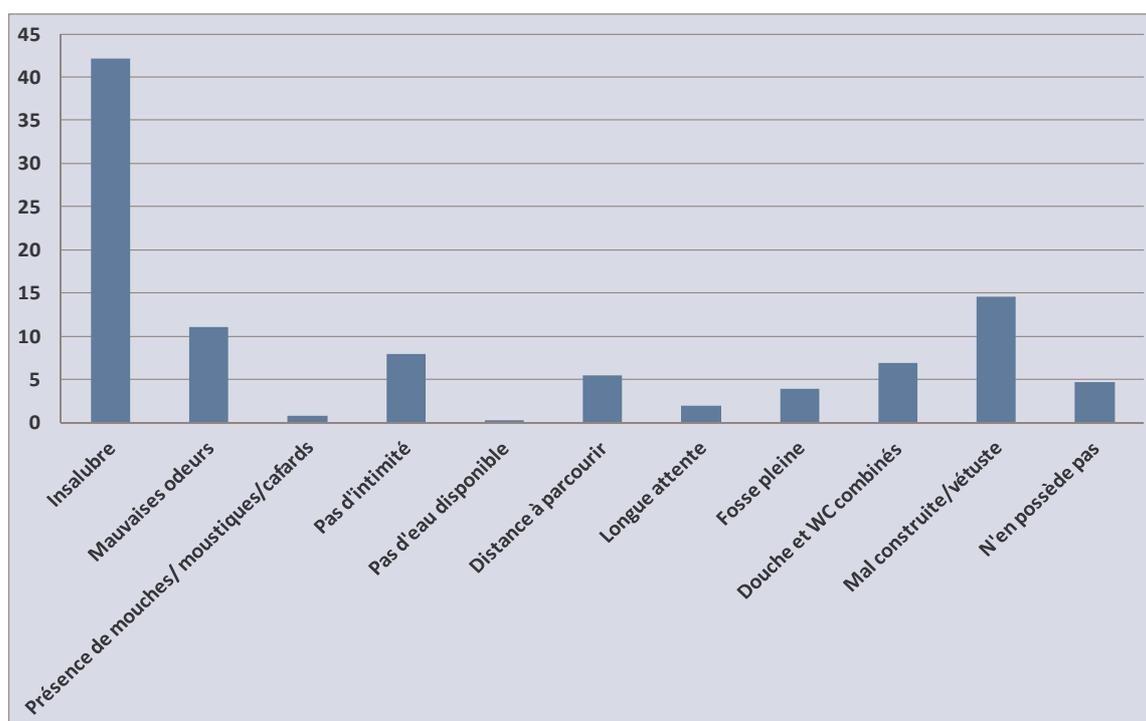
## Satisfaction des ménages

Tableau 24 : Satisfaction des ménages par quartier

Quartier	Satisfaction : latrine	Oui	Non
Kilwin		65%	35%
Noinssin		52%	48%
Zongo		48%	52%
Bissighin		46%	54%
Polesgo		43%	57%
Lalnoa Yiri		39%	61%
Ensemble zone		50%	50%

Malgré les désagréments occasionnés, 50% des ménages enquêtés se disent satisfaits des latrines dont ils disposent. On peut aussi considérer les 50% insatisfaits. Des différences apparaissent selon les quartiers. Dans le loti, les taux de satisfaction dépassent la moyenne (65% pour Kilwin, 52% Noinssin) ; mais on constate des taux bien inférieurs dans le non loti, notamment le quartier de Lalnoa Yiri (39% de satisfaits seulement), le plus précaire de ce point de vue. En effet, comme mentionné précédemment, les infrastructures dans le non loti sont beaucoup plus précaires que dans le loti.

Figure 19 : Causes d'insatisfaction des ménages



La principale cause d'insatisfaction (plus de 40%) renvoie à l'insalubrité ; ce terme, associé à l'idée de la saleté, est un terme générique comparé aux autres (odeurs, intimité, eau, distance, attente, etc.) ce qui peut expliquer ce taux relativement élevé. Les autres causes significatives sont liées à la nature de la construction (15%), aux mauvaises odeurs et au manque d'intimité. L'absence de latrines, signalée comme le principal problème à Niamey

(28%), est citée comme source de désagrément dans seulement 5% des cas à Ouagadougou.

### **Caractéristiques des ouvrages d'évacuation des eaux usées**

Dans le cas de Ouagadougou, les ménages évacuent les eaux de douche par une canalisation (73%) soit vers un puisard (37,4%), soit vers la même fosse que les eaux de latrine (36%). Peu de ménages déversent les eaux usées par une canalisation donnant sur la rue, alors que l'observation des pratiques dans certains quartiers montre le contraire. A Ouagadougou, seulement un quart des ménages (25,4%) jette les eaux usées directement sur le sol dans leur cour ou hors de la concession alors qu'ils sont 49% à Niamey où cette pratique est donc plus courante.

A nouveau, on constate une différence importante en fonction des quartiers. Dans les quartiers lotis, la situation la plus fréquente est le déversement par une canalisation vers un puisard, notamment à Noinssin (73,9%) et à Kilwin (65%). Dans le non loti, environ 30% des ménages déversent les eaux usées de douche directement sur le sol (dans la cour ou dans la rue), et environ 40% par une canalisation conduisant à la même fosse que celle des latrines. Lalnoa Yiri se distingue là encore avec plus de 55% des ménages qui évacuent directement sur le sol. Les ménages qui évacuent via le réseau d'égout, présent dans les quartiers lotis, sont rares (1% à Kilwin et 2% dans le vieux quartier de Noinssin).

Une différence de comportement existe si on considère les eaux de vaisselle et de lessive puisque, en moyenne, 88% des ménages les évacuent directement sur le sol (plus de 90% d'entre eux dans les quartiers de Zongo, Polesgo) et dans une proportion qui reste importante dans les quartiers lotis de Noinssin (81%) et Kilwin (86%). A Lalnoa Yiri, ce sont à peu près les mêmes proportions (94%). Les ménages enquêtés ont avancé comme raisons : soit l'absence d'alternative, soit un moyen pour « diminuer la poussière dans le quartier ».

**Tableau 25 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier**

<b>Quartier</b>	<b>Directement sur le sol (dans la cour ou dehors)</b>	<b>Par une canalisation vers la rue (caniveaux)</b>	<b>Par une canalisation vers puisard</b>	<b>Par une canalisation vers la même fosse que les eaux de latrine</b>	<b>Par canalisation vers réseau d'égout</b>
<b>Kilwin</b>	3,20%	0,60%	64,50%	31,00%	0,60%
<b>Noinssin</b>	17,40%	0,00%	73,90%	6,50%	2,20%
<b>Zongo</b>	30,10%	0,40%	22,10%	47,50%	0,00%
<b>Bissighin</b>	28,40%	1,20%	32,10%	38,30%	0,00%
<b>Polesgo</b>	35,90%	4,70%	28,10%	31,30%	0,00%
<b>Lalnoa Yiri</b>	55,60%	0,00%	33,30%	11,10%	0,00%
<b>Ensemble zone</b>	25,40%	0,90%	37,40%	36,00%	0,30%

**Tableau 26 : Ecoulement de l'eau de vaisselle et de lessive par quartier**

Quartier	Directement sur le sol (dans la cour ou dehors)	Par une canalisation vers la rue (caniveaux)	Par une canalisation vers un puisard	Par une canalisation vers la même fosse que les eaux de toilette
Kilwin	86,50%	0,60%	10,30%	2,60%
Noinssin	80,40%	2,20%	13,00%	4,30%
Zongo	96,40%	0,40%	0,40%	2,90%
Bissighin	73,01%	0,62%	3,07%	22,70%
Polesgo	93,80%	0,00%	1,60%	4,70%
Lalnoa Yiri	93,50%	2,20%	4,30%	0,00%
<b>Ensemble zone</b>	<b>87,98%</b>	<b>0,68%</b>	<b>4,13%</b>	<b>7,21%</b>

## 2. Gestion des déchets solides par les ménages

**Issa Sory, 2013**, « *Ouaga la belle ! Gestion des déchets solides à Ouagadougou : enjeux politiques, jeux d'acteurs et inégalités environnementales* », Thèse de géographie, Paris 1 Sorbonne, Février.

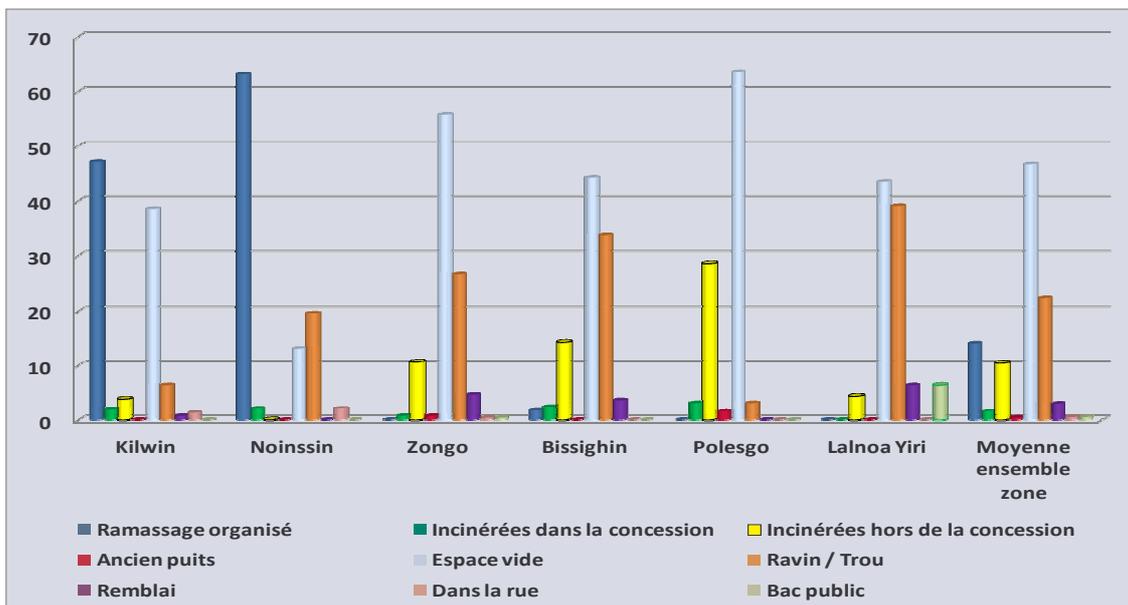
Résumé de la thèse : En 2005, les autorités municipales de la capitale burkinabé (Ouagadougou) ont entrepris, avec le soutien de la Banque Mondiale, l'application d'un schéma de gestion des déchets afin de réorganiser cette filière. La ville a ainsi été dotée de centres intermédiaires de collecte et d'un centre d'enfouissement, de traitement et de valorisation des déchets. L'espace urbain a été subdivisé en douze territoires de pré-collecte. Ceux-ci ont été concédés, suite à un appel d'offres, à des groupements d'intérêt économique (GIE) et à de petites et moyennes entreprises. Ouagadougou est aussi reconnue au niveau international. Elle est, à travers la Brigade Verte – une association municipale de balayage des rues -, lauréate de plusieurs prix : prix Africités en 2003, Dubaï International en 2006 et Bahreïn International en 2008. Les réformes de la filière permettent aux autorités municipales de positionner Ouagadougou à l'« avant-garde » de la gestion des déchets dans la sous-région ouest africaine et l'attribution des distinctions internationales sert de support à la construction d'une image officielle de Ouagadougou : « Ouaga la belle ». Mais M. Sory démontre qu'il s'agit d'une « ville vitrine » imaginaire, peu conforme à la réalité ouagalaise, comme le montrent nos propres enquêtes de terrain.

A Ouagadougou, il existerait, depuis 2005, une véritable politique de gestion des déchets solides, avec un Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD), la mise en œuvre relevant de la compétence des maires. Dans ce domaine, le principe de délégation de la gestion à de petits opérateurs privés (POP) ou à des groupements d'intérêt économique (GIE), à partir de territoires de pré-collecte délimités, a été entériné. Cependant, un écart important entre l'affichage de cette politique et la réalité des terrains peut être mis en évidence, tant sur le plan des réalisations effectives qu'au niveau des acteurs réellement impliqués, l'essentiel de la collecte – lorsqu'elle existe – étant du ressort d'acteurs informels. Le principe d'équité dans l'accès à ce type de service n'est pas assuré, non seulement entre quartiers lotis et non lotis, mais au sein même des quartiers lotis où les centres de collecte sont inégalement répartis. Les nombreuses décharges sauvages qui existent dans les périphéries sont par ailleurs sources de nuisances, notamment en termes de santé.

Si l'on se situe du point de vue des pratiques des ménages, dans les quartiers enquêtés, une pluralité de modes d'évacuation ou d'élimination des ordures ménagères existe : ramassage organisé par les mairies ; détritiques jetés dans des bennes publiques ; incinération ; ordures jetées dans la rue, dans les ravins, dans d'anciens puits. Chaque type de quartier enquêté

présente une spécificité dans la gestion des déchets comme le montre le graphique ci-dessous.

**Figure 20 : Gestion des déchets par quartier**



Dans l'ensemble des quartiers, en moyenne, la modalité qui prédomine est l'évacuation des déchets dans les espaces vacants, y compris les ravins (environ 65%). Ceci est une réalité dans tous les quartiers, à des degrés variables, mis à part à Noinssin où cela reste marginal.

Dans les quartiers lotis, certains ménages (47%) utilisent le ramassage des ordures organisé par les mairies, avec un système d'abonnement. Mais cela ne concerne pas la majorité des ménages à Kilwin (47%), quartier périphérique, à la différence de Noinssin (61%). On pourrait en déduire que l'organisation de la collecte dans les quartiers centraux est plus «efficace» que dans les périphéries loties. Dans tous les autres quartiers, la pratique qui domine est l'évacuation des ordures dans les espaces vides, en particulier à Polesgo (61%) et Zongo (54%). Les ménages incinèrent encore les ordures à Polesgo (29%) et, dans une moindre mesure, à Zongo et Bissighin (environ 10%). Cette pratique est peu courante à Lalnoa Yiri, les ménages jetant leurs ordures dans les espaces vides et les ravins que cela permet de remblayer.

Si l'on considère maintenant les comportements des ménages au niveau du stockage des ordures ménagères, diverses stratégies peuvent être repérées.

La majorité des ménages (57%), toute classe confondue, stocke les déchets solides ménagers dans des récipients ouverts, 34% disant ne pas stocker ce qui semble élevé compte tenu des campagnes de sensibilisation. En effet, dans ce cas, les déchets sont souvent jetés dans les espaces libres, ce qui contribue fortement à l'insalubrité des quartiers, notamment dans le non loti, mais on peut trouver aussi ces pratiques dans les quartiers lotis. Quel que soit le niveau de richesse, on constate que très peu de ménages mettent les ordures dans des récipients fermés (3% en moyenne).

Le taux de ménages les plus précaires (IR1+IR2) qui ne stockent pas est de 43% en moyenne contre 37% chez les floating class et 11% chez les plus aisés qui ont aussi un accès plus facile au service de collecte. On voit donc émerger toute la problématique de l'inégalité dans l'accès aux services d'assainissement.

**Tableau 27 : Mode de stockage des ordures ménagères**

	IR1	IR2	IR3	IR4	Total
Pas de récipient	11%	6%	3%	6%	7%
Récipient ouvert	42%	49%	59%	76%	57%
Récipient fermé	2%	2%	1%	7%	3%
Ne stocke pas	44%	42%	37%	11%	34%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

La durée de stockage des déchets est en moyenne de 5 jours, ce qui est relativement important. Elle est plus longue dans les quartiers lotis que dans le non loti puisque, par exemple, les classes moyennes supérieures de Kilwin peuvent stocker pendant 8 jours. Les classes plus aisées stockent d'ailleurs en moyenne plus longtemps (7 jours) que les autres (environ 4 jours). On peut expliquer ces chiffres par la présence de systèmes plus organisés dans les quartiers lotis avec des services de collecte qui passent quelques fois par semaine ce qui nécessite le stockage, et des contenants fermés permettant le stockage dans les familles. Au contraire, dans les quartiers non lotis sans système organisé formellement (même si, dans les quartiers non lotis, des mécanismes de collecte informels existent), les ménages ne stockent pas et jettent quotidiennement leurs déchets, ou lorsqu'ils les stockent, cela dépasse rarement 3 jours.

**Tableau 28 : Durée de stockage des ordures avant évacuation (en nombre de jours)**

	IR1	IR2	IR3	IR4	Total
Noinssin	4	3	5	6	5
Kilwin	5	6	6	8	7
Zongo	5	3	4	3	4
Bissighin	3	3	3	5	3
Polesgo	3	3	4	3	3
Lalnoa Yiri	3	3	3	3	3
Ensemble de la zone	4	3	4	7	5

En conclusion, on note une sensible différence en matière d'assainissement non pas entre quartiers lotis et non lotis, mais entre quartiers centraux et périphériques. La politique publique d'assainissement, essentiellement ciblée sur le centre-ville, couplée avec la volonté de construire et diffuser l'image de «Ouaga la belle», peut expliquer cette dichotomie. Néanmoins, dans les faits, si l'on considère l'assainissement, le problème semble général, à l'échelle de la ville, et une distinction précise entre quartiers n'est pas aussi tranchée que pour l'eau.

Pour la plupart des ménages, l'essentiel de l'assainissement concernant les latrines, lorsqu'elles existent, se caractérise par des infrastructures simples et peu coûteuses, en lien avec la disponibilité en eau dans le quartier.

Pour ce qui concerne l'évacuation des déchets ménagers, ces quartiers présentent un manque évident d'organisation structurée et efficace, en décalage avec les principes de la ville durable.

Lalnoa Yiri, quartier précaire, non loti, à la périphérie de Ouagadougou, se distingue des autres quartiers par son manque d'infrastructures dans ce domaine et par des comportements des ménages pouvant avoir une incidence négative sur la santé.

## **2.3 Hypothèse 2 : Liens entre enjeux fonciers, types d'habitat et accès à l'eau potable et à l'assainissement**

Précisons tout d'abord que les enquêtes qualitatives montrent qu'il n'est pas possible de dissocier la question du statut du quartier (loti/non loti) des stratégies des ménages en termes de propriété foncière (locataire/propriétaire). Certains arguments avancés pour discuter cette hypothèse ont été déjà présentés dans les parties précédentes.

- **Hypothèse 2.1 : Les pauvres habitent les quartiers précaires non lotis les moins équipés en matière d'eau et d'assainissement**

### **Les quartiers non lotis ne peuvent être assimilés à des espaces de relégation des plus pauvres**

Les données analysées dans les parties précédentes (H1.1) nous ont montré la diversité des situations des ménages qui résident dans les quartiers non lotis. Elles attestent de la présence d'une « petite prospérité » qui correspond, dans les faits, à la tranche de population effectivement atteinte par les projets pro poor mis en place par le gouvernement burkinabé avec l'appui des partenaires techniques et financiers. De même, dans les quartiers lotis – et en particulier les vieux quartiers du centre -, il existe des formes de précarité avec exclusion des populations du réseau et un nombre important de locataires ou hébergés gratuits qui sont socialement dépendants (Boyer, 2010).

A Ouagadougou, du fait des politiques de lotissement massif engagées au cours de la révolution sankariste (1983-1987), l'installation dans le non loti est perçue par de nombreux citoyens comme une stratégie qui permet d'accéder, à terme, à la propriété d'une parcelle. Mais comme l'offre de parcelles est insuffisante par rapport à la demande et que les modalités réelles d'attribution des parcelles entraînent de fréquentes contestations, beaucoup de demandeurs de parcelles qui, pour une partie d'entre eux, se considèrent comme des ayants-droits, n'obtiennent pas satisfaction. A Ouagadougou, les enjeux autour des lotissements dans les quartiers irréguliers et les difficultés à les mettre en œuvre incitent les autorités à soutenir aussi des programmes d'aménagement et d'équipement de ces quartiers sans qu'il n'y ait de lotissement (voir le programme de restructuration des bidonvilles soutenu par ONU-Habitat). L'extension récente de mini-réseaux d'adduction d'eau dans 5 quartiers non lotis à Ouagadougou avec la délégation du service de l'eau par l'ONEA à des opérateurs privés, dans le cadre d'un programme soutenu par l'AFD et la Banque Mondiale, s'inscrit dans ce contexte d'évolution des politiques urbaines, même si on peut supposer que ces quartiers feront l'objet de politiques de lotissement dans le futur (Zongo est un quartier en voie de lotissement).

A Ouagadougou, dans les quartiers non lotis, la majorité des résidents est «propriétaire» de son logement.

Il existe aussi un nombre important d'hébergés (individus, ménages) qui sont logés, souvent gratuitement, dans des habitations construites par des citoyens qui n'habitent pas dans ces quartiers non lotis. Les logements qu'ils occupent sont souvent sous-équipés. Le statut des hébergés est très précaire. Ils ne peuvent prétendre faire partie des ayants-droits lors des opérations de lotissement. Par ailleurs, de petites maisons en banco sont louées à de jeunes célibataires en provenance de la campagne ou d'autres quartiers. Elles sont fréquemment constituées d'une seule pièce et leur état est précaire. Ceux qui les louent ne peuvent prétendre non plus à l'attribution d'une parcelle lors des lotissements.

Ces habitations, souvent assez sommaires, ont été édifiées pour permettre à leurs propriétaires d'obtenir une parcelle lors des programmes de lotissement.

**Enseignement** : A Ouagadougou, les quartiers non lotis ne doivent pas être considérés comme « des espaces de relégation des plus pauvres, mais comme des espaces concernés au premier plan par les stratégies résidentielles des habitants, voire comme des espaces de spéculation foncière pour de potentiels investisseurs » (Boyer, 2010, 52) . Ces quartiers non lotis concentrent certes des ménages précaires et vulnérables, mais aussi des ménages représentant la petite prospérité qui se développe en Afrique.

### **Les quartiers non lotis ne peuvent être assimilés à des espaces privés de services urbains de base, notamment d'accès à l'eau : une pauvreté diffuse**

L'étude permet d'infirmer l'hypothèse selon laquelle les pauvres habitent les quartiers précaires non lotis les moins équipés. En effet, au Burkina Faso, on constate une hétérogénéité des quartiers dits non lotis. Certains (Bissighin, Zongo) bénéficient de projets qui permettent aux ménages d'avoir accès à des services urbains, avec une relative bonne qualité du service (temps, continuité, etc.), d'autres se caractérisent par une diversité d'infrastructures répondant aux besoins des différentes catégories de la population même si l'accès au réseau n'existe pas (Polesgo). Certains quartiers non lotis représentent néanmoins une forme exacerbée de précarité et d'insécurité (foncière et autre) avec peu d'accès aux services urbains in situ et des menaces constantes de déguerpissement, comme c'est le cas de Lalnoa Yiri qui est une zone inconstructible.

- **Hypothèse 2.2 : L'amélioration du niveau de vie des ménages et un accès à des services urbains (eau, assainissement) de qualité entraîne leur déplacement des quartiers non lotis non équipés vers les quartiers lotis dotés d'infrastructures « conventionnelles »**

1. La distinction entre quartiers lotis et non lotis semble devoir être discutée si l'on considère les comportements spécifiques des ménages en matière d'accès à l'eau.

On constate que ce n'est pas véritablement la distinction loti/non loti qui est un critère de différenciation quant au comportement des ménages. En effet, à Ouagadougou, dans la mesure où le mini-réseau est présent désormais dans les quartiers non lotis, des ménages peuvent avoir des stratégies proches de celles des quartiers lotis. Ainsi, la présence du réseau (qu'il soit conventionnel ou qu'il s'agisse de mini-réseau) est plutôt le critère de différenciation à retenir.

2. Par ailleurs, si l'on considère les souhaits exprimés par les ménages en termes d'amélioration de service, on constate qu'ils sont liés à une amélioration des dispositifs déjà présents dans leur quartier spécifique, et pas nécessairement l'introduction de nouveaux.

**Tableau 29 : Améliorations souhaitées par les ménages des différents quartiers**

Améliorations Souhaitées	Puits	Forage	Borne Fontaine	Branchement individuel
Quartier				
Kilwin	0%	0%	0%	100%
Noinssin	0%	0%	0%	100%
Zongo	0%	1%	14%	85%
Bissighin	2%	2%	12%	84%
Polesgo	0%	2%	32%	66%
Lalnoa Yiri	0%	19%	19%	62%
Ensemble zone	0%	2%	14%	84%

Globalement, une minorité de ménages précaires (22% pour IR1 et 15% pour IR2) souhaitent privilégier un accès aux bornes fontaines alors que les ménages plus aisés (IR3 et 4) opteraient pour le branchement individuel à plus de 90%.

Si l'on considère l'échelle des quartiers et si l'on interroge les ménages sur leur situation actuelle (et non sur ce qui pourrait se passer dans l'avenir avec l'introduction de nouveaux types d'infrastructures dans le quartier), les ménages habitant des quartiers où il existe peu de modalités d'accès à l'eau (par exemple, peu de forages à Lalnoa Yiri ou manque de bornes fontaines au sein de Polesgo) expriment un intérêt pour l'installation de plus de forages (19% à Lalnoa Yiri) ou de bornes fontaines (32% à Polesgo). Pour des ménages où existe le réseau depuis peu (Bissighin, Zongo), la demande portera sur l'accès au branchement particulier (environ 84%), notamment avec une possibilité de pouvoir prétendre au branchement même si le logement est à plus de 50 mètres, sans pour autant négliger les bornes fontaines (environ 12%). Dans les quartiers lotis où le réseau conventionnel existe, les ménages n'expriment plus de demande pour des modalités autres que le branchement particulier, même si moins de la moitié d'entre eux (44% à Kilwin et 33% à Noinssin) y ont réellement accès.

Par conséquent, la hiérarchisation des modalités d'accès, opérée par les ménages à un instant présent, est fonction de la situation du quartier d'où l'importance de la prise en compte de la dimension spatiale. Les effets de mimétisme jouent (dans le sens de vouloir accéder aux modalités les plus efficaces en termes de pénibilité, de temps, de qualité, etc.) puisque pour l'ensemble de la zone, 84% des ménages disent vouloir un branchement, même si la volonté – et la capacité – à payer conduisent à nuancer ces propos.

**Tableau 30 : Proportion de ménages disposés à payer le coût de raccordement  
(30 500 FCFA)**

	Oui	Non	Ne sait pas	Non réponse	Total
<b>Extrêmement pauvres</b>	27	68	5	0	100
<b>Vulnérables</b>	33	64	2	0	100
<b>Floating Class</b>	41	55	4	0	100
<b>CM inférieure</b>	55	38	6	1	100
<b>Ensemble zone</b>	38	58	4	0	100

Lorsque l'on annonce le prix du raccordement subventionné de 30 500 Fcfa, seuls 38% des non branchés seraient disposés à payer. Précisons que le coût du branchement, avant les campagnes de branchements sociaux, était de 50 000 Fcfa. Ce sont les ménages appartenant à la « petite prospérité » (IR3 et 4) qui sont majoritairement disposés à payer à ce prix. Cependant, lorsque l'on propose un paiement échelonné, ils sont 82% à dire être disposés à supporter ce coût. Pour ceux qui ne sont pas disposés à payer ce coût, ils annoncent qu'ils seraient prêts à payer pour un coût de 10 787 Fcfa en moyenne. Il n'est pas apparu, ce qui peut nous surprendre, de différence véritablement significative entre les catégories de ménages, les «classes moyennes supérieures» proposant en moyenne 8750 Fcfa, les «floating class» 14 000 Fcfa environ, alors que les précaires (IR1 et 2) proposent aux alentours de 10 000 Fcfa.

Pour ce qui concerne l'eau à la borne fontaine ou au forage, 96% des ménages qui aspirent à avoir accès à une borne fontaine ou à un forage pour améliorer leurs conditions de vie sont prêts à payer 5 à 10 FCFA pour un bidon de 20 litres. A Lalnoa Yiri, 15% des ménages ne sont pas prêts à payer ce prix.

**3.** Par ailleurs, en lien avec le critère loti/non loti, le statut foncier (propriétaire ou non) semble important à prendre en considération. Si le statut foncier est un critère de localisation (et donc un facteur de mobilité) dans la ville, dans quelle mesure joue-t-il quant au choix de modalité d'accès à l'eau ?

Il peut jouer quant au choix d'avoir accès ou non à un branchement individuel. En accédant à la propriété, on peut penser que le ménage va choisir de se raccorder. Cela suppose qu'il ait les moyens à la fois de payer la connexion (même subventionnée, certains ménages trouvent le prix de 30 500 Fcfa trop élevé : voir les données sur le consentement à payer), mais aussi de s'acquitter régulièrement des factures (en 2011, selon l'ONEA<sup>44</sup>, le taux de branchements inactifs relativement aux actifs est de 10% ; précisons que l'ONEA débranche au bout de deux factures impayées).

Dans le non loti, des stratégies parfois contradictoires peuvent être identifiées :

- Certains ménages, conscients de leur insécurité foncière malgré l'achat de la parcelle à un propriétaire coutumier, préfèrent ne pas investir dans une connexion qui pourra être détruite lors de l'opération de lotissement.

<sup>44</sup> Voir le modèle financier de l'ONEA, 2011.

- D'autres pensent au contraire que le fait d'avoir pris un branchement individuel leur garantit la préservation de leur habitat en cas de lotissement, voire leur permettra de se voir attribuer une parcelle. Ces ménages peuvent cependant se retrouver en difficultés face au paiement de la facture, et leur branchement être considéré comme inactif.
- Enfin, certains achètent des parcelles dans le non loti à des fins spéculatives et prennent un branchement pour les raisons évoquées ci-dessus. Ils installent souvent des proches («hébergés gratuits »), la condition d'attribution de parcelle étant qu'elle soit occupée (Boyer, 2010).

Plus précisément, il est intéressant de considérer le statut d'occupation du logement en fonction des quartiers.

**Tableau 31 : Statut d'occupation du logement (%)**

Quartier	locataire	logé gratuit	logé employeur	propriétaire	squatter	Total
Bissighin	5%	12%	0%	83%	0%	100%
Kilwin	21%	14%	0%	65%	0%	100%
Lalnoa Yiri	2%	9%	2%	85%	2%	100%
Noinssin	20%	26%	0%	54%	0%	100%
Polesgo	2%	9%	0%	89%	0%	100%
Zongo	5%	12%	1%	83%	0%	100%
Total	9%	13%	0%	78%	0%	100%

Ce tableau montre que, dans les quartiers lotis, la part de locataires (21% à Kilwin, 20% à Noinssin) ou des logés gratuitement (26% à Noinssin) est relativement importante. Elle est cependant moindre que le taux de propriétaires (65% à Kilwin et 54% à Noinssin). Dans les quartiers non lotis, le nombre de locataires est très faible (5% et moins), et un peu plus significative pour les hébergés gratuitement (entre 9 et 12%). Ainsi, les stratégies des ménages dans le non loti semblent refléter un désir d'installation relativement pérenne si l'on compare aux quartiers lotis où il existe d'autres stratégies que l'accès à la propriété (par exemple, la location en attendant de pouvoir accéder à la propriété en périphérie). Signalons que dans l'ensemble des quartiers étudiés (mis à part Lalnoa Yiri), les ménages sont actuellement confrontés à un manque de disponibilité de parcelles et donc à une plus grande proximité des habitations.

Le cas de Lalnoa Yiri est particulier avec 2% de squatters (soit un seul ménage), et 9% de logés gratuitement, quartier caractérisé par une forte insécurité foncière. A Ouagadougou, on ne trouve que rarement des ménages qui squattent des parcelles. On peut en déduire qu'il existe des formes de régulation du foncier à l'échelle du quartier ; ceci conduit à bannir le terme d'installations spontanées.

Dans les quartiers non lotis, plus de 80% des ménages sont propriétaires ; les entretiens qualitatifs et des travaux antérieurs (Boyer, 2010) montrent que les ménages quittent les quartiers lotis, où l'accès au réseau existe mais où ils sont locataires, pour accéder à une parcelle, achetée aux propriétaires coutumiers.

Des études précisent les conditions et tarifs d'achat (Boyer, 2010) destinés aux «étrangers» : le «droit de s'installer donné aux étrangers a été transformé en un acte marchand», les parcelles étant vendues entre 20 000 et 100 000Fcfca selon les quartiers, les attributaires devant par ailleurs verser à la mairie d'arrondissement une somme allant de 20 à 50 000 Fcfca (Boyer, 2010, 51). Si cet achat ne leur confère pas légalement un titre de propriété, et n'est donc pas un facteur de sécurisation foncière, il constitue, pour les ménages interrogés, un motif de migration intra-urbaine. Il semblerait que les ménages considérés comme « autochtones » ont accès au foncier selon des logiques autres.

Enseignement : Les ménages quittent des quartiers où le réseau existe, réseau auquel ils ne sont d'ailleurs pas forcément connectés (voir le faible taux de connexion à Noinssin) pour accéder à la propriété, de façon « informelle » dans les quartiers non lotis, en anticipant sur des politiques de lotissement futures. L'accès au réseau serait donc moindre pour des locataires du centre que pour des propriétaires des périphéries (loties ou non loties avec projet POP). Au plus la probabilité de lotissement est élevée (Zongo), au plus on peut penser que les stratégies migratoires s'orienteront vers ces quartiers, mais aussi que les pratiques de spéculation foncière seront exacerbées.

Ainsi, ce n'est pas la présence du réseau ou un accès à des services urbains de base (eau, électricité, assainissement) qui motive la migration urbaine des ménages, mais un possible accès à la propriété.

**Tableau 32 : L'existence d'un réseau d'eau a motivé la venue dans le quartier (en %)**

	Oui	Non	Ne veut pas répondre	Non réponse	Total
Extrêmement pauvres	0	67	33	0	100
Vulnérables	0	100	0	0	100
Floating Class	6	88	6	0	100
Classe moyenne inférieure	4	85	10	1	100
Ensemble zone	4	86	9	1	100

Si l'on regarde plus en détails les motivations des ménages par quartier, on obtient les résultats suivants.

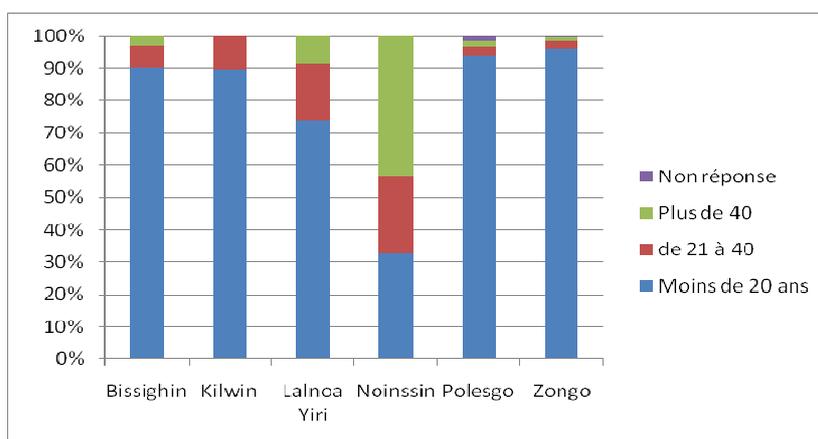
Tout d'abord, les motifs d'installation dans les deux quartiers lotis sont très différents. C'est l'histoire de ces quartiers qui permet d'interpréter ces motifs. Noinssin est un des plus vieux quartiers lotis du centre de Ouagadougou ; 39% des ménages qui y habitent sont nés dans ce quartier et ont hérité de la concession familiale. D'autres (15%) ont souhaité se rapprocher du centre-ville. Les facteurs qui expliquent l'installation des ménages à Kilwin, quartier loti mais plus récent et à la périphérie, sont en premier lieu la possibilité d'acquérir une parcelle (49%), mais aussi de se rapprocher de son village natal (16%). Certains ménages, en quittant leur village pour la capitale, cherchent à s'installer sur la route qui relie Ouagadougou au lieu d'origine, ce qui explique des concentrations de population de même origine dans certains quartiers périphériques. La proximité de la ville et de son marché du

travail est aussi un critère pour 9% d'entre eux. Cependant, la motivation pour s'installer à Zongo, quartier périphérique en cours de lotissement, réside aussi dans la volonté d'accéder à une parcelle (62%) et d'être proche de la ville (9%). Les mêmes facteurs sont avancés pour des quartiers non lotis tels que Polesgo (65% pour l'accès à la parcelle et 5% pour la proximité de la ville) et Bissighin (respectivement 49%, et 9%) sans que l'on puisse faire une distinction en fonction de la présence du mini-réseau ou non dans ces choix de localisation. Le cas de Lalnoa Yiri est un peu différent, l'objectif d'accéder à une parcelle concernant 44% des ménages, le fait d'être né dans le quartier (17%) ou d'avoir été contraint de quitter un autre quartier suite à un déguerpissement ou à une inondation concernant 11% des ménages. Ce quartier, fortement frappé par les inondations de 2009, se caractérise par la volonté de la population de se maintenir sur place malgré les menaces récurrentes de déguerpissement. La proximité de Ouaga 2000 favorise à la fois l'accès à des activités économiques informelles et à certains services urbains (eau des bornes fontaines) malgré le danger (traverser la route occasionne de nombreux accidents, notamment d'enfants en charge de la corvée d'eau).

Il convient de souligner que les ménages précaires cherchent à s'installer avant tout, à moindre coût dans un quartier non loti, avec l'espoir d'acquérir, un jour, la parcelle sur laquelle ils ont progressivement auto-construit leur habitat. Il s'agit pour eux d'une première étape vers la sécurisation foncière alors que c'est l'incertitude qui prévaut car l'obtention d'une parcelle est au cœur de nombreux enjeux et leur attribution souvent liée à un important capital social dont ne disposent pas toujours les populations les plus précaires. Lors d'un entretien au Ministère de l'Habitat, il nous a été dit que plus de 50% des parcelles dans le non loti étaient inoccupées (ou occupées par un « hébergé gratuit ») en attente d'une procédure de lotissement et d'attribution de lots, traduisant la prégnance de logiques spéculatives au sein de certains de ces quartiers très convoités.

Il est intéressant de croiser ces remarques avec la durée d'installation dans le quartier.

**Figure 21 : Durée d'installation des ménages par quartier**



Si l'on analyse plus en détails la catégorie « moins de 20 ans », on constate, mis à part pour Noinssin (voir la partie « Présentation des quartiers »), que l'installation de la majorité des ménages dans ces quartiers date de moins de 20 ans.

Il est par ailleurs intéressant de considérer la réponse à la question portant sur le souhait de rester ou non dans le quartier. En effet, les ménages ne s'inscrivent pas dans la perspective de quitter le quartier où ils sont installés, malgré des accès parfois difficiles aux services urbains de base, dans des quartiers tels que Bissighin, Polesgo ou Kilwin. Ici, ce n'est donc pas le facteur loti/non loti, ni même l'accès au réseau, qui permet de différencier les quartiers. A Kilwin, quartier loti, il existe une sécurisation foncière. Les ménages qui ont migré à Bissighin et Polesgo, voire à Zongo, avaient pour objectif l'achat d'une parcelle à des autorités coutumières et, une fois acquise, ils ne souhaitent pas partir (92% pour Bissighin et Polesgo), se projetant dans la perspective d'un lotissement futur (87% à Zongo en voie de lotissement). A Lalnoa Yiri, au contraire, les menaces de déguerpissement et la précarité du quartier expliquent que 22% souhaitent partir, les autres étant motivés par la présence d'une activité économique locale dynamique. 17% souhaitent quitter le quartier loti en voie de taudification de Noinssin, mais il peut aussi s'agir des jeunes à la recherche d'une autonomisation vis-à-vis des parents.

**Tableau 33 : Volonté des ménages à rester dans le quartier**

Quartier	Souhait de rester dans le quartier				Total
	Oui	Non	Ne sait pas	Non réponse	
Bissighin	92%	6%	2%	0%	100%
Kilwin	84%	12%	5%	0%	100%
Lalnoa Yiri	70%	22%	9%	0%	100%
Noinssin	74%	17%	7%	2%	100%
Polesgo	92%	2%	6%	0%	100%
Zongo	87%	6%	7%	1%	100%
Total	86%	8%	5%	1%	100%

On peut supposer que ces stratégies migratoires seront exacerbées dans les quartiers non lotis où l'ONEA a délégué la gestion du service à de petits opérateurs privés. De même, les projets de lotissement (ou les rumeurs qui les accompagnent) sont des facteurs d'attractivité pour des quartiers. Ces processus s'accompagnant inévitablement d'une augmentation des prix du foncier, on peut supposer que les populations les plus précaires s'en trouveront d'autant plus marginalisées, repoussées toujours plus loin en périphérie de Ouagadougou. Certaines, si elles accèdent à une parcelle dans le cadre du projet de lotissement, pourront aussi faire le choix de rentrer dans ce jeu spéculatif et de revendre des terrains dont la valeur s'est accrue.

Par conséquent, la mise en évidence de la complexité des stratégies des ménages concernant le foncier nous conduit à infirmer l'hypothèse selon laquelle l'amélioration du niveau de vie des ménages et un accès à des services urbains (eau, assainissement) de qualité entraîne leur déplacement des quartiers non lotis non équipés vers les quartiers lotis dotés d'infrastructures « conventionnelles ».

## 2.4 Hypothèse 3 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations

Comme le souligne Dos Santos (2006, p.276), divers facteurs liés à la collecte de l'eau et à l'assainissement peuvent agir sur les conditions de vie des ménages.

On peut supposer que le temps consacré par les femmes à la corvée d'eau représente du temps «perdu» pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR). Or ces AGR permettent d'améliorer les conditions d'existence d'une famille.

Au-delà de ces aspects liés à la consommation, les fonctions de l'eau en tant que facteur de production ne doivent pas être négligées. Cette catégorie, comme nous le rappelle Dos Santos (2007)<sup>45</sup>, qui est « suggérée par Thompson et al. (2001), définit les usages productifs réalisés dans l'enceinte domestique (petit commerce, petit élevage, maraîchage, etc.)». Elle est particulièrement pertinente dans le cas des ménages dans les pays en développement où certaines activités rémunératrices informelles, pratiquées notamment par les femmes (vente d'eau en sachet, de produits alimentaires), peuvent être non négligeables dans les stratégies de survie du ménage (Fass, 1993). De même, l'eau est utilisée dans le cadre d'activités exercées majoritairement par des hommes (maçonnerie, revente d'eau, etc.). L'usage de l'eau pour ces activités économiques peut permettre aux ménages pauvres de disposer de davantage de ressources consacrées à une alimentation plus riche ou aux dépenses de santé (Thompson et al., 2001).

Ce temps passé à la corvée d'eau représente également une perte au niveau des soins apportés aux enfants, et a un impact sur l'éducation comme cela a été montré dans de nombreuses enquêtes. Ces enfants, souvent les filles, qui sont chargés d'accompagner leur mère dans la corvée d'eau, ne peuvent pas aller régulièrement à l'école.

De plus, la distance et le temps de collecte au point d'eau peuvent agir de manière directe sur un les aspects sanitaires. Au-delà du problème de la qualité de l'eau à la source d'approvisionnement (forage, puits), on connaît par ailleurs les risques liés au transport (cela concerne l'eau acheminée par les revendeurs d'eau, mais aussi par les ménages eux-mêmes), aux modes de stockage dans les maisons, etc. Ainsi, l'amélioration des conditions d'accès à une eau potable peut engendrer une diminution des dépenses de santé, mais aussi des gains de productivité. Il en est de même pour l'assainissement.

L'objectif de cette étude n'était pas de réaliser une étude d'impact, les données collectées et la méthodologie adoptée ne permettant pas de réaliser une telle évaluation. Evaluer l'impact supposerait que l'on ait collecté des données ex ante et ex post, et que l'on puisse en dégager des conclusions quant aux retombées d'une amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers étudiés, comme dans l'étude d'Hydroconseil (2013). Une autre option aurait été de comparer les quartiers entre eux, en fonction de l'accès ou non à un branchement particulier qui serait le critère de référence, mais l'objectif de l'étude était plus large au départ.

Les enquêtes qualitatives renseignent, de manière plus détaillée, les améliorations des conditions de vie des ménages, suite à une amélioration de leur accès à l'eau et à l'assainissement. Il est néanmoins possible de documenter, à partir des données de l'enquête quantitative, certains aspects relatifs à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Il s'agira de rendre compte des améliorations perçues par les ménages, en termes de gain de temps, activités génératrices de revenu, scolarisation, santé.

---

<sup>45</sup> Dos Santos S., 2007, « Relever les défis de l'OMD sur l'accès à l'eau. Répondre à l'inéquité de l'accès à un service de base. », *Communication* au Colloque : Union pour l'Etude de la Population Africaine ; 5ème Conférence sur la Population Africaine ; Arusha, Tanzanie du 10-14 Décembre 2007.

- 1. Le gain de temps (en lien avec la moindre distance parcourue, la moindre attente au point d'eau, etc.) concerne les personnes en charge de la corvée d'eau, notamment les femmes et les enfants (filles).

Ce point a été abordé dans la discussion de l'hypothèse 1. Il intègre aussi la dimension « genre » puisque la collecte de l'eau se fait essentiellement par les femmes.

Le gain de temps est lié à la diminution du temps de collecte (distance au point d'eau, pénibilité de la corvée d'eau, etc.) ce qui suppose la présence d'un nombre significatif de points d'eau, et la qualité du service (entretien des infrastructures, continuité du service).

Pour ce qui est de la continuité du service, les données suivantes qui concernent uniquement les ménages branchés (robinets individuels et communs) fournissent quelques informations.

En moyenne, 78% des ménages (97 ménages) disent ne pas avoir connu d'interruption du service d'eau, ces constats étant à différencier selon les quartiers. Dans les quartiers où existe le projet POP (Bissighin, Zongo), aucun ménage ne mentionne de coupure. C'est à Noinssin, quartier loti du centre, que l'on repère le plus fort taux de ménages ayant connu une interruption de service. Or, il s'agit d'un quartier desservi par l'opérateur public, l'ONEA.

**Tableau 34 : Coupures d'eau dans les foyers connectés par quartier (en %)**

Quartier	Avez-vous déjà connu une interruption du service d'eau ?			
	Oui	Non	Non réponse	Total
Bissighin	0%	83%	17%	100%
Kilwin	13%	81%	6%	100%
Noinssin	27%	53%	20%	100%
Zongo	0%	100%	0%	100%
Total	13%	78%	8%	100%

En ce qui concerne les ménages non connectés (653), les réponses diffèrent quelque peu puisque seulement 56% des ménages disent ne pas avoir connu une interruption du service.

**Tableau 35 : Coupures d'eau des ménages non connectés par quartier (en %)**

Quartier	L'eau est-elle disponible 24/24 ?			Total
	Oui	Non	Non réponse	
Bissighin	47%	52%	1%	100%
Kilwin	56%	44%	0%	100%
Lalnoa Yiri	80%	20%	0%	100%
Noinssin	55%	45%	0%	100%
Polesgo	86%	14%	0%	100%
Zongo	49%	50%	1%	100%
Total	56%	44%	1%	100%

**Tableau 36 : Interruption du service par source d'approvisionnement (en %)**

Eau de boisson	L'eau est-elle disponible 24/24 ?			Total
	Oui	Non	Non réponse	
Borne fontaine	33%	28%	0%	62%
Forage avec château	4%	7%	0%	10%
Forage manuel	12%	2%	0%	13%
Puits non protégé	0%	1%	0%	1%
Puits protégé	0%	0%	0%	0%
Revendeur d'eau	7%	6%	0%	13%
Total	56%	44%	1%	100%

Les variables = 0% ont été exclues (« puits protégé »)

- 2. Activités génératrices de revenus (AGR) : le temps dégagé qui a été mis en évidence permet-il d'exercer une AGR ?

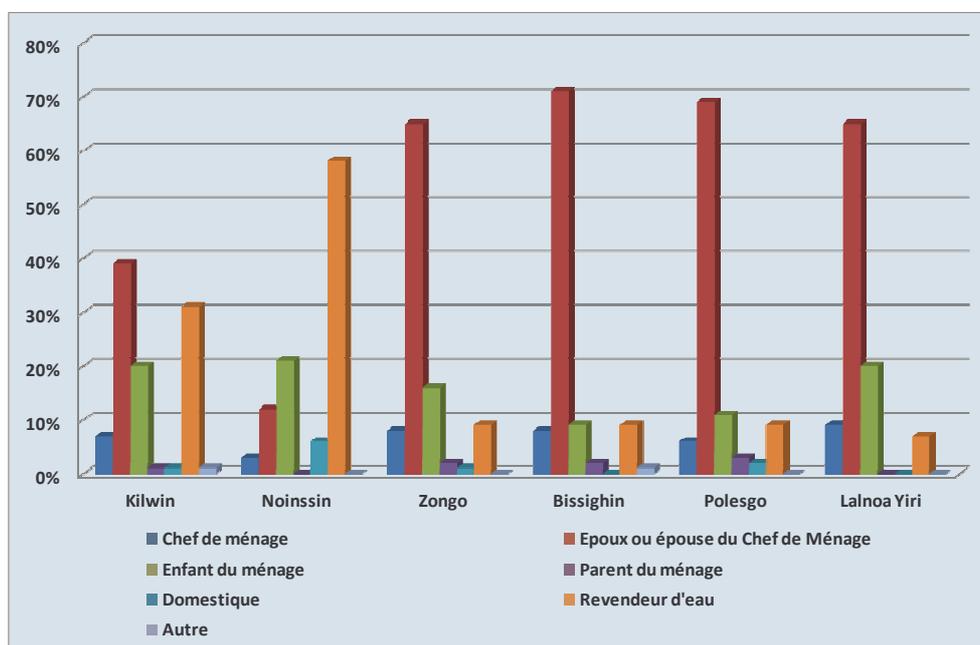
Dans la mesure où les ménages ayant accès à un branchement individuel dégagent du temps, on peut supposer que cela leur permet de développer des activités génératrices de revenu, notamment celles liées à l'eau (activités de restauration, doloitières, vendeurs d'eau en sachet). Mais on peut aussi penser que les personnes concernées allouent ce temps

disponible à d'autres d'activités (consolidation des réseaux sociaux, renforcement de l'implication dans des structures associatives, etc.).

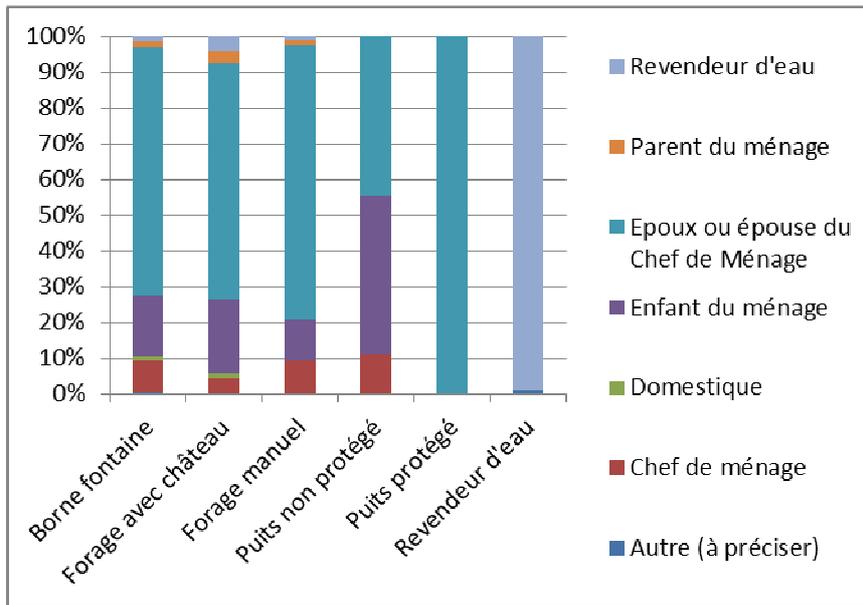
Dans les quartiers non lotis enquêtés, c'est l'époux ou l'épouse du chef de ménage qui est chargé de la corvée d'eau (plus de 60%), et ce quel que soit le type de modalité (mis à part pour les puits non protégés où les enfants sont concernés à 45%). Ce taux est moindre à Kilwin (38%) et très faible (10%) à Noinssin où l'on fait plus appel aux revendeurs d'eau. Viennent ensuite les enfants du ménage, aux alentours de 20% dans les deux quartiers lotis ainsi qu'à Lalnoa Yiri. Ces taux sont plus faibles à Zongo (15%), Bissighin et Polesgo (environ 10%).

Précisons que, dans notre échantillon, les chefs de ménage sont des hommes à 92%. Ce sont donc les femmes qui sont principalement chargées de la corvée d'eau.

**Figure 22 : Personne chargée de la corvée d'eau, par quartier**



**Figure 23 : Personne chargée de la collecte d'eau selon source d'approvisionnement (en %)**



Il est possible de donner quelques informations sur les activités des femmes, en distinguant celles qui sont connectées au réseau de celles qui ne le sont pas. Nous considérons ici l'hypothèse selon laquelle le temps consacré à la corvée d'eau les empêcherait d'exercer une activité génératrice de revenus.

Lorsque les femmes sont chefs de ménage (46 femmes qui sont « seules »), et que le ménage n'est pas connecté au réseau, on constate qu'elles exercent principalement une activité dans l'artisanat ou le commerce (28 femmes sur 46), puis en tant qu'employées non cadre (5 femmes).

**Tableau 37 : Activité principale du chef de ménage féminin non connecté au réseau (en valeur)**

Activité principale							
Agriculteur/ Eleveur/Pêcheur	Artisan/ Commerçant	Employé non cadre (secteur privé)	Fonctionnaire (cadre)	Inactif/ chômeur	Ménagère	Ouvrier/ manœuvre	Total
3	28	5	1	3	3	3	46

Lorsque le ménage n'est pas connecté, que le chef de ménage est une femme (soit 8% de l'échantillon total) ET que cette dernière est chargée de la collecte de l'eau, ses activités principales sont les suivantes :

**Tableau 38 : Activité principale du chef de ménage féminin non connecté (en valeur)**

Activité principale				
Artisan /commerçant	Employé non cadre (secteur privé)	Ménagère	Ouvrier manœuvre /	Total
11	1	1	1	14

Sur un échantillon total de 46 femmes chefs de ménage (seules) non connectées, 100% exercent une activité. 14 d'entre elles (soit 30%) ont à la fois une activité (à nouveau, en grande majorité dans l'artisanat et le commerce) et sont chargées de la collecte de l'eau. Ainsi, l'hypothèse formulée au départ doit être nuancée.

Si le ménage est connecté et que le chef de ménage est une femme, ses activités principales sont les suivantes :

**Tableau 39 : Activité principale du chef de ménage féminin connecté (en valeur)**

Activité principale			
Artisan /commerçant	Ménagère	Retraité	Total
8	2	2	12

Nous allons maintenant réaliser la même analyse lorsque le chef de ménage est un homme, soit 92% de l'échantillon total, et considérer l'activité principale de la femme du chef de ménage non connecté au réseau (607 femmes dans l'échantillon).

Lorsque le ménage n'est pas connecté, que le chef de ménage est un homme **ET** que son épouse est chargée de la corvée d'eau, ses activités principales sont les suivantes :

**Tableau 40 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage non connecté (en valeur)**

Activité principale										
Agriculteur/ Eleveur/ Pêcheur	Artisan/ Comm	Employé non cadre (secteur privé)	Elève/ apprenti	Fnaire (cadre)	Fnaire (non cadre)	Prof Libérale/ Ent	Ména gère	Ouvrier/ manœuvre	Non Rép	Total
6	275	15	9	2	6	2	238	2	52	607

**Tableau 41 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage non connecté chargée de la corvée d'eau (en valeur)**

Activité principale									
Agriculteur/ Eleveur/ Pêcheur	Artisan/ Comm	Employé non cadre (secteur privé)	Elève/ apprenti	Fnaire (non cadre)	Prof Libérale/ Ent	Ména gère	Ouvrier/ manœuv re	Non Rép	Tot al
<b>4</b>	<b>191</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>168</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>382</b>

Ainsi, sur 607 épouses non connectées au réseau d'eau, 555 ont répondu exercer une activité, les principales étant dans l'artisanat et le commerce (275 femmes) ou en tant que ménagères (238 femmes). Sur ces 607 femmes, 384 sont chargées de la corvée d'eau et 382 (en excluant les « non réponses ») exercent une activité, les principales étant à nouveau l'artisanat et le commerce (191 femmes) ou en tant que ménagères (168 femmes).

Ainsi, quel que soit le statut de la femme, la collecte d'eau ne semble pas être un facteur qui l'empêche d'exercer une activité génératrice de revenus. Une analyse du temps consacré chaque jour à chacune des activités (corvée d'eau et activité économique) est nécessaire pour nuancer cette proposition.

- 3. Scolarisation : est-ce que le fait que les enfants consacrent moins de temps à la corvée d'eau leur permet d'aller plus régulièrement à l'école ?

Dans l'enquête, il est apparu que les enfants chargés de la collecte d'eau (42%) avaient entre 15 et 17 ans, et qu'aucun enfant de moins de 10 ans n'était concerné (17% entre 10 et 12 ans). Il convient donc de spécifier, par tranche d'âge, l'impact d'une amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement sur la scolarisation.

- 4. Santé : le fait d'avoir accès au réseau permet-il de diminuer les maladies hydriques ?

Même si les besoins de base (20 litres d'eau par personne et par jour, soit 7 m<sup>3</sup>) sont globalement satisfaits dans les quartiers que nous avons étudiés (voir hypothèse1), il existe néanmoins un risque non négligeable sur la santé des populations. En effet, « une quantité inférieure à 18 m<sup>3</sup> d'eau<sup>46</sup> par personne et par an ne permet pas de couvrir l'ensemble des pratiques d'hygiène de base » (Dos Santos, 2006).

Très peu de personnes (1%) traitent l'eau dans les quartiers enquêtés.

---

<sup>46</sup> Selon Dos Santos (2006, p275) « 18 m<sup>3</sup> d'eau par personne et par an correspondent à 50 litres d'eau par personne et par jour. Cette norme de 50 litres d'eau est d'ailleurs celle retenue pour les besoins de base par d'autres auteurs, comme Gleick (1996). Ce manque de consensus pose tout le problème de la définition de ce qu'est un besoin de base en eau. Par exemple, le besoin de base défini par l'OMS ne prend pas en compte les besoins spécifiques en climat chaud où la déshydratation est plus rapide. Il est d'ailleurs problématique que cette définition du besoin de base sous-entende un risque sur la santé des populations et des enfants en particulier, premiers à être touchés par les maladies hydriques ».

**Tableau 42 : Méthode de potabilisation de l'eau de boisson, par quartier (en %)**

Méthode de potabilisation Quartier	Agent de blanchissement	Bouillir	Aucune
Kilwin	1%	0%	100%
Noinssin	0%	0%	100%
Zongo	0%	0%	100%
Bissighin	1%	0%	99%
Polesgo	2%	0%	98%
Lalnoa Yiri	0%	0%	100%
Ensemble de la zone	1%	0%	99%

De plus, le lien entre qualité de l'eau et santé est difficile à établir car on a du mal à isoler les facteurs « eau » et « assainissement » dans des maladies telles que les diarrhées (3%). La principale cause de maladie, tout type de quartier confondu, reste le paludisme (86%). Les travaux faits par l'ISSP<sup>47</sup> au sein de l'Observatoire de Population de Ouagadougou (OPO) dans certains quartiers<sup>48</sup> de la capitale burkinabé (dont Polesgo et Kilwin), avec passages répétés, permettent de documenter ces aspects.

---

<sup>47</sup> Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, <http://www.issp.bf>

<sup>48</sup> Les ménages suivis sont répartis entre deux quartiers lotis (Kilwin, Tanghin) et trois quartiers non lotis (Nonghin, Polesgo, Nioko2).

**Tableau 43 : Maladies déclarées dans les différents quartiers (en %)**

Quartier	Kilwin	Noinssin	Zongo	Bissighin	Polesgo	Lalnoa Yiri	Ensemble de la zone
Maladies déclarées							
Paludisme	81	86	87	89	82	88	86
Maladies diarrhéiques	5	0	3	5	0	4	3
Fièvre Typhoïde	3	0	3	1	3	0	2
Maladies respiratoires	4	9	1	0	3	0	2
Méningite	0	0	0	2	0	0	1
Blessure	0	0	0	0	3	0	0
Anémie	1	0	0	0	0	4	1
Hémorroïdes	2	0	0	1	0	4	1
Hypertension artérielle	0	5	1	0	3	0	1
Ulcère	0	0	1	0	0	0	0
Infections urinaires	0	0	0	1	3	0	1
Diabète	4	0	3	1	3	0	2
Tuberculose	0	0	1	0	0	0	0

Pour ce qui concerne l'assainissement, même s'il apparaît de manière évidente un lien entre l'assainissement et la santé, les données ne nous permettent pas d'étayer avec précision ce point. Signalons que l'on peut interroger le lien entre les maladies diarrhéiques et les modes de défécation, avec 93% de cas intervenus au sein de ménages ayant des latrines simples qui sont les modalités les plus fréquentes, notamment dans les quartiers non lotis.

**Tableau 44 : Maladies diarrhéiques selon le type de latrines par quartier (en %)**

Quartier	Bissighin	Kilwin	Lalnoa Yiri	Zongo	Total
Type de latrine					
Latrine simple	36%	21%	7%	29%	93%
Latrine ventilée	0%	7%	0%	0%	7%
Total	36%	29%	7%	29%	100%

La diminution des dépenses de santé est aussi un facteur d'amélioration des conditions de vie liée à la consommation d'une eau de qualité et une plus grande hygiène du point de vue des pratiques d'assainissement.

## 2.5 Hypothèse 4 : Réseaux de solidarité au sein des quartiers et accès à l'eau

L'hypothèse selon laquelle il existe, notamment dans les quartiers dits précaires – ou entre ménages précaires, au-delà des frontières des quartiers -, des réseaux de solidarité qui permettent aux ménages les plus pauvres de bénéficier d'un accès à l'eau soit gratuitement, soit selon des modalités liées aux logiques de don-contre don a été retenue.

Le premier enseignement de l'enquête quantitative réside dans le constat d'une absence de toute forme d'organisation ou d'association directement liée à l'eau. A la différence du milieu rural où il existe des comités de points d'eau ou des associations d'usagers de l'eau (AUE), on ne trouve pas de telles formes associatives dans les quartiers dits précaires. Ainsi, on pourrait conclure que cette absence est une des caractéristiques de l'urbain.

Cependant, les ménages interrogés appartiennent à d'autres types d'associations (10%), comme cela ressort explicitement dans les enquêtes qualitatives. Le quartier considéré comme le plus précaire, à savoir Lalnoa Yiri, est celui où le pourcentage de ménages faisant partie d'une association est le plus faible (7%). On peut faire le lien avec les inondations de 2009 qui ont désorganisé le quartier et motivé le départ de plusieurs familles relogées au Nord de Ouagadougou (Yagma).

**Tableau 45 : Implication actuelle du ménage dans une association**

	<b>Association</b>	Oui	Non	TOTAL
Loti	<b>Kilwin</b>	12%	88%	100%
Loti	<b>Noinssin</b>	11%	89%	100%
En cours de lotissement	<b>Zongo</b>	10%	90%	100%
Non loti	<b>Bissighin</b>	9%	91%	100%
Non loti	<b>Polesgo</b>	8%	92%	100%
Non loti	<b>Lalnoa Yiri</b>	7%	93%	100%
	<b>TOTAL</b>	10%	90%	100%

Les associations sont donc présentes dans les différents quartiers, avec une forte implication des femmes. Si l'eau ne fait pas partie des objectifs prioritaires, les principales activités concernent des enjeux de développement tels que la création d'activités génératrices de revenus, l'éducation (alphabétisation, sensibilisation vis à vis de maladies). La lutte contre l'insalubrité dans le quartier est aussi une fonction de certaines associations permettant de pallier l'absence de l'Etat dans ce domaine. Rares sont les structures associatives à base confessionnelle qui s'impliquent dans le secteur de l'eau dans les quartiers enquêtés à Ouagadougou, mis à part à Polesgo.

Au-delà de ces organisations, des formes de solidarité existent au sein des quartiers et permettent à des ménages précaires de pouvoir s'approvisionner en eau. Ces formes de solidarité informelle sont fondées sur des croyances partagées et sur le maintien de certaines valeurs qui sous-tendent les comportements et les pratiques (respect et assistance aux personnes âgées, importance de l'aumône aux handicapés). De ce fait, les personnes

les plus vulnérables (des veuves âgées, des handicapés) peuvent recevoir de l'eau gratuitement au niveau des points d'eau moderne. Cela ne constitue pas une règle pour autant. En effet, il est assez rare que les gestionnaires des points d'eau moderne acceptent de servir gratuitement les usagers. Au mieux, l'eau est donnée à crédit à ceux qui n'ont pas les moyens de la payer lors de l'achat. Par ailleurs, les emplois de fontainiers sont fréquemment attribués à des personnes vulnérables ce qui leur procure un revenu et leur permet de s'approvisionner gratuitement en eau.

### **3 : Dimension micro à l'échelle des quartiers : Analyse des résultats des enquêtes ménages qualitatives dans les 6 quartiers de l'étude**

Les enquêtes qualitatives, réalisées par C. Baron et A. Bonnassieux auprès de 27 ménages et 7 revendeurs d'eau et gestionnaires de points d'eau, au sein des six quartiers précaires retenus dans l'étude pour le cas de Ouagadougou<sup>49</sup>, complètent l'analyse des données quantitatives.

Nous présentons ici l'analyse de ces entretiens, en mettant en évidence les questionnements issus des hypothèses discutées dans la partie précédente.

**Point 1** : Hétérogénéité des situations de pauvreté dans les 6 quartiers de l'étude (H.1.1)

**Point 2** : Différentiation des stratégies des ménages en matière d'accès à l'eau (H1.2)

**Point 3** : Accès à l'eau potable et impact sur les conditions de vie des ménages (H3)

**Point 4** : Enjeux fonciers, trajectoires urbaines et accès à l'eau (H2)

**Point 5** : Assainissement : un secteur délaissé

**Point 6** : Le rôle des associations et des réseaux de solidarité au sein des quartiers comme garant d'une stabilité sociale (H4)

#### **3.1 Point 1 : Hétérogénéité des situations de pauvreté dans les 6 quartiers de l'étude (H.1.1)**

Les enquêtes qualitatives apportent des éléments significatifs pour différencier les niveaux de pauvreté des ménages et rendre compte de l'hétérogénéité de la population au sein de quartiers qualifiés de « précaires ». Elles informent aussi sur les conditions de vie des ménages et le type d'habitat privilégié en fonction des situations. S'il apparaît que la majorité de la population des quartiers non lotis (4 quartiers sur les 6 de l'étude) est en situation de vulnérabilité, une minorité de ménages (surtout présents dans les quartiers lotis) dispose néanmoins de moyens ce qui ne permet pas de les considérer comme précaires. Kilwin, quartier périphérique loti retenu dans l'étude, ne constitue pas non plus à proprement parler un quartier « précaire », mais il nous a servi en quelque sorte de point de référence.

---

<sup>49</sup> Les enquêtes qualitatives auprès des ménages ont été réalisées en deux phases au sein des 6 quartiers de l'étude.

Au cours de la première phase, en octobre 2012, des entretiens d'une heure ont été réalisés auprès de 21 ménages répartis en 3 catégories : extrêmement pauvres, vulnérables, petite prospérité. Au cours de cette période, le nombre de personnes enquêtées se répartit comme suit : 3 à Noïnssin, 3 à Kilwin, 3 à Bissighin, et 3 à Lalnoa Yiri, 4 à Polesgo, 5 à Zongo (3 à gauche de la route goudronnée qui traverse le quartier et 2 à droite). Parmi ces ménages, on en a sélectionné 6 dans une extrême pauvreté, 8 vulnérables et 7 reflétant la petite prospérité. Pour mieux documenter la situation des ménages les plus précaires (des femmes, âgées, ou isolées), locataires ou hébergées gratuitement car nombreuses dans les quartiers non lotis, des enquêtes complémentaires (1 heure par personne) ont eu lieu en juin 2013 auprès de 6 ménages considérés comme très pauvres (4 personnes à Polesgo, et 2 à Bissighin).

Les différenciations entre ces ménages se manifestent à travers la disparité des moyens d'existence, des capacités à assurer la subsistance des familles, des caractéristiques de l'habitat, des équipements et de l'insertion dans le tissu associatif local. Nous abordons ces divers aspects en fonction des catégories de ménages identifiées dans l'analyse quantitative. Nous avons cependant retenu seulement trois catégories de ménages dans l'analyse qualitative: « extrêmement pauvres », « vulnérables », « petite prospérité », les deux catégories : « floating class » et « classes moyennes inférieures » ayant été regroupées sous une même appellation de « petite prospérité ».

### 3.1.1 Des ménages extrêmement pauvres dans les quartiers non lotis de Ouagadougou

Les ménages extrêmement pauvres se caractérisent par une absence de moyens pour satisfaire leurs besoins de base.

Il s'agit de ménages où le chef de famille ne travaille qu'une partie de l'année, soit parce qu'il ne peut exercer une activité agricole que pendant la saison des pluies, soit parce qu'il est handicapé ou malade ce qui ne lui permet pas de mener régulièrement une activité (comme le maraîchage près des barrages, à la périphérie de Ouagadougou). La carence de moyens d'existence est aussi liée au fait que l'épouse ne travaille pas ou qu'elle exerce de façon intermittente une activité commerciale peu rentable (vente de mil).

D'autres ménages très précaires sont ceux où la femme est chef de ménage, assume seule la survie de la famille qui dépend principalement de l'activité faiblement rémunérée qu'elle exerce. Il s'agit de femmes dont le mari est décédé, qui sont trop âgées ou qui n'ont plus de travail depuis longtemps. Les ressources de ces familles proviennent d'un petit commerce (vente de bois et de charbon devant le domicile, vente d'eau à une pompe à motricité humaine à Polesgo), d'un emploi comme domestique, faiblement rémunéré et discontinu, ou d'une activité agricole en hivernage complétée par un petit commerce (vente de galettes) pendant la plus grande partie de l'année.

Enfin, entre dans cette catégorie un ménage au sein duquel l'homme et la femme sont âgés et ne travaillent plus. Ils dépendent pour leur subsistance de ressources fournies par leurs proches.

L'extrême pauvreté de ces ménages se manifeste à travers la très faible superficie des *logements* et leur état médiocre. Les ménages les plus pauvres sont souvent entassés dans des logements de petite taille. Par exemple, à Bissighin, une famille élargie de 27 personnes habite une concession constituée seulement de trois petites maisons d'une seule pièce. Les constructions sont en banco, délabrées, aux murs fissurés et endommagés par les pluies. A Lalnoa Yiri, quartier dévasté par les inondations de 2009, de nombreuses constructions de ce type existent. Quelques-uns parmi les très pauvres habitent dans des maisons en dur mal entretenues au sein des quartiers lotis.

Le dénuement de ces ménages est aussi lié à l'absence de moyens de déplacement (motos, vélos, charrettes). Cette carence restreint l'accès à certains services ou l'exercice de d'activités dans une agglomération où les distances à parcourir sont grandes compte tenu d'un étalement urbain très important, de l'inégale répartition des infrastructures et le la concentration des activités dans certains quartiers ou portions de quartier.

Le dénuement de ces ménages a un impact sur leur *alimentation*. La difficulté à se nourrir est la première contrainte énoncée (voir Annexe). Dans certaines familles, on ne mange pas tous les jours car cela dépend de l'argent gagné, le plus souvent au jour le jour. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la famille comprend un grand nombre de personnes, notamment des enfants et des petits-enfants vivant dans la même cour. On

rencontre cette situation chez une veuve avec plusieurs enfants et petits-enfants à charge à Kilwin, mais aussi dans des familles nombreuses vivant dans le non loti (13 personnes à Lalnoa Yiri, et 10 personnes à Zongo Yaoghin<sup>50</sup>) où le chef de ménage a une activité intermittente.

Le manque de moyens ne permet pas de *scolariser* tous les enfants et rend difficile l'accès aux *soins*.

C'est au sein de la catégorie des ménages très pauvres, dans les quartiers non lotis, que l'on trouve des logements dépourvus de latrines. Les terrains qui jouxtent leurs maisons sont souvent jonchés d'ordures traduisant, de manière exacerbée, les problèmes d'assainissement.

Le *statut foncier* des ménages les plus pauvres est particulièrement précaire. Certains ménages sont hébergés, à titre provisoire, par des propriétaires qui ne résident pas eux-mêmes dans le quartier. De jeunes célibataires (hommes ou femmes) occupent souvent des logements sous-loués par des habitants du quartier, les propriétaires leur ayant confié la gestion de la location.

Enfin, paradoxalement, au sein de cette catégorie, le nombre de ménages disposant d'un *capital social* très réduit est relativement important. Ces familles ne peuvent pas compter sur l'aide de parents dans la mesure où ils rencontrent eux-mêmes des difficultés. Des personnes vivent de façon isolée soit parce qu'elles ne parviennent pas à nouer des relations dans le voisinage, soit parce qu'elles ne le souhaitent pas. Cette situation les rend plus vulnérables face à l'insécurité latente qui existe dans des quartiers précaires où les vols et les agressions sont fréquents.

*Le témoignage d'une jeune femme mossi à Polesgo est significatif. Elle craint d'être stigmatisée parce qu'elle a quitté un époux avec lequel elle ne s'entendait pas suite à un mariage imposé par sa famille, situation mal acceptée dans la société mossi. Elle occupe seule un logement d'une pièce en banco avec une porte en tôle qui ferme mal et sans douche ou sanitaire. La nuit, elle craint d'être agressée car « de petits délinquants » sont présents dans le quartier.*

### 3.1.2 Des ménages vulnérables : une catégorie à la « frontière »

La catégorie des ménages qualifiés de « vulnérables », bien qu'elle ne soit pas homogène, se différencie de la précédente par le niveau plus élevé d'activités, un habitat moins précaire, et un capital social plus important.

Le niveau plus élevé d'activités au sein des ménages vulnérables est l'élément principal qui leur permet de disposer de moyens d'existence moins limités que les très pauvres, voire même de réaliser une petite épargne. Dans la plupart des ménages de cette catégorie, l'homme et la femme travaillent. Les métiers exercés relèvent presque tous du secteur informel (commerce de produits, services ou artisanat de réparation). Ces secteurs d'activités occupent la grande majorité des Ouagalais qu'ils résident dans les quartiers d'habitat populaire lotis ou non lotis (Boyer, Delaunay 2009). Ainsi, les hommes sont vendeurs de céréales, blanchisseurs, mécaniciens. Leurs épouses contribuent aussi aux revenus du ménage en faisant du petit commerce (alimentation, habillement) ou parfois en exerçant une activité agricole.

La pluriactivité au sein de ces ménages leur procure des moyens pour mieux satisfaire les besoins alimentaires, même si les dépenses consacrées à l'alimentation quotidienne sont

---

<sup>50</sup> Précisons que Zongo est partagé par une route goudronnée : la partie enquêtée au niveau de l'enquête quantitative est la partie de droite en venant du centre de Ouagadougou, que nous appellerons Zongo ; celle de gauche est appelée Zongo Yaoghin, et a fait l'objet de quelques entretiens qualitatifs. C'est à Zongo que le projet POP a été mis en œuvre.

strictement contrôlées. Ceci permet en effet de faire face aux dépenses liées à la scolarité des enfants.

Ces ménages se distinguent aussi des précédents par la meilleure qualité de leur habitat : des constructions en dur et semi-dur, un niveau d'équipements plus élevé, des cours clôturées, des latrines et des douches à l'intérieur de la cour.

La plupart des ménages « vulnérables » disposent de moyens de déplacement (motos, vélos) qui facilitent l'exercice de certaines activités ou l'accès à certains services.

Plusieurs des ménages enquêtés dans cette catégorie ont précisé habiter depuis longtemps dans le quartier et sont souvent des autochtones. Leur statut d'« autochtones » les rend moins vulnérables lors d'opérations de restructuration ou de lotissement qui ne bénéficient qu'à une partie des résidents.

Le rôle important exercé par certains membres de ces ménages, homme ou femme, dans des associations de quartier est un atout pour assurer la sécurité de leur implantation et faire face aux exigences de la vie sociale.

La frontière entre les ménages vulnérables présentés ici et les ménages disposant de plus de moyens est parfois assez floue. Certaines familles considérées comme vulnérables à un moment de leur parcours peuvent être dans une dynamique ascendante. Leur situation évolue suite à l'exercice de plusieurs activités. L'augmentation des ressources qui en résulte permet à certains de se doter des équipements (plaques solaires, antenne parabolique) qui caractérisent plutôt la petite prospérité.

Au cours de la phase exploratoire (Juin 2011), des témoignages ont été recueillis par A. Laré sur ces catégories de ménages vulnérables. Ils sont restitués en *Annexe* de cette partie qualitative.

### 3.1.3 Une « petite prospérité » en devenir à Ouagadougou

Les ménages appartenant à la catégorie de la « petite prospérité », même si elle n'est pas homogène, ont des moyens d'existence plus importants que ceux des deux catégories précédentes. Ces ménages vivent dans un habitat de meilleure qualité et certaines personnes (hommes ou femmes) occupent souvent des positions de leaders dans des structures associatives.

Leurs moyens d'existence sont nettement plus élevés et s'apparentent à ceux des classes moyennes inférieures. Ils tirent leurs revenus d'une activité exercée dans le secteur moderne (emploi au ministère de la culture complété par des prestations dans le domaine culturel ; retraite suite à une carrière d'anesthésiste complétée par des prestations dans ce domaine ; pension militaire), ou d'une activité commerciale exercée depuis longtemps sur les marchés ou d'un emploi stable de chauffeur. Au sein de ces ménages, les épouses exercent parfois une activité commerciale d'envergure (commerce à l'échelle sous régionale) ou font plusieurs activités (par exemple, commerce et emploi dans le secteur de l'éducation).

Dans plusieurs de ces familles, les enfants font des études à l'université (dans un cas, l'enfant étudie aux Etats-Unis).

Les logements possédés par ces ménages se distinguent nettement des deux autres catégories par leur taille et la qualité des constructions. A Noinssin, le ménage enquêté vit dans une villa à un étage et loue une partie des logements qui sont dans une cour ; à Kilwin, il s'agit d'une maison crépie en dur dans une cour ombragée ; à Lalhoa Yiri, les logements du ménage sont répartis dans plusieurs concessions pour abriter une famille nombreuse ; dans les quartiers non lotis de Bissighin et Zongo, les ménages enquêtés habitent des maisons en dur comportant plus de deux pièces. Le niveau d'équipement des logements est relativement élevé : ceux qui sont dans les quartiers lotis sont raccordés au réseau

électrique ; ceux vivant dans le non loti disposent d'un groupe électrogène, de batteries ou de plaques solaires permettant d'avoir quelques heures d'électricité par jour.

La possession de moyens de déplacement (motos, parfois voitures) constitue un indicateur de la relative prospérité de ces ménages.

Un autre élément caractéristique est la plus grande stabilité du statut foncier. A Noinssin et Kilwin, les ménages sont installés de longue date et propriétaires de leur parcelle dans ces quartiers lotis. Dans un quartier non loti tel que Lalnoa Yiri, les cours de ménages dotés de moyens, construites à la lisière du quartier, à proximité de la route, semblent bénéficier d'une plus grande sécurité foncière et les ménages sont moins confrontés au risque de déguerpissement, du moins de leur point de vue.

Le rôle important de certains hommes ou femmes au sein d'associations actives dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la religion leur confère des positions de notables à l'échelle de leur communauté. C'est le cas de la présidente d'une association de femmes à Polesgo qui est conseillère municipale et représente son quartier dans le conseil de la commune à laquelle ce quartier non loti est rattaché.

Ainsi, ces profils de ménages fort hétérogènes attestent de la difficulté à parler de la pauvreté de manière globale lorsque l'on évoque la situation des quartiers dits précaires. Ceci interpelle les décideurs quant à la mise en place de politiques ciblées.

### **3.2 Point 2 : Différentiation des stratégies des ménages en matière d'accès à l'eau (H1.2)**

L'hypothèse énoncée est la suivante : « Dans les quartiers précaires, les moins pauvres ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau différentes des plus pauvres ».

Les enquêtes qualitatives montrent que les stratégies d'accès à l'eau potable des différentes catégories de ménages sont influencées par plusieurs facteurs : leurs moyens financiers liés à leur activité économique, les types d'infrastructures permettant l'accès à l'eau potable présents dans le quartier ou à la périphérie, les arrangements possibles pour satisfaire ses besoins en eau.

#### 3.2.1 Stratégies des ménages considérés comme « extrêmement pauvres » en matière d'accès à l'eau

Les enquêtes qualitatives montrent que les ménages les plus pauvres sont souvent ceux qui consomment les quantités d'eau potable les plus faibles.

Dans plusieurs ménages, les *volumes d'eau* consommée varient de moins de 10l/jour/personne à près de 20l/jour/personne. Sont dans cette tranche : une veuve à Polesgo, gérante d'une pompe manuelle et en charge d'une famille de 11 personnes ; un ménage de 13 personnes à Lalnoa Yiri, où le mari agriculteur ne travaille que pendant la saison des pluies ; un ménage de 10 personnes à Zongo Yaoghin où l'homme a une activité irrégulière de maraîcher. Ainsi, les consommations sont souvent inférieures au seuil de 20 litres/jour/personne qui est la référence retenue par les institutions internationales (OMS notamment). Cependant, plusieurs ménages ont recours à des points d'eau non potable pour une grande partie de leurs usages, notamment pour la lessive et la toilette. Ils récupèrent aussi l'eau de pluie pour ces types d'usage. Ils réduisent fortement leur consommation en saison froide et en saison des pluies. Le manque de ressources les contraint parfois à utiliser l'eau des puits pour la boisson et la cuisine bien qu'ils soient conscients des risques sanitaires qu'ils encourrent.

Ces résultats issus d'entretiens qualitatifs relativement approfondis diffèrent quelque peu de ceux de l'enquête quantitative (voir partie précédente).

Si l'on considère la *question du temps* affecté à la corvée d'eau, ces ménages y consacrent une part importante de leur temps et cette activité est souvent très pénible sur le plan physique. Le fait de ne pas avoir de ressources financières suffisantes pour acheter une charrette et/ou une barrique (entre 50000 et 60 000 Fcfa) pour transporter l'eau est mentionné de façon récurrente par les ménages très précaires.

*A Zongo Yaoghin, Salimata K fait 5 allers retours par jour avec deux bidons de 20 litres pour approvisionner sa famille. Elle met 10 minutes pour se rendre à la borne-fontaine la plus proche. Il lui faut attendre parfois une heure pour être servie en période d'affluence. Pour cette tâche, elle bénéficie le week-end de l'aide de ses enfants scolarisés et elle peut utiliser gratuitement, certains jours, la charrette d'un voisin.*

Le fait d'avoir des enfants que l'on peut mobiliser pour la corvée d'eau est considéré par ces ménages comme un atout important, notamment pour les personnes âgées qui ont de la peine à utiliser les pompes manuelles et à porter les bassines d'eau. Dans certaines familles qui n'ont pas les moyens de recourir au service d'un revendeur d'eau, les fillettes, souvent non scolarisées, exercent un rôle crucial dans l'approvisionnement lorsqu'il faut se lever la nuit et rester de longues heures à la PMH ou à la borne-fontaine avant que l'eau ne vienne. Ces pratiques engendrent des risques, notamment à Lalnoa Yiri, quartier non loti. En effet, les femmes, mais surtout les enfants, vont s'approvisionner aux bornes fontaines présentes dans les extensions loties de Ouaga 2000 et doivent traverser, en portant leurs bassines, les voies goudronnées où les voitures circulent à grande vitesse, ce qui occasionne de nombreux accidents. Certaines familles, même très démunies, choisissent alors de s'approvisionner aux infrastructures privées mises en place dans le quartier par un opérateur privé, même si l'eau y coûte plus cher.

*Parce qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter l'eau à des revendeurs quand il fait très chaud, les femmes, dans une famille de 17 personnes dirigée par un retraité, vont chercher l'eau à 3kms avec des bassines qu'elles portent sur la tête. Les grands enfants de cette famille partent encore plus loin s'approvisionner au niveau d'un puits à 5kms.*

*Le prix de l'eau est une contrainte forte pour ces ménages pauvres.* Les prix varient en fonction du type d'infrastructure ; par exemple, le bidon d'eau (20 litres) coûte 5 Fcfa au niveau des PMH et 10 Fcfa à la borne-fontaine. A Polesgo, quartier où les infrastructures sont assez diversifiées et où les PMH sont utilisées par une partie importante de la population, les dépenses des ménages très pauvres pour l'eau potable sont moindres que dans les quartiers où les BF sont le principal mode d'approvisionnement et où les infrastructures hydrauliques sont peu diversifiées. Mais dans les quartiers anciennement lotis, comme Noinssin, où les branchements privés et les bornes-fontaines sont nombreux, les forages dotés d'une pompe à motricité humaine ont été fermés depuis longtemps pour ne pas faire concurrence aux infrastructures de l'ONEA. Ceci réduit les choix possibles et les alternatives pour les plus pauvres.

Par ailleurs, les stratégies des ménages varient en fonction des périodes de l'année. La vulnérabilité des familles très pauvres s'accroît en saison sèche, notamment dans les périodes de forte chaleur (mars-avril). En effet, les fréquentes coupures d'eau dans les quartiers lotis et non lotis entraînent une augmentation importante du prix de l'eau, à la fois au niveau des bornes fontaines et de certaines PMH (dans le non loti). Les gestionnaires de ces points d'eau doivent alors travailler à des heures inhabituelles (la nuit) pour fournir l'eau au plus grand nombre et pratiquent des prix plus élevés qu'en temps normal. Les barriques

que transportent les revendeurs coutent alors beaucoup plus chères. A Noinessin, elles peuvent passer de 200 Fcfa à 300 Fcfa, voire 500 Fcfa.

Les enquêtes qualitatives semblent montrer que les dépenses consacrées à l'eau au sein des familles les plus pauvres sont relativement plus faibles que dans les autres catégories de ménages. Dans les ménages de taille très restreinte, comme dans le cas d'une vieille femme qui vit avec sa petite fille à Bissighin, elles sont limitées au strict minimum (340 Fcfa par mois en moyenne). Dans des familles de taille plus importante, leur niveau peut varier entre 2000 et 3000 Fcfa par mois en moyenne. Mais ces montants fluctuent en fonction des ressources financières qui, si elles restent modestes, sont dépendantes de l'activité économique (activités agricoles ou informelles de faible ampleur). Dans plusieurs ménages très pauvres, les dépenses pour l'achat de l'eau sont prises en charge par les femmes.

Le capital social, les arrangements entre membres d'une même communauté, l'aide de membres de la famille (notamment des grands enfants mariés) influent sur la part du budget consacrée à l'eau dans les ménages très précaires. A Lalnoa Yiri, ainsi qu'à Bissighin et à Kilwin, la prise en charge des dépenses pour l'eau des familles très pauvres est assumée en partie par des membres de la famille qui résident dans d'autres quartiers. Des femmes âgées, parfois handicapées, dans des situations de grande précarité même si elles exercent de petites activités de subsistance (vente de bois, fabrication de bâtonnets en bois), sont souvent exemptées du paiement de l'eau en vertu d'arrangements informels.

*A Polesgo, la vieille fontainière qui vend l'eau au forage de l'église ne paie pas l'eau qu'elle prélève. C'est une compensation par rapport à la rémunération très modeste qu'elle reçoit pour son activité (de 2000 Fcfa à 3000 Fcfa par mois).*

### 3.2.2 Stratégies des ménages considérés comme «vulnérables» en matière d'accès à l'eau

Tout comme dans le cas précédent, les stratégies des ménages « vulnérables » pour l'accès à l'eau potable ne sont pas homogènes et sont influencées par les moyens financiers dont ils disposent, les types d'infrastructures auxquelles ils ont recours et le temps qu'ils peuvent consacrer à ces tâches du fait de leurs activités professionnelles.

Selon les ressources financières des ménages « vulnérables », quatre modes d'approvisionnement en eau peuvent être identifiés.

Ceux qui ont le moins de moyens s'approvisionnent avec des bidons aux bornes-fontaines installées au sein du quartier ou dans le quartier loti le plus proche. Le fait de disposer d'un moyen de déplacement (par exemple un vélo sur lequel on peut mettre plusieurs bidons) facilite l'approvisionnement auprès d'infrastructures situées à plusieurs centaines de mètres des habitations.

Ceux qui ne peuvent pas acheter une barrique font appel à des revendeurs d'eau tout en s'approvisionnant aussi eux-mêmes, pour compléter, avec des bidons au niveau de la BF la plus proche (cas d'un blanchisseur à Kilwin). Leurs consommations d'eau sont contrôlées et réduites pour minimiser leurs dépenses (achat d'une barrique de 200 litres pour une famille de 6 personnes avec 2 bidons en complément les jours de lessive). En saison des pluies, l'eau de pluie est récupérée pour une partie des usages.

Ceux qui ont des ressources financières plus importantes possèdent leur propre barrique et ont recours aux BF pour une grande partie ou la totalité des usages (cas d'un ménage à Zongo Yaoghin et d'un ménage à Bissighin). Les consommations d'eau potable de ces ménages sont plus élevées (200 litres/jr pour 2 ménages regroupant 12 personnes de la même famille à Bissighin et 300 litres/jr en saison des pluies ; 200 litres/jr pour un ménage de 7 personnes à Zongo Yaoghin). Dans ces familles, ce sont les femmes ou les enfants qui se chargent de l'approvisionnement en eau, ce qui réduit les dépenses puisque l'on ne fait pas appel aux revendeurs. Rappelons que le prix de l'eau pour une barrique de 200 litres est de 75 Fcfa à Bissighin où existe le projet POP et de 60 Fcfa à Zongo Yaoghin où les BF sont sous la responsabilité de l'ONEA.

Le fait d'avoir une barrique évite d'avoir à se déplacer plusieurs fois par jour pour aller chercher de l'eau. Cela représente une avancée importante (en termes de temps gagné, de pénibilité, etc.) comme le fait observer Mme K à Zongo Yaoghin.

*« Avant que j'achète une barrique en 2010, il fallait se lever très tôt, vers 5 heures du matin, et se déplacer plusieurs fois dans la journée pour avoir de l'eau. Les enfants mettaient souvent une heure pour aller à la borne fontaine où il fallait s'aligner en fonction de l'ordre d'arrivée avant d'être servi et ramener ensuite les bidons à la maison ».*

De plus, avoir sa propre barrique et payer 60 Fcfa pour la remplir soi-même a pour effet de diminuer le recours aux puits privés où l'eau est gratuite, mais non potable et disponible seulement une partie de l'année. Cela constitue aussi une différence notable avec les ménages extrêmement pauvres qui s'approvisionnent aux puits, lorsqu'ils existent, pour la lessive et la toilette.

Enfin, ces ménages précaires réduisent leurs dépenses en utilisant l'eau de la barrique pour certains usages (lessive, toilette, cuisine), mais en privilégiant l'eau du bidon, voire des sachets, pour la boisson. On a donc une diversité des usages en fonction du type de matériau utilisé pour s'approvisionner en eau.

*A Polesgo, dans un ménage de 4 personnes, où l'homme est maçon et la femme revendeuse d'eau, « on achète chaque jour une barrique de 200 litres à 50 Fcfa pour la lessive, la toilette et la cuisine. Pour l'eau de boisson, on achète 1 bidon de 20 litres tous les 2 jours à une BF. Pour la consommation du bébé, on utilise chaque jour 2 sachets d'eau prélevés dans un paquet de 30 sachets qui a coûté 500 Fcfa. Cette stratégie permet à la fois d'avoir une consommation d'eau importante (plus de 50 litres/personne/jr) et de limiter les dépenses pour l'eau à environ 2000 Fcfa par mois ». Dans ce ménage, c'est la femme qui donne l'argent de l'eau.*

### **Des frontières floues entre catégories de ménages....**

Si l'on considère plus spécifiquement les réponses des ménages ayant quelques ressources financières au sein de cette catégorie des « vulnérables », on constate qu'ils ont recours quasi systématiquement à des revendeurs d'eau. En effet, l'homme et la femme étant occupés à diverses activités économiques, ils n'ont pas de temps à consacrer à l'approvisionnement en eau et ont les moyens de recourir à ces revendeurs, même s'ils payent l'eau beaucoup plus chère. Ils sont donc en capacité de choisir entre diverses modalités. Ils se situent ainsi à la frontière entre les vulnérables et la « petite prospérité » (voir la partie précédente pour la définition de ces catégories).

*A Zongo, dans un ménage où l'homme est tradipraticien (avec de nombreux patients) et où la femme est vendeuse d'attieké, on fait appel à des revendeurs d'eau pour tous les usages dans la mesure où les enfants sont trop petits pour s'occuper de la corvée d'eau. Ce ménage consomme une barrique de 200 litres tous les 2 jours, soit 100 litres par jour pour 4 personnes. Dans les périodes de forte chaleur, la consommation double et équivaut à une barrique par jour. Les dépenses de cette famille de 4 membres sont nettement plus élevées que celles des autres ménages du groupe des « vulnérables ». A Zongo, où le service de l'eau a été délégué par l'ONEA à un opérateur privé, la barrique de 200 litres à la BF que leur livre leur revendeur coûte 250 Fcfa en période normale et 300 Fcfa les mois de forte chaleur. Le jour de la semaine où l'on fait la lessive, on consomme une barrique supplémentaire. Ces dépenses sont prises en charge par le mari, et son épouse y contribue occasionnellement. Elles sont nettement supérieures à beaucoup de citoyens raccordés à l'ONEA, notamment par rapport à ceux dont les consommations rentrent dans la tranche sociale.*

Au sein de la catégorie des ménages vulnérables, il s'agit d'un cas relativement isolé. Seul ce tradipraticien a déclaré disposer de ressources financières suffisantes pour prendre un branchement domiciliaire.

### 3.2.3 Stratégies des ménages appartenant à la «petite prospérité» en matière d'accès à l'eau

Les stratégies d'accès à l'eau des ménages constituant les « floating class » ou les classes moyennes inférieures, regroupés sous le terme de « petite prospérité », sont très diversifiées. Elles varient beaucoup en fonction des infrastructures hydrauliques qui existent dans le quartier (en zones loties ou non loties, à la périphérie du non loti, dans le quartier loti situé à proximité).

Dans les quartiers lotis, la majorité des ménages de cette catégorie ont un branchement domiciliaire. Toutefois, à Noinssin, vieux quartier d'habitat populaire du centre-ville desservi par le réseau de l'ONEA, les pratiques de deux ménages enquêtés sont très différentes.

*Dans un premier ménage, composé de 6 personnes et dirigé par un anesthésiste à la retraite, le logement dispose d'un branchement individuel depuis 1993, époque où rares étaient les habitants qui en possédaient. La consommation d'eau, qui varie de 6 à 8m<sup>3</sup> par mois (dans la tranche sociale), est strictement contrôlée et les factures restent en dessous de 3000 Fcfa par mois, les dernières étant seulement d'à peine 2500 Fcfa par mois.*

*Dans le second ménage, composé de 6 personnes, le chef de ménage (homme) est salarié dans un ministère et sa femme est commerçante. Ils ont suspendu leur abonnement en 2008 car ils n'étaient plus en mesure de payer des factures élevées à cause de l'impossibilité de contrôler la consommation d'eau. Les parents du mari, propriétaire de la cour, venaient s'approvisionner gratuitement au robinet. L'épouse, compte tenu de son statut de belle-fille, ne pouvait pas les en empêcher. Depuis lors, ce ménage, où l'homme et la femme sont très pris par leurs activités, fait appel régulièrement au même revendeur d'eau. En période normale, les consommations sont estimées à 1 barrique/jour, et en saison chaude et les jours de lessive, elles s'élèvent à 2, voire parfois 3 barriques/jour. Lors des mois de fortes chaleur, suite à l'accroissement des consommations et à la hausse du prix des barriques due aux coupures, les dépenses augmentent fortement et dépassent le prix payé par les clients de l'ONEA qui se situent dans la tranche sociale. Ces dépenses sont prises en charge par la femme qui a un commerce rentable.*

A Kilwin, quartier périphérique situé à 11 kms du centre-ville, la stratégie de la « chef de ménage » est très différente.

*Il s'agit d'une famille de 6 personnes, dirigée par une veuve qui vit très simplement avec la pension de son mari militaire. La maison dispose d'un branchement à domicile et on s'efforce de contrôler la consommation d'eau pour rester dans la tranche sociale. Cependant, cette famille a été confrontée, à certaines périodes, à de nombreuses difficultés. Dans ce quartier, comme dans d'autres quartiers périphériques, plusieurs clients de l'ONEA ont reçu des factures de plus de 80 000 Fcfa par mois suite à des dysfonctionnements des compteurs et à un paiement irrégulier des factures. Ceci a conduit plusieurs d'entre eux à suspendre leur abonnement.*

A Zongo et Bissighin, quartiers non lotis où l'ONEA a délégué la gestion du service de l'eau à des opérateurs privés, la situation des ménages avec branchement domiciliaire est plus homogène.

*A Zongo, dans une famille de 8 personnes, la consommation d'eau est strictement contrôlée. Un cadenas a été placé sur le branchement domiciliaire et on prend au robinet la quantité nécessaire à la consommation journalière, soit 200 litres. On mesure la quantité utilisée à l'aide d'une barrique. Cette quantité d'eau sert à la plupart des usages. Les factures que paie ce ménage à l'opérateur privé sont d'environ 5000 Fcfa/mois.*

*A Bissighin, les factures que paie un ménage de 6 personnes varient de 2000 à 3500 Fcfa/mois. Dans cette famille, lors de la saison des pluies, on récupère l'eau de pluie pour la douche, la lessive et le lavage de la maison, ce qui permet de diminuer le montant de la facture à payer à l'opérateur privé.*

Dans les quartiers non lotis de Lalnoa Yiri et de Polesgo, où il n'y a ni bornes-fontaines de l'ONEA, ni branchements domiciliaires, les ménages avec quelques moyens ont recours à des modalités d'approvisionnement en eau extérieures au quartier.

*A Polesgo, dans un ménage de 11 personnes, on a recours pour les usages domestiques et l'abreuvement des animaux (qui sont embouchés dans l'une des deux cours du ménage) à l'eau provenant d'un château d'eau de l'ONEA implanté à 2 kms en amont sur la route qui mène au quartier. La plupart du temps, ce sont les jeunes de la cour ou du voisinage qui vont chercher l'eau avec une barrique. Compte tenu de la diversité des usages, les consommations sont importantes, de 2 à 4 barriques par jour selon les périodes et les usages. Le montant des dépenses pour l'eau est assez élevé, notamment lorsqu'il faut recourir aux services de revendeurs. A Polesgo, les pratiques de cette famille changeront sans doute bientôt lorsque les bornes-fontaines en cours d'installation seront fonctionnelles.*

A Lalnoa Yiri, quartier non loti où une grande partie de la population a été déguerpie suite aux inondations de 2009, il n'y a pas de projet visant à financer de nouvelles infrastructures pour l'accès à l'eau potable.

*A Lalnoa Yiri, dans une grande famille de 30 personnes, résidant dans plusieurs cours emboîtées à la limite du quartier non loti, la stratégie consiste à aller s'approvisionner systématiquement aux bornes-fontaines implantées dans les extensions loties de Ouaga 2000. Du fait du grand nombre de personnes dans cette famille élargie, les consommations sont très importantes et vont de 3 à 5 barriques/jour. Pour diminuer les dépenses, on récupère l'eau de pluie lors de l'hivernage pour la lessive et la toilette. Si l'opportunité lui en était offerte, cette famille serait disposée à prendre un branchement domiciliaire. Dans le cas où elle l'obtiendrait, du fait du niveau très élevé de sa consommation, il est probable que la consommation dépasserait la tranche sociale.*

### **3.3 Point 3 : Accès à l'eau potable et impact sur les conditions de vie des ménages (H3)**

#### **3.3.1 Une complexification des infrastructures dans les quartiers enquêtés**

Au cours de ces dernières années, on note une augmentation du nombre d'infrastructures d'accès à l'eau potable dans les quartiers précaires, notamment à Ouagadougou, en conformité avec les OMD. Cette évolution a de nombreuses répercussions positives sur les conditions de vie des ménages, notamment en atténuant la pénibilité de la corvée d'eau et en diminuant le temps consacré à l'approvisionnement en eau. Cependant, l'impact de ces transformations est mitigé pour les plus pauvres car cela va de pair avec la disparition progressive d'une eau gratuite ou peu coûteuse en termes monétaires en milieu urbain suite à la modernisation des équipements.

Ainsi, on peut mettre en évidence une double tendance : un plus grand nombre de dispositifs d'accès à l'eau potable et leur modernisation. En effet, se développent des systèmes de raccordement au réseau (branchement individuel et facturation mensuelle via de petits opérateurs privés) ou des bornes fontaines, au détriment de forages types PMH. Cependant, les situations varient selon les quartiers et leur localisation dans la ville.

Dans un quartier non loti comme *Polesgo*, l'expansion des infrastructures s'est manifestée par l'accroissement du nombre de PMH raccordées à des forages (passage de 1 à 11 PMH) qui ont été financés par différents acteurs (dont des ONG) et sont localisés au niveau des églises, de la mosquée, de l'école, du centre de santé. Deux mini châteaux d'eau privés desservant des bornes-fontaines ont aussi été construits. Le premier à avoir été implanté dans le quartier appartient à un autochtone, membre d'une des principales familles du quartier. Un autre a été confié en gestion à une association de femmes qui a été évincée par un autochtone qui la gère désormais. La Banque Mondiale a aussi financé un projet d'installation de bornes fontaines qui seront bientôt fonctionnelles et seront intégrées dans le périmètre de l'ONEA avec probablement la délégation de la gestion à un privé, même s'il s'agit d'un quartier non loti.

Dans d'autres quartiers non lotis tels que Bissighin et une partie de Zongo, la modernisation va de pair avec une extension du réseau de l'ONEA qui confie la gestion du service à de petits opérateurs privés. Les branchements privés et les bornes fontaines se sont donc développés dans ces quartiers.

Dans les quartiers lotis de Noïnssin et de Kilwin, le réseau de l'ONEA étant présent, les modalités d'accès les plus courantes sont les branchements domiciliaires et les bornes fontaines.

L'accroissement considérable de la population et la restructuration des quartiers d'habitat populaire du centre-ville qui a entraîné le déplacement d'une partie de leurs habitants à la périphérie, a engendré de profondes mutations urbaines. D'une certaine façon, les quartiers lotis se sont « rapprochés » des villages à proximité de Ouagadougou qui ont été progressivement intégrés dans le périmètre urbain. Le développement de ces quartiers périphériques, qui étaient des villages il y a quelques années, a nécessité la construction de nouvelles infrastructures pour assurer un accès à l'eau potable à des populations considérées désormais comme urbaines.

Certains de ces villages devenus quartiers urbains, comme *Polesgo*, se sont densifiés et ont les signes de l'urbanité (multiplication des commerces, circulation croissante, diversification et modernisation de l'habitat). Certains d'entre eux (*Lalnoa Yiri* et, dans une moindre mesure, *Polesgo* et *Zongo*) bénéficient des infrastructures implantées dans les quartiers proches (*Ouaga 2000* dans le cas de *Lalnoa Yiri*).

### 3.3.2 Impact en termes de gain de temps et de moindre pénibilité

Cette amélioration des modes d'accès à l'eau a eu des impacts positifs. Le plus important est la réduction des distances à parcourir pour avoir de l'eau potable et du temps consacré à la corvée d'eau. Mais il en a aussi découlé une exclusion des plus précaires qui, comme nous l'avons montré, ne peuvent accéder à ces modalités d'accès plus modernes.

L'approvisionnement en eau est de ce fait moins pénible pour ceux qui y ont accès car les femmes et les jeunes filles ne sont plus obligées de parcourir de longues distances avec des bassines ou des bidons sur la tête. Les témoignages recueillis au niveau de la plupart des ménages des différents quartiers évoquent ces changements.

*A Polesgo, avec la multiplication des PMH, les habitants qui recourent à ce type d'infrastructures ne sont plus contraints de faire entre 7 et 10 kms pour aller chercher de l'eau dans le quartier de Kossodo ou laver leur linge dans le barrage de Kamboincé comme c'était le cas il y a dix ans. Par contre, les habitants du quartier sont obligés d'attendre longtemps pour obtenir de l'eau car le nombre de PMH ne suffit pas à couvrir les besoins d'une population en augmentation constante.*

*A Bissighin, depuis que des BF ont été installées en 2010, les femmes et les aides familiales (nièces, petites bonnes) ne sont plus obligées de se lever à l'aube pour aller aux deux seules pompes du quartier et attendre de longues heures pour pouvoir remplir quelques bidons d'eau. Auparavant, dans ce quartier, les femmes qui sont en majorité des non-autochtones étaient victimes de discriminations causées par les autochtones qui avaient la main mise sur la gestion des pompes et étaient servis en priorité. Aujourd'hui, Bissighin est le quartier non loti qui bénéficie des infrastructures les plus diversifiées (14 BF, 7 PMH raccordés à des forages et de nombreux branchements domiciliaires).*

Le gain de temps est particulièrement ressenti dans les quartiers où sont installées des BF car la fourniture d'eau y est beaucoup plus rapide qu'au niveau des pompes à motricité humaine. A la PMH, puiser de l'eau requiert de l'énergie et prend entre 5 à 10 minutes pour un bidon, sans compter le temps d'attente (dû au grand nombre d'utilisateurs, et au manque d'eau à certaines périodes).

Les ménages qui ont réalisé le plus grand gain de temps sont ceux qui ont pris un branchement à domicile et n'ont plus à se déplacer pour avoir de l'eau potable. Il s'agit de ménages qui ont les moyens de payer la somme de 30 500 Fcfa pour le raccordement ; cela ne concerne donc pas les ménages les plus précaires. Par ailleurs, leur parcelle doit se trouver à moins de 50 mètres de la canalisation principale. Beaucoup d'habitants des quartiers non lotis qui souhaitaient avoir un branchement domiciliaire n'ont pu l'obtenir car leur logement se trouve au-delà du seuil de 50 mètres établi par l'ONEA pour raccorder le logement au réseau (projet POP dans certains quartiers non lotis de Ouagadougou). Toutefois, cette règle n'est pas systématiquement appliquée par tous les opérateurs privés à qui l'ONEA a délégué la gestion du service de l'eau dans le non loti. Ainsi, à Zongo, l'opérateur ACD a accepté que quelques branchements domiciliaires soient installés au-delà de la limite de 50 mètres à condition que les demandeurs prennent en charge les frais de pause de raccordements au-delà de la limite prévue. Des aménagements à ces règles, en fonction des catégories de ménages, permettraient d'augmenter le taux de raccordement au mini-réseau dans les quartiers concernés par le projet POP.

### 3.3.3 Identification de l'impact en termes de coût

La mise à disposition d'infrastructures à proximité des usagers et leur multiplication entraînent une diminution des coûts d'approvisionnement, notamment lorsque le ménage a sa propre barrique et qu'il n'est plus obligé de faire appel à un revendeur d'eau.

Les ménages ayant obtenu un branchement domiciliaire, lorsqu'ils s'efforcent de contenir leur consommation dans les limites de la tranche sociale (le m<sup>3</sup> est à 188 Fcfa), trouvent que l'eau leur revient moins chère qu'auparavant.

*A Zongo, selon un employé d'ACD (l'opérateur privé), la majorité des ménages avec un branchement domiciliaire ont une consommation inférieure à 8 m<sup>3</sup> et paient des factures en moyenne entre 1800 et 2200 Fcfa. Ceci correspond à un volume d'eau relativement important puisque 8 m<sup>3</sup> d'eau par mois représentent 40 barriques de 200 litres.*

Les avantages financiers procurés par l'implantation d'une borne-fontaine non loin du domicile varient selon le mode de gestion. D'après plusieurs témoignages, lorsque la gestion est assurée par un fontainier en contrat avec l'ONEA, l'eau coûte moins chère (60 Fcfa la barrique de 200 litres) que lorsqu'elle est assurée par un fontainier recruté par un petit opérateur (75 Fcfa).

La modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau potable s'est accompagnée dans plusieurs quartiers précaires, surtout dans ceux lotis, de la fermeture ou de l'abandon de certaines infrastructures, notamment les puits privés où l'eau est gratuite et les PMH où elle a un faible coût. Les ménages les plus pauvres, du fait de l'insuffisance de leurs moyens, sont pénalisés par cette évolution. Lorsqu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour se procurer de l'eau à la BF, ils réduisent leur consommation. C'est notamment le cas lorsque le prix de l'eau augmente pendant les mois de mars-avril, période de fortes chaleurs où les coupures d'eau sont fréquentes. La diminution de la consommation d'eau à cette période où les besoins en eau pour boire et pour se laver sont importants a une incidence négative sur la santé, notamment des jeunes enfants. Les maladies provoquées par la déshydratation sont fréquentes dans les quartiers précaires, de même que les dermatoses par manque d'hygiène corporelle et les maladies diarrhéiques.

Ainsi, si les impacts sont globalement positifs, il convient de faire une distinction en fonction de la catégorie de ménages concernés. En effet, les ménages les plus pauvres ne sont pas en mesure de profiter de l'amélioration des infrastructures d'accès à l'eau potable.

*A Bissighin, dans une famille élargie de plus de 20 personnes, les femmes continuent à puiser l'eau à la pompe parce qu'elle coûte moins chère qu'à la BF récemment installée près de leur domicile, malgré la pénibilité de la tâche.*

*A Noinssin, dans une famille nombreuse, les femmes s'approvisionnent à la borne-fontaine parce que le chef de famille n'a pas les moyens de payer en une seule fois la somme de 30 500 Fcfa pour l'installation d'un branchement domiciliaire.*

Certains ménages extrêmement précaires parcourent de longues distances pour puiser l'eau dans des puits privés non protégés car leurs moyens ne leur permettent pas de s'approvisionner à la BF. Plusieurs femmes sont conscientes des risques sanitaires encourus, mais n'ont aucune autre alternative. La solidarité locale leur permet parfois d'obtenir auprès des voisins, voire auprès des gestionnaires de BF et de PMH, de petites quantités d'eau gratuite, l'équivalent souvent d'un bidon. Mais lorsque les besoins sont plus importants, elles recourent à des ressources en eau lointaines et souvent polluées. Cette eau est utilisée en priorité pour l'hygiène corporelle et les tâches domestiques (vaisselle, lessive) et, de façon plus ponctuelle, pour la boisson et la préparation des repas.

Ce souci de réduire les dépenses pour l'eau ne concerne pas uniquement les ménages très pauvres. En saison des pluies, dans de nombreux ménages toutes catégories confondues, la récupération de l'eau de pluie se fait systématiquement pour les usages liés à la toilette et à la lessive ou au nettoyage de la maison.

### 3.3.4 Impact sur le développement d'activités économiques liées à l'eau

La diversification des systèmes d'approvisionnement et la demande croissante en eau potable contribuent à la création d'emplois et à la vitalité économique des quartiers précaires.

De nombreux quartiers précaires sont éloignés des principales zones d'activités économiques de l'agglomération ouagalaise, localisées dans les quartiers centraux. Par exemple, Bissighin et Polesgo sont à plus de 10 kms du centre-ville. Une proportion importante de la population de ces quartiers travaille donc à l'extérieur du quartier et ne dispose pas de temps pour s'occuper de la corvée d'eau. C'est notamment le cas des célibataires. De même, lorsqu'au sein des ménages, l'homme et la femme sont pris par leurs

activités économiques et n'ont pas de domestiques ou d'enfants pour s'occuper de l'approvisionnement en eau, ils sont contraints de faire appel à des revendeurs d'eau.

Ce contexte favorise le développement de la *profession de revendeurs d'eau*<sup>51</sup>. Dans les quartiers précaires, elle est exercée en majorité par de jeunes hommes qui ont en moyenne entre 20 et 35 ans. Peu ont été scolarisés. Ils ont démarré cette activité après avoir exercé d'autres activités dans le secteur informel suite à leur venue à Ouagadougou. Ils ont choisi d'être revendeurs car suite à des prises de contacts avec des jeunes qui faisaient ce métier, ils ont constaté que cette activité pouvait leur rapporter nettement plus que celle exercée auparavant (apprenti chauffeur, vendeur ambulant de chaussures ou de fripes, employé dans la boutique d'un commerçant). Le métier de revendeur d'eau s'avère particulièrement rentable lors des périodes de forte chaleur et dans les zones où l'activité économique est importante du fait de la proximité de marchés, de la présence de restauratrices, de boutiques et d'ateliers. Lorsque l'activité est rentable en saison chaude et que les revendeurs ont plusieurs clients réguliers (entre 10 et 20 clients auxquels ils livrent une ou plusieurs barriques tous les jours), ils peuvent réaliser des chiffres d'affaire de 4000 à 6000 Fcfa par jour en vendant les 200 litres à 200 Fcfa ou 300 Fcfa, voire plus selon la distance parcourue. Après déduction du prix payé pour l'achat de l'eau (60 Fcfa à 75 Fcfa les 200 litres à la borne-fontaine), leur bénéfice oscille entre 2000 et 4000 Fcfa. Les revendeurs qui atteignent de tels bénéfices sont ceux qui ont économisé pour acheter une barrique et une charrette (ce qui revient entre 50 000 et à 60 000 Fcfa). Si ce n'est pas le cas, il faut tenir compte de la location journalière d'une charrette qui s'élève entre 100 Fcfa et 200 Fcfa par jour.

Mais l'activité de revendeur d'eau n'est pas rentable toute l'année. En hivernage et en saison froide, de nombreux revendeurs voient leur clientèle diminuer de moitié et leurs gains chuter. De plus, certains clients ne les paient pas régulièrement. Afin de compenser ces pertes, certains exercent une autre activité. Ainsi, à Lalnoa Yiri, un revendeur d'eau est blanchisseur une partie de la journée.

La concurrence est forte entre revendeurs car ils sont plusieurs à s'approvisionner à la même borne fontaine. D'après les enquêtes menées dans les différents quartiers, on a comptabilisé au niveau de 5 BF, un total de 25 revendeurs avec un nombre qui varie de 2 à 9 à chaque BF. Pour autant, les conflits entre revendeurs semblent peu fréquents et, au nom de la solidarité entre jeunes en quête de travail à Ouagadougou, ils se disent prêts à accueillir un nouvel arrivant quitte à ce qu'il se constitue sa propre clientèle pour subsister.

L'activité de revendeur d'eau est très prenante et très dure : «Si on n'est pas fort physiquement, c'est dur de tenir ». Elle est exercée 7 jours sur 7 avec parfois un jour de repos tous les 15 jours. Certains travaillent en continu de 7h le matin jusqu'à 17h ou 18h le soir. D'autres font une pause à la mi-journée. Les clients les contactent souvent par téléphone et ils sont contraints de les servir tard la nuit ou très tôt le matin en cas de coupures d'eau. La pénibilité de cette activité engendre des problèmes de santé (maux de rein, de dos, de cœur, douleurs articulaires). C'est pourquoi la majorité des revendeurs considèrent que c'est une activité transitoire. Une partie des bénéfices sont épargnés, notamment par les jeunes célibataires qui ont les charges les plus réduites. Ils accumulent un capital qui leur permettra de monter leur propre commerce, de passer le permis de conduire et devenir chauffeur, ou de s'acheter une parcelle dans un quartier non loti.

Un nombre relativement moins important de femmes sont revendeuses au niveau des BF. Cependant, à Polesgo, beaucoup de femmes sont revendeuses au niveau des 10 PMH fonctionnelles du quartier. La plupart exerce cette activité parce que les autres sources de revenus sont limitées dans un quartier où la majorité des résidents partent travailler à l'extérieur. Elles ne peuvent plus cultiver car l'extension de l'habitat à la périphérie de Ouagadougou empiète sur les champs. La concurrence est forte entre les jeunes femmes et

---

<sup>51</sup> Des entretiens ont été réalisés dans les 6 quartiers de l'étude auprès de 7 revendeurs (4 hommes et 3 femmes).

celles plus âgées qui attendent avec des barriques et des bidons aux abords des PMH que l'eau soit disponible et que les clients arrivent pour leur demander de leur livrer l'eau. Les bidons qu'elles achètent 5 Fcfa sont revendus à 50 Fcfa, et les barriques de 200 litres achetées 50 Fcfa sont revendues entre 250 et 500 Fcfa en fonction de la distance. C'est une activité très dure et les femmes revendeuses vieillissent prématurément. Certaines sont contraintes d'être présentes à la BF à l'aube pour faire face à l'affluence de la clientèle. Les ventes importantes en saison chaude diminuent de moitié en saison des pluies. Comme les activités de revente de l'eau ne marchent pas au cours de cette période, leur nombre diminue car beaucoup partent cultiver leurs champs, toujours plus loin.

Les gains de ces revendeuses jouent parfois un rôle déterminant dans la survie de la famille, particulièrement quand le mari âgé n'est plus en mesure de travailler.

*A Zongo Yaoghin, ce que gagne la revendeuse d'eau est utilisé pour payer la nourriture, les vêtements et les soins de leurs 5 enfants. L'activité de blanchisseur de son mari rapporte trop peu pour assurer la subsistance de la famille.*

Une autre activité économique liée à l'eau est celle de *gestionnaire de la borne fontaine ou de la PMH*. Les gains des revendeurs ou revendeuses d'eau sont en général plus importants que ceux des fontainier(e)s au niveau des BF, et encore plus qu'au niveau des PMH<sup>52</sup>. Les gains des fontainières aux BF varient en fonction de leur localisation, de l'importance de la clientèle, et de la concurrence avec d'autres infrastructures sur un même territoire.

*A Kilwin, les gains de la fontainière de la BF au centre du quartier ont diminué de 20 000 Fcfa à 10 000 Fcfa par mois suite à l'accroissement du nombre de branchements privés dans ce quartier.*

Les sommes perçues par celles qui s'occupent de la vente de l'eau aux PMH sont très réduites.

*A Polesgo, la personne employée par le directeur de l'école pour vendre l'eau à la pompe de cet établissement perçoit 5000 Fcfa pour ses 2 semaines de travail chaque mois.*

*Celle qui s'occupe de la pompe de l'église catholique touche seulement 3000 Fcfa par mois.*

Les emplois de fontainière à la BF ou à la PMH sont attribués par les responsables des écoles, des associations de parents d'élèves, des centres de santé, ainsi que par les autorités locales et les organisations confessionnelles (églises catholiques, pentecôtistes, associations islamiques). Sont privilégiées les personnes considérées comme vulnérables compte tenu de leur âge, de leur manque de ressources et/ou d'un handicap. Les personnes choisies sont souvent des femmes âgées dont le mari est décédé et qui habitent dans le voisinage de l'infrastructure. Les personnes ayant contribué à l'implantation de l'infrastructure ou en assurant la gérance fixent le niveau de la rémunération. Bien que la rémunération soit très modeste, le travail exige une présence continue, en général de l'aube jusqu'à 20 h le soir. Il requiert aussi beaucoup de vigilance pour le contrôle de la vente de l'eau car il est fréquent que des clientes ne disent pas exactement le nombre de bidons qu'elles ont pris pour avoir moins à payer, notamment en cas d'absence de compteur (PMH). Comme les rémunérations perçues ne sont pas suffisantes pour assurer la subsistance de leur famille, la plupart des vendeuses d'eau ont une autre activité exercée soit à côté de la pompe (petit commerce, gardiennage), soit en parallèle lorsqu'elles sont deux à se relayer pour vendre l'eau à la même pompe.

*A Polesgo, la veuve de 72 ans qui s'occupe de vente d'eau à la pompe de l'école a une activité de vente de bois de chauffe qui lui rapporte beaucoup plus.*

<sup>52</sup> Des entretiens ont été réalisés auprès de fontainiers et de fontainières au niveau de PMH et de BF à Polesgo, Bissighin et Kilwin.

Enfin, des emplois réguliers et mieux rémunérés ont été créés par les petits opérateurs privés installés dans certains quartiers non lotis de l'étude (Bissighin, Zongo) à qui l'ONEA a délégué le service de l'eau. Les entreprises choisies (ACD à Zongo et ACMD à Bissighin<sup>53</sup>) ont recruté plusieurs agents pour assurer le service de l'eau : gérant/caissier, personne chargée du relevé des compteurs et de la distribution des factures, plombier. Ceci contribue à dynamiser l'activité économique au sein de ces quartiers.

### **3.4 Point 4 : Enjeux fonciers, trajectoires urbaines et accès à l'eau (H2)**

Si l'on considère *les trajectoires urbaines des ménages enquêtés*, on constate que plusieurs d'entre eux ont fait le choix de quitter des quartiers lotis du centre-ville et, dans une moindre mesure, de la périphérie lotie où ils avaient un accès plus facile à l'eau pour s'installer dans les quartiers non lotis. Les principaux facteurs qui ont motivé leur déplacement peuvent être résumés comme suit.

Dans la mesure où ils étaient le plus souvent locataires dans le quartier loti, ils se sont trouvés confrontés à des difficultés pour payer le loyer (irrégularité des revenus) et ne pouvaient plus faire face à la pression des propriétaires.

Nombreux sont aussi ceux qui souhaitent quitter la cour familiale où ils vivaient au sein d'une famille élargie composée de plusieurs ménages, et disposer de leur propre logement et/ou avoir un logement plus grand. Le désir de s'affranchir de la pression de la famille élargie, jugée trop forte du fait des charges qu'elle fait peser sur le ménage, est souvent une motivation de migration dans la ville.

Enfin, il est parfois plus facile d'exercer une activité économique (type embouche) à la périphérie de la ville du fait de la disponibilité de l'espace et du faible coût des terrains.

Certains ménages quittent aussi d'autres quartiers non lotis car ils n'ont pas pu bénéficier de terrains lors des opérations de régularisation (c'est le cas d'un ménage disposant de moyens qui a migré de Pissy à Zongo).

Par conséquent, pour beaucoup de citoyens en situation de précarité et de vulnérabilité, voire pour la petite prospérité, *l'installation dans un quartier non loti est un moyen privilégié d'accéder à la propriété d'une parcelle et d'une habitation*. Pourtant, les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers non lotis sont nombreuses : difficultés d'accès aux services de base dont l'eau potable, insalubrité, insécurité, éloignement des pôles d'activités économiques. Néanmoins, parmi les ménages enquêtés qui ont acquis une parcelle de façon « informelle » auprès des propriétaires terriens autochtones, aucun n'envisage de partir s'installer dans les quartiers lotis.

Cette attitude s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, Ouagadougou se caractérise par un manque de parcelles dans les quartiers lotis, la plupart des terrains ayant été attribués.

Par ailleurs, le coût d'une parcelle dans les quartiers lotis est très élevé. Dans les vieux quartiers populaires du centre-ville, comme Noinssin, la possession d'une parcelle et d'une cour supposent de disposer d'un capital important. De nombreux ménages de condition modeste, qui avaient acheté des terrains à bas prix dans les années 1960 et y ont construit progressivement leurs logements, ne souhaitent pas s'en dessaisir. En effet, ils ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour s'installer dans les quartiers lotis à la périphérie. Dans les quartiers de ce type, comme Kilwin (11 kms du centre-ville), d'après l'un des ménages enquêtés, le prix des terrains a quadruplé depuis le début des années 1990 ; la parcelle qui coûtait 1 million de Fcfa reviendrait à 4 millions de Fcfa en 2012. Bien qu'un grand nombre de parcelles ne soient pas mises en valeur par les attributaires dans les

---

<sup>53</sup> Des entretiens ont été conduits auprès de gestionnaires employés par les deux opérateurs privés à qui l'ONEA a délégué le service de l'eau, à savoir ACD pour Zongo et ACMD pour Bissighin.

extensions loties de Ouagadougou, la plupart de ceux qui les ont acquises ne souhaitent pas les vendre.

Ainsi, la pauvreté et l'extrême pauvreté de la majorité de la population des quartiers non lotis les contraignent à rester dans ces quartiers, une fois installés.

Enfin, la différence en termes d'infrastructures est parfois minime entre les quartiers non lotis, notamment ceux qui bénéficient de certains aménagements dans le cadre de projets (comme des bornes fontaines et des branchements individuels dans le projet POP), et ceux qui sont lotis. En effet, dans les quartiers irréguliers non lotis, certains projets permettent de fournir des infrastructures. Ainsi, l'Etat, les Ongs, les associations religieuses interviennent pour construire des écoles, des centres de santé, mais aussi des points d'eau moderne.

Par conséquent, les migrations intra-urbaines à Ouagadougou ne s'expliquent pas par la volonté d'accéder aux services de base (eau) mais par des opportunités d'accès au foncier en tant que propriétaire, en fonction du prix du foncier.

Mais, l'obtention d'une parcelle dans le non loti s'avère de plus en plus difficile à Ouagadougou compte tenu de l'augmentation de la population (100 000 nouveaux habitants par an), et du nombre croissant de citoyens qui souhaitent acquérir un terrain. Les prix des parcelles achetées auprès des propriétaires autochtones sont donc en forte augmentation.

*Selon les ménages enquêtés, à Zongo Yaoghin, les prix sont passés de 25 000 Fcfa en 1999, période où la population de Ouagadougou était relativement moins importante, à 150 000 Fcfa en 2004, voire jusqu'à 500 000 Fcfa en 2012. Le fait qu'il n'y ait presque plus de terrains disponibles exacerbe cette situation. De plus, lorsqu'il y a des perspectives de lotissement, les prix des terrains croissent de façon exponentielle. Ainsi à Polesgo, quartier où la rumeur de lotissement se propage régulièrement, le terrain acheté 65 000 Fcfa à un autochtone en 2008 était estimé à 850 000 Fcfa en 2012.*

Ces évolutions sont à mettre en perspective avec la politique urbaine conduite à Ouagadougou où le principe de lotissement conditionne toutes les stratégies des acteurs (qu'il s'agisse des ménages, des politiques, voire des bailleurs).

A l'heure actuelle, *les perspectives de lotissement*, qui reviennent de manière récurrente sur le devant de la scène depuis les régularisations massives de l'époque de la révolution sankariste, s'avèrent souvent incertaines. Ainsi à Zongo, des projets de lotissement sont annoncés depuis une dizaine d'années, sans que les habitants n'en perçoivent concrètement les effets. Peu d'informations circulent, et les critères d'attribution des parcelles sont opaques. Beaucoup de ménages des quartiers non lotis estiment que lorsqu'il y a des opérations de régularisation, une bonne partie des ayants droits qui habitent réellement le quartier, dont certains depuis des années, n'en bénéficient pas. Effectivement, il est fréquent que des parcelles soient attribuées à des citoyens qui résident dans des quartiers lotis et ont tissé des relations avec les autorités communales. Parmi ceux-ci, beaucoup ont construit dans les quartiers non lotis des habitations en banco qu'ils n'occupent pas, à des fins spéculatives. Ces constructions sont destinées à matérialiser leur inscription sur le territoire de ces quartiers afin qu'ils puissent se faire recenser parmi les résidents qui ont droit à une parcelle lors des opérations de lotissement. La garde de ces logements, qualifiés par certains de « maisons-alibi », est confiée à des habitants du quartier, à des parents ou à des connaissances qui sont hébergés gratuitement. Ces pratiques engendrent de nombreuses complications lorsqu'il s'agit par exemple d'installer un compteur d'eau.

Lors d'opérations de lotissement, les occupants de ces logements sont contraints de déguerpir pour qu'ils ne soient pas recensés dans la liste des ayants-droits à une parcelle à la place des propriétaires. Parmi les ménages recensés lors des opérations de lotissement, seulement une partie se verra attribuer officiellement une parcelle car l'offre de parcelles est bien inférieure à la demande. Enfin, ceux qui ont obtenu des parcelles ne parviennent pas tous à les mettre en valeur faute de moyens. D'autres ont du mal à les habiter car ceux qui

les occupants refusent de partir, ce qui se produit souvent lorsqu'ils n'ont pas été recasés dans un autre quartier non loti.

Bien que les propriétaires de logements dans les quartiers non lotis soient confrontés à de multiples obstacles qui les empêchent d'accéder à une sécurité foncière, beaucoup parmi ceux qui ont acquis une parcelle auprès d'un propriétaire autochtone s'efforcent d'améliorer la qualité des logements qu'ils ont construits. Comme les projets de lotissement tardent à se concrétiser, ils s'efforcent d'obtenir un branchement particulier pour avoir l'eau potable lorsqu'ils en ont les moyens et que la localisation de l'habitation le leur permet. Ainsi, à Zongo, le nombre de branchements privés installés par l'opérateur privé (ACMD), à qui l'ONEA a délégué la gestion du service de l'eau, est passé de 57 la première année, à 300 la seconde année et 374 la troisième année (fin 2012). Les réticences des résidents, qui craignaient d'investir à perte dans un branchement si leur installation était remise en cause, se sont estompées lorsqu'ils ont constaté que la situation foncière du quartier n'évoluait pas.

La situation des locataires est plus précaire. De nombreux jeunes célibataires et de jeunes couples s'installent dans les quartiers précaires non lotis parce que les loyers y sont moins chers. A Polesgo, on peut louer «*un entrée-coucher*», c'est-à-dire un logement d'une pièce, pour 2000 à 2500 Fcfa par mois, et un deux-pièces pour 5000 Fcfa. Mais ces habitations sont souvent en mauvais état, sont équipées de façon très sommaire, et ne disposent pas de latrines. Les propriétaires qui trouvent facilement des locataires n'ont que peu d'incitation pour effectuer les réparations demandées par les occupants.

Le statut d'«*hébergé gratuit* » est lui aussi précaire. Les ménages démunis qui ne sont pas en mesure de payer des loyers dans les quartiers lotis s'arrangent avec «*des connaissances*», des parents qui acceptent de les héberger gratuitement dans les constructions en banco qu'ils ont édifiées dans un but spéculatif au sein des zones non loties. La présence de ces ménages logés gratuitement rassure souvent les propriétaires absentéistes car ils assurent la garde de leurs habitations. Mais quand le propriétaire du logement meurt, les arrangements conclus avec celui-ci sont fréquemment remis en cause par ses enfants. Les hébergés, dont la situation ne s'est pas forcément améliorée depuis leur arrivée dans ces quartiers, sont contraints de leur verser un loyer ou de quitter le logement.

Ainsi, on constate que la situation des ménages propriétaires de leur parcelle et de leur logement dans un quartier non loti est souvent plus favorable que celle des locataires ou hébergés gratuitement dans le non loti. En effet, les locataires et les hébergés ne peuvent prétendre à aucune parcelle lorsque des lotissements sont programmés et ils sont souvent confrontés à des situations d'insécurité foncière qui ont des répercussions sur les modalités d'accès à l'eau (par exemple, impossibilité de se faire installer un compteur). Mais le même constat peut être fait dans les quartiers lotis où les populations pauvres locataires doivent faire face à des difficultés et sont dans l'obligation de partir toujours plus loin dans les périphéries urbaines, sans véritable choix.

### 3.5 Point 5 : Assainissement : un secteur délaissé

Concernant l'assainissement, on peut signaler le fort décalage entre les actions menées dans le secteur de l'eau potable et celles relatives à l'hygiène et l'assainissement.

La grande majorité des logements des ménages enquêtés est équipée d'une douche et d'une latrine. Toutefois, plusieurs ménages extrêmement précaires ne disposent pas de latrine (voire de douche), notamment ceux qui résident dans des logements en banco isolés, constitués d'une seule pièce et sans espace clôturé.

Dans les quartiers non lotis de la périphérie, ces équipements, quand ils existent, restent très sommaires. Ils sont localisés dans un coin de la cour et clôturés par un muret en banco ou une paroi en secco. La douche et les toilettes sont fréquemment confondues. Le nombre de latrines est insuffisant compte tenu du nombre de personnes qui les utilisent et ils ne fonctionnent pas toujours correctement.

Dans les cours des vieux quartiers lotis comme Noinssin, où les résidents sont plus nombreux (entre 10 et 17 personnes) du fait de la présence de locataires ou de familles élargies, une seule latrine existe la plupart du temps. Dans le même quartier, la maison du ménage enquêté qui dispose de plus grandes capacités financières est équipée de 4 douches et 3 latrines.

Pour ce qui concerne *l'évacuation des déchets et des eaux usées*, la grande majorité des quartiers précaires semblent délaissés. Les pouvoirs publics, notamment les mairies, laissent les populations s'organiser elles-mêmes. Par ailleurs, la question de la prolifération des déchets plastiques n'est pas traitée en tant que telle, tout comme celle du tri à la source entre déchets plastiques et organiques.

Concernant l'évacuation des ordures, seuls les quartiers lotis bénéficient d'un système de ramassage des ordures; mais le plus souvent ce sont des associations qui le prennent en charge. A Noinssin, selon plusieurs témoignages, les déchets ménagers placés dans une barrique devant les concessions sont ramassés avec des charrettes par une association de femmes créée par l'EAA (ex CREPA) qui passe plusieurs fois par mois. Pour bénéficier de ce service, le ménage doit payer 1000 Fcfa par mois. Dans d'autres cours où vivent des familles aux moyens très réduits, des jeunes passent récupérer les ordures avec une charrette et se font payer 300 Fcfa. En saison sèche, certains ménages jettent les ordures devant la porte de la concession et les brûlent périodiquement. A Kilwin, les ménages dont les ordures sont ramassées payent de 500 Fcfa à 1000 Fcfa par mois à une association de femmes qui s'occupe de ce service dans le quartier. Mais une partie des ménages n'a pas recours à ce système de collecte des ordures et les enfants de la famille ramassent les ordures pour les jeter dans les bas-fonds proches.

La méthode qui consiste à jeter les ordures sur les espaces vides, sans construction, ou sur les terrains accidentés est celle utilisée dans les quartiers non lotis. Dans ces décharges improvisées, les ordures sont brûlées périodiquement par les habitants du quartier. Plusieurs familles vivant à proximité de ces dépôts se plaignent des risques sanitaires, notamment en saison des pluies lorsque les ordures sont emportées par les eaux de ruissellement. Les risques sont encore plus importants lorsque l'habitat est dense comme à Bissighin où les ordures sont jetées derrière les cours, aux abords des marchés, des commerces, des bars. Pour y remédier, quelques initiatives sont prises. A Bissighin, une association de femmes a contacté une ONG pour que des barriques soient installées devant les cours afin de faciliter la collecte des déchets. Mais cette initiative n'a pas abouti parce que les autochtones, qui ont un pouvoir important dans la gestion du quartier, s'y sont opposés. Des actions ont aussi été entreprises par des jeunes qui fréquentaient l'église de ce quartier pour l'assainir, mais elles n'ont pas duré. Le chef du quartier a mis un terrain à la disposition des habitants pour qu'ils y jettent leurs ordures, mais celui-ci a été peu utilisé. A Lalnoa Yiri, quelques actions sont organisées par une association de femmes pour le nettoyage du quartier, mais leur portée

semble très limitée car l'insalubrité y est particulièrement forte. A l'approche et pendant la saison des pluies, dans plusieurs quartiers (Polesgo, Zongo), les déchets sont ramassés par les ménages qui ont une activité agricole pour fertiliser leurs champs. De ce fait, à Zongo Yaoghin, la collecte des déchets donne lieu à un commerce très lucratif parce que de nombreux jardins maraichers se trouvent près des barrages qui jouxtent le quartier. Des jeunes passent avec des charrettes récupérer les déchets (organiques) pour les revendre aux maraichers.

Dans tous les quartiers lotis et non lotis de notre étude, rien n'est prévu pour l'évacuation des eaux usées. La plupart du temps, elles sont jetées au dehors des maisons, sur la voie. Pour la majorité des riverains, cela permet d'empêcher qu'il y ait trop de poussière lors du passage des motos ou des véhicules, ou en période d'Harmattan. Toutefois, plusieurs familles se plaignent des risques sanitaires causées par la présence d'eaux stagnantes (paludisme du fait de la prolifération des moustiques). Ces risques sont mis en avant lorsque les enfants qui jouent dans les ruelles pataugent dans ces eaux stagnantes.

### **3.6 Point 6 : Le rôle des associations et des réseaux de solidarité au sein des quartiers comme garant d'une stabilité sociale (H4)**

Selon les enquêtés, la question de l'accès à l'eau est considérée comme essentielle par les nombreuses associations présentes dans les quartiers précaires, mais elle ne fait pas partie de leurs actions prioritaires. Ainsi, il n'existe pas d'associations spécifiquement dédiées aux problèmes d'eau, ni même d'associations d'usagers comme en milieu rural ou semi-urbain. Cette question serait donc considérée comme un problème de nature individuelle.

Nous avons vu dans le point précédent que, dans le cas de la gestion des déchets à l'échelle des quartiers, la situation est sensiblement différente puisque des associations se constituent afin de pallier les défaillances des pouvoirs publics dans ce domaine.

Au-delà des problèmes spécifiques liés à l'eau et l'assainissement, les enquêtes qualitatives témoignent de la forte présence d'associations dans les quartiers précaires (par exemple, 36 associations présentes à Bissighin selon le chef de quartier).

La majorité des ménages interrogés lors des enquêtes qualitatives fait partie d'associations. Pour certains d'entre eux, il ne s'agit pas toujours d'associations implantées dans le quartier, mais d'associations professionnelles ou d'associations actives dans leur région d'origine avec lesquelles ils ont maintenu des liens.

Les associations présentes dans les quartiers précaires sont de différents types.

Certaines ont des objectifs de développement et d'éducation. La création d'activités génératrices de revenus est une des priorités de beaucoup d'associations dans des quartiers précaires où la pauvreté touche de nombreux ménages. L'alphabétisation et l'éducation font aussi partie des thèmes privilégiés compte tenu du faible niveau d'instruction des adultes. La prévention du Sida et des maladies sexuellement transmissibles, mais aussi la planification familiale figurent parmi les actions de sensibilisation. Le fait que la population soit constituée en majorité de jeunes couples avec des enfants en bas âge et qu'il y ait beaucoup de célibataires justifie l'attention portée à ces actions.

L'assainissement et l'amélioration de l'hygiène sont aussi au cœur des préoccupations de plusieurs associations de femmes des quartiers non lotis. Cette préoccupation n'est pas seulement liée au rôle conféré à la femme dans l'entretien et la propreté du logement dans le cadre de la division sexuelle des tâches au sein du ménage. Le lien que les femmes les plus actives dans ces associations établissent entre les maladies les plus fréquentes (diarrhées, paludisme, etc.) dont souffrent les enfants en bas âge, très nombreux dans les quartiers précaires, et l'insalubrité qui y règne explique l'intérêt porté aux problèmes d'assainissement. Mais les activités organisées (nettoyage collectif du quartier par exemple certains jours du mois) sont de portée limitée. Par ailleurs, dans les quartiers lotis de l'étude, des associations

de femmes ont bénéficié de l'appui de l'EAA (Eau et assainissement pour l'Afrique, ex CREPA) pour s'occuper de la collecte des ordures.

Des structures communautaires assurent la gestion de certains services. On peut citer les associations de parents d'élèves pour les écoles et les comités de points d'eau au niveau de chaque forage qui font le suivi de la gestion des PMH et la collecte de cotisations pour leur entretien.

Ces activités de développement, d'assainissement et d'entraide ne sont pas l'apanage des associations spécialisées dans ces domaines ; elles peuvent faire partie des actions menées par les associations fondées sur une base confessionnelle. Ainsi, plusieurs organisations catholiques, musulmanes ou évangéliques ont été très impliquées dans l'implantation de PMH à Polesgo et contribuent activement au suivi de leur gestion.

Enfin, de nombreuses femmes participent à des tontines qui leur procurent des moyens financiers pour leurs activités économiques, mais aussi pour la prise en charge de dépenses sociales. Au sein des ménages enquêtés, parmi les catégories vulnérables et de « petite prospérité », plusieurs femmes ont contribué à la création d'associations et assurent un certain leadership.

*A Polesgo, après avoir milité dans une première association, Madeleine K a fondé elle-même une association dont les activités portent sur la fabrication de savons, l'alphabétisation, le VIH et la planification familiale. Des liens ont été établis avec une ONG et les sages-femmes d'une clinique pour le développement d'activités en relation avec la santé.*

*A Bissighin, les femmes enquêtées sont très impliquées dans une association musulmane qui a des activités dans le domaine religieux, mais aussi pour l'éducation et le développement. Des contacts ont été pris avec une ONG pour lutter contre l'insalubrité dans le quartier.*

Ces associations peuvent être des acteurs actifs dans la vie politique locale. La création d'associations est perçue comme un moyen de faire remonter les doléances des habitants du quartier au niveau communal, voire au niveau des structures de développement (notamment des ONG). Elles sont associées dans le cadre de projets dits participatifs et servent parfois d'intermédiaires (voir le projet ONU-Habitat à Bissighin). Dans plusieurs quartiers non lotis (tels que Zongo Yaoghin, Lalnoa Yiri), des responsables associatifs et des leaders ont insisté sur l'importance d'avoir un représentant du quartier au sein des instances de la commune de rattachement pour prendre en considération les problèmes spécifiques des habitants des quartiers non lotis.

*A Polesgo, Madeleine K, la présidente d'une des associations de femmes les plus actives du quartier, est élue au niveau communal depuis 2006. Mais lorsqu'elle participe aux séances du conseil municipal, elle déplore le manque d'écoute des autorités communales face aux grandes difficultés des habitants de Polesgo : déficience en matière d'accès à l'eau potable, constructions anarchiques, problèmes de voirie.*

Dans les quartiers précaires, une solidarité « informelle » existe, en dehors de toute organisation institutionnalisée. Elle est fondée sur les liens qui se sont noués entre voisins au sein des quartiers, ou entre des femmes qui s'approvisionnent au même point d'eau. Cette solidarité se manifeste à travers des arrangements locaux de nature informelle. Les personnes âgées, très vulnérables, notamment les femmes dont le mari est décédé et qui ont des ressources irrégulières et très limitées, sont les principales bénéficiaires de ces solidarités de voisinage. Des voisines vont puiser l'eau pour elles et la transporter gratuitement à leur domicile. Certaines ne payent pas l'eau.

Les personnes handicapées, notamment celles qui ont tissé des contacts avec les familles qui vivent à proximité, bénéficient de leur soutien. On leur rend visite fréquemment, et les femmes du voisinage subviennent à certains de leurs besoins (par exemple en leur préparant des plats).

Les jeunes femmes en situation de grande vulnérabilité (leur mari ne travaille pas, elles exercent une activité irrégulière qui ne leur permet pas de nourrir tous les jours leur famille, ou elles sont isolées socialement) bénéficient moins du soutien du voisinage. Comme elles sont jeunes, donc en âge de travailler, elles doivent mobiliser tous les moyens à leur portée pour assurer leur subsistance et celle des proches. Pour ce qui concerne l'accès à l'eau, lorsqu'elles n'ont pas de quoi payer à la borne fontaine ou à la PMH, les fontainières leur font crédit, mais elles doivent rembourser au bout de quelques jours pour qu'on les autorise à s'approvisionner à nouveau. Cette solidarité informelle repose donc sur des effets de réputation et ne concerne pas toutes les personnes dans des situations d'extrême précarité.

La fréquentation des nombreuses églises et mosquées présentes au sein des quartiers, l'adhésion à des associations confessionnelles et la participation à des groupes de prière est un moyen pour beaucoup d'habitants qui vivent dans des conditions difficiles de nouer des relations avec d'autres habitants. Les liens ainsi tissés entre des ménages en provenance de localités, de quartiers et de milieux ethniques variés, et aux niveaux de vie différents réduisent les tensions et les sensations d'insécurité provoquées par la cohabitation de populations hétérogènes qui se connaissent mal.

**ANNEXE** : «Perceptions et représentations de la pauvreté dans les différents quartiers. Entretiens auprès de ménages lors de la phase exploratoire», Entretiens réalisés par A. Laré, Juin 2011.

### **NOINSSIN**

Plusieurs définitions de la pauvreté nous ont été données dans ce quartier par les populations. De toutes ces définitions, il ressort qu'un pauvre c'est celui qui « *n'a pas à manger* » ou « *ne mange pas à sa faim* » ou encore « *ne mange pas trois fois par jour* ». C'est également quelqu'un « *qui n'a pas d'argent* », ou « *qui n'a pas de travail* » et ne peut donc pas bien s'habiller ou se loger. Ainsi, on reconnaît un pauvre par son habillement, son alimentation et le nombre de fois qu'il mange quotidiennement, son habitation, son manque de moyens financiers. En somme, un pauvre, c'est quelqu'un qui ne peut pas satisfaire ses besoins vitaux. Une minorité voit la pauvreté comme une fatalité. A Noinessin, la majorité des enquêtés se considèrent pauvres parce qu'« *ils n'arrivent pas à avoir tout ce dont ils ont besoin* », ni « *à joindre les deux bouts* ». Ils n'ont, pour la plupart, ni moyens financiers, ni travail. Cependant, quelques rares personnes estiment qu'ils ne sont ni riches, ni pauvres et affirment pouvoir s'en sortir et subvenir à leurs besoins vitaux tels que manger, se loger, se soigner en cas de maladies : « *Comme j'arrive à subvenir à mes besoins comme manger, boire et dormir, je ne peux pas dire que je suis pauvre* » ou encore « *Je ne fais pas partie des pauvres parce que j'ai un toit où dormir, je mange à ma faim, et jusque-là je poursuis mes études et, quand je suis malade, je ne manque pas de médicaments* ».

### **KILWIN**

Dans ce quartier, le pauvre est selon certains enquêtés : « [...] *celui qui se lève le matin, qui n'a pas à manger durant toute la journée* » ou encore « *être pauvre, c'est ne pas avoir à manger, ne pas avoir d'emploi, ne pas pouvoir se soigner, ne pas avoir de logement* » ou encore « *la pauvreté c'est quand tu n'as pas d'argent* ». Ainsi, on peut noter dans ces différentes définitions que le pauvre, c'est d'abord quelqu'un qui n'arrive pas à satisfaire ses besoins primaires tels que se nourrir, s'habiller, se soigner. Ensuite, on rapporte que le pauvre c'est celui qui ne travaille pas ou qui n'a pas d'argent. Au-delà de ces éléments, d'autres pensent que la pauvreté est liée au manque d'épargne ou de *volonté de s'en sortir* ou encore *le fait de ne pas avoir de soutien*.

Malgré les meilleures conditions de vie dans ce quartier par rapport aux autres, la quasi-totalité des enquêtés se considèrent comme pauvres. Les propos suivants ont été recueillis :

« *Je suis pauvre, comme tu le constates, car je n'ai rien* » ; « *je suis pauvre parce que je n'ai pas à manger, pour avoir le tô, c'est difficile* » ; « *je suis pauvre parce que je n'arrive pas à me soigner dès que je suis malade et je me nourris mal* » ; « *je suis pauvre parce que je n'ai pas de maison, je n'ai pas de moyens de déplacement* » ; « *je suis pauvre parce que je n'ai pas de travail* », « *je suis pauvre parce que je dépends de certaines personnes, parce que ce sont ces gens qui m'aident dans mon travail, s'ils me laissent tomber, vraiment je ne serai plus rien* ». On peut noter une récurrence d'une perception de la pauvreté liée à une non satisfaction des besoins vitaux (se nourrir, se soigner, s'habiller, se loger...).

A contrario, dans le même quartier, il existe un petit groupe de personnes qui déclarent ne pas être pauvres. Ils déclarent : « *je ne suis pas pauvre parce que j'ai le minimum pour vivre, un repas par jour, de quoi manger et de quoi m'habiller* » ; « *je ne suis pas pauvre car j'ai un logement, je gagne à manger et je pars à l'école* » ; « *je ne me considère pas comme pauvre. Ici, dans le six mètres, si on doit classer, je sais qu'on doit être dans les trois premiers. On a l'électricité, on a l'eau, un endroit pour laver les assiettes et faire la lessive,*

*alors que ce n'est pas pareil pour les autres maisons, donc on peut remercier Dieu pour ça». On voit ainsi qu'être pauvre est lié à sa situation par rapport aux autres (pauvreté relative).*

## **ZONGO**

La pauvreté est perçue par les enquêtés de plusieurs manières. En général, « être pauvre, c'est ne rien avoir, ne pas gagner à manger » ; « un pauvre, c'est quelqu'un qui vit sans ressources, sans rien » ; « la pauvreté, c'est quand on n'a pas à manger, c'est quand on ne mange pas à notre faim, la pauvreté, c'est une maladie » ; « être pauvre, c'est ne pas avoir à manger, ne pas pouvoir construire de jolies maisons ». Ici, on peut voir une similitude dans les éléments qui montrent qu'on est pauvre :

*« Je suis pauvre parce que je ne gagne pas à manger. Je n'arrive pas à payer les études de mes enfants et je crois que si une personne vit dans les non lotis, c'est qu'elle est pauvre, sauf ceux qui viennent pour réserver de l'espace » ; « je suis pauvre car je n'ai personne pour m'aider et je ne mange pas à ma faim » ; « moi je suis pauvre parce que je ne peux pas avoir à manger, je n'ai pas la force pour travailler si ce n'est pas quelqu'un qui va me donner » ; « je suis pauvre parce que je n'ai rien, je ne mange pas comme je veux. Si nous étions riches, on allait manger dans nos maisons mais, compte tenu de notre situation, on est obligé de se débrouiller dehors avec ce que nous gagnons » ; « regardez, quand vous êtes arrivés, les enfants jouent nus, ça montre qu'on est pauvres » ; « je me considère comme un très pauvre, plus pauvre que le pauvre, parce que je ne sais pas ce que je vais faire pour gagner l'argent. Je fais mon petit élevage. Tu te couches la nuit et les enfants viennent ramasser [voler]. C'est le matin que tu constates [le vol] alors que c'est avec ça que tu te débrouilles. Dans la vie, il y a des gens qui mangent trois fois par jour. Moi, avec ma grande famille, on ne mange que le soir et on attend le soir prochain. Même si je n'ai pas de voiture, de villa, au moins que je trouve à manger avec ma famille ! » ; « je suis pauvre parce que je n'ai pas à manger, j'ai la santé mais je n'ai pas à manger, c'est toujours le « to » et le haricot, je ne varie pas de repas. Quand nos femmes sont enceintes et qu'elles vont en consultation, le seul problème qu'elles ont c'est le manque de manger, avant je cultivais mais avec le lotissement, je n'ai plus de terre ».*

Toutes les personnes interrogées dans ce quartier se considèrent comme pauvres et les raisons découlent de la définition qu'ils ont donnée de la pauvreté à savoir l'incapacité à satisfaire leurs besoins primaires.

## **BISSIGHIN**

Les conditions de vie à Bissighin sont plus ou moins précaires. L'aspect physique du quartier, ajouté aux récits de vie des ménages, en disent long sur la situation de pauvreté. Lorsqu'on aborde la question de la pauvreté, les langues se délient et il en résulte plusieurs définitions : « un pauvre, c'est quelqu'un qui n'a pas de maison, n'a pas à manger, n'arrive pas à nourrir sa famille, n'a pas d'argent, par exemple quelqu'un qui est en location et qui ne peut pas payer le loyer à la fin du mois et qu'on renvoie de la maison » ; « un pauvre, c'est quelqu'un qui n'a pas de travail, n'a pas l'argent, le riz est bon mais c'est 250 F, où trouver l'argent, comment faire ? » ; « le pauvre, c'est quelqu'un d'inquiet, quand il rentre chez lui, il n'est pas content » ; « quand tu vois un pauvre, sa démarche même te dit quelque chose, quand il sonne midi, c'est un problème pour lui » ; « un pauvre a généralement la mine serrée (faim), aigrie » ; « un pauvre, c'est quelqu'un qui n'a pas de soutien ».

On peut voir là encore que la notion de pauvreté est liée à la satisfaction des besoins élémentaires, mais également à l'inactivité ou au manque de ressources financières. Ainsi, un pauvre se définit d'abord par son alimentation (insuffisante quantitativement et qualitativement), puis à sa façon de s'habiller, au manque d'argent, de logement, de travail.

La plupart des enquêtés de ce quartier se considèrent comme pauvres : « moi, je me considère comme pauvre parce que je n'ai pas d'argent » ; « je me considère comme pauvre parce qu'il y a des choses que je désire et que je ne peux pas avoir. Tu vois ce que je fais (confectionner des cordes), quelqu'un qui n'est pas pauvre ne ferait pas ça. C'est parce que ça ne va pas et qu'il n'y a personne pour m'aider que je me débrouille malgré que je ne me sens pas bien » ; « je me considère comme pauvre parce que je ne mange pas à ma faim. Mes enfants ne travaillent pas encore en plus, je me débrouille dans la vie » ; « moi, je suis pauvre, est ce que tu ne vois pas ? La nourriture ne suffit pas pour tout le monde, je n'ai pas d'argent et je vis au jour le jour » ; « je suis pauvre parce que moi, même si je gagne un vieux pour marier, je veux sortir d'ici. Je veux gagner l'argent pour m'en sortir. Je suis obligée de rentrer demander des habits à laver pour pouvoir manger, toi-même tu vois que ce n'est pas facile ».

Nous constatons que ce sont toujours les mêmes éléments qui reviennent : être pauvre, c'est d'abord manquer du minimum vital (alimentation suffisante, accès aux soins, logement décent...). Etre pauvre, c'est aussi ne pas pouvoir s'instruire et instruire ses enfants pour quitter le cercle vicieux de la pauvreté, c'est ne pas travailler et donc ne pas avoir de revenus suffisants pour assurer ces besoins primaires. La pauvreté est donc un cercle vicieux. On va reconnaître un pauvre juste en le regardant (éléments physiques visibles tels que l'aspect physique, l'expression du visage, l'habillement et l'habitation...). Seules quelques rares personnes estiment n'être ni riches ni pauvres. Elles affirment pouvoir s'en sortir et subvenir à leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation, les soins, le logement.

## **POLESGO**

Voici quelques propos d'enquêtés dans ce quartier :

« Le pauvre est celui qui n'a pas de travail, ou qui travaille mais qui ne gagne pas » ; « le pauvre, c'est celui qui travaille et gagne de l'argent mais ne fait pas des économies » ; « le pauvre, c'est celui qui est paresseux, qui ne peut pas évoluer, qui ne peut pas se faire plaisir, qui ne peut pas avoir à manger, à s'habiller et dont la vie n'est pas facile » ; « le pauvre, c'est celui qui n'arrive pas à subvenir à ses besoins comme se nourrir, se soigner et se vêtir, celui qui n'a pas l'argent » ; « le pauvre, c'est quelqu'un qui n'a pas d'argent, pas à manger, quand tu rentres chez lui, il n'y a que des choses à casser » ; « la pauvreté, c'est comme moi, tu vois non, je n'ai rien, même toi-même tu connais, tu peux travailler et ne rien gagner » ; « selon moi, un pauvre, c'est un paresseux, même moi qui cultive et qui élève, c'est parce que je veux lutter contre la pauvreté mais si tu ne veux pas souffrir, comment tu vas faire pour avoir de l'argent ? ». On remarque une similitude dans les différentes conceptions que les populations ont de la pauvreté.

Autres témoignages : « je suis pauvre parce que je n'arrive pas à bien manger, ça ne suffit pas, je ne vends pas bien » ; « je suis pauvre parce que je ne gagne pas beaucoup d'argent, j'ai juste de quoi manger » ; « je suis pauvre parce que ça ne marche pas, je vends mais pour gagner 1000F par jour, c'est problème, ce matin, j'ai donné 100F aux enfants pour aller à l'école jusqu'à Tanghin, si j'étais riche, j'allais les déposer à moto et leur donner au moins 200F ou 300F, toi-même tu vois que c'est pas bon, c'est parce que je suis pauvre » ; « je suis pauvre parce que je ne peux pas régler mon propre problème, je n'ai pas un bon toit, je me débrouille seulement parce que mon petit commerce ne marche pas » ; « je suis pauvre parce que je ne fais plus rien car je n'ai plus de force comme avant pour travailler, je cherche mais je n'ai pas encore gagné l'argent, ma maison est toujours en demi mur et sans porte » ; « moi je me considère comme pauvre parce que je ne fais plus rien ; quand j'avais la force de travailler, ça va, mais maintenant, comme je n'ai plus la force et que ce sont les enfants qui doivent se débrouiller pour que je mange, je suis donc pauvre ».

Seules quelques rares personnes de ce quartier ne se considèrent pas comme pauvres : « je ne peux pas dire que je suis pauvre parce que je combats la pauvreté. Je fais un peu des

économies et j'aime les gens qui économisent » ou « je ne suis ni pauvre ni riche parce que je m'en sors un peu un peu ».

### LALNOA YIRI

Les enquêtés donnent les mêmes définitions que dans les autres quartiers :

« La pauvreté, c'est si tu n'as rien, tu n'es pas riche, tu ne peux pas subvenir à tes besoins, ni manger. Les choses coutent cher par exemple 1 kg de riz coûte 400 F CFA, 1 litre d'huile coute 1000 F CFA, lorsque l'enfant tombe malade, tu ne peux pas le soigner » ; « la pauvreté, c'est quand on n'a pas à manger, qu'on ne peut pas louer une maison et payer le loyer et qu'on n'est pas en bonne santé » ; « la pauvreté, c'est la faim, parce que quand tu ne manges pas, tu ne peux rien faire, même pas obéir à quelqu'un, c'est quand tu n'as pas de travail ou que tu travailles mais tu ne gagnes pas grand-chose » ; « la pauvreté, c'est quand tu ne travailles pas, je dis ça parce que si tu travailles, tu vas arriver à avoir de quoi te nourrir mais, si tu ne travailles pas, qui va le faire et venir te donner ? » ; « la pauvreté, ça dépasse la maladie, c'est la galère » ; « un pauvre selon moi, c'est une personne qui se débrouille seule dans la vie, qui n'a pas d'aide » ; « selon moi, la pauvreté, c'est quand les uns mangent sans penser aux autres ». Ainsi, un pauvre, c'est avant tout quelqu'un qui n'arrive à satisfaire ses besoins primaires tels que l'alimentation (« ne mange pas à sa faim »), les soins, l'habillement, le logement. Ensuite, viennent ceux qui pensent qu'un pauvre, c'est celui qui n'a pas suffisamment de moyens financiers (« qui n'a pas d'argent »), ou qui ne travaille pas (« qui ne fait rien »). Enfin, une minorité, pense que le pauvre, c'est quelqu'un qui n'a pas de soutien ou encore ne bénéficie pas de la solidarité de son entourage ou ne peut pas être solidaire avec les autres.

La plupart des enquêtés de ce quartier se considèrent comme pauvres. Il revient dans nos enquêtes des propos tels que :

« Je suis pauvre parce que, par rapport au travail que je fais, je ne gagne pas assez et je ne me repose même pas le dimanche car c'est le dimanche qu'il y a plus de travail or le riche lui se repose comme il veut » ; « je suis le dernier des pauvres car je n'arrive pas à faire le tiers de mes besoins et je n'arrive pas à aider mes frères et sœurs qui sont dans la misère » ; « je me considère comme pauvre et même très pauvre car je n'ai pas de mouton ni de chèvre... ce sont mes fils qui me nourrissent et si ceux-ci n'ont plus rien, que vais-je devenir? Quand je suis malade et que je fais appeler mes fils, ceux-ci me fuient même souvent » ; « je me considère comme très pauvre car, selon moi, un mendiant vaut mieux que moi. Mon salaire n'arrive pas à couvrir mes besoins et d'ailleurs même mon garçonnet ne peut aller à l'école par manque de moyens » ; « je suis très pauvre parce que je n'arrive pas souvent à avoir un plat par jour et, lorsqu'un membre de ma famille est malade, je n'arrive pas à lui donner de bons soins » ; « moi, je suis un vrai pauvre parce que j'ai beaucoup d'enfants (10), Par exemple, si un tombe malade, j'ai tous les problèmes parce que je n'ai pas l'argent pour le soigner ». Ainsi, la quasi-totalité des enquêtés se considère comme pauvre parce qu'ils manquent d'argent pour subvenir à leur besoins ainsi qu'à ceux de leur famille.

## Commentaires A. Laré, Juin 2011

### Analyse des perceptions et représentations de la pauvreté dans les différents quartiers

De ces définitions de la pauvreté, il ressort que la pauvreté est un problème partagé par tous les enquêtés, quel que soit le quartier, qu'il soit loti ou non. La grande majorité des enquêtés reconnaît être pauvre, les définitions de cet état renvoyant quasi systématiquement aux mêmes termes. Un pauvre se définit d'abord par son alimentation (insuffisante quantitativement et qualitativement), sa façon de s'habiller (le type de vêtement), le manque ou l'insuffisance d'argent, de logement décent (statut d'occupation, précarité du logement, type de matériau de construction...), de travail. Par conséquent, la notion de pauvreté correspond à un critère plutôt subjectif, basé sur les systèmes de valeur qui guident nos sociétés. La pauvreté est associée à des manques que l'ensemble de la société juge défavorables, voire inacceptables. Dans un domaine comme celui du logement, cela peut être le fait de ne pas disposer d'une toilette ou douche privée, ou d'habiter un logement précaire (en banco, très fragile), ou encore une occupation illégale du sol. Pour ce qui est de l'alimentation, c'est le fait de « *ne pas avoir mangé trois fois par jour* », « *ne pas faire la cuisine chez soi* » ou encore « *ne pas pouvoir manger du riz régulièrement* ». Dans le domaine économique, on retrouve, *être au chômage, occuper un emploi précaire*.

Les quartiers non lotis, donc non tramés, sont assez denses. En cas de lotissement, certains ménages ne pourront pas avoir de parcelles et vont être « déguerpis ». De ce point de vue, il existe une sorte de précarité sous-jacente et d'incertitude quant à l'avenir de ceux qui, faute d'obtention de parcelles, n'ont que peu de perspectives. Cette précarité, liée à l'incertitude quant à l'avenir, est également synonyme de pauvreté, de précarité et de vulnérabilité.

La parole des enquêtés sur ce sujet est certes subjective, mais elle est authentique et fournit des éléments quant aux représentations des individus, au-delà des définitions conventionnelles.



## Chapitre 4 : Etude de cas Niamey



Pays Bas, Bonnassieux



Semis d'Habitat, Baron

**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX**  
**Abdou BONTIANTI**



Zarmagandey, Bonnassieux



Zarmagandey, Bonnassieux



# Chapitre 4 : Etude de cas Niamey

## 1 Contexte et Présentation des 5 zones enquêtées

### 1.1 Le Niger : Croissance démographique et développement urbain, quels enjeux pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ?

Le Niger a connu une croissance très forte de la population de 3,4 % par an, soit une multiplication par 5 depuis l'Indépendance(1960). L'estimation totale de la population est de 15,2 millions en 2010 par rapport 7,9 millions en 1990 (Guengant, Kamara, 2010). La croissance naturelle est particulièrement élevée (indice de fécondité de 7,1 enfants par femme en 2001 et de 6,5 en 2010).

Le taux de croissance économique est irrégulier avec de fortes variations d'une année sur l'autre au cours des 20 dernières années. Cela s'explique principalement par une irrégularité de la pluviométrie et des pénuries alimentaires fréquentes, la volatilité des cours de l'uranium, mais aussi l'instabilité politique.

La pauvreté au Niger, selon les modes de calcul de l'ONU, est très importante : 65,88 % de la population vit avec moins de 1 dollar par jour (ONU Habitat, 2010). Un Nigérien sur 3 vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Les taux de malnutrition et de mortalité infantile sont aussi élevés. L'intensité de la pauvreté est plus forte en zone rurale que dans les villes.

La population urbaine est encore peu importante, avec un taux d'urbanisation de 17,1% en 2010, le plus faible d'Afrique de l'Ouest. On constate une progression lente de l'urbanisation : de 16,2 % en 2000 à 17, 1% en 2010 (Guengant, Kamara, 2010).

Cependant, la progression de la population de Niamey est nettement plus forte puisqu'elle est passée de 656 000 habitants en 2000 à 1 003 000 habitants en 2010, soit environ 38 % de la population urbaine du pays. La population de Niamey a été multipliée par 20 depuis 1960 (Guengant, Kamara, 2010). Selon les prévisions, elle devrait atteindre 1,6 million en 2020 et 2,5 millions en 2030. Le taux de croissance urbaine était de 4,2% sur la période 2005-2010, et on l'estime à 4,35% sur la période 2010-2015 (ONU Habitat, 2010).

L'accroissement de la population et les politiques de lotissement ont entraîné une extension de la superficie occupée par la ville. Du fait de cette expansion urbaine, la ville englobe les villages situés à la périphérie sur la rive droite et la rive gauche du fleuve Niger. Elle s'étale aujourd'hui bien au-delà de la ceinture verte qui entourait la ville dans les années 1990, et certains semis d'habitat ont envahi la ceinture verte.

Le Président de la République, Mahamadou Issoufou, a récemment lancé un programme ambitieux appelé Niamey Nyala (« Niamey la coquette » en langue zarma) pour redonner une attractivité et une renommée internationale à la capitale du Niger. Ce programme, qui est un engagement personnel du Président, porte sur plusieurs volets : urbain (construction d'équipements publics, d'espaces publics, de bâtis), économiques (industrie, commerce, artisanat), social. Il s'agit donc de transformer le centre-ville en un pôle économique dans le cadre de partenariats entre le public et le privé (PPP), de moderniser et densifier le tissu existant pour éviter l'étalement démesuré de la ville, de valoriser le patrimoine historique et de transformer de manière durable les quartiers sous-intégrés en améliorant les conditions de vie des populations.

A Niamey, la population se répartit en plusieurs strates d'habitat (Motcho, 1998).

1. Des zones d'habitat de type résidentiel caractérisent les quartiers proches du centre-ville et de la périphérie (tels que Kwara Kano, Poudrière), avec des villas de haut standing regroupant une petite minorité aisée.

2. Des lotissements d'habitat planifiés et des «maisons économiques» (Motcho, 1998), souvent mal entretenus, sont en réalité occupés par les cadres de l'administration et du secteur privé.

3. Dans d'autres quartiers, domine un habitat de cour collective avec des constructions en dur comportant des logements de deux pièces inégalement raccordés aux réseaux d'eau, avec des sanitaires communs («celibaterium»).

4. Un habitat en banco de type collectif domine en ville dans les vieux quartiers du centre-ville et à la périphérie. Y vivent un plus grand nombre de personnes par ménage et par concession que dans la strate précédente d'où des problèmes liés à la densification. Le taux de raccordement au réseau d'eau y est plus faible et les problèmes d'hygiène sont plus aigus du fait de la promiscuité.

5. L'habitat précaire hors lotissement est regroupé dans plusieurs quartiers de Niamey. Les quartiers les plus importants sont situés à la périphérie Nord de la ville, à l'Est, vers l'Aéroport, sur la rive droite de l'autre côté du fleuve du Niger, et vers les rizières.

On rencontre aussi des poches d'habitat précaire dans les interstices non bâties des quartiers centraux, certains ayant fait l'objet de récents déguerpissements.

Au sein des quartiers précaires, deux types d'habitat se distinguent, leur importance variant en fonction du quartier. On note la présence à la fois :

- de cases rondes en paille qui représentent un niveau « inférieur » d'habitat. Les risques d'incendie y sont fréquents ;
- d'habitations en banco constituant un niveau « supérieur » d'habitat. Compte tenu du caractère récent d'une partie de l'habitat en banco dans les quartiers précaires situés à la périphérie de la ville, les conditions de vie y sont moins dures que dans les anciennes cours en banco surpeuplées des vieux quartiers du centre-ville où les équipements sont dégradés.

Les quartiers précaires sont ceux qui sont les moins équipés en infrastructures pour l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce sont aussi ceux qui sont supposés abriter la plus forte proportion de « pauvres », des termes ambigus qui seront discutés au cours de l'analyse quantitative. Au Niger, la communauté urbaine de Niamey enregistre 42% de pauvres et 18% de très pauvres. De plus, 75% de ces groupes de population résideraient dans les quartiers périphériques (Boureima Alpha Gado, 1998).

Mais d'importantes disparités existent au sein de cette population dite « pauvre ».

Certains ménages, dans ce contexte de forte précarité, arrivent à subvenir à leurs besoins de base. Il s'agit des ménages implantés depuis longtemps dans un quartier. Ils sont propriétaires de champs à proximité et ont des animaux ; ils parviennent ainsi à diversifier leurs activités. Certains cumulent une activité agricole au village pendant la saison des pluies avec une activité dans le secteur informel en ville ce qui leur permet de subsister.

Une diversité de situations existe entre ceux qui ont des familles nombreuses, et donc un taux d'activité élevé des membres au sein de l'unité domestique, et ceux qui bénéficient de l'appui de parents, en migration, qui assurent des transferts aux ménages restés à Niamey.

Cependant, ces ménages restent vulnérables aux aléas et peuvent basculer dans la grande précarité.

D'autres ménages vivent dans des conditions d'extrême précarité. C'est le cas des familles où le « chef de ménage » est une femme qui a à sa charge, seule, une grande famille. De même, lorsque le chef de ménage est une personne retraitée de plus de 50 ans. En milieu urbain, il existe aussi des personnes isolées socialement, la grande ville étant un facteur de fragilisation des réseaux sociaux. Enfin, les migrants arrivés récemment en ville et mal

insérés dans des réseaux socioprofessionnels ou les jeunes sans emploi se retrouvent dans des situations de grande pauvreté. Leur principal souci au quotidien étant de se nourrir, l'accès aux services de base (comme l'eau et l'assainissement) constitue pour eux un objectif secondaire.

## 1.2 Présentation des zones enquêtées

- **Pays Bas**, situé dans la commune de Niamey IV, est reconnu pour la précarité de sa situation foncière et topographique. L'appellation Pays-Bas vient du fait que ce quartier est situé sur un terrain en pente qui mène au fleuve Niger et se trouve en contrebas de l'avenue qui mène à l'aéroport. Ce quartier, qui comptait 7751 habitants lors du dernier recensement de 2001, fait partie du domaine foncier des propriétaires coutumiers de Saga et est dans la zone de l'aéroport international Diori Hamani. On peut supposer que la population a considérablement augmenté, mais les données manquent. L'habitat, qui s'est densifié progressivement, est constitué en grande majorité de maisons en banco. Dans les nombreuses ruelles qui serpentent entre les habitations, il n'est possible de circuler qu'à pieds ou à deux roues. Le niveau de revenu de la majorité de la population est en dessous du seuil de pauvreté. Les trois quart des habitants vivent du petit commerce et de l'artisanat. Le quart restant est composé de fonctionnaires (forces de sécurité, administration), de retraités et de chômeurs. Le statut foncier de la plupart des résidents, qui ont acheté des terrains aux propriétaires coutumiers de Saga, est précaire. Les autorités ont évoqué régulièrement des raisons sécuritaires pour déguerpir le quartier, mais sans succès. Le relief élevé et accidenté, la nature indurée du sol, la sinuosité des ruelles et le faible niveau de revenu des populations expliquent que ce quartier n'ait pas été connecté au réseau d'eau potable de la SEEN, l'opérateur privé. Bien qu'un château d'eau ait été implanté par l'Etat dans les années 1980, la SEEN hésite à réaliser des investissements dans un quartier où les habitants sont sous la menace d'expulsion et où leur niveau de revenu ne permet pas d'assurer la rentabilité économique du réseau. Le caractère accidenté du terrain ne peut qu'alourdir le coût des réalisations nouvelles et la sinuosité des ruelles rend difficile l'extension du réseau. De ce fait, les habitants de Pays Bas sont obligés de s'alimenter à quelques forages et châteaux d'eau qui résultent d'initiatives privées ou alors aux nombreux puits privés présents dans ce quartier.

- Les **semis d'habitat** émanent du déguerpissement, en juillet 2008, d'anciens quartiers spontanés. Avant le déguerpissement, on comptait environ 1562 ménages ; à raison de 6,2 personnes par ménage, l'effectif de la population avoisinait les 9400 habitants. Les communes de Niamey III et IV, sur lesquels étaient localisés ces anciens quartiers, avaient commencé à dédommager les victimes de ces opérations urbanistiques. Les habitants de ces quartiers, symboles de l'exclusion urbaine à Niamey, sont allés s'installer à la périphérie de la ville, dans la ceinture verte, où ils ont créé des habitats semi groupés en paillottes. Ils se sont implantés également au-delà, dans les espaces récemment aménagés au Nord-Est de la ville, en bordure de la route qui mène à Filingué. Dans ces dernières extensions de Niamey, ils occupent des parcelles non mises en valeur par leurs attributaires. Leur situation foncière est très précaire car à tout moment, les propriétaires peuvent les contraindre à déguerpir. Mais, compte tenu de l'expérience des déguerpissements des années 1970 et 1980, on peut penser que ces semis d'habitat se maintiendront pendant une longue période. La population des semis d'habitat est en majorité très pauvre et sa composition est hétérogène. En son sein, on trouve des migrants saisonniers, des gardiens, des prostituées. Il y a aussi beaucoup d'éleveurs peuls qui font pâturer leur bétail dans les champs autour de la ville et vivent de la vente de lait aux citadins. Du fait de leurs activités et de leurs trajectoires, les habitants des semis d'habitat sont à la fois dans la ville et hors de la ville. Actuellement, ils s'approvisionnent aux puits, aux forages réalisés dans la zone par des privés et des ONG, ou encore auprès des revendeurs d'eau qui se procurent l'eau dans le quartier Route Filingué (avant dernière couronne nord-est de la ville).

- **Gandatché** : Il s'agit d'un quartier situé au centre-ville qui comptait 5035 habitants (recensement de 2001), à proximité du Grand Marché de Niamey. L'habitat est composé principalement de vieilles concessions en banco densément peuplées. Environ le tiers des chefs de ménage comprend des retraités et des ménagères qui vivent de petit commerce. Les moyens d'existence de beaucoup de ménages autochtones proviennent de la location de logements et de l'aide financière de parents. Du fait de l'insuffisance de leurs ressources, une grande partie des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce vieux quartier, l'emploi rémunéré concerne surtout les étrangers. La proximité du marché le plus important de la ville contribue à leur venue. Parmi eux, il y a des revendeurs d'eau maliens et de nombreuses restauratrices yorouba originaires du Nigéria<sup>54</sup>, attirées par la zone en raison des débouchés qu'offre la clientèle du Grand Marché. Ces restauratrices sont en majorité locales, et elles résident à Gandatché et dans les quartiers avoisinant le Grand Marché. Seule une partie des ménages de ce quartier sont abonnés au réseau de la SEEN et l'activité économique de revente d'eau est très développée. La forte consommation d'eau au sein de familles nombreuses aux revenus modestes et l'utilisation d'importants volumes d'eau par les restauratrices, les laveurs de vêtements et de voiture entraînent une forte production d'eaux usées dans ces quartiers. Selon le principe du « tout dans la rue » en vigueur dans ces espaces urbains, le déversement des déchets liquides domestiques est source d'insalubrité. Le quartier Gandatché est représentatif des zones d'habitat précaires du centre-ville (comme Maourey, Liberté, Banizoumbou, Lacouroussou, etc.). C'est un quartier menacé par les projets de restructuration du centre-ville. De nombreuses concessions, notamment celles en bordure des voies les plus actives, sont rachetées à des prix élevés par des commerçants qui édifient à la place des boutiques modernes et de petits immeubles.

- **Zarmagandey** : Situé sur la rive droite du fleuve Niger, ce quartier s'est constitué de manière irrégulière dans une zone non constructible, inondable en saison pluvieuse et durant la grande crue qui dure de novembre-décembre à février-mars. C'est un quartier très insalubre, densément peuplé. Chaque année, des constructions en banco sont détruites par les inondations provoquées par les crues du fleuve Niger ou par le niveau élevé des pluies, mais des citadins démunis et des ruraux paupérisés continuent de s'y installer. Dans les quartiers vulnérables de la rive droite du fleuve comme Zarmagandey, l'accès à une parcelle est plus facile et moins coûteux. Les risques de déguerpissement sont plus réduits que dans les quartiers de la rive gauche du fleuve, édifiés en grande partie sur des terrains situés sur des plateaux (Issaka, 2010). La majorité de la population de Zarmagandey est Djerma et une partie importante vient du Zarmaganda, une région au Nord de Niamey, chroniquement déficitaire sur le plan alimentaire. La plupart des habitants vivent du commerce, de l'artisanat et de petits emplois dans l'informel. Le niveau de pauvreté de la majorité de la population est élevé. L'eau potable est rare et la mise en place du réseau s'avère difficile du fait de l'étroitesse et de la sinuosité des rues.

L'insalubrité de l'environnement a souvent des effets néfastes sur l'eau consommée, même si celle-ci vient des quartiers voisins ou des rares bornes-fontaines qui s'y trouvent. En effet, ces eaux ne sont pas consommées directement. Elles sont conservées quelques heures, voire quelques jours, dans des jarres, dans des bacs plastiques ou dans des seaux en aluminium. Ces récipients sont ouverts le temps de leur conservation ce qui peut engendrer la contamination bactériologique des eaux destinées à la boisson. Pour laver le linge, les femmes vont au fleuve qui est lui aussi pollué (pollution bactériologique, chimique, etc.).

- **Koira Tégui** : Ce quartier a fait l'objet d'un déguerpissement dans les années 1970 quand il n'était encore qu'un campement peul à l'emplacement actuel du plus grand stade de Niamey, sur des terrains proches des quartiers centraux de la capitale. Au cours de son déplacement, il a été relégué à la périphérie nord de la ville, en bordure de la route de

---

<sup>54</sup> « Yaho » est le terme par lequel les *nyaméens* désignent les femmes yorouba du Nigeria installées au Niger et très présentes dans le commerce.

Ouallam à 15 kms du centre-ville. Aujourd'hui, ce quartier est rattrapé par l'étalement de la ville et de nouveaux quartiers ont été implantés au-delà (c'est le cas de Tchagarey est).

A l'époque de son déguerpissement, le quartier était habité en grande partie par des handicapés (lépreux, handicapés moteurs, non-voyants et sourds) et par des citoyens démunis. Les ressources de la majorité de la population proviennent de la mendicité pour beaucoup d'handicapés, mais aussi du petit commerce, de l'artisanat, d'emplois de service comme le gardiennage ainsi que d'activités agricoles et d'élevage exercées dans les zones rurales voisines. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, des agents de la Communauté Urbaine de Niamey ont, suite à des malversations, confisqué à certains habitants leurs parcelles pour les revendre à de riches commerçants. Malgré cela, ce quartier, construit majoritairement de paillotes et de maisons en banco, continue d'abriter beaucoup de ménages dont les chefs sont des handicapés avec des revenus très modestes. Les ménages des handicapés bénéficient de l'assistance de diverses associations et ONG qui ont construit des forages ou installé des bornes-fontaines à côté des châteaux d'eau réalisés dans les années 1980. La présence des riches commerçants et le développement de nouveaux quartiers dans la zone ont permis la construction de branchements au réseau de la SEEN. Cependant, les habitants les plus vulnérables, vivant de mendicité, ne peuvent pas prétendre à un branchement. Ils se voient donc dans l'obligation d'acheter l'eau au forage ou d'envoyer leurs filles puiser l'eau au puits. Ces filles, déscolarisées pour la plupart, accompagnent leurs parents au centre-ville pour mendier. Des ONG nationales et étrangères interviennent dans ce quartier pour aider ces ménages relevant d'une extrême précarité.

## 2. Dimension micro à l'échelle des quartiers : les résultats des enquêtes ménages quantitatives

L'enquête quantitative pour les 5 zones de Niamey a été réalisée par des étudiants de l'Université Moumouni de Niamey, sous la supervision d'A. Bontianti, chercheur en Géographie et directeur de l'IRSH, Niamey (Niger). Les données ont été traitées par A. Bontianti, puis par H. Valette et S. Cancel<sup>55</sup>.

A Niamey, l'enquête quantitative a été conduite par A. Bontianti, géographe, qui travaille sur la problématique de l'assainissement au sein de ces quartiers depuis de nombreuses années. Il a donc pu interpréter certains résultats de l'enquête à partir de son expérience passée et de ses connaissances du terrain sur le plan de l'assainissement. C. Baron et A. Bonnassieux, qui ont rédigé l'analyse de ces données, ont complété ces résultats par des éléments qualitatifs issus de travaux d'étudiants supervisés par A. Bontianti et de chercheurs nigériens spécialistes de la problématique des quartiers précaires de Niamey (voir bibliographie). Ainsi, il n'a pas été nécessaire de compléter les résultats par une enquête qualitative spécifique comme à Ouagadougou.

L'analyse qui suit a été élaborée par C. Baron et A. Bonnassieux, en cohérence avec la grille méthodologique proposée. Elle reprend donc le postulat de départ (P1) et les quatre hypothèses retenues dans le projet.

Certains résultats de cette enquête quantitative ont été confrontés à d'autres résultats issus des travaux suivants:

- Hungerford H.B., 2012, «Water, Cities, and Bodies: A relational Understanding of Niamey, Niger», *PhD of Doctor of Philosophy in Geography*, University of Kansas, March, 205 pages (+ annexes), Advisor: Dr. Garth Myers.
- Dupont V., 2010, « Financement des services d'eau en milieu urbain au Niger », *Focales 04*, Paris, AFD, 140 p.
- SOGREAH, 2012, « Etude tarifaire et du plan d'affaires pour le secteur de l'hydraulique urbaine », *Etude tarifaire Niger*. (non publiée)
- Bontianti A., Younsa Harouna H., 2012, "L'offre du service de l'eau dans les quartiers précaires de Niamey : de la ségrégation hydrique à l'émergence de nouveaux acteurs. Cas de Pays Bas (4<sup>ème</sup> arrondissement) », *Mu Kara Sani*, Volume 17, décembre, 142-160.
- Younsa Harouna H., 2011, « L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers précaires de Niamey : cas de Pays Bas (Commune IV) », *Mémoire de Maîtrise de Géographie*, Niamey, Université Abdou Moumouni, FLSH, 74p.

Pour discuter les résultats des enquêtes, nous les avons mis en perspective avec les normes de l'OMS retenues dans le cadre de la définition des OMD et rappelées ci-dessous

- L'OMS et l'UNICEF assurent, pour le système des Nations Unies, le suivi des progrès réalisés concernant la cible 10 des OMD. Le Programme commun OMS/UNICEF définit l'eau de boisson salubre et l'assainissement de base comme suit :

- *L'eau de boisson* désigne l'eau utilisée à des fins domestiques, la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle.

---

<sup>55</sup> H. Valette a été recrutée comme vacataire pendant 2 mois au Lereps dans le cadre du projet afin de compléter l'analyse des données. S. Cancel, Ingénieure d'Etudes au Lereps, a aussi contribué à cette analyse.

- L'accès à l'eau de boisson signifie que la source est située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et qu'il est possible d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour.
- L'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux directives de l'OMS ou aux normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson.
- L'accès à l'eau potable est indiqué par la proportion de personnes qui utilisent des sources d'eau potable améliorées : raccordement à domicile ; bornes-fontaines publiques ; trous de sondage ; puits protégés ; sources protégées ; eau de pluie.
- *L'assainissement de base* est la technologie la moins coûteuse qui assure l'évacuation hygiénique des excréments et des eaux ménagères ainsi qu'un milieu de vie propre et sain tant à domicile que dans le voisinage des utilisateurs. L'accès aux services d'assainissement de base comprend la sécurité et l'intimité dans l'utilisation de ces services. La couverture indique la proportion de gens qui utilisent des services d'assainissement améliorés : connexion à un égout public ; connexion à une fosse septique ; latrine à chasse d'eau ; latrine à fosse simple ; latrine améliorée à fosse autoventilée.

A Niamey, la distinction régulier/irrégulier n'est pas aussi clairement affichée qu'à Ouagadougou.

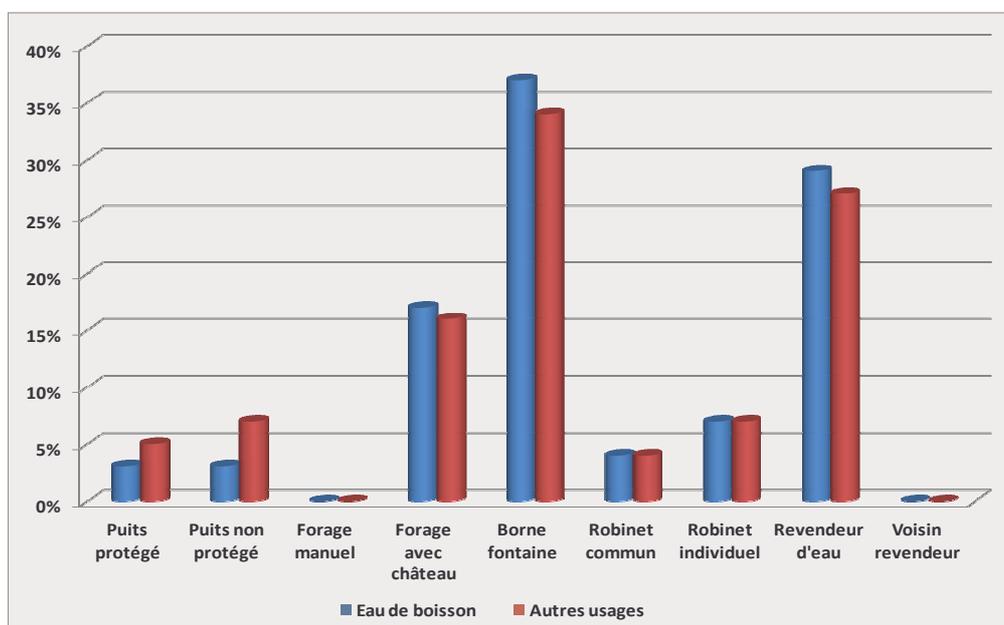
Par ailleurs, il n'existe pas de politique ciblée sur les quartiers irréguliers afin de mettre en place des mini-réseaux gérés par des petits opérateurs privés.

Enfin, les semis d'habitat ne constituent pas des quartiers en tant que tels, mais correspondent à des formes d'habitat diffus, disséminées dans les quartiers réguliers et irréguliers et constituées essentiellement de paillottes. Leurs occupants squattent pour des périodes plus ou moins longues des parcelles non mises en valeur par leurs propriétaires ou des terrains qui semblent vacants autour d'habitations, voire dans des espaces qui relèvent du domaine public.

## 2.1 Postulat : La modalité d'accès à l'eau est le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier par rapport aux autres quartiers.

A Niamey, il existe une grande diversité des modes d'approvisionnement en eau au sein des différents quartiers étudiés. Globalement, on retrouve les mêmes modalités techniques qu'à Ouagadougou, à savoir le réseau conventionnel et les branchements privés ou communs, des bornes fontaines, des forages (avec ou sans château d'eau), mais aussi – à la différence de Ouagadougou - un grand nombre de puits au sein des concessions. Cette présence de puits peut s'expliquer par la proximité du fleuve qui assure une disponibilité en ressources en eau dont la qualité peut cependant être discutée. Certains puits ont été transformés en forages. Les revendeurs d'eau, appelés « garouas », sont aussi très présents. A Niamey, les mini-réseaux, tels ceux conçus dans le cadre du projet POP à Ouagadougou, ne constituent pas une modalité d'approvisionnement.

Figure 24 : Les différents modes d'approvisionnement en eau dans les quartiers de l'étude à Niamey

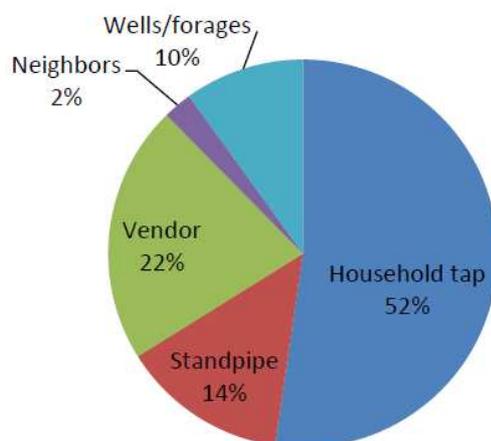


Des différences existent au niveau des taux d'accès en fonction des modalités. Comme dans le cas de Ouagadougou, la borne fontaine (avec des ménages s'y fournissant eux-mêmes) est le premier mode d'approvisionnement (37%). Les revendeurs d'eau constituent la deuxième modalité d'accès à l'eau (29%), puis les forages avec château d'eau (17%). Les autres modalités sont beaucoup plus faiblement représentées : robinet individuel (7%) ou commun (4%) ; le puits non protégé (environ 5%, mais surtout pour les usages autres que la boisson) et le puits protégé (4% pour les autres usages et 2,5% pour la boisson). Peu de voisins revendent l'eau. Notons le fait que les forages manuels soient quasiment inexistantes (ce qui n'est pas le cas à Ouagadougou).

On peut mettre ces résultats en perspective avec une thèse publiée en 2012 (Hungerford, 2012, p120) qui ne traitait pas des seuls quartiers précaires. Les résultats diffèrent, notamment en termes d'accès au réseau.

**Figure 25 : Mode d’approvisionnement en eau des ménages à Niamey (enquête auprès de 547 ménages entre novembre 2009 et février 2010)**

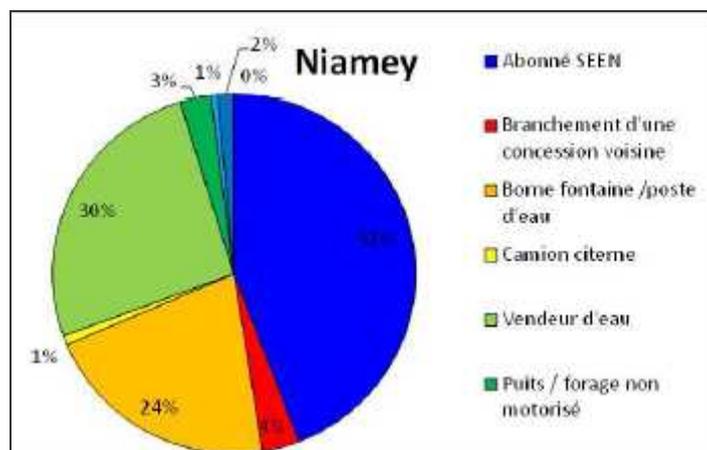
Method of household water provision in Niamey



Source : Thèse Hungerford, 2012

Si l’on compare par ailleurs avec l’enquête ménages réalisée par un bureau d’étude au Niger (SOGREAH, Rapport étape 2, octobre 2011), on obtient la répartition suivante :

**Figure 26 : Mode d’approvisionnement en eau des ménages à Niamey**



Source : SOGREAH, 2011

Il semblerait que les quartiers dits précaires de notre étude ne disposent pas (ou peu) d’accès au réseau conventionnel de la SEEN, relativement à l’ensemble de la ville.

Par ailleurs, il convient de souligner un point particulier qui différencie Niamey de Ouagadougou. Si l’on considère les bornes fontaines (BF) non pas sous le seul angle technique mais en termes de gouvernance, on peut identifier une plus grande complexité à Niamey à travers trois types de BF (voir Dupont, 2010, 62 et suivantes), sachant que des écarts importants existent entre la règle telle qu’elle est écrite et sa mise en œuvre :

- Les BF incluses dans le parc de la SPEN ; leur gestion devrait donner lieu à un contrat avec un fontainier (il devrait donc y avoir respect des tarifs affichés) ;
- des BF « privées », à l’initiative d’un individu, qui relèvent d’une logique économique de profit ;

- et des BF conçues dans le cadre de projets d'ONG, d'associations caritatives ou religieuses, la vente d'eau permettant l'entretien de l'infrastructure.

Ces différents modes de gouvernance sont très complexes à décrypter sur le terrain tant les logiques économiques sous-jacentes sont sources d'enjeux (économiques, politiques) importants. La corruption, les logiques de réseau semblent aussi très présentes à ce niveau. Ainsi, dans les données récoltées, nous n'avons pas opéré de distinctions entre les BF selon leur mode de gouvernance et donc selon la nature de la coordination entre les acteurs (Mairies, SPEN, SEEN, gestionnaires de BF, voire les ONG, ou encore des bénéficiaires regroupés en association ce qui est rare comme nous le verrons). L'un des enjeux clés inhérent à cette question est la régulation à privilégier afin d'assurer aux ménages un accès équitable à l'eau, notamment pour les plus pauvres. Ce même type de questionnement – «nature de la régulation» – concerne les revendeurs d'eau informels comme nous le montrerons par la suite.

On peut noter que, quelle que soit la modalité, on ne constate pas de différences entre les usages (eau de boisson ou « autres usages »), sauf dans le cas des puits. Le recours aux puits pour l'eau de boisson est moindre que pour les autres usages, probablement du fait de la prise de conscience par les ménages des problèmes de contamination et des risques sanitaires.

Ainsi, à Niamey, une grande diversité de sources d'approvisionnement peut être mise en évidence. A la différence de Ouagadougou, les ménages semblent avoir une plus grande diversité de choix entre des sources d'eau payantes et gratuites, même si nous devons affiner ce constat en fonction des quartiers. En effet, la présence de puits laisse supposer des stratégies de diversification de la part des ménages. De même, l'accès aux forages, même s'il est payant, permet de diminuer le coût de l'eau, relativement à l'eau acquise auprès des revendeurs ou aux bornes fontaines, voire à l'eau du robinet.

Si l'on considère la spécificité des 5 quartiers étudiés, on identifie des différences notables.

**Tableau 46 : Modes d'approvisionnement en eau de boisson par quartier (en %)**

		Eau de boisson									
Quartier	Autre (à préciser)	Borne fontaine	Forage avec château	Forage manuel	Puits non protégé	Puits protégé	Revendeur d'eau	Robinet commun	Robinet individuel	Voisin revendeur	Total
Gandatché	0%	0%	0%	0%	0%	0%	<b>57%</b>	19%	24%	0%	100%
Pays Bas	1%	25%	27%	0%	16%	11%	18%	0%	1%	1%	100%
Zarmagandey	0%	67%	0%	0%	0%	0%	24%	2%	7%	0%	100%
Koira Tégui	0%	62%	5%	0%	0%	0%	28%	0%	5%	0%	100%
Semis d'habitat	0%	21%	55%	1%	0%	1%	18%	1%	1%	1%	100%
Total	0%	<b>37%</b>	<b>17%</b>	0%	3%	3%	<b>29%</b>	4%	7%	0%	100%

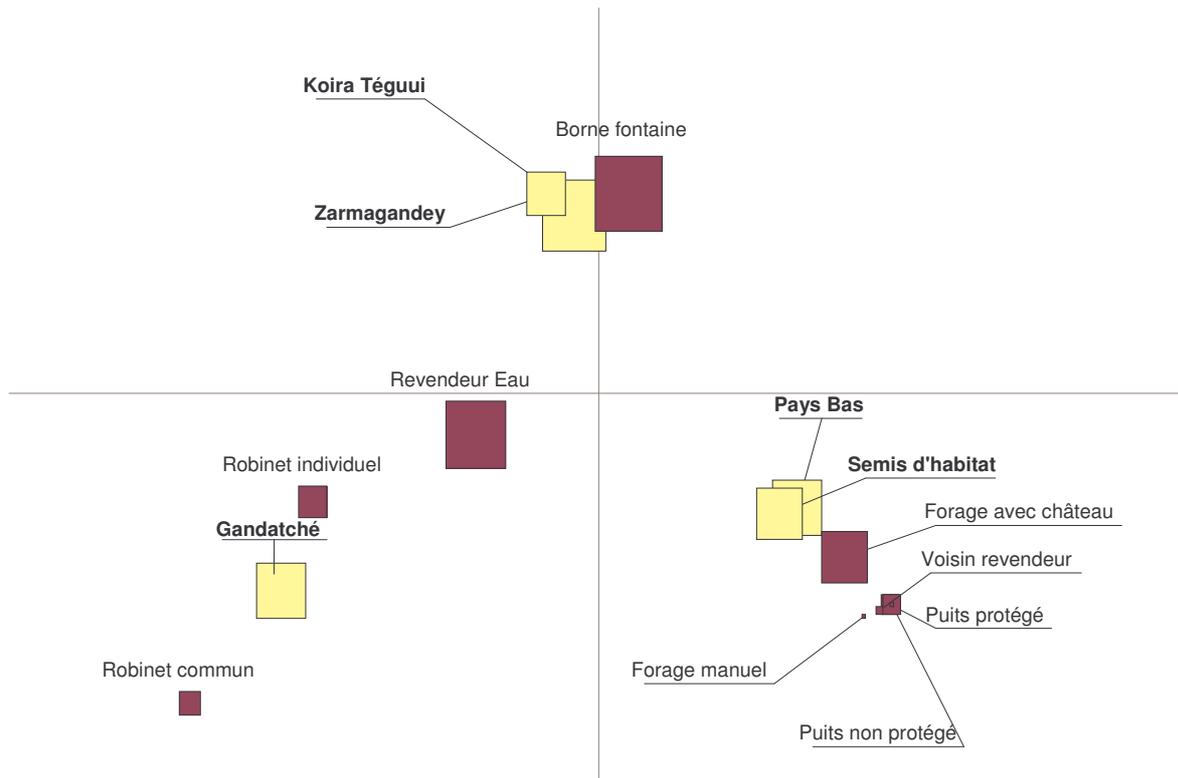
La répartition des modes d’approvisionnement par quartier est précisée dans le tableau ci-dessus. La représentation graphique qui en découle (ci-dessous) permet de regrouper certains quartiers entre eux en fonction de la modalité d’accès à l’eau privilégiée. Comme on peut le voir, ce n’est pas le statut foncier qui permet de différencier les quartiers comme à Ouagadougou où la problématique loti/non loti est plus clairement affichée. Les quartiers les plus précaires (Pays Bas, semis d’habitat) présentent une plus grande diversité de modalités d’accès à l’eau, mais avec des infrastructures plus sommaires (forages, puits) que dans les autres quartiers et avec une présence de sources alternatives gratuites plus grande (puits). Dans les autres quartiers moins précaires, les modalités d’accès à l’eau sont moins diversifiées et l’alternative eau payante/eau gratuite est quasiment absente. De plus, le branchement privé est une modalité minoritaire, que l’on trouve essentiellement au sein du vieux quartier régulier du centre-ville (Gandatché) où le réseau existe depuis les années 1960. Les revendeurs d’eau sont la modalité commune à ces quartiers relativement moins précaires, les bornes fontaines étant une modalité qui permet de différencier le centre régulier (à Gandatché, les bornes fontaines sont peu présentes) et les deux autres quartiers périphériques de Koira Tégui (régulier) et Zarmagandey (irrégulier) où la borne fontaine est la modalité privilégiée (62%).

A Niamey, la présence du réseau – et donc l’accès à l’eau par robinet qui reste faible – n’est pas un critère pour rendre compte de la précarité des quartiers qualifiés de réguliers ou d’irréguliers du point de vue foncier. On le voit dans le tableau ci-dessous, au niveau de l’ensemble de la zone, seulement 7% des ménages ont accès à un branchement.

**Tableau 47 : Accès au branchement dans les différents quartiers**

Quartier	Non branché	Branché
Gandatché (centre, régulier)	76%	24%
Koira Tégui (périphérie, régulier)	95%	5%
Pays Bas (périphérie, irrégulier)	99%	1%
Semis d’habitat (périphérie, dans des zones en voie de lotissement)	99%	1%
Zarmagandey (périphérie, irrégulier)	93%	7%
Ensemble de la zone	93%	7%

**Figure 27 : Principales sources d’approvisionnement en eau par quartier**



Ainsi, à la différence de Ouagadougou, il semblerait que le fait d’être loti engendrerait, sur le long terme, la disparition de certaines modalités (bornes fontaines pour Gandatché, mais aussi puits et forages). Cela s’explique par une volonté politique différente de celle du Burkina Faso puisque, dans le cadre de sa politique pro-poor, le Niger a opté pour le développement des branchements sociaux avec, pour corolaire souhaité, la disparition des bornes fontaines, ce qui n’est pas vraiment le cas dans les faits. Cet affichage d’une politique volontariste part d’un présupposé, à savoir que les ménages précaires pourraient non seulement accéder au branchement (certes moins cher au Niger, 20 683 fcfa<sup>56</sup>, qu’au Burkina Faso, 30 500 fcfa), mais aussi assurer régulièrement le paiement de leur facture.

Pourtant, l’achat d’eau aux revendeurs informels reste très présent à Gandatché (c’est la principale modalité) et dans les deux autres quartiers de Koira Tégouï et Zarmagandey. On pourrait en déduire que ceci témoigne de la difficulté de certains ménages à accéder au réseau, du fait de la contrainte de paiement régulier d’une facture d’eau. Les ménages préféreraient donc payer l’eau beaucoup plus chère (comme nous le verrons ultérieurement) mais ne pas être contraints par le paiement régulier d’une facture. Par ailleurs, rappelons que les projets d’extension du réseau de la SEEN butent sur des contraintes techniques dans la mesure où l’accès à ces quartiers s’avère parfois très difficile (sitologie) et économiques puisque une part importante de la population de ces quartiers apparaît a priori peu solvable (point que nous détaillerons par la suite). Le recours aux revendeurs d’eau dans ces contextes est alors privilégié. Si les bornes fontaines venaient à disparaître, on peut supposer que cela renforcerait la présence des revendeurs sollicités par des ménages ne pouvant payer régulièrement une facture.

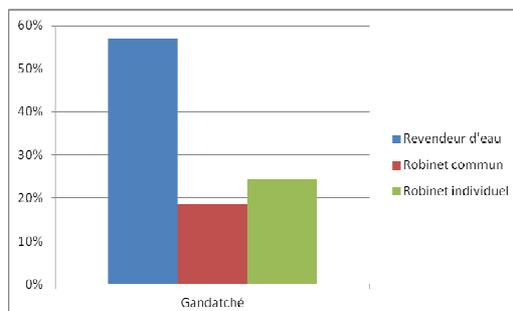
<sup>56</sup> Cette somme correspond aux frais de dossier et de police d’abonnement, ainsi qu’une avance sur consommation. Des débats sont en cours pour la réduire à 10 000 fcfa.

### Pertinence du critère « nature du mode d’approvisionnement en eau » ?

On peut dire que la différence entre quartiers réside bien dans la répartition entre les différents modes d’approvisionnement en eau au sein de chacun.

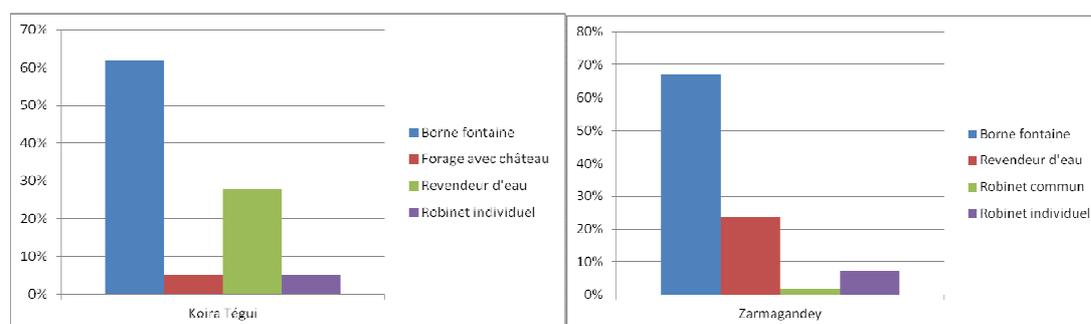
Si l’on considère chaque quartier en détails, en reprenant les répartitions proposées à partir du graphique ci-dessus, on peut tirer quelques éléments de conclusion.

**Figure 28 : Mode d’approvisionnement en eau pour le quartier de Gandatché**



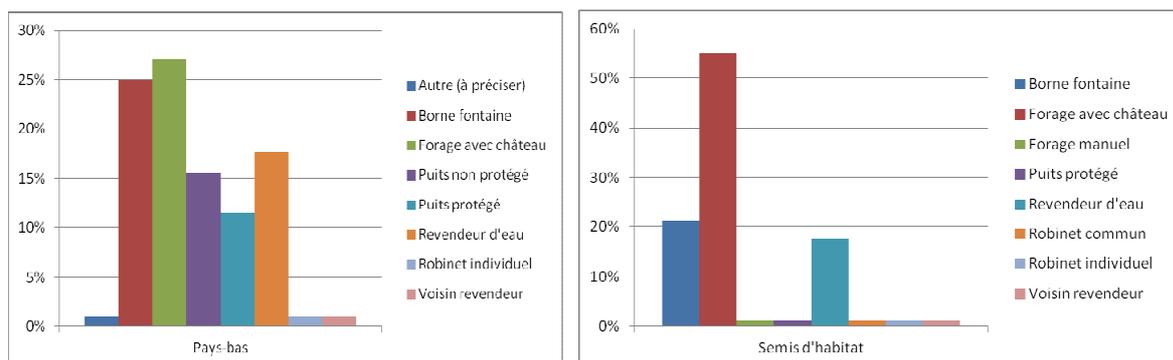
A Gandatché, vieux quartier du centre-ville, le taux de branchement au réseau de la SEEN reste très faible si l’on considère l’ancienneté du réseau. Seulement 24% des ménages ont un robinet individuel et 19% partagent un robinet commun au sein des concessions. La principale modalité d’accès à l’eau est l’achat d’eau aux revendeurs informels ; cela concerne 57% des ménages enquêtés à Gandatché. Ainsi, toutes les autres modalités (gratuites ou moins coûteuses) n’ayant pas été évoquées par les ménages, on peut en déduire que les ménages de ce quartier régulier sont très contraints et qu’ils payent l’eau très chère s’ils n’ont pas les moyens d’avoir accès à un branchement au réseau de façon pérenne.

**Figure 29 : Mode d’approvisionnement en eau pour les quartiers de Koira Tégui et de Zarmagandey**



A Koira Tégui (quartier régulier) et Zarmagandey (quartier irrégulier), la principale modalité d’accès à l’eau est la borne fontaine (respectivement 62% et 67%). L’autre modalité importante est l’achat d’eau aux revendeurs informels : 28% à Koira Tégui et 24% à Zarmagandey. Ces quartiers se caractérisent donc par une relative faible opportunité pour les ménages de diversifier leurs sources d’approvisionnement. Ils sont captifs des bornes fontaines et dépendent des revendeurs d’eau, notamment en période de pénurie, sachant que l’alternative eau gratuite/eau payante n’est pas vraiment significative dans ces deux quartiers.

**Figure 30 : Mode d’approvisionnement en eau pour les quartiers de Pays Bas et Semis d’habitat**



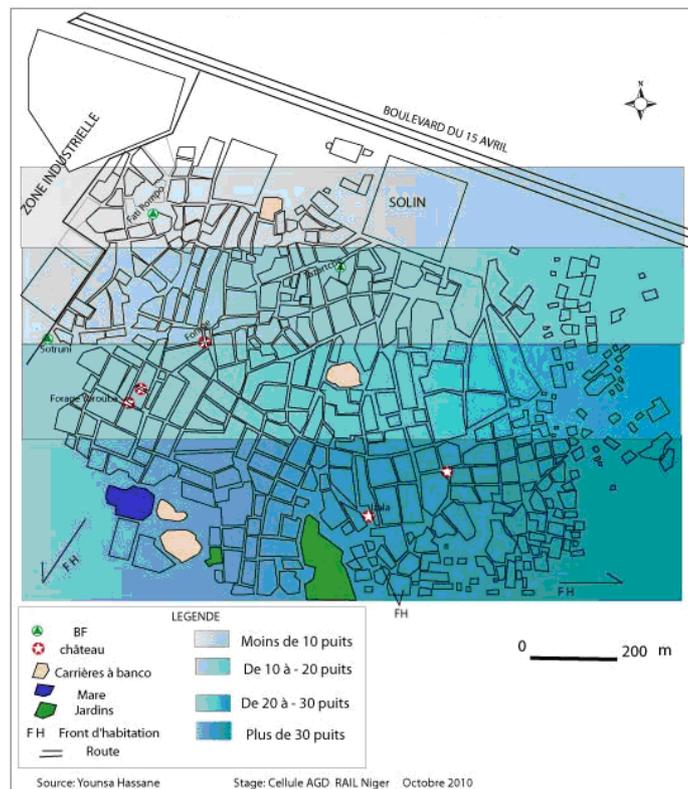
Les données et les histogrammes montrent la grande diversité des modalités d'accès à l'eau à Pays Bas, relativement aux Semis d'habitat.

Pays Bas et semis d'habitat sont des « quartiers » où le réseau n'est pas présent pour le moment, même si les facteurs explicatifs diffèrent selon les deux quartiers.

A Pays Bas, la SEEN n'intervient pas car les conditions topographiques (terrain très accidenté), l'étroitesse et la sinuosité des rues rendent l'installation des canalisations techniquement difficile et coûteuse. Ce n'est donc pas le statut foncier du quartier qui explique l'absence du réseau conventionnel (comme dans le cas de Ouagadougou pour les quartiers non lotis) puisque la SEEN n'exclut pas, a priori, de son périmètre d'intervention les quartiers irréguliers. Dans le cas des Semis d'habitat, la situation diffère. En effet, ces occupations sont situées dans une zone d'installation récente, à proximité de Niamey 2000, ce qui explique que le réseau n'y existe pas encore. La SEEN a débuté (en 2012) la construction de deux châteaux d'eau afin d'approvisionner ces quartiers périphériques. Cependant, les populations précaires enquêtées dans ce quartier occupent de façon illégale les parcelles privées et des voies publiques dans la mesure où ces espaces sont, pour le moment, vacants. Il s'agit en quelque sorte de squats, parfois avec un habitat de paillotes, situation spécifique à Niamey qui n'a pas son équivalent à Ouagadougou. Lorsque la SEEN aura implanté son réseau, ces ménages pourront donc avoir accès au réseau, s'ils ne font pas l'objet de déguerpissements d'ici là.

A Pays Bas, si les modalités d'accès à l'eau sont variées, elles ne couvrent pas de manière homogène le territoire. Les trois bornes fontaines (situées dans le nord et le nord-ouest du quartier) ne permettent pas à une grande partie de la population du quartier de s'y approvisionner directement (25%) compte tenu de la distance à parcourir. Ainsi, les cinq forages avec château d'eau sont une modalité essentielle (27%). Les ménages ont aussi largement recours aux revendeurs informels (18%) qui achètent eux-mêmes l'eau aux bornes fontaines situées à l'entrée du quartier. L'approvisionnement aux puits reste important (27%). A Pays Bas, 88 puits ont été recensés (Younsa Harouna, 2011), notamment dans le sud du quartier qui est dépourvu d'infrastructures plus modernes comme en témoigne la carte ci-dessous. L'approvisionnement en eau aux puits à Pays Bas est d'autant plus important que l'on s'éloigne de la route et des bornes fontaines.

**Carte 6 : Répartition des points d'eau dans le quartier Pays Bas**



Source : YOUNSA HAROUNA Hassane, 2011, L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers précaires de Niamey : cas de Pays Bas (Commune IV), *Mémoire de Maîtrise de Géographie*, Niamey, Université Abdou Moumouni, FLSH, p42

Dans le cas des Semis d'habitat, les principales modalités sont le forage avec château d'eau (55%), la borne fontaine (21%), et les revendeurs d'eau (18%). Il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'un véritable quartier lors de l'enquête, ce qui explique le manque de sources alternatives gratuites telles que des puits, mais aussi l'absence de réseau.

A. Bontianti résume la situation dans les quartiers enquêtés dans les termes suivants.

91,7% des ménages qui s'approvisionnent pour l'eau de boisson à des puits protégés habitent au quartier Pays Bas. Ces ménages sont localisés au Sud du quartier, là où il n'existe pas de points d'eau modernes (bornes fontaines, forages avec château). Les ménages qui boivent l'eau de puits non protégés habitent également dans ce quartier. On peut supposer que les risques sanitaires sont accrus, notamment du fait de la prédominance de l'assainissement autonome qui est le mode de gestion des déchets liquides et pose de nombreux problèmes.

Au quartier Koiria Tégui, la borne fontaine est la principale modalité d'accès à l'eau des habitants. Ce sont en majorité des personnes handicapées vivant de la mendicité, et de l'intervention des ONG et des associations.

Gandatché est le quartier le mieux desservi en eau par rapport à l'ensemble de ces quartiers, certainement du fait de sa position centrale. Dans notre échantillon, 88,9% des ménages disposant de robinet commun et 60% de ceux ayant un robinet individuel habitent ce quartier. Cependant, ces chiffres reflètent aussi le peu de branchements privés dans un quartier où le réseau date des années 1960, comme en témoigne la maison du chef de quartier connecté au réseau depuis 1965.

Dans l'ensemble des quartiers, de nombreuses défaillances caractérisent l'assainissement. Le mode autonome privilégié constitue une menace sérieuse pour la qualité des eaux et pour la santé des ménages, comme nous le montrerons par la suite.

### Pertinence du critère : nature des usages ?

La distinction en fonction des usages (eau de boisson, autres usages tels que la lessive, la vaisselle) n'est pas pertinente dans le cas des quartiers retenus, mis à part dans le cas de Zarmagandey (quartier irrégulier de la périphérie). Néanmoins, du fait de la présence de nombreux puits protégés, les ménages ont recours à cette source d'eau pour les usages autres que la boisson. En conséquence, pour ces autres usages, ils feront relativement moins appel aux revendeurs d'eau.

### Pertinence du critère : « nature des arrangements locaux pour l'accès à l'eau des plus précaires » ?

Concernant l'accès à l'eau pour les populations les plus précaires, notamment celles qui n'auraient pas les moyens de payer l'eau, le cas de Niamey montre un plus grand éventail d'alternatives entre sources d'eau gratuites (notamment les puits) et payantes relativement à Ouagadougou. Ceci soulève cependant la question de la qualité de l'eau. Par ailleurs, comme on le verra par la suite, la présence d'ONG et d'associations religieuses (en provenance de pays arabes tels que le Koweït par exemple) dans certains quartiers va de pair avec des pratiques plus souples en matière d'accès à l'eau pour les plus pauvres. La vente d'eau à des points d'eau financés par ce type d'organisations a une finalité plus sociale qu'économique. Enfin, les cas de dons d'eau sont plus fréquents vis-à-vis des plus précaires, en lien probablement avec l'islam.

Nous considérons ci-dessous seulement le gratuit dans le sens d'accès à une source d'eau non payante (puits).

**Tableau 48 : Alternatives payant/gratuit par quartier à Niamey**

	<b>Payant (rentabilité économique)</b>	<b>Payant (maintenance)</b>	<b>Gratuit</b>
Gandatché	X		
Koira Tégui	X	X	
Zarmagandey	X	X	
Pays Bas	X	X	X
Semi Habitat	X	X	X

En conclusion, pour aborder ce postulat de départ à notre étude, il convient de documenter systématiquement les quatre points suivants, comme cela a été fait pour Ouagadougou:

- Dans quelle mesure la notion de «quartier» est-elle l'échelle pertinente? Ceci renvoie à la définition des frontières (administratives mais aussi celles vécues, perçues en fonction de l'histoire du quartier) ? Ce point est particulièrement sensible dans le cas de Semis d'Habitat qui n'est pas à proprement parler un quartier, mais une zone en cours de lotissement où des populations se sont installées, le plus souvent de façon irrégulière, voire ont squatté des terrains.
- Quelles sont, dans leur diversité, les modalités d'accès à l'eau considérées sous un angle technico-économique : robinet à domicile et accès au réseau conventionnel, en lien avec le type de facturation (par mois, échelonné ou non, etc.) ; BF (SPEN, privées, associatives) avec paiement au seau, à la bassine ou à la barrique, mais

avec un compteur ; le forage (le plus souvent avec château d'eau à Niamey), avec paiement au seau, à la bassine, à la barrique mais sans compteur. Le prix est moins élevé qu'à la BF, mais la pénibilité est plus grande et il existe des incertitudes quant à la qualité. Enfin, le puits est associé à la gratuité.

- Comment caractériser les modes de gestion des infrastructures: PPP (entre la SPEN et la SEEN), partenariat public (SPEN)-privé (fontainier) à l'échelle locale, mode de gestion de type associatif ?
- Quelle sont les acteurs clés et la nature des rapports entre ces acteurs, notamment entre les représentants du quartier (chefs de quartier, responsables associatifs), la mairie (à travers les conseillers municipaux), l'opérateur (SEEN) et l'Etat (SPEN)? Quelles sont les modalités de régulation et de contrôle dans un contexte où l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) a récemment vu le secteur de l'eau sortir de son champ de compétences ? Quels sont les écarts à la norme (notamment au niveau des bornes fontaines qu'il s'agisse de tarification ou de gestion de la borne fontaine) ? La corruption est-elle un facteur déterminant à prendre en compte pour comprendre la gouvernance de l'eau à l'échelle locale ? L'ensemble de ces aspects renvoient à la question de la gouvernance locale.

Ainsi, les quartiers « relativement moins précaires » seraient :

- Des quartiers qui présenteraient une diversité de modalités d'accès à l'eau pour les habitants : critère de liberté de choix, mais tout en assurant une qualité du service (potabilité de l'eau, continuité du service, distance acceptable, etc.).

Le quartier est d'autant plus précaire que les ménages ont un éventail de choix possibles restreint, sachant qu'il convient de hiérarchiser les modalités (payant avec compteur/payant avec arrangements possibles/gratuit).

Pour aborder ces aspects, il faut croiser avec les différents types de précarité par quartier.

## 2.2 Hypothèse 1 : Ambiguïté des situations de pauvreté des ménages et précarité des quartiers pour rendre compte des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

- H1.1. Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres
- H1.2. Dans les quartiers précaires, les moins pauvres ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau et de l'assainissement différentes des plus pauvres

### H1.1 Un indice de richesse pour rendre compte de la complexité des situations au sein des quartiers dits précaires ?

Entre 1980 et 2012, l'IDH du Niger a augmenté de 1.0% par an, passant de 0.179 à 0.304, ce qui le situe au 186ème rang sur 187 pays disposant de données comparables comme le rappelle le dernier Rapport sur le Développement Humain<sup>57</sup>. Ces données traduisent des progrès relatifs en termes de présence à l'école, de durée de vie et de croissance du revenu par habitant, avec toutes les précautions à prendre quant à l'interprétation de ces indices.

Pour ce qui concerne la pauvreté, les indicateurs de mesure retenus dans le Rapport sur le Développement Humain (2013) ont été évalués à partir des Enquêtes Nationales sur le Budget et la Consommation des ménages (ENBC-1993 et 2008), et de l'enquête Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB -2005). Après une légère augmentation entre 1993 et 2002 (de 63% à 63,6%), l'incidence de pauvreté a connu une diminution appréciable entre 2002 et 2008, passant de 63,6 % à 59,5%, soit une diminution de 0,68 points de pourcentage par an. Toutefois, malgré ce recul, le nombre de personnes pauvres a augmenté sur la période, de 7,8 millions en 2005 à environ 8 millions en 2008.

**Tableau 49 : Indicateurs de pauvreté à Niamey**

Indicateur	Valeur
Indice de pauvreté multidimensionnelle (%)	0.642
Intensité de la déprivation	69.4
Population vivant sous le seuil de pauvreté (%)	43.6

Source : Rapport sur le Développement Humain, 2013

Selon l'enquête QUIBB (2005), un pauvre aurait une dépense annuelle moyenne inférieure ou égale à 144 750 FCFA en milieu urbain, ou à 105 827 FCFA en milieu rural, ce qui correspond à une dépense journalière de 397 FCFA en milieu urbain et à 290 FCFA en milieu rural. Ces valeurs sont en deçà du seuil de pauvreté monétaire de la Banque mondiale (un dollar par personne et par jour équivalait à 583 FCFA au moment de l'enquête, en 2005) pour ce qui concerne l'extrême pauvreté. Ainsi, il ressort de l'enquête que 62,1% de la population nigérienne est pauvre, avec 27,1% de pauvres à Niamey. Si l'on considère les résultats de l'INS (Institut National de la Statistique du Niger), en 2007-2008, 59,5% de la population nigérienne est dite pauvre, et 27,8% à Niamey.

Si l'on se réfère à l'étude tarifaire (AFD, SPEN, 2012), le seuil absolu de pauvreté a été calculé sur la base du taux défini par l'enquête et égal à 18 750 FCFA par tête par mois, soit 1,25 USD par jour.

Ainsi, les interprétations dépendent des définitions et des mesures de la pauvreté que l'on se donne, en fonction de normes qui diffèrent selon les institutions.

<sup>57</sup> Rapport sur le développement humain, 2013, *L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*.

Sur la période 1990-2010<sup>58</sup>, l'économie nigérienne a enregistré une croissance moyenne de l'ordre de 3,8% en termes réels, soit moins de 1% en termes de PIB par tête. Divers rapports (dont celui sur le développement humain) soulignent un fort taux de croissance dans l'industrie extractive du pétrole qui a permis au Niger d'enregistrer un taux de croissance du PIB de 11,6% en 2012 (Rapport économique sur l'Afrique, 2013). Ces évolutions ne présagent en rien d'une répartition des richesses qui permettrait de réduire les inégalités.

Comme dans le cas du Burkina Faso, on note l'émergence d'une classe moyenne au Niger ; elle correspondrait à 14% de la population soit 2,1 millions de personnes (AfDB, 2011), ces catégorisations devant être discutées.

Si l'on considère les données UN-Habitat<sup>59</sup>, en 2007, 81,9% de la population vivrait dans un « bidonville » (« slum area »<sup>60</sup>). Ce chiffre, qui paraît très élevé par rapport à la réalité de la ville de Niamey, suppose une réflexion approfondie sur la notion de « slum » retenue par UN-Habitat, notamment dans le cadre de son projet « Villes sans bidonvilles », ce que nous l'avons proposé dans la revue de la littérature.

Tout comme dans le cas du Burkina Faso, un indice de richesse a été construit dans un premier temps (voir partie méthodologique), pour rendre compte de l'hétérogénéité des ménages dans les quartiers étudiés. Dans une deuxième étape, afin de compléter cet indice, nous avons utilisé les mémoires de master<sup>61</sup> d'étudiants nigériens et des travaux de chercheurs qui renseignent, sur le plan qualitatif, certains aspects de la pauvreté en lien avec l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger, et à Niamey en particulier.

#### La construction de l'indice de richesse et l'hétérogénéité de la précarité

Afin de rendre compte de l'hétérogénéité des ménages qualifiés de « pauvres » dans les quartiers étudiés, A. Bontianti, en collaboration avec A. Laré (Burkina Faso), a effectué un calcul du score des ménages. Ceci a permis d'affecter à chaque ménage un « indice de richesse » permettant de le classer par ordre croissant. L'échantillon a ensuite été divisé en 4 groupes d'effectifs égaux (25 % de l'échantillon). Comme dans le cas du Burkina Faso, nous avons renommé ces quartiles en reprenant les travaux de AfDB (2011), de Darbon (2011) et de Jacquemot (2012) sur les classes moyennes.

- IR1 renvoie à la catégorie de la « grande pauvreté », à la misère (first poverty line, avec un « pouvoir d'achat » en PPA inférieur à 1.25\$ par jour) ;
- IR2 correspond à la catégorie des « précaires » (second poverty line, avec un « pouvoir d'achat PPA » compris entre 1.25\$ et 2\$ par jour) ;

IR1 et IR2 correspondent à la précarité.

- IR3 serait la catégorie des « floating class ». Les études (AfDB, 2011) établissent une fourchette de pouvoir d'achat entre 2 et 4\$ par jour. Rappelons que, dans de nombreuses études, la limite des 2\$ correspond à la ligne de pauvreté, l'extrême pauvreté étant située à 1\$ par jour. Au Niger, la floating class concernerait 8,7% de la population, soit 1,3 million de personnes (AfDB, 2011).

---

<sup>58</sup> FMI, IDA, 2013, « Niger, Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté. Note consultative conjointe sur le plan de développement économique et social pour 2012-2015 », 13 Mars, 15 pages.

<sup>59</sup> Moisseev I. (dir.), 2010, *State of the World's Cities Report 2010/11*, "Bridging the Urban Divide", UN-Habitat, April, p177.

<sup>60</sup> Les "slums" renvoient à la définition suivante dans le rapport UN-Habitat (2010), "*Computed from country household data using the four components of slum (improved water, improved sanitation, durable housing and sufficient living area)*", p178.

<sup>61</sup> La liste de ces mémoires figure dans la bibliographie sur le Niger.

- IR4 serait constituée par la « lower middle class », la « classe moyenne inférieure » avec un revenu compris entre 4 et 10\$ par jour. Au Niger, elle représente 3,3% de la population, soit environ 0,5 million de personnes (AfDB, 2011).

IR3 et IR4 correspondraient à la « petite prospérité ».

Les résultats d'une enquête ménage (40 ménages), réalisée à Niamey en 2010 (Nallet, 2012), fournissent des précisions sur cette catégorie de la « petite prospérité ». Ces ménages ont en commun de disposer d'un revenu discrétionnaire qui, une fois acquittées les dépenses incontournables (se loger, se nourrir), leur permet d'assumer d'autres types de dépenses (scolarisation, télévision, téléphone, moyens de transport, etc.). Ils ont des revenus estimés compris entre 75 000 Fcfa (environ 110 euro) et 296 600 Fcfa (450 euro) par mois et, pour 58% d'entre eux, entre 75 000 Fcfa (environ 110 euro) et 125 000 Fcfa (190 euro). Ils ne sont donc pas dans une situation de survie, et vivent pour la majorité dans un habitat en dur ou en semi dur. Cependant, ils se définissent aussi à travers leur « incapacité à gérer les imprévus, comme par exemple la maladie, ou encore la pression sociale » (Nallet, 2012, 91). Ce dernier élément nous semble important. Comme le rappelle Nallet, « les plus pauvres sont ceux qui ont le plus de bouches à nourrir et les riches le plus de personnes à prendre en charge au titre de la solidarité sociale » (Nallet, 2012, 92). Ainsi, considérer le seul critère de revenu pour caractériser la pauvreté des ménages est d'autant plus problématique. De plus, la dimension conjoncturelle et aléatoire des revenus est un élément central à prendre en considération, récurrent dans les réponses des enquêtés. La diversification des activités et leur caractère formel/informel permettent à ces ménages de se situer dans la catégorie de la « petite prospérité ». Cependant, cette catégorie est elle-même hétérogène en fonction des stratégies des ménages, du point de vue de leur projection dans l'avenir et leur capacité de résilience face aux risques et à la grande pauvreté.

Nous proposons donc de retenir cette grille pour interpréter certains résultats de notre propre enquête ménages au sein des cinq quartiers de Niamey.

Il s'agit de tester l'hypothèse suivante : « Tous les ménages de quartiers précaires ne sont pas pauvres ».

Pour rappel, la taille de l'échantillon par quartier est la suivante (voir document sur la méthodologie).

**Tableau 50 : Taille de l'échantillon final à Niamey**

<b>Quartiers</b>	<b>Taille de l'échantillon final (nombre de ménages)</b>
<b>Zarmagandey</b>	<b>55</b>
<b>Semis d'habitat</b>	<b>85</b>
<b>Gandatché</b>	<b>86</b>
<b>Pays Bas</b>	<b>96</b>
<b>Koira Tégui</b>	<b>155</b>
<b>Total</b>	<b>477</b>

Dans les quartiers enquêtés de Niamey, un ménage est composé, en moyenne de 8,63 personnes. Ce chiffre est donc bien supérieur à Ouagadougou où le nombre était de 5,36 personnes.

**Tableau 51 : Nombre de personnes dans le ménage**

Nombre de personnes dans le ménage	Nombre de cas	Pourcentage
Moins de 8	231	48,4%
De 8 à 15	213	44,7%
De 16 à 23	29	6,1%
De 24 à 31	2	0,4%
32 et plus	2	0,4%
Total	477	100%

Moyenne = 8,63 Min = 1 ; Max = 50

A Niamey, de nombreux ménages partagent le même logement. Dans le cas des quartiers enquêtés, la moyenne de ménages par logement est de 2,7%.

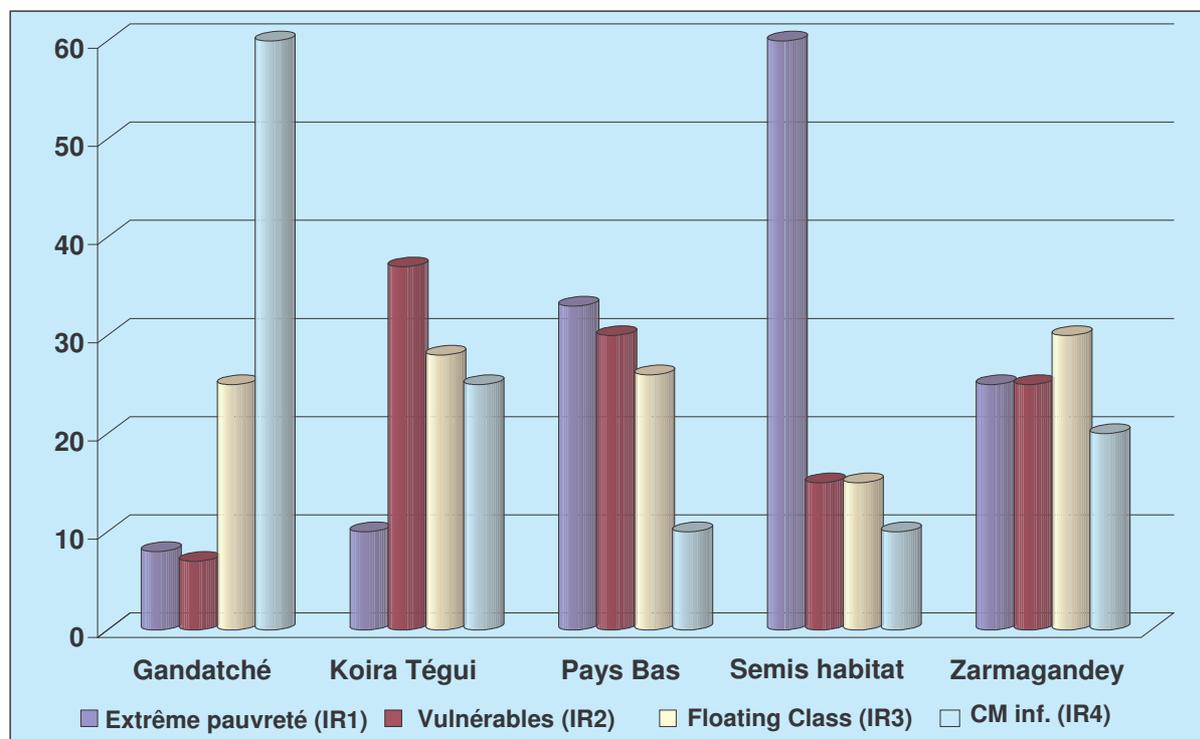
**Tableau 52 : Nombre de ménages dans le logement**

Nombre de ménages dans le logement	Nombre de cas	Pourcentage
Moins de 10	466	98,3%
De 10 à 19	6	1,3%
De 20 à 29	1	0,2%
50 et plus	1	0,2%
Total	474	100%

Moyenne = 2,7 Min = 1 ; Max = 78

Rapporté aux cinq quartiers de Niamey retenus dans l'enquête, l'indice de richesse ventilé par quartier montre la répartition suivante.

**Figure 31 : Niveaux de richesse dans les quartiers de Niamey**



Si l'on considère les données globales à l'échelle des 5 quartiers, le graphique ci-dessus montre une grande diversité des situations entre les quartiers de l'étude. La « petite prospérité » (IR3 et IR4) se retrouve particulièrement présente à Gandatché (82%), quartier régulier du centre-ville, notamment à travers une forte présence des classes moyennes inférieures (60%) relativement aux autres quartiers. Elle se signale aussi dans les quartiers de Koira Tégui (régulier) et Zarmagandey (environ 50%). A l'exception de Semis d'habitat, la floating class est présente dans des proportions quasi-identiques (environ 25%) dans les quatre autres quartiers. Si l'on retient toujours cet indice de richesse, Koira Tégui se distingue par un taux relativement moins élevé de ménages extrêmement précaires que les trois autres quartiers (Zarmagandey, Pays Bas, et Semis d'habitat). Semis d'Habitat présente le plus fort taux de personnes extrêmement pauvres : environ 60%, alors qu'elles sont environ 30 % à Pays Bas et relativement moins (22%) à Zarmagandey.

Des situations diversifiées existent au sein des quartiers. C'est à Zarmagandey que la répartition de la population entre les quatre classes semble la plus équilibrée, avec 50% de précaires et 50% de « petite prospérité ». Les contrastes sont aussi particulièrement marqués à Gandatché avec la prégnance de la classe moyenne inférieure, et des précaires qui restent minoritaires. De même à Pays Bas, les très précaires sont majoritaires, la répartition entre les trois autres classes étant assez équilibrée mais avec un niveau assez bas (moins de 13%). Koira Tégui est un quartier où l'on voit coexister une population précaire (IR1 et IR2) et une population plus prospère (IR3 et IR4). Enfin, Semi d'habitat est marqué par un contraste fort entre une population majoritairement très pauvre et des ménages qui prospèrent à la marge (un peu plus de 10%) ce qui s'explique par l'histoire de peuplement de ce quartier.

Ainsi, la première hypothèse est validée, comme dans le cas de Ouagadougou. En effet, l'hétérogénéité des ménages au sein des cinq quartiers ne permet pas d'assimiler quartier

précaire irrégulier et pauvreté. Dans les quartiers réguliers (Gandatché et Koira Tégui), les populations précaires ne sont pas majoritaires, tout comme à Zarmagandey, quartier irrégulier d'apparence précaire. Pays Bas semble accueillir des ménages plus précaires que Zarmagandey au vue des données. Le cas de semis d'habitat, en voie de lotissement, est à part puisque cette zone est en cours de structuration et semble dans une phase transitoire, en constante évolution.

## H1.2 Dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès et d'usages de l'eau et de l'assainissement différentes des « plus pauvres »

Il convient donc pour traiter cette hypothèse de corrélérer l'indice de richesse avec plusieurs variables afin de spécifier le comportement des ménages dans les différentes catégories (IR1 à IR4) en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

### H1.2.a Dans un premier temps, nous traiterons cette hypothèse dans le cas de l'eau potable

#### 1. Peut-on différencier les classes de ménages en fonction du type de modalité d'accès ?

On pourrait supposer a priori que les plus « aisés » vont avoir recours à la modalité la plus performante – en termes de qualité, de temps, de volume, de pénibilité - sans chercher à diversifier, et que les plus pauvres vont au contraire s'approvisionner à la modalité la moins chère, en diversifiant leurs stratégies en fonction du prix, de la fluctuation de leur activité économique.

Nous proposons donc, dans un premier temps, de classer les modalités d'accès à l'eau en fonction des quartiles de population identifiés et ce, quel que soit le quartier concerné.

**Tableau 53 : Modes d'approvisionnement en eau par niveau de richesse (%)**

	Puits protégé	Puits non protégé	Forage manuel	Forage avec château	Borne fontaine	Robinet commun	Robinet individuel	Revendeur d'eau	Voisin revendeur	Autre	Total
IR1 Extrême pauvreté	5	7		33	33	1	5	16	1		100
IR2 Vulnérables	3	5	1	16	45	1	3	26	1		100
IR3 Floating Class	2			13	43		5	36		1	100
IR4 Classe moyenne inf	1	1		6	26	13	17	37			100
Ensemble de la zone	3	3	0	17	37	4	7	29	0	0	100

Globalement, toute catégorie de ménages confondue, la borne fontaine est, comme dans le cas de Ouagadougou, la modalité d'accès la plus répandue (37%). Cependant, le pourcentage est moindre qu'à Ouagadougou (54%). Viennent ensuite les revendeurs d'eau (29%), pourcentage beaucoup plus important que pour Ouagadougou (11%), puis l'accès au forage avec château d'eau (17%) contre 9% pour Ouagadougou. A la différence de Ouagadougou, on note une forte présence de puits (protégés et non protégés) à Niamey. Enfin, l'accès au robinet (individuel ou commun) reste marginal, et plus faible qu'à Ouagadougou dans le cas de ces quartiers spécifiques. L'impact du projet POP à Ouagadougou peut expliquer cet écart, même si la politique conduite à Niamey qui valorise le branchement privé aurait supposé des taux plus élevés.

Si l'on considère les différentes catégories de ménages, ce sont les revendeurs d'eau qui sont les plus prisés par la classe moyenne inférieure (37%) et par la floating class (26%), au-delà du branchement particulier (30% pour IR4, 5% pour IR3) et de la borne fontaine. L'accès à la borne fontaine n'est cependant pas négligeable pour les classes moyennes (26%), et particulièrement significatif pour la floating class (43%). Ainsi, même pour cette catégorie de ménages de la petite prospérité (IR3 et IR4), on note une diversification des sources d'eau. Les principales différences entre les deux classes étudiées ici sont relatives à la borne fontaine, principale modalité de la floating class, et le robinet individuel plus courant au sein de la classe moyenne inférieure comme l'on pouvait le supposer.

Les ménages extrêmement précaires, quant à eux, ont recours dans les mêmes proportions aux bornes fontaines (33%) et aux forages avec château (33%) où l'eau est relativement moins chère. Malgré leur situation de grande précarité, 16% d'entre eux ont recours aux revendeurs. Si ce taux reste le plus faible relativement aux autres classes de ménages, il n'est néanmoins pas négligeable. L'utilisation de puits concerne environ 12% des ménages. Enfin, les ménages vulnérables utilisent en priorité (45%) les bornes fontaines. Notons qu'il s'agit du taux relativement le plus élevé parmi les différentes catégories de ménages. 26% ont recours aux revendeurs d'eau.

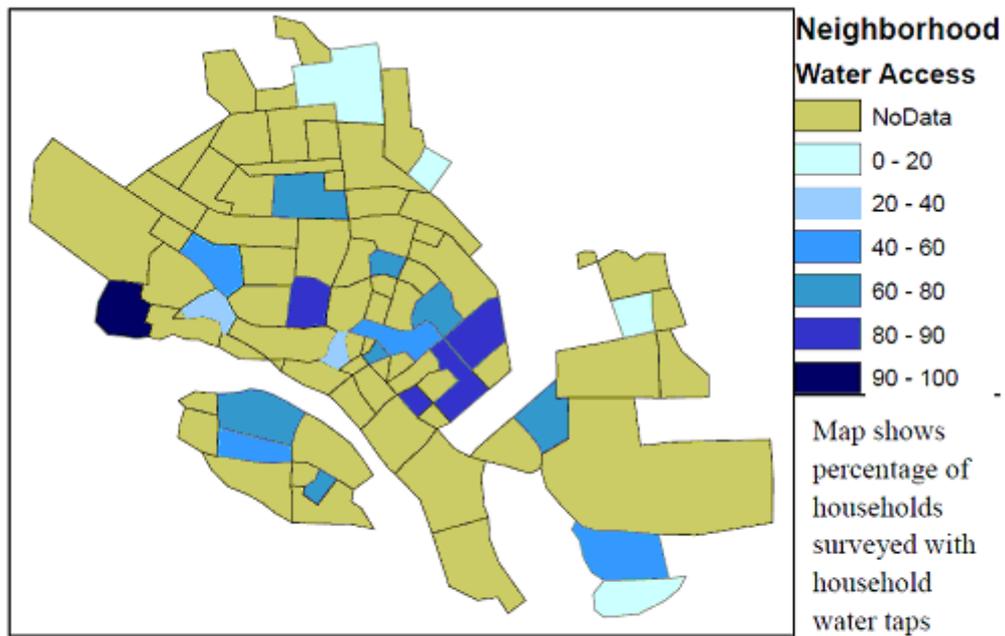
Au Niger, des campagnes de branchements sociaux sont faites par la SEEN afin de généraliser l'accès au branchement individuel avec pour objectif de diminuer, voire de supprimer progressivement les bornes fontaines. La baisse régulière du coût de raccordement au réseau pour les ménages est une politique incitative menée par la SEEN. De même, des conditions d'éligibilité plus souples pour les ménages souhaitant un branchement ont été mises en place, le statut du quartier (régulier/irrégulier) n'étant pas retenu. Un quitus fixe les règles d'attribution : il faut fournir une pièce d'identité valide, une pièce justifiant du droit de propriété (si le ménage est propriétaire) ou une autorisation légalisée du propriétaire (si c'est un locataire), la somme de 20 683 FCFA (la SEEN parle d'une « avance sur consommation » qui pourrait être réduite à 10 000 fcfa). La parcelle ne doit pas être vide. Elle doit être construite (clôturée) et habitée, et la distance à la conduite ne doit pas dépasser 30m. Si c'est une conduite privée, il faut une autorisation du propriétaire c'est-à-dire de celui qui a payé l'extension. Pour les abonnés ordinaires, un contrat lie la SEEN et l'abonné.

Précisons que, dans les deux quartiers réguliers, la situation diffère : à Gandatché, quartier régulier du centre, 24% de la population enquêtée a un branchement, alors qu'il n'y en a que 5% à Koira Tégui (quartier régulier à la périphérie).

Les enquêtes réalisées ont cherché à identifier les raisons pour lesquelles les ménages n'ont pas le branchement à domicile.

Nous pouvons tout d'abord, à partir de la thèse de Hungerford (2012), visualiser les quartiers de Niamey où les accès au branchement individuel sont plus ou moins importants. Par rapport à notre propre étude, seuls les quartiers réguliers de Gandatché et Koira Tégui sont concernés.

**Figure 32 : Pourcentage des ménages avec branchement privé par quartier à Niamey**



Source : Thèse Hungerford, 2012, p.121

**Tableau 54 : Raisons de l'absence de branchement chez le ménage**

Raisons de l'absence d'un branchement chez le ménage	Nombre de ménages concernés	Pourcentage
Manque de moyens financiers	276	57,9%
Le réseau ne passe pas chez moi	74	15,5%
Locataire	69	14,5%
Squatter	46	9,6%
Logé gratuit	22	4,6%
Zone irrégulière	16	3,4%
Lenteur administrative	4	0,8%
Suspension demandes de branchement	2	0,4%
Autres	2	0,4%
Coupure pour impayés	1	0,2%
Le fontainier refuse la connexion	1	0,2%
Total	477	

Pour la majorité des ménages (57,9%), le manque de moyens financiers est évoqué pour expliquer l'absence de branchement. Mais 15,5% - chiffre non négligeable - avance aussi le motif de la trop grande distance par rapport au réseau principal : la SEEN n'opère pas de branchement domiciliaire au-delà de 20 mètres. L'absence de branchement s'explique aussi par des raisons urbanistiques, raison pour laquelle les branchements particuliers sont très peu nombreux dans les Semis d'habitat ou dans les quartiers où existent des squats. La précarité foncière est une raison d'inaccessibilité au branchement individuel et concerne 9,6% des ménages interrogés.

Ainsi, parmi les ménages non branchés, une grande majorité (76,9%) affirme être insatisfaite du système actuel d'approvisionnement en eau de son quartier, et on peut faire le lien avec les raisons précédemment évoquées.

**Tableau 55 : Satisfaction du ménage non branché quant à l'accessibilité au service d'eau**

Satisfaction du ménage	Nombre de ménages concernés	Pourcentage
Oui	97	22,7%
Non	329	76,9%
N'a pas d'opinion	2	0,5%
Total	428	100%

## 2. La prise en compte du coût de l'eau dans la stratégie d'accès

2.1 Quelle est la part consacrée à l'eau dans les dépenses totales des ménages enquêtés, en fonction de la catégorisation des ménages retenue et des quartiers étudiés ?

**Tableau 56 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages (%)**

Les catégories de ménage	Moyenne	Ecart type
IR1 Extrême pauvreté	8%	6
IR2 Vulnérables	7%	4
IR3 Floating Class	6%	5
IR4 Classe moyenne inf	5%	5
Ensemble de la zone	6%	5

En moyenne, toute catégorie de ménages confondue, les dépenses en eau représentent 6% des dépenses totales des ménages. Ce montant est à peine plus élevé que dans le cas de Ouagadougou (5%). Pour ce qui concerne les différentes classes, plus les ménages sont pauvres et plus la part du revenu consacré à l'eau est élevée : 5% pour la classe moyenne (IR4) ce qui est donc inférieur à la moyenne, jusqu'à 8% pour les populations extrêmement précaires.

2.2 Si l'on considère maintenant la différence entre le prix payé par les ménages raccordés et ceux qui ne le sont pas, on a la ventilation suivante.

**Tableau 57 : Prix du mètre cube en FCFA**

	Raccordés	Non raccordés	Variation
IR1 Extrême pauvreté	567	1046	1.8
IR2 Vulnérables	167	880	5.2
IR3 Floating Class	367	1380	3.7
IR4 Classe moyenne inférieure	407	1220	2.9
Ensemble de la zone	410	1127	2.7

Le prix moyen du mètre cube est de 1127 Fcfa pour les non raccordés, ce qui est beaucoup plus élevé que dans le cas de Ouagadougou (presque le double, avec 645 Fcfa pour Ouagadougou). Pour les raccordés, le coût s'élève à 410 Fcfa (légèrement inférieur à Ouagadougou avec 450 Fcfa). Rappelons que le tarif de la tranche sociale à Niamey (133Fcfa le m3 entre 0 et 10m3 consommés) est inférieur à celle du Burkina Faso (188Fcfa le m3 entre 0 et 8 m3 consommés). On constate dans le cas de Niamey des variations entre les raccordés et les non raccordés beaucoup plus importantes qu'à Ouagadougou. La plus forte variation concerne les populations vulnérables (IR2), même si le coût de revient du m3 est plus faible relativement aux autres catégories de ménages.

A la différence de Ouagadougou, la variation la moins forte (aux alentours de 2) concerne les deux extrêmes (IR1 et IR4). Les variations les plus fortes concernent IR2 et IR3 ce qui signifie que les ménages vulnérables payent l'eau de 3 à 5 fois plus chère lorsqu'ils ne sont pas raccordés, probablement du fait de l'achat de l'eau aux revendeurs informels.

**2.3** L'analyse globale des factures en eau des ménages raccordés renseigne sur les spécificités des quartiers.

**Tableau 58 : Consommation et montant des dépenses d'eau pour les ménages raccordés**

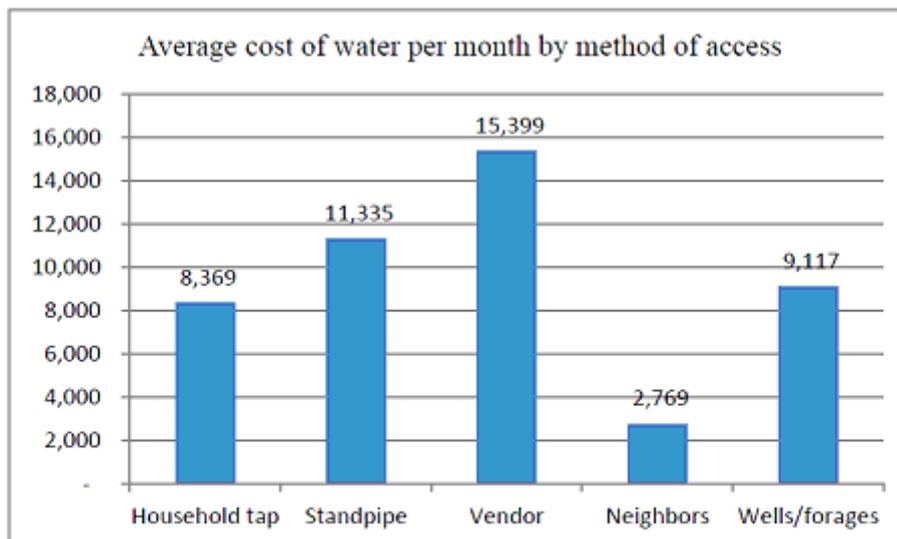
Quartier	Montant de la dépense mensuelle (en FCFA)	Consommation mensuelle du ménage (litres)
Gandatché	5 158	19 739
Koira Tégui	7 155	6 875
Pays Bas	4 000	.
Semis d'habitat	4 000	9 375
Zarmagandey	4 125	14 667
Ensemble de la zone	5 329	17 812

Si l'on considère l'ensemble des ménages enquêtés, la consommation moyenne mensuelle d'un ménage dans ces quartiers est de 17 812 litres pour un coût moyen de 5329. On constate néanmoins une variabilité en fonction des quartiers. Les montants des dépenses mensuelles sont plus élevées dans les deux quartiers réguliers avec un montant relativement important (7155 Fcfa) à Koira Tégui, quartier régulier avec seulement 5% de raccordés au réseau. A Gandatché, quartier régulier du centre, la consommation par mois est beaucoup plus importante (19 739 litres ce qui est le plus fort montant de toute la zone étudiée) avec un montant des dépenses relativement plus faible (5158 Fcfa), probablement du fait du nombre plus important de raccordés au réseau de la SEEN (24%). C'est à Koira Tégui que les dépenses en eau sont les plus importantes et que l'eau est la plus chère. Pour un

montant de dépenses mensuelles à peu près semblable (environ 4000 Fcfa), le volume consommé est beaucoup plus important à Zarmagandey (14 667 litres) qu'à Semis d'habitat (9375 litres). Ainsi, l'eau apparaît comme plus chère à Semis d'habitat où les revendeurs d'eau sont présents (20% y ont recours) ; cependant, dans ce quartier, la principale modalité (plus de 50%) est le forage avec château où l'eau est relativement moins chère.

On pourrait comparer ces résultats de notre enquête avec ceux issus de la thèse de H. Hungerford (2012, enquête auprès de 574 ménages) qui précise le coût de l'eau (Fcfa) en fonction du type d'accès. Conformément à nos enquêtes, il apparaît que la modalité la moins chère reste le branchement individuel et l'achat d'eau aux revendeurs est une modalité très coûteuse (presque le double). L'achat d'eau aux forages a un coût qui s'alignerait sur l'eau du branchement particulier, la borne fontaine restant une modalité relativement coûteuse comme nous l'avons précédemment mentionné.

**Figure 33 : Coût moyen de l'eau par mois, par modalité d'accès**

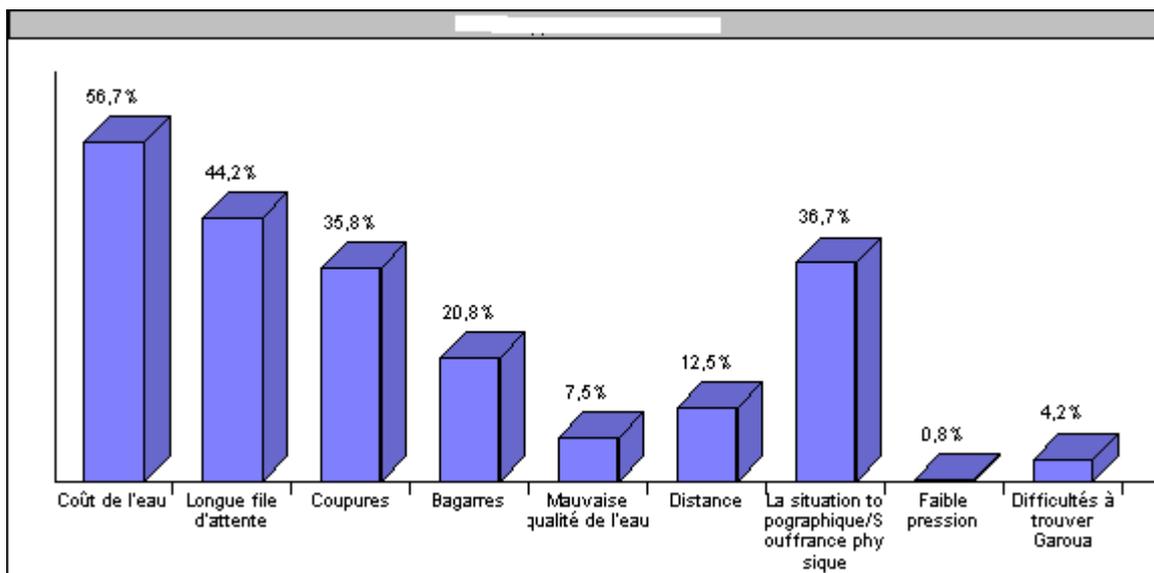


Average cost of water per month by method of water provision. Households relying on water vendors pay the most per month for water. Based on survey data from 547 household surveys in Niamey from Nov. 2009 to Feb. 2010.

Source : Hungerford, 2012, p120

La question du coût de l'eau est centrale pour les ménages enquêtés. A Pays Bas, par exemple, une enquête (Younsa Harouna, 2011, p50) révèle les principales causes de mécontentement des ménages, et le coût de l'eau apparaît comme le principal problème pour plus de la moitié des ménages (56,7%). Ce problème est soulevé notamment pour les ménages s'approvisionnant auprès des revendeurs informels, mais aussi des châteaux d'eau. Ceci explique que, dans des quartiers comme Pays Bas où les puits sont présents, les ménages préfèrent s'y approvisionner, malgré les conséquences en termes d'impact sur la santé dont ils sont le plus souvent conscients.

**Figure 34 : Problèmes d'approvisionnement en eau mentionnés par les ménages**



Source : Mémoire Younsa Harouna H., 2011, p.50

#### 2.4 Le volume d'eau consommé

Rappelons dans un premier temps que l'OMS (WHO/UNICEF, 2000) préconise 20 litres d'eau par personne et par jour pour les besoins quotidiens en eau (boisson et hygiène), même si ce chiffre peut prêter à discussion. Comme le rappelle Dos Santos (2006), le seuil des 20 litres par personne et par jour peut être contesté et l'est d'ailleurs par certains auteurs (Gleick, 1996) qui suggèrent une norme de base supérieure de 50 litres d'eau par jour et par personne afin de mieux couvrir les besoins d'hydratation, de nourriture (faire cuire les aliments), ainsi que d'hygiène personnelle et domestique.

La problématique de la disponibilité des ressources en eau à Niamey diffère fondamentalement de celle de Ouagadougou. La présence du fleuve assure une disponibilité en eau plus importante ce qui se manifeste par exemple par les puits en nombre relativement important par rapport à Ouagadougou.

**Tableau 59 : Volume d'eau consommée en litre et par jour, par catégorie de ménages**

	Branchés	Non branchés
IR1 Extrême pauvreté	48	25
IR2 Vulnérables	50	26
IR3 Floating Class	72	32
IR4 Classe moyenne inférieure	116	44
Ensemble de la zone	103	31

Les moyennes calculées donnent des indications très générales sur les volumes d'eau consommée par tranche de ménages. Ces données sont fonction du nombre de personnes dans chaque ménage, sachant que les ménages dit « précaires » ont plus de personnes que les autres catégories. Dans notre enquête, la taille du ménage correspond en moyenne à 8,63 personnes, et la moyenne des ménages par concession est de 2,7%. A titre comparatif, dans l'étude tarifaire (SOGREAH), la taille des ménages est de 7,5 personnes par ménages et 11,4 personnes par concession.

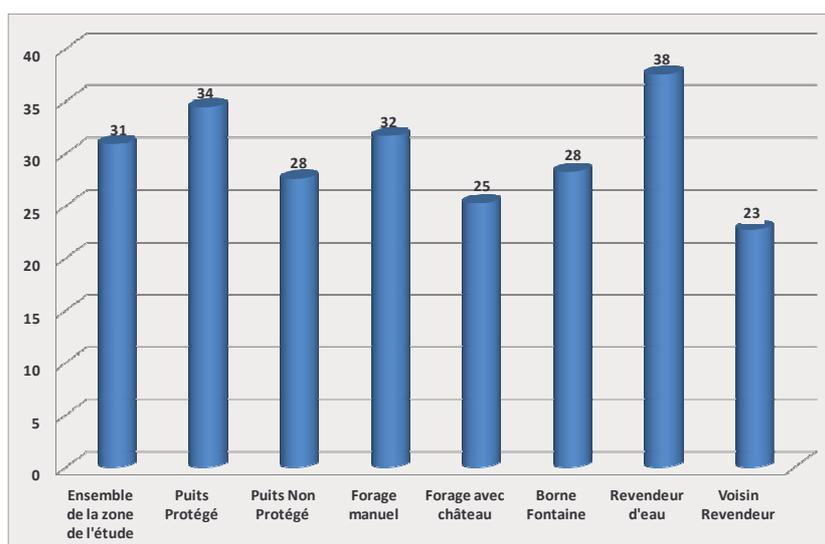
L'ensemble des catégories de ménages, en moyenne, se situent au niveau des normes de 20 litres de l'OMS, avec toutes les précautions que ces moyennes imposent comme le montrent de nombreuses études (Dos Santos, 2006).

Si l'on considère l'ensemble de la zone, les volumes consommés par les ménages non branchés (31l/j) sont très inférieurs à ceux qui ont un robinet à domicile (103l/j). Dans le cas de Ouagadougou, si les données pour les non branchés sont proches de celles de Niamey (28l/j), celles pour les branchés sont bien moindres (68l/j). Ainsi, à Niamey, la consommation d'eau pour les ménages branchés est relativement forte, plus de trois fois plus que pour les non branchés. De manière logique, moins le ménage est dans une situation de précarité et plus sa consommation en quantité est importante, même si les plus précaires (IR1 et IR2) consomment des quantités quasi identiques, aux alentours de 50 litres pour les branchés et 25 litres (soit la moitié) pour les non branchés.

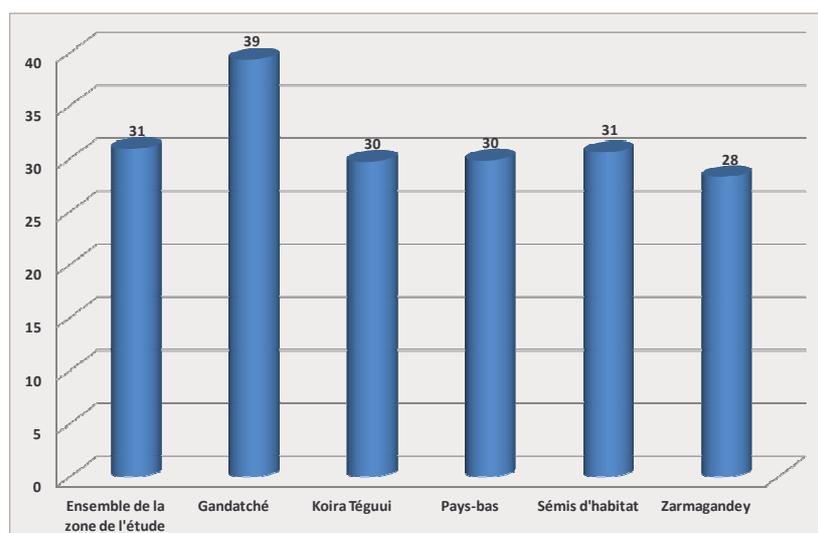
Si l'on compare avec les résultats de l'étude tarifaire (Sogreah, 2012, p18), celle-ci avance les chiffres suivants pour le Niger : « La consommation spécifique aux bornes fontaines est de 31 litres par jour par habitant. La consommation spécifique aux branchements particuliers est de 82 litres par jour par habitant ».

Relativement à Ouagadougou, la consommation par jour pour les ménages non raccordés varie plus fortement selon les modes d'approvisionnement à Niamey comme le montre le graphique ci-dessous. Les deux extrêmes concernent les revendeurs d'eau (plus fort volume consommé avec 38 litres/j) et les voisins revendeurs (volume consommé de 23 litres/j). Une distinction entre sources d'eau gratuites et payantes est intéressante à opérer. De plus, dans la mesure où les ménages ont recours à plusieurs sources d'approvisionnement, le tableau ci-dessous est à interpréter avec précautions. Enfin, ces données varient selon les saisons comme le montrent les informations recueillies dans les enquêtes qualitatives, notamment celles réalisées à Ouagadougou, ou dans les mémoires à Niamey.

**Figure 35 : Consommation unitaire par jour, selon les différents modes d'approvisionnement des ménages non raccordés (en litres par jour et par personne)**



**Figure 36 : Consommation unitaire par jour des ménages non raccordés dans les différents quartiers (en litres par jour et par personne)**



A Gandatché, quartier régulier du centre, les ménages non raccordés consomment les volumes d'eau les plus importants (39 litres/j/personne) relativement aux autres quartiers où les volumes sont sensiblement identiques (30 litres/j/personne).

Une étude de cas plus spécifiquement ciblée sur Pays Bas a été réalisée (Mémoire de Younsa Harouna, 2011). Les résultats suivants peuvent être soulignés.

Dans ce quartier, en moyenne, la quantité d'eau potable consommée par personne et par jour est de 21 litres. On pourrait en déduire qu'un habitant du quartier atteint la quantité d'eau potable moyenne préconisée par l'OMS. Cependant, cette valeur cache de très fortes disparités. En effet, 15,8% des ménages consomment moins de 10 litres d'eau potable par personne et par jour, et 28,3% entre 10 et 20 litres. L'utilisation des puits pour les usages autres que la boisson explique ces faibles volumes d'eau potable consommée par les ménages qui s'approvisionnent aux points d'eau moderne uniquement pour la boisson. Howard G. et Bartram J. (2003)<sup>62</sup> estiment qu'une consommation minimale de 4,5 litres par jour et par personne est nécessaire à un adulte pour maintenir une bonne hydratation. Ils estiment que la valeur de 20 litres intègre l'utilisation de l'eau pour l'hygiène personnelle.

La prise en compte de la pluralité des modes d'approvisionnement par les ménages permet par ailleurs d'affiner les résultats, comme le montre le cas de Pays Bas. Les plus faibles quantités (moins de 10 litres par personne et par jour) sont enregistrées auprès des ménages qui s'approvisionnent aux forages et puits (35,5%), puis de ceux qui vont aux bornes fontaines et aux puits (25%), et enfin ceux qui s'approvisionnant auprès des vendeurs d'eau et des puits (19,4%). Ceux qui s'approvisionnent exclusivement auprès des bornes fontaines et des vendeurs d'eau consomment respectivement 11,8% et 6,3% ce qui vient encore renforcer l'affirmation selon laquelle la pluralité des sources d'approvisionnement explique les faibles quantités d'eau potable consommées, même si la pluralité des sources ne peut expliquer à elle seule cette situation.

<sup>62</sup> Dos Santos Stéphanie (2006), op.cit. p.15

En conclusion, il apparaît que le volume d'eau consommé augmente en fonction de la « richesse » des ménages, et de la facilité de l'accès au réseau pour les ménages qui disposent des moyens pour payer à la fois le raccordement et la facture. Mais, comme on l'a vu dans le cas particulier de Pays Bas, des données agrégées masquent la complexité de la réalité des quartiers étudiés dans l'enquête. Globalement, la situation à Niamey ne diffère pas fondamentalement de celle de Ouagadougou de ce point de vue.

## 2.5 Temps consacré à l'approvisionnement en eau et distance aux points d'eau

Tout comme dans le cas de Ouagadougou, dans la mesure où un accès satisfaisant à l'eau est lié à la distance à la source d'eau et au temps consacré à la « corvée » de l'eau, nous aborderons ces deux aspects dans cette partie, tout en précisant qu'ils sont liés à l'amélioration des conditions de vie des ménages (voir hypothèse 3).

Rappelons aussi que l'accès à l'eau est considéré comme relativement bon (en référence à la typologie de Howard et Bartram (2003), cité par Dos Santos, 2006) si le point d'eau potable est situé à 100 mètres ou moins de l'habitation. Mais les normes retenues au Niger, en conformité avec les normes internationales, sont de 200 mètres.

Dans les quartiers enquêtés, les ménages parcourent bien moins de 100 mètres dans le cas des puits protégés (57m) ou non protégés (36m), ou lorsque le voisin leur revend l'eau (55m), et une distance encore moindre lorsque l'on considère le forage manuel (30m). Les deux autres modalités qui dépassent les 100 mètres sont le forage avec château (161m) et la borne fontaine (189m). Ainsi, à la différence de Ouagadougou - où la distance à la borne fontaine est moindre que pour les autres modalités -, à Niamey cette distance est la plus importante (189 mètres) relativement aux autres modalités. Les données concernant les revendeurs d'eau sont ambiguës car il s'agit d'une estimation fournie par les ménages enquêtés sur la distance qu'est supposé parcourir le revendeur d'eau. Celle-ci est logiquement importante puisque c'est pour des raisons de distance, mais aussi de temps d'attente, que l'on fait appel au revendeur. On peut supposer que la faible distance des puits et la gratuité de l'eau que l'on y puise en font des sources d'eau attractives pour les ménages, notamment précaires. Ceci est un facteur de risque accru en matière de santé, comme nous l'analyserons par la suite. Ces données au niveau des distances parcourues sont plus faibles que dans le cas de Ouagadougou où la moyenne était de plus de 400m, alors qu'elle est de 206m, toutes modalités confondues, pour Niamey.

En moyenne, toutes modalités confondues, le temps consacré par jour à l'approvisionnement en eau est de 1h30, mais cette durée varie aussi en fonction des saisons. Il s'agit d'un temps de collecte important, bien au-delà des données concernant Ouagadougou (39 mns). C'est au forage manuel que le temps d'attente est le moins long, alors que l'on avoisine les 100 mns au forage avec château ou à la borne fontaine. Ceci est corrélé à la distance et au mode de puisage, mais dépend aussi de l'affluence, et donc de la saison et/ou des périodes de coupure. Le temps indiqué au niveau du puits protégé, non corrélé à la distance relativement faible, signifierait des temps d'attente importants et donc une affluence à certaines périodes, mais aussi un mode d'approvisionnement et de puisage qui prend plus de temps.

**Tableau 60 : Distance à la source d'eau et temps de collecte de l'eau  
par modalité d'accès**

	Distance (mètres)	Temps (minutes par jour)
Puits protégé	57	118
Puits non protégé	36	75
Forage manuel	30	25
Forage avec château	161	99
Borne fontaine	189	96
Revendeur d'eau	338	63
Voisin Revendeur	55	38
<b>Ensemble de la zone de l'étude</b>	<b>206</b>	<b>92</b>

**Tableau 61 : Distance à la source d'eau et temps de collecte de l'eau dans les  
différents quartiers de l'étude**

Distance à la source d'eau (en mètres)					
	Extrême pauvreté	Vulnérables	Floating class	Classe moyenne inf.	Total
Gandatché		400	70	250	208
Koira Tégui	158	264	242	259	247
Pays Bas	141	169	146	77	146
Semis d'habitat	192	217	262	231	209
Zarmagandey	134	261	172	194	186
Ensemble zone	166	234	207	226	206
Temps de collecte de l'eau (en minutes par jour)					
	Extrême pauvreté	Vulnérables	Floating class	Classe moyenne inf.	Total
Gandatché	NR (non réponse)	NR	28	NR	28
Koira Tégui	89	86	72	60	76
Pays Bas	103	113	132	97	114
Semis d'habitat	80	221	91	46	99
Zarmagandey	100	94	120	59	96
Ensemble zone	90	107	96	64	92

C'est à Pays Bas que la distance à parcourir est la moins importante (146m en moyenne), les classes moyennes inférieures parcourant environ 77 m. Cependant, on peut affiner ce résultat : un peu moins de la moitié des ménages (42,1%) consommant moins de 10 litres/personne/jour sont situés entre 120 et 160 mètres du point d'eau moderne ; ceux situés entre 160 et 200 mètres représentent 10,5%, tout comme ceux situés entre 200 et 240 mètres (Younsa Harouna, 2011). De plus, si l'on croise avec le temps, on constate que c'est à Pays Bas que la corvée d'eau prend le plus de temps, environ 2 heures (pour l'aller-retour, y compris le temps d'attente). A Semis d'habitat et Zarmagandey, les temps d'attente sont aussi importants puisqu'il dépasse 1h30. Ainsi, on peut supposer que dans ces quartiers, les

ménages, et notamment les femmes, ont moins de temps à consacrer à d'autres types d'activités.

Le résultat de Gandatché est problématique puisque les classes moyennes seraient supposées parcourir 250m soit plus que la moyenne de l'ensemble des quartiers, et les populations vulnérables 400m ce qui est de loin la distance la plus importante.

**Tableau 62 : Temps consacré à la collecte d'eau, ménages non connectés**

Quartier	A toutes les saisons	Saison des pluies	Saison sèche chaude	Saison sèche froide	Ne sait pas	Non rép.	Total
Gandatché	0%	0%	10%	0%	29%	61%	100%
Koira Tégui	1%	0%	97%	1%	1%	0%	100%
Pays Bas	4%	1%	90%	2%	1%	1%	100%
Semis d'habitat	2%	0%	96%	0%	1%	0%	100%
Zarmagandey	0%	0%	92%	0%	8%	0%	100%
Total	2%	0%	85%	1%	5%	7%	100%
Variable « chez le voisin » et « autres » exclues car =0							
Non réponse quasi unanimement issues du quartier de Gandatché qui utilise le recours aux revendeurs d'eau							

Les coupures d'eau ont aussi un impact sur les temps et les distances (voir partie Impact).

### **H1.2 b. Dans les quartiers précaires, les « moins pauvres » ont des pratiques en matière d'accès à l'assainissement différentes des « plus pauvres »**

La problématique de l'assainissement a été intégrée dans le questionnaire, mais l'analyse des données a été étoffée par des enquêtes qualitatives et l'observation des quartiers. Dans le cas de Niamey, l'analyse qualitative a reposé sur les compétences d'Abdou Bontianti, responsable de l'enquête et spécialiste de la problématique de l'assainissement, et sur des travaux d'étudiants, certains réalisés sous sa supervision.

Nous aborderons la question de l'assainissement sous deux angles :

- 1. La présence de latrines, douches en lien avec l'évacuation des déchets liquides<sup>63</sup> (eaux usées, eaux vannes et excréta)
- 2. La gestion des déchets ménagers par les ménages (déchets solides) et le recours à des infrastructures collectives

Au Niger, tout comme au Burkina Faso, la question de l'assainissement est affichée comme une préoccupation majeure. Cependant, les taux d'assainissement restent très faibles, malgré les recommandations internationales et les financements extérieurs ciblés sur ce secteur (voir la contextualisation).

Les différentes définitions retenues pour qualifier les modes d'assainissement sont précisées au début de la partie sur Ouagadougou.

#### **1. Présence de latrines, douches et évacuation des eaux usées**

Le mode d'évacuation des excréta est un bon indicateur de la précarité environnementale et sanitaire au sein des quartiers précaires où 65% des habitants utilisent les latrines simples et près de 30% défèquent à l'air libre, dans la nature. Or, ces deux pratiques sont nocives pour l'environnement et la santé. Le vent et les mouches dispersent des germes vecteurs de maladies. Les risques de contamination par infiltration des eaux souterraines sont réels en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique, de la perméabilité des sols en certains endroits et du caractère sommaire des latrines. Ce sont souvent de simples trous de 2 à 3 m de profondeur et de moins d'un mètre de diamètre, équipés d'un ou deux tonneaux métalliques superposés au-dessus desquels est posée une dalle en béton. Il s'agit d'une différence notable avec Ouagadougou où la quasi-totalité des ménages enquêtés semblent disposer et utiliser une latrine simple, et ce quels que soient les quartiers ou les catégories de ménages.

---

<sup>63</sup> On considère deux types d'eaux usées, les eaux ménagères (cuisine, salle de bains) et les eaux vannes (issues des toilettes).

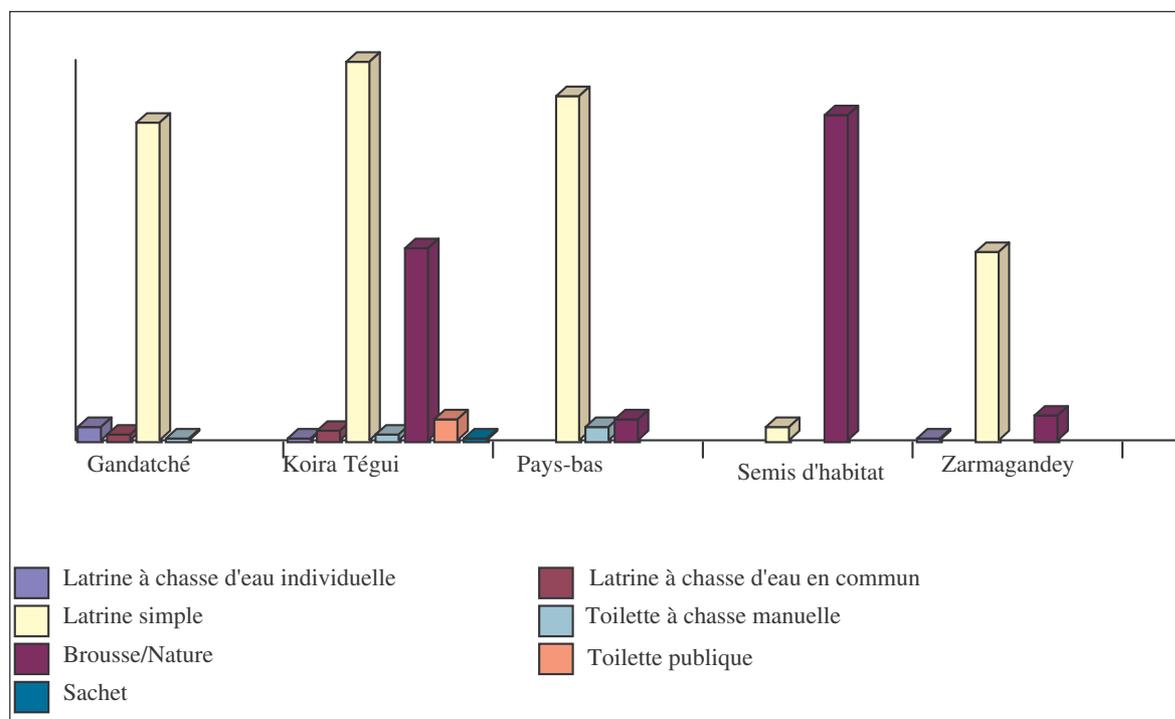
**Tableau 63 : Types de gestion des excreta selon les niveaux de richesse**

	Latrine à chasse d'eau individuelle	Latrine à chasse d'eau en commun	Latrine simple	Toilette à chasse manuelle	Brousse/ Nature	Toilette publique	Sachet	Total
Extrême pauvreté	0	0	45	1	52	1	1	100
Vulnérables	0	2	65	1	29	3	0	100
Floating Class	0	2	72	2	23	1	0	100
Classe moyenne inf.	5	1	76	2	16	0	0	100
Ensemble de la zone	1	1	65	2	30	1	0	100

L'analyse des données ci-dessus permet de rendre compte de la répartition des types de gestion des excreta et des types de latrines, selon le niveau de richesse. Les latrines à chasse d'eau individuelle et commune sont marginales puisqu'elles ne concernent chacune que 1% des ménages, contre 65% pour les latrines simples. Les latrines à chasse d'eau individuelle ne sont présentes que chez les ménages de la classe moyenne inférieure, mais ces derniers pratiquent aussi la défécation à l'aire libre (16%), tout comme les floating class (23%) ce qui peut paraître surprenant. La majorité des extrêmement pauvres (52%) défèquent à l'air libre, une autre partie disposant de latrine simple (45%).

L'alternative est soit la latrine simple, soit l'air libre, les autres modalités restant marginales. Ainsi, dans certains quartiers précaires, une partie des ménages défèquent à l'air libre, par exemple dans la brousse (ceinture verte), mais aussi dans les latrines des concessions voisines, dans les toilettes publiques quand elles existent, voire dans des sachets.

**Figure 37 : Types de gestion des excreta en fonction des quartiers**



Dans presque tous les quartiers (Gandatché, Koira Tégui, Pays Bas et Zarmagandey, mis à part Semis d'habitat), les ménages utilisent principalement la latrine simple lorsqu'ils ont accès à ce type d'infrastructure. A Gandatché, cette utilisation s'effectue dans un environnement surpeuplé. Le même constat est fait à Pays Bas et à Zarmagandey où

respectivement près de 90% et de 86% des ménages utilisent des latrines simples. Zarmagandey est situé dans un des bras morts du fleuve où la nappe phréatique est à moins de 2,5 m de profondeur. Par ailleurs, la défécation à l'air libre, notamment dans la ceinture verte, pose encore plus de problèmes et concerne 31% des ménages de Koira Tégui et plus de 95% des ménages des semis d'habitats.

**Tableau 64 : Localisation des latrines dans les concessions, par quartier**

	Dans le bâtiment d'habitation	Dans la concession	En dehors de la concession	Chez le voisin	Toilette publique	N'en possède pas	Total
Gandatché	3	97					100
Koira Tégui	1	49	2	13	2	33	100
Pays Bas		93		1		6	100
Semis d'habitat		4	1	1		94	100
Zarmagandey	7	76		4		13	100
Ensemble de la zone	2	61	1	5	1	30	100

Lorsque les ménages disposent de latrines, elles sont localisées majoritairement dans la concession (61%) ; ce chiffre est plus élevé à Ouagadougou (82%). Les latrines en dehors de la concession représentent 5% à Ouagadougou, contre seulement 1% à Niamey. Certains ménages utilisent les latrines des voisins, notamment à Koira Tégui (13%) et à Zarmagandey (4%). Ce taux est plus élevé à Ouagadougou (12% en moyenne). On note la quasi absence de toilettes publiques, seulement 2%, et uniquement à Koira Tégui, quartier régulier.

En général, les douches et les latrines sont « combinées » ce qui signifie qu'elles se situent au même emplacement. De nombreuses concessions ne disposent que de douches sommaires clôturées avec de vieilles pailles ou des matériaux de récupération, et les latrines sont absentes. Les douches se situent majoritairement au sein de la concession (93%), quel que soit le quartier, et plus rarement (2%) à l'intérieur des maisons. Dans quelques cas (3%), la douche se trouve à l'extérieur de la concession. On retrouve sensiblement les mêmes taux dans le cas de Ouagadougou.

**Tableau 65 : Localisation des douches par quartier**

	Dans le bâtiment d'habitation	Dans la concession	En dehors de la concession	Chez le voisin	Total
Gandatché	8	91	1		100
Koira Tégui	1	88	6	5	100
Pays Bas		99	1		100
Semis d'habitat	1	97	2		100
Zarmagandey	2	96	2		100
Ensemble de la zone	2	93	3	2	100

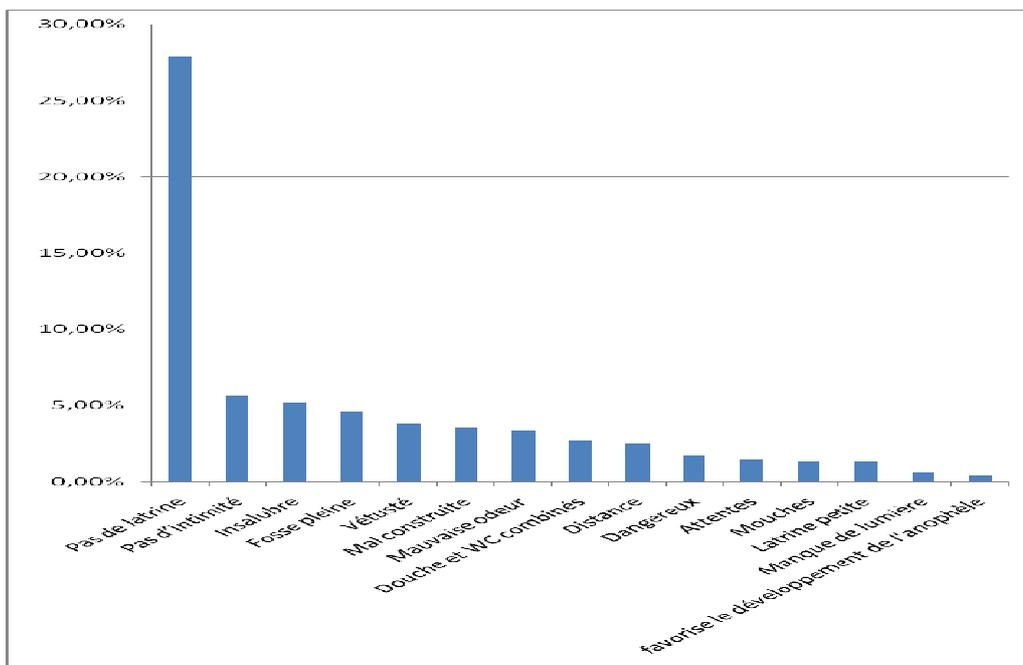
Il est surprenant de constater que, malgré les désagréments, environ 48% des ménages sont satisfaits des moyens utilisés pour la gestion des excréta. La même tendance se dégage de l'étude sur Ouagadougou avec 50% de ménages satisfaits. Ainsi, les campagnes de sensibilisation ne semblent pas avoir atteint leurs objectifs. Mais, d'un autre point de vue, 52% des ménages sont insatisfaits du mode de gestion des excréta. La principale cause d'insatisfaction (28%) porte sur l'absence de latrine et elle dépasse très largement toutes les

autres raisons avancées (5% et moins). A Ouagadougou, c'est l'insalubrité qui est évoquée (environ 40%). Les autres raisons ont trait au manque d'intimité, à l'insalubrité, particulièrement lorsque la fosse septique est pleine, au caractère vétuste et aux défauts de construction. Un grand nombre de ménages soulignent les longues attentes autour des latrines communes et la rapidité du rythme de remplissage des fosses dont le contenu est vidé le plus souvent *in situ*. Les mauvaises odeurs sont une cause supplémentaire d'insatisfaction des ménages.

**Tableau 66 : Niveau de satisfaction des ménages par rapport aux latrines et autres moyens**

Satisfaction	Nombre cité	Fréquence
Oui	228	47,80%
Non	247	51,78%
Ne sait pas	2	0,42%
Total observations	477	100%

**Figure 38 : Causes d'insatisfaction du ménage par rapport à la gestion des excréta**



### **Etude de cas Pays Bas (mémoire Younsa Harouna, 2011, p62-63)**

A Pays Bas, les latrines sont présentes pour 95% des ménages enquêtés (120 ménages dans le cadre de ce mémoire). Dans la mesure où l'occupation de l'espace au sein du quartier va croissante, les espaces vides deviennent rares ce qui contraint les habitants habitués à déféquer en plein air à trouver d'autres modalités. Parmi ceux qui n'ont pas de latrines (6), 4 vont chez les voisins et 2 vont directement dans le ravin.

Toutes les latrines présentes dans les ménages sont de type « traditionnel » (latrines sèches), constituées de fosse simple creusée dans le sol, recouverte d'une dalle de béton percée d'un trou. Certaines sont mal entretenues ou dans un état dégradé (odeurs nauséabondes, mouches). Ces latrines sont protégées du regard des gens par un secco qui est souvent renforcé par des pagnes ou des tissus. Elles sont situées en général à l'entrée des concessions (à gauche ou derrière les maisons). Elles se trouvent parfois à côté du lieu qui fait office de cuisine (voir photo) ou à côté du puits (pollution de la nappe phréatique).



Photo : Exemple de latrine située à côté de la «cuisine», Younsa Harouna, 2011

### **Caractéristiques des ouvrages d'évacuation des eaux usées**

Dans l'ensemble de la zone, 49% des ménages évacuent les eaux usées de douche directement sur le sol (soit dans la cour, soit hors de la concession) contre seulement 25% à Ouagadougou (74% évacuant via une canalisation). Ce mode d'évacuation est quasiment le seul à Semis d'habitat (94% des ménages). L'évacuation des eaux de douche par une canalisation vers un puisard concerne 24% des ménages, avec une majorité de ménages (57%) qui y ont recours à Pays Bas.

Pour ce qui concerne l'eau de vaisselle ou de cuisine, la principale modalité est l'évacuation directement sur le sol (79%), sauf à Gandatché. Pour 14% des ménages, l'évacuation des eaux de vaisselle se fait par une canalisation qui déverse directement dans la rue (principale modalité à Gandatché, 73%), les autres modalités étant marginales.

Le cas de Gandatché est donc à part du fait de la présence des caniveaux construits en 1981. Ils ont été conçus uniquement pour évacuer les eaux pluviales ; il s'agit d'un système séparatif même si les ménages riverains y déversent les eaux usées, les eaux vannes et même des restes d'aliments.

**Tableau 67 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier**

	Directement sur sol (dans la cour ou dehors)	Canalisation vers rue (caniveaux)	Canalisation vers un puisard	Canalisation vers la même fosse que les eaux de toilette	Canalisation vers le réseau d'égout	Autre	Total
Gandatché		70	10	7	13		100
Koira Tégui	67		21	12			100
Pays Bas	23	4	57	9		7	100
Semis d'habitat	94	1	1	4			100
Zarmagandey	46	2	37	15			100
Ensemble zone	49	14	24	9	2	2	100

**Tableau 68 : Ecoulement de l'eau de vaisselle et de lessive par quartier**

	Directement sur le sol (dans la cour ou dehors)	Canalisation vers la rue (caniveaux)	Canalisation vers un puisard	Canalisation vers la même fosse que eaux de toilette	Canalisation vers le réseau d'égout	Autre	Total
Gandatché	5	73	8	2	12		100
Koira Tégui	98	1	1				100
Pays Bas	94	2	2	1		1	100
Semis d'habitat	97	2				1	100
Zarmagandey	86		7	5		2	100
Ensemble zone	79	14	3	1	2	1	100

**L'étude de cas de Pays Bas (Mémoire Younsa Harouna, 2011, p61-62)** permet d'apporter quelques précisions sur cet aspect de l'assainissement.

Dans leur ouvrage, Bontianti et Sidikou (2008, p32) montrent que le « tout dans la rue » caractérise l'évacuation des eaux usées dans la ville de Niamey. Pays Bas est dépourvu de tout système d'évacuation des eaux usées ; l'assainissement liquide est donc autonome. La nature est le principal réceptacle des déchets liquides qui sont déversés dans les ruelles, les ravins et les espaces vides.

Les résultats de l'enquête (quelque peu différents de notre propre enquête) confirment cet état de fait : 52,5% des ménages déversent les eaux usées dans la rue ; 35,8% dans les ravins ; 12,5% utilisent les alentours. Les populations se sont adaptées à ce système malgré tous les risques sanitaires et environnementaux encourus.

Les eaux pluviales quant à elles s'évacuent naturellement à travers les nombreux ravins et dépressions qui parsèment le quartier. La situation en pente du quartier favorise l'évacuation de ces eaux qui peuvent se transformer en mares temporaires favorisant la multiplication des moustiques. Des risques d'effondrement existent lors de l'écoulement des eaux pluviales. De plus, la pollution de la nappe phréatique se fait suite à l'infiltration des lixivants avec les eaux de pluie qui ont traversé les déchets. Ces derniers se sont chargés biologiquement et chimiquement de substances organiques et minérales. L'évacuation des eaux des fosses (des douchières) se fait aussi à la volée en cas de pluie ou la nuit, mais souvent, la « fosse » se vide d'elle-même comme le montre la photo ci-dessous. Enfin, l'évacuation des eaux vannes se fait soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la concession, comme dans beaucoup de quartiers traditionnels de la ville. On creuse une fosse dans laquelle on les verse puis on recouvre avec du sable quelques jours après.



Photo : Exemple de fosse remplie qui coule dans la rue.

Younsa Harouna (2011)

## 2. Gestion des déchets solides par les ménages

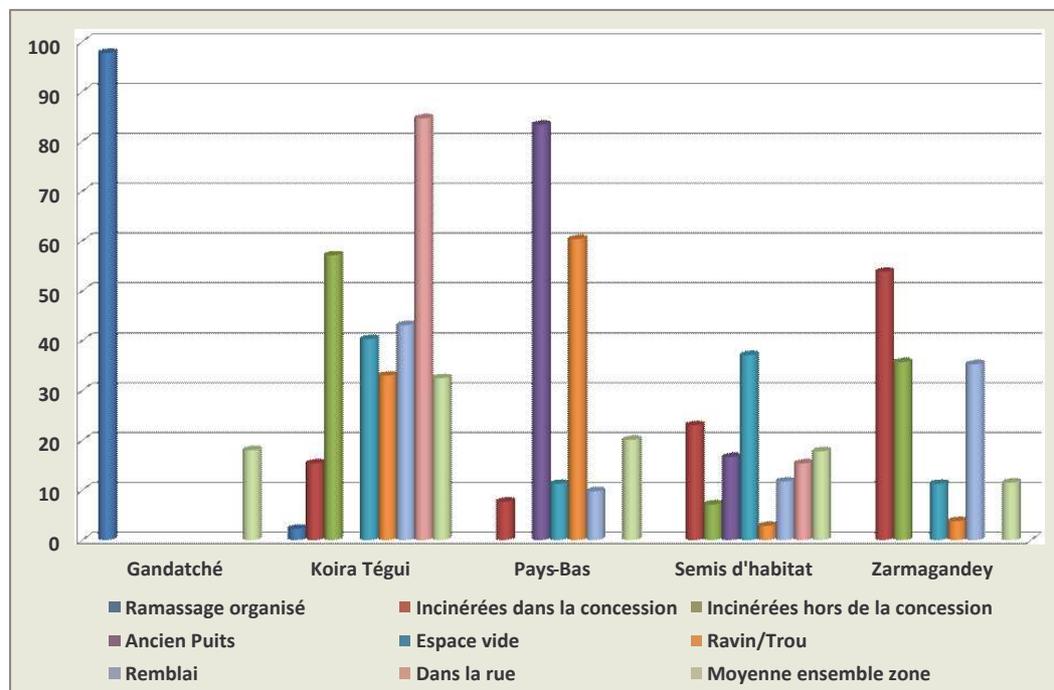
Divers modes d'évacuation ou d'élimination des ordures ménagères (ramassage organisé, incinération, évacuation dans la rue, dans les ravins, etc.) sont utilisés par les ménages dans les différents quartiers. Mais, comme le montre le graphique ci-dessous, chaque quartier présente une spécificité quant aux moyens privilégiés.

Même si les ménages de Gandatché (plus de 96%) affirment évacuer principalement leurs déchets via le système organisé (petits opérateurs privés ou service mis en place par la municipalité), force est de constater sur le terrain l'évacuation de nombreux déchets solides dans les caniveaux. Cette modalité est très peu évoquée dans les autres quartiers. L'incinération est systématiquement pratiquée dans les quartiers, sauf à Gandatché, et à titre principal à Zarmagandey (plus de 50% des ménages). Les conséquences de telles pratiques sont sous-estimées ; en effet, elles comportent des risques car l'incinération du plastique, présent dans les ordures ménagères, produit de la dioxine aux effets cancérigènes.

On utilise souvent ces ordures comme matériau dans les carrières à banco pour la fabrication des briques. Par ailleurs, les déchets solides permettent aux propriétaires d'aménager et de remblayer leurs parcelles vides avant leur mise en valeur, notamment dans les quartiers comme Pays Bas où la topographie du site est très accidentée. Les déchets solides ne sont donc pas perçus par les populations comme nuisibles à la santé, mais plutôt comme une ressource. A Ouagadougou, la modalité prédominante est l'évacuation des déchets dans les espaces vides (48%) et les ravins (21%), l'incinération

apparaissant comme une modalité moins importante (environ 10% en moyenne), à quelques exceptions près.

**Figure 39 : Modes d'évacuation des ordures ménagères par quartier**



Dans les quartiers étudiés, 55% des ménages stockent les ordures ménagères dans plusieurs types de récipients (ouverts ou fermés) : brouettes, seaux et bassines usagées. Les récipients non couverts sont parfois déposés dans un coin ou à l'entrée de la cour du ménage. Parfois, le lieu de stockage des déchets est contigu à la cuisine. Les durées de stockage sont variables en fonction des catégories de ménages et des quartiers. En moyenne, le stockage dure 2 jours. Certains ménages vulnérables et de classe moyenne inférieure à Semis d'habitat ont spécifié une durée d'une quinzaine de jours.

Mais on constate aussi que 40% des ménages ne stockent pas les ordures ce qui reste un chiffre élevé. Ils les déversent directement dans les dépotoirs sauvages. Pendant l'hivernage, ces ordures se décomposent dans les flaques d'eau sous l'effet des fortes températures qui accélèrent le processus de putréfaction à l'origine de nuisances olfactives, odorantes et pathologiques (dermatoses, conjonctivites, choléra, etc.). Les ordures sont aussi utilisées pour combler les petites dépressions qui se forment dans les rues et qui se transforment en flaques d'eau en saison pluvieuse.

C'est parmi les populations les plus précaires que ces pratiques sont les plus fréquentes (62%), mais on les trouve aussi chez les classes moyennes inférieures (24%), ou les floating class (36%). Ainsi, les risques liés à une mauvaise gestion et évacuation des ordures ménagères ne semblent pas avoir été bien assimilés par l'ensemble des populations enquêtées, même si ce n'est pas dans les mêmes proportions en fonction de la « richesse » des ménages. La perception des déchets comme « ressources » potentielles, utilisables à d'autres fins, peut être un facteur explicatif de ces comportements.

Les mêmes tendances sont observées dans le cas de Ouagadougou où 57% stockent dans des récipients ouverts, et 34% ne stockent pas. Cependant, les durées de stockage sont en moyenne plus longues à Ouagadougou (5 jours).

**Tableau 69 : Type de récipient de stockage des ordures ménagères**

	Extrême pauvreté	Vulnérables	Floating class	Classe moyenne inf	Total
Pas de récipient	3	7	6	2	4
Récipient ouvert	35	57	55	73	55
Récipient fermé			3	1	1
Ne stocke pas	62	36	36	24	40
Total	100	100	100	100	100

**Tableau 70 : Durée de stockage des ordures avant leur évacuation (nombre de jours)**

	Extrême pauvreté	Vulnérables	Floating class	Classe moyenne inf	Total
Gandatché	2	2	2	2	2
Koira Tégui	2	2	4	3	3
Pays Bas	3	3	2	3	2
Semis d'habitat	3	15	3	16	6
Zarmagandey	2	1	6	4	3
Ensemble de zone	2	2	3	2	2

**L'étude de cas de Pays Bas (Mémoire Younsa Harouna, 2011, p.59-60)**

A l'image de Niamey, Pays Bas pourrait être qualifié de «quartier poubelle» où tout se déverse dans la rue. Plusieurs facteurs concourent à rendre le milieu très insalubre, notamment la topographie du site qui engage les habitants dans une lutte quotidienne contre l'érosion en utilisant les déchets pour remblayer. Les résultats de l'enquête rendent compte de cet état de fait.

Ainsi, 71,7% des ménages de l'échantillon déversent leurs déchets solides dans les ravins ce qui traduit une volonté de maintenir stable le milieu physique ; 10% des ménages les déversent dans les espaces vides situés à côté de la concession, et 6,7% procèdent par incinération. D'autres (10%) les déversent dans la carrière de banco.

Au regard de l'importance de l'insalubrité causée par les déchets solides, on est en droit de se demander si ce quartier est intégré dans le tissu urbain. Toutes les rues sont jonchées de déchets et de plastiques qui sont fréquemment déplacés par les vents. On peut dès lors s'interroger sur le rôle effectif des autorités publiques face à cette question d'un accès équitable à l'assainissement.

Un autre facteur explicatif de la prolifération des déchets solides est l'aménagement, par les propriétaires, des parcelles vides avant leur mise en valeur. Pour corriger la structure en pente des terrains ou lutter contre le ravin pour ramener le sol à un niveau acceptable, il faut beaucoup remblayer ce qui présente de véritables dangers, notamment des risques d'infection, de coupures, de toxicité, d'allergies et d'incendies. A cela, il faut ajouter les risques d'étouffement et d'ingestion de produits chimiques par les animaux. Les habitants sont soumis à une pollution olfactive et visuelle permanente.

En conclusion, un lien peut être fait entre ces conditions d'assainissement et la qualité des eaux de boisson. À Pays Bas et dans les semis d'habitats, le risque sanitaire est plus prégnant puisque les puits font partie des équipements hydrauliques utilisés et sont directement concernés par les conditions d'assainissement. Au niveau de l'assainissement, le statut du quartier (régulier, irrégulier) ou sa situation géographique (centre, périphérie) ne constituent pas des facteurs discriminants significatifs. Des facteurs liés au comportement individuel du ménage et/ou au voisinage sont plutôt significatifs.

## **2.3 Hypothèse 2 : Liens entre enjeux fonciers, types d'habitat et accès à l'eau potable**

Cette hypothèse aborde la problématique de l'accès à l'eau sous l'angle des dynamiques urbaines. Elle permet de faire le lien entre, d'un côté, la structuration spatiale de la ville de Niamey et les enjeux fonciers (quartiers réguliers et irréguliers) et, de l'autre côté, la problématique de l'accès à l'eau potable dans les quartiers « précaires ». Pour aborder cette hypothèse, il convient de décoder les trajectoires urbaines des populations, en lien avec leur statut foncier (locataires/propriétaires) et avec leur objectif d'améliorer leurs conditions de vie (notamment par l'accès aux services de base).

### **- Hypothèse 2.1 : Les «pauvres» habitent les quartiers précaires irréguliers les moins équipés en matière d'eau et d'assainissement**

#### Le statut des quartiers à Niamey : la prolifération de l'habitat spontané dans les quartiers réguliers au centre et à la périphérie, et dans les quartiers irréguliers

Au niveau de la structuration interne de la ville de Niamey, la dichotomie loti/non loti est moins tranchée qu'à Ouagadougou. Cette dichotomie transparait aussi de manière moins explicite dans les discours des acteurs institutionnels, de l'opérateur (SEEN), voire au niveau des représentations des ménages. La terminologie loti/non loti est moins usitée et on préfère qualifier ces quartiers de réguliers/irréguliers, voire formels/informels ou spontanés, avec toutes les ambiguïtés que ces termes renferment (voir la « Revue de la littérature »). Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés.

Tout d'abord, à Niamey, à la différence de Ouagadougou, les politiques de lotissement mises en œuvre ont été de faible ampleur et n'ont concerné que quelques quartiers (dont ceux de Talladjé, de Koira Tégui).

Par ailleurs, certains quartiers occupent une position intermédiaire entre le régulier et l'irrégulier. C'est le cas de Pays Bas où les droits de propriété et titres fonciers sont de type traditionnel et coutumier, tout en bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat. L'Etat délivre à leurs attributaires un acte de concession qui équivaut à un reçu d'achat d'une parcelle, sans pour autant être considéré comme un titre foncier officiel (Hungerford, 2012).

De plus, à Niamey, l'habitat dit «spontané» prolifère à la fois dans les quartiers réguliers du centre et dans ceux (réguliers et irréguliers) de la périphérie. Si l'on considère la nature même de cet habitat, l'habitat dit «précaire» est plus différencié à Niamey qu'à Ouagadougou car à côté d'un habitat en banco, très répandu dans les deux villes, il existe un habitat de paillotes dans la capitale nigérienne. Ce type d'habitat occupe une place importante dans les quartiers irréguliers, notamment sur les parcelles où les ménages n'ont pas eu les moyens de construire, mais aussi dans certains nouveaux quartiers réguliers à la périphérie de Niamey (Issaka, Ayouba, 2012). L'exemple représentatif est Semis d'habitat sur la route de Filingué. Cet habitat en banco, très ancien, est lié à l'installation d'éleveurs peuls dans la ville. Il a pris de l'ampleur avec les sécheresses et crises alimentaires qui ont affecté le pays depuis le début des années 1970. L'importance de la pauvreté y a contribué, ainsi que le développement des migrations circulaires et saisonnières liées à des stratégies de subsistance (Mounkaila, 2002 ; Gilliard, 2005).

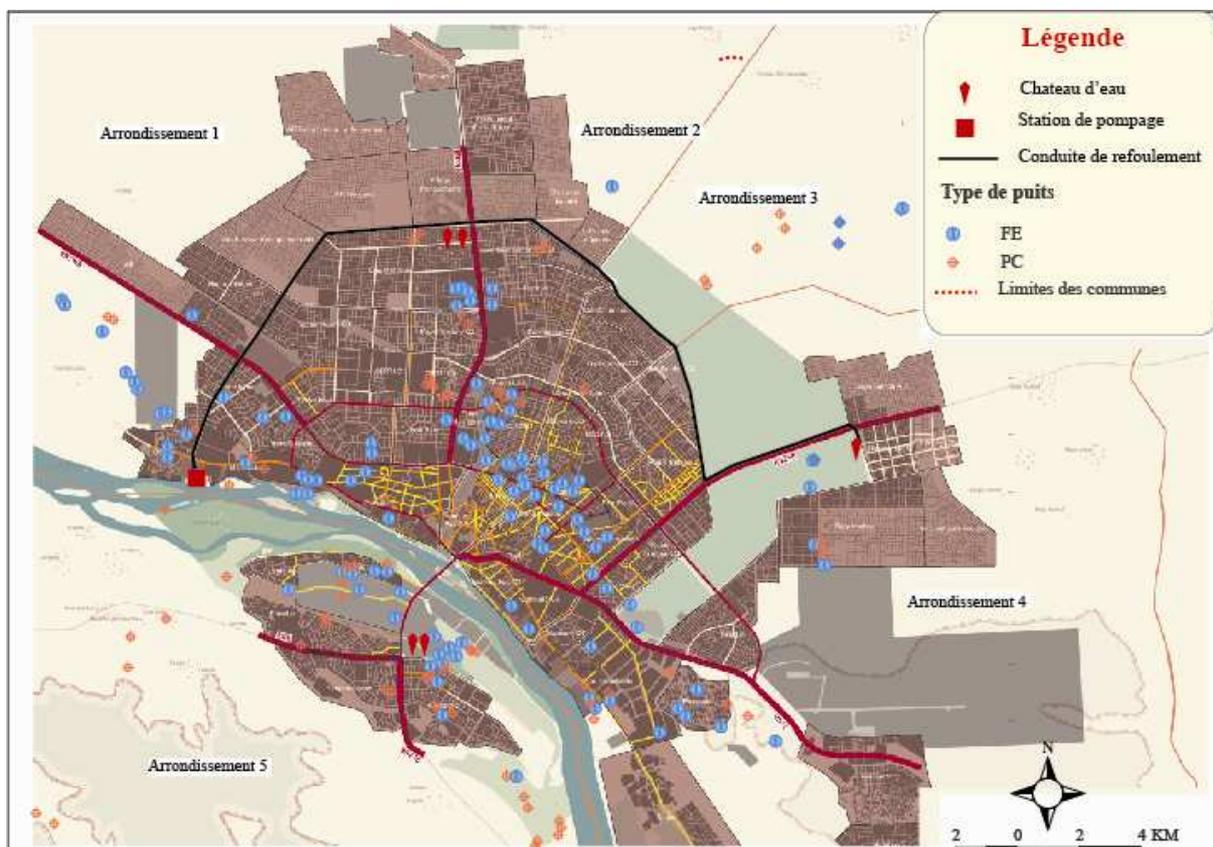
La situation à Niamey est aussi particulière car la Communauté Urbaine de Niamey a mis sur le marché une offre de parcelles très importante. Ces parcelles étaient vendues à des fonctionnaires pour apurer les arriérés de salaires dus par l'Etat, pour faire fonctionner les services de l'Etat grâce à ces ventes, et pour dédommager les propriétaires coutumiers qui détenaient ces parcelles à l'origine (Motcho, 2010). Cependant, nombreuses sont les parcelles qui n'ont pu être mises en valeur par leurs attributaires, faute de moyens. De plus, à la différence de ceux qui habitent des constructions en banco (même sur des terrains directement achetés à des propriétaires coutumiers), ceux qui vivent dans les paillotes ne peuvent prétendre à une régularisation foncière. En effet, la plupart du temps, ils n'ont pas

acheté le terrain qu'ils occupent et ils sont souvent installés sans avoir eu l'aval des autorités (Issaka, Ayouba, 2012). Si cette occupation semblait provisoire à l'origine, l'observation du terrain montre qu'elle peut s'étaler sur plusieurs années. Ce type d'habitat permet une mobilité à la fois au sein du quartier, mais aussi entre différents quartiers. L'attitude des autorités vis-à-vis de cet habitat en paillottes varie. Une certaine tolérance existe, notamment lorsqu'il s'agit de quelques cases implantées sur des terrains non mis en valeur. Dans certains cas, les citadins qui vivaient dans des paillotes au sein de certains quartiers ont bénéficié de titres fonciers lorsque leur quartier a été déplacé à la périphérie. Mais Niamey a aussi connu (notamment en 2008) des politiques massives de déguerpissement de quartiers où les habitants vivaient principalement dans des paillotes, populations qui ont été transférées dans et près de la ceinture verte à la périphérie de la ville.

Les quartiers irréguliers ne peuvent être assimilés à des espaces privés de services urbains de base, notamment d'accès à l'eau

A Niamey, dans plusieurs quartiers irréguliers (Zarmagandey, Pays Bas), des infrastructures publiques d'accès à l'eau potable ont été implantées. En effet, à la différence de l'ONEA qui ne peut intervenir directement (contrainte d'équilibre financier) dans les quartiers irréguliers des villes au Burkina Faso (même si elle y intervient indirectement, depuis 2009, via le projet POP), la SEEN et la SPEN ne semblent pas avoir ce type de contrainte institutionnelle vis-à-vis des quartiers irréguliers. Cependant, leur intervention peut être limitée compte tenu des conditions topographiques (terrains accidentés) qui, ajoutées à l'étroitesse et à la sinuosité des routes, voire à l'absence de rues, rendent techniquement difficile et financièrement coûteuse l'installation d'équipements. Le cas de Pays Bas est représentatif. Les critères de rentabilité sont aussi un frein à ce type d'investissement puisque, dans le cas de la SEEN, il s'agit d'une entreprise privée.

**Carte 7 : Localisation des infrastructures à l'échelle de la ville de Niamey**



Parmi les cinq quartiers retenus dans le cadre de notre enquête, Koira Tégui et Gandatché ont été aménagés après avoir été restructurés ; il s'agit donc de quartiers reconnus par les autorités publiques où le réseau existe. Mais la principale modalité d'accès à l'eau dans notre échantillon de ménages de Gandatché (centre-ville, régulier) est l'achat aux revendeurs, puis en deuxième position, l'accès au réseau de la SEEN via un branchement particulier à domicile.

Au contraire, Zarmagandey, Pays Bas et les Semis d'habitats sont irréguliers. Les populations des Semis d'habitat sont issues des anciens quartiers irréguliers de Golf et Petit Paris dont les populations ont été déguerpies en juillet 2008. Certains ménages se sont installés dans les quartiers périphériques de Niamey 2000, Bassora et Saga Fandou qui, bien que réguliers, ne disposaient toujours pas du réseau de la SEEN lors de notre enquête. Les populations s'approvisionnaient aux mini adductions d'eau (châteaux d'eau, forages) installées par des donateurs privés (originaires de pays arabes). En 2012, la SPEN a construit deux châteaux d'eau qui vont approvisionner ces quartiers périphériques. Dans les quartiers irréguliers, les ménages s'approvisionnent principalement aux forages, aux puits et aux revendeurs d'eau.

S'il est difficile de conclure qu'il existe une corrélation évidente entre le statut foncier du quartier, la précarité des ménages et les types d'infrastructures présentes, force est de constater une plus ou moins grande diversité des modalités d'accès à l'eau en fonction de la nature du quartier et des catégories de population (pour plus de détails, voir Postulat1 et Hypothèse1).

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle les « pauvres » habiteraient les quartiers précaires irréguliers/non lotis, les moins équipés en matière d'eau et d'assainissement, apparaît comme trop simplificatrice.

- **Hypothèse 2.2 : L'amélioration du niveau de vie des ménages et un accès à des services urbains (eau, assainissement) de qualité entraîne leur déplacement des quartiers irréguliers/non lotis non équipés vers les quartiers réguliers/lotis dotés d'infrastructures « conventionnelles »**

1. Comme cela a été montré dans le point précédent, à Niamey, la distinction entre quartiers réguliers et irréguliers semble problématique, notamment lorsque l'on cherche à identifier des comportements spécifiques des ménages en matière d'accès à l'eau en fonction de critères fonciers.

2. Par ailleurs, l'analyse des souhaits exprimés par les ménages en termes d'amélioration du service et leur volonté à payer un service amélioré (en prenant le branchement individuel comme norme de référence) apporte quelques éléments d'information.

Les ménages, tous niveaux de richesse et tous quartiers confondus, souhaitent une amélioration de leurs conditions d'approvisionnement en eau et, pour la grande majorité (73%), cela est associé au branchement particulier (comme à Ouagadougou, avec 84%). C'est ensuite la borne fontaine qui représente une amélioration (22% à Niamey, contre 14% à Ouagadougou), en particulier pour les ménages de quartiers où cette modalité est rare (comme Semis d'habitat où prédominent forages et puits) et où les ménages ont peu d'espoir d'accéder au branchement dans la mesure où le réseau est absent du quartier. Cependant, ce commentaire doit être nuancé car si à Gandatché et Koira Tégui, quartiers réguliers avec réseau, les améliorations se situent bien au niveau du branchement particulier (respectivement 91%, et 87%), c'est aussi le cas pour Zarmagandey (91%), et dans une moindre mesure, pour Pays Bas (73%), deux quartiers irréguliers.

Ainsi, comme à Ouagadougou, la hiérarchisation des modalités d'accès est fonction du type de quartier et des infrastructures déjà présentes. Là encore, la dimension territoriale est essentielle.

**Tableau 71 : Améliorations souhaitées par les ménages des différents quartiers**

	Puits	Forage	Borne Fontaine	Branchement individuel	Total
Gandatché			9	91	100
Koira Tégui		1	12	87	100
Pays Bas	2	10	15	73	100
Semis d'habitat		5	58	37	100
Zarmagandey			9	91	100
Ensemble de la zone	1	4	22	73	100

Cependant, même si les ménages désirent avoir le raccordement à domicile, une majorité (75% à Niamey, contre seulement 58% à Ouagadougou où le tarif du branchement social exprimé lors de l'enquête était de 30 500 Fcfa) n'est pas disposée à payer le coût initial de 120 000 FCFA nécessaire pour être raccordé au réseau de la SEEN (rappelons que, lors des campagnes de branchements sociaux, le coût du branchement s'élève à 20 683 Fcfa, voir le Quitus lors de la campagne des branchements sociaux à Niamey). Comme facteurs explicatifs, les ménages évoquent le prix trop élevé du raccordement, leur précarité et le manque d'épargne. Ce sont les ménages les plus précaires qui ne souhaitent pas payer ce montant dans leur grande majorité (plus de 80%), tout comme des ménages des classes moyennes inférieures (53%). Certains pensent que c'est de la responsabilité de l'Etat d'approvisionner le quartier (et donc leurs habitations) en eau ce qui laisse transparaître des confusions entre espaces public et privé.

**Tableau 72 : Proportion des ménages disposés à payer le coût de raccordement initial (120 000 FCFA)**

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Extrême pauvreté	9	88	3	100
Vulnérables	19	80	1	100
Floating Class	24	74	2	100
Classe moyenne inf.	43	53	4	100
Ensemble de la zone	23	75	2	100

En moyenne, les ménages consentiraient à payer 14 535 Fcfa pour le raccordement, les ménages en grande précarité annonçant même le montant de 16 057 Fcfa, sensiblement plus élevé. Cependant, les chiffres relativement plus faibles de Semis d'habitat ont un impact sur ces moyennes. Ce sont les « floating class » qui annoncent le montant le plus faible, de 4 583 Fcfa. Rappelons que la SEEN annonçait, lors d'entretiens conduits en Novembre 2012<sup>64</sup>, que le coût du branchement social pourrait être abaissé à moins de 10 000 Fcfa (au lieu des 20 683 Fcfa actuellement). Ainsi, le niveau de richesse n'est pas le seul facteur déterminant le consentement à payer des ménages. Des facteurs psycho-sociologiques relatifs à la hiérarchisation des besoins peuvent avoir un impact non négligeable. On peut se

<sup>64</sup> Entretien auprès de la SEEN, le 8 novembre 2012 (Baron, Bonnassieux).

demander si, comme au Burkina Faso, l'objectif de sécurisation foncière n'est pas prédominant par rapport à tous les autres.

**Tableau 73 : CAP moyen des ménages refusant de payer 120 000 FCFA, même échelonnés (en Fcfa)**

	Gandatché	Koira Tégui	Pays Bas	Semis d'habitat	Zarmagandey	Ensemble de la zone
Extrême pauvreté			20 000	4 117	23 125	<b>16057</b>
Vulnérables	25 000	20 000	5000	13750	.	<b>15500</b>
Floating Class	5 000	5 000	.	3 750	5 000	<b>4583</b>
Classe moyenne inf.			<b>50 000</b>	2 000	.	<b>26000</b>
Ensemble de la zone	11667	12500	21154	<b>5609</b>	19500	<b>14535</b>

Si l'on compare ces chiffres avec l'étude tarifaire et l'évaluation du consentement à payer des ménages réalisée dans cette étude (2012), on obtient les résultats suivants :

Selon les résultats de l'enquête sur la volonté de payer, 50% des ménages seraient disposés à payer un montant minimum de 40 000 FCFA et 75% un montant minimum de 20 000 FCFA pour l'installation d'un branchement.

Pour rendre accessible son installation dans chaque concession et pour une majorité de ménages et, ainsi pouvoir réaliser les importants programmes de branchements prévus, au rythme de 10.700 par an, il est recommandé d'appliquer le principe de la gratuité des branchements pour les ménages. La participation demandée se limiterait aux frais de dossier et à l'avance sur consommation, soit environ 20 000 FCFA.

Les critères d'éligibilité seraient à adapter pour éviter d'installer des branchements dans des concessions non occupées.

Ces données sont supérieures à celles obtenues dans notre propre enquête réalisée essentiellement dans les quartiers précaires, ceux qui seraient susceptibles d'être concernés par des mesures « sociales ».

Si l'on considère les données relatives au consentement à payer l'eau aux bornes fontaines, deuxième modalité pour laquelle une amélioration est souhaitée, on obtient les résultats suivants.

**Tableau 74 : Consentement à Payer (CAP) pour le bidon de 20 litres (10Fcfa) à la borne fontaine**

	Oui	Non	
Gandatché	100		100
Koira Tégui	50	50	100
Pays Bas	100		100
Semis d'habitat	100		100
Zarmagandey	100		100
Ensemble de la zone	91	9	100

La plupart des ménages (91%) accepteraient de payer 20 litres d'eau à la borne fontaine pour 10 Fcfa (prix théorique de la SEEN en 2012, ce qui correspond à 500 Fcfa le m<sup>3</sup>, Etude tarifaire, Sogreah, Rapport 2, annexes, p.57, octobre 2011). Mis à part dans le cas de Koira Tégui (quartier régulier où seulement 50% seraient d'accord), la totalité des ménages accepterait ce tarif dans les autres quartiers. Force est de constater que les prix de vente d'eau effectivement pratiqués diffèrent de ceux fixés par la SEEN (parfois affichés sur les bornes fontaines). En effet, en fonction des fontainiers, ces prix varient (dans l'étude tarifaire, rapport 2, 2011, le prix constaté est de 22 Fcfa pour le bidon de 20 litres). De même, les tarifs pratiqués par les revendeurs d'eau sont beaucoup plus élevés (voir ci-dessous) et varient aussi en fonction des saisons, de la distance, et parfois de la nature des relations entre vendeur et client.



Source : Photo Baron, Niamey, Février 2007

**Tableau 75 : Tarifs appliqués au Niger depuis 2011**

Les tarifs appliqués depuis juillet 2011 sont les suivants :

Catégorie d'abonnement	tarifs 07/2011 FCFA/m <sup>3</sup>
BF	133
Particuliers	
0 à 10 m <sup>3</sup> /mois	133
11 à 40 m <sup>3</sup> /mois	321
sup à 40 m <sup>3</sup> /mois	515
Administrations	489
Offices et commerces	489
Industries	475

Les tarifs moyens de l'eau aux bornes fontaines et auprès des vendeurs d'eau relevés dans l'enquête de 2011 sont les suivants :

- borne fontaine : 22 FCFA/20 l (1 100 FCFA/m<sup>3</sup>),
- vendeur d'eau : de 30 à 36 FCFA/ 20 l selon la saison (1 500 à 1 800 FCFA/m<sup>3</sup>).

Source : Etude tarifaire, 2011, Résumé du rapport, Etape 3, p.11

3. La compréhension du statut foncier est essentielle pour analyser les stratégies des ménages, et comprendre le rôle de l'accès aux services de base dans la motivation pour privilégier certaines localisations dans Niamey.

Le statut foncier (propriétaire, locataire, hébergé gratuit) est probablement un critère de choix de localisation qui influe en partie sur la modalité d'accès à l'eau et à l'assainissement privilégiée par le ménage. On peut en effet supposer que le locataire ou l'hébergé gratuit sera moins à même d'investir dans un branchement (car il perdra son investissement en cas de changement de logement), par rapport à un propriétaire ayant quelques moyens pour le faire (pour payer à la fois le branchement et la facture régulièrement) s'il s'agit d'un besoin considéré comme prioritaire. Précisons que « la SEEN compte 5% d'inactifs. Cette proportion est en baisse sur les 5 dernières années, mais reste assez élevée dans la catégorie «professionnels privés» (21%) et dans une moindre mesure dans la catégorie «professionnels publics» (8%). Selon la SEEN, un abonné est actif tant qu'il n'est pas résilié. Un abonné peut être actif mais non facturé au titre de sa consommation si son compteur est déposé (pour non-paiement par exemple). Un abonné facturé est un abonné qui reçoit une facture en contrepartie de sa consommation » (Etude tarifaire, Sogreah, Avril 2012, Rapport d'Etape 3, partie 4, p.4).

Mais là encore, le statut de propriétaire est complexe dans les villes africaines puisque on peut être propriétaire en ayant acheté la parcelle à une autorité traditionnelle, sans titre de propriété formel, ou en ayant un titre de propriété écrit octroyé par les autorités publiques.

A Niamey, l'accès à la propriété foncière est un indicateur de l'amélioration des conditions de vie des ménages. Le processus d'insertion sociale dans la ville peut être décrit comme suit. Le migrant, dans une première étape, va se faire héberger chez des parents originaires du même village et installés en ville depuis longtemps. Lorsqu'il obtient du travail, il quitte ce logement, sans pour autant couper les liens sociaux, et va louer une maison en centre-ville ou dans un quartier proche de son lieu de travail. Plusieurs années après, il achètera une parcelle (grâce à son épargne, une tontine, un prêt bancaire, etc.) sur laquelle il construira son habitation, souvent en plusieurs années.

Précisons néanmoins que le coût relativement élevé des parcelles dans les zones régulières aménagées et un certain « affairisme » caractéristique du fonctionnement de la filière officielle de cession des parcelles, en lien avec des phénomènes spéculatifs, exclut les personnes à faibles revenus ou à revenus intermédiaires. L'insertion dans des réseaux, notamment politiques, est un moyen d'accéder à une parcelle. Seul l'accès à la parcelle par la « voie coutumière » leur permet de devenir propriétaires.

Il est donc pertinent de considérer la diversité des statuts d'occupation du logement en fonction des quartiers.

**Tableau 76 : Statut d'occupation du logement dans les différents quartiers**

	Propriétaire	Locataire	Logé gratuitement	Squatter	Total
Gandatché (régulier)	41	56	3		100
Koira Tégui (régulier)	56	15	19	10	100
Pays Bas (irrégulier)	66	26	8		100
Semis d'habitat (irrégulier)	7		25	68	100
Zarmagandey (irrégulier)	67	24	9		100
Ensemble zone	48	23	14	15	100

Le pourcentage relativement élevé de propriétaires (48% à Niamey, contre 78% à Ouagadougou) montre l'importance d'acquérir ce statut pour les citoyens de notre échantillon.

Dans les deux quartiers réguliers, les situations diffèrent quelque peu. A Gandatché, quartier régulier du centre, la part des propriétaires (41%) est inférieure à celle des locataires (56%) à la différence de Ouagadougou (54% de propriétaires dans le quartier régulier du centre). A Koira Tégui, quartier régulier en périphérie, 56% des ménages sont propriétaires (65% dans le loti en périphérie à Ouagadougou). Dans les quartiers irréguliers, à nouveau en décalage par rapport à Ouagadougou, la part des propriétaires est nettement supérieure (environ 66%, et 80% dans le cas de Ouagadougou), le cas des Semis d'habitat étant à part (7%) pour les raisons évoquées précédemment, liées à l'histoire de constitution de ce territoire en cours de structuration et caractérisé par une forte insécurité foncière. En effet, dans les Semis d'habitat, 68% sont des squatters (on trouve cette catégorie dans un autre quartier, régulier, à Koira Tégui pour 10%) et 25% des logés gratuitement. Cette catégorie de squatters était quasiment absente dans les quartiers étudiés à Ouagadougou.

On retrouve donc bien à Niamey (comme à Ouagadougou) cette trajectoire urbaine des ménages qui quittent les quartiers réguliers où ils étaient locataires ou hébergés gratuits (19% à Koira Tégui) pour accéder à une parcelle, selon des modalités « informelles », dans les quartiers irréguliers (Pays Bas, Zarmagandey) où ils acquièrent le statut de « propriétaires ».

Ainsi, certains ménages quittent des quartiers réguliers où le service d'eau existe, et dans une moindre mesure celui d'assainissement, pour accéder à la propriété. Ce n'est donc pas la présence du réseau qui motive les ménages pour changer de quartier, mais un possible accès à la propriété comme le montrent les résultats de l'enquête. On retrouve ici un résultat mis en évidence à Ouagadougou. Cependant, l'accès à l'eau et à l'électricité devient une priorité lorsque l'habitation est construite. Souvent, le propriétaire d'une parcelle dans un quartier irrégulier s'associe à ses voisins afin d'engager des démarches auprès de la compagnie d'eau (SEEN) et de la compagnie d'électricité (NIGELEC) pour négocier le branchement à ces réseaux. Cette démarche se retrouve dans tous les nouveaux quartiers, réguliers ou non. En effet, le morcellement croissant des terrains échappe à la puissance publique au profit de sociétés immobilières qui créent de nouveaux lotissements sans respecter les principes d'urbanisme en vigueur.

Si l'on considère les motivations des ménages pour venir s'installer dans le quartier, on obtient les résultats suivants.

**Tableau 77 : Raisons du choix du quartier**

Raisons du choix du quartier	Quartier					Total
	Gandatché	Koira Tégui	Pays Bas	Semis habitat	Zarmagan dey	
Accession à la parcelle	0%	27%	27%	2%	27%	18%
Accession au logement	10%	10%	30%	1%	24%	14%
Amélioration des conditions de vie	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Centre-ville	31%	0%	0%	0%	0%	6%
Conflits en location	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Déguerpissement/Inondations	1%	36%	2%	94%	9%	30%
Déplacer du bord du fleuve vers plateau	6%	0%	0%	0%	0%	1%
Foncier ou logement moins cher	0%	2%	10%	0%	18%	5%
Mariage/Divorce	9%	9%	13%	0%	9%	8%
Naissance	16%	0%	1%	0%	0%	3%
Pour le travail	2%	4%	4%	1%	0%	3%
Présence de parents/amis	15%	3%	3%	0%	9%	5%
Proche de la ville	0%	0%	0%	0%	2%	0%
Proche du lieu de travail	6%	2%	5%	0%	2%	3%
Quartier bien	2%	0%	2%	0%	0%	1%
Squattage	0%	7%	0%	1%	0%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

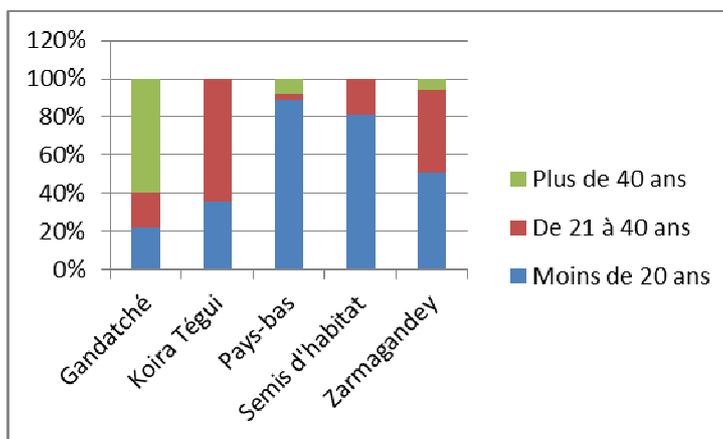
Les motifs d'installation dans les deux quartiers réguliers diffèrent. Pour Gandatché, la principale motivation (31%) est de se rapprocher du centre-ville, les autres raisons étant la présence de proches (15%). A Koira Tégui, les personnes ont été plus ou moins contraintes de venir dans ce quartier suite à un déguerpissement (37%), mais la volonté d'accéder à la propriété a aussi été évoquée (27%). Dans le cas des quartiers irréguliers, Pays Bas et Zarmagandey présentent quelques similitudes. Dans les deux cas, l'accession à la parcelle et à un logement est la principale raison (plus de 50%). Le coût moins élevé de la parcelle et du logement est aussi un critère de localisation (10% pour Pays Bas et 18% pour Zarmagandey). A Zarmagandey, la raison du déguerpissement est aussi évoquée (9%).

On peut souligner, à la différence de Ouagadougou, que dans tous les quartiers confondus, la proximité du lieu de travail est peu significative (3% en moyenne), tout comme l'amélioration des conditions de vie (0%, cette catégorie étant probablement trop floue ce qui explique ce taux).

Rappelons que le contexte de Niamey diffère de celui de Ouagadougou, notamment en termes d'étalement urbain et de croissance de la ville comme nous l'avons mentionné dans les éléments de contextualisation.

Il est intéressant de croiser ces constats avec la durée d'installation dans le quartier.

**Figure 40 : Durée d'installation dans les quartiers**

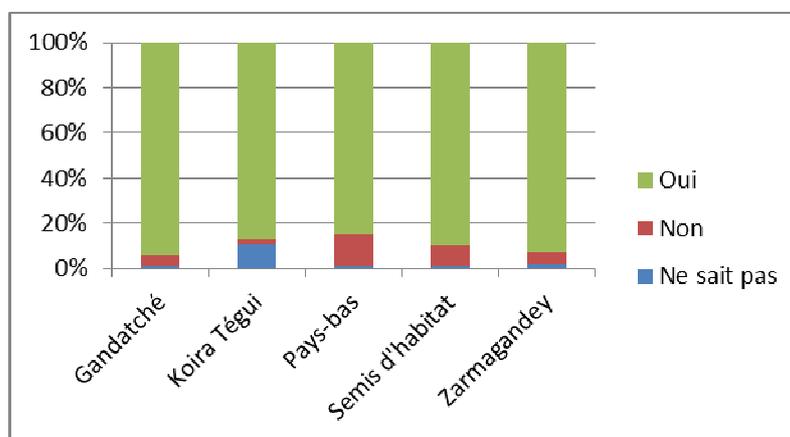


Selon toute logique, la durée d'installation dans l'ancien quartier régulier du centre dépasse les 40 ans, mais quelques rares ménages ont aussi mentionné cette durée dans les deux quartiers irréguliers de Pays Bas (8%) et Zarmagandey (6%). Néanmoins, les quartiers les plus « jeunes » sont les quartiers irréguliers, principalement ceux de Pays Bas (89% depuis moins de 20 ans), et de Semis d'habitat (voir partie présentation des quartiers qui souligne leur histoire de peuplement). Koira Tégui, quartier régulier de la périphérie, présente aussi une certaine stabilité avec des ménages (64%) qui ont majoritairement passé entre 20 et 40 ans dans le quartier, même si les nouvellement arrivés (moins de 20 ans) sont aussi nombreux (36%).

L'installation dans ces divers types de quartier présente une certaine stabilité, du moins dans les représentations des ménages car, dans leur grande majorité (89%), ils ne souhaitent pas quitter le quartier où ils résident malgré la difficulté des conditions de vie dans certains quartiers et pour de nombreux ménages enquêtés.

Ce n'est pas le facteur statut foncier (quartier régulier ou irrégulier), ni même la présence ou non des services de base qui motivent les ménages à rester dans le quartier puisque la volonté de rester se retrouve en grande majorité dans tous les quartiers (chiffre moins élevé à Pays Bas où 15% ne souhaitent pas rester).

**Figure 41 : Satisfaction des ménages à rester dans leur quartier**



En conclusion, tout comme dans le cas de Ouagadougou, les données recueillies permettent d'affiner la compréhension des stratégies de localisation des ménages dans la ville. Le lien avec les enjeux fonciers apparaît là aussi de façon prégnante, l'accès aux services de base n'étant pas évoqué comme une raison de migration au sein de la ville de Niamey.

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie nous conduisent donc à infirmer l'hypothèse selon laquelle **l'amélioration du niveau de vie des ménages et un accès à des services urbains (eau, assainissement) de qualité entraîne leur déplacement des quartiers irréguliers non équipés vers les quartiers réguliers dotés d'infrastructures « conventionnelles »**.

#### 2.4 Hypothèse 3 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations

Comme précisé dans le cas de Ouagadougou, l'objectif de ce projet de recherche n'était pas de réaliser une étude d'impact. En effet, les données collectées et la méthodologie adoptée ne permettent pas de réaliser une telle étude puisqu'il aurait fallu avoir des données collectées à une période antérieure afin de pouvoir comparer et évaluer l'impact d'une amélioration d'un accès à l'eau et à l'assainissement au moment de notre enquête.

Certains points, reflétant les conditions de vie des ménages, ont cependant été détaillés dans les analyses quantitatives ci-dessus. Nous proposons d'en discuter certains autres dans cette partie.

Les points les plus importants ont trait aux problématiques suivantes:

1. **Le gain de temps** (moindre distance parcourue, moindre attente au point d'eau, etc.) concerne plus spécifiquement les personnes en charge de la corvée d'eau, notamment les femmes et les enfants (filles). Ce point a été abordé dans la discussion de l'hypothèse 1. Il intègre aussi la dimension « genre » puisque la collecte de l'eau se fait essentiellement par les femmes et les filles.

Le gain de temps – ainsi qu'une moindre pénibilité de la corvée d'eau – a un impact sur les conditions de vie des ménages, notamment des femmes. Il est lié à divers facteurs comme, par exemple, la présence d'une diversité de points d'eau dans un quartier afin de réduire les temps d'attente, mais aussi une meilleure qualité du service en termes de continuité et donc de réduction des coupures en durée et en fréquence.

Par exemple, pour les ménages connectés, une évaluation des coupures d'eau (ressenties par les ménages) donne les résultats suivants :

**Tableau 77 : Interruption du service d'eau pour les ménages connectés, par quartier**

Quartier	Interruption du service			Total
	Oui	Non	Non rép.	
Gandatché	24%	68%	8%	100%
Koira Tégui	25%	75%	0%	100%
Pays Bas	0%	100%	0%	100%
Semis d'habitat	50%	50%	0%	100%
Zarmagandey	40%	40%	20%	100%
Total	26%	66%	8%	100%

Sur les ménages connectés (53 réponses), 66% disent ne pas être confrontés à des coupures d'eau. Dans le cas des 424 ménages non connectés, le taux est proche (60%).

**Tableau 78 : Coupures d'eau pour les ménages non connectés, par source d'approvisionnement**

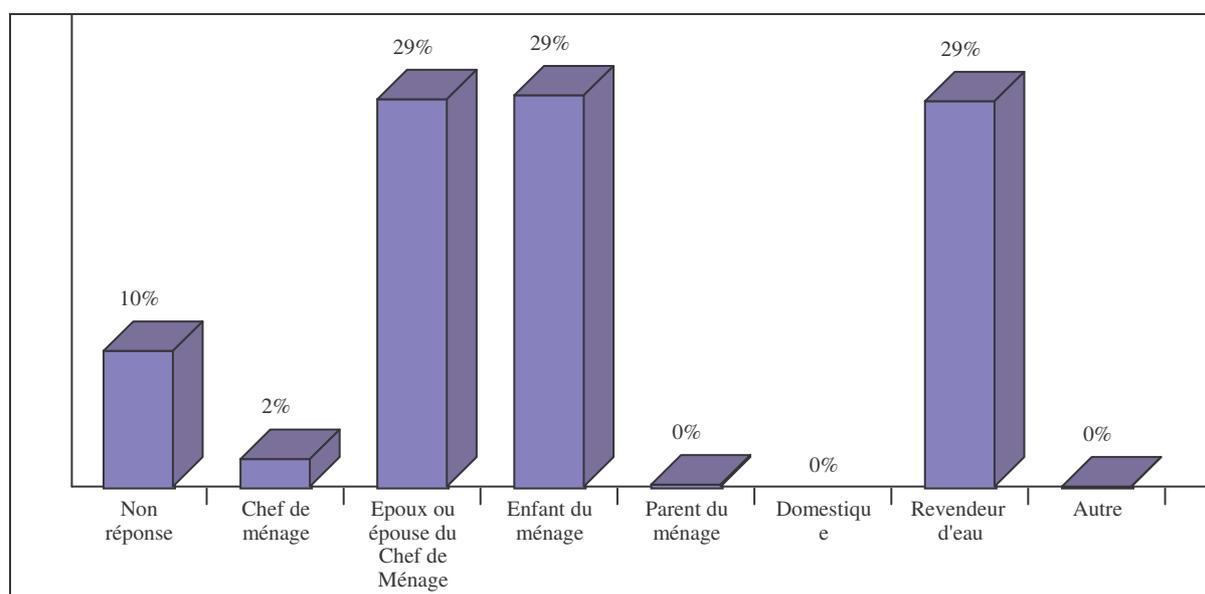
Eau de boisson	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Borne fontaine	14%	28%	0%	42%
Forage avec château	4%	15%	0%	19%
Puits non protégé	3%	1%	0%	4%
Puits protégé	1%	1%	0%	3%
Revendeur d'eau	18%	14%	0%	33%
Total	40%	60%	0%	100%

2. Activités génératrices de revenus (AGR) : le temps susceptible d'être dégagé permettrait-il aux femmes d'exercer une AGR ?

Dans la mesure où les ménages ayant accès à un branchement individuel dégagent du temps, cela leur permet de développer des activités génératrices de revenu dont celles liées à l'eau (activités de restauration, doltières, vente d'eau en sachet). De même, ces personnes affectent ce temps dégagé à d'autres types d'activités (consolidation des réseaux sociaux, renforcement de l'implication dans des structures associatives, etc.). Mais ceci est aussi fonction du profil des personnes en charge de la corvée d'eau.

Des données précisent, en fonction des modalités d'accès, les personnes en charge de la corvée d'eau lorsque les ménages n'ont pas de branchement domiciliaire (voir graphique). Ce sont les époux ou épouses du chef de ménage (29%) et les enfants (29%) qui sont essentiellement chargés de la corvée d'eau.

**Figure 42 : Identification de la personne chargée de la corvée d'eau dans les ménages non branchés**



**Tableau 79 : Personne chargée de la collecte d'eau selon source d'approvisionnement**

Source d'approvisionnement	Personne chargée de la collecte de l'eau				
	Chef de ménage	Enfant du ménage	Epoux/épouse du Chef de Ménage	Revendeur d'eau	Total
Borne fontaine	1%	20%	20%	0%	41%
Forage avec château	1%	10%	9%	0%	19%
Puits non protégé	0%	2%	1%	0%	4%
Puits protégé	0%	1%	1%	0%	3%
Revendeur d'eau	0%	0%	0%	32%	33%
Total	2%	33%	32%	32%	100%
Lignes: variables "autres", "voisin revendeur", "robinet commun" et "forages manuels" exclues car = 0%					
Colonnes: variables "autres" et "parents du ménage" exclues car = 0%					

Il est possible de donner quelques éléments d'information sur les activités des femmes qui sont les principales concernées par la corvée d'eau. Deux catégories de femmes ont été identifiées, celles qui sont chefs de ménage (14% de l'échantillon) et les épouses des chefs de ménage.

#### Les femmes chefs de ménage

Les principales activités des femmes chefs de ménage non connectées au réseau (56 femmes) sont résumées dans le tableau ci-dessous. La grande majorité (86%) travaille, notamment dans le commerce et l'artisanat. On obtient le même résultat pour les femmes chefs de ménage non connectées mais chargées de la collecte d'eau. Sur un échantillon total de 56 femmes chefs de ménages non connectées, 6 sont chargées de la collecte de l'eau et ont une activité, soit 11% du total des femmes chefs de ménages non connectés.

**Tableau 80 : Activité principale du chef de ménage féminin non connecté (en valeur)**

Artisan /commerçant	Fonctionnaire (non cadre)	Inactif / chômeur	Ménagère	Rentier	Retraité (e)/Pensionnaire	Total
37	1	6	10	1	1	56

Dans notre échantillon, 9 ménages interrogés sont connectés et ont pour chef de ménage une femme. Les activités sont les suivantes.

**Tableau 81: Activité principale du chef de ménage féminin connecté (en valeur)**

Artisan /commerçante	Fonctionnaire (cadre)	Ménagère	Rentière	Retraîtée/Pensionnaire	Total
3	1	2	2	1	9

Au total, si l'on exclut les rentières et les retraitées, 6 femmes chefs de ménages (soit 67%) sur 9 branchés au réseau d'eau exercent une activité.

Au regard de ces chiffres, le taux d'activité des femmes connectées (67%) est plus élevé que celui des non connectés chargées de la collecte de l'eau (11%). Par ailleurs, le taux d'activité des femmes non connectées (86%) est plus élevé que celui des connectées (67%).

### Femmes épouses du chef de ménage

Si on considère les épouses, sur un échantillon de 368 femmes épouses et non connectées, 355 (exclusion de la variable « retraité ») déclarent avoir un travail. Le taux d'activité des femmes non connectées et qui ne sont pas chefs de ménage s'élève donc à 96%.

Lorsque le ménage n'est pas connecté, que le chef de ménage est un homme ET que son épouse est chargée de la corvée d'eau, ses activités principales sont les suivantes :

**Tableau 82 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage non connectée et chargée de la collecte de l'eau (en valeur)**

Personne chargée de la collecte eau	Agriculteur/éleveur/pêcheur	Artisan /commerçant	Employé non cadre (secteur privé)	Ménagère	Total
Epouse du Chef de Ménage	1	30	2	101	134

Au total, 134 épouses non connectées au réseau d'eau et chargées de la corvée d'eau exercent une activité, soit 36% du total des femmes épouses non raccordées. Mais ce taux varie en fonction du nombre plus ou moins grand de femmes chargées de la corvée d'eau ; c'est un état de fait qui ne prouve pas que les femmes chargées de la collecte de l'eau travaillent moins que les autres. Si l'on se fonde sur la population active des femmes non raccordées (355 personnes) et dont le mari est chef de ménage, ce taux augmente sensiblement (38%).

Dans le cas des femmes épouses connectées, leurs principales activités sont les suivantes

**Tableau 83 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage connecté (en valeur)**

Activité principale de l'épouse							
Artisan /commerçant	Elève / Apprenti	Employé non cadre (secteur privé)	Fonctionnaire (non cadre)	Ménagère	Profession libérale / Entrepreneur	Retraité	Total
6	2	1	3	27	1	1	41

Lorsque le ménage est connecté et que le chef de ménage est un homme, 40 femmes (exclusion de la variable « retraité ») travaillent sur un échantillon total de 44, soit plus de 90% d'entre elles.

*Les femmes connectées travaillent moins que celles qui ne le sont pas.*

Si l'on considère le taux d'activité du total des femmes, les femmes connectées (qu'elles soient chef de ménage ou épouses) travaillent moins que celles qui ne sont pas connectées au réseau d'eau. Ce taux d'activité pour les femmes chefs de ménage est de 67% pour les connectées contre 86% pour celles non connectées. Pour les épouses, le taux d'activité global atteint 96% pour les femmes non connectées contre 90% pour celles connectées.

*Les femmes non connectées chargées de la collecte de l'eau ne travaillent pas significativement moins que celles raccordées au réseau.*

Si l'on considère les femmes chargées de la collecte de l'eau, le taux d'activité est moindre pour les épouses non connectées (36%). Pour celles qui sont chefs de ménages non connectées, ce taux chute à 11%.

Si l'on affine le taux d'activité des femmes non connectées chargées de la corvée d'eau en fonction du total des femmes non connectées exerçant une activité (et non plus sur le total des femmes non connectées), le taux d'activité augmente respectivement de 2.5 et 2 points dans les deux cas de figure (12.5% pour les femmes chefs de ménages, et 38% pour les épouses).

Cependant, ces chiffres ne prouvent pas que la collecte de l'eau soit un facteur discriminant dans l'exercice d'une activité génératrice de revenus. En effet, pour cela, il faut calculer le ratio du taux d'activité des femmes non connectées chargées de la collecte de l'eau par rapport au taux d'activité des femmes non connectées qui ne sont pas chargées de cette collecte. Sur ce point, 100% des femmes épouses chargées de la corvée d'eau travaillent, et 86% des femmes chefs de ménage.

3. Scolarisation : est-ce que le fait que les enfants consacrent moins de temps à la corvée d'eau leur permet d'aller plus régulièrement à l'école ?

Dans l'enquête, il est apparu qu'à Niamey, les enfants du ménage chargés de la collecte d'eau (33% contre 42% à Ouagadougou) avaient entre 11 et 18 ans, et qu'aucun enfant de moins de 9 ans n'était concerné (13% des enfants chargés de la collecte ont 12 ans). Mais les données ne permettent pas de préciser l'impact sur la fréquentation de l'école par ces différentes classes d'âge.

4. Santé : L'accès à une eau saine et à l'assainissement a-t-il un impact sur la santé ?

Même si les besoins de base (20 litres d'eau par personne et par jour) sont globalement satisfaits dans les quartiers étudiés (voir hypothèse1), il existe néanmoins un risque non négligeable quant à la santé des populations car « une quantité inférieure à 18 m<sup>3</sup> d'eau<sup>65</sup> par personne et par an [50l par personne et par jour] ne permet pas de couvrir l'ensemble des pratiques d'hygiène de base » (Dos Santos, 2006).

Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en quantité suffisante favorise l'amélioration des conditions d'hygiène corporelle, alimentaire, voire vestimentaire, en augmentant la fréquence des lessives, des bains et de la vaisselle. Pouvoir disposer d'une quantité adéquate d'eau saine par jour permet, dans des environnements insalubres, de réduire les maladies liées à l'hygiène telles que la conjonctivite, le choléra, les dermatoses, et d'éviter les épidémies. L'impact sera d'autant plus fort que des campagnes de sensibilisation accompagnent ces politiques. Notre étude montre que les ménages utilisent encore l'eau des puits contaminés (Pays Bas, Zarmagandey, Semis d'habitat), des mares (Koira Tégui, Pays Bas) ou du fleuve (Zarmagandey). Les enfants se lavent et jouent dans ces milieux aquatiques et s'exposent à des risques de contamination car ce sont des endroits pollués (contaminés par des germes et éléments bactériologiques) où les populations déversent les ordures.

Cependant, le lien entre qualité de l'eau et santé est difficile à établir car on a du mal à isoler les facteurs « eau » et « assainissement » dans les causes des maladies déclarées par 70%

---

<sup>65</sup> Selon Dos Santos (2006, p275) « 18 m<sup>3</sup> d'eau par personne et par an correspondent à 50 litres d'eau par personne et par jour. Cette norme de 50 litres d'eau est d'ailleurs celle retenue pour les besoins de base par d'autres auteurs, comme Gleick (1996). Ce manque de consensus pose tout le problème de la définition de ce qu'est un besoin de base en eau. Par exemple, le besoin de base défini par l'OMS ne prend pas en compte les besoins spécifiques en climat chaud où la déshydratation est plus rapide. Il est d'ailleurs problématique que cette définition du besoin de base sous-entende un risque sur la santé des populations et des enfants en particulier, premiers à être touchés par les maladies hydriques ».

des ménages enquêtés (diarrhées, 6%, etc. La principale cause de maladie, tout type de quartier confondu, est le paludisme (81%) comme dans le cas de Ouagadougou (86%).

**Tableau 84 : Types de maladies contractées par quartier**

Type de maladie	Gandatché	Koira Tégui	Pays Bas	Semis d'habitat	Zarmagandey	Total
Asthme	3%	0%	2%	0%	7%	2%
Dermatoses	3%	3%	0%	1%	0%	2%
Drépanocytose	0%	0%	2%	1%	0%	1%
Hépatite B	0%	0%	0%	1%	2%	1%
Hypertension artérielle	6%	2%	0%	3%	2%	2%
Infections urinaires	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Maladies diarrhéiques	0%	2%	6%	19%	0%	6%
Paludisme	68%	86%	85%	72%	86%	81%
Rhume	10%	2%	0%	0%	0%	2%
Ulcère	10%	3%	5%	1%	2%	4%
Varicelle	0%	1%	2%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Tableau 85 : Maladies diarrhéiques selon le type de latrines dans quartiers précaires**

	Quartier			
	Koira Tégui	Pays Bas	Semis d'habitat	Total
Brousse/Nature	0%	0%	63%	63%
Latrine simple	11%	21%	5%	37%
Total	11%	21%	68%	100%

Le lien entre amélioration de l'assainissement et impact sur la santé peut donc être questionné. Comme nous l'avons montré dans la partie sur l'assainissement, à Niamey, et particulièrement dans les quartiers précaires irréguliers, l'assainissement liquide est en majorité autonome. En raison de l'absence du réseau d'égout, la gestion de l'assainissement est assurée par le ménage. Généralement, les eaux usées sont déversées dans la rue, les eaux vannes dans des fosses étanches et les excréta dans des latrines.

Les modes de stockage et d'élimination des eaux usées, des eaux vannes et des secréta dans ces quartiers présentent des risques majeurs de contamination (nappe phréatique, puits, contamination des récipients). Les bidons ne sont pas fréquemment rincés. Les bassines, les sceaux et les jarres sont rincés fréquemment mais sans désinfectant (savon, eau de javel). Or, l'insalubrité ambiante est un facteur important de risques de contamination dans ces quartiers denses et sous équipés en infrastructures d'assainissement. Ainsi, le lien entre eau et assainissement en termes de risques sanitaires est assez évident.

**Mémoire Younsa Harouna, 2011, p59**

GROSS P (1999) a évalué le degré de pollution des nappes de la CUN (Communauté Urbaine de Niamey) et recherché les mécanismes de pollution. La question était de savoir si l'origine de la pollution était liée aux modes d'exploitation de l'eau ou si elle découlait de la gestion de l'assainissement. Les résultats de l'étude montrent que tous les puits de la plaine et du plateau présentent une contamination microbiologique et que la proportion de coliformes et streptocoques fécaux est alarmante. Il en déduit que la pollution bactériologique des nappes superficielles est la conséquence directe de la mauvaise gestion des déchets urbains.

Si chaque concession comporte 3 ménages et que l'on estime 8 personnes par ménage, cela signifie en moyenne la présence de 24 personnes par concession. Même à raison d'une latrine par concession, les équipements sont insuffisants. Certaines concessions ne disposant d'aucune latrine, les voisins voient alors la sur-utilisation de leurs latrines et une augmentation des temps d'attente. Ce niveau de sous équipement engendre de fait des maladies (constipations et coliques, diarrhées).

Ainsi, une amélioration du niveau d'équipement des concessions en latrines améliorerait les conditions de vie des habitants de ces quartiers et réduirait les risques d'épidémie auxquels la défécation dans la nature expose l'ensemble de la ville.

La diminution des dépenses de santé est aussi un facteur d'amélioration des conditions de vie qui est liée à la consommation d'une eau de qualité et une plus grande hygiène du point de vue des pratiques d'assainissement. Rappelons que l'accès à l'eau conditionne l'assainissement car on estime à 100 litres par jour et par personne la quantité d'eau nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des eaux usées (Bontianti, Sidikou, 2008). Or, cet objectif est loin d'être atteint dans les quartiers étudiés à Niamey.

## **2.5 Hypothèse 4 : Réseaux de solidarité au sein des quartiers et accès à l'eau**

L'une des hypothèses retenue repose sur l'idée qu'il existerait, dans les quartiers précaires – ou entre ménages, au-delà des limites des quartiers - des réseaux de solidarité qui permettraient aux ménages les plus précaires de bénéficier d'arrangements « informels » afin de satisfaire leurs besoins en eau.

Il s'agissait donc, dans un premier temps, d'identifier dans les quartiers enquêtés de potentielles associations ciblées sur la problématique de l'eau. Or, comme dans le cas de Ouagadougou, 99,6% des ménages disent n'appartenir à aucune association de ce type, les 0,4% restant étant des ménages de Koira Tégui et Pays Bas.

Pour autant, le tissu associatif semble plus dense à Niamey que dans les quartiers enquêtés à Ouagadougou.

C'est la raison pour laquelle, dans un second temps, nous avons précisé les pourcentages de ménages qui appartiennent à divers types d'associations au sein du quartier, même si ces associations ne sont pas liées directement à la problématique de l'eau.

**Tableau 86 : Appartenance des ménages à une association**

Quartier	Appartenance à une association		Total
	Non	Oui	
Gandatché	91%	9%	100%
Koira Tégui	83%	17%	100%
Pays Bas	58%	42%	100%
Semis d'habitat	99%	1%	100%
Zarmagandey	76%	24%	100%
Total	82%	18%	100%

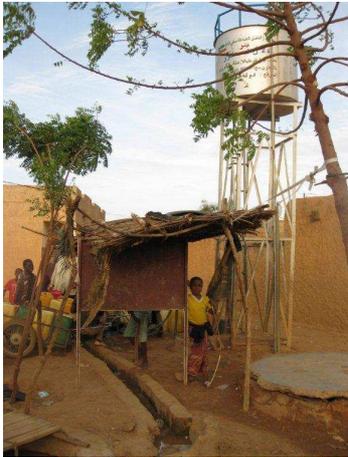
Dans les quartiers enquêtés, en moyenne, 18% des ménages disent appartenir à une association (contre 10% à Ouagadougou). C'est dans le quartier irrégulier de Pays Bas que ce taux est nettement le plus élevé (42%), même si cette implication reste significative à Zarmagandey (24%). A Ouagadougou, ces taux sont inférieurs à 10% dans le non loti. Très peu de ménages (1%) sont impliqués dans des associations dans les Semis d'habitat ce qui s'explique par le manque d'organisation de ce qui ne constitue pas véritablement un quartier quelque peu structuré. Dans les quartiers réguliers, ces taux sont inférieurs à 10%, avec 9% à Gandatché et 17% à Koira Tégui.

Les activités de ces associations portent sur le soutien à des activités génératrices de revenus, sur l'éducation (alphabétisation, éducation religieuse, mais aussi prévention des maladies) et aussi sur la lutte contre l'insalubrité dans le quartier. Quelques structures associatives à base religieuse exercent un rôle dans l'implantation et la gestion de points d'eau à Niamey (de manière plus visible qu'à Ouagadougou). Elles occupent, dans les quartiers irréguliers notamment, une position de premier plan. Les femmes y sont très impliquées.

Si des liens de solidarité s'expriment au sein d'organisations structurées sous forme associative, l'insertion des populations dans les réseaux familiaux est aussi un élément à prendre en compte, notamment parce que ces aides leur permettent d'assurer la satisfaction des besoins vitaux dont l'eau. Une analyse fine des transferts serait, de ce point de vue, intéressante.

Enfin, comme à Ouagadougou, des formes de solidarité existent entre voisins, entre habitants de même quartier, et elles permettent aux plus vulnérables (veuves âgées, handicapés) d'avoir accès gratuitement à des sources d'eau potable. A Niamey, plus qu'à Ouagadougou, les notables (impliqués aux niveaux politique, économique, religieux), interviennent dans le secteur de l'eau en finançant des infrastructures, en donnant de l'eau gratuitement pour manifester leur générosité, mais aussi pour accroître leur influence.

Les ONG sont particulièrement actives dans les quartiers irréguliers de Niamey, à la différence de Ouagadougou où leur présence est peu visible. A Koira Tégui en particulier, quartier caractérisé par l'implantation de populations très précaires (lépreux, aveugles), de nombreuses ONG (Rotary International, Kuwaiti Islamic Relief, ou encore Qatar Charity) sont impliquées dans le domaine de l'eau à travers la construction de bornes fontaines (Hungerford, 2012, p.127).



Quartier Pays Bas, Château d'eau financé par une ONG arabe. Photo B. Turlonnias, PsEau, 2013.



## Chapitre 5 : Comparaisons Ouagadougou-Niamey



Ouagadougou, Baron

**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX**



Niamey, Baron



# Chapitre 5 : Comparaisons Ouagadougou-Niamey

Nous effectuerons la comparaison entre Ouagadougou et Niamey à quatre niveaux différents.

## 1. Le Burkina Faso et le Niger : des contextes comparables

Le Burkina Faso et le Niger présentent certaines similitudes (voir tableau ci-dessous). Ils appartiennent tous deux à la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Le taux d'urbanisation est de 25 % au Burkina, 21% au Niger ; la croissance démographique est très forte (plus de 3%). Le taux d'accès à l'eau potable est de 80% à Ouagadougou et de 64% à Niamey, les quartiers non lotis n'étant pas pris en compte à Ouagadougou (PsEau, 2011). Le parent pauvre de ces politiques est, dans les deux cas, l'assainissement.

Ces deux pays sont fortement dépendants de l'aide. Les principaux bailleurs y sont présents, en particulier dans le secteur de l'eau et de l'aménagement urbain : la Banque Mondiale, l'ONU (ONU-Habitat), l'Union Européenne (Facilité Eau), l'AFD, la GIZ, la coopération danoise, suédoise, etc. Notons une forte présence de la Chine au Niger. Les bureaux d'étude et ONG apportent aussi un soutien important aux projets d'eau potable et d'assainissement (EPA), même si leurs interventions dans les quartiers précaires restent timides. A Ouagadougou, le bureau d'étude Hydroconseil a ciblé ses interventions sur ces quartiers, et l'ONG WaterAid y est de plus en plus présente. A Niamey, ce sont les ONG et associations religieuses en provenance du monde arabe (Koweït, Qatar) qui financent ponctuellement des infrastructures (châteaux d'eau, forages) dans les quartiers précaires.

**Tableau 87 : Panorama du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain au Burkina Faso et au Niger**

	Burkina Faso (PMA)	Niger (PAM)
<b>Schéma Institutionnel</b>	<b>Loi sur eau 2001 PN-AEPA rural et urbain (2006)</b>	<b>Projet Sect Eau 2001 PnAEPA (2011-15)</b>
<b>Gouvernance du secteur</b>	<b>Gestion publique (ONEA)</b>	<b>Réforme 2001 PPP : Etat/SPEN/SEEN 10 ans (nov 2011) ARM</b>
<b>Bailleurs, ONG (Facilités)</b>	<b>Bailleurs (IDA, UE, AFD, GIZ, Danida, Sida, etc) ONG (WaterAid)</b>	<b>Bailleurs (IDA, UE, AFD, Rép Pop Chine, Belgique, Pays Bas) ONG (Arabes)</b>
<b>Tx urbanisation</b>	<b>25% en 2010</b>	<b>21% en 2011</b>
<b>Tx croissance démographique</b>	<b>2,9 % (BM, 2012)</b>	<b>3,8%(BM, 2012)</b>
<b>Tx accès eau (PsEau)</b>	<b>58,5 % (rural), 80% urbain (2011)</b>	<b>48 % (rural), 64 % urbain (2011)</b>
<b>Tx accès assainissement</b>	<b>24% (urbain, 2011) 0,8% (rural, 2010)</b>	<b>38 % (urbain, 2011) 2 % (rural, 2010)</b>

Source : Baron, 2013

## **2. Des schémas institutionnels et des choix d'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement différents**

Le Niger et le Burkina Faso ont tous deux été marqués par des Réformes qui ont eu un impact direct sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu urbain. Sur le plan ministériel, les deux pays se sont dotés, depuis peu, d'un Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à part entière. Par ailleurs, la décentralisation confère, tout du moins dans les textes, compétence aux communes pour le service de l'eau et de l'assainissement à l'échelle locale. Même si les communes sont maîtres d'ouvrage, deviennent propriétaires des infrastructures et choisissent le mode de gestion, certaines manquent de moyens humains et financiers pour devenir de véritables acteurs clés. Néanmoins, la situation des capitales est à part, et les maires y ont un véritable pouvoir de décision comme c'était particulièrement le cas de Ouagadougou jusqu'aux récentes élections municipales<sup>66</sup>.

Si l'on considère les aspects organisationnels du secteur de l'eau et de l'assainissement, tout semble opposer les choix opérés au Niger et au Burkina Faso.

Au Burkina Faso, dans les villes (plus de 10 000 habitants), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), une entreprise publique - souvent citée en exemple pour ses performances économiques, commerciales et financière -, assure la production et la

<sup>66</sup> Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou de 1995 à 2012, a exercé un rôle prépondérant dans la gestion et l'aménagement de la capitale. Il ne s'est pas représenté aux dernières élections municipales.

distribution de l'eau dans les quartiers urbains lotis<sup>67</sup>, en cohérence avec la stratégie des maires. Cependant, toutes les villes de plus de 10 000 habitants ne relèvent pas de la compétence de l'ONEA. Dans le cadre d'un contrat plan avec l'Etat, l'ONEA, en 2013, assure les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de 39 centres urbains du pays. Dans les faits, l'ONEA ne procède à l'extension des infrastructures dans les centres urbains que s'ils sont jugés rentables afin de ne pas fragiliser son équilibre financier. De ce fait, l'entreprise n'intervient pas systématiquement dans les quartiers non lotis.

L'histoire de l'ONEA reste à écrire (Baron, 2014). La volonté de maintenir l'entreprise dans la sphère publique traduit une volonté politique forte. En effet, un contrat de service a été signé entre 2001 et 2007 avec Véolia afin d'améliorer certaines performances de l'entreprise. A la fin du contrat, contre l'avis de certains bailleurs (Banque Mondiale), le gouvernement burkinabé a refusé de mettre en place un contrat d'affermage avec l'opérateur privé. On peut conclure que les choix opérés par le Burkina Faso relèvent d'un certain pragmatisme et traduisent une porosité des frontières entre public et privé. En effet, les orientations privilégiées par l'ONEA attestent de la volonté de respecter les principes d'un service public visant l'équité, sans pour autant rejeter certains principes de la gestion privée fondée sur la recherche de l'efficacité technico-financière et économique, et sur le respect de critères de performance dans la logique du New Public Management (Baron, 2014).

Au Niger, les modalités de mise en œuvre de la politique sectorielle sont déclinées dans le Projet Sectoriel Eau (PSE) qui concerne le milieu urbain depuis 2000. A cette période, sous la pression des bailleurs de fond, l'option du Partenariat Public Privé (PPP) a été retenue. Deux sociétés ont été créées : la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN)<sup>68</sup>. La gestion du service de l'eau en milieu urbain et semi-urbain, autrefois assurée par la Société publique des Eaux du Niger (SEN), a été confiée en 2000 à la SPEN, entreprise parapublique ayant un contrat de concession avec l'Etat du Niger. Cette société a signé en 2000 un premier contrat d'affermage pour 10 ans avec la SEEN, entreprise privée, qui a la charge d'assurer la production, le transport et la distribution de l'eau. A Niamey et dans 51 agglomérations urbaines et secondaires, l'adduction d'eau potable est donc assurée par la SPEN qui délègue l'exploitation à la SEEN. Le contrat d'affermage entre le Ministère de l'Hydraulique, la SPEN et la SEEN a été renouvelé pour 10 ans après de nombreux débats (novembre 2011). Ce partenariat public privé se démarque donc de la politique privilégiée au Burkina Faso.

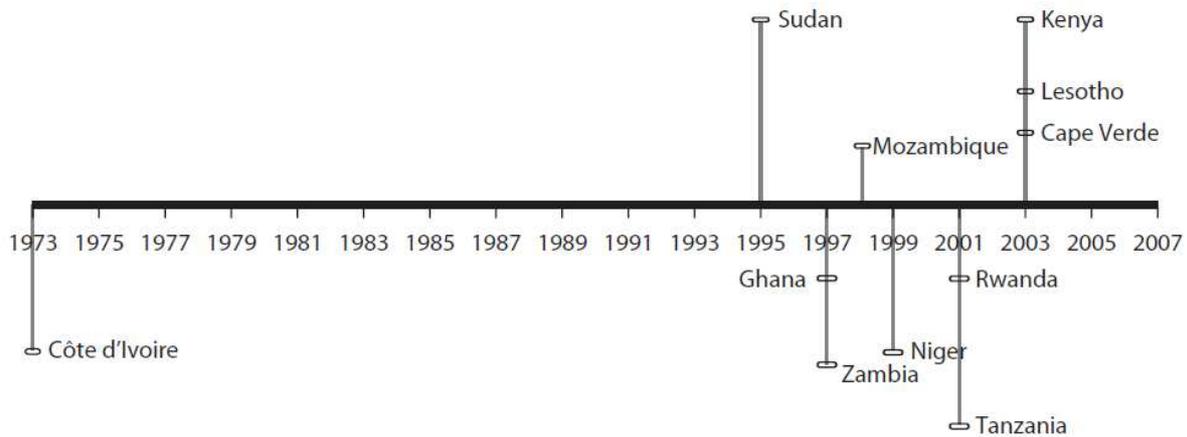
Le Niger présentait, jusqu'à peu, une spécificité, peu commune dans la sous-région (voir schéma ci-dessous). En 1999, une Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) a été mise en place et concerne les secteurs de l'eau, l'électricité, les télécommunications et les produits pétroliers. Dans le domaine de l'eau, un contrat plan de 3 ans et des critères de performance ont été établis pour veiller à la qualité du service, au respect de la réglementation et des engagements pris par les deux sociétés. Depuis peu, le sous-secteur de l'hydraulique a été soustrait du champ des secteurs régulés par l'ARM ce qui, aux yeux de certains, constitue un « retour en arrière ». Qu'il s'agisse de l'ONEA ou de la SPEN/SEEN, la question de la régulation reste donc entière.

---

<sup>67</sup> L'ONEA intervient de manière indirecte dans quelques (5) quartiers non lotis de la périphérie de Ouagadougou.

<sup>68</sup> La SPEN est une société publique qui détient les infrastructures d'eau. Le capital de la SEEN est majoritairement (51%) détenu par le groupe Vivendi Water, aujourd'hui Véolia, à 34% par des privés nigériens, 10% par les salariés et 5% par l'Etat du Niger.

**Figure 43 : Autorités de régulation en Afrique**



Source: Banerjee, Skilling, and others 2008a.

Voir Banerjee, 2011, *Rapport de la Banque Mondiale*, p.92, "Year of Establishment of Regulatory Agencies".

Au Niger, la SPEN et la SEEN ne semblent pas avoir de contrainte institutionnelle leur interdisant une intervention directe dans les quartiers irréguliers, comme c'est le cas de l'ONEA. Cependant, leur intervention peut être limitée compte tenu des conditions topographiques qui, ajoutées à l'étroitesse et à la sinuosité des routes, voire à l'absence de rues, rendent techniquement difficile et financièrement coûteuse l'installation d'équipements dans ces quartiers. Les critères de rentabilité sont aussi un frein à ce type d'investissement, la SEEN étant une entreprise privée.

Dans quelle mesure ces choix de modèles de gestion du service d'eau et d'assainissement, en apparence divergents entre le Burkina Faso et le Niger, ont-ils un impact sur les modalités mises en œuvre afin de favoriser l'accès à l'eau et l'assainissement aux populations précaires ? L'analyse des politiques pro-poor élaborées au sein de ces deux pays peut fournir quelques enseignements de ce point de vue.

### 3. Des politiques pro-poor re comparables

Certaines politiques pro-poor sont ciblées sur des territoires, des quartiers considérés comme précaires. Se pose alors la question de la définition et de la délimitation du quartier dit précaire (voir revue de la littérature et études de cas). D'autres politiques privilégient plutôt les populations dites précaires disséminées au sein de l'espace urbain. Mais, identifier les populations précaires, à l'échelle de la ville, requiert du temps, nécessite des moyens importants et s'avère complexe.

Dans les deux pays, on part d'un postulat non discuté : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un facteur de réduction de la pauvreté. Un autre postulat suppose que les pauvres soient concentrés essentiellement dans les quartiers périphériques non lotis/irréguliers. Mais la question de savoir comment prendre en compte, dans les politiques publiques, la complexité de la pauvreté (voir revue de la littérature) n'est pas élucidée.

Les politiques pro-poor en matière d'EPA au Burkina Faso et au Niger reposent sur des mesures relativement classiques (tarification sociale, péréquation, branchements sociaux), même si des travaux (voir revue de la littérature) ont montré leurs limites. Cependant, dans chaque pays, on constate des mesures originales.

Au Burkina Faso, l'ONEA a fait le choix de recouvrir ses coûts en pratiquant des tarifs relativement élevés par rapport aux autres pays de la sous-région. Des ressources en eau limitées expliquent aussi cette option. L'entreprise publique insiste sur le système de péréquation entre les «précaires» et les «plus aisés» qui fonde le principe de tarification sociale, comme au Niger. Plusieurs tranches existent dans les deux pays en fonction du volume consommé, la tarification sociale correspondant à la première tranche. Mais les tranches ne sont pas identiques dans les deux pays. Au Burkina Faso, il existe 4 tranches, la première (la tranche sociale) allant de 0 à 8 m<sup>3</sup>, avec un prix de 188 Fcfa le m<sup>3</sup>. C'est aussi le prix à la borne fontaine mentionné sur la grille de l'ONEA, même si les prix affichés sur les bornes fontaines sont définis selon le contenant (seau, bassine, barrique) et dépassent ce montant en réalité. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008. Au Niger, la tranche sociale va de 0 à 10 m<sup>3</sup> pour un prix de l'eau au m<sup>3</sup> à 127 Fcfa, tarif appliqué depuis mars 2012 et donc bien inférieur au tarif de l'ONEA. Rappelons que Niamey ne fait pas face aux mêmes contraintes de ressources en eau, même si des problèmes se poseront dans les années à venir (changement climatique, pollution et ensablement du fleuve Niger, etc.). En 2012, le prix de l'eau dans la tranche sociale a été baissé au Niger, mais a connu une augmentation pour les administrations (qui ont déjà des taux d'impayés importants) et pour les «offices et commerciaux». Le prix pour les industries et les bornes fontaines (133 Fcfa) est resté stable.

Au Burkina Faso, l'option retenue pour cibler les populations précaires a été le maintien d'un parc important de bornes fontaines (BF) à l'échelle de la ville, en excluant dans une première phase les quartiers irréguliers non lotis. Ceux-ci ont néanmoins fait l'objet d'une attention particulière puisque des bornes fontaines étaient construites aux limites de ces quartiers, facilitant l'accès aux populations y résidant. Plus récemment, la Banque Mondiale a financé la construction de bornes fontaines dans des quartiers non lotis de Ouagadougou (Polesgo). Cette politique n'a pas été retenue au Niger puisque divers acteurs (dont la SEEN) souhaite la progressive suppression des bornes fontaines pour promouvoir l'universalisation du réseau, via la subvention des branchements individuels.

C'est un choix politique et technique, fortement appuyé par l'opérateur privé (SEEN), mais qui n'est pas encore effectif. A la différence du Burkina Faso, il existe deux types de BF au Niger, des BF privées et d'autres gérées par des fontainiers sous couvert de la SPEN et de la SEEN. Si les tarifs y sont affichés, ils sont rarement appliqués dans les faits. Ces ambiguïtés, sources de contournement des règles et de corruption selon l'opérateur, justifieraient la nécessaire disparition de ces infrastructures pourtant très prisées par les ménages. Rappelons qu'à Niamey, la borne fontaine reste la principale modalité d'accès, suivie par l'achat à des revendeurs d'eau, puis à des forages. Les ménages ont aussi recours aux puits, présents en grand nombre (proximité du fleuve), ce qui permet une substituabilité entre sources d'eau payantes et gratuites, à la différence de Ouagadougou où peu de puits ont été maintenus.

Afin de diffuser le modèle du service en réseau à l'échelle de la ville, le Niger et le Burkina Faso ont privilégié la politique de branchements sociaux, fondée sur l'idée qu'une fois le raccordement au réseau obtenu, les ménages, même précaires, ont peu de difficultés à payer mensuellement, et donc à période régulière, la facture d'eau. Cette hypothèse, qui porte sur la modalité de paiement, est discutable comme le montrent nos enquêtes (au Burkina Faso, 10% des branchements sont inactifs, et 5% au Niger). Au Burkina Faso, comme au Niger, des campagnes de promotion des branchements sociaux sont faites par les media. A Niamey, en 2013, le branchement social, subventionné, revient à 20 683Fcfa (ce qui correspond à une avance sur consommation et au paiement des frais de dossier), ce montant étant susceptible de diminuer de moitié dans les prochains mois. Les critères d'éligibilité ont été fortement assouplis, et sont énoncés dans un quitus : la parcelle doit être construite et habitée, la distance à la conduite ne doit pas dépasser 30 mètres. Le contrat est conclu entre la SEEN et l'abonné. Au Burkina Faso, s'il n'y a pas de contraintes techniques, l'ONEA réalise le raccordement au prix subventionné de 30 500 Fcfa qui comprend aussi une avance sur consommation et une caution. Comme nous l'avons souligné, à la différence

Niamey, le non-loti est exclu du périmètre d'intervention de l'ONEA. Le qualificatif de « social » peut surprendre dans la mesure où ces branchements subventionnés concernent toutes les strates de la population, et ne sont pas ciblés sur les précaires. Ce sont les ménages qui appartiennent à la classe que nous avons nommée « petite prospérité » (voir revue de la littérature) qui en profitent essentiellement.

Le Burkina Faso présente une originalité en constituant un « terrain d'expérimentation » pour une initiative qui a déjà été testée dans plusieurs pays (Mozambique, Kenya, Cambodge) et qui est diffusée, sous des modalités différentes, par les bailleurs (dont l'AFD). Il s'agit de confier la gestion de mini-réseaux « non conventionnels » à de petits opérateurs privés (POP) au sein de territoires que le service conventionnel ne dessert pas. A Ouagadougou, confier la gestion d'un mini réseau à des POP dans des quartiers non lotis permet à l'ONEA de contourner une règle énoncée dans le contrat plan Etat-ONEA qui ne lui confère pas le droit d'intervenir au sein de ces quartiers non lotis. Ce « modèle POP », financé par l'AFD et mis en œuvre par Hydroconseil, permet d'accroître le volume d'eau vendu par l'ONEA. Un contrat, qualifié d'affermage, est conclu entre l'ONEA, la commune d'arrondissement et le petit opérateur privé. A l'heure actuelle, cinq mini réseaux de distribution ont été raccordés au réseau principal de l'ONEA et leur nombre va aller croissant. Dans chaque quartier, un exploitant privé local a été recruté par appel d'offre. Il achète l'eau en gros à l'ONEA et la revend aux usagers en respectant le tarif national de l'ONEA. Pour faciliter l'accès au service des plus pauvres, le branchement est proposé à un prix subventionné. La subvention est versée à l'opérateur une fois le branchement réalisé et fonctionnel (selon le principe de l'OBA, l'« output based aid » ou aide basée sur les résultats).

Au Niger, le modèle POP commence à être discuté, non pas pour assurer la gestion du service de l'eau dans les quartiers précaires de Niamey, mais pour des centres urbains secondaires au Niger, peu rentables du point de vue de la SEEN.

#### **4. Analyse comparative des enquêtes à l'échelle du quartier**

**Point 1 :** Compte tenu de la difficulté méthodologique à cerner des populations précaires de manière pertinente (voir revue de la littérature), nous considérons que la modalité d'accès à l'eau constitue un facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier.

##### **1. Une diversité de modalités techniques d'accès**

Les mêmes modalités techniques se retrouvent dans les quartiers enquêtés à Niamey et à Ouagadougou, à savoir le réseau conventionnel et les branchements privés ou communs, des bornes fontaines (principale modalité d'accès dans les quartiers enquêtés des deux villes), des forages (avec ou sans château d'eau). Cependant, les forages manuels sont beaucoup moins présents à Niamey qu'à Ouagadougou.

Dans des quartiers précaires, des contraintes liées à la topographie, mais aussi à la solvabilité des ménages peuvent expliquer l'intervention plus ou moins soutenue des opérateurs (Onea à Ouagadougou, ou Seen à Niamey) en leur sein. Au Niger, ce n'est pas le statut foncier (irrégulier) qui explique la non intervention de l'opérateur dans le quartier, à la différence du Burkina Faso. Dans ce dernier cas, la règle, qui a été récemment aménagée (projet POP, 2010), suppose que l'ONEA n'intervienne pas dans le non loti.

Si, à Ouagadougou, la distinction loti/non loti (et donc le statut foncier) est pertinente pour analyser la diversité des modalités d'accès à l'eau, ce n'est pas le cas à Niamey. Au Niger, c'est la nature de l'habitat (banco, pailotes dans les quartiers précaires) et des modalités d'accès à l'eau (infrastructures plus ou moins « modernes », flexibilité dans la gestion,

alternatives entre sources d'eau gratuites/payantes) qui fait la différence entre quartiers. Un quartier précaire à Niamey aura à la fois une plus grande diversité de choix, mais aussi des infrastructures plus sommaires (forages, puits, etc.).

Le cas des bornes fontaines est particulier. Leur forte présence dans la plupart des quartiers de Ouagadougou s'explique par la politique pro-poor du Burkina Faso qui associe branchements individuels et bornes fontaines, alors qu'au Niger, ces politiques préconisent le branchement particulier à travers des politiques de branchements sociaux et, à terme, la disparition des bornes fontaines. Cependant, à Niamey, les bornes fontaines se maintiennent et leur gestion complexe donne lieu à des contournements à la règle (notamment de tarification).

La présence des revendeurs d'eau est commune aux deux villes. Ils exercent leur activité, particulièrement rentable en saison sèche, dans les deux villes. A Niamey, où leur nombre est particulièrement élevé, ils sont souvent d'origine malienne et sont appelés «ga-ruwa<sup>69</sup>». Les ménages payent certes l'eau plus chère, mais accordent beaucoup d'importance à la flexibilité que cette modalité d'accès permet. Par exemple, les modalités du service et les prix varient en fonction des saisons, de la distance, et parfois de la nature des relations entre vendeur et client. Ainsi, la volonté politique de généraliser le branchement particulier se heurte aux comportements des ménages, probablement en raison du coût du branchement (moins cher à Niamey qu'à Ouagadougou), mais surtout de la nécessité de payer mensuellement une facture ce qui est une contrainte forte pour des ménages aux revenus irréguliers et peut les faire basculer dans une grande précarité.

La vente d'eau entre voisins est rare dans les deux villes.

## **2. Présence d'alternatives (gratuit/payant)**

A Niamey, les puits restent très présents dans les concessions (à la différence de Ouagadougou), ce qui peut s'expliquer par la présence du fleuve Niger qui constitue aussi une modalité d'accès (lessive, vaisselle). Les ménages ont donc un choix plus grand qu'à Ouagadougou entre sources d'eau gratuites et payantes, sachant que le stockage d'eau de pluie n'est pas une pratique courante, même si elle existe chez les ménages précaires en saison des pluies. Ainsi, l'eau du puits à Niamey est utilisée pour des usages autres que la boisson ; on a donc une diversité des usages en fonction de la modalité d'accès plus marquée qu'à Ouagadougou de ce seul point de vue. A Ouagadougou, l'eau payante sert à la fois pour la boisson et les autres usages (lessive, vaisselle, etc.). L'eau n'est pas traitée par les ménages.

A Ouagadougou, de petits opérateurs privés (POP) gèrent de mini-réseaux qui desservent des bornes fontaines et des branchements privés dans des quartiers non lotis. C'est l'entreprise publique qui amène l'eau à l'entrée des quartiers et la vend en gros aux POP. Cette expérience, conçue par des bailleurs, n'a pas été initiée à Niamey.

Ce qui permet de caractériser les quartiers, dans les deux villes, c'est la diversité des modalités, plus ou moins grande, traduisant un champ des possibles variable selon les quartiers : une plus grande diversité est repérée dans les quartiers les plus précaires, alors que dans les quartiers moins précaires, la borne fontaine et le branchement privé dominant.

## **3. Diversité des modes de gouvernance**

Une distinction pertinente entre quartiers repose sur les modes de gouvernance (public, privé, associatif) qu'il importe de documenter à l'échelle des quartiers. A nouveau, les

---

<sup>69</sup> Ce terme haoussa fait référence à la vente d'eau dans des bidons métalliques par des travailleurs saisonniers.

frontières entre public, privé et associatif s'avèrent parfois floues d'où des formes hybrides de gouvernance (PPP à l'échelle locale). La nature des recettes diffère selon les modes de gouvernance, et pas forcément selon le type d'infrastructure. Par exemple, une borne fontaine, infrastructure technique, renvoie à des modes de gouvernance et des principes de tarification pluriels. Si, à Ouagadougou, la plupart des bornes fontaines (BF) relèvent de l'ONEA (opérateur public qui délègue la gestion à des fontainiers ou des opérateurs privés, avec respect des tarifs ONEA), à Niamey, il existe des BF incluses dans le parc de l'opérateur privé (SEEN), mais aussi des bornes fontaines appartenant à des individus ou implantées directement par des associations. Cette diversité rend complexe l'analyse précise des modes de gouvernance, et le repérage des écarts entre la règle prescrite et celle qui est appliquée, notamment au niveau des prix. Seules des enquêtes de terrain ont pu documenter ces aspects. Précisons par ailleurs que le prix de l'eau renvoie à des logiques différentes : il peut refléter une activité économique avec un souci de rentabilité (POP), mais aussi un souci de pérenniser l'infrastructure (le prix finance l'entretien), de rémunérer la personne en charge de la vente d'eau, etc.

#### 4. Flexibilité des règles

Une fois la diversité des modes de gouvernance documentée à l'échelle des quartiers, il convient de repérer les modes de régulation (formels et informels) qui existent. Le repérage des acteurs clés<sup>70</sup> s'avère donc une étape nécessaire afin d'identifier le pouvoir de contrôle à l'échelle locale, voire les conflits et chevauchement de compétences entre acteurs, et de mettre en œuvre des modes de régulation efficaces, fondés sur une légitimité. Cette question est posée à la fois au niveau de la gestion des infrastructures, mais aussi des revendeurs d'eau.

Il apparaît, dans les deux cas, que des arrangements locaux, souvent de nature informelle (dons d'eau, paiement différé, troc), pallient les manques des politiques pro-poor, en particulier leur difficulté à cibler de manière efficace les populations les plus précaires. Ces arrangements peuvent exister tant qu'il existe une flexibilité au niveau de certaines modalités d'accès à l'eau dans un quartier. Par exemple, une fontainière aura des difficultés à donner de l'eau gratuitement si un compteur existe au niveau de la BF car elle devra assumer individuellement le don. La question centrale est : faut-il formaliser ces arrangements en mettant en place des règles et des modalités spécifiques pour les populations les plus précaires, paradoxalement souvent exclues du ciblage des politiques pro-poor que l'opérateur soit public (Burkina Faso) ou privé (Niger) ?

**Point 2 :** Tous les habitants des quartiers précaires ne sont pas pauvres. Ces quartiers présentent une grande hétérogénéité sur le plan socio-économique, mais aussi au niveau des pratiques d'accès à l'eau et à l'assainissement que seules des enquêtes fines permettent de documenter afin de renseigner les politiques.

##### 1. Des villes au sein de pays considérés comme les plus pauvres (PMA)

Si l'on considère les indicateurs classiques, de sensibles différences existent entre le Niger et le Burkina Faso en termes de pauvreté.

Les IDH sont faibles, le Niger ayant été classé 186<sup>ème</sup> sur les 187 pays appartenant à cette catégorie des PMA, et le Burkina Faso 181<sup>ème</sup> en 2011.

Selon l'INS, en 2007-2008, 59,5% de la population nigérienne est dite pauvre, et 27,8% à Niamey. Au Burkina Faso, selon le PNUD (2011), 56,5 % de la population a un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 1,25 dollar en PPA par jour et 46,4% si on considère le

---

<sup>70</sup> Il s'agit aussi bien des autorités publiques locales (maires, conseillers municipaux), des chefs de quartier et représentants associatifs, des opérateurs (public ou privé).

seuil de pauvreté national (enquêtes INSD, 1994, 1998, 2000, 2003). De plus, les inégalités se sont accrues, à la fois entre les villes et les zones rurales, mais aussi au sein des grandes agglomérations.

Il convient enfin de considérer la taille des ménages, la moyenne dans notre échantillon étant d'environ 5 (5,36) personnes par ménage à Ouagadougou, et 8 (8,63) personnes à Niamey, ces moyennes ne rendant pas compte de la diversité des situations.

La revue de la littérature souligne l'incomplétude de ces indicateurs pour appréhender la complexité et la diversité des situations des populations dites « pauvres ». D'autres formes de précarité existent (liée, par exemple, à l'absence de réseaux sociaux) et sont facteurs d'exclusion. De plus, « les plus pauvres sont ceux qui ont le plus de bouches à nourrir et les riches le plus de personnes à prendre en charge au titre de la solidarité sociale » (Nallet, 2012, 92). Le seul critère de revenu apparaît donc comme limité pour rendre compte de la complexité de la pauvreté, inscrite dans des contextes sociaux particuliers.

## **2. L'apport des recherches récentes sur la pauvreté**

Des travaux novateurs ont été conduits afin d'enrichir ces définitions.

Des économistes ont élaboré des concepts novateurs, mais qui restent difficiles à « traduire » en termes opérationnels, comme c'est le cas du concept de « capacité » (A. Sen), même si leur apport sur le plan théorique a été important en économie du développement (voir revue de la littérature). Nous avons néanmoins tenté de rendre ces concepts opérationnels dans le cas de cette étude, à travers l'idée de « liberté de choix » des ménages entre une plus ou moins grande diversité de modalités d'accès à l'eau, et de différencier les quartiers étudiés et les populations précaires selon ce critère de choix. La forte hétérogénéité des populations précaires dans les quartiers enquêtés et leur caractérisation est un résultat important de l'étude.

Par ailleurs, les travaux sur les classes moyennes (AfDB, 2011 ; Darbon, 2011 ; Jacquemot, 2012) permettent de proposer une classification originale des catégories de population dans les quartiers précaires, pertinente dans les deux villes. Ils mettent en lumière l'émergence d'une *floating class* dans les villes africaines (personnes gagnant entre 2 et 4 dollars par jour). Cette *floating class* représente une part croissante au sein des sociétés d'Afrique subsaharienne, notamment dans les pays ayant connu des taux de croissance du PIB élevés, une forte croissance démographique et un développement urbain significatif qui accroît la demande de services urbains. Au Burkina Faso, elle concernerait 10,2% de la population et 8,7% au Niger (AfDB, 2011). Ces ménages disposent d'un revenu discrétionnaire qui, une fois acquittées les dépenses incompressibles (se nourrir, se loger), leur permet d'assumer d'autres dépenses (scolarisation des enfants, télévision, téléphones, moyens de transport). Ils se situent à la limite de la pauvreté, et présentent une vulnérabilité dans le sens où ils peuvent basculer dans la catégorie des précaires suite à un choc (maladie, inondations, etc.). Certains ménages de la « *floating class* » vivent dans les quartiers dits précaires, notamment ceux des périphéries non loties, dans l'espoir d'obtenir une parcelle lors de processus d'aménagement.

Ces travaux nous ont permis de répartir les populations des quartiers enquêtés en quatre classes de population (extrêmement pauvres, précaires, *floating class* et classes moyennes inférieures, ces deux dernières correspondant à la « petite prospérité »). La *floating class* regroupe des ménages qui se situent à la limite de la précarité et peuvent y retomber du fait de leur vulnérabilité vis-à-vis de certains chocs (perte de l'emploi principal d'un des responsables du ménage, maladies, etc.). Nous avons pu ainsi mettre en parallèle les quartiers enquêtés de Ouagadougou et Niamey, et rendre compte de cette diversité de situations (voir analyse des enquêtes).

A Ouagadougou, la « petite prospérité » se retrouve dans les quartiers lotis de Kilwin et Noinssin (80%, avec une classe moyenne inférieure d'environ 50%). La « floating class », en émergence, est aussi présente dans les quartiers non lotis de Zongo (en voie de lotissement, 30%) et Polesgo (25%), presque dans les mêmes proportions que dans les deux quartiers lotis, et dans une moindre mesure à Bissighin (moins de 20%). Cependant, les écarts entre ménages précaires et la petite prospérité sont très marqués (voir analyse des données) dans les quartiers lotis, et à Bissighin (les précaires sont beaucoup plus nombreux). Ces écarts sont relativement moins importants à Zongo et Polesgo si l'on exclut la catégorie «classe moyenne inférieure». Lalnoa Yiri se distingue, avec le plus fort pourcentage (48%) de ménages en situation d'extrême pauvreté. Ce quartier comprend peu de floating class, mais les ménages présents souhaitent s'y maintenir car il existe une dynamique économique et des facilités d'accès à certains services urbains du fait de la proximité de Ouaga 2000.

A Niamey, dans les quartiers réguliers, les populations précaires ne sont pas majoritaires, la petite prospérité étant présente (plus de 80% à Gandatché, et environ 50 % à Koira Tégui). A Zarmagandey, quartier non loti d'apparence précaire, il semblerait qu'il y ait un équilibre entre précaires et petite prospérité. Pays Bas accueille des ménages plus précaires que Zarmagandey au vue des données, avec 60% de précaires. Le cas de semis d'habitat est à part puisque cette zone est en cours de structuration ; un contraste fort existe entre une population majoritairement très pauvre et des ménages qui prospèrent à la marge (moins de 20%).

Ainsi, un quartier précaire ne peut être uniquement défini comme abritant une population dite pauvre. A Ouagadougou et Niamey, une forte hétérogénéité caractérise les quartiers précaires, les pauvres étant néanmoins plus nombreux dans les quartiers non lotis de Ouagadougou ou irréguliers de Niamey. On constate donc une grande diversité de situations non seulement entre quartiers, mais aussi au sein des quartiers précaires. Ce constat questionne le ciblage des politiques pro-poor qui retiennent le plus souvent la nature du quartier comme critère, et non les classes de population.

### **3. Liens entre classes de pauvreté et accès à l'eau**

Ces classes de pauvreté renvoient à des accès à des infrastructures en eau différents, selon que le quartier est plus ou moins doté d'infrastructures de types variés. On pourrait supposer a priori que les plus « aisés » ont recours à la modalité la plus performante (qualité de l'eau et du service, temps, volume, pénibilité), sans chercher à diversifier, et que les plus pauvres vont au contraire s'approvisionner à la modalité la moins chère, en diversifiant leurs stratégies en fonction du prix et de la fluctuation de leur activité économique.

Dans les deux pays, globalement, la borne fontaine est la modalité d'accès la plus répandue (plus fortement à Ouagadougou, 54%, qu'à Niamey, 37% de notre échantillon) pour presque toutes les catégories de ménages. A Ouagadougou, cela s'explique par la politique pro-poor ciblée sur les bornes fontaines privilégiées par les précaires dans les quartiers lotis, à la différence de Niamey où la politique de branchement individuel est préconisée. Dans les quartiers non lotis/irréguliers, les pauvres ont recours aux forages où l'eau reste moins chère (17% à Niamey contre 9% à Ouagadougou). Mais à Niamey, les sources d'eau alternatives, gratuites, sont plus nombreuses qu'à Ouagadougou, et cette modalité est privilégiée par les plus précaires. (Voir résultats de l'enquête)

Le recours aux services des revendeurs d'eau est la deuxième modalité (11% pour Ouagadougou, mais 29% pour Niamey), sachant que ce ne sont pas les plus précaires qui s'approvisionnent auprès des revendeurs.

Néanmoins, la référence pour les politiques publiques reste le branchement individuel, surtout au Niger (volonté affichée de la SEEN de voir disparaître les autres modalités, notamment les bornes fontaines et les revendeurs). Ainsi, des mesures sont prises pour dynamiser l'accès des populations de quartiers précaires irréguliers au branchement

individuel (principe généralisé à Niamey et à titre expérimental à Ouagadougou dans 5 quartiers), sans que les effets ne se fassent sentir, notamment au niveau des populations précaires de Niamey. En effet, l'enquête montre que cette politique concerne essentiellement la classe des ménages appartenant à la petite prospérité, et ne peut être donc qualifiée de politique pro-poor. Plusieurs raisons sont évoquées par les ménages : le coût du branchement (même s'il est fortement subventionné), mais surtout le paiement mensuel de la facture, la contrainte de la distance entre la parcelle et le réseau retenue par l'opérateur, et les conditions topographiques du quartier qui empêchent l'arrivée du réseau (contrainte technique levée avec les POP à Ouagadougou). Des ménages, à la fois à Ouagadougou et Niamey, ont aussi évoqué l'insécurité foncière comme raison, ne souhaitant pas investir s'ils risquent d'être déguerpis. Mais, d'autres ménages investissent dans le branchement, considérant que c'est une première forme de sécurisation témoignant de leur installation dans le quartier (ce point a été développé dans l'analyse des données).

Il apparaît donc que, quelle que soit la classe de ménage, le principe de diversification caractérise les comportements, à plus ou moins grande échelle en fonction du niveau de pauvreté, mais aussi en fonction des saisons et des situations de pénurie. A une grande majorité (75% environ), les ménages non branchés sont insatisfaits de la situation qui prévaut dans leurs quartiers. Pour autant, paradoxalement, nombreux sont ceux qui ne souhaitent pas quitter leur quartier, en particulier dans les non lotis de Ouagadougou.

Si l'on considère des indicateurs plus classiques tels que le coût de l'eau et la part du budget consacré à l'eau, les volumes d'eau consommée et la distance parcourue en fonction des classes de ménages, des données précises sont fournies dans l'analyse des deux enquêtes.

Le coût du raccordement et le prix de l'eau du réseau sont plus élevés au Burkina Faso qu'au Niger, des débats existant quant à la modalité de calcul du coût de raccordement (voir partie sur les politiques pro-poor).

Le prix moyen du mètre cube pour les non raccordés à Niamey (1127 Fcfa) est beaucoup plus élevé qu'à Ouagadougou (645 Fcfa). Pour les raccordés, le prix est légèrement supérieur à Ouagadougou (450 Fcfa) relativement à Niamey (410 Fcfa). Rappelons que le tarif de la tranche sociale à Niamey (133Fcfa le m<sup>3</sup> entre 0 et 10m<sup>3</sup> consommés) est inférieur à celle du Burkina Faso (188Fcfa le m<sup>3</sup> entre 0 et 8 m<sup>3</sup> consommés). On constate dans le cas de Niamey des variations entre les raccordés et les non raccordés beaucoup plus importantes qu'à Ouagadougou. Les plus fortes variations concernent les populations précaires.

Toute catégorie de ménages confondue, les dépenses en eau représentent 6% des dépenses totales des ménages à Niamey, et 5% à Ouagadougou. Plus les ménages sont précaires, plus la part du revenu consacré à l'eau est élevée. Ainsi, pour les ménages pauvres, payer l'eau (par manque de sources alternatives) revient à couper sur d'autres dépenses (scolarité des enfants, alimentation).

Dans les deux villes, les ménages, non raccordés au réseau, sont les plus contraints par le principe de tarification et payent l'eau relativement plus chère. Au Niger, les ménages correspondant à nos catégories « vulnérables » et « floating class » payent l'eau de 3 à 5 fois plus chère lorsqu'ils ne sont pas raccordés, du fait de l'achat aux revendeurs informels, alors qu'à Ouagadougou, ils la payent 1,5 fois plus chère. Les deux autres catégories (extrêmement pauvres et classes moyennes inférieures) voient le prix doubler. Il convient d'affiner et de discuter cette assertion du prix de l'eau élevé pour les non raccordés, récurrente dans la littérature.

Lorsque l'on fait ce constat, on raisonne le plus souvent au niveau des modalités d'accès (modalités comprenant les revendeurs d'eau), mais pas en termes de service. Or, il faudrait

comparer la nature du service avec le prix, comme dans le cas de l'économie informelle. Ainsi, le critère devrait-il être le prix ou la modalité de transaction ? Faut-il considérer la seule logique économique (le prix), ou la flexibilité et les arrangements locaux que permettent des modalités où l'eau est certes plus chère au m<sup>3</sup>, mais accessible en fonction des contraintes spécifiques des ménages les plus précaires ? Dans le système actuel, le défaut de paiement de la facture engendre le non accès puisque le ménage est débranché par l'opérateur, à Ouagadougou comme à Niamey, ce qui le prive de ses droits.

Par ailleurs, des débats existent quant à l'alternative « revendeurs d'eau » versus « Petits Opérateurs Privés, POP ». En effet, la logique à la base du modèle POP est de fournir un service de meilleure qualité que celui proposé par les revendeurs (au niveau de la qualité de l'eau et du service), un service de proximité, relativement flexible comme celui des revendeurs, mais à un prix contrôlé. Pour autant, la question de l'accès pour les populations les plus précaires n'est pas résolue. Qu'il s'agisse des revendeurs d'eau ou des POP, on cible essentiellement des ménages qui disposent de moyens, les précaires, nombreux dans les quartiers étudiés, ne pouvant pas recourir à ces dispositifs. La catégorie des plus précaires est de fait exclue, en permanence, de toute mesure pro-poor.

La quantité d'eau consommée fluctue en fonction de la classe de pauvreté et des modalités d'accès à l'eau. Les non branchés consomment moins (environ 30l par j/p dans les deux villes) que les branchés (68 l/j/p à Ouagadougou et 103 l/j/p à Niamey), le robinet étant une incitation à une plus grande consommation. Ainsi, la consommation des non branchés est sensiblement au-dessus des 20l d'eau par personne et par jour préconisés par l'OMS pour les besoins quotidiens en eau (boisson et hygiène), même si cette norme est évaluée en deçà des besoins réels (Dos Santos, 2006). Cette augmentation de la consommation en volume des branchés est ce qui permet la viabilité du système économique du branchement individuel. A Ouagadougou, les branchés du mini-réseau (POP) consomment moins que les branchés du réseau des quartiers lotis. Les ménages les plus précaires contrôlent leur consommation, puisque leurs taux sont moindres que les moyennes : 50 l/j/p pour les précaires branchés et 25 l/j/p pour les non branchés. Cependant, il faut rappeler que de fortes disparités existent entre les classes de pauvreté : pour exemple, à Pays Bas (Niamey), 15,8% des ménages consomment moins de 10 litres d'eau potable par personne et par jour, et 28,3% entre 10 et 20 litres, et complètent avec l'eau des puits très présents dans le quartier. A Ouagadougou, dans les quartiers de Polesgo, de Bissighin et de Zongo, les ménages les plus pauvres achètent souvent l'eau par petites quantités dans des bidons de 20 litres. Ils consacrent plus de temps à l'approvisionnement en eau que les ménages de la floating class car ils manquent de moyens pour s'acheter des charrettes et/ou des barriques et avoir l'eau en grande quantité. Ils sont souvent contraints de se déplacer plusieurs fois par jour jusqu'au point d'eau pour couvrir leurs besoins.

Les critères de volume d'eau consommée et de distance parcourue sont fortement liés à l'amélioration des conditions de vie des ménages, non seulement du point de vue du temps dégagé pour exercer une activité génératrice de revenu ou pour le temps scolaire des enfants, mais aussi en termes de santé (volume d'eau consommée).

Si l'on considère le temps consacré à l'approvisionnement en eau, des différences significatives existent entre villes et entre quartiers (voir résultats des enquêtes). Au Niger, toutes modalités confondues, le temps consacré est de 1h30, mais cette durée varie en fonction des saisons, alors qu'il est de 39 minutes à Ouagadougou. C'est au forage manuel que le temps d'attente est le plus long, relativement au forage avec château ou à la borne fontaine. Ceci est corrélé avec la distance et au mode de puisage, mais dépend aussi de l'affluence, et donc de la saison et/ou des coupures. Le temps indiqué au niveau du puits protégé, non corrélé à la distance relativement faible, montre des temps d'attente importants et donc une affluence à certaines périodes, ce mode d'approvisionnement et de puisage prenant plus de temps.

Une analyse en fonction des saisons (sèche et pluvieuse) s'avère donc indispensable, le temps d'attente aux points d'eau étant très élevé en saison sèche et en période de coupure pour les ménages les plus précaires qui n'ont pas les moyens de recourir aux revendeurs et qui ont donc accès à un moindre champ des possibles. Les conflits aux points d'eau en ces périodes de pénurie reflètent les enjeux qui existent autour de l'eau.

Ainsi, dans les deux villes, la précarité est renforcée par le fait que les ménages pauvres ont un champ des possibles restreint au sein d'un quartier. La diversité des modes d'accès à l'eau et des modes de gouvernance permet une flexibilité en cohérence avec les modes de vie et d'habiter de ces populations. Cette diversité traduit une liberté de choix, critère central pour analyser la précarité selon Sen (voir la revue de la littérature). Néanmoins cette liberté de choix doit être articulée à la qualité du service (potabilité de l'eau, continuité du service, distance acceptable, etc.).

### **Point 3 : L'assainissement, le parent encore pauvre des politiques publiques**

L'assainissement reste encore le parent pauvre des politiques publiques d'accès aux services de base. Au Niger, tout comme au Burkina Faso, la question de l'assainissement est affichée comme une préoccupation majeure. Cependant, les taux d'assainissement restent très faibles, malgré les recommandations internationales et les financements extérieurs ciblés sur ce secteur.

L'assainissement est traité à partir de deux entrées. D'une part, la présence de latrines, douches en lien avec l'évacuation des déchets liquides (eaux usées, eaux vannes et excréta). D'autre part, la gestion des déchets ménagers par les ménages (déchets solides).

Concernant les latrines et douches, à Ouagadougou, dans les quartiers enquêtés et quelle que soit la classe de ménages, la grande majorité (plus de 90%) a une latrine simple, les conditions d'hygiène étant rarement respectées. Ce chiffre est plus faible à Niamey (65%), 30% de personnes déféquant dans la nature (ce chiffre est plus faible à Ouagadougou, 2%), ces comportements ayant tendance à changer avec la promiscuité accrue dans les quartiers. Ces deux pratiques sont nocives pour l'environnement et la santé.

Les latrines sont localisées le plus souvent dans la concession, pour 61% de ménages à Niamey, et 82 % à Ouagadougou. L'utilisation des latrines des voisins concerne environ 10% des ménages. Le plus souvent, latrines et douches sont combinées. Lorsqu'elles existent, les douches se trouvent dans la cour de la concession. Il faut noter la quasi absence de latrines et douches publiques.

Environ 50% des ménages se disent satisfaits des conditions d'assainissement, les causes d'insatisfaction concernant l'insalubrité, les odeurs, le manque d'intimité, etc.

Les problèmes de gestion des déchets sont visibles certes dans les quartiers irréguliers précaires caractérisés par l'absence de service public (même si dans certains cas, des associations assurent un relatif entretien du quartier), mais aussi dans les quartiers réguliers. Le principe du « tout dans la rue » domine. Ainsi, la frontière n'est pas toujours visible entre des quartiers réguliers et irréguliers, entre les comportements des ménages selon leur classe de précarité.

A Niamey, 49% des ménages évacuent les eaux usées directement sur le sol (soit dans la cour, soit hors de la concession) contre seulement 25% à Ouagadougou (74% via une canalisation qui déverse directement dans la rue). Pour ce qui concerne les déchets solides, divers modes d'évacuation des ordures ménagères (ramassage organisé, incinération, évacuation dans la rue, dans les ravins, etc.) sont utilisés par les ménages, et ils diffèrent selon les villes et les quartiers (voir enquêtes). Une grande proportion de ménages (40% à

Niamey et 34% à Ouagadougou) ne stockent pas les ordures et les déversent directement dans la rue.

Précisons que ces comportements des ménages sont liés à l'absence quasi-généralisée, dans les quartiers irréguliers/non lotis, d'infrastructures de gestion des déchets. Dans les quartiers précaires lotis, les populations s'auto-organisent à travers des associations qui gèrent ce service ou des petits opérateurs privés (POP) prennent en charge le service de façon informelle, par exemple pour collecter les ordures. Le recyclage des ordures à diverses fins (briques, remblayage pour lutter contre l'érosion, etc.) est une pratique répandue, les déchets étant pas considéré comme une ressource potentielle et non comme nuisibles à la santé. Dans les quartiers irréguliers, une partie des déchets sont utilisés par les habitants pendant l'hivernage pour fumer les champs situés à proximité. Dans les quartiers situés près des sites de maraichage, la collecte et la revente des déchets constituent des activités lucratives.

Des travaux d'anthropologues (voir revue de la littérature) caractérisent les représentations des ménages vis-à-vis du «sale», ce qui nous conduit à souligner une distinction intéressante entre espace public/espace privé. L'observation des quartiers montre en effet des espaces privés (cours) entretenus et souvent propres, l'espace public étant considéré comme un lieu possible de déversement des ordures.

Cette question de l'assainissement est centrale et est liée à la problématique de l'accès à une eau saine. En effet, les pratiques repérées dans l'étude en matière d'assainissement sont un facteur de pollution de la nappe phréatique, situation particulièrement préoccupante dans des villes où les puits sont restés une modalité d'accès à l'eau pour les précaires.

#### **Point 4 : Des trajectoires urbaines qui informent sur les liens entre foncier et accès à l'eau**

La question de l'accès à l'eau est indissociable des dynamiques urbaines, en particulier de la question foncière et de l'accès au logement à Ouagadougou et Niamey. Nous avons donc fait le lien entre la structuration spatiale spécifique des deux villes et les enjeux fonciers (quartiers réguliers/lotis et irréguliers/non lotis), et la problématique de l'accès à l'eau potable dans les quartiers enquêtés. Décoder les trajectoires urbaines des ménages, en lien avec leur statut foncier (locataires/propriétaires) et leur objectif d'améliorer leurs conditions de vie (notamment par l'accès aux services de base), a été possible grâce aux enquêtes qualitatives.

La contextualisation des deux villes s'est avérée nécessaire. L'histoire compte pour comprendre la diversité, et les études de cas ne représentent pas un idéal-type de « ville africaine », même si des points communs existent.

Le type d'habitat rend aussi compte de la diversité. A Ouagadougou, l'habitat en banco domine dans les quartiers précaires. A Niamey, l'habitat est plus diversifié car un habitat de paillotes jouxte un habitat en banco. Ces types d'habitat se trouvent surtout dans les quartiers irréguliers, sur les parcelles où les ménages n'ont pas les moyens de construire, mais aussi dans de nouveaux quartiers réguliers à la périphérie de Niamey.

Le terme « bidonville », tel que retenu par ONU-Habitat, n'est pas pertinent dans nos deux études de cas car il ne correspond pas à la réalité des quartiers enquêtés. Nous lui avons préféré celui de « quartier précaire » (voir revue de la littérature) bien que le terme de quartier présente des limites. On constate la difficulté, dans les deux villes, à tracer les frontières précises des quartiers : entre limites administratives, représentations des habitants et détention des terres par les autorités coutumières, les frontières des quartiers sont fluctuantes. Des zones de squats tels que les semis d'habitat qui sont des formes d'habitat diffus, disséminées dans les quartiers et constituées essentiellement de paillottes, sont une caractéristique de Niamey que l'on ne retrouve pas à Ouagadougou.

## **La complexité de la question foncière**

A Niamey, les politiques de lotissement mises en œuvre ont été de faible ampleur relativement à Ouagadougou. Ainsi, on n'y trouve pas une distinction «loti/non loti» aussi tranchée qu'à Ouagadougou (héritage de la période Sankara), même si des quartiers « irréguliers » existent à Niamey.

Par ailleurs, à la différence de Ouagadougou, certains quartiers de Niamey occupent une position intermédiaire entre le régulier et l'irrégulier. Par exemple, à Pays Bas, les droits de propriété sont de type traditionnel et coutumier, tout en bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat. L'Etat délivre un acte de concession qui équivaut à un reçu d'achat d'une parcelle, sans pour autant être considéré comme un titre foncier officiel. La situation est plus complexe pour ceux qui vivent dans les paillotes et sont installés sur des parcelles sans avoir eu l'aval des autorités. Ces occupations, transitoires à l'origine, ont perduré. L'attitude des autorités vis-à-vis de cet habitat en paillottes varie. Une certaine tolérance existe, et certains ménages ont même bénéficié de titres fonciers lorsque leur quartier a été déplacé à la périphérie. Mais Niamey a aussi connu (notamment en 2008) des politiques massives de déguerpissement de quartiers où les habitants vivaient principalement dans des paillotes, populations qui ont été transférées à proximité de la ceinture verte, à la périphérie de la ville (voir description des quartiers).

A Ouagadougou, dans les quartiers non lotis, les ménages achètent les parcelles auprès des autorités coutumières qui ne délivrent pas pour autant de titres ou autres preuves garantissant une sécurisation foncière, les populations pouvant être déplacées lors des lotissements. Les enjeux autour du lotissement sont donc très forts et conditionnent les migrations des ménages de quartiers lotis où l'eau est présente vers des quartiers non lotis dans l'espoir d'obtenir un titre foncier légal.

Dans les deux villes, à une certaine période, l'offre de parcelles par l'Etat (sous différentes modalités, via le marché ou d'autres canaux) avait pour objectif d'épurer les arriérés de l'Etat vis-à-vis des fonctionnaires, de dédommager des propriétaires coutumiers, etc. Mais, faute de moyens, de nombreux ménages n'ont pu mettre en valeur leurs parcelles, condition de sécurisation foncière. Des phénomènes spéculatifs ont par ailleurs accompagné ces politiques.

A Niamey et à Ouagadougou, la situation des locataires est beaucoup plus précaire que celle des propriétaires. Lorsque des projets de lotissement ont lieu, les locataires ne font pas partie des ayants-droits. A Ouagadougou, dans les quartiers irréguliers, la situation des nombreux ménages hébergés gratuitement (famille pauvres, ou jeunes hommes et femmes vivant d'activités informelles discontinues et peu rémunérées) est particulièrement instable. Ils occupent fréquemment des logements construits par des citoyens qui résident dans d'autres quartiers pour marquer leur emprise sur le sol afin de bénéficier d'une parcelle lors du lotissement. Leur présence dans le logement peut être remise en cause à tout moment par le propriétaire ou l'un de ses parents ce qui est un facteur de vulnérabilité important.

## **Statut foncier et modes d'accès à l'eau**

A Niamey, des infrastructures publiques d'accès à l'eau potable ont été implantées dans des quartiers irréguliers car la SEEN et la SPEN ont compétence pour y intervenir. Elles sont néanmoins contraintes par les conditions topographiques des quartiers et par la solvabilité des ménages. Au contraire, au Burkina Faso, l'ONEA ne peut intervenir directement dans les quartiers non lotis des villes (contrat plan Etat/ONEA). Dans les faits, des dérogations à cette règle existent puisque l'ONEA intervient indirectement, depuis 2009, dans 5 quartiers non lotis ou en cours de lotissement de Ouagadougou, via de petits opérateurs privés.

Si l'on considère la demande en infrastructures des ménages, les enquêtes montrent que, tous niveaux de richesse et tous quartiers confondus, l'amélioration souhaitée de leurs

conditions d'approvisionnement en eau est liée, pour la grande majorité (73% à Niamey, 84% à Ouagadougou), au branchement particulier. Néanmoins, ce résultat doit être modulé.

Tout d'abord, à Ouagadougou comme à Niamey, la hiérarchisation des modalités d'accès est fonction du type de quartier et des infrastructures déjà présentes. Dans des quartiers précaires avec peu de bornes fontaines (BF), la demande en BF est importante. Dans les quartiers où les BF sont présentes, les ménages veulent voir se développer les branchements privés.

Néanmoins, une grande partie des ménages enquêtés (75% à Niamey contre 58% à Ouagadougou) qui disent vouloir un branchement ne sont pas prêts à en assumer le coût qu'ils trouvent trop élevé, une différence significative du coût du branchement social existant entre Ouagadougou (30 500 Fcfa) et Niamey (20 683 Fcfa). Les ménages, même les précaires, consentiraient à payer environ 15 000 Fcfa pour le raccordement, sauf ceux de la « floating class » qui annoncent 4 583 Fcfa. Certains ménages précaires pensent que c'est de la responsabilité de l'Etat d'approvisionner le quartier et donc, leurs habitations, en eau. Ces données, qui reflètent la situation de quartiers précaires, sont en deçà de celles de l'étude tarifaire Niger de 2012 (75% des ménages seraient prêts à payer 20 000 Fcfa).

Le statut foncier (propriétaire, locataire, hébergé gratuit) influe sur la modalité d'accès à l'eau et à l'assainissement privilégiée par le ménage. On peut en effet supposer que le locataire ou l'hébergé gratuit sera moins à même d'investir dans un branchement (car il perdra son investissement lorsqu'il quittera ce logement), par rapport à un propriétaire ayant quelques moyens pour payer à la fois le branchement et la facture régulièrement (5% d'inactifs pour le SEEN et 10% pour l'ONEA).

Mais là encore, le statut de propriétaire est complexe puisque on peut être propriétaire en ayant acheté la parcelle à une autorité traditionnelle, sans titre de propriété formel. Ceci est à relier aux enjeux fonciers, caractéristiques des villes de Ouagadougou et de Niamey. Le coût relativement élevé des parcelles dans les zones régulières aménagées de ces villes et un certain « affairisme » caractéristique du fonctionnement de la filière officielle de cession des parcelles, en lien avec des phénomènes spéculatifs, excluent les personnes à faibles revenus ou à revenus intermédiaires. L'insertion dans des réseaux, notamment politiques, est un moyen d'accéder à une parcelle d'où l'exclusion de ceux qui n'y ont pas accès. Seul l'achat à une parcelle par la « voie coutumière » leur permet de devenir propriétaires. Ainsi, nos enquêtes qualitatives montrent que ce n'est pas l'accès à l'eau qui motive les déplacements des populations dans la ville, mais l'accès à la parcelle. A Ouagadougou comme à Niamey, certains ménages quittent des quartiers lotis du centre-ville où ils ont l'eau et l'électricité pour accéder à une parcelle dans le non loti, alors que les services de base font souvent défaut. Cependant, l'accès à l'eau et à l'électricité devient une priorité lorsque l'habitation est construite ce qui dépend des moyens des ménages, certains ménages précaires ayant des difficultés à épargner afin d'achever la construction de leur habitation compte tenu de la grande faiblesse de leurs revenus.

Enfin, que ce soit dans les quartiers précaires de Ouagadougou ou de Niamey, l'installation des ménages présente une certaine stabilité et une grande majorité (plus de 80%) dit ne pas vouloir quitter le quartier malgré la difficulté des conditions de vie. Ce n'est pas le statut foncier (quartier loti/régulier ou non loti/irrégulier), ni même la présence ou non des services de base qui motivent les ménages à rester dans le quartier puisque la volonté de rester se retrouve en grande majorité dans tous les quartiers. Le rôle des réseaux sociaux ainsi que la proximité d'une activité économique peuvent être des facteurs explicatifs.

Ainsi, les quartiers précaires présentent une grande hétérogénéité entre eux et en leur sein (voir description des quartiers dans les deux études de cas). Au sein des quartiers irréguliers/non lotis, une petite prospérité a émergé. On ne peut donc assimiler trop rapidement ces quartiers à des espaces de relégation des pauvres et des exclus de la ville.

Par ailleurs, ces quartiers ne peuvent être tous caractérisés par le manque d'accès aux services de base, une diversité de modalités d'accès existant, proposant cependant une qualité de services différente. Ces territoires sont des quartiers urbains à part entière, représentés sur le plan institutionnels malgré leur caractère irrégulier. A Ouagadougou, des conseillers municipaux représentent ces quartiers. A Niamey, l'opérateur privé (SEEN) les intègre dans son périmètre d'intervention, du moins dans les principes. Enfin, la nature des politiques qui ciblent ces quartiers diffèrent entre le Burkina Faso et le Niger, et la présence de projets dans le secteur de l'eau portés par des ONG diffère entre Ouagadougou où elles sont peu présentes et Niamey où des ONG (surtout arabes) financent des infrastructures.

### **Point 5 : Rôle des réseaux sociaux et des principes de solidarité dans les liens entre pauvreté et accès aux services de base**

Des réseaux de solidarité ont été repérés, au cours de l'étude, dans les quartiers précaires. Par exemple, grâce à la solidarité entre voisins ou entre habitants de même quartier, les plus vulnérables (veuves âgées, handicapés) accèdent gratuitement à l'eau, les précaires bénéficiant plutôt d'aménagements (paiement différé). A Niamey, plus qu'à Ouagadougou, les notables (impliqués sur le plan politique, économique, religieux) interviennent dans ces quartiers en finançant des infrastructures pour manifester leur générosité et accroître ainsi leur influence. Mais ces réseaux vont au-delà des limites géographiques du quartier, puisque les réseaux familiaux sont aussi sollicités en cas de grande précarité. Les enquêtes conduites dans ce projet montrent que ces arrangements sont ponctuels et de nature informelle, rarement inscrits dans des dynamiques associatives et collectives.

Néanmoins, la présence d'associations dans ces quartiers est relativement significative tant à Ouagadougou (10%) qu'à Niamey (18%), mais aucune n'est ciblée sur la problématique de l'eau (absence d'associations d'usagers de l'eau par exemple). Les associations, certaines à base religieuse, soutiennent les activités génératrices de revenus (par le biais de tontines), l'éducation (alphabétisation, éducation religieuse, mais aussi prévention des maladies) et la lutte contre l'insalubrité dans le quartier. Les femmes y sont particulièrement actives. Ces associations se situent plus au niveau de l'action que de la contestation, et influent rarement sur le pouvoir politique.

Les ONG sont relativement peu présentes dans les quartiers précaires de Ouagadougou relativement à Niamey, et ont une action limitée, sans véritable partenariat institué avec les acteurs institutionnels locaux ou les opérateurs. Néanmoins, à Ouagadougou, l'ONG WaterAid s'implique progressivement dans ces quartiers en lien avec l'opérateur public (ONEA). A Niamey, des ONG (notamment en provenance de pays arabes) financent des infrastructures (forages) dans les quartiers précaires.



## Chapitre 6 : Chapitre opérationnel Des Propositions pour l'action



**Catherine BARON, Alain BONNASSIEUX  
Clément FRENOUX (Gret)**



# Chapitre 6 : Chapitre opérationnel : Des Propositions pour l'action

## 1. Conclusions issues du projet

L'étude sur l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement et la réduction de la pauvreté dans les quartiers précaires de Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger) avait pour objectif de tester et de valider quatre hypothèses de recherche :

- ▷ *Hypothèse n°1* : La diversité des situations de pauvreté des ménages et de précarité des quartiers rend compte de la pluralité des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- ▷ *Hypothèse n°2* : Il existe des interactions entre trajectoires urbaines des ménages, enjeux fonciers, types d'habitat et accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- ▷ *Hypothèse n°3* : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations.
- ▷ *Hypothèse n°4* : Les réseaux de solidarité, au sein des quartiers précaires, permettent aux plus pauvres l'accès à l'eau.

Ces hypothèses visaient à montrer notamment :

- ▷ le faible recoupement entre les espaces dits « précaires » et la (les) réalité(s) de la « pauvreté » des ménages, et leur diversité ;
- ▷ la profonde hétérogénéité des pratiques d'approvisionnement en eau des ménages en fonction des quartiers et de leur appartenance à une « classe » de pauvreté, en termes d'accessibilité (distance/choix), de qualité (eau) , d'usages et de disponibilité ;
- ▷ l'importance de l'influence des politiques urbaines et des dynamiques foncières sur le choix de vie des ménages et sur leurs modalités d'approvisionnement en eau ;
- ▷ le lien entre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et l'amélioration des conditions de vie des ménages ;
- ▷ enfin, le rôle possible des solidarités dans les logiques d'approvisionnement des ménages.

Cette étude confirme certains résultats d'études conduites dans les villes en développement et montre avec finesse que :

- ▷ les logiques d'approvisionnement en eau des ménages sont liées à **une profonde hétérogénéité des populations vivant dans des quartiers dits « précaires »**. D'après les résultats de l'analyse statistique, en se référant à l'indice de richesse, on observe la présence de deux classes de population aux logiques contradictoires : une population pauvre (IR1 et IR2) et une petite prospérité (IR3 et IR4). Cette dichotomie est plus ou moins marquée en fonction du type de quartier.

Les analyses montrent également que la catégorie de la petite prospérité est majoritairement bénéficiaire des politiques de raccordement au réseau, alors que les catégories les plus précaires (IR1 et IR2) en sont généralement exclues ;

- ▷ les **choix d'approvisionnement en eau sont particulièrement hétérogènes** dans les quartiers précaires. Les choix des ménages s'effectuent en fonction d'un éventail de

modalités d'approvisionnement en eau, plus ou moins variées selon le type de quartier et leurs « capacités ».

Ces choix s'opèrent en fonction :

- i) des usages (boisson, cuisine, lessive, lavage corporel) ;
- ii) du prix (source gratuite, source payante avec ou non des arrangements locaux) ;
- iii) de l'accessibilité (distance ou prix de raccordement) ;
- iv) de la qualité de l'eau (potable, non-potable) ;
- v) de la disponibilité (quantité) ;
- vi) de la saison (sèche ou humide).

L'analyse montre que le principal facteur qui détermine le choix entre des modalités d'approvisionnement en eau reste le prix de l'eau (et non la qualité), les ménages les plus précaires se tournant vers des solutions d'approvisionnement gratuit quand ils le peuvent (puits, fleuve dans le cas de Niamey) ou vers les modalités les moins chères (forages avec PMH à Ouagadougou). Les risques en termes de santé sont plus grands pour ces populations qui ne consomment pas une eau saine, en quantité suffisante, ou qui la conservent dans de mauvaises conditions. L'accessibilité (en distance, en temps passé à la corvée d'eau, ou au niveau des prix) à un point d'eau de qualité n'est pas assurée pour une grande partie des ménages précaires, les privant d'un droit ;

▷ **les logiques foncières ont une incidence sur les modalités d'approvisionnement en eau.** Cela se manifeste à plusieurs niveaux, notamment dans les quartiers non lotis.

Si l'on se place du point de vue de l'opérateur d'eau, l'absence de planification urbaine dans un quartier, le risque de déguerpissement, couplé à un statut d'illégalité ou d'informalité de territoires « précaires », concourent à restreindre des initiatives visant à implanter un réseau conventionnel dans les zones qui ne sont pas approvisionnées. L'expérience portée par l'ONEA, qui intervient via des petits opérateurs privés (POP) dans des quartiers non lotis, conduit à moduler ce constat. Ces quartiers présentent en effet une hétérogénéité de population, certains ménages solvables étant en capacité d'accéder au branchement privé.

Du point de vue des ménages, la spéculation foncière, l'absence de titre foncier, ainsi que le statut de locataires contribuent à l'exclusion de certains ménages de l'obtention d'un raccordement au service d'eau potable, en particulier à Ouagadougou. Néanmoins, nous avons repéré des situations « paradoxales » dans certains quartiers non lotis à Ouagadougou. En effet, certains ménages investissent dans un branchement privé (projet POP) pensant qu'il s'agit d'une première étape vers la sécurisation foncière : dans leurs représentations, avoir un branchement est supposé leur éviter le déguerpissement en cas de lotissement.

▷ **les politiques d'assainissement restent, aujourd'hui encore, les parents pauvres** des politiques de lutte contre la pauvreté, notamment dans les quartiers précaires, et de façon encore plus manifeste dans les quartiers non lotis/irréguliers. L'insuffisance de latrines, le manque de structures publiques et le nombre réduit de petits opérateurs privés et de structures associatives pour la collecte et la gestion des déchets, l'installation de populations à proximité des décharges ou sur des sites exposés à divers types de risques accroissent la vulnérabilité des ménages des quartiers précaires ;

▷ **des mesures ont été prises, dans les deux villes, pour développer l'accès à l'eau aux populations pauvres** dans le cadre de politiques dites sociales.

A Niamey, une stratégie de politique de branchements sociaux d'envergure, de réduction des coûts d'entrée (abaissement du coût du raccordement, en relation avec un objectif de diminution du nombre de bornes fontaines) a été entreprise. Son originalité réside dans le fait qu'elle ne cible pas sur des quartiers en particulier, mais concerne à la fois les quartiers réguliers et irréguliers. Cette politique tient également compte des ménages locataires car ils ont la possibilité de se raccorder au réseau sous condition de l'accord du propriétaire. Or, il semble que les résultats ne sont guère à la hauteur des attentes. Cette stratégie n'a pas permis d'augmenter, à court terme, le nombre de raccordements conventionnels et contraint les catégories les plus démunies à s'approvisionner auprès de revendeurs privés dont la qualité de l'eau n'est en aucun cas garantie et dont le prix de vente est élevé relativement aux autres modalités (d'autant plus élevé que la demande est forte, comme en saison sèche, ou que la distance est importante). Notons cependant que les revendeurs d'eau sont très sollicités, notamment par les ménages appartenant à la petite prospérité, car ils assurent un service de proximité et contribuent à la flexibilité du système dans son ensemble (certains ménages peuvent y recourir pour pallier les dysfonctionnements du système conventionnel, ou lorsqu'ils ont des capacités financières qui fluctuent en fonction de leur activité économique souvent informelle et irrégulière). Les stratégies alternatives au réseau (telles que l'achat d'eau aux revendeurs) seraient encore plus développées en cas d'interdiction des bornes fontaines. Les bornes fontaines sont issues d'une histoire longue de l'accès à l'eau dans les villes en développement et une transformation radicale de ces modes d'approvisionnement nécessiterait une approche très incitative envers les ménages pauvres.

Dans le cas de Ouagadougou, l'approche diversifiée couplant à la fois bornes fontaines et développement des branchements individuels (avec branchements sociaux subventionnés comme au Niger, même si le coût est plus élevé) est au cœur de la politique pro-poor. Jusqu'à récemment, seuls les quartiers lotis étaient concernés. Mais des projets, financés par les bailleurs (AFD, Banque Mondiale), en partenariat avec l'ONEA et les mairies depuis 2009, ont permis que dans certains quartiers non lotis soit mis en place ce même couplage entre bornes fontaines et développement de réseaux secondaires gérés par le secteur privé (POP). Cette innovation semble prometteuse, même si pour le moment, elle reste de portée limitée pour permettre l'accès à l'eau via les branchements individuels aux plus précaires. Ce sont les ménages appartenant à la classe définie comme « petite prospérité » qui peuvent y accéder dans les faits. Les ménages précaires devraient donc faire l'objet d'une attention particulière tant au niveau du coût du branchement qu'à celui des modalités de paiement en tenant compte de la spécificité des activités économiques informelles qu'ils exercent.

Ainsi, force est de constater la portée encore limitée de ces politiques, notamment si l'on considère les populations les plus démunies (IR1 et IR2). Même si un manque de recul ne permet pas encore d'évaluer l'impact de ces politiques récentes<sup>71</sup>, les conclusions de l'étude conduisent à s'interroger sur l'universalité et la pertinence du modèle du réseau dans certains contextes ;

▷ **des défauts de coordination entre une pluralité d'acteurs** peuvent être observés.

Les entretiens qualitatifs auprès d'acteurs institutionnels ont fait apparaître des défauts de coordination à plusieurs niveaux.

Un manque de concertation existe entre certains ministères, les actions des uns ayant des impacts directs ou indirects sur les autres qui ne sont pas toujours évalués et pris en considération. Par exemple, la politique foncière ou celle de lotissement a des effets induits sur la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement, et inversement. Or, les cadres de

---

<sup>71</sup> Au-delà du rapport du bureau d'études Hydroconseil qui a accompagné la mise en œuvre du projet POP et a fait récemment (2013) une première évaluation du projet.

Hydroconseil (2013), « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés », Rapport Final (version draft 2), 31 janvier, 100 pages.

concertation font défaut à ce niveau. De même, un manque d'interface a pu être relevé entre des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion des ressources en eau (selon les principes de la GIRE) et ceux concernés par les services d'EPA. Des conflits d'usage autour des ressources en eau peuvent avoir des conséquences directes sur l'approvisionnement en eau de la ville, sur la qualité de l'eau et donc sur la politique de tarification (c'est le cas pour le barrage de Ziga qui approvisionne Ouagadougou). Les comités locaux de l'eau, un des dispositifs de la GIRE, manquent de moyens pour jouer un rôle efficace de coordination entre logiques de préservation des ressources, enjeux économiques et équité sociale, conditions de durabilité. Dans le contexte de changement climatique, cette gestion pérenne des ressources en eau s'avère être un enjeu majeur, notamment pour les populations les plus précaires.

Des problèmes de coordination caractérisent parfois les interventions des bailleurs et des décideurs de la politique nationale, les temporalités n'étant pas toujours en adéquation. Par exemple, au Niger, la société de patrimoine et l'opérateur privé préconisent la disparition des bornes fontaines afin de généraliser le réseau et le branchement individuel. Or, la Banque Mondiale et l'AFD, soumises à des contraintes de temps, ont lancé deux programmes visant à financer la construction de bornes fontaines dans plusieurs quartiers de Niamey.

Des problèmes de coordination existent aussi entre des Maires qui ont compétence en matière de services d'eau et d'assainissement, et certaines ONG qui interviennent parfois, de façon directe ou indirecte, sans concertation, pour financer ponctuellement des infrastructures. C'est par exemple le cas d'associations religieuses dans certains quartiers précaires de Niamey. La concurrence accrue entre ONG, conséquence de la manière dont sont désormais octroyés les financements, peut être aussi source d'inefficacité. Les maires, supposés être désormais les acteurs clés de la politique de l'eau, n'apparaissent pas toujours en tant que tels, faute de moyens, voire de compétences.

L'ensemble de ces résultats nous conduit à formuler les propositions suivantes.

## 2. Des propositions pour l'action

Les recommandations pour l'action se situent à différentes échelles.

- ▷ **Elaborer un cadre de concertation** entre acteurs impliqués à la fois dans les enjeux d'eaux (eau ressource et service d'eau), mais aussi de développement urbain (habitat, foncier, etc.) afin de favoriser la coordination entre acteurs intervenant à différentes échelles. Il s'agit d'identifier, en amont de l'élaboration des politiques pro-poor, les points de controverse et les enjeux de pouvoir entre les acteurs parties prenantes et envisager les moyens de dépasser les contradictions. Ces cadres de concertation ne doivent pas être portés par une entité trop impliquée dans l'élaboration de ces politiques (par exemple l'ONEA ou la SEEN). C'est au niveau de l'ensemble des acteurs institutionnels, nationaux et locaux, et des partenaires (bailleurs, ONG, mais aussi chercheurs) que ces orientations doivent être débattues. L'objectif est donc de consolider la gouvernance territoriale multi-acteurs. L'un des moyens serait d'identifier un acteur-médiateur qui assurerait la coordination des échanges, ayant des compétences tout en étant extérieur aux rapports de force inhérents à la construction de cette politique. Ces méthodologies sont à l'heure actuelle expérimentées dans divers domaines, notamment dans le cadre de controverses liées aux enjeux environnementaux (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001)<sup>72</sup>.

---

<sup>72</sup> Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

- ▷ ***Etablir un diagnostic territorial précis du quartier*** en amont de toute intervention dans le cadre d'un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement, afin d'éviter toute assimilation hâtive et erronée entre quartier précaire et pauvreté. Il s'agirait : (i) d'identifier la pluralité des limites d'un quartier et de « reconnaître » ces limites en fonction de la nature du projet ; (ii) de documenter le fonctionnement du marché foncier « informel » dans les quartiers irréguliers, régi par les autorités coutumières mais aussi au cœur d'enjeux de spéculation, et sécuriser les droits fonciers des populations dans ces territoires ; (iii) d'identifier les différentes strates de population au sein du quartier pour cibler les populations afin d'élaborer des politiques diversifiées et appropriées ; (iv) de repérer, au-delà des infrastructures techniques, fonctionnelles ou non, les modes de gouvernance et les principes de tarification adéquats de ces dispositifs socio-techniques ; (v) de caractériser les rapports de pouvoir au sein d'un quartier car ils peuvent être facteurs de blocage ou au contraire servir de levier à la mise en œuvre de certaines interventions.
  
- ▷ ***Promouvoir et prendre en compte l'effet de redistribution des catégories IR3 et IR4 vers les IR1 et IR2*** : dans les quartiers comportant une forte mixité de population, l'installation du réseau conventionnel doit s'appuyer sur les catégories IR3 et IR4 qui sont les principaux primo-accédants à un raccordement au service d'eau potable. Rappelons que ces catégories de ménages correspondent à des marchés émergents, à de nouveaux clients pour les opérateurs ou entreprises de l'eau (vente d'eau via le mini-réseau, d'eau en sachet, etc.). En leur absence, il serait hasardeux d'envisager une politique de raccordement. Ainsi, des études plus fouillées devraient être menées sur la petite prospérité et les différenciations entre catégories de ménages au sein des quartiers précaires. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement doivent être systématiquement mises en place pour les ménages vulnérables et les populations les plus pauvres qui ne peuvent accéder à ce service, du moins avec les modalités qui l'accompagnent habituellement (facturation à dates fixes, etc.).

Ces politiques de raccordement doivent être couplées à un aménagement du quartier (notamment en termes d'assainissement, de voirie, etc.) sans attendre le lotissement. L'étude montre qu'il convient de dépasser la logique loti/non loti, régulier/irrégulier. En effet, l'enquête fait ressortir une stabilité des ménages dans les quartiers précaires ce qui permet de penser des solutions pérennes, et non provisoires comme c'est souvent le cas. Mieux documenter, dans des études complémentaires, les trajectoires des ménages, leurs rationalités et motivations à la migration intra-urbaine permettrait de cibler de manière appropriée les populations bénéficiaires des politiques pro-poor.

- ▷ **Conserver la diversité des modes d'accès à l'eau dans un quartier ; maintenir les bornes fontaines et inciter à un raccordement** : les exemples de Niamey et de Ouagadougou nous montrent combien une approche diversifiée de l'approvisionnement en eau est essentielle. Malgré une « rhétorique de la compétition » entre les diverses sources d'approvisionnement en eau, il convient de préciser que toute eau vendue aux bornes fontaines ou au raccordement profite à l'opérateur, et une politique d'interdiction d'autres modalités que le réseau ne peut être engagée que lorsque le taux de connexion est supérieur à 50%. Ainsi, il convient à la fois de favoriser l'extension du branchement individuel, avec des conditions souples, tout en préservant des modalités spécifiques pour les précaires en s'attachant à la qualité du service et de l'eau.
  
- ▷ **Transformer graduellement l'approvisionnement en eau dans les quartiers précaires** : comme nous l'avons vu, l'interdiction et la réduction des modalités d'accès à l'eau dans les quartiers précaires ont une incidence directe sur les catégories des ménages les plus défavorisés (IR1 et IR2). Dans le cas de Niamey, malgré le coût de connexion peu élevé (relativement à Ouagadougou) car subventionné, le taux de couverture demeure faible, de l'ordre de 50%. La politique du branchement à faible coût est certes intéressante, mais peu opérante au niveau des IR3 et IR4 comme des IR1 et des IR2.
  
- ▷ **Inventer une approche commerciale et de subvention diversifiée** : Bien que certains opérateurs de service aient quelques réticences à recourir à ces méthodes, des expériences d'identification et de ciblage des ménages pauvres, couplées à une politique commerciale qui leur serait dédiée, ont montré d'excellents résultats sur le long terme. Les niveaux de subventions pourraient être adaptés aux niveaux de pauvreté sur la base d'indicateurs simples (comme dans le cas de la PPWSA au Cambodge). On invoque souvent les coûts de transaction élevés pour repérer les populations les plus précaires, mais des expériences existent, notamment dans le domaine de la santé, afin d'identifier les populations « indigentes » pour les exempter du paiement des soins. Le ciblage communautaire est par exemple une méthode efficace pour identifier les populations les plus précaires en milieu rural qui pourrait être appliquée en milieu urbain<sup>73</sup>.  
Ainsi, les politiques dites de « branchement social » auraient véritablement une vocation sociale, à destination des plus précaires, et ne seraient pas destinées à tous. Le principe de péréquation (les plus riches payant pour les plus pauvres) permettrait de diminuer le coût pour les populations démunies, voire de faire le branchement gratuitement (sans frais de dossier, avances, etc.).
  
- ▷ **Développer des actions d'IEC** (Information, Education, Communication) **sur le plan de l'assainissement** en s'appuyant sur des leaders d'opinion et des notables souvent autochtones. Il s'agirait de mener ces actions de sensibilisation à la fois dans les associations, dans les établissements sanitaires et scolaires, voire au niveau des structures confessionnelles très impliquées dans ces quartiers. Cette sensibilisation porterait notamment sur les enjeux sanitaires liés à la gestion des déchets solides et liquides afin de limiter les décharges sauvages d'ordures, l'épandage systématique des eaux usées dans la rue, etc. En résumé, il s'agirait de conscientiser les populations à la nécessité de penser l'espace public de ce point de vue.  
Certains acteurs devraient être impliqués dans ces actions de sensibilisation au sein des quartiers urbains précaires : EAA (ex Crepa), des ONG (tel que Plan Burkina) dans la mesure où ils ont acquis des compétences dans ce domaine.

---

<sup>73</sup> Voir ISSP, 2013, 3comment identifier les indigents en milieu urbain ? », *Ouaga Focus*, n°9.

De même, dans le domaine de l'eau, des actions éducatives permettraient de sensibiliser les populations sur les « économies d'eau », sur la manière de se maintenir dans la tranche sociale afin d'éviter les impayés et les coupures.

- ▷ **Favoriser l'émergence de nouveaux métiers de l'eau et de l'assainissement aux échelles locales, notamment des petits opérateurs privés** (PME du secteur informel, structures associatives, GIE).

Il convient de soutenir les opérateurs du secteur informel qui exercent un rôle important dans la collecte, la gestion et le recyclage des déchets dans les quartiers précaires irréguliers, secteur qui contribue à la création d'un nombre important d'emplois. De plus, les initiatives individuelles pour la collecte et le recyclage des déchets, mais aussi pour leur valorisation dans l'agriculture urbaine et périurbaine et la production artisanale (ferronnerie, fabrication d'outils et d'ustensiles) doivent être encouragées.

Les ONGs qui disposent d'une expertise dans ce secteur doivent être impliquées dans la formation de petits opérateurs. L'appui que certaines structures telles que l'EEA (ex CREPA) apportent à des PME et à des associations de femmes qui s'occupent de la collecte des ordures dans des quartiers précaires lotis de Ouagadougou devrait être étendu aux quartiers non lotis.

Dans le domaine de l'eau, les initiatives prises par certains acteurs économiques pour concevoir des barriques garantissant la propreté de l'eau transportée jusqu'au domicile des ménages doivent être encouragées. D'importantes déficiences sont constatées au niveau de la qualité et de l'hygiène des outils (barriques, bidons) utilisés par les revendeurs d'eau et les ménages pour le transport de l'eau. Elles altèrent la qualité de l'eau qui est consommée. Le soutien à ces initiatives doit être accompagné par des actions d'IEC auprès des revendeurs d'eau et des ménages sur la propreté et la qualité des différents types de récipients utilisés pour le transport de l'eau et sa conservation.

- ▷ **Réfléchir à des financements innovants** afin de favoriser l'accès au réseau pour les populations précaires en prenant en considération non seulement le paiement du branchement au réseau, mais aussi de la facture. Sur ce plan, des modalités de paiement plus flexibles (par exemple, un paiement échelonné) devraient être trouvées, en tenant compte des coûts de transaction que de tels aménagements peuvent occasionner. Le microcrédit, peu développé dans ces quartiers, serait une piste de financement innovant à explorer.

- ▷ **Innover quant aux principes participatifs à la base des projets d'aménagement urbain.** Des projets, fondés sur les principes participatifs, manquent parfois de temps pour réaliser un véritable diagnostic territorial permettant de repérer l'hétérogénéité des populations, mais aussi les rapports de pouvoir au sein du quartier. Par exemple, à Ouagadougou, la participation des habitants à des projets urbains conduits dans le non loti par des bailleurs concerne surtout les autochtones. Les « étrangers », se sentant marginalisés de la prise de décision, n'adhèrent pas en conséquence aux projets.

▷ ***Repenser les liens entre Recherche et Opérationnel.***

Des séminaires devraient être organisés afin de débattre des questions suivantes qui ont émergé au cours de ce projet. Comment « traduire » des concepts et des résultats de la recherche académique pour leur appropriation par les opérationnels (bailleurs, ONG, etc.)? Comment formuler les problématiques de recherche à partir des questionnements des opérationnels ? Comment concilier des pas de temps différents : le temps long du chercheur pour documenter et analyser la complexité, et le temps plus court de l'intervention des opérationnels soumise aux contraintes du cycle du projet et des financements.

Une boîte à outils de « traduction » reste donc à inventer. Des ONG innent en ce sens, notamment le GRET, à travers ses partenariats avec des chercheurs. Ces débats feront l'objet d'un colloque, en 2014, dans le cadre d'un projet de recherche (ANR APPI)<sup>74</sup> coordonné par C. Baron, en partenariat avec le Gret.

---

<sup>74</sup> ANR APPI, « Une action publique éclatée. Production et institutionnalisation de l'action publique dans les secteurs de l'eau et du foncier. Bénin, Burkina Faso et Niger », Projet de recherche ANR Sud II, 2011-2014, coordonné par C. Baron.

# Bibliographie thématique

## I. Bibliographie Urbain

### I.1 Généralités Urbain

Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. Recherches.

Baron C., 2003, « La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique », *Revue Droit et Société*, " Gouvernance en Europe : approche interdisciplinaire ", n°54, Juin, 329-351.

Baron C., Peyroux E., 2011, « Partenariat Public Privé et services urbains : approches théoriques et enjeux de développement. Regard croisé sur deux terrains contrastés (Burkina Faso, Afrique du Sud) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Copans J., Freud C. (dir.), 202-203 (2-3), septembre.

Béal V., 2010, « Does neoliberalisation matter ? Apports et limites d'une notion montante des urban studies dans la science politique française », *Working papers du Programme Villes & territoires*, 1, Paris, Sciences Po.

Béal V., Rousseau M., 2008, « Néolibéraliser la ville fordiste », *Métropoles* [En ligne], n°4, décembre. URL : <http://metropoles.revues.org/3502>

Bénit-Gbaffou C., Fabiyi S., Peyroux E. (ed.), 2009, *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale. Enjeux et défis pour les villes africaines (Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria)*, Paris, Johannesburg, Karthala/IFAS.

Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La découverte, Coll recherches, 325 pages.

Brenner N., Theodore N., 2002, « Cities and the geographies of 'actually existing neoliberalism' », *Antipode*, 34, 3, 356-386. Reprinted in: N. Brenner and N. Theodore eds., 2002, *Spaces of Neoliberalism: Urban Restructuring in Western Europe and North America*, Oxford and Boston: Blackwell, 2-32.

Coutard O., 2008, « Placing splintering urbanism: Introduction », *Geoforum*, vol. 39, n°6, 1815-1820.

Darbon D., 2009, *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris–Karthala / Bordeaux–MSH-A.

Davis M., 2007, *Le Pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte Poche/Sciences Humaines et Sociales, n°261, septembre.

Dufaux F., Philifert P. (dir.), 2011, *Justice Spatiale : Politiques*, Presses Universitaires de Paris Ouest, Collection Espace et Justice (à paraître).

Gervais-Lambony Ph. (dir.), 2009, « Justice spatiale » *Annales de géographie*, vol.1, n°665-666, 3-15.

Goldblum C. Osmont A., (coord.), 2003, *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Ed. Karthala-Gemdev.

Graham S., Marvin S., 2001, *Splintering Urbanism. Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, Routledge, London.

Harvey D., 2009, « Reshaping Economic Geography: The World Development Report 2009 », *Development and Change*, 40(6), 1269–1277.

Harvey D., 1992, « Social justice, postmodernism and the city », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n°4, 588-601.

- Harvey D., 1989, « From managerialism to entrepreneurialism : the transformation in urban governance in late capitalism », *Geographiska Annaler*, 71B, 1, 3-17.
- Harvey D., 1973, *Social Justice and the City*, Baltimore, John Hopkins University Press, 336p.
- Huriot JM., Bourdeau-Lepage L., 2009, *Economie des villes contemporaines*, Paris, Economica.
- Jacquet P., Pachauri R.K., Tubiana L., 2010, « Villes : changer de trajectoire », *Regards sur la Terre 2010*, Paris, Les presses de Sciences Po.
- Jessop B., 2002, « Liberalism, Neoliberalism and Urban Governance: A State-Theoretical Perspective », *Antipode*, 34(3), 458-478.
- Jessop, B., 1993, « Towards a Schumpeterian workfare state ? Preliminary remarks on Post-fordist political economy », *Studies in Political Economy*, 40, 7-39.
- Krugman P., 1998, « What's new about the new economic geography? », *Oxford review of economic policy*, vol. 14, n° 2, 7-17.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2004, (Eds.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Lorrain D., (dir.), 2011, *Métropoles XXL en pays émergents*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Sciences PoMayer M., 1994, « Post-fordist city Politics », in Amin. A. (Ed.), 1994, *Post-fordism*, Oxford, Blackwell.
- Mansion A., Rachmuhl V. (dir.), 2012, « Bâtir des villes pour tous en Afrique. Leçons de quatre expériences », Gret, *Coll. Études et Travaux*, n° 31, Coédition GLTN – ONU-Habitat et Gret, 144 p.
- Meisel N., Ould Aoudia J., 2008, « La « Bonne Gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ? », *Document de Travail*, n° 58, AFD, janvier.
- Moriconi-Ebrard F., Denis E., Marius-Gnanou K., 2010, « Repenser la géographie économique. Les arrangements du rapport de la Banque Mondiale avec les sciences géographiques urbaines », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Débats, « La Banque Mondiale et la géographie ».
- Navez-Bouchanine F. (dir.), 2002, *La fragmentation en question. Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Osmont A., 1998, « La «gouvernance» : concept mou, politique ferme », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1998, « Gouvernances », n°80-81, Décembre, 19-26.
- Peck J., Tickell A., 2002, « Neoliberalizing Space », *Antipode*, Vol. 34 (3), 380-404.
- Pourtier R., 2001, *Afrique noire*, Paris, Hachette, 256p.
- Querrien A., Lassave P., 2005, « Intercommunalité et intérêt général », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 99, sept., Introduction, 3-6.
- Revue Internationale des Sciences Sociales*, 1998, « La gouvernance », n°155, Mars.
- Revue Tiers Monde*, 2011, « Dynamiques foncières dans les villes du Sud », sous la direction de Michel A., Éric Denis E., Rafael Soares Gonçalves R., Juin, n°206.
- Reynaud A., 1981, *Société, espace, justice*, Paris, PUF, Coll. Espace et liberté.
- Robinson, J., 2006, *Ordinary Cities: Between Modernity and Development*. London, UK, and New York, NY: Routledge.
- Rodrik D., 2007, *One Economics, Many Recipes: Globalization, Institutions, and Economic Growth*. Princeton University Press.

Sassen S., 1991, *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton: Princeton University Press

Swyngedouw E., 2005, « Governance Innovation and the Citizen: The Janus Face of Governance-beyond-the-State », *Urban Studies*, Vol.42, n°11, Oct., 1991-2006.

Verdeil E., 2012, « Métropoles XXL : repenser le développement urbain à partir des réseaux d'infrastructure ? », *Métropolitiques*, 26 octobre 2012. <http://www.metropolitiques.eu/Metropoles-XXL-repenser-le.html>

## I.2 Etudes de cas : les quartiers précaires dans les villes africaines

Abdoul M., Dahou T., 2003, « Décentralisation et construction d'un espace public local en milieu urbain. Les Comité de Développement local (CDL) au Sénégal », in Antoine Ph., Dubresson A., Manou Savina A., 1987, *Abidjan « côté cours »*, Paris, Karthala-ORSTOM, Coll. Hommes et sociétés, 277 p.

Aloko-N'Guessan J., N'Dahaoulé-Yao R., 2010, « La planification urbaine à l'épreuve des pratiques résidentielles dans la métropole ivoirienne », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 57-74.

Antoine Ph., Ouedraogo D., Piché V. (éds.) 1998, *Trois générations de citoyens au Sahel, Trente ans d'histoire sociale à Dakar et Bamako*, Paris, l'Harmattan, 276 p.

Bertrand M., 2011, *De Bamako à Accra, Mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 376 p.

Biakouyé H.K., 2007, « Dynamiques urbaines et mutations économiques et spatiales dans la zone périphérique Nord de Lomé », in Gervais-Lambony Ph. et Nyassogbo G.K. (eds), 2007, *Lomé. Dynamiques d'une ville africaine*, Paris, Karthala, 151-167.

Blary R., N'Guessan S.M., André F., 2000, « Urbanité et quartiers précaires », *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol.21, n°1, 55-88.

Bonnassieux A., 2006, « Dynamiques migratoires et transgressions des frontières urbain-rural au Niger », in Bouquet C., Velasco-Graciet H. (dir.), *Regards géopolitiques sur les frontières*, Editions l'Harmattan, 159-169.

Bonnassieux A., 1987, *L'autre Abidjan. Chronique d'un quartier oublié*, Paris, Karthala, 220 p.

Bouju J., 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale. Mopti (Mali) », *Autrepart* (14), 143-163.

Chabi M., 2010, « Périurbanisation et nouvelle structuration de l'agglomération de Cotonou », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 105-124.

Deboulet A. (dir), 2013, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez Bouchanine*, Ed. Karthala.

Diallo A., 2010, « Les mutations foncières et l'évolution du bâti dans la zone de Koloma », Conakry, Karthala, in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 39-56.

Diallo Y., 2003, « Pauvreté et maladie », in Jaffré Y et Olivier de Sardan JP (dir), 2003, *Une médecine inhospitalière. Les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*, Paris, APAD-Karthala, 159-216.

Durand Lasserre A., 2003, *En finir avec l'insécurité*, AITEC. <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article164>

- Durand Lasserre A., Tribillon J.F., 2000, *Quelles réponses à l'illégalité des quartiers dans les villes en développement*, AITEC. <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article93>
- Fall A.S., 2007, *Bricoler pour survivre. Perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*, Paris, Karthala, 263 p.
- Fauré Y.A., Ouattara C., Zerbo A., 2002, « Décentralisation et financement du développement local », in Fauré Y.A. et Labazée P., 2002, *Socio-économie des villes africaines Bobo-Dioulasso et Korhogo dans les défis de la décentralisation*, Paris, Karthala, Coll. Hommes et sociétés, 291-310.
- Gueye C., Tall S.M., 2003, « Mutations foncières urbaines et décentralisation au Sénégal : quelles articulations ? » in Totté M., Dahou T., Billaz R. (dir.), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest, Entre politique et développement*, Paris, Karthala, 183-200.
- Iraki A., Le Tellier J., 2009. *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en questions*, Paris, l'Harmattan, 290 pages.
- Laré L.Y., 2010, « Recompositions spatiales et développement des activités socio-économiques à Agoèné, banlieue Nord de Lomé », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A., Motcho K.H. (dir.), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 75-94.
- Le Bris E., 2005, « La décentralisation, émergence d'un nouvel espace de politique au niveau local ou fragmentation du politique ? » in Coll J.L., Guibbert J.J. (dir.), 2005, *L'aménagement du territoire au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Toulouse, Presses Universitaire Mirail, 61-76.
- Le Bris E., Giannitrapani H. (dir.), 1991, *Maîtriser le développement urbain en Afrique subsaharienne*, Paris, CNRS.
- Le Bris E., Osmont A., Ouattara A., Kinda F., Sy M., Goislard C., Yapi Diahou A., 1991, *Contribution à la connaissance d'un droit foncier intermédiaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, 222 p.
- Leimdorfer F., Marie A. (eds), 2003, *L'Afrique des Citadins. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, 402 p.
- Magassa H., 2002, « Ethique et pauvreté : l'exemple du Mali », in *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie des groupes défavorisés*. Bénin-Burkina Faso-Mali-Niger, Unesco-Karthala, 129-176.
- Marie A. (ed), 1997, *L'Afrique des Individus, Itinéraires citadins dans la société contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, 438 p.
- Marie A., 2003, « Pas de sociétés civiles sans démocratie. Dialectiques Ivoiriennes entre identités communautaires et identifications sociologiques », in Leimdorfer F. et Marie A. (eds) *L'Afrique des Citadins. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, 33-105.
- Meunier Nikiema A., 2008, « Des personnes âgées au centre et des jeunes à la périphérie », in Fournet F., Meunier Nikiema A. et Salem G., *Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée*, Paris, IRD Editions, 51-60.
- Moisseev I. (dir.), 2010, *State of the World's Cities Report 2010/11*, "Bridging the Urban Divide", UN-Habitat, April.
- Navez Bouchanine F., 2007, « Évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : Succès et avatars de la « maîtrise d'ouvrage sociale », *Revue internationale des sciences sociales*, 3, n°193-194, 403-426.
- N'Dione E., 1994, *L'économie urbaine en Afrique, Le don et le recours*, Paris, Karthala-ENDA Graf Sahel, 214 p.

N'Guendo Yonsi B.H., 2008, « Le tissu spontané des villes d'Afrique Subsaharienne : logique de formation et diversité des situations », *Afroeuropa* 2, 3.

Nyassogbo G.K., 2007, « Intégration ou ségrégation ethnique : le cas d'Adidogomé », in Gervais-Lambony Ph. et Nyassogbo G.K. (eds), 2007, *Lomé Dynamiques d'une ville africaine*, Paris, Karthala, 211-222.

Olahan A., 2010, « Agriculture urbaine et stratégies de survie des ménages dans le complexe spatial d'Abidjan », *Vertigo*, volume 10, Vertigo.org.

ONU Habitat PNUE, 2010, *L'état des villes africaines 2010. Gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains*, 268 p. [www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Ouattara A., Kinda F., 1991, « Droit foncier intermédiaire et production de la ville à Ouagadougou (Burkina Faso) » in E. Le Bris et al, 1991, *Contribution à la connaissance d'un droit foncier intermédiaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest*, ORSTOM-IFU/Paris VII-IRSSH/CNRST, septembre, 165-1995.

Pérouse de Montclos M.A., 2002, *Villes et violence en Afrique noire*, Paris, IRD-Karthala, 311p.

Piermay JL, Sarr Ch., 2007, *La ville sénégalaise*, Karthala.

Pourtier R., 1999, *Villes Africaines – Documentation photographique*, n°8009, juin 1999, Paris, La Documentation Française, 64 p.

Rodriguez-Torres D., 2006, « Les pouvoirs publics et les politiques de rénovation urbaine à Eastland. L'exemple du «Matharé 4 Slum Project » », in Charton-Bigot H., Rodriguez-Torres D. (dir.), 2006, *Nairobi contemporain : Les paradoxes d'une ville fragmentée*, Nairobi ; Paris : IFRA ; Karthala, 101-146.

Rodriguez-Torres D., 1998, « Nairobi entre Muthaiga et Matharé Valley », in Grignon F. et Prunier G. (dir), 1998, *Le Kenya Contemporain*, Paris, Karthala, IFRA, 209-230.

Salem G, 1992, « Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes-fontaines et clientélisme », *Politique Africaine*, n°45, mars, 21-36.

Sierra A., Tadié J., 2008, « La ville face à ses marges », *Autrepart*, n°45, 3-13.

Totté M., Dahou T., Billaz R. (dir.), 2003, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement*, Paris, Karthala, 183-200.

Verlet M., 2005, *Grandir à Nima (Ghana). Les figures du travail dans un faubourg populaire d'Accra*, Karthala, 325 p,

Yapi Diahou A., 2007, « Ville durable, villes durables : diversité des situations dans le monde », *Actes du séminaire national « Villes et développements durables »*, CRDP de l'académie d'Amiens.

Yapi Diahou A., 2000, *Baraques et pouvoirs dans l'agglomération abidjanaise*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 456 p.

### **I.3 Développement Urbain Ouagadougou, Burkina Faso**

Agence G2 Conception, 2007, « Elaboration de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain – Bilan Diagnostic et Orientations », *Rapport provisoire*, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Beauchemin C., 2005, « Pour une relecture des tendances migratoires entre villes et campagnes : une étude comparée Burkina Faso - Côte d'Ivoire », *Cahier Québécois de Démographie*.

- Boyer F., 2010, « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais. Vers une insertion urbaine ségrégée ? », *Revue Tiers Monde*, « Mobilité, Pauvretés : les villes interrogées », n°201, Janvier-Mars, 47-64.
- Boyer F., Delaunay D. (dir.), 2008-2009, « « Ouaga.2009 » : Peuplement de Ouagadougou et Développement urbain », *Rapport provisoire*, Ouagadougou, IRD – SCAC, nov. 2008 – juin 2009, 250 pages.
- CDS, 2008, « Etude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou Horizon 2025 », *Rapport définitif*, Commune de Ouagadougou.
- Compaoré G., 2003, « Evolution des espaces périurbains à Ouagadougou » in *Etudes urbaines à Ouagadougou : Burkina Faso*, PU Bordeaux, Collections *Pays enclavés*, n°11.
- Compaoré G., Nebié O., 2003, « Croissance démographique et espace urbain à Ouagadougou » in *Etudes urbaines à Ouagadougou : Burkina Faso*, PU Bordeaux, Collections *Pays enclavés*, n°11.
- Compaoré G., 1996, « Dynamique urbain et problèmes environnementaux à Ouagadougou », *Travaux de l'URED*, n°3.
- Compaoré G., 1993, « Succès et échec de la rénovation urbaine à Ouagadougou, Burkina Faso », *Travaux de l'URED*.
- Fournet F., Meunier-Nikiema A., Salem G., 2008, *Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée*, Paris, IRD Editions, 142 p.
- Gouëset V., 2009, « Développement urbain et mobilités à Ouagadougou : le rôle des politiques publiques », in Boyer F., Delaunay D. (Dir.), 2009, *Peuplement et Développement urbain de Ouagadougou*, Ouagadougou, IRD – SCAC, 136-167.
- Jaglin S., 1995, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, Pouvoir et périphérie (1983-1991)*, Paris, Ed. Karthala.
- Josse G., Pacaud PA, « Améliorer les quartiers précaires : Approches suivies au Burkina, à Djibouti et en Haïti », AFD, document de travail, non daté.
- Le Bris E., 2000, « Ouagadougou : De l'immobilisme à l'entropie », in *Métropole en Mouvement : une comparaison internationale*, Paris, IRD.
- Meunier-Nikiema A., 2008, « Des personnes âgées au centre et des jeunes à la périphérie », in Fournet F, Meunier Nikiema A et Salem G, 2008, *Ouagadougou (1850-2004), Une urbanisation différenciée*, Paris, IRD Editions, 51-60.
- Meunier-Nikiema A., 2007, « Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets à Ouagadougou (Burkina Faso) », *M@ppemonde*, vol.3, n°87, 9 pages.
- Ouattara A., Somé L., 2009, « La croissance urbaine au Burkina Faso », Thème 9, INSD.
- Ouattara A., 2006, « Les enjeux de la dynamique des extensions périurbaines à Ouagadougou (Burkina Faso) », in *Dynamiques périurbaines : population, habitat et environnement dans les périphéries des grandes métropoles*. CNRST/INSS, Burkina Faso, 7 pages. [http://ceped.cirad.fr/cdrom/dynamiques\\_périurbaines/html/ouagadougou.htm](http://ceped.cirad.fr/cdrom/dynamiques_périurbaines/html/ouagadougou.htm)
- Ouattara A., Yougbaré E.D., Gnampa N., Aouba J.A.S., 2002, « Sécurité d'occupation foncière et immobilière et gouvernance urbaine au Burkina Faso : le Plan d'action », Ministère des infrastructures de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains.
- Ouattara A. et al, 1992. *Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso), 1984-1990*.
- Ouattara A., Kinda F., 1991, « Droit foncier intermédiaire et production de la ville à Ouagadougou (Burkina Faso) » in Le Bris E. et al, 1991, *Contribution à la connaissance d'un*

droit foncier intermédiaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest, ORSTOM-IFU/Paris VII-IRSSH/CNRST, septembre, 165-1995.

Ouattara A., 1991, « Des lotissements aux cités : les facettes d'une politiques de logement à Ouagadougou de 1960 à nos jours », in « Maîtriser le développement urbain en Afrique subsaharienne ». *Actes du colloque international de Ouagadougou*, 1er –5 octobre 1990, dossier coordonné par Le Bris E., Giannitrapani H., Ostrom, 4ème trimestre, 510-519.

Prat A., 1996, « Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeu foncier », in *M@ppemonde*, n°1, 7 pages.

Söderström O., Dupuis B., Geertman S. et Leu P., 2010, *La mondialisation des formes urbaine à Hanoi et Ouagadougou*, Neuchâtel: Institut de géographie et Fonds national suisse de la recherche scientifique, version provisoire en quatre parties.

Soura B.A., 2009, «Disparités spatiales et mortalité infanto-juvénile à Ouagadougou : niveaux, tendance et facteurs explicatifs », *Espace populations sociétés*, n°1, 159-174.

Vallée Julie, Florence Fournet Florence, Meyer Pierre Erwan, Harang Maud, Pirot Françoise et Salem G., « Stratification de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) à partir d'une image chromatique Spot 5 : une première étape dans la mise en place d'une enquête de santé », *Espace populations sociétés*, 206-2 /3, 393-401.

Zida Y., 2009, « Monographie régionale : région du centre », INSD.

### **Mémoires, Ouagadougou**

Ouegraogo H.N., 1991, «Aménagement et spéculation foncière et immobilière de 1960 à nos jours », *Mémoire de fin de cycle supérieur ENAM*, Section économie et finances.

Sere S., 2010, « Migration et croissance urbaine », *Mémoire de Master de recherche*, Option aménagement du territoire, Université de Ouagadougou.

Sinaré H., 2010, « Approche différentielle du logement dans la commune de Ouagadougou : les secteurs 17 et 29 », *Mémoire de Maîtrise de géographie*, Université de Ouagadougou.

Yra A., 2001, « L'extension spatiale de la ville de Ouagadougou : un défi à l'aménagement et à l'équipement urbain », *Mémoire de DESS*, IPD/AOS.

### **I.4 Développement Urbain Niamey, Niger**

Bontianti A., 2007, « Croissance urbaine à Niamey : mutations sociales et recompositions spatiales dans la capitale du Niger », in *Mu Kara Sani*, vol.12, IRSH, Niamey, 115-134.

Danda M., 1989, « Aménagement du territoire au Niger et Communauté Urbaine de Niamey », *Mémoire de Planification Régionale et Aménagement du Territoire*, Institut de Planification pour le Développement, Direction Régionale Afrique de l'Ouest Sahel, Burkina Faso, 160p.

Issaka H., Ayouba Tinni B., 2013, «Habitat en paillotte à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration résidentielle des enfants», *Mu Kara Sani*, vol 12, IRSH, Niamey, 204-221.

Motcho K-H., 1991, « Cadre de vie et système de santé à Niamey (Niger) », *Thèse de Doctorat de Géographie*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne de Bordeaux III, 330 p.

Motcho K.H., 1998, « Cadres de vie urbaine : reflet de la pauvreté à Niamey », *Annales de l'Université de Niamey*, Hors Série (Actes du Colloque de Niamey, 1996).

Motcho K-H., 2004, « Croissance urbaine et insécurité dans la ville de Niamey », in Schneder-Sliwa R., Elsasser H., Racine J-B, Mosimann Th. (d.), *Geographie Helvetica*, heft 3, 59.Jahrgang, éd., 199-2007.

Motcho K-H., 2010, « Niamey, garin salma ou l'histoire du peuplement de la ville de Niamey », in Aloko-N'Guessan J., Diallo A. et Motcho K-H. (d), 2010, *Villes et organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 15-37.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, 2010, *Rapport d'Activité du comité ad hoc période du 10 au 24 Août*, Niamey, Niger, 13 p.

Prouzet M., 1984, « Les institutions et le droit de l'aménagement au service du développement urbain. Application au cas de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme de Niamey et des actions publiques prioritaires d'aménagement », *Rapport de mission*, Niamey, 37p.

Sidikou Arouna H., 1977, « Un cas significatif d'immigration urbaine : Les Peul de « Ferrailles », faubourg de Niamey (République du Niger) », *Annales de l'université de Niamey*, 255-261.

### **Mémoires, Niamey**

Ayouba Tinni B, 2012, « Mobilités résidentielles et habitat spontané à Niamey », *Mémoire Maîtrise Géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 75 p.

Garba Guingareye H., 2008, « Formation et développement d'un quartier informel de Niamey : « Pays-Bas ». Contribution à l'Analyse des Pratiques Urbaines en Milieu Sahélien », *Mémoire de maîtrise*, Université Abdou Moumouni, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 65p.

Issaka H., 2004, « Les espaces d'occupation spontanée à Niamey : contribution à l'analyse des pratiques urbaines en milieu sahélien », *Mémoire Maîtrise Géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 108p.

Issifi S., 2005, « Production et gestion foncière dans une capitale sahélienne : cas de Niamey », *Mémoire Maîtrise Géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 110 p.

Kailou Djibo A., 2009, « Qualité du cadre de vie dans les espaces résidentiels de la Communauté urbaine de Niamey », *Mémoire de DEA*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 72 p.

Moumoudou Ibrahim H, 2007, « Losso Goungou : Du village urbain au quartier périphérique (Communauté Urbaine de Niamey) ». *Mémoire Maîtrise Géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 99 p.

Noma A., 2011, « Les transformations du centre-ville de Niamey. Le cas de Gandatché (Commune II) », *Mémoire Maîtrise Géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 106p.

### **Textes Législatifs et juridiques au Niger**

#### **Foncier**

Arrêté N°059 /MAT/UH du 04 avril 2011 portant définition des procédures transitoires relatives aux opérations de lotissement.

Décret N° 2009-224/PRN/MU/11 du 12 août 2009, fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la Loi N° 61-37 du 24 novembre 1961, réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée

par la Loi N° 2008-37 du 10 juillet 2008, relative au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.

Loi N°61-30 du 19 juillet 1961, fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers dans la République du Niger.

Loi N°01-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire.

Loi N°2008-37 du 10 juillet 2008 modifiant et complétant la Loi N°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire.

Ordonnance N°59-113 PCN du 11 juillet 1959 portant réglementation du domaine privé de la République du Niger.

## **II. Bibliographie : Pauvreté, Inégalités, Capabilités**

### **II.1 Références générales sur Pauvreté, Inégalités, Capabilités**

AfDB, 2011, « The middle of the Pyramid : Dynamics of the Middle Class in Africa », April 20, 24 pages.

Antoine Ph., Bocquier Ph., Marcoux R., Piché V., 2006, « L'expérience des enquêtes biographiques en Afrique », Communication au colloque Chaire Quételet 2006, « Les systèmes d'information en démographie et en sciences sociales. Nouvelles questions, nouveaux outils ? », 29 novembre-1er décembre 2006, Louvain-la-Neuve, Belgique

Arnsperger Ch., Van Parijs Ph., 2000, *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte-Repères.

Bahri A., 2004, « Mesure de la pauvreté dans le contexte africain », *Etude de la Population Africaine / African Population Studies*, Vol.2 supplément, no.19.

Ballet J., Mahieu F.R., 2009, « Capabilité et capacité dans le développement : Repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen », *Revue Tiers Monde*, Vol. 2, n°198, 303-316.

Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R., 2005, *L'autre développement, le développement soutenable*, Paris, l'Harmattan.

Ballet J., Guillon R. (dir.), 2003, *Regards croisés sur le capital social*, Paris, L'Harmattan

Banerjee A.V., Duflo E., 2011, *Poor Economics. A radical rethinking of the way to fight global poverty*, New York, Public Affairs.

Baron C., Maillfert M., 2010, « La gestion de l'eau potable en Afrique francophone : éléments pour une lecture institutionnaliste de l'action collective », *Communication* au Symposium international « Environnement, Régions et ressources stratégiques » (RISC), « Modèles de gouvernance et Pluralité des droits », Lille (France), 5-7 juillet.

Bénicourt E., 2007, «Amartya Sen : un bilan critique», *Cahiers d'économie Politique*, vol 1, n°52, 57-81.

Bertin A., 2004, « Quelle perspective pour l'approche par les capacités? », *Document de travail du Centre d'Economie du Développement*, Université Bordeaux IV, n°92, 12 pages.

Bisiaux R., 2011, « Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls », *L'économie Politique* «Sud : être pauvre et comment s'en sortir», n°49, Janvier, 6-23.

Bonnassieux A., 2004, « Diversité des représentations de la pauvreté dans l'Afrique sahélienne », *Communication* à l'atelier « Identité, pauvreté et espace public », Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) de Toulouse, 11 juin, 7 pages.

- Bourguignon F., 2003, *The poverty-growth-inequality Triangle*. Conférence sur la pauvreté, inégalité et croissance, Agence Française du Développement/ EU Development Network, Paris, Novembre 2003. Traduction française : 2004, « Le triangle Pauvreté, inégalités, croissance », *Afrique Contemporaine*, automne, 29-56.
- Cleaver F., 2005, « The inequality of social capital and the reproduction of chronic poverty », *World Development*, Volume 33, Issue 6, June, 893-906.
- Cling J.P., Cogneau D., Loup J., Naudet J.D., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2005, « Le développement, une question de chance? », AFD, *Document de travail*, Département de la recherche, novembre, n°8, 41 pages.
- Cogneau D., 2009, « The political dimension of inequality during economic development », *Document de Travail DIAL*, n°10, 30 pages.
- Darbon D., Toulabor C., 2011, « Quelle(s) classe(s) moyenne(s) en Afrique ? Une revue de la littérature », AFD, *Document de travail*, décembre, n°118, 66 pages.
- Dubois J.L., 2001, « L'évolution des systèmes d'investigation et la mesure de la pauvreté », *Séminaire transversal C3ED*, Paris, 23 janvier, 18 pages.
- Duflo E., Banerjee A.V., 2012, *Repenser la pauvreté*, Paris, Le Seuil.
- Duflo E., 2010, *Le développement humain. Lutter contre la pauvreté (I)*, Le Seuil / République des idées, Paris, 104 p.
- Duflo E., 2010, *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté (II)*, Le Seuil / République des idées, Paris, 104 p.
- Duflo E., 2009, *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, Fayard, Paris.
- Elbaum M., 1995, « Justice sociale, inégalités, exclusion », *Revue de l'OFCE*, 53, avril, 197-247.
- Farvaque N., 2005, « L'approche alternative d'Amartya Sen : réponse à Emmanuelle Bénicourt », *L'Économie politique*, vol.3, no 27, p. 38-51.
- Gadrey J., Jany-Catrice Fl., 2005, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 123 p.
- Gilliard P., 2005, *L'extrême pauvreté au Niger : mendier ou mourir?*, Paris, Karthala, 284 p.
- Green M., Hulme D., 2005, « From Correlates and Characteristics to Causes: Thinking About Poverty from a Chronic Poverty Perspective », *World Development*, Vol. 33, Issue 6, June, 867-879.
- Herrera J., Merceron S., 2010, « Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009 », AFD, *Document de travail*, Département de la recherche, novembre, n°103, 104 p.
- Jackson T., 2010, *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, De Boeck.
- Jacquemot P. (coord.), 2012, « Les classes moyennes en Afrique », *Afrique Contemporaine*, De Boeck, n°244.
- Kobiane J-F, 2004, « Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages : bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté scolarisation », *African Population Studies*, Supplement A, vol 19, pp. 265-283.
- Labrousse A., 2010, « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation*, n°7, 1er semestre 2010

- Lachaud J.P., 2000, « Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : substitution ou complémentarité ? », *Document de travail du Centre d'Economie du Développement*, Université Bordeaux IV, n°49, 67 p.
- Lamarche Lucie, 2002, *Le rôle central des droits économiques et sociaux de la personne dans les stratégies de lutte contre la pauvreté*, UNESCO, Direction des droits de l'Homme, Paris, 60 p.
- Lautier B., 2001, « Sous la morale, la politique : la Banque Mondiale et la lutte contre la pauvreté », *Politique Africaine*, «Figures de la réussite et imaginaires politiques», juin, n°82, 169-176.
- Lavallée E., Olivier A., Pasquier-Doumer L., Robilliard A.S., 2009, « Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences dans les pays en développement ? », AFD, *Document de travail*, Département de la recherche, février, n°79, 55 p.
- Lavigne Delville Ph., Mathieu M., 2000, « Donner corps aux ambitions : le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social », in Lavigne Delville Ph., Sellamna N., Mathieu M. (sous la dir.), *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/Gret/Icra, 497-536.
- Lévy M. (dir.), 2002, *Comment réduire pauvreté et inégalité. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, Karthala-IRD.
- Magassa H, 2002, « Ethique et pauvreté : l'exemple du Mali », in *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie des groupes défavorisés. Bénin-Burkina Faso-Mali-Niger*, Unesco-Karthala-Futurs Africains, 129-176.
- North D., 2005, *Le processus de développement économique*, Paris, éd. D'Organisation.
- Olivier de Sardan, J-P, 2008, *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- PNUD, 2010, « La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain », *Rapport sur le développement humain 2010*, Edition du 20ème anniversaire.
- PNUD, 2001, «Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain», *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Paris, Bruxelles, Ed. De Boeck.
- Raffinot M., 2009, « Ownership : l'appropriation des politiques de développement, de la théorie à la mise en pratique », *Document de travail DIAL*, 02, 21 p.
- Ravallion M., 2008, «Quel seuil de pauvreté ? Une réponse à Reddy », *Centre International de la Pauvreté*, Juillet, n°53.
- Ravallion M., 1992, «Poverty Comparisons. A Guide to Concepts and Methods», *Papers* 88, World Bank-Living Standards Measurement.
- Rawls J., 1971, *A Theory of Justice*, The Belknap Press of Harvard University Press; Traduction française de Audard C., 1997, *Théorie de la justice*, Editions du Seuil, 2<sup>ème</sup> édition.
- Rebout V. (dir.), 2006, « Sen : un économiste du développement ? », *Notes et Document*, Département de la recherche, AFD, n°30, 248 p.
- Requier-Desjardins D., 2003, « Le capital social dans la théorie économique : actif privé ou bien public ? Le point sur quelques contributions récentes », in Ballet J., Guillon R. (dir.), 2003, *Regards croisés sur le capital social*, Paris, L'Harmattan, 15-39.
- Revue Tiers Monde*, 2009, « Sen, libertés et pratiques du développement. L'incomplétude comme source d'innovation », vol.2, n°198, juillet.
- Salama P., Lautier B. (dir.), 1995, « Les Pauvretés », *Revue Tiers Monde*, T.142, juillet.

- Sen A.K., 2009, *The idea of justice*, London, Penguin, and Cambridge, MA, Harvard University Press. Traduction française : *L'idée de justice*, Flammarion, 2010.
- Sen A.K., 2003, *Un nouveau modèle économique (Développement, justice, liberté)*, Paris, Ed. Odile Jacob, 479 p.
- Sen A.K., 1989, «Economic methodology: heterogeneity and relevance», *Social Research*, vol.56, n°2, 299-329.
- Sen A.K., 1987, *On Ethics and Economics*, Oxford, Blackwell Publishers. Traduction française : *Éthique et économie*, Presses universitaires de France, Paris, 1993.
- Sen A.K., 1985, *Commodities and Capabilities*, Oxford India Paperbacks, Oxford University Press.
- Sindzingre A., 2006, « Institutions, développement et pauvreté », AFD, *Document de travail*, Département de la recherche, juillet, n°20, 50 p.
- Sow S., 1998, « Mots et maux pour décrire la pauvreté : opinions de femmes peules », in *Actes du Colloque « Urbanisation et Pauvreté en Afrique de l'Ouest »*, Annales du Département de géographie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, hors série, 25-34.
- The Chronic Poverty Report 2008-2009*, « Chronic Poverty Report 2 », Manchester, Chronic Poverty Research Centre, 2008.
- Tiers Monde*, 2009, « Sen, Libertés et pratiques du développement. L'incomplétude comme source d'innovation », n°198, avril-juin.
- Townsend P., 1979, « The Development of Research on Poverty », in *Social Security Research: The Definition and Measurement of Poverty*, HMSO, Londres.
- World Bank, 2009, «Reshaping Economic Geography», *World Development Report 2009*, Washington, DC: The World Bank.
- World Development*, 2005, Vol. 33, Issue 6, June, 851-1027.
- Yusuf S., 2008, *Development Economics through the Decades. A Critical Look at 30 Years of the World Development Report*, Washington DC: The World Bank.

## II.2 Pauvreté, Burkina Faso

- Dafflon B., Madiès Th., 2011, *L'économie Politique de la Décentralisation dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Burkina Faso, Sénégal, Ghana et Kenya*, AFD/The World Bank, Juillet.
- IMF, «Burkina Faso: Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper», *IMF Country Report No. 11/245*, August 2011.
- INSD, 2000, « Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso », *INSD*.
- INSD, 2003, « Burkina Faso : la pauvreté en 2003 », *INSD*, 2<sup>ème</sup> édition.
- Kabore S.T., Koné M., Ouoba P., 2009, « Mesure et cartographie de la pauvreté, Analyse des résultats définitifs », *Recensement de la population et de l'habitation au Burkina Faso de 2006*.
- Ki J.B., Sawadogo D., Ki B., 2006, « Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal et au Burkina Faso », *African Economic Research Consortium*.
- Kobiane J-F., 2005, « Pauvreté et structure démographique des ménages et scolarisation des enfants à Ouagadougou », *Les travaux de l'UERD* n°15, Novembre.
- Kobiane J-F., 2003, «Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou», in Cosio M., Marcoux R., Pilon M. et Quesnel A. (éd.), 2003, *Éducation*,

*famille et dynamiques démographiques*. Actes du séminaire international, Ouagadougou, 15-19 novembre 1999, CICREDUERD-FNUAP.

Kobiane J-F., 2002, « Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire », *Thèse de doctorat en démographie*, Université Catholique de Louvain.

Kobiane J-F., 1998, « Essai de construction d'un profil de pauvreté des ménages à Ouagadougou à partir des caractéristiques de l'habitat », *in*: Gendreau F. (éd.), 1998, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF, Éditions ESTEM, Paris.

Lachaud J-P., 2000, « Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : substitution ou complémentarité ? », *Document de travail CDDT*, n°49.

Ouarne A., Ouili I., et Basse AM., 2009, « Pauvreté au Burkina Faso, à la recherche d'un indicateur composite de pauvreté », *document de travail JMS*.

Wetta C., Yerbanga A., 2007, « La pauvreté des ménages au Burkina Faso : une approche multidimensionnelle », *PARSEP*.

### **II.3 Pauvreté, Niger**

*Actes du colloque* « Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest (4-6 juillet 1996) », 1998, Département de Géographie/FLSH/UAM à Niamey, *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, 272 p.

Alpha Gado B., 1998, « Environnement et pauvreté au Niger : Crise écologique, migration et pauvreté urbaine », *Annales de l'Université de Niamey*, Hors série, 63-78 (Actes du colloque « Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest », Niamey, Université Abdou Moumouni).

Alpha Gado B., 2005, « Paupérisation, marginalisation et exclusion en milieu urbain : le cas d'un quartier périphérique de Niamey », *in* Chanson-Jabeur Ch., Goerg O. (dir.) *Mama Africa. Hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch*, Paris, L'Harmattan, 125-141.

Banque Mondiale, 1996 : *Evaluation de la pauvreté au Niger*, Niger, 140 pages

Idrissa K., 2002, « Lutte contre la pauvreté au Niger, considérations ethno-linguistiques, historiques et stratégies actuelles », *in* *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie alimentaire et la sécurité humaine des groupes défavorisés, Bénin - Burkina Faso - Mali - Niger*, Ed. Karthala, UNESCO, Futurs Africains, 177-276.

Institut National de la Statistique (INS), 2010, *Le Niger en chiffres*, Niamey (Niger), 26 p.

Institut National de la Statistique (INS), et al., 2009, *Analyse des variations de la pauvreté multidimensionnelle non-monnaire au Niger à l'aide des tests de dominance stochastique*, Niamey (Niger), 107 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 2009, *Les déterminants de la pauvreté au Niger*, Niamey (Niger), 73 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 2009, *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages au Niger (ENBCIII) 2007/2008, Rapport sur les indicateurs sociaux*, Niamey (Niger), 129 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 2008, *Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Niger : 2005-2008*, Niamey (Niger), 69 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 2008, *Rapport sur l'état de la pauvreté au Niger*, Niamey (Niger), 196 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 2007, *Mesure de la pauvreté selon la méthode de Degrés de Satisfaction des Besoins Essentiels (DSBE)*, PNUD, (Niger), 197 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 2006, *Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QIBB-2005)*, Rapport d'analyse, Niamey (Niger), 79 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al. (2005) : *Revue de littérature sur la pauvreté et les stratégies de lutte contre la pauvreté au Niger*, Niamey (Niger), 135 p.

Institut National de la Statistique (INS) et al., 1994, *Enquête sur le budget et la consommation des ménages au Niger 1989/1990-1992/1993*, Niamey (Niger), 52 p.

Kakwani N., Khandker S., Son H.H., 2004, « Pro-poor growth: concepts and measurement with country case studies », United Nations Development Programme, International Poverty Centre, *Working Paper*, n°1, August, 26 p.

Motcho Kokou H., 1998, « Cadre de vie urbaine : reflet de la pauvreté à Niamey », *Actes du colloque « Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*, Université Abdou Moumouni Niamey, 183-198.

Secrétariat Permanent Du Document De Stratégie De Réduction De La Pauvreté (DRSP) et al., 2002a, *Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)* Niamey (Niger), 209 p.

Secrétariat Permanent (SRP) et al., 2002b, « *Évaluation participative de la pauvreté au Niger* », *Rapport de synthèse*, Niamey (Niger), 63 p.

### **III. Bibliographie : Eau et Assainissement**

#### **III.1 Références générales**

Aubriot J., 2012, « Accès à l'eau et usages du droit. Etudes de cas à Soweto », *Focales* n° 10, février, AFD, 154 pages

Bakker K., 2007, « Trickle down? Private sector participation and the pro-poor water supply debate in Jakarta, Indonesia », *Geoforum*, Vol. 38, 855-868.

Bakker, K. 2007, "The "Commons" versus the "Commodity": After-globalization, anti-privatization and the right to water in the global South", *Antipode*, 39(3), 430-455.

Ballance T., Trémolet S. 2005, « *Private Sector Participation in Urban Water Supply in Sub-Saharan Africa* », *Rapport Coopération Allemande GTZ, KfW*, novembre.

Banerjee S.G., Morella E., 2011, *Africa's Water and Sanitation Infrastructure. (Access, Affordability, and Alternatives)*, Washington, The World Bank, 436 pages.

Baron C., Bonnassieux A, Paquerot S., 2012, «Gestion de l'eau et participation», *Communication Congrès annuel de la Société québécoise de Sciences politiques*, Université d'Ottawa, 23-25 mai.

Baron C., Frenoux C., 2012, « Ville néolibérale et accès à l'eau au Sud : changer ou aménager le modèle ?» in *Regards sur la ville*, Paris, Economica-Anthropos, 111-142.

Baron C., Maillefert M., 2011, «Une lecture institutionnaliste de la gouvernance de l'eau potable : des terrains d'Afrique de l'Ouest francophone aux faits stylisés», *Regions&Cohesion*, Volume 1, Issue 3, Winter, 7-33.

Baron C., 2006, « Mutations institutionnelles et recompositions des territoires urbains en Afrique : une analyse à travers la problématique de l'accès à l'eau », *Revue Développement Durable et Territoires*, n° 6 « Les territoires de l'eau », septembre. <http://developpementdurable.revues.org/index2940.html>

Barraqué B. (ed.), 2012, *Urban Water Conflicts*, Unesco/CRC press, 313 p.

Barraqué B., 2005, « Eau (et gaz) à tous les étages : comment les européens l'ont eue, et comment le Tiers Monde pourrait l'avoir? », *Communication* au séminaire IDDRI, Paris.

- Barrau E., Frenoux C., 2010, « Services d'eau potable dans les pays du sud : promouvoir et accompagner l'innovation institutionnelle. Enseignements issus d'expériences au Cambodge et en Haïti », Gret, *Coopérer aujourd'hui*, n°68, 61p.
- Bayliss, K. and Fine, B., 2007, *Privatization and Alternative Public Sector Reforms in Sub-Saharan Africa: Delivering on Electricity and Water*, London: Palgrave Macmillan.
- Blanc A., Botton S. (dir.), 2012, *Water services and the private sector in developing countries. Comparative perceptions and discussion dynamics*, Paris, AFD, Coll. *Recherches* n°2, March, 457p.
- Blanc A., Cavé J., Chaponnière E., 2009, «Les petits opérateurs privés de la distribution d'eau à Maputo : d'un problème à une solution ? Regards croisés», Paris, AFD, *Document de travail* n°85, août.
- Blanc A., Ghesquières C., 2006, « Le secteur de l'eau au Sénégal : un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ? », AFD, *Document de travail* n°24, 29 p
- Blanc A., Ghesquières C., 2006, « Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud : quelle place pour le secteur privé », AFD, *Document de travail* n°25, 29 p
- Botton S., Blanc A., 2010, « Accès de tous aux services d'eau : le rôle des petits opérateurs privés à Hô Chi Minh Ville, Vietnam, Socialisation ou actionnarisation ? Une traduction vietnamienne des grands enjeux à l'œuvre dans le secteur de l'eau », Paris, AFD, *Coll Focales*, n°1, février.
- Bousquet A., 2006, «L'accès à l'eau potable des citadins pauvres. Entre régulations marchandes et régulations communautaires (Kenya, Tanzanie, Zambie)», *Thèse de Doctorat*, Université de Paris I Sorbonne, 2 tomes, 564 p.
- Bousquet A., 2005, « L'eau et les pauvres à Nairobi : de l'apartheid hydrique à la fragmentation urbaine. L'exemple de Kibera », in Charton-Biguot H. et Rodriguez-Torres D. (dir.), *Nairobi contemporain, les paradoxes d'une ville fragmentée*, Paris, Ed Karthala, 182-217
- Carlié R., 2001, «Concessionnaire de réseaux d'adduction d'eau potable, naissance d'un métier. Gestion des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) en République Islamique de Mauritanie», *Traverse* n°9, Paris, GRET, 29 p
- Cissé O. (dir.), 2012, *Les décharges d'ordures en Afrique. Mbeubeuss à Dakar au Sénégal*, Paris, Ed Karthala.
- Cissé O., 2007, *L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar*, Paris, Ed Karthala.
- Colon M., Guérin-Schneider, 2013, « La diffusion du Nouveau Management Public dans les services d'eau potable des pays en développement, créatrice de valeurs publiques ? Le cas de l'Ouganda et du Cambodge », *Communication au Colloque RIODD*, Juin.
- De Miras C., 2010, « Les services urbains de distribution d'eau potable et d'assainissement au Maroc ou les exigences de l'émergence », *Geocarrefour*, Vol 85, n°2, 119-126.
- Devoto Fl., Duflo E., Dupas P., Parienté W., Pons V., 2011. « Happiness on Tap: Piped Water Adoption in Urban Morocco », *CEPR Discussion Papers* 8326.
- Dongo K., Koffi Kouamé F., Koné B., Biém J., Tanner M. et Cissé G., 2008, « Analyse de la situation de l'Environnement sanitaire des quartiers défavorisés du tissu urbain de Yopougon », *VertigO*, vol. 8, n° 3. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/039590ar>
- Dorier-Apprill E., Meynet C., 2005, « Les ONG : acteurs d'une gestion disputée des services de base dans les villes africaines? », *Autrepart*, n° 35, 19-37.

- Dos Santos S., 2012, « L'accès à l'eau en Afrique subsaharienne : la mesure est-elle compatible avec le risque sanitaire ? » *Environnement, risques, santé*, volume 4, juillet 2012, 282-286.
- Dubresson A., 2001, *Rapport de mission en Zambie : 21 août-4 septembre*, Paris, Géotropiques, Université Paris X Nanterre, 8 p
- Etienne J., 2003, « Eau et assainissement : croyances, modes et modèles », *Afrique Contemporaine*, printemps, 103-116.
- Fall M., Marin Ph., Locussol A., and Verspyck R., 2009, « Reforming Urban Water Utilities in Western and Central Africa: Experiences with Public-Private Partnerships », Vol. 2, "Case Studies." *Water Sector Board Discussion Paper Series*, World Bank, Washington DC, 68 pages.
- Gueu DG, 1993, *Epidémiologie des maladies infectieuses transmises par voie hydrique à Abidjan*, Thèse de pharmacie Université d'Abidjan, 211 p.
- Jaglin S., 2010, « Accès à l'eau, accès à la ville », In Jacquet P., Pachauri R.K., Tubiana L., 2010, «Villes : changer de trajectoire», *Regards sur la Terre 2010*, Paris, Les presses de Sciences Po, 183-191.
- Jaglin S., Zerah M.H. (sous la dir.), 2010, « Eau des villes : repenser des services en mutation », *Tiers Monde*, n°203, juillet-septembre.
- Jaglin S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question*, Paris, CNRS Editions, 244 p.
- Joffe M., Hoffman R., Brown M., 2008, « Sociétés africaines d'eau. Rapport d'étude comparative régional sur la solvabilité des services d'utilités publics », WSP, PPIAF, GCR, decembre, 120 pages.
- Kariuki M., Schwartz J., 2005, « Small-Scale Private Service Providers of Water Supply and Electricity: A Review of Incidence, Structure, Pricing, and Operating Characteristics », *World Bank Policy Research Working Paper* n°3727.
- Kariuki M., Akolor G., 2000, *Delivery of Water Supply to low Income Urban Communities through the Teshie Tankers Owner Association: A case study of public-private initiatives in Ghana*, Londres Accra, Infrastructures for development. Water Utilities Partnership Project n°5, 7p.
- Kjellen M., McGranahan G., 2006, *Informal Water Vendors and the Urban Poor*, International Institute for Environment and Development (IIED), London, 29 p..
- Le Bris E., 2002, « Accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés des grandes villes et les petits centres urbains », in Levy M., 2002, *Comment réduire pauvreté et inégalités*, Paris, IRD-Karthala, 125-138.
- Marin P., 2009, *Public-Private Partnerships for Urban Water Utilities. A Review of Experiences in Developing Countries*, World Bank Publications, Washington, October, 2 Volumes.
- Matejka G., Bouvet Y., Koulidiati J., Tanawa E., Emmanuel E., Ngnikam E., Vermande P., 2004, « Gestion maîtrisée des déchets solides urbains et de l'assainissement dans les pays en voie de développement : les besoins en études scientifiques et techniques spécifiques, et en outils méthodologiques adaptés », Colloque de Ouagadougou, 11 p.
- Merino M., 2005, « La gestion des déchets à Nairobi, perspectives de recomposition de l'action publique », in Charton-Biguot H. et Rodriguez-Torres (dir.), *Nairobi Contemporain, les paradoxes d'une ville fragmentée*, Paris, Ed Karthala, 147-181.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso. Analyse économique-environnementale au niveau national (phase1) », *Rapport final* du 29 août 2011.

Morella E., Foster V., Gosh Banerjee S., 2008, « L'état de l'assainissement en Afrique subsaharienne », AICD, *Background Paper*, 13, Juin, 12p.

Petit S., 2011, « Eau, assainissement, énergie, déchets : vers une ville sans réseaux? », *Métropolitiques*, 14 décembre. <http://www.metropolitiques.eu/Eau-assainissementenergie-dechets.html>.

Prasad N., 2007, « Social Policy, Regulation and Private Sector Involvement in Water Supply, Programme Area: Markets, Business and Regulation », *Paper N°3*, UNRISD, sept.

PSeau, 2004, « Gestion durable des déchets et de l'assainissement en milieu urbain », *Programme Solidarité eau*, 192 p.

Rogers P., Hall A., 2003, *Effective Water Governance*, Global Water Partnership Technical Committee, Background Paper n°7.

Salem G., 1992 « Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes-fontaines et clientélisme », *Politique Africaine*, n°45, mai, 21-38.

Tremolet S., Binder D., 2010, « La régulation des services d'eau dans les PED. Revue de littérature, éclairages et pistes de recherche », AFD, *A Savoir* 01, 114 p.

Verdeil E., 2010, « Les services urbains en réseau dans les pays arabes : diversité des réformes libérales et de leurs effets territoriaux », *Geocarrefour*, « Services urbains en réforme dans les pays arabes », Vol.85, n°2, Introduction, 99-108.

Vincent I., 2003, « Le prix de l'eau pour les pauvres : comment concilier droit à l'eau et paiement du service ? » *Afrique Contemporaine*, printemps, 119-134.

Whittington D. et al., 1992, « Household demand for improved sanitation services: A case study of Kumasi, Ghana », UNDP-World Bank water and sanitation program, Washington DC.

### **III.2 Eau et assainissement au Burkina Faso**

Baietti A., Kingdom W., Van Ginneken M., 2006, « Characteristics of well-performing public water utilities », *Water Supply and Sanitation Working Notes*, Washington DC, World Bank, Note n°9, May.

Baron C., 2014, « Hybrid Water Governance in Burkina Faso », in McDonald (dir.), *The effects of corporatization on public owned enterprises in the water sector*, London, Zed Press, February.

Baron C., Bonnassieux A., 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable. Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso », *Annales de Géographie*, n°693, Septembre-Octobre, 525-548.

Béré C. A., Sanou E., Sawadogo M., 2008, « Revue sommaire du secteur de l'AEPHA (Approvisionnement en Eau potable, Hygiène et Assainissement) relative aux coûts unitaires », *Rapport final WashCost Burkina Faso*, « Quantifier le coût de fourniture d'eau salubre, de services d'assainissement et d'hygiène, décembre, 101p.

Bohbot, Reine, 2008, « L'accès à l'eau dans les bidonvilles des villes africaines. Enjeux et défis de l'universalisation de l'accès (Cas d'Ouagadougou) », *Maîtrise en études internationales*, Université Laval (Directeur de recherche : Lasserre, Frédéric, Co directeur: Dessy, Sylvain Eloi)

Bouju J., Ouattara F., 2002, « Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à

Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) », *Programme de recherche* Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, Action de recherche n°4, SHADYC (Marseille)-GRIL (Ouagadougou).

Briceño-Garmendia C., Domínguez-Torres C., 2011, « Infrastructure du Burkina Faso : Une perspective continentale », *Rapport Pays*, AICD (Africa Infrastructure Country Diagnostic), Mai, 45p.

Dos Santos, S., Legrand, T.K., 2013. « Is the Tap Locked ? An Event History Analysis of Piped Water Access in Ouagadougou – Burkina Faso », *Urban Studies*, vol. 50, n°6, 1262-1280.

Dos Santos S., 2007, « La quête de l'eau en milieu urbain sahélien : l'accès à l'eau et la perte de l'eau courante à Ouagadougou », *Etude de la population africaine*, vol. 19, supplément B.

Dos Santos S., 2006, « Accès à l'eau et enjeux socio-sanitaires à Ouagadougou – Burkina Faso », *Espace populations sociétés* [En ligne], n°2-3.

Dos Santos S., 2005, « Koom la viim : enjeux socio-sanitaire de la quête de l'eau à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Thèse de Doctorat*, Département de Démographie de la Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal ;

Gorse F., Chouteau P., 2008, *Projet d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou Office national d'eau et d'assainissement – ONEA – Burkina Faso*, Agence Française de Développement, Département Recherche, Série évaluation et Capitalisation, Coll. ExPost, n°16, Juillet.

Hydroconseil, 2013, « Evaluation du projet pilote de la délégation de gestion dans cinq quartiers périphériques non lotis de Ouagadougou dans la perspective d'amélioration du service pour les plus défavorisés », *Rapport Final* (version draft 2), 31 janvier, 100 pages.

Hydroconseil-Sahelconsult, 2003, « Enquête Marketing ONEA (Office National de l'Eau et Assainissement). Réalisation d'une enquête marketing concernant la localisation de 50 000 branchements particuliers et de 400 bornes-fontaines associés au projet ZIGA », *Rapport final de phase 2*, Août, 67 pages.

Jaglin S., Koanda S., 1988, « Gestion partagée et prix de l'eau potable à Ouagadougou (Burkina Faso) », Colloque "Coût et prix de l'eau en ville", ENPC ;

Jaglin S., Koanda S., 1998, « L'eau dans les périphéries ouagalaises : compromis gestionnaires et nouveaux partenariats », in *Les métropoles du Sud au risque de la culture planétaire*, Karthala.

Jaglin S., 1993, « Gestion partagée de l'eau potable à Ouagadougou : pouvoirs urbains et contrôle social », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n. 83-84.

Lopa Dufrenot M., 2008, *L'accès à l'eau, un droit humain au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.

MAHRH, 2009, « Appui au Secteur Eau et Assainissement du Burkina Faso (ASEA), 2010 – 2015 », *Document d'appui*, Version Finale, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso, Ministère des Affaires Étrangères du Danemark, Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement.

MAHRH, 2006, « Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 », PN-AEPA, *Document de Programme*, novembre, 55p.

Marin Ph., Fall M., Ouibiga H., 2010, « Corporatizing a water utility. A successful case using a performance-based service contract for ONEA in Burkina Faso », *PPIAF*, The World Bank, *Grid Lines*, n°053, march, 4 pages.

Meunier-Nikiema A., 2007, « Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets Ouagadougou (Burkina Faso) », *M@ppemonde*, 87, 3, 15 p. <http://m@ppemonde.mgm.fr>

Partenariat Mondial de l'Eau/Afrique de l'Ouest (GWP/AO), 2009, *Evaluation de la gouvernance de l'eau au Burkina Faso : Analyse de la situation et actions prioritaires*, Programme de gouvernance des ressources en eau/Composante Afrique de l'Ouest (PFWG-GAO).

Pigaud F., 2013, « Le Burkina fait un brin de toilettes », *Alternatives Internationales*, Hors-Série n°13, mai, 34-35.

Sawadogo D., 2007, « Réforme du secteur de l'hydraulique urbaine au Burkina Faso : cas de l'ONEA », juillet, *Communication au Congrès de l'Association Africaine de l'eau*, Congrès Cotonou 2008 « Impact des réformes sur la gouvernance des sociétés d'eau et d'assainissement », Juillet, 12 pages.

Sawadogo F.M., 1995, « La privatisation des entreprises publiques au Burkina Faso », *Revue Burkina de Droit* n° 27, janvier, p.9 et ss.

Traoré M., 2009, « Espace urbain et gestion des déchets : des logiques d'acteurs contrastées dans la ville de Ouagadougou », IUSSP, Princeton.edu/paper /93151, 17 p

Traoré M., 2011, « Analyse de la participation citoyenne autour de la gestion des déchets dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) », [www.participation et démocratie.fr/atelier](http://www.participation-et-democratie.fr/atelier) 11, 17 p.

Valfrey B., Diallo M., 2004, « Burkina Faso. Etat des lieux et perspectives de l'atteinte des objectifs de développement du millénaire dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement », *Livre bleu. L'eau, la vie et le développement humain. Rapport Pays*, Montréal, Le Secrétariat International de l'Eau, août, 41 pages.

Valfrey-Visser B., Rama M., 2012 (2<sup>ème</sup> édition), « Etat des lieux de l'eau et de l'assainissement au niveau national », *Livre bleu. L'eau, la vie et le développement humain. Rapport Pays*, s/c Eau Vive Burkina, Ouagadougou, février, 36 pages

World Bank, 1999, *Implementation completion report*, Burkina Faso, Ouagadougou Water Supply Engineering Credit (Credit 2519-BUR), March 12, Document, Report n°19043.

World Bank, 2008, *Implementation completion and results report (IDA-34760 IDA-3476A) on a Credit in the amount of SDR 55 million (US\$ 70 million equivalent) to Burkina Faso for the Ouagadougou Water Supply Project*, June, Document, report n°ICR0000705.

World Bank, 2009, *Burkina Faso - Urban Water Sector Project*. Washington DC-The World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2009/04/10542869/burkina-faso-urban-water-sector-project>

WSP (Water and Sanitation Program), PPIAF (Public Private Infrastructure Advisory Facility), 2007 (revised 2009), "Water Utilities in Africa: Case Studies of Transformation and Market Access", *Final Report*, July.

WSP/ONEA, 2011, "Cadre stratégique d'extension des services d'AEPA aux populations pauvres et défavorisées en milieu urbain et périurbain", *Rapport préliminaire*, Septembre.

## **Mémoires**

Kombassere W.K., 2010, « Accès à l'eau potable dans les secteurs périphériques de Ouagadougou : cas du secteur 28 », *Mémoire de Maîtrise de géographie*, Université de Ouagadougou.

Poze C., 2010, « La pré-collecte des déchets ménagers à Ouagadougou : difficultés du développement d'un service urbain dans un contexte de pauvreté. Les cas des secteurs 13, 25,26 et 27 », *Mémoire de Master I de géographie*, Université Paris I- Panthéon-Sorbonne.

Sawadogo M., 2009, « Accès à l'eau potable et l'assainissement dans les périphéries de Ouagadougou : cas de la trame d'accueil du secteur 30 », *Mémoire de Maîtrise de géographie*, Université de Ouagadougou.

Sory I., 2009, « Gestion des déchets solides et risques sanitaires en milieu urbain », *Mémoire de Master de recherche en géographie*, Université de Ouagadougou.

Ouedraogo S., 1998, « Evacuation des eaux usées domestiques et excréta humain à Ouagadougou » *Mémoire de maîtrise de géographie*, FLASHS, Université de Ouagadougou ;

### **III.3 Eau et assainissement au Niger**

Blundo G., Hahonou E., Olivier de Sardan J-P, 2002, « La question des déchets et de l'assainissement dans deux villes moyennes du Niger », *Rapport final PDM/Pseau*, LASDEL, 121 p.

Bontianti A., Younsa Harouna H., 2012, « L'offre du service de l'eau dans les quartiers précaires de Niamey : de la ségrégation hydrique à l'émergence de nouveaux acteurs. Cas de Pays Bas (4<sup>ème</sup> arrondissement) », *Mu Kara Sani*, Volume 17, décembre, 142-160.

Bontianti A., Sidikou Hamidou S., 2008, *Gestion des déchets à Niamey*, Paris, L'Harmattan, 115 p.

Bureau National de Coordination, 2000, « *Projet de Réhabilitation des Infrastructures. Etude de base Hydrologie urbaine et autres données scientifiques* », *Rapport provisoire*, Cabinet du Premier Ministre, Niamey, 31p.

Collignon B., 2001), *L'affermage des bornes-fontaines au Niger*, Hydroconseil, 33 pages.

Dupont V., 2009, *Financement des services d'eau en milieu urbain au Niger*, Projet réalisé pour l'Institut de Recherches pour le Développement et financé par la Fondation de l'IDDRI : « Financement des services urbains d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement. Modalité de partage du coût global de long terme entre acteurs », Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, p 92.

Dupont V., 2010, « Financement des services d'eau en milieu urbain au Niger », *Focales 04*, Paris, AFD, octobre, 140 p.

Eau Vive, 2008, *Eau et Assainissement pour un Développement Durable au Niger*, Montreuil, 2 p.

Hungerford H.B., 2012, « Water, Cities, and Bodies: A relational Understanding of Niamey, Niger », PhD of Doctor of Philosophy in Geography, University of Kansas, March, 205 pages (+ annexes), Advisor: Dr. Garth Myers.

Issaka H., 2010, « Mise en carte et gestion territoriale des risques en milieu urbain sahélien à travers l'exemple de Niamey (Niger) », *Thèse de doctorat de géographie*, Université de Strasbourg, 347 p.

Ministère de l'eau, de l'environnement et de la lutte contre la désertification du Niger, 2010, Direction des Etudes et de la Programmation, *Rapport annuel 2009*, Niamey, p 45 + annexes.

Ministère de l'Hydraulique, Ministère de la Santé Publique, 2009, « Etude pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Niger », DHUSUA – DHPES, *Rapport d'état des lieux*, draft final, janvier, 172 p.

Motcho K.-H., 2005, « Comportement et attitudes de la population de Niamey, capitale du Niger vis-à-vis des infrastructures publiques. Invasion de la rue : une règle établie », in *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel, Hommage au Professeur Jorg Winistofer*, Lausanne, 117-192.

Partenariat Mondial de l'Eau/Afrique de l'Ouest (GWP/OA), 2009, *Evaluation de la gouvernance de l'eau au Niger*, Ouagadougou, 40 p.

Programme Solidarité Eau, 2007, *Agir pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Guide de la coopération décentralisée*, vol 1, juin, 63 p., <http://www.pseau.org>

Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et al, 2010, *Projet de plan de communication*, Niamey, 15 p.

SOGREAH, 2012, « Etude tarifaire et du plan d'affaires pour le secteur de l'hydraulique urbaine au Niger », *Rapport* (non publié).

Soumaila H., 2001, *Cadre institutionnel et juridique sur la gestion de l'eau et de l'assainissement*, Niamey, Niger, 10 p.

Taleb Ould M., Sepharin E., et al., 2006, *Santé et vulnérabilité des populations défavorisées en milieu urbain de l'Afrique de l'Ouest. Etude de cas en Côte d'Ivoire, Mauritanie et au Tchad*.

Tidjani Alou M., 2005, « Le partenariat public-privé dans le secteur de l'eau au Niger : autopsie d'une réforme », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 24, n°2, 161-177.

Valfrey B., Moktar Sidi M., Zabeirou Y., 2004, « Niger. Etat des lieux et perspectives pour l'eau et l'assainissement », *Livre bleu. L'eau, la vie et le développement humain. Rapport Pays*, Montréal, Le Secrétariat International de l'Eau, août, 19 pages.

## **Mémoires**

Hassane Issifou D., 2006, « Déchets urbains : Gestion, pollutions et risques sanitaires majeurs dans la Communauté Urbaine de Niamey », *Mémoire Maîtrise Géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 117 p + annexes.

Nassatebaye N., 2011, « Accès à l'eau potable et à l'assainissement, quels enjeux pour la santé dans les quartiers précaires ? Etude appliquée au quartier Gamkallé (commune Niamey IV) – Niger », *Mémoire de maîtrise de géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 90 p.

Valette H., 2011, « Accès à l'eau potable des populations pauvres dans les villes en développement. Étude de deux zones d'habitat précaire à Niamey (Niger) », *Mémoire de fin d'études*, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, sous la direction de C. Baron.

Younsa Harouna H., 2011, « L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers précaires de Niamey : cas de Pays-Bas (commune IV) », *Mémoire de maîtrise de géographie*, FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, 74 pages + annexes.

## **Textes Législatifs et juridiques au Niger**

### **Eau et Assainissement**

*Contrat de concession entre la République du Niger et la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN)*, Niamey, 2001, p 41.

Décret n° 2010-754/PCSRD du 25 novembre 2010, portant promulgation de la Constitution de la VII<sup>ème</sup> République du Niger (*J.O. du 29 novembre 2010, p 261*).

Décret n°97-368/PRN/MH/E du 02 Octobre 1997, déterminant les modalités d'application de l'ordonnance n°93-014 du 02 mars 1993, portant régime de l'eau, p 15.

Loi n°2002-12 portant réorganisation de l'activité de production, ou de transport et de distribution de l'eau dans le sous-secteur de l'Hydraulique urbaine et créant la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN).

Ordonnance 2010-06 du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant code de l'eau au Niger, 2009, p 31.

## Sigles et abréviations

ACD : Adam's Commerce et Distribution  
ACMG : Atelier de Construction Métallique Générale  
AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifiée  
AFD : Agence Française de Développement  
AfDB : African Development Bank  
AGR : Activités Génératrices de Revenu  
ARM : Autorité de Régulation Multisectorielle  
AUE : Associations d'Usagers de l'Eau  
BAD : Banque Africaine de Développement  
BF : Borne Fontaine  
BI : Branchement Individuel  
BP : Branchement Privé  
CEPED : Centre Population et Développement  
CREPA : Centre Africain pour l'Eau Potable et l'Assainissement  
CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale  
CUN : Communauté Urbaine de Niamey  
DIAL : Développement, Institutions et Mondialisation  
DSRP : Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté  
EAA : Eau et Assainissement pour l'Afrique  
ECOSAN : Ecological Sanitation  
ENBC : Enquêtes Nationales sur le Budget et la Consommation des ménages  
EPA : Eau Potable et Assainissement  
Fcfa : Franc de la Communauté Financière Africaine  
FMI : Fonds Monétaire International  
GIE : Groupement d'Intérêt Economique  
GRET : Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques  
IDA : International Development Association (Banque Mondiale)  
IDH : Indice du Développement Humain  
IDHI : Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités  
IIG : Indice d'Inégalité de Genre  
INS : Institut National de la Statistique du Niger  
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie  
IPF : Indicateur Participatif des Femmes  
IPH : Indice de Pauvreté Humaine  
IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

IRSH : Institut de Recherche en Sciences Humaines  
ISDH : Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain  
ISSP : Institut Supérieur des Sciences de la Population  
JMP : Joint Monitoring Programme  
LEREPS : Laboratoire d'Etude et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes sociaux  
NIGELEC : Société Nigérienne d'Electricité  
NPM : New Public Management  
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONU : Organisation des Nations Unies  
OPO : Observatoire de Population de Ouagadougou  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PMH : Pompe à Motricité Humaine  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
POP : Petit Opérateur Privé  
PPA : Parité du Pouvoir d'Achat  
PPP : Partenariat Public Privé  
PS-Eau : Programme Solidarité Eau  
QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être  
SanPlat : Sanitary Platform (latrine)  
SDGD : Schéma Directeur de Gestion des Déchets  
SEEN : Société d'Exploitation des Eaux du Niger  
SPEN : Société de Patrimoine des Eaux du Niger  
UN-ECLAC : United Nations - Economic Commission for Latin America and the Caribbean  
UN-ESCAP : United Nations - Economic and Social Commission for Asia and the Pacific  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
UN-HABITAT : Nations Unies pour l'habitat  
UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund  
VIP : Ventilated Improved Pit  
WHO : World Health Organization

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Composantes du développement humain.....	41
Tableau 2 : Construction d'indicateurs.....	42
Tableau 3 : Taille de l'échantillon à Ouagadougou.....	86
Tableau 4 : Taille de l'échantillon final à Ouagadougou.....	86
Tableau 5 : Taille de l'échantillon final à Niamey.....	87
Tableau 6 : Variables retenues pour le calcul du score (indice de richesse).....	93
Tableau 7 : Présentation des quartiers en fonction de la répartition branchement privé (BP)/borne fontaine (BF).....	110
Tableau 8 : Alternatives payant/gratuit, par quartier, à Ouagadougou.....	112
Tableau 9 : Taille de l'échantillon par quartier.....	116
Tableau 10 : Composition et taille des ménages.....	116
Tableau 11 : Modes d'approvisionnement en eau par niveau de richesse (%).....	119
Tableau 12 : Répartition des ménages branchés/non branchés par quartier.....	121
Tableau 13 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages (en %) en fonction des quartiers.....	122
Tableau 14: Coût de revient du mètre cube en FCFA.....	123
Tableau 15 : Coût de revient du mètre cube en Fcfa.....	123
Tableau 16 : Consommation et montant des factures d'eau pour les ménages raccordés .	124
Tableau 17 : Volumes d'eau consommée en litre et par jour, par quartier et catégorie de ménages.....	125
Tableau 18 : Distance parcourue et temps de collecte par quartier.....	130
Tableau 19 : Budget du PN-AEPA 2007-2015, en milliards de Fcfa.....	132
Tableau 20 : Types de latrine par quartier loti/non loti.....	134
Tableau 21 : Différents types de latrines selon les niveaux de richesse et les quartiers.....	135
Tableau 22 : Localisation des latrines.....	136
Tableau 23 : Localisation des douches.....	136
Tableau 24 : Satisfaction des ménages par quartier.....	137
Tableau 25 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier.....	138
Tableau 26 : Ecoulement de l'eau de vaisselle et de lessive par quartier.....	139
Tableau 27 : Mode de stockage des ordures ménagères.....	141
Tableau 28 : Durée de stockage des ordures avant évacuation (en nombre de jours).....	141
Tableau 29 : Améliorations souhaitées par les ménages des différents quartiers.....	145
Tableau 30 : Proportion de ménages disposés à payer le coût de raccordement.....	146
Tableau 31 : Statut d'occupation du logement (%).....	147
Tableau 32 : L'existence d'un réseau d'eau a motivé la venue dans le quartier (en %).....	148
Tableau 33 : Volonté des ménages à rester dans le quartier.....	150
Tableau 34 : Coupures d'eau dans les foyers connectés par quartier (en %).....	152

Tableau 35 : Coupures d'eau des ménages non connectés par quartier (en %) .....	153
Tableau 36 : Interruption du service par source d'approvisionnement (en %) .....	153
Tableau 37 : Activité principale du chef de ménage féminin non connecté au réseau .....	155
Tableau 38 : Activité principale du chef de ménage féminin non connecté (en valeur) .....	156
Tableau 39 : Activité principale du chef de ménage féminin connecté (en valeur) .....	156
Tableau 40 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage non connecté.....	156
Tableau 41 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage non connecté chargée de la corvée d'eau (en valeur).....	157
Tableau 42 : Méthode de potabilisation de l'eau de boisson, par quartier (en %) .....	158
Tableau 43 : Maladies déclarées dans les différents quartiers (en %).....	159
Tableau 44 : Maladies diarrhéiques selon le type de latrines par quartier (en %) .....	159
Tableau 45 : Implication actuelle du ménage dans une association .....	160
Tableau 46 : Modes d'approvisionnement en eau de boisson par quartier (en %) .....	201
Tableau 47 : Accès au branchement dans les différents quartiers .....	202
Tableau 48 : Alternatives payant/gratuit par quartier à Niamey .....	207
Tableau 49 : Indicateurs de pauvreté à Niamey.....	209
Tableau 50 : Taille de l'échantillon final à Niamey .....	211
Tableau 51 : Nombre de personnes dans le ménage .....	212
Tableau 52 : Nombre de ménages dans le logement .....	212
Tableau 53 : Modes d'approvisionnement en eau par niveau de richesse (%).....	214
Tableau 54 : Raisons de l'absence de branchement chez le ménage .....	217
Tableau 55 : Satisfaction du ménage non branché quant à l'accessibilité au service d'eau	217
Tableau 56 : Part des dépenses en eau dans les dépenses totales des ménages (%).....	218
Tableau 57 : Prix du mètre cube en FCFA.....	219
Tableau 58 : Consommation et montant des dépenses d'eau pour les ménages raccordés .....	219
Tableau 59 : Volume d'eau consommée en litre et par jour, par catégorie de ménages .....	221
Tableau 60 : Distance à la source d'eau et temps de collecte de l'eau .....	225
Tableau 61 : Distance à la source d'eau et temps de collecte de l'eau dans les différents quartiers de l'étude.....	225
Tableau 62 : Temps consacré à la collecte d'eau, ménages non connectés.....	226
Tableau 63 : Types de gestion des excréta selon les niveaux de richesse .....	228
Tableau 64 : Localisation des latrines dans les concessions, par quartier .....	229
Tableau 65 : Localisation des douches par quartier.....	229
Tableau 66 : Niveau de satisfaction des ménages par rapport aux latrines et autres moyens .....	230
Tableau 67 : Ecoulement des eaux usées de douche par quartier .....	232
Tableau 68 : Ecoulement de l'eau de vaisselle et de lessive par quartier.....	232
Tableau 69 : Type de récipient de stockage des ordures ménagères .....	235

Tableau 70 : Durée de stockage des ordures avant leur évacuation (nombre de jours).....	235
Tableau 71 : Améliorations souhaitées par les ménages des différents quartiers .....	240
Tableau 72 : Proportion des ménages disposés à payer le coût de raccordement initial (120 000 FCFA).....	240
Tableau 73 : CAP moyen des ménages refusant de payer 120 000 FCFA, même échelonnés (en Fcfa) .....	241
Tableau 74 : Consentement à Payer (CAP) pour le bidon de 20 litres (10Fcfa) à la borne fontaine.....	241
Tableau 75 : Tarifs appliqués au Niger depuis 2011 .....	242
Tableau 76 : Statut d'occupation du logement dans les différents quartiers .....	243
Tableau 77 : Raisons du choix du quartier .....	245
Tableau 77 : Interruption du service d'eau pour les ménages connectés, par quartier.....	247
Tableau 78 : Coupures d'eau pour les ménages non connectés, par source d'approvisionnement .....	248
Tableau 79 : Personne chargée de la collecte d'eau selon source d'approvisionnement....	249
Tableau 80 : Activité principale du chef de ménage féminin non connecté (en valeur) .....	249
Tableau 81: Activité principale du chef de ménage féminin connecté (en valeur) .....	249
Tableau 82 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage non connectée et chargée de la collecte de l'eau (en valeur).....	250
Tableau 83 : Activité principale de l'épouse du chef de ménage connecté (en valeur).....	250
Tableau 84 : Types de maladies contractées par quartier .....	252
Tableau 85 : Maladies diarrhéiques selon le type de latrines dans quartiers précaires .....	252
Tableau 86 : Appartenance des ménages à une association .....	254
Tableau 87 : Panorama du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain au Burkina Faso et au Niger.....	260



## Liste des figures

Figure 1 : Part de la classe moyenne dans la population totale en 2010.....	95
Figure 2 : Différents modes d'approvisionnement en eau par quartier .....	106
Figure 3 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Lalnoa Yiri .....	107
Figure 4 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Polesgo .....	107
Figure 5 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Bissighin .....	108
Figure 6 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Zongo .....	108
Figure 7 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Kilwin .....	108
Figure 8 : Modes d'approvisionnement en eau dans le quartier de Noinssin.....	109
Figure 9 : Modes d'approvisionnement en eau de boisson et usages à Noinssin .....	109
Figure 10 : Répartition selon le type d'approvisionnement en eau .....	110
Figure 11 : Diversité des situations de pauvreté par quartier.....	117
Figure 12 : Secteur d'activité du chef de ménage .....	118
Figure 13 : Evolution des taux d'accès à l'eau .....	120
Figure 14 : Prix du m3 d'eau en 2012 en fonction du mode d'alimentation .....	124
Figure 15 : Impact du projet (POP) sur la consommation des ménages.....	126
Figure 16 : Consommation unitaire par jour, selon les modes d'approvisionnement des ménages non raccordés.....	127
Figure 17 : Centres délégués aux POP et volumes d'eau vendus.....	128
Figure 18 : Différents types de latrines.....	134
Figure 19 : Causes d'insatisfaction des ménages.....	137
Figure 20 : Gestion des déchets par quartier .....	140
Figure 21 : Durée d'installation des ménages par quartier.....	149
Figure 22 : Personne chargée de la corvée d'eau, par quartier .....	154
Figure 23 : Personne chargée de la collecte d'eau selon source d'approvisionnement.....	155
Figure 24 : Les différents modes d'approvisionnement en eau dans les quartiers de l'étude à Niamey .....	198
Figure 25 : Mode d'approvisionnement en eau des ménages à Niamey .....	199
Figure 26 : Mode d'approvisionnement en eau des ménages à Niamey .....	199
Figure 27 : Principales sources d'approvisionnement en eau par quartier .....	203
Figure 28 : Mode d'approvisionnement en eau pour le quartier de Gandatché .....	204
Figure 29 : Mode d'approvisionnement en eau pour les quartiers de Koira Tégui et de Zarmagandey .....	204
Figure 30 : Mode d'approvisionnement en eau pour les quartiers de Pays Bas et Semis d'habitat.....	205
Figure 31 : Niveaux de richesse dans les quartiers de Niamey .....	213
Figure 32 : Pourcentage des ménages avec branchement privé par quartier à Niamey .....	216

Figure 33 : Coût moyen de l'eau par mois, par modalité d'accès.....	220
Figure 34 : Problèmes d'approvisionnement en eau mentionnés par les ménages.....	221
Figure 35 : Consommation unitaire par jour, selon les différents modes d'approvisionnement des ménages non raccordés (en litres par jour et par personne).....	222
Figure 36 : Consommation unitaire par jour des ménages non raccordés dans les différents quartiers (en litres par jour et par personne) .....	223
Figure 37 : Types de gestion des excréta en fonction des quartiers.....	228
Figure 38 : Causes d'insatisfaction du ménage par rapport à la gestion des excréta .....	230
Figure 39 : Modes d'évacuation des ordures ménagères par quartier .....	234
Figure 40 : Durée d'installation dans les quartiers .....	246
Figure 41 : Satisfaction des ménages à rester dans leur quartier .....	246
Figure 42 : Identification de la personne chargée de la corvée d'eau dans les ménages non branchés.....	248
Figure 43 : Autorités de régulation en Afrique .....	262

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des 6 quartiers précaires retenus (Ouagadougou).....	78
Carte 2 : Localisation des 5 « quartiers » précaires retenus pour les études de cas de Niamey .....	80
Carte 3 : Zoning du quartier de Zarmagandey .....	88
Carte 4 : Zoning du quartier de Pays Bas .....	89
Carte 5 : Zoning du quartier de Gandatché .....	90
Carte 6 : Répartition des points d'eau dans le quartier Pays Bas .....	206
Carte 7 : Localisation des infrastructures à l'échelle de la ville de Niamey .....	238



# Table des matières

Sommaire .....	3
Résumé de l'étude .....	5
Introduction générale.....	15
Chapitre 1 : Revue de la littérature.....	21
1. Développement urbain en Afrique et quartiers précaires : au-delà des fausses évidences, la complexité en débats.....	22
1.1. Une vision macro : Impact de la croissance urbaine sur les inégalités spatiales.....	22
1.1.1 Liens entre croissance économique et inégalités spatiales : les enseignements de l'économie urbaine .....	22
1.1.2 La dimension politique oubliée : repenser le droit à la ville et la problématique de l'exclusion .....	25
1.2. Une vision micro : diversité des situations et hétérogénéité des enjeux au sein des quartiers précaires .....	26
1.2.1 Les quartiers précaires au sein des villes africaines : ambiguïté des termes et questionnement sur la notion de « quartier d'habitat précaire ».....	27
1.2.2 Le foncier : enjeu des politiques urbaines pour les quartiers irréguliers.....	28
1.3 La gouvernance urbaine : la coordination des acteurs au centre des politiques urbaines .....	31
1.3.1 Décentralisation et rôle des maires : des acteurs clés aux pouvoirs parfois limités .....	32
1.3.2 Des opérations de régularisation à l'impact mitigé pour l'intégration des citoyens pauvres.....	34
2. Des politiques publiques (urbain, services de base) ciblées sur la précarité : des outils de mesure incomplets .....	35
2.1 Les précarités dans les villes africaines : quelles réalités ?.....	35
2.2 Les conceptualisations plurielles de la pauvreté et leur incidence sur les outils de mesure .....	38
2.2.1 Un consensus au niveau des définitions de la pauvreté portées par les institutions internationales ? .....	38
2.2.2 Des débats sur les concepts véhiculant une diversité d'approches et d'outils ...	39
2.2.3 Quels outils méthodologiques pour aborder les enquêtes de terrain sur la pauvreté, au-delà des analyses en termes de revenu ?.....	46
3. Accès aux services essentiels (eau et assainissement) et lutte contre la pauvreté dans des contextes urbains d'habitat précaire : Une revue de la littérature .....	49
3.1 Les quartiers précaires ont peu bénéficié ou ont été exclus des politiques d'accès à l'eau potable.....	49
3.2 L'assainissement : un retard par rapport aux mesures concernant l'accès à l'eau potable .....	55
Chapitre 2 : Questions de recherche, Postulat et Hypothèses, Méthodologie .....	65
1. Questions de recherche, Postulat et Hypothèses.....	65
2. Une nécessaire clarification des concepts utilisés dans le projet .....	67

3. Méthodologie .....	68
3.1. Une méthodologie pluridisciplinaire .....	68
3.2 Le déroulement de l'étude.....	69
3.3. La construction de la typologie.....	70
3.3.1. Identification des critères.....	70
3.3.2. Présentation de la typologie .....	72
3.3.3. Localisation des quartiers.....	77
3.4. Méthodologie de l'enquête : entretiens qualitatifs .....	81
3.5. Méthodologie de l'enquête : enquête par questionnaire ; de la préparation à l'administration du questionnaire.....	82
3.6. Méthodologie de l'enquête : Zoning et géolocalisation dans le cas spécifique de Niamey .....	87
3.7. Construction d'un indice de richesse .....	91
Chapitre 3 : Etude de cas Ouagadougou .....	99
1. Contexte et Présentation des 6 quartiers de l'enquête .....	99
1.1 Le Burkina Faso : Des enjeux en matière d'eau et d'assainissement en lien avec une croissance urbaine incontrôlée .....	99
1.2 Présentation des quartiers enquêtés .....	101
2. Dimension micro à l'échelle des quartiers : résultats des enquêtes ménages quantitatives .....	104
2.1 Postulat : La modalité d'accès à l'eau est le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier .....	105
2.2 Hypothèse 1 : Ambiguïté des situations de pauvreté des ménages et précarité des quartiers pour rendre compte des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.....	114
2.3 Hypothèse 2 : Liens entre enjeux fonciers, types d'habitat et accès à l'eau potable et à l'assainissement.....	143
2.4 Hypothèse 3 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations .....	151
2.5 Hypothèse 4 : Réseaux de solidarité au sein des quartiers et accès à l'eau .....	160
3 : Dimension micro à l'échelle des quartiers : Analyse des résultats des enquêtes ménages qualitatives dans les 6 quartiers de l'étude.....	161
3.1 Point 1 : Hétérogénéité des situations de pauvreté dans les 6 quartiers de l'étude (H.1.1) .....	161
3.1.1 Des ménages extrêmement pauvres dans les quartiers non lotis de Ouagadougou.....	162
3.1.2 Des ménages vulnérables : une catégorie à la « frontière» .....	163
3.1.3 Une « petite prospérité » en devenir à Ouagadougou.....	164
3.2 Point 2 : Différentiation des stratégies des ménages en matière d'accès à l'eau (H1.2) .....	165
3.2.1 Stratégies des ménages considérés comme « extrêmement pauvres » en matière d'accès à l'eau.....	165

3.2.2	Stratégies des ménages considérés comme «vulnérables» en matière d'accès à l'eau.....	167
3.2.3	Stratégies des ménages appartenant à la «petite prospérité» en matière d'accès à l'eau.....	169
3.3	Point 3 : Accès à l'eau potable et impact sur les conditions de vie des ménages (H3) .....	170
3.3.1	Une complexification des infrastructures dans les quartiers enquêtés.....	170
3.3.2	Impact en termes de gain de temps et de moindre pénibilité .....	171
3.3.3	Identification de l'impact en termes de coût .....	172
3.3.4	Impact sur le développement d'activités économiques liées à l'eau .....	173
3.4	Point 4 : Enjeux fonciers, trajectoires urbaines et accès à l'eau (H2) .....	176
3.5	Point 5 : Assainissement : un secteur délaissé.....	179
3.6	Point 6 : Le rôle des associations et des réseaux de solidarité au sein des quartiers comme garant d'une stabilité sociale (H4) .....	180
Chapitre 4 : Etude de cas Niamey.....		191
1	Contexte et Présentation des 5 zones enquêtées .....	191
1.1	Le Niger : Croissance démographique et développement urbain, quels enjeux pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ?.....	191
1.2	Présentation des zones enquêtées.....	193
2.	Dimension micro à l'échelle des quartiers : les résultats des enquêtes ménages quantitatives .....	196
2.1	Postulat : La modalité d'accès à l'eau est le facteur discriminant pour qualifier de « précaire » un quartier par rapport aux autres quartiers.....	198
2.2	Hypothèse 1 : Ambiguïté des situations de pauvreté des ménages et précarité des quartiers pour rendre compte des stratégies d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.....	209
2.3	Hypothèse 2 : Liens entre enjeux fonciers, types d'habitat et accès à l'eau potable .....	237
2.4	Hypothèse 3 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore les conditions de vie des populations .....	247
2.5	Hypothèse 4 : Réseaux de solidarité au sein des quartiers et accès à l'eau .....	253
Chapitre 5 : Comparaisons Ouagadougou-Niamey .....		259
1.	Le Burkina Faso et le Niger : des contextes comparables.....	259
2.	Des schémas institutionnels et des choix d'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement différents.....	260
3.	Des politiques pro-poor re comparables .....	262
4.	Analyse comparative des enquêtes à l'échelle du quartier .....	264
Chapitre 6 : Chapitre opérationnel : Des Propositions pour l'action.....		279
1.	Conclusions issues du projet .....	279
2.	Des propositions pour l'action.....	282
Bibliographie thématique.....		287
Sigles et abréviations .....		309
Liste des tableaux .....		311

Liste des figures .....	315
Liste des cartes .....	317
Table des matières.....	319